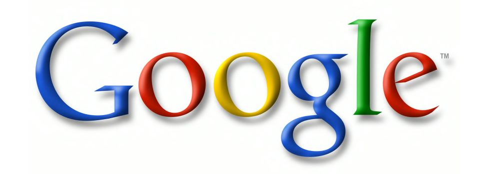
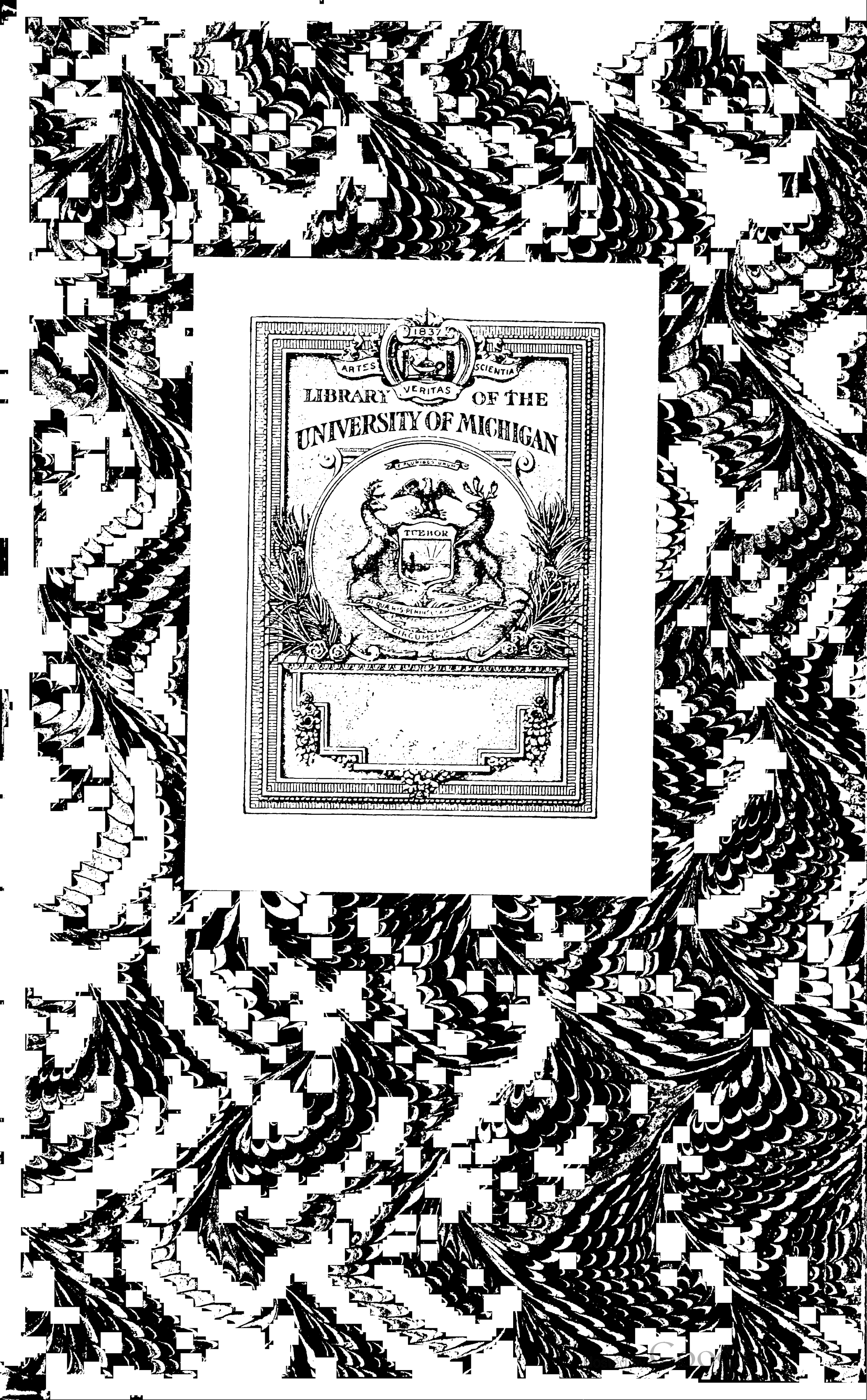



1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE

RECUEIL

DES

ACTES DE L'ACADÉMIE NATIONALE

DES SCIENCES

BELLES-LETTRES ET ARTS DE BORDEAUX

AVIS

L'Académie n'accepte aucune solidarité relative aux opinions émises dans le Recueil de ses *Actes*.

L'Académie a décidé que l'insertion au compte rendu de ses séances devra être considérée comme un *accusé de réception* des envois faits à la Compagnie.

Bordeaux. — Impr. G. Gounouilhou, rue Guiraude 9 & 11.

ACTES

DE

L'ACADÉMIE

NATIONALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BORDEAUX

L'Académie de Bordeaux a été établie sous le règne de Louis XIV par lettres-patentes
du 5 septembre 1712,
enregistrées au Parlement de Bordeaux le 3 mai 1713.

3e SÉRIE. — 70e ANNÉE. — 1908.

PARIS

A. PICARD ET FILS, ÉDITEURS

82, RUE BONAPARTE, 82

1908

DU ROLE DES JUIFS

DANS LA

VENTE DES BIENS NATIONAUX

DANS LA GIRONDE

Par M. MARION

La mise des biens du clergé à la disposition de la nation et la concession aux minorités religieuses de la pleine égalité civile et politique ont été, au début de la Révolution, deux faits presque simultanés. Il est assez naturel de penser que les Israélites, appelés pour la première fois depuis des siècles à pouvoir être véritablement propriétaires, à sentir leurs biens désormais garantis par la protection de la loi à l'égal de ceux de tous les autres citoyens, ont saisi avec empressement l'excellente occasion qui leur était offerte d'acheter, pour des prix parfois presque nominaux et payables en assignats, les immeubles mis en vente par la nation. La chose était si naturelle qu'elle était prévue et pour ainsi dire escomptée par l'Assemblée constituante. Lorsque des doutes s'exprimaient sur la possibilité de vendre subitement, en même temps, une masse aussi énorme d'immeubles, la majorité de cette assemblée répondait volontiers que c'était compter sans les capitaux sans emploi que la cessation des emprunts d'État et le remboursement des offices allaient faire refluer nécessairement vers les placements immobiliers, et surtout que c'était compter sans l'ardeur des étrangers, des protestants

et des israélites à devenir propriétaires dans la France régénérée, et offrant à toutes les nations et à toutes les confessions religieuses l'abri tutélaire de ses libres institutions.

Récemment, cependant, dans son *Histoire socialiste de la Révolution* (I, 506), M. Jaurès a affirmé que la quantité de biens nationaux acquise par les Juifs avait été tout à fait infime et négligeable. Il n'est pas sans intérêt d'examiner jusqu'à quel point les faits confirment cette assertion.

En ce qui concerne la Gironde (ou plus exactement le district de Bordeaux, car en dehors du chef-lieu l'élément israélite ne comptait pas et n'a pris aucune part aux ventes de biens nationaux), il n'est pas douteux qu'ils la contredisent nettement. Les noms israélites apparaissent sur la liste des acquéreurs du district de Bordeaux avec une fréquence significative. Gardons-nous bien de leur en faire un crime : aucune classe de la société, aucune opinion politique et religieuse, aucun élément de la population, ne s'est tenu à l'écart d'une opération en elle-même assurément correcte et légitime, dont la baisse constante de l'assignat n'a pas tardé, au surplus, à faire une quasi-nécessité à tous ceux qui voulurent, ne disons pas s'enrichir rapidement par des moyens peu avouables, mais sauvegarder quelques débris d'un patrimoine menacé d'être englouti dans la banqueroute du papier-monnaie. En achetant une assez notable partie des biens ci-devant ecclésiastiques, les juifs ne firent qu'user d'un droit incontestable et que suivre un exemple extrêmement général. Aussi n'y manquèrent-ils pas dans tous les endroits où, comme à Bordeaux, existait déjà un groupe israélite nombreux, fortement constitué,

souvent riche et tenant dans la société une place importante.

Leurs achats dans cette ville se font remarquer par deux traits distinctifs, l'un fort naturel et qui n'étonnera personne, l'autre plus contraire à bien des idées reçues et qui paraîtra peut-être plus surprenant. Le premier, c'est que les juifs, alors groupés, comme on sait, en grande majorité dans deux rues de Bordeaux, les rues Bouhaut et du Cahernan, ont acheté de préférence les immeubles de ce quartier, et notamment se sont rendus adjudicataires de la presque totalité de l'emplacement du monastère des Grands-Carmes, leurs ci-devant voisins et souvent leurs ci-devant propriétaires, l'emplacement qui avait été divisé en un grand nombre de lots. Le second, c'est que la grande majorité des acquisitions israélites remonte aux premiers temps de la vente, époque où les achats sont en général stables, où les choses se passent la plupart du temps correctement, où la part de la spéculation est réduite à son minimum; et qu'elles sont, au contraire, beaucoup plus rares vers 1796, 1797, 1798, époque par excellence des agiotages les plus dévergondés et des trafics les plus scandaleux. Les noms israélites se présentent en foule, sur la liste des acquéreurs, en 1791, 1792, 1793; on les rencontre peu lors de la mise en application des lois de ventôse an IV et de brumaire an V.

C'est ce dont on peut se convaincre en considérant la liste, fort curieuse à beaucoup d'égards, des israélites acquéreurs de biens nationaux à Bordeaux. Voici cette liste, dans laquelle je me suis appliqué à ne faire entrer que des individus dont l'origine israélite est incontestable, et qui pourra peut-être pécher par omission, mais non pas, et c'est ici l'essentiel, par excès.

ACQUISITIONS DES JUIFS A BORDEAUX

ACQUÉREURS	DATE	ACQUISITIONS	PRIX d'estimation	PRIX d'adjudication
1. Rodrigue ALVAREZ, courtier, 2, place des Augustins.	27 novembre 1790.	Échoppes près le Pont de Pinette, des Bénédictines (avec plusieurs co-acquéreurs).	20,950	35,550
	15 mars 1791.	Maison, rue d'Aquitaine, des Augustins.	13,000	15,500
2. Daniel ASTRUC, négociant, rue Bouhaut.	18 juin 1792.	Emplacement de la chapelle Saint-Denis, à Ambarès.	250	400
	29 floréal II.	2 journaux de terre à Ambarès, de Luc d'Arche, émigré.	700	1,350
	12 germinal III.	1 journal 1/2 de terre à Ambarès, de La Chapelle, émigré.	400	3,000
	28 messidor IV.	Maison, jardin et aubarède à Montferrand, du même.	»	9,820
3. Israël ASTRUC, négociant, rue Bouhaut.	23 février 1792.	Emplacement et partie de maison, 13, rue Bouhaut, des Grands-Carmes.	5,000	20,500
4. Daniel AZÉVÉDO, négociant, rue Bouhaut, 9.	13 mars 1792.	Maison et jardin, grande rue Saint-Jean, des Bénédictines.	19,600	19,900
	14 mars 1792.	Emplacement, 39, rue de la Révolution, des Grands-Carmes.	4,600	13,000
5. David AZÉVÉDO, négociant, 8, rue des Argentiers.	14 germinal III.	Domaine de 69 journaux, à Bègles, de Léris, prêtre déporté.	40,000	193,000
6. BAÉZA, rue Bouhaut, 49.	26 mai 1791	Maison, 9, place Saint-André, du chapitre Saint-André.	23,000	27,600
7. Antoine CARDOZE, négociant, rue Bouhaut.	25 mai 1791	Maison, rue du Chai-des-Farines, des Bénédictines.	47,830	61,300

7 *bis*. Antoine CARDOZE, négociant, rue Bouhaut	23 février 1792	Emplacements, 14 et 15, rue de la Réunion, des Grands-Carmes	5,400	20,000
	11 avril 1792	Emplacement, 28, rue Bouhaut, Grands Carmes	5,800	25,300
8. Israël CARDOZE	. . . .	Maison, 1, rue de Gourgue (Chartreux)	10,000	14,200
9. Abraham CHIMENNES, marchand, rue Froidelot	4 juillet 1791	2 maisons, rue Veyrines, des Annonciades	5,400	7,000
	7 octobre 1791	Maison, rue du Cayre, des Bénédictines	4,000	7,400
10. CORDOVA, rue Bouhaut	18 ventôse III	Échoppe, chai et jardin, à Bègles, de la fabrique de Bègles	2,400	8,500
11. DACOSTA, rue Bouhaut	27 novembre 1790	Maison, 46, rue du Cayre, des Bénédictines	14,218	22,000
	29 mars 1791	Maison, rue des Minimes, des Minimettes	14,500	15,500
12. DELVAILLE, négociant, rue Bouhaut	27 mai 1791	Maison, rue Collignon, des Feuillants, avec le sieur Raphaël	11,000	11,600
	1 juillet 1791	Maison, 12, rue des Andouilles, des Bénéficiers de Saint-Michel	5,200	6,000
	14 mars 1792	Emplacement, 17, rue de la Révolution, des Grands-Carmes	2,200	4,050
	8 mai 1792	Emplacement, 36, rue de la Liberté, des Cordeliers, avec Brunet	2,600	6,700
	22 mai 1792	Emplacement, 6, cours du Chapeau-Rouge, des Récollets, avec Brunet	14,000	22,200
	23 janvier 1793	Maison, rue de Lalande, du collège de chirurgie	8,000	11,600
	id.	Maison, 10, rue Capeyron, id.	6,000	9,200
	23 pluviôse II	14 règes terre et vigne, à Bègles, de la fabrique de Bègles	300	825
13. FURTADO	8 mai 1792	Emplacement, 35, rue de la Liberté, des Cordeliers	2,400	4,350
14. Moïse GONZALEZ, négociant, rue du Cahernan	23 pluviôse II	Maison, rue Sainte-Catherine, 67, de Joigny-Bellebrune, émigré	17,000	36,800

ACQUÉREURS	DATE	ACQUISITIONS	PRIX d'estimation	PRIX d'adjudication
14 *bis*. Moïse GONZALEZ, négociant, rue du Cahernan.	28 germinal II.	Domaine de 140 journaux à Ambarès, de Luc d'Arche, émigré.	32,500	63,000
	15 floréal II.	2 journaux de bois à Ambarès, du même.	400	2,275
	15 prairial II.	23 journaux de terre en 5 lots, du même.	4,320	12,425
	9 frimaire III	6 journaux de vigne en 4 lots, à Montferrand, du même.	8,000	17,400
	13 nivôse III	10 journaux de vigne, à Montferrand, de La Chapelle, émigré.	20,000	48,000
	12 germinal III.	26 règes de vigne, en 2 lots, à Ambarès, du même.	390	3,050
15. Salomon HESDRA, négociant, Fossés de Bourgogne.	31 juillet 1793.	1 journal de vigne à Bègles, de la fabrique de Bègles.	300	3,000
	14 germinal III.	Métairie de Bel-Air à Bègles, de 74 journaux, de Léris, prêtre déporté.	15,000	100,000
	id.	14 journaux, 14 règes de pré, du même, à Bègles.	3,600	29,200
16. Veuve Rodriguès JANIC et fils, rue Bouhaut.	10 décembre 1790.	Emplacement, 1, rue Bouhaut, des Grands Carmes.	17,530	41,000
	20 février 1792.	Emplacement, 53, Fossés de Ville, des mêmes.	2,500	10,000
17. Jacob JESSI, marchand, rue Veyrines.	4 février 1791.	Maison, rue du Cahernan, aux Feuillants.	11,800	20,300
	23 août 1791	Maison, rue Mingin, aux Annonciades.	6,200	6,250
18. Raphaël JULIAN et neveu, négociants, rue Bouhaut.	12 février 1791	Bourdieu de 17 journaux, à Cenon, des Bénéficiers de Saint-Michel.	42,500	60,500
	3 mars 1791	Bien de 25 journaux; 24 règes, à Gradignan, des Augustins.	24,600	30,100

Raphaël Julia [illegible] neveu, négociants, rue Bouhaut.	7 novembre 1791 . . .	Maison, 13, près le Pont de Pinette, des Bénédictines.	1,500	1,700
	12 floréal an VI.	Maison, rue des Argentiers (Basquiat). .	60,000	1,026,000(1)
19. Moïse Lange, l'Américain. .	6 octobre 1791.	Maison, Fossés des Carmes, des Grands-Carmes.	17,500	31,000
	13 mars 1792.	Emplacements, 36, 37, 38, rue de la Révolution, des mêmes.	11,000	29,900
	21 mars 1792.	Emplacement, 48, rue des Carmes, des mêmes	2,000	4,000
	id.	Emplacements, 52 et 54, même rue, des mêmes.	4,600	12,450
	22 germin. et 4 floréal III	Domaine de l'Estey Flouquet, à Montferrand, 35 journaux 3/4 en 7 lots, de Castelnau-Lahet, émigré.	79,400	292,300
20. Lattad – Derose, négociant, rue du Mirail.	28 mai 1791..	Maison, 7, rue Ducasse, de la chapelle Saint-André.	4,800	6,850
21. Lima, négociant, rue de l'Observance.	29 mars 1791.	Maison, 1, rue Sainte-Thérèse, des Carmélites.	6,300	8,500
	1 juillet 1791.	Maison, 10, rue des Andouilles, des Bénéficiers de Saint-Michel.	8,000	11,000
	23 avril 1792.	Maisons, 71 et 72, Grande Rue Saint-Jean, des Bénédictines.	15,200	21 200
	9 nivôse III	3 journaux, 9 règes de pré aux Chartrons, de la fabrique de Mérignac.	2,500	11,600
22. David Lindo, négociant, rue Bouhaut.	15 octobre 1791.	Hôtel de la ci-devant Intendance (avec Raphaël, les frères Péreire, Dupuch, Marozain, etc.).	474,600	560,000
	14 mars 1792.	Emplacement, 42, rue de la Révolution, des Grands-Carmes	5,500	10,000
23. Frères Lopez, négociants, rue du Mirail.	10 décembre 1790. . . .	Maison, 68, rue Bouhaut, des Gr. Carmes.	6,100	13,900
	21 décembre 1790. . . .	Bien de campagne, 16 journaux. . . . . à Floirac, des Bénéficiers de St-Michel.	24,000	48,500

(1) Loi du 16 brumaire an V. — Environ 64,000 valeur vraie.

ACQUÉREURS	DATE	ACQUISITIONS	PRIX d'estimation	PRIX d'adjudication
23 *bis*. Frères Lopez, négociants, rue du Mirail	4 mars 1791	Maison, 2, rue Sainte-Thérèse, des Carmélites	9,250	14,000
	14 mars 1792	Emplacement, 41, rue de la Révolution, des Grands-Carmes	2,700	6,450
	20 mars 1792	Emplacement, 20, rue Bouhaut, des mêmes	4,500	14,200
	10 mai 1793	Maison, 24, rue des Bahutiers, de la fabrique Saint-Pierre	20,000	40,600
	29 nivôse III	53 règes de pré à Floirac, en 3 lots, de Filhot-Chimbaud, condamné	1,300	14,100
24. Salomon Lopez-Dubec	14 mars 1792	Emplacement, 42, rue de la Révolution, Grands-Carmes	2,700	6,450
25. Lopez Péreira, fossés de la Commune, 66	22 brumaire V	Presbytère de Bommes	»	11,340
26. Abraham Lopez-Diaz, agent de change, rue Ste-Thérèse	25 mai 1791	Maison, 23, rue Sainte-Thérèse, des Carmélites	9,200	10,600
	27 juin 1791	Maisons, 14 et 15, rue Beaubadat, du chapelain de Castres	14,500	14,600
	id.	Échoppes, 10 et 11, rue Bourgogne, des Petites-Carmélites	2,100	2,400
	19 juillet 1791	Maison, 46, rue Permentade, des mêmes	7,000	9,600
	id.	Maison, 14, rue Veyrines, des Annonciades	10,300	12,000
	20 juillet 1791	Maison, 45, rue Permentade, des Petites-Carmélites	4,500	5,050
	15 octobre 1791	Maison, 11, rue Mingin, des Annonciades	6,500	7,000
	id.	Maison, 18, rue Capdeville-Saint-Seurin, du chapitre Saint-Seurin	4,200	10,000

26 bis. Abraham LOPEZ-DIAZ, ag. de change, rue Ste-Thérèse.	7 mars 1792.	Maison, 3, rue Capeyron, des Grands-Carmes.	6,000	7,000
27. Abraham et David MENDÈS, négociants, rue des Augustins et rue Bouhaut.	15 novembre 1790.	Maison, 6, Fossé des Carmes, des Grands-Carmes.	9,400	17,900
	11 février 1791.	Maison, 67, rue Bouhaut, des Grands-Carmes.	11,100	16,200
	26 février 1792.	Emplacement, 3, rue de la Réunion, des mêmes.	2,300	5,200
	11 avril 1792.	Emplacement, 26, rue Bouhaut, des mêmes.	6,000	24,100
	20 mars 1792.	Emplacement, 21, rue de la Révolution, des mêmes.	4,600	9,000
28. MOLINA, marchand, 13, Fossés de ville.	21 décembre 1790.	Maison, 69, rue Bouhaut, des mêmes.	8,100	14,000
	20 mars 1792.	Emplacement, 22, rue de la Révolution, des mêmes.	5,500	14,600
	21 mars 1792.	Emplacement, 49, rue des Carmes, des mêmes.	1,500	5,050
29. NANNIAS, 8, rue Bouhaut.	15 floréal II.	2 terrains à Ambarès, de Dufaure-Lajarthe, émigré.	390	3,700
30. Benjamin-Louis NONNEZ, rue du Loup, 75.	2 messidor IV.	Maison, 7, rue Porte-Dijeaux, de la veuve Basterot, émigrée.	»	99,000
31. Salomon NUGUEZ, 68, rue Sainte-Catherine.	19 pluviôse II.	Maison, 19, rue Sainte-Catherine, de Basquiat fils, émigré.	7,000	16,400
32. PEIXOTTO, banquier, place Dauphine.	4 février 1791.	Bien de Beauséjour, à Mérignac, de l'archevêché de Bordeaux, 98 journaux.	91,200	140,000
	11 février 1791.	Domaine de la cure de Margaux.	44,189	63,900
	22 février 1791.	Bien à Pompignac, des Grands-Carmes, 56 journaux.	31,500	60,000
	29 mars 1791.	4 maisons 55, 56, 57 et 58 allées des Noyers, des Catherinettes.	20,200	27,000
	27 mai 1791.	Moulin à Lormont, de l'archevêché de Bordeaux.	5,000	10,200

ACQUÉREURS	DATE	ACQUISITIONS	PRIX d'estimation	PRIX d'adjudication
32 *bis*. PEIXOTTO, banquier, pl· Dauphine.	16 décembre 1791	Aubarèdes et prairies à la Chartreuse, 42 journaux, des Chartreux	25,200	55,300
	17 décembre 1791	Maison, 9, rue Labirat, des Gr.-Carmes.	8,000	11,000
	14 février 1792	Maison, 4 rue des Carmes, des Grands-Carmes	4,500	10,500
	18 février 1792	13 journaux de marais, à la Chartreuse, des Chartreux	9,000	31,200
	18 février 1792 et suiv.	16 emplacements, rue des Carmes, de la Réunion et de la Révolution, des Grands-Carmes	62,850	150,050
	12 avril 1792	Emplacements, 4 et 5, rue Ste-Thérèse, chapitre Saint-André	5,000	16,100
	25 février 1793	Fonds de la fabrique de Margaux	5,000	13,000
	5 avril 1793	Emplacement, 63, Fossés du Chapeau-Rouge, des Récollets	16,000	33,100
33. Ch. PEIXOTTO, rue Bouhaut, 18.	24 floréal III	3 règes de vigne au Taillan, de la fabrique du Taillan	60	370
	19 thermidor VI	4 journaux 1/2 aubarède à Barsac, de Preissac, émigré	3,500	17,600
	13 fructidor VI	Emplacement, 52, rue des Gr.-Hommes, des Récollets et Jacobins	12,000	240,000
	13 fructidor VI	Emplacement, 51, rue Michel-Montaigne, des mêmes	8,000	120,000
34. Frères PÉREIRE, négociants, Fossés de ville.	26 mai 1791	Maison, 23, rue Saint-André, du chapitre Saint-André	28,000	28,200
	20 juillet 1791	Maison, 52, Fossés de l'Hôtel-de-Ville, des Visitandines	26,000	40,200

	octobre 1791. . . .	Hôtel de la ci-devant Intendance (Cf. plus haut).	Cf. plus	haut (nº 22)
34 *bis*. Frères Péreire, négociants, Fossés de ville. .	17 décembre 1791. . . .	Maisons, 1 et 2, rue Porte-Basse, du chapitre Saint-André.	7,500	16,000
	10 mai 1773.	Maison, 6, rue Mingin, des Annonciades.	5,000	10,500
35. Veuve Péreyra, Fossés des Carmes.	23 août 1791.	Maison, 30, Fossés des Carmes, des Grands Carmes.	20,210	29,000
	10 décembre 1790. . . .	Maison, 8, Fossés des Carmes, des Grands Carmes.	16,060	30,000
36. Veuve Jacob Petit, Fossés des Carmes.	22 février 1792.	Emplacement, 29, Fossés de Ville, des mêmes.	5,600	18,000
	14 mars 1792.	Emplacement, 18, rue de la Réunion, des mêmes.	2,900	5,900
37. Salomon Petit, rue Sainte-Eulalie.	27 prairial IV.	Emplacement rue Pèlegrin, fabrique Sainte-Eulalie.	»	6,012
	15 thermidor IV. . . .	Emplacement, 27, rue Sainte-Eulalie, fabrique Sainte-Eulalie.	»	4,950
38. Peynado fils, négociants, 27, Fossés de ville.	13 janvier 1791.	Bien de campagne, 28 journaux, à Talence, des Visitandines.	20,000	31,400
	8 mai 1792.	Emplacement 35 rue de la Liberté, des Cordeliers (de moitié avec Furtado).	2,400	4,350
	11 frimaire III.	Maison, 38, rue James, de Castelnau d'Auros, émigré.	36,000	73,800
	16 novembre 1790. . . .	Maison, 9, rue Saint-Dominique, des Jacobins.	39,118	64,500
39. Phelip, négociant, rue de la Rousselle, 51.	21 février 1791.	Bien de 103 journaux à Bassens, des Ursulines.	83,850	101,000
	14 germinal III.	Maison, 12, rue du Cahernan, de la veuve Cambon, émigrée.	30,000	60,000
	4 floréal III.	1 journal 1/4 de terre, à Bassens, de Castelnau-Lahet, émigré.	625	1,550

ACQUÉREURS	DATE	ACQUISITIONS	PRIX d'estimation	PRIX d'adjudication
40. David PIMENTEL, négociant, 45, rue du Mirail	20 juillet 1791	Maison, 51, Fossés de Ville, de la cure de Saint-Eloi	30,000	42,500
	20 juillet 1791	Maison, 1, rue de Gourgue, des Chartreux	10,000	14,400
	28 prairial IV	Maison, 45, rue du Mirail, de Pichard, femme Puységur, émigrée	»	20,160
41. RABA Junior, Fossés de ville, 56	18 thermidor IV	Maison rue Poudiot, des vicaires de Saint-Eloi	»	4,500
42. RAPHAEL aîné, 21, rue des Carmes	25 mai 1791	Maison, 21, rue des Carmes, des Grands-Carmes	6,000	6,350
	27 octobre 1791	Hôtel de la ci-devant Intendance	Cf. plus	haut (nº 22)
	17 décembre 1791	Emplacement rue de la Trésorerie, du chapitre Saint-Seurin	2,000	7,100
	22 février 1792	Emplacement, 8, rue de la Réunion, des Grands-Carmes	2,000	4,400
43. RAPHAEL fils, 26, rue des Augustins	3 mai 1791	Terrain derrière Sainte-Croix, des Bénédictines, avec Duchesne pour associé	4,090	5,800
	27 octobre 1791	Hôtel de la ci-devant Intendance	Cf. plus	haut (nº 22)
	21 mars 1792	Emplacements 50 et 51, rue des Carmes, des Grands Carmes	3,300	10,600
	5 juin 1792	Emplacement, 18, rue des Menuts, des Cordeliers	4,500	8,150
44. RODRIGUES	22 février 1792	Emplacement, 16, rue de la Réunion, des Grands-Carmes	2,500	12,500
45. Aaron DE SORIA, marchand, 28, rue du Cahernan	1 juillet 1791	Maison, 13, rue Veyrines, des Annonciades	8,100	10,150

45 [illegible]. Aaron DE SORIA, marchand, 28, r. du Cahernan	14 germinal III	ciades	3,000	4,500
		2 journaux de pré à Bègles, de Léris, prêtre déporté	400	2,300
46. Veuve TELLÈS DACOSTA	15 novembre 1790	Maison, 7, Fossés des Carmes, des Grands-Carmes	24,116	45,100
47. Mlle Sarah TORRÈS, rue Veyrines	20 juillet 1791	Maison, 15, rue Mingin, des Annonciades	3,200	3,850
	15 septembre 1791	Maison, 21, rue Mingin, des mêmes	5,000	5,550
	15 septembre 1791	Maison, 22, même rue, des mêmes	5,000	5,250
	15 septembre 1791	Maison près le pont de Pinette, des Bénédictines	1,500	1,550

Ces acquisitions sont, comme on voit, fort notables, sans être très considérables. Fréquentes dans les débuts, il est à remarquer qu'elles deviennent fort rares à partir de l'an IV, dans la période essentiellement spéculative des ventes.

On n'a tenu compte, dans ce tableau, que des achats faits directement à l'État, non des achats faits sur des acquéreurs primitifs.

Au total, 47 acquéreurs, et, en tenant compte de ceux ayant acheté de seconde main, 51, ayant acquis, en tout ou en partie, 93 maisons, grandes ou petites; 60 terrains à bâtir, provenant pour la plupart de la démolition et de l'allotissement des couvents supprimés, et notamment du couvent des Grands-Carmes; quelques propriétés suburbaines ou complètement rurales, bien que ce genre d'acquisitions semble en général avoir exercé sur eux peu d'attrait. Ils n'en achetèrent guère qu'en deux ou trois endroits, ainsi à Bègles, où les propriétés du prêtre déporté Léris furent généralement acquises par eux; à Ambarès et à Montferrand, où ils se rendirent acquéreurs d'une partie des biens des émigrés Luc d'Arche, Lachapelle, Castelnau-Lahet. Cette concentration de leurs achats dans quelques localités déterminées est un fait curieux à constater, mais dont l'explication est difficile à donner. Si l'on fait abstraction des achats de Peixotto à Mérignac, à Margaux et à Pompignac, ces localités sont les seules vers lesquelles les juifs se soient sentis attirés. J'ignore, pour ma part, les raisons de cette préférence.

On compte environ 900 acquéreurs de biens nationaux, dont environ 570 domiciliés à Bordeaux, ayant acheté devant le district de Bordeaux depuis le début des ventes, 5 novembre 1790, jusqu'à la suppression des districts, en brumaire an IV. Sur ce nombre de 570, les juifs sont représentés par 45 adjudicataires. C'est une proportion considérable, étant donnée la faible importance numérique de la colonie israélite par rapport à la population bordelaise en 1789. Elle prouve que la participation de l'élément juif à la vente des biens nationaux fut loin d'être aussi négli-

geable qu'on l'a prétendu. La Constituante ne s'était pas trompée en prévoyant de nombreux achats de la part de cette nouvelle catégorie de citoyens français; et c'est un des rares points où elle devina juste, car, dans cette immense opération de la vente des biens nationaux, l'événement a bien souvent démenti les desseins des promoteurs de la mesure, et les résultats obtenus ont été généralement bien différents des résultats cherchés. Il y aurait grand intérêt à savoir si dans les autres provinces françaises où les juifs étaient en grand nombre, l'Alsace, par exemple, et la Lorraine, la proportion des acquisitions israélites fut considérable aussi; les documents que j'ai pu consulter ne me permettent pas de rien affirmer à cet égard et de dépasser, dans mes conclusions, les limites de la région bordelaise. Mais c'est déjà un fait remarquable que de voir dans la ville de Bordeaux un quartier tout entier, de notables parties des autres, et plusieurs propriétés rurales voisines, passer, par l'effet des ventes nationales, entre des mains israélites.

PLUVIOMÉTRIE EN 1907

BORDEAUX, ARCACHON, BIARRITZ

TEMPÉRATURES EXTRÊMES

Par A. HAUTREUX

L'automne de 1907 fut très pluvieux et très doux à Bordeaux, où on a enregistré une pluviosité triple de celle accoutumée, et pas un seul jour de gelée, ni en novembre, ni en décembre. Des faits de même nature se sont produits à Biarritz.

Nous savions déjà, par les observations suivies pendant vingt-cinq ans par notre très regretté confrère M. Rayet, que la répartition des pluies, dans le département de la Gironde, se fait suivant une loi qui ne s'est pas démentie et qui embrasse le plateau landais, depuis Bordeaux jusqu'au pied des Pyrénées; mais il était permis de douter que dans les périodes excessives cette loi se maintînt : c'est ce que prouve l'étude que nous présentons.

Cette dernière saison de 1907 fut très pluvieuse partout en France, elle fut désastreuse par les inondations sur les rivages méditerranéens, par des coups de vent, des pluies torrentielles et des chutes de neige dans l'est et le nord de la Seine; tandis qu'au sud de la Loire et près du rivage du golfe de Gascogne, nous avons éprouvé un temps doux, très pluvieux, mais sans tempêtes.

Cette variante du sud-ouest de la France, par rap-

port au climat parisien, n'est pas rare, mais ressort bien davantage dans les périodes de grands troubles atmosphériques.

Notre région, autour du plateau des Landes, encerclée par les Pyrénées, le cours de la Garonne, les derniers gradins du plateau central et le rivage de l'Atlantique, présente un ensemble orographique bien particulier, ayant une influence marquée sur les climats et la production agricole, qui en est la constatation. Ainsi au nord, dans la Gironde, la production maîtresse, c'est le vignoble; au sud, dans les Pyrénées, c'est le maïs; c'est le cidre, comme en Normandie; au centre, c'est le pin maritime.

Nous avons déjà montré, dans des études précédentes, que des différences notables et caractéristiques existaient entre les mouvements atmosphériques qui se produisent à Bordeaux et à Biarritz, différences qui disparaissent dans les grands coups de vent, mais reparaissent aussitôt que la brise devient maniable.

Biarritz et Bordeaux sont l'une et l'autre aux extrémités de la région landaise : l'une au pied des montagnes, et l'autre dans cette plaine, à peine ondulée, qui termine au nord ce plateau sableux, désertique, marécageux qui, sur 200 kilomètres, est bordé par les eaux Atlantiques et forme le fond du golfe de Gascogne.

Ces vastes terrains, entre l'Adour et la Gironde, sont surchauffés pendant l'été, tandis que l'océan qui les borde conserve à sa surface une température d'une constance remarquable pour chaque saison; c'est ainsi qu'on y observe 21° en été et 10° au minimum en hiver, sur le rivage côtier; plus au large, à 100 kilomètres, l'océan, bien plus stable encore, donne en

été 18° et en hiver 11°, n'ayant que 7° de différence entre les deux saisons extrêmes.

Pendant l'été, de la pointe de Grave à Biarritz, règne presque tous les jours, dans l'après-midi, une véritable mousson du Nord-Ouest qui apporte à ce rivage la température océanique et modère les ardeurs du soleil; la nuit, le rayonnement y est intense, il amène une fraîcheur qui dure jusqu'au matin. Au centre de ce rivage landais se trouve le bassin d'Arcachon, qui nous montre le passage entre la région bordelaise et la région basquaise. Cette similitude des données météorologiques de la côte landaise offre cependant des différences locales que nous signalent les modes de culture usités dans les pays girondins et basques; c'est surtout la pluviométrie qui en est l'indice le plus certain.

Déjà, les études faites à Bordeaux, à l'Observatoire de Floirac, depuis vingt-cinq ans, avaient montré que dans tout le département de la Gironde, quelle que fût la pluviosité de l'année, la répartition des pluies présentait toujours la même disposition, toujours le point le plus humide était en arrière des dunes, vers la ligne des étangs et des lacs, près du bassin d'Arcachon, et le point le plus sec était vers La Réole. Les moyennes annuelles étaient d'environ :

La Réole....................	600	millim.
Pointe-de-Grave-Bordeaux ..	750	—
Audenge	900	—
Rivage de la Mer............	750	—

Ces graphiques de répartition montraient aussi que le pluviosité augmentait en se rapprochant des montagnes, et que, par conséquent, il devait pleuvoir

davantage sur la ligne Pau-Biarritz que sur la ligne La Réole-Libourne.

Ces faits se montrent peut-être avec plus d'évidence dans les années où des saisons ont donné des quantités extraordinaires de pluie; tel est le cas pour l'automne 1907, où les mois d'octobre et de décembre ont été excessivement humides.

Nous présentons en millimètres les chiffres de pluie recueillis à Biarritz, Arcachon et à l'Observatoire de Bordeaux, pour chacun des mois de cette année 1907 :

PLUVIOMÉTRIE DE 1907 EN MILLIMÈTRES								TEMPÉRATURES		
MOIS	Biarritz.	Arcachon.	Bordeaux.	SAISONS	Biarritz.	Arcachon.	Bordeaux.		Biarritz.	Bordeaux.
	Mill.	Mill.	Mill.		Mill.	Mill.	Mill.			
Janvier	88	37	35					Nombre des jours froids 0° et au-dessous :	5	15
Février	82	41	40	HIVER.	206	110	111		7	9
Mars	36	32	36						0	5
Avril	158	85	93							
Mai	93	71	124	PRINTEMPS.	279	186	252	Nombre des jours chauds 30° et au-dessus :	»	1
Juin	28	30	35						»	1
Juillet	109	86	65						1	5
Août	13	5	4	ÉTÉ.	226	128	87		5	8
Septembre	104	37	18						4	7
Octobre	315	200	183							
Novembre	69	51	31	AUTOMNE.	527	422	367			
Décembre	143	171	153							
TOTAUX	1,238	846	817		1,238	846	817			

Dans ce tableau, nous avons introduit les données pluviométriques recueillies au bassin d'Arcachon, de manière à présenter un aperçu de ce qui se passe sur le bord de la mer, au milieu de la région landaise.

PLUVIOMÉTRIE

Nous avons déjà dit que l'automne avait été extraordinairement pluvieux; les trois stations ont été éprouvées proportionnellement de la même façon en octobre et en décembre. L'été à Bordeaux fut très sec, surtout en août et en septembre; à Biarritz, il fut pluvieux, et dans la station intermédiaire d'Arcachon, la pluviosité s'est rapprochée de celle de Bordeaux; au printemps, Biarritz et Bordeaux sont presque semblables; mais Arcachon a une pluviosité notablement moindre; en hiver, Biarritz est très pluvieux, Arcachon et Bordeaux sont au même chiffre.

Ainsi, au nord du plateau landais, les deux stations, Bordeaux-Arcachon, ont enregistré beaucoup moins de pluie qu'à Biarritz.

En somme, l'ensemble de l'année s'est trouvé plus humide à Biarritz qu'à Arcachon et Bordeaux.

TEMPÉRATURES EXTRÊMES

Jours froids où le thermomètre est descendu à 0 et au-dessous, et jours chauds où le thermomètre est monté à 30° et au-dessus; dans ces deux cas, les stations Biarritz et Bordeaux ont des différences consi-

dérables, Arcachon étant presque identique à Bordeaux, ce qui démontre que le climat de Biarritz est beaucoup plus tempéré, plus égal, que celui de Bordeaux, car nous trouvons :

Jours froids à Biarritz, 12 et à Bordeaux, 29.
Jours chauds à Biarritz, 10 et à Bordeaux, 22.

De toute évidence, c'est à sa proximité de l'Atlantique que Biarritz doit cette égalité de climat qu'accuse si nettement le tableau que nous avons présenté et qui peut se résumer en ces deux termes : à Biarritz, une humidité plus grande et plus constante, une température plus égale et plus écartée des jours très froids et des jours très chauds.

Quant à la pluviosité excessive de cet automne, aussi bien à Bordeaux qu'à Biarritz, l'origine doit être cherchée dans l'état général de l'Atlantique, et probablement jusqu'à une très grande distance de nos côtes.

La météorologie générale de l'océan est connue à peu près dans les régions équatoriales et tempérées, mais complètement inconnue dans la région polaire.

On sait que les vents équatoriaux soufflent perpétuellement de l'Est vers l'Ouest, et que les vents des zones tempérées soufflent le plus souvent de l'Ouest vers l'Est, en vents de retour chauds et humides; ce sont ces derniers qui transportent vers nos côtes ces tourbillons et cyclones qui nous apportent chaleur et pluie.

On connaît les trajets ordinaires de ces centres de dépression, lesquels, venant des côtes des États-Unis, passent entre les Açores et Terre-Neuve pour, de là,

se diriger soit vers l'Est, soit vers le Nord-Est, et même le Nord-Nord-Est.

Entre Terre-Neuve et les Açores, ces vents humides touchent par leur droite aux eaux tropicales, mais par leur gauche aux eaux glacées et aux icebergs du banc de Terre-Neuve. Ces champs de glace font l'office de condensateurs ; ils assèchent les vents sur des étendues considérables, comme le prouvent les cartes brumaires des mois de mai, juin et juillet, puisque les zones brumaires occupent toute la distance sur l'Atlantique, entre New-York et l'entrée de la Manche, sur une étendue en largeur d'environ 800 à 1,000 kilomètres.

Or, ces mois de maxima brumaire sont justement ceux du maximum glaciaire produit sur le banc de Terre-Neuve par la débâcle des icebergs de la région polaire arctique, c'est aussi celle du maximum de puissance, se développant en vitesse, en chaleur et volume du Gulf-Stream. C'est donc l'époque de la plus violente rencontre des eaux froides et des eaux chaudes, vers la pointe sud du grand banc, soit par la latitude du Ferrol.

Si l'on veut bien penser que cette nappe glaciaire peut couvrir sur cette région une étendue aussi vaste que la surface entière de la France, on ne s'étonnera plus de la possibilité d'influences aussi lointaines que celles dont nous parlons.

Dans d'autres études, nous avons cité des relations que nous constatons depuis vingt ans et qui existent entre cet état glaciaire et nos hivers froids, nos étés chauds, et enfin nos automnes pluvieux, tels que celui de 1896 et celui de 1907.

Il y a dans ces constatations des corrélations fort intéressantes qui font désirer ardemment que le régime

météorologique de la région polaire arctique tout entière soit bien déterminé dans ses rapports avec ce que nous connaissons par les Pilot-Charts américains, des régimes de l'océan Atlantique, de l'océan Pacifique et du territoire de l'Amérique du Nord.

Février 1908.

UNE VISITE

AU

MUSÉE DE LA MARINE

Par M. GUSTAVE LABAT

Depuis que je suis à Paris, je vais fréquemment au Louvre passer quelques bonnes heures au riche et instructif Musée de la Marine et réjouir mes yeux de la vue des deux tableaux du *Port de Bordeaux au* XVIIIe *siècle*, si habilement peints et si spirituellement et fidèlement rendus par Joseph Vernet.

Il y a une vingtaine d'années environ, ces deux tableaux et les treize autres toiles qui forment avec eux la précieuse collection des ports de France étaient réunis au premier étage du palais, dans un salon spécial qu'ils occupaient seuls, à la suite de la salle Lacaze, où l'on avait eu l'heureuse inspiration de placer sur une colonne tronquée le buste du célèbre artiste, leur auteur.

Aujourd'hui, dans un remaniement des tableaux de notre premier musée national, ces quinze toiles ont été enlevées et mises deux par deux, l'une au-dessus de l'autre, dans les salles du Musée de la Marine, au deuxième étage du Louvre; mal éclairées et confondues avec d'autres tableaux, elles sont de plus cachées en partie par les modèles de navires, petits chefs-d'œuvre de jour en jour plus nombreux, des marines contemporaine et rétrospective, qui remplissent ces salles insuffisantes.

C'est on ne peut plus fâcheux. On va, dit-on, remédier à cet état de choses et transporter à l'Hôtel des Invalides le musée de la Marine, trop à l'étroit au Louvre; sans doute les tableaux de Joseph Vernet suivront; alors, plus honorablement placés, ils jouiront dans les vastes salles de l'Hôtel d'un recul suffisant, qui permettra de voir et d'apprécier leurs belles et intéressantes compositions; j'appelle de tous mes vœux cet indispensable changement.

I

Claude-Joseph Vernet, né à Avignon (alors États du Pape) le 14 août 1714, était le second des vingt-deux enfants d'Antoine Vernet, peintre décorateur de cette ville. Son berceau fut un atelier de peinture et ses premiers jouets une palette et des pinceaux; à quinze ans il peignait déjà des dessus de portes, des écrans et des panneaux de chaises à porteurs; sa facilité de composition et d'exécution était très grande pour son âge; aussi son père le confia-t-il à un ami qu'il avait à Aix, le peintre Jacques Vialé, en renom dans cette petite capitale de la Provence. Joseph Vernet travailla quelques années dans son atelier, puis conseillé et aidé par deux puissants protecteurs d'Avignon, le marquis de Caumont et le comte de Quinson, il partit pour Rome. Il avait dix-huit ans.

En se rendant à Marseille, où il devait s'embarquer, il aperçut la mer du haut de la montagne appelée la Viste; l'émotion qu'il ressentit l'enthousiasma jusqu'au délire. Ce fut la révélation de sa vocation; désormais sa voie était tracée.

A Rome, il entra dans l'atelier du peintre de marine Bernardo Forgioni, qu'il devait bientôt surpasser; il travailla ensuite avec Adrien Manglard, un Lyonnais, autre

peintre de marine; l'influence de cet artiste fut des plus heureuses pour le développement du talent du jeune peintre.

La réputation d'un artiste de mérite se fait vite dans la Ville Éternelle, pour peu qu'une Éminence veuille bien s'en mêler; c'est ce qui arriva pour le jeune Vernet; aussi, au bout de plusieurs années, était-il remarqué par les nombreux et riches Français et étrangers qui visitent la capitale du monde chrétien. Le frère de la marquise de Pompadour, M. de Vandières, le futur ordonnateur des beaux-arts, le vit dans le voyage qu'il fit en Italie en compagnie de Soufflot [1], Cochin [2] et l'abbé Le Blanc, et Joseph Vernet fut bientôt connu à Paris, qu'il n'avait jamais vu et où on le prenait même pour un peintre italien.

Ce n'est qu'en 1747 et 1748 qu'il exposa aux Salons parisiens, la première fois deux tableaux et la seconde quatre. Tout naturellement, la critique, envieuse et jalouse, tenta de rabaisser la valeur de l'artiste; mais celui-ci trouva d'ardents défenseurs dans l'abbé Le Blanc, Nicolas Cochin et Diderot. Le séjour de Vernet à Rome fut une des plus brillantes périodes de sa vie; mais il voulait revoir la France et sa famille; en 1751, il fit deux voyages à Marseille, et se fixa définitivement dans cette ville l'année suivante, 1752. Il y peignit bon nombre de tableaux, entre autres deux de ses plus beaux, *la Tempête* et *les Baigneuses*, pour un amateur marseillais, M. Poulhariez; œuvres remarquables que devait vulgariser plus tard le burin du graveur Balechou.

(1) Soufflot (Jacques-Germain), né à Drancy en 1709, mort à Paris en 1780. Après ses études classiques, il alla à Rome où, grâce au duc de Saint-Aignan, ambassadeur de France, il obtint le titre de pensionnaire; il visita ensuite la Grèce; en 1750, il retourna à Rome avec M. de Vandières. En 1758, il concourut pour la construction de l'église Sainte-Geneviève (le Panthéon); ses plans ayant été adoptés, il commença immédiatement les travaux de ce monument, qui immortalise son nom.

(2) Cochin, voir plus loin sa note.

II

C'est en 1753 qu'appelé à Paris par M. le marquis de Marigny (l'ancien chevalier de Vandières, qui avait succédé à M. de Tournehem comme ordonnateur général des bâtiments du roi), Joseph Vernet reçut l'importante et délicate mission, à laquelle la marquise de Pompadour, alors toute-puissante dans l'esprit de Louis XV, n'était certainement pas étrangère, de reproduire de son pinceau les principaux ports du royaume, collection unique, véritable monument dans l'histoire de l'art au XVIIIe siècle.

Vernet se mit aussitôt à l'œuvre; un peu plus de quatre années lui avaient suffi pour peindre *Antibes*, les trois vues de *Toulon*, les deux de *Marseille, la Madrague ou la Pêche du thon* et le *Port de Cette*, superbes toiles qui attestaient déjà la réussite de la précieuse collection et ajoutaient à la réputation de l'artiste, quand, le 17 mai 1757, Vernet arriva à Bordeaux, qu'il devait quitter seulement en juillet 1759 pour aller à Bayonne.

Pendant les deux années de son séjour dans notre ville, il peignit les deux beaux tableaux qui nous occupent.

L'itinéraire imposé au peintre par le frère de la marquise de Pompadour demandait deux tableaux pour Bordeaux, l'un reproduisant avec la ville *la prodigieuse quantité de bâtiments* de toute espèce et de toute nature qui viennent y chercher nos vins; l'autre, l'entrée de la rivière, caractérisée par la tour de Cordouan; « si l'on n'établit pas une mer orageuse (ajoutait l'itinéraire), il conviendra d'y comprendre un grand nombre de bateaux pêcheurs. »

Que s'est-il donc passé? Vernet aurait-il reculé devant l'étude à faire de notre mer de Gascogne, autrement farouche et sombre, avec les immenses dunes et les rochers qui la bordent, que la Méditerranée, comme semble le

penser M. Léon Lagrange, l'historiographe consciencieux des Vernet [1]? Est-ce plutôt fatigue de l'artiste, surmené par un travail continu de plusieurs années? Ne serait-ce pas, enfin, une autre cause qui pourrait bien, à la réflexion, être la vraie : celle des hauts prix dont on couvrait ses moindres toiles, alors que tenu par ses engagements avec le marquis de Marigny il était contraint de peindre pour une somme relativement minime les grandes compositions des ports, qui ont immortalisé son nom? Nul ne le sait. On remarquera, toutefois, que Vernet ne se plaignit pas quand, après ses vues de La Rochelle et de Dieppe, la pénurie des finances du royaume lui permit de gagner Paris et de rompre ainsi sans bruit les conditions arrêtées [2].

Dans tous les cas, Vernet, pour Bordeaux, en fit complètement à sa tête au sujet de l'itinéraire fixé, comme il avait du reste déjà fait pour Cette.

La tour de Cordouan, ce chef-d'œuvre de la Renaissance, dont l'architecture élégante offrait une si grande opposition avec l'austère situation qu'elle occupe sur son rocher et prêtait ainsi à l'imagination de l'artiste, ne trouva pas grâce devant lui; elle le menait trop loin de Bordeaux; et quant aux bateaux pêcheurs larges et ventrus, si différents, mais plus marins, que les gracieuses balancelles aux voiles triangulaires de la Méditerranée, il les trouva vulgaires. Bref, il changea l'itinéraire du marquis de Marigny et ne quitta pas Bordeaux.

Il se plaça, pour le premier tableau, au Château-Trompette en regardant la Bourse, l'Hôtel des Fermes et les quais, et, pour la seconde vue, sur ces mêmes quais, ayant en perspective le Château-Trompette; en somme, la même vue des deux points extrêmes. Mais comme l'habile artiste a su se servir dans le premier tableau du vieux fort de

(1) *Les Vernet. Joseph Vernet et la peinture au* XVIIIe *siècle*, par Léon Lagrange. Paris, librairie académique Didier et Cie, libraires-éditeurs, 35, quai des Augustins, 1864.

(2) La collection devait comprendre vingt tableaux.

Vauban et dans le second de l'harmonieuse architecture des Gabriel ! Que d'esprit dépensé dans le groupement des navires dispersés dans le port, quelle correction de dessin; jusqu'à ce bateau du haut pays et son immense gouvernail que semblent regarder les soldats à l'habit blanc et bleu placés si heureusement sur le parapet du fort !

Parler des qualités exceptionnelles de la peinture de Vernet, de sa couleur brillante, de ses ciels lumineux et légers, de ses eaux limpides, serait un peu tard de nos jours; il est indiscutable que le temps, ce grand maître qui ne respecte rien, a passé l'estompe sur le coloris tant vanté par Diderot et les critiques contemporains du célèbre artiste, il y a un siècle et demi; mais la composition, je le répète, le dessin impeccable nous restent; ils suffisent pour arrêter avec le plus vif intérêt l'œil des connaisseurs sérieux.

Que dire maintenant des personnages qui animent les deux vues de Bordeaux, comme de ceux souvent très nombreux des treize autres tableaux des ports, sinon que gentilshommes, officiers, grandes dames, soldats, matelots, hommes et femmes du peuple, paysans, galériens, etc., etc., qu'on y rencontre, sont bien la représentation la plus complète, prise sur nature, des divers types de la société au XVIII[e] siècle? Tout ce monde vit et s'agite, car seul Vernet a su peindre la foule avec ses costumes disparates et originaux.

III

Les deux tableaux de Bordeaux ont été gravés, ainsi que les treize autres de la collection des ports; ce furent deux artistes de beaucoup de talent, Nicolas Cochin fils (1) et

(1) Cochin fils (Charles-Nicolas), appelé aussi Cochin II, le plus fameux de cette famille de graveurs habiles : Nicolas Cochin le Vieux (1610-1688); Charles-Nicolas Cochin père ou Cochin I (1688-1754); enfin, Charles-Nicolas Cochin II (1715-1790). L'œuvre de ce dernier

Philippe Le Bas [1] qui entreprirent, dès 1753, ce travail difficile et délicat, qui vint encore augmenter le succès des tableaux des ports de France et la réputation de Joseph Vernet.

Diderot fit un assez mauvais accueil aux premières planches des ports; lors de leur apparition, il écrivait dans le *Salon de 1763 :* « Le Bas et Cochin gravent ensemble les ports de mer de Vernet; mais Le Bas est un libertin qui ne demande que de l'argent et Cochin est un homme de bonne compagnie qui fait des plaisanteries, des soupers agréables et qui néglige son talent. Il y a, ajoute-t-il, il y a à Avignon un certain Balechou, assez mauvais sujet, qui court la même carrière et qui les écrase. »

Le savant critique juge sûrement de parti pris; Balechou était un grand artiste, mais avec son exécution magistrale, il eût, c'est indéniable, négligé pour l'effet bien des détails qui sont le charme des tableaux de Vernet et que les graveurs des ports ont fidèlement interprétés.

Les deux estampes de Bordeaux parurent en 1764; il en existe quatre états : le premier, à l'eau-forte pure de Nicolas Cochin; on en voit à Bordeaux une épreuve dans le cabinet de l'Archiviste municipal; le second, non terminé, est du même avec quelques menus travaux de Le Bas; le troisième, terminé avant la lettre, des deux graveurs; et le quatrième, enfin, avec la lettre énumérant les titres

se compose d'environ quinze cents pièces gravées par lui ou d'après ses dessins :

Les cérémonies et les pompes funèbres de la cour sous Louis XV; les Quinze ports de France; le dessin du seizième (*Le Havre de Grâce*) qu'a gravé Ph. Le Bas; les portraits des contemporains célèbres, etc., etc. Cochin fils a fait aussi de bons écrits : *Observations sur les antiquités d'Herculanum;* un *Voyage en Italie,* où il accompagna M. de Vandières, frère de la marquise de Pompadour; enfin de bonnes critiques d'art.

(1) Le Bas (Jacques-Philippe), né à Paris le 8 juillet 1707, sur la paroisse de Saint-Barthélemy en la Cité; il était fils unique d'un perruquier de cette ville et de Françoise-Étiennette Le Cocq; il est mort à Paris en août 1782. Il obtint le titre de graveur du Roy; il eut pour élève Charles-Nicolas Cochin fils, dont la note précède celle-ci, et Gaucher. Son œuvre est considérable.

du marquis de Marigny. Comme les cuivres de ces deux planches existent à la chalcographie du Louvre, il est important de rechercher les épreuves anciennes de ce quatrième état, car les marchands parisiens ne se font pas scrupule de lancer de temps à autre dans la circulation quelques épreuves nouvelles de ces planches usées et fatiguées.

Philippe Le Bas avait compris l'intérêt que présenterait une réunion de ces personnages, dont nous parlons plus haut, qu'on trouve en nombre dans les tableaux des ports; aussi entreprit-il une suite d'estampes représentant en groupes séparés quelques-unes des figures des vues de Marseille, Bordeaux, Bayonne et La Rochelle. C'était une idée heureuse, mais qu'il ne sut pas mener à bonne fin; il commit, en commençant, la grande faute de se passer de Cochin, dont l'impeccable burin lui fait absolument défaut; on voit facilement à l'incorrection du dessin qu'on s'est plus préoccupé de commerce que d'art.

Les planches de cette suite sont au nombre de douze; cinq sont tirées des deux tableaux de Bordeaux : La *Promenade du matin* et la *Promenade du soir*, de la toile des Salinières, et l'*Officier en promenade du matin*, la *Promenade de l'après-midi* et les *Jardinières* de celle du Château-Trompette.

Les sept autres planches du recueil sont empruntées :

Trois aux deux vues de Marseille : *Dame et marchand du Levant, L'agréable société, le Retour du marché.*

Trois aux deux tableaux de Bayonne : *le Matelot, le Marchand, la Promenade.*

Un à la vue de La Rochelle : *la Conversation.*

Le dépôt des estampes de la Bibliothèque nationale possède en bel état ces douze planches; mais par une erreur inexplicable, onze figurent dans l'œuvre de Le Bas et la douzième dans le carton, in-folio, des estampes de Joseph Vernet. (D. C.. n° 3, reliure rouge.) Cette douzième pièce est *la Promenade*, tirée des vues de Bayonne.

IV

Les deux tableaux de Joseph Vernet rappellent bien le moment du XVIII[e] siècle où le grand commerce de notre ville était à son apogée; rien d'exagéré dans cette « *prodigieuse quantité de bâtiments* de toute espèce et de toute nature qui viennent y chercher nos vins » dont parle l'itinéraire de 1753 du marquis de Marigny; quatre-vingts ans plus tôt, les deux aimables et spirituels voyageurs Lhuillier Chapelle et Le Coignieux de Bachaumont n'avaient-ils pas été frappés du mouvement extraordinaire de notre port quand ils écrivaient :

. . . .
Et vîmes au milieu des eaux
Devant nous paroître Bordeaux,
Dont le port en croissant resserre
Plus de barques et plus de vaisseaux
Qu'aucun autre port de la terre (1).

Et les bateliers de la rivière ne chantaient-ils pas en arrivant à Bordeaux ce couplet bien significatif :

. . . .
Déjà de M. Sage (2)
J'entends les tonneliers.
Bacalan, ton rivage
Se couvre d'ateliers;
Mille vaisseaux au large,
Sous divers pavillons,
Viennent prendre leur charge
De nos vins des Chartrons.

Nos vins, nos vins, toujours nos vins !

Je dois à l'obligeance de notre aimable et érudit confrère M. R. Céleste, conservateur de la Bibliothèque de la ville de Bordeaux, la communication d'une lettre écrite le

(1) *Voyage de MM. François Le Coignieux de Bachaumont et Cl.-Emman. Lhuillier Chapelle.* La Haye, M.D.CC.XXXII.

(2) Pour *Saige;* famille distinguée dont un membre fut maire de Bordeaux en 1791 et fut victime de la Révolution le 23 octobre 1793.

25 novembre 1758 par le poète Rulhière ([1]), attaché à la personne du maréchal de Richelieu, à Fréron, le célèbre critique, qui est bien dans l'esprit du temps.

Mme la comtesse d'Egmont, fille du maréchal, ayant manifesté le désir de connaître en détail les différentes parties d'un vaisseau, un riche négociant de Bordeaux, M. La Fore ([2]), saisit cette occasion de donner une fête au gouverneur de la province; il choisit à cet effet la veille du départ d'un navire russe de cinq cents tonneaux, chargé de vin et d'eau-de-vie; le maréchal de Richelieu, la duchesse d'Aiguillon et Mme la duchesse d'Egmont assistèrent à cette fête.

M. La Fore vint prendre cette belle société dans un brigantin, dont la chambre était superbement ornée et dont les vingt rameurs, vêtus de rouge et couverts d'argent, tenaient hautes et prêtes à tomber leurs rames peintes et décorées aux armes du maréchal.

Le consul de Suède, à qui le navire était adressé, en fit les honneurs; les dames de la ville vinrent à bord; il y eut bal, collation et concert, et en se retirant à l'hôtel du gouvernement la comtesse d'Egmont dansa dans quelques maisons privilégiées où elle fut admirée et applaudie.

([1]) Rulhière (Claude-Carloman de), historien et poète, né à Bondy, près Paris, en 1735, mort à Paris en 1791. Il servit dans les gendarmes de la Garde et fut aide de camp du maréchal de Richelieu pendant deux ans et noua d'excellentes relations avec la comtesse d'Egmont, sa fille; il entra à l'Académie française en 1787.

([2]) M. La Fore était directeur du commerce de Guyenne en 1749. Son nom figure sur la plaque de marbre de la Bourse avec celui de Beaujon.

La Société des Bibliophiles de Guyenne, fondée en 1866 par le savant Jules Delpit et quelques-uns de ses condisciples et amis, a publié dans le Ier volume des *Mélanges* la relation par Rulhière d'un voyage du maréchal duc de Richelieu à Bayonne, annoté par notre érudit confrère M. R. Céleste. Ce voyage est des plus intéressants et va de pair avec la visite au navire russe de la comtesse d'Egmont. Les publications de la Société sont, du reste, du plus haut intérêt; elles comprennent notamment les œuvres inédites de Montesquieu. Le président de cette réunion de travailleurs est M. Louis de Bordes de Fortage, secrétaire général de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux, et l'un des bibliophiles les plus connus et les plus distingués du Sud-Ouest.

Le peuple prit part à la fête et dansa, lui aussi, sous l'ormeau de la bonne duchesse (1) jusqu'au moment où

Les premiers rayons de l'aurore
Trouvèrent tout le monde encore;
Et l'on fut se coucher, enfin,
Sur les six heures du matin.

Le navire appareille et part en saluant la ville de ses canons.

Quel joli sujet, bien digne du pinceau du célèbre artiste des ports !

Hélas ! nous sommes loin de ce temps de prospérité; depuis déjà plus d'un siècle la perte de Saint-Domingue, qui était un grand débouché pour notre commerce maritime, puis les jours néfastes de la Révolution française et les guerres de l'Empire ont porté un coup funeste à Bordeaux. Aussi Henri Martin, le grand historien, a-t-il pu dire en 1831, avec un semblant de vérité :

« Les superbes édifices dont le XVIIIe siècle a peuplé la fastueuse Bordeaux, aujourd'hui si déchue, attestent assez quelle fut la vie active et brillante de ses jours de prospérité. »

Jugement bien sévère, mais dont les efforts constants et les sacrifices sans nombre de notre Chambre de commerce ont de beaucoup depuis atténué l'importance.

On sait par le journal de Vernet qu'il habita dans notre ville la maison de M. Pitard (2) et qu'il acheta même du vin et du bois à son propriétaire, qui devait sans nul doute aussi posséder un domaine rural dans les environs de Bordeaux; il payait par trimestre quatre cent cinquante livres, et la barrique de vin de deux cents bouteilles, cent livres.

(1) La duchesse d'Aiguillon. — L'ormeau, plusieurs fois centenaire et très vert encore, a été abattu lors de l'élargissement des quais; il était en face du n° 134 du quai des Chartrons, après la rue Denise.

(2) Ce M. Pitard (Jean-Baptiste), négociant, avait été reçu bourgeois de Bordeaux le 10 juillet 1749 et habitait paroisse Saint-Rémy, fossés du Chapeau-Rouge, la maison qui porte le numéro 22.

C'est pendant le séjour de Joseph Vernet à Bordeaux que naquit, le 14 août 1758, à quarante-quatre ans, jour pour jour, de la naissance du peintre des ports, son fils Carle, qui devait continuer l'illustration de la famille (1).

1758, année heureuse pour Vernet, mais bien cruelle pour la France; le ministre de la marine d'alors, Berryer, ancien lieutenant de police, qui passait pour avoir été un pourvoyeur du Parc aux Cerfs, complètement démoralisé à la suite de la funeste guerre de Sept ans, vendit au commerce nos vaisseaux et les approvisionnements de nos arsenaux qui leur étaient destinés ! Un moment la France se trouva sans marine ! !

On cite, à ce sujet, un mot de Louis XV, qu'il serait désirable pour lui que l'histoire n'eût pas retenu; s'adressant au peintre Quentin de Latour, devant lequel le roi posait pour son portrait, il prononça ces paroles : « Il n'y a plus de marine en France que celle de Vernet... » Certes, c'était un grand compliment pour l'artiste, cet aveu sorti d'une bouche royale, mais d'une indifférence bien honteuse pour son auteur !

. . . .

Il y a trois périodes bien distinctes dans la vie du célèbre peintre : la première est celle de son séjour en Italie, de 1732 à 1751-52; la seconde, les Ports, qui va de 1753 à 1762; et enfin la troisième, la Parisienne, de 1762 à 1789, année de sa mort.

J'ajouterai que Joseph Vernet fut un artiste essentielle-

(1) « Du dit jour (Lundy, 14 Aoust, 1758) a esté baptisé Antoyne-Charles-Horace, fils légitime de Sieur Joseph Vernet, peintre du Roy, et de delle Virginie Parker, parroisse St-Rémy.

» Parrein Sr Louis François Vernet, frère du baptisé; marreine : delle Anne Rose Lombelli. Né ce matin à une heure.

» (Signé au registre) Vernet père; Louis Vernet. »

(Archives municipales de Bordeaux, série 66. Paroisse Saint-Andre, reg. 100, acte 745.)

Je dois ces deux curieux renseignements à l'obligeance de M. Ernest Rousselot, l'érudit sous-archiviste de la ville de Bordeaux.

ment heureux, car il jouit de son vivant de l'admiration du public et mourut dans toute sa gloire.

On ne peut s'empêcher, en regardant au Musée de la Marine, au Louvre, les deux tableaux du port de Bordeaux, d'amèrement regretter que la tradition n'ait pas conservé jusqu'à nos jours les noms des principaux personnages que l'on remarque dans ces belles toiles; plusieurs sont certainement les portraits de gens avec lesquels l'artiste a vécu ou a eu des rapports plus ou moins intimes pendant les deux années qu'il habita notre ville et que les Bordelais de la seconde moitié du XVIIIe siècle ont pu longtemps nommer.

Léon Lagrange, le fidèle historiographe de Vernet, qui a eu en mains à Avignon le livre de raison de ce peintre, en était, il y a cinquante ans, aux conjectures. Qu'oser affirmer aujourd'hui, après un siècle et demi?

C'est grand dommage, je ne saurais assez le répéter, que ces vieux souvenirs soient perdus, et ce n'est pas seulement à Bordeaux; à Marseille, il en est de même; un exemple : dans le tableau de l'entrée du port de cette ville, le gentilhomme qui, placé derrière le peintre, examine, à l'aide de son binocle, l'étude de Vernet, n'est pas le père de la belle Virginia sa femme, le chevalier Parker, comme le dit M. Lagrange, mais M. de Barigue de Fontainieu (1),

(1) M. de Barigue de Fontainieu commanda à Vernet pour sa galerie, entre autres tableaux : le *Château Saint-Ange* et le *Ponte voto*, qui figurèrent à l'Exposition de Marseille en 1861, cent ans plus tard, avec leur certificat d'origine, comme appartenant alors à un collectionneur marseillais, M. Paul Autran.

M. de Barigue de Fontainieu avait un fils qui, en 1786, était lieutenant de vaisseau du Roy, et qui devint, après la Révolution française, un peintre distingué; c'est du fils de celui-ci, M. Adolphe de Barigue de Fontainieu, né en 1803 à Marseille et mort à Villenave-d'Ornon, près Bordeaux, en 1879, que je tiens ce détail. M. Adolphe de Barigue de Fontainieu, élève de Granet, son compatriote, a été, lui aussi, un peintre de talent; il peignait surtout les intérieurs; on voit à la mairie de Bordeaux, dans le cabinet de l'Archiviste, le *Cloître de Saint-André de Bordeaux*, grande étude à la sépia, véritable document de ce curieux monument disparu.

La Tempête, le seul tableau de Joseph Vernet que possède le Musée de Bordeaux, vient de la galerie de Fontainieu, de Marseille.

honoraire de l'Académie de Marseille, amateur d'art et collectionneur distingué, qui reçut Vernet à son retour d'Italie dans son bel hôtel de la place Noailles.

Oui, les traditions se perdent ou s'égarent, et qu'on prenne garde qu'il n'en soit pas ainsi bientôt pour une des plus précieuses toiles de notre musée : La *Vue du Port de Bordeaux*, de Pierre Lacour, — ils ne sont pas légion ceux qui peuvent encore, en les désignant, nommer l'ingénieur Combes, et sa fille, les deux Lacour dessinant, le courtier de navires André Ferrière, avec son chapeau à cornes en bataille et sa rose à la boutonnière, Languigneux, etc., etc., qu'on remarque dans cette belle composition, d'un si grand intérêt pour les Bordelais, de notre habile et ancien confrère, ne l'oublions pas, ne l'oublions pas, car, comme dit Musset :

Tout s'en va comme la fumée !

Avril 1908.

LISTE DES PRINCIPAUX GRAVEURS

DE L'ŒUVRE DE JOSEPH VERNET

Ils sont nombreux; d'abord deux femmes :

Anne Coulet.
Cousinet, fmme Lempereur.

J.-J. Avril.
Bertrand.
Vecrottes.
Daudet.
Byrne (W.).
Jacques Alliamet.
J. Ouvrié.
Aube.
Basan.
Courty.
Longueil.
Berardi.
Le Gouaz.
Cathelin.
De Marcère.
Parbouy.
Maillet.
Guyot.
Lameau.
Devillers.
Hemann.
Fortier.
Marchonet.
N. Cochin fils } *les Ports.*
Philippe Le Bas } *les Ports.*
Flippard.
Belle.
Palmucci.
Masquellier.
Wooltett.
Holman.
Charpentier.
Chéreau.
Nicolet.
De Flumel.
N. Dufour.
Balechou, le célèbre graveur de la *Tempête,* des *Baigneuses* et du *Calme.*

LE DROIT ANDORRAN

SA FORMATION ET SON ÉVOLUTION

MÉMOIRE LU AU 1er CONGRÈS DE LA LANGUE CATALANE

Par M. J.-A. BRUTAILS

Nous sommes assez mal renseignés sur les lois générales auxquelles sont soumises l'existence et l'évolution des coutumes de nos contrées. Ce qu'on en dit est plutôt, en effet, le résultat de déductions, de raisonnements, que la constatation directe de faits positifs. Peut-être n'est-il pas inutile d'étudier à ce point de vue la coutume d'Andorre.

Notons d'abord que cette coutume est presque entièrement orale. Sur quelques points, nous possédons des textes législatifs; en outre, des particuliers ont rédigé un petit nombre de mémoires sur les règles de la procédure; mais l'ensemble du droit n'est fixé dans aucun écrit officiel ni officieux. Aussi bien, c'était la situation habituelle des anciennes coutumes locales : les chartes dites de coutumes n'enregistraient qu'une faible partie du droit; la presque totalité de la législation restait, si l'on peut ainsi parler, à l'état oral.

*
* *

A l'oiigine et pendant tout le Moyen-Age, la coutume andorrane ne se distingua point de la masse

des coutumes catalanes. La population était de langue catalane ; la situation géographique du pays le mettait en rapports journaliers avec la Catalogne. Aussi le fond du droit andorran est-il catalan : l'organisation de la famille andorrane est calquée sur la merveilleuse organisation de la famille catalane.

Après le droit catalan, la plus large part revient au droit canonique. C'est ce droit, c'est l'idée religieuse qui a formé la conscience juridique des Andorrans. Un bayle a motivé naguère un jugement sur ce que « le paiement des salaires est... l'un des préceptes de notre sainte Mère l'Église » : ce bayle a formulé la théorie des obligations en droit andorran beaucoup plus exactement que les juristes.

L'action de la loi canonique si puissante, était si réelle, son influence dans les Vallées était si positive, qu'un examen attentif révèle çà et là une antinomie entre la loi civile et la loi religieuse. Au milieu du XIX[e] siècle, quand une convention était présumée illégale, on la renforçait d'un serment prêté sur le crucifix, entre les mains du notaire ; désormais, la partie qui s'était ainsi engagée en conscience ne pouvait plus requérir des juges séculiers l'annulation du pacte tant qu'elle ne s'était pas fait relever de son serment par l'autorité spirituelle. Encore aujourd'hui, quand un mineur de vingt-cinq ans contracte une obligation, il jure de la confirmer à sa majorité, et s'il veut plus tard en poursuivre la rescision, il doit au préalable se faire autoriser par l'Ordinaire diocésain.

Le droit romain est un autre élément de la coutume. On sait que, durant le Moyen-Age, son prestige lui valut un succès général. L'écart était trop grand, d'ailleurs, entre l'état social de la Rome antique et

l'état social de l'Europe médiévale pour que la loi de celle-là pût s'adapter aux besoins de celle-ci; le triomphe du droit romain fut donc, avant tout, apparent et factice. L'un des expédients par lesquels on mettait ce droit d'accord avec la réalité des relation juridiques consistait dans les renonciations : on renonçait aux dispositions des lois romaines qui étaient contraires à la pratique. De ces renonciations l'usage s'est conservé dans les Vallées; certaines sont de style dans les actes rédigés par les notaires andorrans.

A en croire le Conseil général, le droit romain aurait dans la coutume un rôle prépondérant. Il ne faut pas oublier que le fait d'adopter une législation déterminée implique, dans une certaine mesure, une nationalité. Si les Andorrans reconnaissaient la prévalence du droit catalan, ils craindraient de fournir à l'Espagne un prétexte pour absorber leur pays. Le souci de leur indépendance est l'une des raisons qui les poussent vers le droit commun, vers la loi romaine. Mais les affirmations officielles que dicte cette préoccupation n'altèrent pas le fond du droit, lequel n'est et ne sera jamais modifié qu'à la surface par les influences romaines.

Les influences espagnole et française, au contraire, gagnent de jour en jour. Ce sont proprement des apports étrangers, peu considérables, mais qui finiront, je le crains, par envahir la coutume entière.

* * *

Il est à peine utile de dire que la coutume se transforme, comme toute chose ici-bas. De cette évolution

nous avons des preuves tangibles dans la survivance des formules surannées et vides de sens.

Les notaires insèrent souvent à la fin des renonciations ces mots : *ab jurament llargament.* C'est une réminiscence du serment par lequel les parties contractantes promettaient de ne pas faire valoir les moyens de nullité auxquels elles venaient de renoncer.

A certains jours déterminés, le *nunci*, qui est l'huissier de l'Andorre, se rend sur les places publiques et, tenant un livre quelconque à la main, il crie par trois fois : « Avis. Avuy s'encanta los llibres dels comuns, iglesies y segrestanies. » « Avis. Aujourd'hui on met aux enchères le registre des paroisses et des églises. » En réalité, il ne met rien aux enchères, et personne ne sait plus à quoi répond cette proclamation.

Au début de la phase d'exécution des jugements civils, le même *nunci* se rend deux fois chez le plaideur qui a succombé et lui dit, la première fois : « Avuy, a instancia de... y per ordre del batlle, se trauen pinyores. » « Aujourd'hui, à la requête d'un tel et par ordre du bayle, on fait une saisie, ou on prend les biens saisis. » Et la seconde fois : « Avuy, vos encanto les pinyores que vos vaigt traurer. » « Aujourd'hui, je mets aux enchères les biens que j'ai saisis. » Comme le *nunci* ne pratique effectivement ni saisie ni mise aux enchères, ces phrases sacramentelles ne peuvent être que les vestiges d'une procédure abandonnée. L'usage s'en conserve vraisemblablement parce qu'elles comportent des honoraires.

Les procédures privilégiées et sommaires, qui débutent par l'exécution, sont en baisse. C'est ainsi que, dans les actes entre particuliers, la *clausula de ters*

est à peu près sans effet. L'*hostatge* ou contrainte par corps conventionnelle est tombé en désuétude. La procédure tend à plus de prudence et d'équité.

En matière criminelle, la torture est abolie; les compositions en nature sont à peu près oubliées, et le *visori*, l'interrogatoire du cadavre en cas de mort violente, se fait de plus en plus rare.

Ce mouvement ne se produit pas sur toute la ligne et avec une rapidité uniforme, ni dans une même direction. Non seulement certains usages varient sensiblement d'une paroisse à l'autre, mais il est des différences plus ou moins graves entre les jurisprudences des divers tribunaux. Il est des *curias* où le droit romain et le droit canonique ont plus de faveur, d'autres où le droit catalan est préféré. La pratique moyenâgeuse qui attribuait au juge une part quotitative de l'objet du procès est restée, je crois, en honneur dans certaines cours de justice.

A tout prendre, le droit civil n'est pas aussi ancien qu'on le pense. L'organisation des personnels administratif et judiciaire, le développement des droits collectifs poussé jusqu'au socialisme d'État, la procédure, nous reportent assez loin dans le passé; les chapitres de la coutume relatifs aux personnes et aux biens sont d'origine récente.

*
* *

Comment se produit cette évolution de la coutume andorrane, c'est ce que nous allons rechercher brièvement.

Dès les premiers temps de sa formation, la cou-

tume était constituée par la fusion des droits catalan, canonique et romain ou, plus exactement, elle était une variété du droit catalan, comprenant, comme celui-ci, un fonds d'usages indigènes, auxquels se mêlaient des théories ou des prescriptions tirées de l'un et l'autre *Corpus*.

Les notaires des Vallées, qui se sont formés en Catalogne et qui se servent de formulaires catalans, contribuent à maintenir l'équilibre entre ces éléments divers. La rédaction des contrats suit les modifications du droit; elle ne les provoque guère.

C'est plutôt par l'interprétation des contrats, par les jugements, que la coutume est altérée.

Rappelons quels sont les tribunaux de l'Andorre.

Au civil, trois degrés : deux bayles, qui sont des notables du pays; puis, un juge d'appellations, qui est alternativement espagnol et français; enfin, deux tribunaux supérieurs, l'un à Perpignan, l'autre à La Seo.

Au *politich*, justice administrative qui connaît des litiges sur les servitudes, trois degrés, correspondant à la hiérarchie des conseils élus.

Au criminel, nous retrouvons les bayles, qui rendent la justice correctionnelle, et le juge des appellations, qui assiste les deux Viguiers, l'un français, l'autre espagnol.

Comme on le voit, l'élément local tient dans l'ensemble du personnel judiciaire une place très restreinte. Encore faut-il dire que les bayles et les juges administratifs, quand ils sont embarrassés, — ce qui leur arrive souvent, — recourent à des assesseurs, qui sont presque toujours des hommes de loi de La Seo d'Urgel. Tous ces étrangers, viguiers, membres

des tribunaux supérieurs, juge des appellations, assesseurs, apportent inévitablement dans leurs sentences quelque chose des idées qui ont cours chez eux.

Les néologismes attestent cette action des droits voisins sur la coutume. La langue juridique se transforme : *finca* remplace *immoble; embargar* se substitue à *pinyorar* ou à *emparar;* bien d'autres termes sont employés couramment, que l'on chercherait en vain dans les textes d'autrefois.

A un autre point de vue, les conditions sont défavorables pour le maintien des usages. Dans une contrée étendue, peuplée, les difficultés analogues se reproduisent d'assez près pour former une tradition continue. Quand les mêmes espèces ne se suivent qu'à de longs intervalles, l'oubli fait dans la tradition des brèches par où s'introduisent les droits étrangers. C'est le cas pour l'Andorre.

*
* *

On appelle *decrets*, dans les Vallées, diverses décisions de nature fort distincte : quand les Co-seigneurs légifèrent, quand les Viguiers ou les divers Conseils réglementent, ce sont des *decrets*, et quand le Conseil général, interrogé sur un point de droit, dit quelle est la coutume locale, c'est encore un *decret*. De ces *decrets*, les uns ont donc pour but de modifier le droit, d'autres d'en faire l'application, d'autres enfin de le constater.

Les *decrets*-lois n'apportent pas à la coutume des changements aussi profonds qu'on pourrait le croire. Ils sont assez rares et presque toutes leurs dispositions

sont tombées en désuétude; certaines n'ont jamais été appliquées ou ont dévié de leur sens.

Un décret de 1853 enjoignait de faire évaluer par experts les immeubles avant la vente à réméré : cette prescription est lettre morte. L'article suivant du même décret faisait une obligation aux notaires de présenter annuellement leurs registres au Conseil général : les notaires ne se sont jamais soumis à cet ordre. Trois décrets de 1785-1786 ont précisé sur quelle nature de biens devait porter l'exécution des jugements civils; un quatrième décret a, semble-t-il, rapporté les précédents : les juges continuent cependant à les viser dans leurs sentences; mais leurs interprétations, qui varient, d'ailleurs, suivant les tribunaux, sont fort éloignées de la lettre et de l'esprit de ces décrets. Un décret de 1854 abaisse à 3,33 0/0 le taux du *censal* ou rente constituée : cette prohibition est malheureusement respectée; elle a ruiné un mode de prêt qui rendait bien des services. La *Réforme* ou loi électorale de l'Andorre est un décret de 1866.

Mais le décret dont l'histoire est la plus suggestive est un mystérieux décret de 1785, qui n'a peut-être jamais existé. Ce texte législatif aurait accordé un droit de réméré perpétuel aux propriétaires d'immeubles vendus par autorité de justice : il est expressément visé dans des sentences récentes, dues à des bayles qui ne le connaissent que par ouï-dire. D'autres jugements, plus anciens, tendent à établir que ce décret énigmatique n'a jamais été qu'un projet. Promulgué ou non, il est passé en coutume.

Si on rapproche ce cas du cas de tels autres décrets, bien authentiques et qui sont de nul effet, on se rendra compte qu'en Andorre, comme partout, la

force de la loi lui vient en grande partie de sa conformité avec les idées ambiantes. Le législateur doit compter avec ce collaborateur anonyme qui est la conscience populaire. Quand la loi consacre des mesures appelées par les conditions du moment et par le vœu des populations, elle dure, elle opère; si elle n'a pour elle que la volonté du législateur, elle tombe presque inévitablement.

Un littérateur distingué a écrit naguère un livre piquant sur les morts qui parlent. L'idée est particulièrement juste pour les pays traditionalistes, comme l'Andorre : les générations disparues, qui ont construit brin à brin la coutume, ne perdent pas dans la mort leur activité; elles la continuent par la tradition. Leur vie se prolonge dans la génération actuelle; la pensée des Andorrans d'autrefois guide la langue et dirige le bras des Andorrans d'aujourd'hui.

Cet effort collectif du peuple a renouvelé une part importante de la coutume, celle qui a trait au réméré.

Pour apprécier ce changement, il faut savoir que les Andorrans ont une vraie passion pour leur maison, pour la *casa* familiale. Consolider et agrandir le patrimoine s'il est intact, le restaurer s'il est entamé, ce sont les grandes préoccupations de leur existence. Quand ils vendent, c'est presque toujours avec l'espoir de recouvrer ce bien auquel les attachent tant de fibres douloureuses. De ce calcul est sortie l'extension du réméré, de la *carta de gracia*, extension tellement considérable qu'un plaisant, qui avait vu le *Paseig de Gracia* barcelonais et qui l'admirait, voulait baptiser un bout de chemin à Andorre-la-Vieille *Paseig de Carta de gracia.*

Ces considérations expliquent la fortune extraor-

dinaire du décret de 1785. Sous le couvert du pouvoir législatif, c'est l'âme de l'Andorre qui est ici le véritable artisan de la coutume.

*
* *

Il ne faudrait pas s'abuser cependant ni croire que l'harmonie soit parfaite entre la loi et les aspirations des justiciables. La loi en Andorre vise à saisir l'homme tout entier. Les prescriptions de la coutume sont imprécises et la limite est mal déterminée entre ce qui est illégal et ce qui est immoral : des relations notoires entre jeunes gens et jeunes filles peuvent être l'objet d'une répression pénale. Malgré tout, il s'en faut bien que la loi pénètre et imprègne l'esprit des populations; elle ne représente pas exactement la pensée andorrane.

A côté de la coutume et en dehors subsistent des habitudes et des mœurs parfois différentes. La coutume et la jurisprudence, se conformant en cela au droit catalan, fixent la quotité disponible aux trois quarts. En réalité, les pères de famille andorrans réduisent arbitrairement la légitime. Or, les légitimaires, qui savent qu'une action en complément de légitime aurait une issue favorable, inclinent leurs revendications sous la force de ces vieux usages que la loi ne reconnaît pas; ils se résignent bénévolement à une spoliation illégale.

Pour tout dire, la loi ne tient qu'une place restreinte dans la mentalité andorrane. Elle s'impose surtout par les sanctions dont elle est accompagnée; elle s'adresse moins au sentiment du devoir qu'à la crainte

des châtiments, et là où cette crainte cesse, la loi perd son autorité. La contrebande est légalement interdite; mais en temps ordinaire la pénalité n'est pas appliquée. Aussi la loi est-elle ouvertement violée; les contrebandiers opèrent librement, en plein jour. L'opinion publique ne leur est nullement sévère, et l'administration locale, qui sévit de loin en loin, quand elle ne peut pas s'en dispenser, lui est plutôt favorable : le budget des Vallées est en partie alimenté par la contrebande.

D'autres lois, plus étroitement unies à la morale que la précédente, ne sont guère mieux respectées. L'usure, l'usure à des taux hideux, a dû être énergiquement réprimée par les Viguiers, qui n'avaient pas, dans cette campagne, la sympathie des prêteurs ni même de leurs victimes.

*
* *

Que vaut la coutume andorrane ?

Dans l'ensemble, elle présente un défaut capital : l'indécision. Si la loi écrite est d'interprétation malaisée, que dire d'une coutume qui n'est pas fixée par l'écriture ? En matière de droit public, les conflits d'attribution tournent trop facilement à l'anarchie. En matière de droit privé, un fait suffit à montrer l'acuité du mal : la coutume, nous le savons, a de grosses lacunes, et il est nécessaire à chaque instant de recourir au droit supplétoire; or les tribunaux ne s'entendent pas sur le choix de ce droit supplétoire, les uns invoquant le droit romain et les autres le droit catalan.

Si on l'examine dans ses divers chapitres, la coutume est de valeur fort inégale. Il est surtout intéressant d'examiner celles de ses dispositions qui sont nées en Andorre spontanément, qui, d'elles-mêmes, sont sorties du milieu, de l'état d'esprit des populations. Elles sont, disons-le franchement, le plus souvent détestables.

Dans la procédure civile, où deux juridictions parallèles se présentent aux plaideurs, il appartient au demandeur de choisir le bayle ou le tribunal de troisième instance qu'il entend saisir de sa requête. Et cet avantage n'est pas négligeable, puisque la jurisprudence varie suivant les tribunaux.

L'ingérence des Conseils administratifs dans les procès, sous prétexte de maintenir la coutume, donne, de même, ouverture à de bien fâcheux abus.

Mais c'est surtout le régime des biens, de la fortune immobilière, qui laisse à désirer. L'hypothèque n'étant pas réglementée, un débiteur peut donner hypothèque indéfiniment sur un même bien; l'hypothèque n'est, en Andorre, qu'une garantie insuffisante et surérogatoire. La rente constituée, depuis que le taux a été ramené à 3,33 0/0, n'est plus suffisamment rémunératrice. Aux Andorrans dans la gêne il reste la vente à réméré perpétuel.

Voici ce qui en résulte. Le bien vendu à réméré est souvent cédé aux mêmes conditions; il passe de main en main, et à chaque aliénation un nouveau réméré se crée au profit d'un nouveau vendeur. De son côté, le droit de rachat peut être vendu définitivement ou à réméré. Au bout de quelques générations, c'est un enchevêtrement inextricable et une source intarissable de litiges. On aurait de la peine à se faire

une idée de l'insécurité qui pèse sur la propriété foncière.

Ce n'est pas à dire que les cerveaux andorrans soient fermés aux idées juridiques; bien au contraire, ces montagnards ont une aptitude singulière à s'assimiler les notions du droit. Les combinaisons auxquelles ils s'arrêtent leur sont, de plus, suggérées par des vues très hautes et très respectables, par le désir de conserver à la famille ses ressources et son rang social. Et cependant le résultat est mauvais. Peut-être devons-nous en conclure que la foule est incapable d'élaborer ses lois : pour une œuvre pareille, il faut à cette force obscure qu'est l'instinct populaire, la direction d'une intelligence consciente et informée.

*
* *

Il y a douze siècles, les ancêtres des Catalans actuels, fuyant devant les Sarrasins, se réfugièrent dans les hautes vallées pyrénéennes. De même aujourd'hui, en présence de l'invasion moins violente, mais non moins implacable du cosmopolitisme, il semble que les vieux usages aient cherché dans les montagnes un abri contre le flot montant de la banalité. Sous les toits d'ardoises grossières des villages élevés, le type de la race et ses coutumes se conservent plus purs.

C'est pourquoi j'ai convié les érudits à tourner un moment leurs regards vers les humbles prétoires andorrans, où d'archaïques magistrats appliquent, sans toujours s'en rendre compte, les lois inscrites dans ce beau code qui s'appelle *Constitucions de Catalunya*.

CORDOUAN

Par M. GUSTAVE LABAT

On ne connaît pas assez Cordouan...
MICHELET (*La Mer*).

I

Au moment où la Chambre de commerce de Bordeaux se préoccupe si justement de l'avenir de notre port, des importants travaux à entreprendre pour l'amélioration du régime du fleuve et des passes de son embouchure, et enfin du point, Le Verdon ou Pauillac, à choisir comme escale des paquebots de plus en plus grands auxquels leur tirant d'eau interdit de monter aux quais de notre ville, il me semble utile de publier deux documents des années 1740 et 1758 qu'un heureux hasard m'a fait rencontrer dans mes recherches journalières de ce qui peut intéresser Bordeaux et notre région.

Le premier de ces documents originaux et inédits, celui de 1740, a pour titre : *Traité de l'embouchure ou entrée de la rivière de Gironde au mois d'avril 1740.*

Il est dû au sieur Nicolas Lalanne, faisant fonction

d'officier sur le navire *le Saint-Pierre*, commandé par M. Poujade, armé pour le Roy et établi en garde-côte à l'entrée de la rivière en janvier, février, mars et avril de l'année 1740.

Le second, du 12 mai 1758, rappelle les instructions sévères données aux pilotes lamaneurs de la rivière de Gironde pendant la funeste guerre de Sept ans (1748-56), si cruelle pour notre marine; il est signé par le sieur Laquar, mais émane de M. de Rostan, commissaire-ordonnateur aux ports de Bordeaux et de Bayonne,chef du service de la marine à Bordeaux à cette époque.

La frégate *le Maréchal-de-Thomont*, mouillée au Verdon, commandait l'entrée de la rivière et correspondait par ses signaux avec les capitaines-marins placés à la tour de Cordouan et avec les batteries de la côte pour transmettre les instructions du maréchal, duc de Richelieu, gouverneur de la haute et basse Guienne, à Bordeaux [1].

Ces deux documents, purement *techniques*, sont copiés, *in extenso*, à la suite de la présente communication, dont ils forment la deuxième partie.

Le nom de l'énigmatique îlot de Cordouan revient bien souvent dans le difficile travail auquel s'est livré, il y à cent soixante-neuf ans, Nicolas Lalanne, officier du garde-côte *le Saint-Pierre;* mais il ne faut pas oublier que c'est autour de ses rochers dangereux et comme à l'ombre de l'œuvre immortelle de Loys de Foix qu'il s'est accompli.

[1] Consulter *Documents sur Royan et la tour de Cordouan*, cinq recueils, 1884, 1888, 1894, 1897 et 1901, planches et cartes, par Gustave Labat. Impr. G. Gounouilhou, Bordeaux, 600 p. env., gr. in-4°.

Depuis cette époque reculée, les passes, les bancs et les fonds de l'entrée du fleuve ont souvent changé; les cartes nombreuses dressées par les officiers de vaisseau et par les soins méticuleux des ingénieurs hydrographes de la marine, ainsi que les précieuses observations qui les accompagnent, nous l'apprennent; il faut remarquer, toutefois, que la majeure partie des points de repère cités par Lalanne sont restés les mêmes, à part quelques moulins et bouquets d'arbres disparus et remplacés avantageusement par des constructions autrement durables.

Ce qui n'a jamais varié, par exemple, c'est l'extrême violence des courants de la passe des *Portes*, la plus rapprochée des récifs de Cordouan, à propos de laquelle le prudent officier du *Saint-Pierre* déclare qu'« il ne fait pas bon de la chercher à moins d'une grande nécessité ».

En effet, la mer y est presque constamment terrible, surtout dans les mois d'hiver, où il est de toute impossibilité d'aborder à la tour; Teulère, l'habile ingénieur, auteur du surhaussement du phare, raconte qu'il ne put y venir plus de trois fois dans une année [1].

« On ne connaît pas assez Cordouan, » a écrit Michelet dans son beau livre de *la Mer*; aussi, que d'accidents dont ont été et sont victimes les imprudents visiteurs de la tour qui négligent de prendre les précautions indiquées et s'attardent sur les rochers jusqu'à la complète formation du flot! J'ai conservé le souvenir de plusieurs qui marquèrent dans mes nombreux séjours à Royan, je n'en citerai qu'un aujour-

[1] Consulter l'ouvrage déjà cité.

d'hui, arrivé en 1877, dont je faillis être témoin et dont les conséquences furent un moment des plus dramatiques [1] :

Le bateau à vapeur des ponts et chaussées affecté à la surveillance des phares, bouées et balises de l'entrée de la Gironde, fut mis un dimanche matin du mois d'août 1877, par un temps splendide, à la disposition de parents et d'amis de l'ingénieur du service maritime pour une excursion à Cordouan [2]. La mer était belle et calme à souhait, une société *select* de jeunes et jolies femmes et de gentlemen embarqua joyeusement; ce n'étaient que toilettes de saison, bleues, blanches et roses, et ombrelles aux couleurs réjouissant les yeux, comme une aquarelle d'Eugène Lami ou de Jacquemard.

La traversée, favorisée par le jusant, fut rapide et heureuse.

On visita la tour, des fondations à la lanterne, on courut sur les rochers à la recherche des énormes crabes qui s'y cachent; on déjeuna aux pieds du phare, ce qui n'est pas banal; un déjeuner est l'accompagnement indiqué de toute partie bien comprise; les meilleurs crus de ce Médoc dont on apercevait la pointe sablonneuse sur la gauche du clocher du vieux Soulac ne furent pas plus négligés que le Moët indispensable à pareille fête... Et le temps marchait... La

(1) J'étais allé le matin même à la tour dans un bon petit bateau à voiles appartenant à un vieux pilote nommé Picoulet; mais j'en étais reparti prudemment au moment de l'étale, profitant d'un vent favorable, non sans avoir fraternisé un moment avec l'élégante société, dont je connaissais plusieurs membres. Je n'appris la mésaventure qu'à mon arrivée à Royan, où l'*Éclaireur-de-la-Gironde*, nous avait précédés.

(2) L'ingénieur était M. Baumgartner, marié à la sœur de M. Gaston Guestier; on peut juger par ces noms du monde quintessencié qui prit part à cette excursion.

mer semblait si tranquille, l'eau si limpide que, malgré les observations réitérées du patron de l'*Eclaireur-de-la-Gironde* (c'est le nom du bateau des ponts et chaussées) et des gardiens du phare, la belle compagnie ne pouvait se décider à s'embarquer... On partit enfin et les excursionnistes, enchantés de leur curieux et instructif voyage, gagnèrent le *Nourrisseur*, grosse et solide embarcation employée au service des approvisionnements de la tour, qu'on avait amenée de Royan à la remorque pour faciliter le débarquement et le rembarquement des dames; on poussa rapidement, et, à force de rames, on se dirigea vers le bateau à vapeur, mouillé dans le chenal, à un kilomètre environ de la tour. Pendant ce temps la mer montait, le courant de flot, toujours de plus en plus fort, s'était formé, les rameurs le sentaient bien à la résistance de l'eau et à sa couleur glauque... Le *Nourrisseur* venait à peine d'accoster l'*Eclaireur*, dont les marins se hâtaient de saisir les amarres qu'on leur lançait, quand une lame de fond, haute de huit à dix mètres au moins, se leva tout à coup sur les récifs et se brisa sur la malheureuse embarcation en la remplissant aux trois quarts !... Ce ne fut qu'un cri; on put croire un moment à la tour comme à bord du vapeur que le *Nourrisseur* sombrait... Par bonheur, un fort grelin, qui déjà le liait à l'*Eclaireur*, tint bon, et la lourde embarcation émergea de l'avant, ce qui permit aux pauvres dames affolées et aux autres passagers effrayés de monter avec l'aide des marins sur le pont du vapeur, qui, depuis longtemps sous pression, partit aussitôt pour rentrer à Royan.

Adieu aux élégantes toilettes, aux ombrelles multicolores et à la folle gaieté; toutes les infortunées jeunes femmes avaient reçu une douche glacée. C'est

littéralement mouillées jusqu'à la chemise et au corset qu'elles descendirent dans la petite chambre de l'*Eclaireur*, peu habituée à servir de cabinet de toilette au sexe faible et charmant... Elle ne pouvait être indiscrète et a gardé fidèlement ses impressions, ses secrets et ses souvenirs... La bien modeste lingerie du vapeur fut mise à contribution et, les quelques mouchoirs sauvés secs du naufrage aidant, on put atténuer, au moins en partie, les effets et les dangers de ce bain aussi imprévu que malencontreux, dont des refroidissements et de méchants rhumes furent seuls (je crois) la conséquence. Toutefois, qu'est-ce auprès de la terrible catastrophe qui fût fatalement arrivée si le petit câble qui tenait attaché le *Nourrisseur* au vapeur se fût brisé? Le premier eût infailliblement coulé sans qu'il fût possible de porter secours à ses nombreux passagers; aucun ne fût revenu, car une seconde lame de fond, aussi forte que la première, succéda à celle-ci dans l'espace de quelques minutes... Triste, bien triste et douloureuse odyssée d'une partie de plaisir ! (1) Michelet a donc raison de dire : « On ne connaît pas assez Cordouan. »

(1) Le moment propice pour entreprendre dans la belle saison et les longs jours une excursion à Cordouan, est de profiter du commencement du jusant. On a alors du temps devant soi pour rester sur les rochers et visiter la tour; mais il ne faut, *sous aucun prétexte*, dépasser pour le retour l'*étale*, moment du changement de marée, qui dure près de trois quarts d'heure; le flot n'est pas encore formé et la mer est presque toujours relativement calme; c'est l'instant favorable pour embarquer sans danger.

La hauteur des lames et leur force s'expliquent facilement par la rencontre du courant excessivement violent avec les rochers à peine recouverts d'eau; c'est un curieux phénomène à observer à Cordouan: j'ajouterai que le bruit causé par cette rencontre est formidable, effrayant même les jours de tempête et dans les marées de syzygie.

Pendant les mois d'hiver on ne peut aborder sans péril à la tour. On se demande comment Loys de Foix, à la fin du XVIe siècle, et Joseph Teulère, au XVIIIe, ont pu mener à bonne fin, avec les faibles moyens dont ils disposaient alors, l'œuvre gigantesque et merveilleuse que nous admirons aujourd'hui.

II

COPIE

IN EXTENSO DES DEUX DOCUMENTS QUI SONT L'OBJET DE CETTE COMMUNICATION (1).

Traitté de l'Emboucheure ou Antrée de la riviere de Gironde, au mois d'Avril 1740, pour reconnoître toutes les passes et marques pour ce conduire dans toutes les dittes passes, en antrant ou sortant de la ditte rivière.

Passe de Grave.

Pour entrer dans la passe *de Grave*, il est à remarquer que sur les sables de Grave, il y a l'*église de Soulac*, qui ce présante en belle veue accompagné *d'un moulin à vent* (2).

Pour entrer entre le banc *des Ollives* et celluy du Chevrier l'on peut gouverner dessus l'église de Soulac en faisant la routte de l'E., où l'on trouvera de cinq brasses d'eau, l'on peut aussy en entrant mener la ditte église à l'E. S. E. de même qu'à l'E. 1/4 S. E., en faisant ces trois routtes, aux unes ou autres, on ne trouvera pas moins de trois brasses et demy jusqu'à cinq, de Basse-mer ou autrement l'on peut ouvrir le dit moulin de Soulac, d'avec l'église, en le prenant du costé du Sud, ouvert d'avec la ditte église d'anviron une bonne petitte distance, ce qu'on appelle ouvert de deux à trois voilles, du costé du Sud de la ditte église et gouverner ainsy, jeusqu'à ce que l'on est la *tour de Courdouan* environ au N. 1/4 N. E. et Nord, alors l'on

(1) Orthographe conservée.
(2) Le moulin d'*Arés*, qui n'existe plus depuis longtemps.

aura doublé le banc qu'on nomme *Chevrier*, qui reste droit au S. S. O. du dit Courdouan.

En suitte il faut remarquer que pour passer entre la terre de Grave et le banc nommé *rafiac* il y a un peu au devant de l'anse de *Royan* un *moulin* entr'autres *pint en blan*, il faut mener le dit moulin avec la pointe de terre, qui fait l'antrée de Grave et gouverner ainsy en tenant le moulin par la ditte pointe, ou autrement cotoyer la terre de Grave, à une certaine petitte distance l'on trouvera toujours en faisant cette routte depuis trois brasses d'eau jusqu'à cinq brasses de basse-mer.

Pour passer entre le banc qu'on nomme *Matte de Courdouan* qui reste droit dans l'E. E. S. E. de la tour, entre le dit banc et celluy de Raffiac, la passe est plus espacieuse et profonde que celle qui est entre la terre de Grave et le banc Rafiac, en sorte que pour passer entre ces deux bancs en entrant, il faut observer qu'il y a dans le S. E. du port de Saint Palaix une petitte ance de sable et un peu au dedans sur la terre cinq moulins, il faut mener par la pointe de la terre hautte, qui fait le costé du S. E. de la ditte ance de Sable par ce moyen on *chennalera* (1) et l'on ne trouvera pas dans la ditte passe moins de quatre à cinq brasses d'eau de Basse-mer, l'on peut aussy renger de fort proche le banc nommé Matte de Courdouan, la Mer y brise dessus continuellement et de grosse maline il découvre a Basse mer, ce sont des rochers dessous l'eau et dessus quelque peu de sable, l'on peut renger en entrant ou sortant les brisants du dit banc, il y a partout autour et tout près quatre brasse d'eau de Basse-mer.

Pour reconoître facillement le port de *Saint Palaix* il faut remarquer que Messieurs les Directeurs *des Fermes du Roy* (2) y ont fait battir une maison blanche en 1729

(1) Ce qui veut dire : on sera dans le chenal.

(2) La maison construite par les fermiers généraux existe toujours; on en a fait le corps de garde des douanes, et la petite anse ou conche de Saint-Palais en a conservé le nom, car on l'appelle conche du Bureau (des Fermes); les grandes bornes de pierre qui servaient de limites au terrain qui en dépendait se voient encore à l'entrée des bois de Saint-Palais en allant aux Pierriers.

pour y loger mess. les Commis, tout auprès de la ditte maison, dans le S. E. est le dit port de Saint Palaix accompagné d'une ance de sable, quoyque cette maison ne soit pas bien hautte et scituée comme elle est sur le bord de la mer, ne laisse pourtant pas que de ce faire voir par toute la passe ou entrée de Grave et non par celle du Mattelier jusqu'à ce que l'on soit vis à vis, en cotoyant la ditte coste de Saint Palaix.

Passes au nord de Courdouan.

Il est à remarquer qu'un peu plus nord de la tour de bois scituée sur la Coste d'Albert (1) ou autrement nommée *pointe de cuivre*, de la part du banc qu'on nomme Les Asnes, qui s'étend vers droit à l'O. S. O. et va ce terminer à mettre la tour de Courdouan droit à l'E. S. E. et E. 1/4 S. E., en sorte que venant de dehors il faut venir chercher le bout de ce banc pour antrer par la passe du Mattelier ou celle de Lescameaut.

Pour entrer par le Mattelier après qu'on a doublé le banc des Asnes il faut gouverner au N. E. jeusqu'à ce que l'on est mis *Courdouan* au S. E. et après gouverner pendant certain temps droit sur la tour de bois qui est environ la routte de l'E. 1/4 N. E. jeusqu'à ce que la tour de bois, nous reste au N. E. et N. E. 1/4 N., ansuitte l'on peut gouverner au S. E. en observant de ne point trop accoster la cotte des sables de la tour de bois, pour éviter un banc qu'on nomme *barre ou banc à l'Anglois*, le dit banc s'étend depuis les derniers rochers de *Saint-Palaix* droit à l'O. N. O. environ trois grands quarts de lieues, après que l'on aura mis la tour de bois droit au N. 1/4 N. E. l'on est au dedans du banc *La Mauvaise*, on peut alors regagner le large de la coste si l'on veut pour éviter avec plus de suretté, le dit *banc ou barre à l'Anglois*, l'on trouvera toujours dans la ditte passe depuis 6 jeusqu'à 18 brasses d'eau.

Pour entrer par la passe de l'Escameaut après avoir

(1) Pour Arvert.

doublé le grand banc des Asnes, comme j'ay parlé cy-devant, il faut gouverner à l'E. 1/4 N. E. jeusqu'à ce que vous voyez le clocher de *Saint Palaix* par dessus la première ance des sables que vous voyez après la pointe des premiers rochers qui poussent au N. O. de Saint Palaix et puis gouverner ainsy en tenant le dit clocher par dessus le millieu de l'ance des dits sables qui sera environ la routte de l'E., continuer ainsy la routte jeusqu'à ce que l'on est mis *Courdouan* au Sud, alors l'on sera en dedans de tous les dangers et gouverner ensuitte le long de la coste on va plus large si l'on veut jeusqu'au devant *de Royan*.

Comme cette dernière passe est la plus pratiquée par rapport aux surettez des marques à terre et qu'en entrant d'un vent *d'amont* (1), l'on est obligé d'y louier (2), pour y parvenir en louiant, il faut remarquer que les marques sont comme suit.

En courant votre bordée au Sud, observer de tenir le clocher de Saint Palaix ouvert par l'ance des sables, que sy l'on vient à la couvrir avec *un bouquet d'arbres* qui sont sur le bord de l'eau et scitués sur une moyenne hauteur, venez à mettre le dit bouquet d'arbres avec le dit clocher, vous yrez droit sur le banc nommé *Monreveil*, l'on doit virer de bord avant de mettre le dit bouquet avec le dit clocher de Saint Palaix, par ce moyen l'on évitera le dit banc de Monreveil.

En courant la bordée du nord pour éviter d'aller sur le banc nommé *la Mauvaise*, il faudré revirer lorsque vous verrés venir le dit clocher de Saint Palaix par la pointe des rochers, qui font le nord de la ditte ance de sable, sy l'on met cette ditte pointe avec le clocher l'on yra droit sur le banc de la Mauvaise, à chaque bordée, il faudra ainsy revirer ou louier ainsy jusqu'à ce que la tour de Courdouan vous reste au Sud et 1/4 S. O. dans ce temps vous serés au dedans de tous les dangers et vos bordées peuvent s'alonger en évitant toutefois les grands rochers de Courdouan.

(1) Ce qui est vent debout.
(2) Louvoyer, courir des bordées.

L'on ne trouvera pas dans toutte la ditte passe de Lescameaut moins de trois brasses et demy jeusqu'à cinq brasses d'eau en basse-mer.

Je n'ay point traitté de la passe des *Portes* attendeu que je ny ay pas peu découvrir une marque certaine, sur laquelle l'on puisse compter, cette passe est partout profonde de 4 1/2 à 5 brasses d'eau de basse-mer; mais comme de flot, les courants portent avec violence droit sur le grand banc de Courdouan, il ne fait pas bon d'aller chercher la ditte passe que par une grande nécessité.

Je n'ay pas non plus traitte de la passe *de Coubre* attendu qu'elle n'est bonne que pour de toutes petites barques.

Toutes les sondes et remarques qui sont contenues dans le présent traitté ont été observées par *Nicolas Lalanne*, faisant la fonction d'officier sur le navire *le Saint-Pierre* commandé par monsieur *Poujade*, armé pour le Roy, étably en garde-coste à l'entrée de la ditte riviere pendant les mois de *Jenvier*, *Fevrier*, *Mars et Avril* de l'année *Mil sept cent quarante.*

Instructions pour les Pillotes lamaneurs de la rivière de Gironde.

Article premier.

Les pillotes qui sortiront au devant des vaisseaux d'entrée ne pourront passer trois quarts de lieue hors des dangers, ils se tiendront à l'ancre E. S. E. et S. E. 1/4 E. pour servir de signal aux vaisseaux d'entrée.

Art. 2me.

Il est deffendu expréssement de passer outre parce que en allant à trois ou quatre lieues comme ils font en temps de paix, ils s'exposent à être faits prisonniers ou se trouveroient forcés d'entrer les ennemis dans la rivière, auquel cas ils seroient punis corporellement.

Art. 3me.

Les Pillotes qui mettront dehors soit sur des vaisseaux de sortie ou dans leurs challoupes seront tenus de venir à bord du *Maréchal de Thomond* faire leurs rapports des découvertes qu'ils auront faites à la mer.

Art. 4me.

Les pillotes qui entreront des vaisseaux dans la rivière seront obligés de les faire tenir en travers à la distance d'une lieue et obligeront les capitaines d'envoyer la challoupe à bord de la ditte frégatte avec un officier dedans qui sera muny du paceport et autres expéditions de son navire.

Art. 5 et dernier.

Faute de l'exécution de l'article quatre, ci-dessus, l'on tirera à balle sur tous les vaisseaux qui passeront outre et les Pillotes seront tenus des faits des capitaines et deviendront responsables du prix de chaque coup tiré et seront d'ailleurs punis très sévèrement à Bordeaux.

à Bordeaux.

Le 12 May 1758.

pour copie, *signé*
Laquar.



LE PORT DE BORDEAUX ET SES ACCÈS

Par M. HAUTREUX

Le port de Bordeaux est situé sur un fleuve à marée distant de 100 kilomètres de la mer; en raison de cette distance, tous travaux tendant à diminuer la puissance de la marée doivent être écartés *a priori*.

La marée est une nappe d'eau de 4 à 5 mètres d'épaisseur, qui s'étend au-dessus de la nappe fluviale que forme le fleuve à l'étiage; elle l'entraîne dans son mouvement de flot. Cette nappe recouvre les bancs qui ne dépassent pas l'étiage et les passes de navigation depuis l'embouchure jusqu'au pont de Bordeaux.

Cet apport d'eau forme le lit majeur et s'étend jusqu'aux rives du fleuve et des îles. La nappe fluviale, qui constitue le lit mineur, a pour bordure les bancs qui découvrent; elle crée les passes de navigation, leur donne leur direction et en détermine les sinuosités; ces sinuosités, ces largeurs, ces profondeurs, sont les éléments importants de la navigation.

La masse du jusant, qui entretient ces profondeurs, se compose donc de la masse fluviale d'étiage et de

tout le volume supplémentaire que lui apporte la marée du flot. Les méandres des passes donnent les rayons de courbure qui limitent la longueur et la calaison des navires qui s'y engagent.

Dans les deux rivières, Garonne et Dordogne, les bancs sont placés près des rives convexes, tandis que les profondeurs se trouvent dans le fond des courbes concaves. Dans la Gironde, au contraire, les bancs sont placés vers le milieu du fleuve; dans les deux rivières Garonne et Dordogne, les bancs occupent, depuis les ponts jusqu'au bec d'Ambès, environ la moitié du lit mineur et les passes de navigation l'autre moitié. Dans cette partie tout rétrécissement du lit majeur a pour conséquence le rétrécissement proportionnel du lit mineur et des passes de navigation.

Tout dérasement d'un banc au-dessous de l'étiage a pour conséquence la diminution de profondeur de la passe voisine. Tout exhaussement d'un banc au-dessus de l'étiage en forme une île et détermine la diminution de largeur du lit de la marée et un arrêt dans la propagation du flot.

Ces principes posés, on peut faire les observations suivantes sur les projets d'amélioration proposés :

Le Verdon port d'escale.

On propose d'établir un port d'escale dans les grands fonds existant près du Verdon en l'entourant de digues très puissantes reposant sur des fonds de vases profondes. Ces digues, pour mettre les navires à l'abri de la mer, rétréciront forcément l'embou-

chure du fleuve entre la pointe de Grave et Suzac, dont la largeur fut toujours, depuis les temps très anciens, de 5,200 mètres.

Ce rétrécissement diminuera certainement le volume d'entrée de la marée et retardera la sortie du jusant; ces deux faits peuvent amener des conséquences désastreuses, qu'on ne peut prévoir, dans toute l'étendue de la Gironde d'abord, et ensuite dans la Garonne maritime jusqu'au pont de Bordeaux.

On doit avoir toujours présents à la mémoire les désordres profonds qui se produisirent dans la Gironde jusqu'au bec d'Ambès par la destruction, de 1780 à 1790, de la plus grande partie des bancs des Anes et la modification des courants de l'embouchure qui en fut la conséquence.

Pauillac port d'escale. — Pauillac, Trompeloup, Lazaret.

Ce projet est admis par le Conseil général des ponts et chaussées.

Pauillac est, en effet, le véritable terminus de l'estuaire marin; les navires de mer peuvent y arriver de nuit comme de jour, avec les alignements des feux : La Coubre, Cordouan, Terre-Nègre, pointe de Grave, Richard, By, Mapon et Patiras. Ils trouvaient naguère encore à Trompeloup des profondeurs de 10 mètres à marée basse et une largeur suffisante pour leurs évolutions. Sur tout ce parcours de l'embouchure jusqu'à Pauillac on pourra, quand on le voudra, obtenir cette même profondeur qui y existait certainement il y a deux cents ans.

Trompeloup-Pauillac est le point obligatoire pour que les navires arraisonnent au Lazaret, où sont installés les bâtiments nécessaires pour ce but; on y est à 50 kilomètres de distance de la mer, dont on n'a plus à redouter les fureurs; le fond y est bon pour la tenue des ancres; la preuve est faite que l'on peut y installer des appontements ou des quais, les communications avec la terre y sont des plus faciles; des voies ferrées y existent déjà, ainsi que des aménagements complets.

Les terrains environnants permettraient d'y construire un bassin de radoub de grandes dimensions ou des docks flottants capables de recevoir des cuirassés; les navires de guerre pourraient y être réparés, en toute tranquillité, sans crainte d'une agression ennemie.

La marine militaire peut y reconstituer des ateliers mixtes de construction et de réparation de ses navires, qui doivent toujours être à l'abri de toute destruction. Ce port de Pauillac peut devenir le port de refuge de nos vaisseaux, le seul qui existerait dans le golfe de Gascogne. C'est un port intérieur, en eau profonde, qui sera accessible de tout temps, de nuit comme de jour, à 80 kilomètres au dedans de la Coubre.

De tels résultats peuvent être obtenus dans un temps très court et avec une dépense de dragage ne dépassant pas 3 millions.

Le bras de Macau.

Ce bras de la Garonne a jadis servi à la navigation; il a environ 10 kilomètres de longueur et 1 kilomètre

de large; son fond est de vase et peut être facilement approfondi par les dragages; il est séparé du bec d'Ambès par les îles Verte, du Nord et de Cazaux. C'est un véritable canal de navigation entretenu par la Garonne et par la marée, qui y entre directement en venant de Pauillac; les grands navires remontent actuellement de la mer jusqu'à l'île Verte.

Ce canal est séparé de la Dordogne par le rideau des îles et reste ouvert aux mouvements de la marée, si commodes pour les manœuvres des gabares et allèges; il débouque à 20 kilomètres de Bordeaux, sur les fonds du mouillage de Purgues; il permet de gagner par des fonds de 6 à 8 mètres de basse mer, le mouillage de Lagrange ou de Grattequina en une seule marée.

Avec quelques aménagements côtiers, ce canal pourrait, par exemple, au port de Ludon, servir aux vapeurs, au moins jusqu'à 6 mètres de calaison, pour l'embarquement et le débarquement des matières lourdes venant du Médoc et des Landes.

Grattequina, La Grange.

C'est un point de la rivière qui n'a pas toujours présenté une fixité désirable; il y a deux cents ans, il s'y formait un banc, lequel, exhaussé par les riverains, devint une île qui fut plus tard rattachée à la terre ferme, rétrécissant ainsi la rivière. Des constructions très importantes en cet endroit pourraient produire des mécomptes; des quais collés au rivage, ainsi qu'il est proposé par M. Hersent, n'auraient pas ces inconvénients et serviraient dans le cas où un navire de

calaison, montant ou descendant, manquerait sa marée par suite d'accident; il pourrait s'arrêter en ce point, s'amarrer au rivage, en attendant le retour de la marée, car depuis Bordeaux jusqu'à l'île Verte, la passe de navigation est trop étroite pour permettre à un navire un peu long d'y faire son évitage de basse mer.

BACALAN, LORMONT.

Le passage de Bacalan-Lormont, pour un navire long et de calaison, sera toujours très difficile en raison des rayons de courbure de la passe. Les navires actuels des Messageries paraissent avoir les dimensions maxima que l'on puisse atteindre pour entrer dans les bassins et en sortir; mais les navires plus petits peuvent le faire encore dans les conditions actuelles.

BASSIN A FLOT ET QUAIS RIVE GAUCHE.

Des deux entrées du bassin, la petite paraît insuffisante. Le projet Hersent propose de l'agrandir en longueur, largeur et profondeur. Cette solution satisferait aux besoins actuels.

Les quais rive gauche doivent, il semble, longer la rive gauche tout entière, le long de la fosse des Chartrons; c'est là que sont les profondeurs maxima, et ces profondeurs, faites pour les grands navires, ne peuvent être inutilisées au profit des gabares et allèges.

Rive droite.

Les projets de construire des quais verticaux le long de cette rive, partout où se trouvent déjà des profondeurs existant entre le banc de Queyries et la rive, seront très avantageux pour le port, maintenant que les navires à vapeur désirent des amarrages à quai. Les souilles continues qu'on y creusera seront entretenues par les primes flots qui, comme le mascaret, se portent avec violence, tout le long de cette rive, entre Lormont et le pont de pierre.

Sables et Vases.

Les eaux de la Garonne et de la Gironde sont troubles dans toute l'étendue où se produit la marée; l'eau de la mer est claire, celle du fleuve est assez claire au-dessus de Langon, sauf en temps d'inondations; c'est dans ce parcours, long de 150 kilomètres, que les eaux deviennent bourbeuses, et leurs troubles augmentent en se rapprochant de l'embouchure, comme le font du reste les vitesses des courants de flot et de jusant. Ces troubles se déposent lorsque le courant s'amortit et sont l'origine des bancs; les courants de marée, de prime flot, remuent violemment ces dépôts et en dégagent les parties sableuses; ils se chargent des parties vaseuses, qu'ils tiennent en suspension; ils les entraînent vers les passes profondes où les courants, de plus en plus vifs, les maintiennent et les conduisent jusqu'à la mer. C'est pendant l'été et à l'époque des syzygies que ces eaux

contiennent le plus de vases en suspension et les conduisent à la mer. Ces eaux décantées, entre Mortagne et Suzac, ont montré quel énorme volume de vase est expulsé de la mer à chaque marée; ces effets de nettoiement suffisent à maintenir la profondeur des passes, telles que le régime du fleuve les comporte.

En résumé, c'est la marée qu'il faut aider et ne pas diminuer par des rétrécissements des rives; le volume des eaux de marée est énorme par rapport au volume des eaux que fournissent les deux rivières dans la Gironde en temps ordinaire; le rapport des volumes est en moyenne, en hiver, de 1 à 200, et en été, de 1 à 1,300; les altérations du flot se répercutent en amont jusqu'à 25 kilomètres en Gironde et à 15 kilomètres à Bordeaux; le jusant parcourt dans toute la longueur, depuis le pont jusqu'à l'embouchure, un espace d'environ 30 kilomètres pour chacun des points. Cette différence est due aux durées variables du jusant, qui sont de 6 heures à l'embouchure et de 8 heures à Bordeaux. Quant aux vitesses des courants, elles sont de $1^{m}50$ à 2 mètres à la seconde à l'embouchure et de 1 mètre à $1^{m}50$ à Bordeaux.

Endiguements et Dragages.

De ce qui précède, il résulte que les endiguements dépassant le niveau d'étiage peuvent provoquer des formations d'îles ou des atterrissements et devenir ainsi un obstacle à la propagation du flot. Les dragages opérés sur le lit mineur n'ont aucune action déprimante sur le volume de la marée; dirigés dans le sens des courants, ils approfondissent les passes de navigation, avivent les courants, contribuent à

maintenir les vases en suspension et à conserver les profondeurs acquises.

C'est ainsi que le fleuve entretient ses passes depuis des siècles. Cependant, lors des grandes inondations, où la rivière déborde de son lit, elle fait reculer la limite amont de la marée et entraîne des boues plus épaisses qui peuvent obstruer certains points du chenal; les courants ordinaires ne suffisent pas à les évacuer, il faut avoir recours à des dragages momentanés pour rétablir le régime ordinaire du fleuve, qui suffit à nettoyer les passes.

Cet exposé du régime de la Gironde est basé sur les études que nous avons dû entreprendre, pendant que nos fonctions de directeur des mouvements du port nous obligeaient à surveiller le service de pilotage.

Nous avons remonté dans le passé aussi loin que les documents cartographiques nous l'ont permis, soit cinq siècles en arrière; nous faisons cette étude dans le but d'éclairer des questions peu connues du grand public et en ce moment où l'on étudie les moyens de faciliter les accès du port de Bordeaux.

ANNEXE *A*. — Vitesse des Courants.

Les courants sont la conséquence des mouvements d'ondulations de la marée et de l'évacuation du fleuve; l'onde de marée obéit aux mouvements de la lune; elle se reproduit deux fois en vingt-quatre heures; elle se propage dans les océans avec une vitesse considérable, puisqu'elle fait, dans cet intervalle, deux fois le tour de la terre; mais arrivée près des côtes

et en remontant dans les estuaires du fleuve, sa vitesse de translation diminue énormément, et dans la Gironde elle met trois heures à se rendre de Cordouan à Bordeaux distance 100 kilomètres, ce qui donne :

Vitesse de l'onde de marée par heure : 33 kilom.

La vitesse des courants de flot et de jusant est bien moindre; à l'embouchure Verdon-Royan, M. l'ingénieur-hydrographe Manen les estime, en jusant comme en flot, à $1^{m}50$ à 2 mètres à la seconde, ce qui donne par heure : vitesse 5,400 mètres à 7,200 mètres, et pour six heures de marée : 32 kilomètres et 43 kilomètres. A Bordeaux-Lormont, d'après M. l'ingénieur en chef Pairier, la Garonne donne en jusant comme en flot :

Vitesse par seconde, 1 mètre à $1^{m}50$, soit, pour quatre heures de flot, 15 kilomètres à 22 kilomètres, et pour huit heures de jusant, 29 kilomètres à 43 kilomètres.

Ces chiffres montrent la différence essentielle qui existe entre les parcours du flot et du jusant à mesure que l'on s'éloigne de l'embouchure.

ANNEXE *B*. — Débit du Fleuve.

Au-dessus de Langon, où la marée ne se fait plus sentir :

Été,	volume :	115	mètres cubes	à la seconde.
Hiver,	—	700	—	—

Dans les crues à inondations, 4,000 mètres cubes à la seconde.

Embouchure : pointe de Grave à Suzac.

Pour une largeur de 5,200 mètres, une profondeur moyenne de 20 mètres, soit une surface de section de 100,000 mètres cubes, débit par seconde : 150,000 à 200,000 mètres cubes.

Rapport du débit de la Garonne à Langon avec le débit de la Gironde à l'embouchure :

En été..................	1 à 1.300
En hiver................	1 à 200

ANNEXE *C.* — VASES EN SUSPENSION.

On estime que l'apport vaseux des deux rivières pendant une année entière, à la hauteur Pauillac-Blaye, est de 5 millions de mètres cubes.

Expulsion des vases à chaque marée au delà de l'embouchure.

Moyenne de 40 observations : 500 grammes par mètre cube.

Le jusant dépasse en durée le flot d'un quart d'heure; la rivière expulse donc à chaque marée, en moyenne, 100,000 tonnes de vases, et pour l'année, 36 millions de mètres cubes.

La rivière pourrait donc, dans une année, expulser sept fois plus de vases que n'en apportent la Garonne et la Dordogne.

ANNEXE *D*. — La Rivière et le Port de Bordeaux.

Parmi les projets d'amélioration du fleuve, si nous rejetons absolument les digues, il n'en est pas de même des fascinages qui, placés au-dessous des basses mers, ne peuvent gêner l'expansion du flot de marée et peuvent servir de rives directrices pour les courants de jusant. Sur ces principes, analysons les améliorations possibles.

Port d'escale.

Le Verdon doit être rejeté, les digues qui le formeraient diminueraient l'entrée du flot, faciliteraient le colmatage de ce port et du bas fleuve, apporteraient un trouble considérable dans la passe de navigation du Médoc, détourneraient au profit de Royan et du chemin de l'État la part la plus riche du trafic.

Pauillac-Trompeloup est tout indiqué, mouillage assuré, appontements et établissements nombreux et outillés, chemin de fer, possibilité d'y créer un vaste bassin de radoub avec l'aide de la marine, déplacement du lazaret sur l'île de Patiras, toutes les ressources qu'assure le voisinage de Bordeaux.

La Gironde.

En Gironde, les travaux à exécuter devraient être :

Le fascinage entre Goulée et Patiras, reformant les anciens bancs. L'approfondissement par dragage, de

mètre en mètre, sur une largeur de 300 mètres, entre La Maréchale et Trompeloup. Le débloquement du port de Blaye par dragage sur Plassac et Saint-Louis. L'abaissement du seuil de Beychevelle.

Bec d'Ambès.

Ne pas prolonger l'épi du bec, qui rejetterait le jusant de la Dordogne et ses apports vers Plassac et le Pâté.

Approfondir le bras de Macau, par fascinage et dragage, faire une passe de navigation d'au moins 6 mètres, ce qu'elle fut autrefois, pour augmenter la masse du flot entrant en Garonne, profiter du voisinage du chemin de fer à Labarthe et à Macau.

En Garonne.

Retarder les travaux de Grattequina jusqu'à ce que les prolongements du bassin à flot soient assurés.

Exhausser par fascinage jusqu'à l'étiage le banc rive gauche vis-à-vis de Bassens.

Bordeaux.

Agrandir la petite écluse du bassin à flot.

Prolonger les bassins sur terrains solides et non sur les anciens marécages.

Construire des quais rive gauche partout où existent des profondeurs, et sur la rive droite, creuser par dragage une souille continue pour navires, afin de guider le trajet du flot, ensuite rétablir par fasci-

nage le banc de Queyries jusqu'au niveau des basses mers pour approfondir la passe du jusant de la rive gauche, ainsi que la fosse des Chartrons.

ANNEXE *E*. — Sur les Marées. Mouvements d'ensemble.

Si nous supposons la pleine mer ayant lieu à Cordouan à midi :

Le flot aura commencé à 6 heures.
Le jusant se terminera à 6 h. 15, avec un quart d'heure pour l'étale de pleine mer.

A Bordeaux, le même jour :

La pleine mer aura lieu à 3 heures.
Le flot aurait commencé à 11 heures.

Le jusant durerait huit heures et se terminerait à 11 heures.

Par conséquent, le jusant régnerait dans toute la rivière, depuis Bordeaux jusqu'à la mer :

De 3 heures à 6 heures.
Soit pendant trois heures.

Tandis que le flot n'existerait dans toute la rivière que :

De 11 heures à midi.
Soit pendant une heure seulement.

Par conséquent, il ne ferait sa montée, comme courant direct par dénivellation, que pendant une heure et de midi à 3 heures par sa force vive et sa vitesse acquise, laquelle diminue en raison des obstacles qui lui sont opposés par rétrécissement des rives et frottement sur le fond.

TABLEAU DES SURFACES ET DES VOLUMES DE LA MARÉE

SECTIONS DU FLEUVE		LANGON	BORDEAUX	CAILLOU	PURGUES MACAU	SAINT-JULIEN BEYCHEVELLE	BLAYE PAUILLAC	LA MARÉCHALE SAINT-BONNET	GOULÉE MORTAGNE	SAINT-VIVIEN TALMONT	POINTE-DE-GRAVE SUZAC
Largeur	Mètres	150	375	600	1,000	»	4,600	5,200	11,000	»	5,200
Pleine mer. Surfaces de sections	Mètres carrés.	175	4,000	5,700	6,700	22.200	32,300	47,000	88,000	93,000	108,800
Basse mer. Surfaces de sections	Mètres carrés.	»	1,250	1,900	2,200	8,200	13,600	22,000	35,300	47,600	82,600
Volumes de marée	Mètres cubes	»	2,650	3,800	4,500	14,000	18,700	25.000	52,700	46,300	26,200
Rapport des volumes.	Étiage	»	1	1	1	1	1	1	1	1	3
Rapport des volumes.	Pleine mer.	»	3	3	3	2.7	2.4	2.1	2.5	2	1

Le rapport des volumes d'étiage et de pleine mer montre clairement que l'influence du flot va grandissant depuis l'embouchure jusqu'à Bordeaux.

Ainsi, de l'embouchure La Maréchale elle double ce volume d'étiage; de La Maréchale au bec d'Ambès, deux fois et demie; du bec d'Ambès à Bordeaux, c'est le triple. La marée qui se développe par-dessus le fleuve à étiage, l'entraîne en remontant cette portion du fleuve qui est au-dessous de l'étiage et la ramène en jusant plus bas qu'elle n'était, ainsi que tous les troubles qu'elle tenait en suspension, c'est ce qui produit l'évacuation des vases de la passe de navigation jusqu'à la mer.

ANNEXE *F*. — APPROFONDISSEMENT DES PASSES.

Les rapports existant entre les volumes du fleuve à basse mer et ceux de la marée montante sont en corrélation avec les durées respectives des courants de flot et de jusant, lesquelles se différencient d'autant plus qu'on s'éloigne de l'embouchure. Ces durées sont, en effet, à Verdon-Suzac, vers Pauillac-Bordeaux :

Flot........	6 heures,	5 heures,	4 heures.
Jusant......	6 h. 15,	7 — ,	8 —

Ainsi, à Bordeaux, la durée du jusant est double de la durée du flot, et le volume de marée basse est la moitié du volume apporté par le flot; ce sont donc les deux rapports inverses qui se reproduisent ainsi jusqu'à l'embouchure.

Cette similitude des rapports est le régime normal

du fleuve, qu'il cherchera à maintenir si on ne le contrarie pas dans ses largeurs de rives. D'après ces observations, examinons les trois passes importantes du fleuve.

Le Port de Bordeaux.

Ce rapport, constaté de 1 à 2 pour le port de Bordeaux lorsque le fond est uniforme, comme par exemple vers le pont de pierre, donne une profondeur de 3m40 à 4 mètres; en raison de la courbe du port, le fleuve avait formé dans son lit mineur le large banc de Queyries; sous les basses mers, les courants de flot et de jusant avaient creusé de chaque côté de ce banc deux fosses inégales, celle des Chartrons étant la plus profonde.

Ce banc ayant disparu, les profondeurs et largeurs de la fosse des Chartrons ont diminué; nous pensons que si on reconstitue avec des fascinages un nouveau banc de Queyries occupant la moitié de la largeur totale du fleuve, on obtiendra encore les deux fosses aussi profondes que jadis et entretenues facilement par les courants ordinaires comme autrefois. Les manœuvres d'évitage seront toujours délicates et difficiles si l'on n'a pas disposé en aval du port un emplacement suffisant pour l'évitage des navires de grande calaison et de grande longueur.

De La Maréchale à Trompeloup.

Dans cette partie du fleuve, la largeur est de 5,200 mètres, le volume de basse mer est de

22,000 mètres cubes, et la profondeur moyenne, sans aucun banc, 4^m25 de basse mer. Le rapport des volumes est de 3 à 5, celui des durées de 5 à 7. La longueur de cette barre est de 10 kilomètres; si l'on reformait avec des fascinages, sur l'emplacement des anciens bancs, une ligne avec des intervalles rejoignant le banc de Goulée à Patiras, on reconstituerait l'état ancien du fleuve, qui maintenait sur tout son parcours une profondeur de 8 à 9 mètres rejoignant la rade de Richard au Lazaret.

Le Bras de Macau.

Le passage du bec d'Ambès entre les îles et la Dordogne offrira toujours des déplacements de passes très difficiles à éviter, c'est pourquoi nous proposons de porter les efforts vers l'amélioration du bras de Macau, que le rideau des îles met à l'abri des troubles de la Dordogne; c'est un véritable canal long de 10 kilomètres et large d'environ 1,000 mètres dans lequel la marée apporte un volume de 5,000 mètres cubes. Le lit de basse mer, abandonné depuis longtemps par les grands navires, est très inégal; il peut être régularisé par des fascinages de manière à réserver un chenal de 300 mètres de largeur près de la côte du Médoc, dans lequel on peut espérer obtenir une profondeur de 6 mètres de bout en bout, que les courants ordinaires pourront entretenir comme ils le font déjà pour Pauillac, qui est dans le prolongement de sa direction.

Tous ces travaux de dragage et de fascinage devraient être entrepris conjointement et progressivement de mètre en mètre, par exemple. En résumé,

nous avons constaté que tout obstacle à la montée du flot ne peut qu'appauvrir le jusant et diminuer son pouvoir d'expulsion des vases et d'entretien des profondeurs; nous pensons que les digues insubmersibles sont très dangereuses et que, pour la direction des courants, les fascinages sous basse mer peuvent avoir une grande efficacité.

Nous concluons donc, pour les améliorations du fleuve, à des dragages puissants joints à des lignes de fascines; de toute façon, nous croyons qu'il sera toujours nécessaire d'avoir à la disposition du port une drague puissante, afin d'enlever dans le temps le plus court possible les troubles que dans les grandes crues les deux rivières peuvent déposer dans les chenaux réservés pour la grande navigation.

SAINT SEURIN DE BORDEAUX

D'APRÈS

FORTUNAT ET GRÉGOIRE DE TOURS

Par M. l'abbé J. CALLEN

INTRODUCTION

Le problème historique dont l'Académie m'a prié de l'entretenir remonte à l'année 1902. A cette date, dom Quentin, de l'Ordre de saint Benoît, que la fermeture de l'abbaye de Solesmes obligea de passer la Manche, espérait l'avoir résolu.

D'après le savant religieux, le plus ancien biographe de l'évêque *Severinus* de Bordeaux serait non pas Grégoire de Tours (1), mais Fortunat (2). On le savait depuis des siècles par une note émanant de Grégoire

(1) Grégoire (Saint), né en Auvergne en 544, mourut évêque de Tours en 595, à l'âge de cinquante et un ans. Son *Historia Francorum* en dix livres lui a mérité le titre de « Père de l'Histoire de France ». Parmi ses autres écrits, nous aurons surtout l'occasion de citer le livre : *De la gloire des confesseurs* — *In gloria confessorum* (dans le langage de l'Église, on appelle confesseurs les saints qui n'ont pas souffert le martyre), et le *De miraculis S. Martini,* dans lequel est mentionné saint Seurin de Cologne, qu'on identifiait par erreur, au XVIIIe siècle et depuis, avec celui de Bordeaux.

(2) Venance Fortunat, qu'on a surnommé le dernier poète latin de la Gaule, naquit en 530 aux environs de Trévise (Italie). Il vint en France à l'âge de trente-sept ans. La reine sainte Radegonde le choisit pour chapelain; il fut plus tard évêque de Poitiers. Encore simple prêtre, il avait été l'hôte et le poète de saint Léonce II, évêque de Bordeaux. Les vers de Fortunat renferment de précieux documents sur notre ville pendant la période mérovingienne. Il écrivit plusieurs *Vies,* entre autres celle de saint Seurin, dont parle Grégoire de Tours, et qui était perdue. Dom Quentin dit l'avoir retrouvée. Elle fait à peu près tout l'objet du travail qu'on va lire.

lui-même ou d'un écrivain postérieur qui, chose invraisemblable, l'aurait ajoutée, de sa main, au chapitre XLV du livre de l'évêque de Tours, *In gloria confessorum* ([1]). Mais ce que l'érudition ignorait encore et n'avait guère aucun espoir de découvrir, c'est l'œuvre même de Fortunat.

Dom Quentin raconte comment il pense l'avoir rencontrée dans le duché de Bade, à Carlsruhe. Le manuscrit qu'il suppose être une copie de l'original est du IXe siècle. Dom Quentin ne s'attribue pas le mérite de l'avoir connu le premier. Un autre paléographe l'avait déjà découvert, il y a cent cinquante ans. Mais, à tort ou à raison, il ne lui reconnut pas l'importance décisive que lui prête aujourd'hui le moine exilé de l'île de Wight, « cette corbeille de fleurs et de fruits jetés à la surface des eaux, » dit un poète anglais.

Une question se pose tout d'abord : le manuscrit badois est-il la copie authentique de la biographie de *Severinus* rédigée, du vivant de l'évêque de Bordeaux Léonce II, par le célèbre aumônier de sainte Radegonde ?

Dans ce cas, il paraît singulier que le récit de Fortunat diffère, sur deux ou trois points essentiels, de celui de Grégoire de Tours. On a tenté des efforts ingénieux pour concilier les deux textes. Je n'ose dire qu'on y soit parvenu.

Si, comme je le crains, l'accord est impossible, à quel historien donner la préférence? Dom Quentin se prononce en faveur de Fortunat; il s'attache à

([1]) La note est ainsi conçue : « Après avoir écrit ce qui précède, je fus informé qu'une *Vie* du même saint avait été composée par le *prêtre* Fortunat. »

démontrer que ce dernier avait eu des moyens d'information qui manquèrent à Grégoire de Tours. Il m'est impossible de me ranger à l'avis de l'éminent critique. J'estime au contraire que, en général, Grégoire de Tours est mieux noté comme historien et que, en ce qui regarde notre ville, il a pu se documenter sur place, tout aussi bien que le « prêtre » de Poitiers, en puisant aux mêmes sources d'archives ecclésiastiques, si du moins il en restait quelques-unes au départ des Visigoths. Quant à la tradition authentique du clergé mérovingien de Bordeaux, nous aurons lieu de constater qu'elle tend à confirmer l'opinion de Grégoire de Tours, tandis qu'on aurait grand'peine à la concilier avec le manuscrit du IXe siècle, dans lequel dom Quentin retrouve, non sans raison, la manière de Fortunat.

La deuxième exhumation de la *Vita brevis* (1) de Carlsruhe nous ramène vers la tradition liturgique de l'ancien chapitre de Saint-Seurin, au Moyen-Age. Elle a tout l'air d'être une forme abrégée de l'*Eucologe* ou livre de chœur dont les chanoines de la collégiale se servaient, depuis le XIIIe siècle, le jour de la fête du Saint (2). Or, je n'ai pas à le rappeler,

(1) Dom Quentin désigne ainsi, dans son remarquable Mémoire, la *Vie* de saint Seurin, qu'il attribue à Fortunat. Ce titre la distingue des autres biographies plus étendues qui lui sont évidemment postérieures.

(2) On sait que la biographie du saint du jour, connue sous le nom de légende, occupe une place dans l'office des Matines. Les laïques s'associaient dans l'église même ou dans les veillées de famille à l'office du chœur. Afin de répondre au vœu des populations qui ne connaissaient presque plus le latin, on traduisit un grand nombre de ces légendes en français à partir du XIIe siècle jusqu'au XVe; il y eut des traductions *en vers* pour intéresser la classe ignorante et d'autres en prose, à l'usage des fidèles plus cultivés (Cf. *Histoire littéraire de la France,* t. XXXIII, p. IV, 336 et 379.) Les Frères mineurs qui se mêlaient beaucoup au peuple, en particulier l'Anglais Nicole Bozon (XIVe siècle), composèrent ou traduisirent en langue vulgaire quantité d'écrits de ce genre.

c'est Mgr Cirot de la Ville, membre distingué de notre Compagnie, qui remit cet *Eucologe* en lumière et le publia dans le tome Ier des *Archives historiques de la Gironde.* La question nous intéresse d'autant plus que notre regretté collègue voyait, dans ce document du XIIIe siècle, une amplification probable de l'œuvre égarée de Fortunat, et qu'il y reconnaissait, lui aussi, les traits caractéristiques de la prose de l'historien-poète. Mgr Cirot semble donc avoir été l'initiateur de dom Quentin. Il a soulevé l'idée qui, grâce au manuscrit de Carlsruhe, a fait un pas énorme. Avec l'*Eucologe*, nous étions encore à six ou sept siècles de Fortunat. Nous ne sommes plus qu'à trois. Ce qui nous permet d'entrevoir, en quelque sorte à l'œil nu, la solution du problème. D'autant plus qu'un manuscrit du IXe siècle est, en général, plus indemne (1) d'additions légendaires que ceux du Moyen-Age, mystique et littéraire (2), car, on ne l'ignore pas, le fait de

(1) J'ai dit plus indemne, car la manie des altérations commençait à sévir. Le IXe siècle fut l'une des brillantes époques de l'hagiographie : Les « lettrés » carolingiens avaient entrepris alors la *réfection* des légendes : « Il faut reconnaître que les lettrés ont bien des fois, par amour du beau style, *refait* les anciennes biographies, jugées par eux incorrectes et barbares, et, trop souvent, ces nouvelles rédactions ont contribué à faire oublier et *disparaître* les œuvres originales... C'est au IXe siècle que ce genre commence à s'encombrer de légendes incohérentes. » (Auguste Molinier, *Les Sources de l'histoire de France, des origines aux guerres d'Italie* (1494), t. V, Introduction, p. LV, no 83.)

(2) Du IXe au XIIIe siècle, l'hagiographie imaginative continue sur une plus grande échelle. « Cette branche de l'histoire, dit M. Auguste Molinier (*Ibid.*, no 128), est alors très féconde : on *récrit* la *vie* d'une foule de saints des temps anciens, on dote de biographies plus ou moins exactes, plus ou moins véridiques, beaucoup de saints obscurs dont le souvenir est à demi effacé. » Puis l'Église enfante de nouveaux saints. « Or, le plus souvent, ajoute M. Molinier, dont la plume nous paraît légèrement iconoclaste, ces nouveaux saints trouvent presque immédiatement des biographes zélés, sinon toujours très fidèles. » Quant aux biographes des saints de l'ordre régulier, « ils se laissent aller complaisamment, poursuit l'auteur, à des amplifications édi-

remonter au XIIIe siècle ne saurait constituer, il s'en faut de beaucoup, une excellente marque en matière d'hagiographie. Aux historiens « maîtres de leur plume » (1) avaient succédé les faiseurs de légendes artificielles, imaginées surtout pour le plaisir et l'édification d'une époque éprise de merveilleux. Durant la période médiévale qui nous occupe, l'enthousiasme et la grâce règnent en souverains dans toutes les productions de l'art ayant pour objet le culte des saints. La légende a des ailes encore plus hardies que les flèches de nos cathédrales; elle s'envole parfois au gré d'un pieux caprice, très loin du cadre historique où les narrateurs primitifs l'avaient enfermée; elle travaille, dirait-on, avec l'unique souci

fiantes, longues prosopopées, etc. » (Voir aussi, nos 129 et 130, comment les achats, les translations, les « élévations » et les ostensions de reliques contribuèrent à développer ce genre de littérature.) — Voir, en outre, Delehaye, *Les Légendes hagiographiques* (Société des Bollandistes, 1906), page 75. L'auteur est très net sur le défaut de critique des hagiographes du Moyen-Age. « C'était, dit-il, la confusion perpétuelle entre l'histoire et la légende. L'histoire au Moyen-Age, c'est ce qui se raconte, ce qui se lit dans les livres. »

(1) L'expression est du P. Delehaye, bollandiste : *Les Légendes hagiographiques* (p. 69). L'auteur place Fortunat dans cette catégorie à laquelle il oppose la multitude des historiens qui, sous couleur de *Vies* de saints, multiplièrent « les écrits d'un caractère factice et conventionnel, faits à distance des événements et sans attaches palpables avec la réalité ». De son côté, Mgr Duchesne écrivait dans le volume : *La France chrétienne*, à l'occasion du 14e centenaire du baptême de Clovis à Reims, les lignes suivantes (le savant critique répond aux partisans de l'origine apostolique de la plupart des églises de France) : « Mais ces revendications, dont il reste trace dans la liturgie et dans les controverses locales, ne sont pas parvenues à faire figure sur le terrain de l'impitoyable critique. Qu'elles subsistent au moins dans la poésie et dans l'art ! Que nul ne songe à les déloger des vitraux et des hymnes ! Il y a là une part de nous-mêmes; en ces légendes est consacré le patriotisme religieux de nos pères, l'effort de nombreuses et respectables générations pour expliquer le mystère des origines. Nos pères ont vécu de légendes; moins heureux, nous devons nous contenter de conjectures. Avant le moment où le nuage s'ouvre pour nous laisser voir les tragédies lyonnaises, pas un fait, pas un nom ne se manifeste avec la netteté et l'évidence nécessaires pour entrer dans l'histoire. »

de préparer des sujets féconds aux imagiers, aux peintres sur verre, aux sculpteurs de reliefs et de chapiteaux historiés, aux pourvoyeurs des théâtres d'église qui, par les *Mystères* et les *Miracles*, aidaient à mieux « solenniser certaines fêtes, à intéresser les fidèles d'une manière plus active à la célébration du culte, à les retenir, à les instruire en les amusant » (1). Phénomène curieux, mais cependant très naturel; plus un thaumaturge était populaire, plus sa vie réelle avait chance de disparaître, à la longue, sous le flot montant des pieuses fantaisies (2). La vérité pure et simple ne paraissant jamais à la hauteur des vertus et des bienfaits de tels patrons, chaque génération se croit obligée d'enchérir sur les précédentes. C'est ainsi que, de la meilleure foi du monde (3), la fiction s'ajoute à l'histoire et la fausse ou

(1) F. Brunetière, *Manuel de l'histoire de la Littérature française*, page 33, note 2.

(2) Cf. H. Delehaye, *Les Légendes hagiographiques*, p. 242-243.

(3) Dans les *Fastes épiscopaux*, t. II, pp. 114 et 115, Mgr Duchesne rappelle comment, vers 1025, les moines de Saint-Martial de Limoges « se mirent à réclamer pour leur saint le titre d'apôtre... du même rang que les Douze, ayant vécu dans l'entourage de Jésus-Christ, ayant reçu de lui, directement, l'investiture de sa mission », et comment ils réussirent à obtenir ce titre, de Rome, grâce à l'influence et à l'argent de Guillaume V, duc d'Aquitaine, « et l'un des princes les plus puissants d'alors ». Le savant critique a raison de blâmer, avec énergie, les moines de Limoges, à qui l'amour de leur saint semble avoir fait commettre un acte simoniaque. Il convient cependant de le rappeler, ici, avec l'école « traditionnelle », l'« apostolat » de saint Martial compte des partisans plus sérieux. Sans parler des trois papes Jean XIX, Clément VI et Pie IX, qui l'ont proclamé en 1031, en 1343 et en 1854, il a eu pour défenseurs dans ces derniers temps les illustres cardinaux Pie et Bourret, le savant abbé Arbellot, etc., lesquels n'ont jamais eu la pensée de placer Martial au rang des Douze, contrairement à la déclaration de saint Thomas dans son *Commentaire sur l'Epître aux Ephésiens* (I, 3) : *Temerarium esse, ne dicam errorem, aliquos sanctos præsumere comparare Apostolis in gratiâ et in gloriâ*, mais bien de lui donner ce titre dans le sens où l'Église l'accorde à quelques autres hérauts de la Bonne Nouvelle, par exemple à saint Paul, à saint Barnabé, à saint Marc et à saint Luc, qui ne sont pas en réalité du collège des Douze.

la défigure pour la compléter ou l'embellir. « Où cesse la certitude historique, dit Victor Hugo dans ses *Légendes du Rhin*, l'imagination fait vivre l'ombre, le rêve ou l'apparence. Les fables végètent, croissent et s'entremêlent dans les lacunes de l'histoire écroulée, comme les aubépines et les gentianes dans les crevasses d'un palais en ruine (1). »

Aussi bien le Moyen-Age, à l'exemple de l'antiquité classique, ne connut-il pas les louables scrupules de la critique moderne en matière d'exactitude. Si j'en crois Cicéron et le grave Quintilien, l'histoire n'était, en ce temps-là, qu'une branche de la littérature, tenant à la fois de la rhétorique et de la poésie. Tite-Live émaille ses récits de discours et de tableaux. Les neuf livres d'Hérodote sur les guerres médiques, reçurent des Grecs le nom des neuf muses. Quant à l'histoire générale de l'Église, elle ne devint guère une science que sous la plume d'Eusèbe, de Socrate, de Sozomène et de Grégoire de Tours. L'hagiographie, en raison même du rôle que les circonstances l'appelaient à jouer dans les cérémonies du culte, dans l'art décoratif des édifices chrétiens et dans la littérature dramatique, ne se plia que beaucoup plus tard aux règles de la critique rigoureuse; elle attendit les frères jumeaux Scevola II et Louis de Sainte-Marthe, fondateurs du *Gallia christiana*, Mabillon et le jésuite Bollandus, à qui l'hagiographie est redevable de la publication colossale des *Acta Sanctorum*.

Jusqu'à l'arrivée de ces princes de l'érudition, la légende garda ses vieilles franchises. A Bordeaux,

(1) *Le Rhin*, Paris, édition Hetzel, p. 72.

la disparition ou la mise en oubli de la *Vita B. Severini*, que le « prêtre » Fortunat de Poitiers avait, paraît-il, rédigée sur documents, à la prière de l'évêque Léonce II, dut favoriser l'éclosion des notices légendaires. N'ayant plus à craindre qu'on leur opposât un texte officiel détruit sans doute par les Goths, les Sarrasins et les Normands, les chroniqueurs anonymes de l'Aquitaine, des bords du Rhin et de la Moselle en prirent à leur aise; ils se lancèrent, à cœur joie, dans le genre imaginatif. Parmi les productions sans frein et sans contrôle, deux réussirent à s'implanter tour à tour dans notre liturgie bordelaise. Nous les avons signalées tout à l'heure. La plus ancienne est le fameux *Eucologe* de Cirot de la Ville, inséré dans un in-4° manuscrit sur parchemin, recouvert en bois et enrichi d'une garniture d'argent, dont la Révolution, toujours besogneuse, — tant il est vrai que bien mal acquis ne profite pas, — eut soin de l'alléger. Jusqu'à la Révolution, le Chapitre de Saint-Seurin n'en suivit pas d'autre. Depuis le jour où Cirot de la Ville, historiographe de la Basilique, l'eut imprimé dans les *Archives historiques de la Gironde*, M. l'abbé Gaussens, ancien curé de Saint-Seurin et membre distingué de notre Compagnie, l'adopta pour sa paroisse. Il n'invitait jamais un prédicateur à prononcer le panégyrique annuel du glorieux « ami de la cité » sans lui remettre, à titre de document, sur lequel celui-ci devait appuyer son discours, un exemplaire de l'*Eucologe*.

Si donc, comme l'insinue Mgr Cirot, cette longue biographie est une amplification liturgique de la notice même de Fortunat, il est permis d'affirmer que les échos de la pensée du poète familier de

Léonce II n'ont cessé de retentir depuis le Moyen-Age sous les voûtes de la collégiale[1].

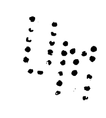
La seconde, de date beaucoup plus récente, est la compilation du chartreux Laurent Surius [2]. Surius est l'auteur de la légende encore accréditée à Bordeaux [3] qui, par une fausse interprétation d'un passage de Grégoire de Tours [4], voit dans notre Seurin local un ex-évêque de Cologne. Si l'*Eucologe* laisse apercevoir dans un lointain nébuleux, je l'avoue, une copie de Fortunat, la légende Surienne évoque accidentellement le nom de Grégoire de Tours. Serait-ce un heureux présage? Il n'en faut pas douter. Une

(1) J'ai dit, dans mes annotations sur l'historien Lopès (t. II, p. 129), que Fortunat vint en Aquitaine rendre visite à l'évêque Léonce. Le poète célèbre les villas de Léonce et les églises que ce pontife ne cessait de bâtir ou de restaurer : « Voyez sur les rives des deux grands fleuves resplendir les blanches murailles des vieux temples rebâtis et rayonner aux feux du soleil les toits de métal aux faîtages d'or et d'argent. (Fortunat, *Miscell.*, l. I, ch. XV, *Louange de Léonce.*)

(2) *Sermo historicus et eruditus de Beatissimo Severino Coloniensi episcopo ex antiquis sane mss. codicibus descriptus* (oct., 23).

(3) Mgr Cirot l'adopta dans les *Origines chrétiennes de Bordeaux*. Après avoir rappelé (p. 235) comment les reliques de saint Seurin furent partagées à l'amiable entre les Bordelais et une délégation venue de Cologne, qui d'abord avait prétendu les enlever de force, le vénérable historien exprime ce vœu : « Puisse quelque jour l'archevêque de Cologne opérer ce rapprochement et, en venant vénérer les grandes reliques de l'un de ses prédécesseurs, renouveler, après quinze siècles, sous les voûtes de la basilique, avec l'archevêque de Bordeaux, le spectacle magnifique de saint Seurin et de saint Amand réunis, au milieu des pompes de l'Église et de la joie des fidèles. » J'ai dit ailleurs (Lopès, t. II, p. 109) que Mgr Cirot avait soutenu la thèse de l'*identité* de l'évêque Severinus de Cologne et du nôtre au *Congrès scientifique* de Bordeaux, 1861.

(4) Surius emprunte l'homonyme du Severinus bordelais non pas au livre de la *Gloire des Confesseurs*, où Grégoire de Tours raconte en abrégé la *Vie* du thaumaturge, mais au livre des *Miracles de saint Martin*. D'ailleurs, ce n'est pas de la différence des sources que les *Bollandistes* et le *Gallia* concluent que les deux *Severinus* n'ont de commun que le nom. L'impossibilité de leur identification est surtout d'ordre chronologique. Il faudrait admettre, dans l'hypothèse de Surius, que l'évêque Seurin serait parti de Cologne, *solo baculo contentus*, pour se rendre à Bordeaux à l'âge de plus de quatre-vingt-dix ans. (Voir, pour la discussion des dates, Lopès, t. II, p. 109-110, note.)



épigramme de Martial nous apprend que les Romains élevèrent un temple à « la Fortune qui revient ».

> ..... *Fortunæ Reducis fulgentia latè*
> *Templa nitent.....*

Grégoire attendit longtemps ce retour de fortune ou plutôt de justice. Dans le premier tiers du XVIII[e] siècle (1728) — D. Quentin l'a rappelé [1] — lorsque les « vies » anonymes, et Surius avec elles, eurent achevé d'embrouiller à la fois l'histoire et la légende, l'archevêque de Voyer de Paulmy d'Argenson, docteur de Sorbonne, termina sa carrière par un véritable coup d'État liturgique; il élimina toutes ces compositions, erronées ou suspectes, du nouveau *Propre diocésain de Bordeaux.* La notice qui se lit au chapitre XLV du livre de Grégoire de Tours intitulé : *In gloria confessorum,* prit leur place. Les rééditions successives du « Propre », parues en 1762, en 1821 et en 1853, ont maintenu le texte grégorien dans les leçons historiques de l'office de saint Seurin, justifiant ainsi, par avance, ce que M. Camille Jullian écrivait en 1890 dans le tome II de son grand ouvrage : *les Inscriptions romaines de Bordeaux,* p. 626 : « Son curieux récit (Grégoire de Tours) est le seul document que nous possédions sur le plus vénéré des évêques de notre église primitive. »

La thèse de dom Quentin modifie et menace d'ébranler la situation de Grégoire de Tours dans le problème qui nous occupe : elle oppose Fortunat à notre historien national et, non content de revendiquer pour le chapelain de la reine sainte Radegonde l'honneur d'avoir écrit « la plus ancienne vie de *saint*

(1) *La plus ancienne Vie de saint Seurin,* p. 46-47 (note).

Seurin, ce dont Grégoire de Tours convient lui-même et ce qu'on ne sait que par lui [1], Dom Quentin affiche, on l'a vu plus haut, à l'endroit des informations de Fortunat, des préférences que j'ai peine à m'expliquer et sur lesquelles ce maître de la science bénédictine me permettra de lui soumettre mes humbles *desiderata*. Je répugne à la polémique et, par le fait, je n'en ai jamais eu. Dieu me préserve donc d'en susciter une, surtout avec un fils de saint Benoît. Je garde un souvenir si religieux et si filial des conseils que voulut me prodiguer, autrefois, le vénérable dom Piolin, que c'est en partie dans la pensée de l'en remercier que je fis, en 1899, le pèlerinage de Solesmes, cet asile d'où l'impiété barbare chassait hier la science en haine de la prière, et qu'elle n'a pas eu honte de vendre à l'encan. Solesmes! dont l'atmosphère de paix reposa tant d'âmes fatiguées et que Louis Veuillot décrivait ainsi dans une lettre à son ami, le peintre Lafon : « Il me semble que j'habite un tableau du quatorzième siècle : le cadre est tantôt un cloître, tantôt une église. Toutes les figures qui s'y meuvent portent cette piété que l'on trouve dans les ouvrages des vieux maîtres. Il n'y a pas d'images que le bon Dieu et le capuchon ne sachent embellir. Foi, amour, beauté, c'est le même mot. J'ai la grand'messe tous les jours pour moi seul, sans tapage de chaises, sans piétinement des curieux, sans froufrou de robes élégantes, sans bruit du dehors. »

[1] Grégoire de Tours est en effet le seul qui nous apprenne (voir la fin de sa notice sur saint Seurin) que, « après avoir écrit » ce qu'on trouve au sujet de ce grand évêque dans le chapitre XLV du livre : *In gloria confessorum*, « il fut informé qu'une *Vie* du même saint avait été écrite par le *prêtre* Fortunat. » *Vitam hujus* (*S. Severini*) *posteà quàm haec scripsimus, à Fortunato presbytero, scriptam cognovimus*. Je parle plus bas de cette addition.

J'arrivai trop tard à l'abbaye, dom Piolin n'était plus. Je m'agenouillai devant sa tombe sur laquelle le gazon n'avait pas encore eu le temps de pousser, et que marquait une simple croix noire portant le nom de l'illustre défunt. Non ! pas de discussion. « La polémique est mauvaise conseillère, » a dit le P. Delehaye [1]. C'est déjà trop qu'un semblant de querelle éclate, après quatorze siècles, entre Grégoire de Tours et son ami Fortunat. C'est trop qu'ils deviennent à leur insu, l'un vis-à-vis de l'autre, un adversaire posthume ou du moins un rival.

Un adversaire, puisque, d'après les textes que nous aurons à placer en regard, les deux historiens se contredisent en plus d'un point.

Un rival, puisque, en définitive, dans la discussion qui va suivre, on agite et l'on essaie de résoudre la question de savoir qui, de Fortunat ou de Grégoire, eut l'avantage de puiser aux meilleures sources et d'être, par conséquent, le mieux informé.

(1) *Les Légendes hagiographiques* (introduction, p. xi).

CHAPITRE PREMIER

Les Documents.

Mise en lumière de la *Vita B. Severini* de Carlsruhe par D. Quentin. — Ce qu'avait pensé de ce manuscrit Nicolas de Hontheim au XVIIIe siècle. — Comparaison de ce document avec l'*Eucologe* du XIIIe siècle, édité par Cirot de la Ville. — Texte et traduction du manuscrit de Carlsruhe. Est-il une copie de l'œuvre de Venance Fortunat? — Opinion de Hontheim, de D. Quentin et de Camille Jullian. — Courte biographie de saint Seurin de Bordeaux par Grégoire de Tours, texte et traduction. — Examen critique du manuscrit badois. — Il est antérieur à tous les autres. — Sa forme rythmée prouve-t-elle qu'il est de Fortunat ou tout au moins du VIe siècle? — Opinion de Mgr Duchesne. — Les *Vies* d'évêques, suivant M. Albert Dufourcq. — Les préférences du public au Moyen-Age pour les biographies allongées, d'après le bollandiste Delehaye. — Parallèle historico-littéraire entre la *Notice* de Grégoire de Tours et la *Vie brève* attribuée à Fortunat.

Au commencement d'une très remarquable dissertation (43 pages in-4o) qui fait partie du volume (1) d'*Etudes d'histoire méridionale*, dédiées par un groupe d'érudits à la mémoire du regretté Léonce Couture, doyen de la Faculté des lettres à l'Institut catholique de Toulouse, dom Quentin, bénédictin de Solesmes (2), raconte ainsi comment son attention fut attirée sur *La plus ancienne Vie de saint Seurin de Bordeaux :*

En étudiant, il y a un certain temps déjà, le manuscrit 454 de la bibliothèque de Saint-Gall, j'eus l'occasion

(1) *Mélanges Léonce Couture : Etudes d'histoire méridionale* (Toulouse, impr. et libr. Édouard Privat, 1902, pp. 23-59), dans le tirage à part.
(2) Depuis la fermeture de l'abbaye de Solesmes, dom Quentin vit en exil à Appuldurcombe House (Angleterre).

d'y remarquer, dans des feuillets du XIIe siècle ajoutés à la fin du volume, une *Vie* de saint Seurin de Bordeaux, qui me parut être inédite. Une étude sommaire me fit penser que, peut-être, cette *Vie* avait quelque rapport avec l'œuvre de Fortunat signalée par Grégoire de Tours, et communément regardée comme perdue. Malheureusement, le texte était incomplet de la fin. L'an dernier, je profitai d'une visite à quelques bibliothèques d'Allemagne et d'Italie, pour rechercher un exemplaire plus satisfaisant de cette *Vie*, et j'en rencontrai un, d'une antiquité respectable, dans le *Codex Augiensis* CXXXVI, de Carlsruhe, qui est de la première moitié du IXe siècle. Seulement, en lisant le texte du manuscrit de Carlsruhe, je ne tardai pas à m'apercevoir qu'il différait assez notablement de celui du manuscrit de Saint-Gall, et, finalement, je reconnus que ce dernier n'était qu'un remaniement. Le texte primitif était, incontestablement, celui du *Codex Augiensis*, et ce texte avait servi non seulement à l'auteur de la rédaction du manuscrit de Saint-Gall, mais à quatre autres encore, dont l'une était demeurée inédite.

Depuis lors, deux manuscrits de la Bibliothèque nationale m'ont fourni d'assez bonnes copies de ce même texte, et une étude plus attentive m'a persuadé qu'il devait vraiment, cette fois, être attribué à Fortunat [1].

Le *Codex Augiensis* est l'œuvre de Regimbert, l'un des moines les plus laborieux de la célèbre abbaye de Reichenau. Regimbert mourut en 846. Le manuscrit ne serait donc postérieur que d'environ deux cent trente ans à la mort de Venance Fortunat, décédé en 609.

La *Vita sancti Severini* se trouve dans un registre (*Codex Augiensis*), sous la cote CXXXVI-C. Mais ne dirait-on pas que *Severinus* de Bordeaux joue

(1) *Mélanges Léonce Couture*, p. 23.

de malheur avec son historien? Le registre contient, en effet, six biographies de saints. Celle de notre illustre évêque est la cinquième, ce qui ne veut pas dire qu'elle soit facile à trouver. Il fallait la patience et le flair professionnel d'un fils de saint Benoît pour deviner qu'elle était là, tant le copiste semblait avoir pris à tâche de dépister les chercheurs de l'œuvre égarée de Venance Fortunat. Le feuillet de garde du registre tend, en effet, ni plus ni moins à donner une fausse adresse. On y voit, sans doute, la table des six documents hagiographiques avec titre nominatif et numéros d'ordre. Mais c'est en vain qu'on y cherche la moindre allusion à la présence de la *Vita brevis*, dans le corps du *Codex*. La « Vie » de Severinus ne s'y cachait pas moins sous le déguisement d'un prologue qui « ne lui appartient pas ». Ce prologue n'est autre que celui de la *Vita Venantii* de Grégoire de Tours, à la fin duquel le scribe novice a substitué *Venantium* à *Severinum*. Dom Quentin explique ainsi l'interpolation : Découragé par les difficultés du texte de la *Vita Venantii*, lequel fourmillait de fautes, le moine écrivain s'arrêta court à la fin du prologue et se mit à transcrire une « Vie » voisine, d'une lecture moins diabolique. Par bonheur, il arriva que cette dernière était, précisément, la « Vie » de Seurin de Bordeaux, *Vita Severini*. (Dom Quentin l'appelle ordinairement, au cours de son travail : *Vita brevis* ou « Vie brève ».)

Voilà comment le manuscrit du IXe siècle, où le savant critique reconnaît une copie de la *Vita Severini* par Fortunat, était resté sans titre. Si bien que le jour où Regimbert voulut former le fascicule, connu des paléographes sous le nom de *Codex Augiensis*,

et en inscrivit la table sommaire au verso de la couverture, saint Seurin n'y figurait pas à côté de saint Médard, des martyrs Serge et Bacchus, de saint Goar d'Aquitaine, etc. Mais qu'importe? Si le titre de la « Vie » du thaumaturge bordelais fut omis sur la couverture, cette *Vie* est tout au long dans le corps même du *Codex*, et c'est de là que dom Quentin l'a tirée [1].

[1] Le *Codex Augiensis* CXXXVI, de Carlsruhe (C.), provient de l'abbaye de Reichenau. Le *verso* du premier feuillet porte les inscriptions suivantes, qui sont de la même main :

In hoc corpore continentur quorumdam vitae virtutes passionesque sanctorum.

I. *In primo de vita ac virtutibus sancti bonifacii archiepiscopi.*
II. *Deinde de conversatione et signis sancti marcialis episcopi.*
III. *Postea de vita et virtutibus sancti medardi episcopi.*
IIII. *Postmodum de passione sanctorum martyrum sergi et bacchi.*
V. *Deinceps de vita et signis sancti goaris confessoris.*
VI. *Ad extremum passio sancti quintini martyris.*

Le scribe Regimbert est mort en 846, laissant à la bibliothèque de son monastère nombre de manuscrits dont il a lui-même dressé la liste.

La vie de saint Seurin, qui se trouve à la suite de la *Vie* des saints Serge et Bacchus, ne figure pas, comme on l'a remarqué, dans la table sommaire ci-dessus, laquelle est de la main de Regimbert, et se lit sur le feuillet de garde du registre. Dom Quentin explique aisément cette omission.

Il ne faudrait pas conclure de là, dit-il, que la *Vita Severini* n'a été ajoutée qu'après coup, car elle est incontestablement de la même main que toutes les *Vies* de la seconde partie du manuscrit. Si Regimbert l'a omise, c'est pour le motif que voici :

La « *Vita Severini* est précédée dans le *Codex Augiensis* d'un prologue qui ne lui appartient pas et qui n'est autre que celui de la *Vita Venantii* de Grégoire de Tours (édit. Krusch, p. 724) : *Solitarium atque multiplex donum...*, à la fin duquel on a changé *Venantium* en *Severinum*. Par suite de quelle circonstance ce morceau, dont le style est tout différent de celui de la *Vita Severini* et dont on chercherait en vain la trace dans les autres manuscrits de la *Vie* et dans tous ses dérivés, a-t-il été amené là? Rien dans le manuscrit ne permet de le dire, sinon peut-être le nombre des fautes dont ce prologue est émaillé. Il ne serait pas impossible, en effet, que, découragé par la difficulté de la *Vita Venantii* qu'il avait d'abord entrepris de copier, le scribe novice se soit rejeté sur une *Vie* voisine un peu plus facile... Quoi qu'il en soit de cette hypothèse, la présence de ce prologue en tête d'une *Vie* à laquelle il n'appartenait pas, fut cause que, à la différence de toutes les autres *Vies* contenues dans le manuscrit, la *Vita Severini* resta d'abord sans titre. C'est dans cet état qu'elle était lorsque Regimbert écrivit sa table sommaire, et on explique ainsi facilement que celui-ci ait omis de l'y inscrire. » (D. Q., p. 36-38.)

Le moment est venu de faire connaissance avec le texte de la *Vita brevis*. Je dis le texte, car dom Quentin, écrivant pour des lettrés et des érudits, ne s'est pas inquiété de l'accompagner d'une traduction française. En revanche, l'expert et consciencieux paléographe en donne (p. 41 et suiv.) une de ces descriptions techniques dont les habitués d'archives sont particulièrement avides; il en établit le sens avec la dernière exactitude: besogne délicate, vu le grand nombre de fautes et de variantes dont fourmillent les manuscrits qu'il a fallu collationner; enfin, il justifie le choix de chacun des mots que la phrase lui paraît exiger, à l'aide de quatre-vingt-sept notes rejetées au bas de la page et où se révèlent, tout ensemble, la conscience et la sagacité du critique. Il convenait cependant qu'une pièce de cette importance ne tournât pas à perpétuité dans un petit cercle de curieux. Aussi, l'un des meilleurs latinistes du clergé canonial de Bordeaux s'empressa-t-il de la mettre à la portée du public en la traduisant [1]. L'original et la version parurent dans l'*Aquitaine* du 17 octobre 1902. Nous reproduisons l'un et l'autre : la traduction d'abord, l'original ensuite.

[1] Le traducteur est M. le chanoine Seignac-Beck, dont l'immense érudition était universellement appréciée. Ce prêtre vénérable, que nous avons eu la douleur de perdre il y a quelques mois, a vulgarisé la *Vita brevis* de saint Seurin de Bordeaux par Venance Fortunat.

TRADUCTION DU MANUSCRIT DE FORTUNAT

Par le chanoine SEIGNAC-BECK.

Nous pouvons dire que le bienheureux Seurin, évêque de Trèves, occupait sans doute une situation éminente; mais son mérite personnel lui assignait une place d'honneur parmi les plus grands pontifes eux-mêmes; car avant d'achever sa carrière, il l'avait parcourue d'un pas si ferme et d'une manière si laborieuse qu'une prudence toujours en éveil lui fit éviter tous les écarts de l'erreur, et qu'admis dans la cité de la céleste patrie, il y entra comme un citoyen illustre.

En effet, sa charité envers les pauvres, sa rigoureuse abstinence, les soins paternels de sa tendresse à l'égard des jeunes rejetons de l'Église, les paroles de paix qu'il a su apporter au milieu des discordes, les longues veilles qu'il a consacrées aux louanges de Dieu, toutes ces choses qui seront l'objet de ce récit disent assez quelle a été la sainteté de sa vie.

Dans une circonstance, comme ce saint homme, épuisé par la veille, s'était étendu sur son lit et reposait dans le sommeil ses membres fatigués par le travail, un ange lui apparut et lui dit : « Il faut que sur-le-champ tu partes pour l'Aquitaine; tu te rendras dans la ville de Bordeaux elle-même, tu y es attendu pour sauver la population. Tu y sanctifieras le peuple, et pendant que ton peuple est châtié, tu y recueilleras pour toi même le fruit de ton voyage. »

Ainsi averti, le vénérable Seurin obéit à l'ordre reçu; il précipite sa marche; il arrive.

Il approchait de la cité, lorsqu'une révélation apprend au bienheureux Amand, alors évêque de ce lieu, que le serviteur de Dieu Seurin est déjà tout près de sa ville, qu'il lui faut se hâter d'aller avec son peuple à la rencontre du saint homme, l'introduire et lui céder le trône épiscopal. L'évêque parle au peuple, lui raconte sa vision en détail;

le peuple s'avance en procession à la rencontre de Seurin, le clergé marche en chantant, et tout le monde de chanter ce verset du psaume : *Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur*. Amand se présente au saint homme selon l'indication de la vision; il le salue de son nom propre et l'introduit dans l'église au milieu des hymnes et des cantiques.

A son entrée, le clergé tressaille d'allégresse, la ville est dans la joie, le peuple se renouvelle. C'est d'une seule et même voix, en plusieurs langues, qu'à la gloire du Créateur suprême qui leur avait ménagé un tel pasteur, les habitants de la cité félicitent avec transport, à son arrivée, celui qu'ils devaient chérir en le voyant à l'œuvre.

En effet, où trouver plus de bénignité? On avait le secret de son âme en contemplant son visage. Parlerai-je de son humilité? C'est à peine si un petit enfant s'abaissait autant que lui. De son abstinence? Le jeûne était sa nourriture plutôt que les aliments. Que dire du reste? Jamais ni son esprit ni son pied ne se laissa prendre à un piège. C'est ainsi qu'habitant de la terre, il était l'ami des anges eux-mêmes et que sa sainteté se trahissait dans des œuvres miraculeuses. En effet, lui apportait-on un malade? Il le marquait du signe de la croix, le mal disparaissait et la santé était retrouvée; si la fièvre desséchait une pauvre nature, au contact salutaire de sa main on voyait refleurir la vie et la vigueur. Quelles que fussent les infirmités dans les membres souffrants des malheureux, il les guérissait par la faveur du Christ. En un mot, tout ce qui ravageait profondément la nature humaine disparaissait à jamais et sans espoir de retour en présence de ce très saint homme. Enfin, si l'ennemi farouche faisait invasion et venait tourmenter quelqu'un, il rencontrait la main d'un plus fort que lui qui le mettait en fuite, l'obligeait à disparaître, et la créature, entièrement purifiée, pouvait rendre ses devoirs à son Créateur.

Il est encore une chose qu'on attribue à bon droit aux mérites du saint : lorsque le terme de sa vie approchait et qu'il était sur le point de payer sa dette au créancier de l'humanité, le bienheureux prédit qu'il allait quitter la

terre. Appliqué aux plus saintes fonctions et à la pratique des bonnes œuvres, accompagné de ses vertus, le jour qu'il avait fixé d'avance, le douzième des calendes de novembre (21 octobre), le saint confesseur quitta ce monde pour aller recevoir la couronne de la main du Christ. Le bienheureux Amand, dans la crainte que les habitants de Trèves ne lui dérobassent secrètement le corps du saint, le confia à un glorieux tombeau dans une crypte cachée où, à la gloire de son serviteur, le Seigneur opère constamment des miracles.

Nous croyons devoir mentionner un seul fait qui donne une idée de tous les autres : on célébrait, dans la joie le jour de son anniversaire, lorsque approche une armée de Goths pour faire invasion dans la cité : l'ennemi pensait que la ville ne résisterait pas les armes à la main, puisqu'elle était tout entière à la solennité. En apprenant cette menace, tous les habitants se réfugient au tombeau du saint pour que Seurin, de son tombeau, partît en guerre contre les hérétiques.

Tout d'abord, ils appellent le saint qui dormait; puis ils l'incitent de leurs larmes. Il se réveille plein de vaillance; un épais brouillard répand l'obscurité et un nuage ténébreux voile le ciel; la cité se dérobe aux regards; l'ennemi est aveuglé dans son camp; il ne peut ni rétrograder pour fuir ni avancer pour piller. Enveloppée de ténèbres et devenue impuissante, l'armée se trouve bloquée en rase campagne. A l'endroit où l'ennemi était enveloppé de la nuée en plein jour, il était là debout, les armes à la main, avec l'affliction de ne pouvoir ni combattre ni fuir. Ensuite, il eut l'impression qu'une puissante armée approchait et qu'il allait tout à coup être écrasé. Alors trouvant une issue, il abandonne chevaux et tentes et s'enfuit enfin dans toutes les directions, heureux d'abandonner du butin, alors qu'il était venu pour en emporter. C'est ainsi que, grâce au mérite du saint pontife, l'épouvante triompha de l'ennemi et le peuple fut délivré du péril qui le menaçait.

Au tombeau bienfaisant de notre saint, souvent le peuple qui prie est rempli d'une odeur de parfum et, à la gloire du

Rédempteur, tous ceux qui demandent des choses justes reviennent chez eux comblés de faveur. Du sépulcre où ils étaient venus pleins de tristesse, ils remportent la réalisation de leurs vœux.

Et puisque l'ami du Christ a reçu du Rédempteur le privilège d'obtenir ce qu'il sollicite, ajoutons au récit de ses bienfaits récents un fait accompli pour le salut du peuple : la région bordelaise était inondée d'une si grande quantité de pluie qu'on aurait dit un déluge et que les récoltes pourrissaient sur pied; toute culture devenait impossible; on ne faisait plus rien; les semences noyées ne germaient point. On prescrit une supplication solennelle; on accourt au tombeau du bienheureux; on y célèbre la veillée sainte. Les bienfaits du saint ne se font pas attendre : les pluies cessent aussitôt, les nuages se vident et la sérénité revient avant que la nuit n'achève sa course et n'ait ouvert la porte au point du jour. Ainsi, dès les premières lueurs de l'aurore, aucune obscurité ne voile le soleil; les nuages ont été balayés et le monde est rempli d'une lumière pure.

De même, plus tard, pendant une longue sécheresse, que rien ne venait tempérer, les plantes séchaient sur pied, et toutes les cultures altérées semblaient mourir de soif; les buissons eux-mêmes ne pouvaient se défendre contre les ardeurs du soleil, à l'abri de leur feuillage; le désespoir était grand; on n'attendait plus la moindre fraîcheur. Dans cette extrémité, le peuple cherche un remède au mal auprès du tombeau sauveur : l'évêque prescrit solennellement des veillées saintes, et bientôt convoque la population à la basilique du bienheureux. Les parvis regorgent; les chœurs commencent la psalmodie. Alors, vers le milieu de la nuit, à la façon du rapide char d'Élie, un brouillard s'étend dans le ciel, l'air s'enveloppe de nuages, une nuée voile la lumière des étoiles, la fraîcheur descend sur la terre, de larges gouttes d'eau tombent sur les toits et bientôt une pluie abondante inonde la terre. Les plantes ne connaissent plus la soif; les moissons s'abreuvent abondamment, et tout ce qui germe sur la terre, aride et desséché, est largement arrosé. Bref, par l'intercession de notre saint, en

peu de temps, la soif des champs fut apaisée; et grossis par des pluies abondantes, les fleuves sortirent de leur lit par la grâce de Notre Seigneur Jésus-Christ, à qui appartient la gloire, la force et la puissance dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

TEXTE LATIN DU MANUSCRIT DE CARLSRUHE

Beatissimus igitur Severinus, Treverorum episcopus, honore licet egregius, tamen sacro merito ipsis quoque praecipuis pontificibus honorandus qui, ante finem vitae, ita recti itineris tramite desudavit ut, et lapsum erroris propere cautus evaderet, et urbem coelestis patriae possessurus, civis inclytus introiret. Nam qualem se in eleemosyna pauperum pastor reddiderit, quantum abstinentiae rigore se parcus restrinxerit, quid circa germen ecclesiae pater caritatis impenderit, qualiter inter discordes lingua pacis concurrerit aut in vigilantia psallens pernox quid egerit, quae in sequenti narratur, hac sola revelatione iustum satis est se probasse.

Denique quadam vice, dum sanctus vir confectus nocturna vigilia lectulo se reclinasset, et sopore lassa membra post laborem resolveret, admonitus est per angelum sibi dicentem : Necessarium est Aquitaniae partes te sub momento requirere, urbem quoque Burdegalam, ad salvandum ibi populum te convenit visitare, quo, dum plebi datur correctio, iter tibi crescat ad fructum. Hoc venerabilis Severinus agnito, quod iubetur exsequitur, pergit, urguet et pervenit. Appropinquante illo civitati, beatissimus loci illius tunc Amandus episcopus docetur per revelationem servum Dei Severinum suae urbi iam in proximo, cui iubetur cum populo, ut sancto viro, reddere festinaret occursum, et eidem intromisso cathedrae cederet solium. Sacerdos plebem alloquitur, narratur ordine visio;

plebs in occursum progreditur, choris clerus producitur, a cunctis illud psalmi cantatur: *Benedictus qui venit in nomine Domini.* Hinc praesentatus sancto viro, sicut cognoverat per visum, salutat nomine proprio, quem cum canticis et hymnis introducit ecclesiae. Cuius ad introitum exultat clerus, gaudet locus, renovatur et populus, et qui talem praeparaverat, in laudem summi creatoris, diversis linguis vox una est quâ cives congratulantur in adventum quem dilexerunt officio.

Quid enim illo benignius, cuius possidebat animum qui videbat aspectum? Quid memoretur humilius, cuius abiectioni vix aequabatur infantulus? Quid etiam abstinentius, cui ieiunium pastus magis erat quam cibus? Quid dicatur de reliquo, cuius nec mens, neque pes, ullo captus est laqueo? Hinc accidit ut habitans in terris amicus esset et angelis; ut iustus piis actibus non celaretur virtutibus. Nam qui ei allatus est languidus, ut signum crucis impressit, expulsa peste convaluit. Quem clausa febris arefecit, tactu salubri reviruit. Quodcumque membrorum debilitas aut vacuavit, aut abstulit, Christi favore restituit. Quicquid etiam cessisset quod hominem evisceraret, ante sanctissimum virum mortuum perit ne perduret. Si quem vero hostis ferus invasum collideret, ante manum fortioris fugitivus evanuit ut, creatura integre purificata, plasma plasmatori serviret.

Illud quoque rectissime sancti meritis deputatur, quod cum iam immineret iustum vitae tempus in terminum ut humanitatis feneratori solveret debitum, ipse praedixit migraturum se beatus de saeculo. Qui sacrosanctis actibus et piis intentus operibus, comitatus virtutibus, die quo dixit praefinito, duodecimo Kalendarum Novembrium, coronandus a Christo pergit confessor de saeculo. Quem beatus Amandus, metuens cives Trevericos ne sibi sanctum furarentur occulte, crypta condita gloriosae tradidit sepulturae, quo pro laude sui fidelis Dominus instanter operatur virtutes.

Denique vel unam rem commemorandam credimus per quam reliquas indicamus. Cum dies sui anniversarii iocundissime coleretur, hostis Gothorum appropinquat ut civi-



tatem invaderet dum putat populum sibi non armis resistere, quem cognoverat magis de sollemnitate tractare. Quo audito, cives omnes ad sancti sepulchrum confugiunt ut contra haereticos procederet belligerator Severinus de tumulo. Requiescentem sanctum prius appellant vocibus, rursum excitant lacrymis. Evigilat fortis in praeliis, fit caligo de nimbis, tenditur nox de nebulis, subducitur civitas oculis, hostis excaecatur in castris, nec fugitivus reppetit, nec praedaturus iter intendit. Includitur in campo caligine debilis armatura. Quo loci per dies nube pressus hostis assistens, poena erat arma tenere cui nec pugnare, fugere ipsum nec licuit. Deinde visum ipsi quod exercitu valido adventante subito premeretur. Tunc, dato sibi aditu, relictis equis et tentoriis, tandem fuga versi discedunt, et gaudent dedisse praedam, tollere praedam qui venerant. Sic, merito sancti pontificis, hostis pavore vincitur, plebs periculo liberatur.

Ad cuius tumulum salubre frequenter populum orantem replet odor de chrismate, et, ad Redemptoris laudem, quisque iusta poposcerit ad domum redit cum munere, et sumit vota de sepulchro qui moestus venit ad tumulum.

Et quoniam amico Christi concessum est a Redemptore quae poposcerit impetrare, quod eius beneficiis adhuc nuper actum sit adiciatur paginae res explicita pro salute. Cum burdegalensem pagum premeret tanta vis imbrium ut putaretur diluvium ac segetes marcescerent, et usus negaretur culturae, nec operatio fieret, nec oppressa satio frondesceret, sollemnitas indicitur, ad beati viri sepulchrum concurritur, vigiliae celebrantur. Sine mora confessoris beneficia deferuntur. Statim imber restringitur, nubila desiccantur, ante serenitas redditur quam nox impleret curriculum aut aperiretur diluculum. Sic, sub aurorae crepusculum, nec sol caligine premitur, et deterso nubilo mundus luce pura repletur.

Itemque sequenti tempore, cum, diuturna siccitate negata temperie, herbarum viror aresceret et omnis terrae cultus velut exhalando sitiret, et a fervore solis nec ipsa suo tegmine se fruteta defenderent, cum tanta refrigerii desperatio perurgueret *(sic)* et plebs ad salutiferi sepulchri remedia

convolaret, indictis sollemniter a sacerdote vigiliis, ad beati basilicam mox populus evocatur. Atria congestantur, psalli choris incipitur. Tunc, prope noctis dimidium, Heliae more currivagi caligo caelo distenditur, aer nimbis involvitur, celatur nube lux siderum, terrae frigor inducitur, guttae tecta concutiunt, pluviae manant de nubilo. Herbarum sitis expellitur, segetes inebriantur et universi germinis ariditas irrigatur. Quid plura? Sancti intercessione actum est brevi sub tempore ut rura sitim restringerent et superactis imbribus ripas flumina transilirent, praestante Domino nostro Iesu Christo cui est gloria, virtus et potestas in saecula saeculorum. Amen.

Avant d'aller plus loin, il importe de se demander si nous sommes en présence d'une copie reproduisant l'original de Fortunat? Dom Quentin l'affirme, et sa remarquable dissertation a pour but de l'établir. Cependant, et je suis heureux de le dire à sa louange, il triomphe sans éclat d'une découverte que Bruno Krusch, chargé de l'édition critique des œuvres en prose de Fortunat, dans le recueil des *Monumenta Germaniae*, regrettait, non sans tristesse, de n'avoir pu lui-même offrir à ses compatriotes : *Quam Severini vitam è codicibus erui adhùc non successit* (1).

L'exilé d'Appuldurcombe (2) se contente de justifier, avec autant de sagacité que de droiture, l'attribution de la *Vita brevis* à Venance Fortunat. Puis il défère en ces termes à de moins intéressés que lui le jugement définitif : « De plus habiles diront si

(1) *Venantii Fortunati presbyteri italici opera pedestria* apud Weidmann. Berolini, M. D CCC L XXX V. recensuit et emendavit Bruno Krusch.
(2) Lieu du couvent bénédictin situé dans l'île de Wight où réside actuellement dom Quentin.

je me suis trompé ou si nous avons là, comme je le crois, l'œuvre cherchée de Fortunat. »

Les « habiles » commencent à se prononcer et leur avis est plutôt favorable. Après avoir qualifié de « malheureux » les efforts tentés à différentes époques pour faire reconnaître la « *Vie* » de saint Seurin de Bordeaux dans telle ou telle biographie anonyme de saint Severin de Cologne, un rédacteur des *Analecta bollandiana* (t. XXII, fascic. I, p. 112) se demande s'il faut en dire autant de la tentative du R. dom Quentin? « Non, répond-il, je ne le crois pas, et sans vouloir être plus affirmatif qu'il ne convient, en l'espèce, je regarde sa conjecture comme ayant grande chance d'être juste. »

Le bollandiste ajoute : « L'opuscule de Fortunat ne serait autre, d'après dom Quentin, que la pièce B. H. L. 765, 2, que l'on s'accordait jusqu'ici à considérer comme *un résumé quelconque et de peu d'autorité.* »

Rapproché de la conviction personnelle de dom Quentin, le ton presque affirmatif des *Analecta bollandiana*, recueil hors de pair où l'examen scrupuleux des textes le dispute à la compétence critique, constitue une grave présomption, mais non pas une garantie absolue, car une « chance », fût-elle « grande » comme celle que nous sommes heureux de voir les *Analecta* prêter à dom Quentin, laisse toujours la porte ouverte à des surprises déconcertantes : Rappelons, en outre, que de l'aveu loyal de dom Quentin lui-même, le manuscrit badois auquel le beau mémoire de l'éminent paléographe assure, dans le monde érudit, une notoriété qu'il n'aurait probablement jamais eue, n'est pas, de tous points, une nouveauté, mais une sorte de réédition. Au cours du dix-huitième

siècle Nicolas de Hontheim, juriste fameux de Trèves, avait d'abord signalé cette pièce dans son *Histoire de la Diplomatique Trévire.* Mais à peine l'eut-il retirée de la poussière des apocryphes, qu'il s'empressa de l'y replonger. Je suis loin de croire que Nicolas de Hontheim ait eu raison de condamner, avec tant de rigueur et sans débats, peut-être, ce précieux manuscrit. Je dois constater, cependant, que le verdict de l'ancien conseiller intime de l'évêque de Trèves continua, jusqu'en 1902, à faire jurisprudence, non seulement aux rives de la Moselle, mais à Carlsruhe, à Paris et partout. Car la *Vita brevis* dormait toujours dans les oubliettes des non-valeurs, lorsque dom Quentin assuma la lourde charge de la réhabiliter devant la science.

Il se dégage, on le comprend, de cet ensemble de conjonctures, quelque chose de troublant. Je ne puis m'ôter de l'esprit que la *Vie brève* n'est pas la forme originelle de la biographie de saint Seurin par Fortunat, mais tout au plus l'une des premières dilutions et, suivant une formule de dom Quentin, « un délayage modéré » de ce travail. Sans doute, elle n'abuse pas de l'amplification au même degré que l'*Eucologe;* elle a pourtant des longueurs, elle célèbre, et parfois elle chante, plutôt qu'elle ne les raconte, dans le style posé de l'histoire, les faits et gestes du héros.

Ce qui n'est pas douteux, c'est qu'on remarque dans la manière du biographe dont le manuscrit du IXe siècle nous apporte la rédaction, les idiotismes, les mots à devinette, l'assonance et les types cursifs (1)

(1) Le « cursus » consiste dans un rythme qui, par une succession périodique harmonisée, donne à la prose latine un certain air de poésie.

familiers à Fortunat et autres défauts bien connus du latinisme barbare. Mgr Cirot les avait déjà relevés dans l'*Eucologe* qui, pour cette raison, lui paraissait être un dérivé de la Vie primitive de Severinus par le « prêtre » de Poitiers. « Fortunat, dit-il, avait écrit une *Vie* de saint Seurin : « Nous en avons eu connais- » sance, raconte Grégoire de Tours, après que nous avions » écrit ce qu'on vient de lire (1). » Depuis, on l'avait regardée comme perdue. *Ne l'avons-nous pas dans l'*« Eucologe » *de saint Seurin avec les amplifications qu'exigeait son emploi dans l'office et dont on était dans l'usage de revêtir les premières rédactions ?* (2)»

Mais, autant il me semblait démontré que l'*Eucologe* se rattachait de loin à Fortunat comme un ruisseau vient de la source, autant il me paraissait difficile d'admettre que le manuscrit de Regimbert fût la source elle-même.

Je confiai mon embarras touchant cette question, et quelques autres agitées plus loin, à M. Camille Jullian, aujourd'hui professeur au Collège de France. Le 26 octobre 1905, je recevais de notre obligeant collègue, l'une des lumières de l'Académie, une longue lettre dont je me borne à reproduire les lignes suivantes, parce qu'elles visent directement l'authenticité du manuscrit : le reste viendra plus tard :

Mon cher Maitre et Ami,

A vous dire toute ma pensée, je ne crois pas que cette *Vie*, publiée par dom Quentin, soit de Fortunat. Ce dernier a dû connaître, au même titre que Grégoire, la

(1) *Vitam hujus (sancti Severini) posteaquam haec scripsimus, a Fortunato presbytero scriptam cognovimus.* (Greg. Turon., *In gloria confessorum*, c. XLV.)
(2) *Origines chrétiennes de Bordeaux, etc.* (p. 225).

« relation » des clercs de Bordeaux [1]. Il ne serait pas en contradiction si formelle avec l'évêque de Tours.

La *Vie* découverte par dom Quentin, si intéressante qu'elle soit, n'a pas l'importance qu'on lui attribue. Bien des choses étonnent et offusquent. Elle ne fait pas l'effet d'un récit historique comme celui de Grégoire de Tours. Qu'elle ait fait des emprunts à Fortunat, c'est possible; mais elle porte la trace d'allongements très postérieurs.

M. Jullian ajoute :

Si peu que nous apprenne Grégoire de Tours sur l'histoire étrange et touchante de saint Seurin de Bordeaux, c'est encore à lui qu'il faut recourir pour la connaître.

M. Jullian confirme ici la pensée qu'il exprimait en termes analogues dans le tome II, page 626, des *Inscriptions romaines de Bordeaux*, reproduit ci-dessus.

Et dire que cette page « touchante » et « curieuse » de Grégoire de Tours a failli nous manquer ! L'historien se la reproche, en effet; il s'excuse de l'avoir insérée dans un volume dont le plan même devait l'écarter :

Quoique nous ayons annoncé, dit-il, dans le prologue du présent livre, — il s'agit du livre : « A la gloire des confesseurs » (*In gloria confessorum*), — que nous racontions ces faits-là seuls que Dieu a daigné opérer *après la mort* de ses saints et par leur intercession, je ne pense cependant pas qu'on trouve déplacé que nous rapportions quelque chose de leur vie, quand *nous savons qu'il n'en a encore été rien écrit.* »

La notice que Grégoire de Tours consacre à *Severinus* se trouve au chapitre XLV, *alias* XLIV de l'ou-

(1) Nous parlons plus loin de cette importante relation.

vrage intitulé : *De la gloire des confesseurs* [1]. Disons-le en passant, *Severinus*, évêque de Cologne, dont il est parlé dans le *Livre des Miracles de saint Martin*, n'est que l'homonyme de celui de Bordeaux, avec lequel on avait coutume chez nous de l'identifier [2] depuis trois siècles et demi, sur la foi, si je ne me trompe, d'un hagiographe allemand, le chartreux Surius, né à Lubeck en 1522 et mort à Cologne en 1578. Voici la traduction de la notice de Grégoire de Tours, d'après le texte que donna la *Société de l'Histoire de France*, en 1860 [3] (l'original latin, que je cite, est conforme à celui de l'édition de Hanovre).

La ville de Bordeaux possède aussi des patrons vénérables. Elle honore entre autres, avec une grande foi, dans un faubourg de son enceinte, saint Severin...

(1) Dans l'édition de W. Arndt et Bruno Krusch (Hanoverae, 1884), ce chapitre porte le numéro 44. Le titre de l'ouvrage varie aussi. Selon les éditions, on lit : *In gloria, De gloria* et *In gloriam* (*confessorum*).

(2) La manie de confondre en un seul deux personnages homonymes est dans les habitudes populaires : « N'allez pas surtout demander au peuple, dit le P. Delehaye, bollandiste (*Légendes hagiographiques*, p. 23), de distinguer entre les homonymes. Les grands hommes sont si rares ! Quelle apparence qu'il s'en soit trouvé deux du même nom ! » — Naturellement, les plus célèbres absorbent et s'identifient la personnalité de leurs homonymes. C'est ainsi que saint Seurin de Bordeaux absorbe Seurin de Cologne. Mais cette identification de deux saints que Grégoire de Tours distingue et qu'il mentionne dans deux livres différents, ne vient pas de l'antique tradition bordelaise : elle fut imaginée par l'allemand Surius, et l'hagiographie du XVIIe siècle crut, en l'adoptant, faire preuve de bonne critique. Lopès donna l'exemple. Au siècle suivant, les bollandistes et le *Gallia christiana*, suivis par Dutems, continuateur du célèbre historien de l'église de Saint-André, se prononcèrent contre l'*identité*. « *Severinus*, dit le *Gallia* (Lopès, t. II, p. 109, note), *prorsus alius*, est a Severino, *Coloniensi episcopo* » Mgr Cirot reprit la thèse abandonnée et la fit prévaloir jusqu'à nos jours. Dom Quentin renverse de nouveau ce système; mais il laisse à ses partisans une demi-satisfaction lorsqu'il dit : « Le P. van Hecke ne nie pas que saint Séverin (de Cologne) ait fait un voyage à Bordeaux et qu'il n'y soit mort. »

(3) Paris, Jules Renouard, M. D. CCCLX, p. 429-433. — Revu pour la Société de l'Histoire de France par H. Bordier.

Saint Séverin donc, ainsi que le rapporte une fidèle relation des clercs de Bordeaux eux-mêmes, fut envoyé des pays d'Orient en cette ville. Comme il était en chemin, l'évêque Amandus, qui gouvernait l'Église de Bordeaux, vit, pendant la nuit, en songe, le Seigneur qui lui dit : « Lève-toi et vas à la rencontre de mon serviteur Séverin, et honore-le comme l'Écriture sainte enseigne qu'un ami de Dieu doit être honoré; il est meilleur, en effet, que toi, et plus grand par ses mérites. »

L'évêque Amandus se leva, prit un bâton dans sa main, et se hâta d'aller à la rencontre de l'homme saint, n'en sachant rien de plus que ce que le Seigneur lui avait révélé. Et voilà que Seurin venait comme au-devant de lui. Alors, s'approchant, ils se saluent de leurs noms, se jettent tous deux dans les bras l'un de l'autre, et ayant fait leur prière après s'être embrassés, ils entrèrent dans l'église en chantant, à haute voix, les psaumes. Par la suite, l'évêque Amandus chérit et honora Séverin, à tel point qu'il le mit en sa place et qu'il paraissait comme son subalterne. Enfin, peu d'années après, le bienheureux Séverin mourut. Lorsqu'il fut enseveli, l'évêque Amandus reprit sa place, qui lui fut rendue, il n'en faut point douter, à cause de l'obéissance qu'il avait eue pour le saint de Dieu !

Connaissant par là la sainteté de Séverin, les habitants de Bordeaux le reconnaissent pour leur patron, certains que si, parfois, la maladie envahit leur ville, ou si l'ennemi l'assiège, ou si quelque dispute s'élève, le peuple courant à la basilique du saint où des jeûnes lui sont prescrits, où il célèbre les vigiles et se livre, très dévotement, à la prière, est bientôt sauvé de la calamité qui le menaçait. Quand j'eus écrit cette « vie », j'appris qu'une autre vie du même saint avait été écrite par le prêtre Fortunat.

TEXTE LATIN DE GRÉGOIRE DE TOURS [1]

(Édition W. Arndt et Bruno Krusch.)

Habet et Burdegalensis urbis patronos venerabiles, qui saepius se virtutibus manifestant, sanctum Severinum episcopum suburbano murorum summa excolens fide. Et licet iam dixerimus in prologo libri huius, ut ea tantum scriberemus, quae Deus post obitum sanctorum suorum, eis obtenentibus est operare 'dignatus, tamen non puto absurdum duci, si de illorum vita memoremus aliqua, de quibus nulla cognovimus esse conscripta. Sanctus igitur Severinus, ut ipsorum Burdigalensium clericorum fidelis relatio profert, de partibus Orientis ad eandem destinatur urbem. Dum autem iter ageret, et eclesiam Burdegalensim Amandus episcopus regeret, apparuit ei dominus in visu noctis dicens : « Surge et egredere in occursum famulo meo Severino et honora eum, sicut honorari Scriptura sancta docet amicum Divinitatis. Melior est enim tibi meritisque sublimior. Exsurgens autem Amandus episcopus, accepto baculo in manu sua, perrexit in occursum eius, nihil de viro sancto sciens nisi quae dominus revelasset. Et ecce sanctus Severinus veniebat quasi in obviam ei. Tunc adpropinquantes sibi ac propriis nominibus salutantes, ruunt pariter in amplexibus, deosculatique, fusa oratione, eclesiam cum magno psallentio sunt ingressi. Quem deinceps in tantum dilexit ac veneratus est Amandus episcopus, ut eum in loco suo substitueret, ac ipse quasi

(1) Le texte de Hanovre reproduit le latin barbare et savoureux de Grégoire, que d'autres éditeurs ont eu le tort de ramener au purisme grammatical : Arndt et Krusch ont collationné pour l'établir quatre classes de manuscrits :

1re classe : Principal manuscrit 1* *Codex Parisiensis*, lat. nº 2204, du IXe siècle, parchemin, format in-4º. Puis le 1**, manuscrit de Berne, nº 199, du IXe siècle.

2e classe : *Codex Parisiensis*, nº 2205, du Xe siècle, format in-4º.

3e classe : *Codex Claromontanus*, Bibliothèque municipale, nº 11, du Xe siècle. 3* *Codex Bellovacensis*.

4e classe : *Codex Bruxellensis*, nº 7666-71, format in-4º, du Xe siècle.

iunior habebatur. Denique post paucos annos obiit beatissimus Severinus. Quo sepulto, Amandus episcopus recepit locum suum, quem ei non dubium est per oboedientiam redditum, quam in Dei sanctum exercuit. Ex hoc incolae, cognita eius sanctitate, patronum sibi adsciscunt, certi quod si quandoque urbem aut morbus obrepat aut hostilitas obsedeat aut aliqua quaerella percellat, protinus concurrentes populi ad basilicam sancti, indictis ieiuniis, vigilias celebrant, devotissime orationem fundentes, et mox ab imminenti calamitate salvantur. Vitam tamen huius, postquam haec scripsimus, a Fortunato presbitero conscriptam cognovimus (1).

De peur de m'éloigner de l'objet de ce travail, je ne retiens que la notice de Grégoire de Tours et la *Vie brève*, attribuée par Dom Quentin à Venance Fortunat. « Aussi bien, c'est autour de cette dernière Vie qu'ont pris position défenseurs et adversaires de l'« identité » (2) de saint Séverin de Cologne et de saint Seurin de Bordeaux. »

Dom Quentin montre, à l'évidence, que les autres biographies de Seurin : l'*Eucologe* et la *Vie*, insérées par les Bollandistes dans leur Catalogue des manuscrits hagiographiques de Bruxelles, dérivent de la *Vita brevis*. Ensuite il exécute, de main de maître, la compilation germanique de Surius, « reprise, faute de mieux, par le P. Van Hecke pour les *Acta Sanctorum*, et dans laquelle, à tort ou à raison, le *Severinus* qui fut miraculeusement averti de la mort de

(1) Bruno Krusch a mis en note au bas du texte : « Il est évident que la fin de ce chapitre a été ajoutée plus tard. » *Finem hujus capitis postea additum esse, patet.*

(2) Sur cette identité, contre laquelle D. Quentin se prononce catégoriquement dans les conclusions de sa thèse (ouvrage cité, p. 35), voir plus haut, p. 99, texte et notes 3 et 4.

saint Martin se trouve identifié avec celui auquel saint Amand céda, pour quelque temps, la préséance à Bordeaux (1). »

La *Vie brève* est donc antérieure à toutes les autres : elle est de la première moitié du IXe siècle, tandis que la plus ancienne de ses rivales serait du dixième. A ce titre, elle ne dépend d'aucune. « La dépendance, ajoute avec raison le P. Dom Quentin, n'est pas du côté de la Vie brève, elle est incontestablement du côté des Vies plus longues; il suffit, pour s'en convaincre, de les rapprocher de notre texte et de les y voir puiser, chacune de leur côté, les mots, les idées, les expressions (2). » L'auteur conclut, à deux pages d'intervalle : « Notre *Vie brève* occupe, on le voit, une place à part parmi les divers récits qui concernent saint Seurin. Ceci nous autorise à rechercher si nous n'aurions pas là, enfin, l'œuvre non encore retrouvée de Fortunat, dont Grégoire de Tours affirme catégoriquement l'existence (3). » Puis Dom Quentin se livre, avec la sagacité qu'apportent les fils de saint Benoît dans ce genre d'investigations, à l'examen comparatif de la prose de la *Vie brève* et du style de Fortunat. Travail de patience, mais auquel il est impossible qu'un esprit curieux n'attache pas un vif intérêt. On y retrouve la scrupuleuse érudition des *Martyrologes historiques du Moyen-Age*, énorme in-8o du même historien dont la *Revue du Clergé français* (1er mars 1908) terminait l'analyse critique par les lignes suivantes : « J'ai essayé d'exposer les résultats généraux auxquels est arrivé

(1) Ouv. cit., p. 5.
(2) *Ibid.*, p. 10.
(3) *Ibid.*, p. 12.

l'auteur des *Martyrologes historiques du Moyen-Age*. Quant à donner l'idée des recherches auxquelles il s'est livré, je dois y renoncer. Tout ce que je puis dire ici, c'est que Dom Quentin nous a donné un livre magistral qui fera époque dans l'histoire de la critique des martyrologes. »

La suite nous apprendra que la dissertation de Dom Quentin ne se borne pas à conférer des textes dans le but de ramener la *Vita brevis* à l'original introuvable de Fortunat; il fait œuvre de critique à l'endroit de la physionomie littéraire de ce document. Mais il n'a garde d'oublier que la critique interne prête à l'illusion. Combien d'érudits en abusent et s'en font une arme contre la vérité! Les savants les plus honnêtes ont à craindre d'être emportés eux-mêmes sur une pente si dangereuse et de faire sortir, involontairement, d'une phrase ou d'un mot favorable à leur opinion, autre chose et plus qu'ils ne renferment. C'est pourquoi l'auteur a soin d'élargir, en certains cas, les bases de son argumentation : tantôt il invoque l'histoire générale dans ses rapports avec l'Église de Trèves et celle de Bordeaux (1); tantôt, après avoir établi que la *Vie brève* de saint Seurin « est la source la plus importante des Vies les plus longues », il se déclare autorisé à s'en servir pour reviser les diverses données relatives au saint. « C'est, dit-il, ce que j'essaierai de faire en examinant successivement la question au point de vue de Trèves, de Bordeaux et de Cologne (2). »

(1) Ouv. cit., pp. 18-19.
(2) *Ibid.*, p. 16.

Je reviens au parallélisme frappant que Dom Quentin relève, à l'aide d'un nombre considérable de citations, entre le manuscrit du *Codex Augiensis* et les procédés ordinaires du style de Fortunat. « Il n'est personne, écrit D. Quentin, qui n ait observé que la prose employée par Fortunat, au moins pour le corps (1) de ses Vies de saints, est rythmée. Y découvrirait-on, en y regardant de plus près, des lois fixes fondées sur le mètre et la seule quantité? Je ne crois pas. En revanche, la très grande majorité des fins de phrases et le plus grand nombre des fins d'incises y sont soumises à quelqu'un des types cursifs les plus en usage dans la prose ornée (2). »

Mais si j'en crois Mgr Duchesne, les cadences qui donnent à la prose un faux air de poésie ne sont nullement le monopole de Fortunat et de son époque. C'est donc en vain, dit l'auteur des *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule* (t. II, p. 108, note 2), à propos d'une « prétendue vie de saint Martial », qu'on veut la reporter au VIe siècle, sous prétexte qu'elle présente un grand nombre de ces cadences rythmées qu'on appelle le *cursus*. Duchesne ajoute que beaucoup de pièces hagiographiques du IXe et du Xe siècle (3) sont dans le même cas. Outre la Vie de saint Otmar, signalée par les Bollandistes (*Ann. Boll.*, t. XVI, p. 501; t. XVII, p. 387), je puis citer la *Translatio S. Liborii* (M. G., t. IV, p. 149), la *Passion* des saints

(1) Les biographies de Fortunat débutent par un prologue qui ressemble fort à l'exorde d'un discours.

(2) *La plus ancienne Vie...*, p. 12.

(3) Mgr Duchesne pourrait ajouter du XIIIe. Car les *Vies* de saint François par Thomas de Celano et Julien de Spire, présentent des types cursifs. Voir L. Laurand : Le « *cursus* » dans la *Légende de saint François* (*Recherches de science religieuse*, juill.-août 1910).

Firmus et Rusticus (Ruinart, *Acta sinc.*, à la fin), et même la Vie de sainte Valérie, écrite dans le diocèse de Limoges aux environs de l'an 1000. Le maître de la critique française donne de ce fait l'explication suivante : « Il est naturel que ces cadences aient été recherchées avec plus de soin dans les textes destinés, comme ceux-ci, à la lecture publique. Les compositions liturgiques, elles aussi, et pour la même raison, sont demeurées bien plus longtemps fidèles au *cursus* que les pièces de correspondance et de chancellerie ou que les traités didactiques (1). » Ainsi, dans l'intention de vieillir de trois siècles une *Vie* réputée mensongère par Mgr Duchesne, très dur, je l'avoue, à l'égard des hagiographes dont les papiers ne lui semblent pas en règle, on utilisait, en faveur de saint Martial, l'argument tiré du rythme, argument que Cirot de la Ville et Dom Quentin regardaient, sans ombre de calcul ou de parti pris, mais à tort cependant, au dire de Mgr Duchesne, comme une spécialité de la prose hagiographique du VIe siècle en général et de Fortunat en particulier.

Si, des accidents relatifs à la forme plus ou moins « ornée » des biographies religieuses du Moyen-Age, nous passons à la vérité foncière de la *Vie brève*, nos préoccupations sur la valeur intrinsèque et l'authenticité de ce document tournent à l'inquiétude. Sans doute, il est fâcheux, pour la bonne renommée de l'abbaye de Reichenau, d'avoir mis au jour une fausse Vie de saint Martial vers l'année 846 (2),

(1) *Id., ibid.*

(2) Voici la note de Mgr. Duchesne à ce sujet : I e Ms. 136 de Carlsruhe, provenant de Reichenau, etc., fut exécuté un peu avant 846. Cf. *Anal. Boll.*, t. XII, p. 465, note 4. — *Fastes épiscopaux*, etc., t. II, p. 106. — *Légendes d'Aquitaine.* — L'auteur ajoute, p. 108, dans le

c'est-à-dire juste à l'époque où la *Vita Severini*, dans le sérieux de laquelle Dom Quentin a mis tant de confiance, sortait du même *scriptorium*. Mais a-t-on le droit d'inférer de là, que la jeune abbaye [1] du lac de Constance était coutumière du fait et, qu'à côté de la salle des copistes, se trouvaient des cellules destinées à la composition de biographies légendaires? A Dieu ne plaise! Ce n'est pas seulement à Reichenau, c'est dans tous les États formés de l'Empire de Charlemagne que l'hagiographie imaginative au style « précieux et guindé », suivant l'expression de Mgr Duchesne, avait remplacé l'accent naïf, pieux et véridique de Grégoire de Tours. Je ne veux pas rappeler ce que j'ai dit (p. 8), après Auguste Molinier (*Sources de l'histoire de France, des origines aux guerres d'Italie*, 1494), au sujet des remaniements et des refontes que subit alors la littérature hagiographique. Ces remaniements et refontes opérés, sans relâche du IXe au XIIIe siècle, ont bouleversé les Vies de saints, en particulier les *Actes des Martyrs* et les biographies épiscopales. M. Albert Dufourcq le constatait dans le *Journal des Savants* (1909, p. 428) [2].

Malheureusement, en dépit du travail acharné de l'érudition contemporaine, un pareil état de choses n'est pas à la veille de finir, car M. Dufourcq écrit dans la même livraison: « Tant qu'on n'aura pas

corps du texte: « Il est difficile de définir exactement l'âge de cette pièce. Le style précieux et guindé se ressent de l'influence des écoles carolingiennes. La *Vie* de saint Martial était, je crois, de date récente quand elle a été insérée dans le manuscrit de Reichenau. »

(1) L'abbaye de Reichenau avait été fondée par saint Firmin en 724.

(2) Rien de plus mal connu, disait-il, que la littérature des *Gesta Martyrum*, si ce n'est peut-être celle des sermons ou celle encore des *Vitæ episcoporum*.

classé les textes légendaires selon les méthodes de la critique littéraire, on ne saurait, en ces matières, éviter le vague que pour tomber dans l'erreur. » Et puisque j'expose en ce moment les difficultés du sujet, je rappellerai cette affirmation du bollandiste Delehaye dans les *Légendes hagiographiques* (p. 88) : « C'est d'ailleurs un fait constant, révélé par l'étude des manuscrits, qu'entre une pièce purement historique (1) et un remaniement orné de développements de fantaisie et farci de fables, le public du Moyen-Age n'hésitait point. C'est presque toujours la rédaction la moins simple qui s'est conservée dans un plus grand nombre de manuscrits, tandis que *la composition primitive se trouve souvent à l'état d'exemplaire unique* (2). »

Espérons que la *Vita brevis* reproduit dans l'espèce sinon « l'exemplaire unique », au moins un exemplaire non interpolé « de la composition primitive ». Sans quoi nous risquerions fort de n'avoir plus qu'un écho tardif et probablement altéré de la tradition populaire. Au lieu d'entendre la voix restée vive et distincte de la tradition historique, nous aurions encore un certain Fortunat, peut-être, mais un Fortunat du IXe siècle, je ne veux pas dire un Fortunat de Reichenau.

(1) Dans ce même ouvrage (p. 248), l'auteur distingue ainsi la tradition historique de la tradition populaire : « La tradition historique est celle qui permet de remonter à l'événement même; la tradition populaire s'établit souvent plusieurs siècles après et renverse, parfois sans façon, la tradition historique la mieux établie. »

(2) Le P. Delehaye imprime en note au bas de la page ce puissant *confirmatur :* « La vérification du fait est aisée au moyen des catalogues des manuscrits hagiographiques latins et grecs publiés par les bollandistes sur presque chacun des volumes des *Analecta bollandiana,* depuis 1882, et séparément. »

Dans les pages qui précèdent, D. Quentin a déblayé le terrain du débat. Les biographies postérieures au IXe siècle sont désormais éliminées. Aucune de ces pièces chargées d'emprunts successifs et d'une lourde phraséologie ne saurait avoir la prétention d'être l'œuvre perdue de Fortunat; elles en dépendent, voilà tout; ce n'est pas un mince honneur, c'est aussi leur principal mérite. Le manuscrit badois reste donc seul en face de la notice de Grégoire de Tours, sa contemporaine, mais dont il est indépendant; il ne lui ressemble pas davantage.

La « notice » est une page d'histoire, simple, naturelle, d'une clarté parfaite, hormis le cas où la donnée historique est elle-même recouverte d'un voile. Pourquoi faut-il que les biographes postérieurs n'aient pas imité sa réserve lorsqu'ils n'avaient « rien de précis à dire »? Fortunat tombait dans ce défaut, au moins en littérature (1) : Dom Quentin le reconnaît (2).

(1) Nous aurons bientôt l'occasion d'apprécier le goût littéraire de Fortunat. En attendant, voici le jugement que porte sur cet écrivain Bruno Krush à la page 12 de la préface du volume des *Monumenta Germaniæ historica*, où se trouvent les *Œuvres de Grégoire de Tours* (Krush vise la *Vie* de Grégoire, par Fortunat, son ami) :
« *Sed graviter dolendum est quod illi libri, ut verborum copiâ et ubertate in dicendo redundant, ità exilitate et penuriâ rerum laborant,* ut ad vitam Gregorii ornandam vix quidquam afferant. »
Krush est trop sévère pour Fortunat. La verbosité de l'historien, qui semble vouloir imiter le style à facettes de saint Ambroise, son compatriote de l'Italie du Nord, n'est pas toujours creuse. Il y a souvent des idées, dans l'ingénieux cliquetis de mots où se complaît d'ordinaire ce virtuose de la décadence latine, que M. Jullian qualifie « loquace ». Cette manie d'entasser les mots est inoffensive en littérature; mais quel danger pour l'histoire, en particulier pour la biographie de saint Seurin, si chacune de ces épithètes, déjà si difficiles à traduire, n'est qu'un qualificatif jeté sur le vide !

(2) « Une autre caractéristique de la prose de Fortunat est l'assonance. On sait qu'il la pousse à un point qui devient *fatigant* pour le lecteur, et cela surtout dans les énumérations, dans les développements, dans les phrases admiratives, en un mot *lorsqu'il n'a rien de bien précis à dire.* » (*La plus anc. Vie,* p. 14.)

Quelle certitude avons-nous que la monomanie d'aligner des mots, souvent obscurs comme des rébus, — la *Vita brevis* en offre plus d'un exemple, — n'accompagne pas le brillant écrivain lorsqu'il traite des sujets d'histoire?

La Notice grégorienne est sobre de détails, elle n'avance rien, en dehors de ce qu'affirme la tradition locale. Grégoire de Tours n'est pas de ceux qui, dans le dessein de paraître mieux renseignés, se prononcent hardiment sur tout et « suppléent sans scrupule au silence des sources » (1). Ne lui demandez pas l'origine de Seurin, il vous répondra qu'il l'ignore et que la « tradition fidèle » du clergé de Bordeaux n'en sait pas davantage. La tradition ecclésiastique n'est pourtant pas muette sur cette question d'intérêt majeur; elle assure, mais c'est tout, que le thaumaturge arrivait d'Orient. Grégoire ne mentionne pas le jour de la mort de Seurin; mais, attendu que la date du 21 octobre donnée par le manuscrit du IXe siècle et ses dérivés n'est pas opposée à la tradition historique, l'Église de Bordeaux l'accepte; elle est confirmée par nos calendriers liturgiques du Moyen-Age (2).

(1) Le bollandiste Delehaye, dont la vie se passe dans le commerce des hagiographes, connaît à fond leurs artifices et leurs petites ruses. « Ce serait une erreur de croire, dit-il, que la pénurie de documents les ait généralement empêchés d'exercer le métier d'historien, et les ait détournés d'écrire la vie des saints. Il ne faut pas nécessairement conclure, de ce qu'ils fournissent au lecteur des renseignements *abondants* qu'ils étaient eux-mêmes bien renseignés. On verra plus loin comment ils s'y prenaient pour *suppléer au silence des sources.* » (*Les Légendes hagiographiques*, p. 82.)

(2) Signalons en particulier un manuscrit du XIVe siècle, propriété des Archives municipales de la ville de Bordeaux; on y voit les noms des saints honorés, alors, dans le diocèse; ledit calendrier se trouve en tête d'un volume (parchemin) mesurant 12 centimètres sur 15 et qui semble avoir été l'*Ordo* officiel du chapitre de Saint-André. Ledit volume contient : 1° les statuts du chapitre métropolitain; 2° la liste des anniversaires d'obits à célébrer par les chanoines; 3° le

Enfin, contrairement à la *Vie brève*, Grégoire classe, à n'en pas douter, saint Seurin parmi les évêques titulaires du siège de Bordeaux, tandis que le texte supposé de Fortunat semble ne voir en lui qu'un auxiliaire d'Amandus, lequel n'aurait jamais résigné son titre en faveur de l'envoyé du Ciel.

Les miracles posthumes de saint Seurin, miracles dont le récit déclamatoire est mis en tableaux dans la *Vie brève*, ne remplissent pas moins de 62 lignes sur le chiffre total de 88; ils n'en laissent que 26 à partager, entre une préface de 10 et le corps de la biographie, qui en compte exactement 16.

Grégoire se contente d'une nomenclature abrégée qui renferme, en 6 lignes, ce que Fortunat prend plaisir à noyer dans un déluge de mots : on y trouve une allusion discrète à l'attaque soudaine des Visigoths et à leur fuite devant le thaumaturge. Cependant, quoique de longueur si différente, les deux textes marchent de concert dans le récit des miracles du saint. La panique des Barbares, aux approches de la crypte de Saint-Seurin, classe Bordeaux parmi les cités qui durent leur salut à l'intervention surnaturelle de leurs évêques : Orléans, Troyes, etc.

Grégoire de Tours ne dit rien, et pour cause (1), des épreuves qui réduisirent Seurin, évêque de Trèves, à quitter précipitamment son diocèse, pour venir

cérémonial pour la réception et le serment des chanoines; 4° les délibérations capitulaires de 1377 à 1379.

La fête de saint Seurin figure encore dans le calendrier du « Livre velu » de l'église de Libourne.

(1) *La plus ancienne Vie, etc.*, p. 17 et 19, cherche à Trèves les raisons déterminantes du départ de Seurin. Grégoire de Tours étant d'avis que Séverin ne fut jamais évêque de Trèves, n'avait point à s'occuper des tribulations hypothétiques du saint dans une ville à laquelle il fut toujours étranger.

« sauver » l'Aquitaine. Par contre, il insinue en termes équivalents à ceux de Fortunat, que la ville de Bordeaux traverse une crise religieuse.

« L'évêque Amandus, dit Grégoire de Tours, vit pendant la nuit, en songe, le Seigneur qui lui dit : « Lève-toi et va à la rencontre de mon serviteur » Séverin... Il est meilleur que toi et plus grand par » ses mérites. » L'expression « il est meilleur que toi » laisse entendre que le diocèse d'Amandus se trouve dans une situation difficile, inquiétante même, et que Seurin est l'homme providentiel chargé de porter remède à cet état de souffrance.

La *Vita brevis* est plus explicite; elle dit, au fond, la même chose, mais, au lieu de s'adresser à l'évêque de Bordeaux, l'ange de la vision parle à Séverin, qui est encore à Trèves :

« Le saint homme, épuisé par la veille, raconte Fortunat, s'était étendu sur son lit et reposait dans le sommeil ses membres fatigués par le travail. Un ange lui apparut et lui dit : « Il faut que, sur-le- » champ, tu partes pour l'Aquitaine. Il convient aussi » que tu visites la ville de Bordeaux elle-même pour » *sauver* la population. »

Nécessité d'envoyer d'urgence à Bordeaux un personnage extraordinaire qui prenne, à la place d'Amandus, la direction du diocèse; départ immédiat de l'évêque de Trèves, avec mission de « sauver » le peuple chrétien de notre ville, voilà des mesures graves et qui, prescrites au nom de Dieu même, en disent long sur les difficultés de toute nature au milieu desquelles se débattait le vénérable Amand.

CHAPITRE II

La situation de l'Église de Bordeaux vers la fin du IVe siècle.

Amand, évêque de Bordeaux, songe à quitter son siège. — Raison qu'en donne le *Gallia christiana.* — La corruption des mœurs à Bordeaux. — Deux causes de cette corruption : la persistance du paganisme et les suites de l'hérésie priscillienne. — L'Université de Bordeaux, dernier boulevard de l'ancien culte. Fut-elle impliquée dans l'affaire espagnole? — Le paganisme dans les campagnes. — Causes diverses qui le favorisaient. — Insuffisance du « personnel évangélisateur ». — Coup d'œil sur l'origine probable du christianisme à Bordeaux. — Saint Martin a-t-il été l'apôtre de cette ville? — Les vœux d'Amand se réalisent. — Arrivée de Seurin.

Le *Gallia christiana* résume ainsi les sujets de tristesse de l'évêque de Bordeaux : « La corruption des mœurs était devenue si grande et ses efforts pour y remédier tellement inefficaces, qu'Amand eut la pensée de résigner son titre (1). » Tout est dit sur les désordres de la brillante cité d'Ausone et sur l'immoralité de la « joyeuse Aquitaine ». Le poète Martial décoche une épigramme (2) à la cité mondaine et parfumée, où la ruineuse vanité des femmes est la terreur des prétendants et le désespoir des maris (3). « Si pauvre

(1) *At cum corruptos populi mores frustrà emendare tentasset, de abdicando pontificatu cogitavit* (*Gallia christiana*, col. 789 B).

(2) Voir C. Jullian, *Inscriptions romaines de Bordeaux*, t. II, p. 553.

(3) Voir Altaserra, *Rerum Aquitanicarum*, 2 vol. in-4°, Tolosæ, 1648. L'exemplaire de la Bibliothèque de la Ville est marqué du sceau de l'Académie et provient de la bibliothèque du président Barbot.

soit-elle, dit Ammien Marcellin, le Saint-Simon du IVe siècle, la femme aquitanique se privera de tout pour être à la mode. »

J'hésite à dire comment Salvien et le moine Hériger ont qualifié l'Aquitaine et sa capitale, séjour favori des patriciens d'Espagne et des riches orientaux. La réputation de ce pays n'était pas meilleure au IXe siècle : un chroniqueur la cite comme la terre classique des voluptés les plus déprimantes [1]. Quant à la ville de Bordeaux, le continuateur de l'*Historia Francorum* d'Aimoin, nous apprend que Charlemagne ne voulut pas permettre à son fils Louis, roi d'Aquitaine, d'y continuer son éducation, de peur qu'il n'y contractât des habitudes vicieuses [2].

La licence des mœurs bordelaises tenait à plusieurs causes : il faut y voir d'abord une tradition de la « gaieté gauloise », à laquelle M. Jullian consacre un curieux chapitre dans le tome II de son ouvrage monumental, en cours de publication [3]. La civilisation romaine, implantée dans le pays au lendemain de la conquête de Jules César, s'inquiéta peu de réformer les consciences. Libres de garder leurs divinités nationales, qu'ils affublèrent de noms romains, les Gaulois suivirent comme jadis les cérémonies de leur culte, sous la direction de prêtres celtiques.

(1) *In omnibus quippè Galliis, sicut divitiis primi fuêre, sic et vitiis; nusquàm enim improbior voluptas, nusquàm inquinatior vita, nusquàm corruptior disciplina.* (Salvianus, *De Gubern. Dei,* lib. VII). — *Est autem Aquitania, omnium præ cunctis provinciis luxuria fracta* (Herigerus Abbas, *In Vitâ* R-C. 48).

(2) « *Ne filius in tenerioribus annis peregrinorum aliquid disceret morum, quibus difficulter expeditur ætas semel imbuta, misit et accersivit filium jàm benè equitantem cum omni populo militari,* » etc.

(3) *Histoire de la Gaule,* Paris, Hachette, 1908. *Les invasions gauloises et la civilisation celte.* Voir le chapitre intitulé : *Les mœurs des Gaulois,* p. 333 et suiv.

Quelques-uns de ces derniers, tels que Patera et Delphidius, pontifes de l'Apollon gaulois Bélénus, cumulèrent peut-être à Bordeaux les fonctions de druides et de professeurs à l'Université [1].

Amandus avait la douleur de constater que le paganisme était demeuré vivace, au moins en apparence. Les Barbares de l'invasion de 276 avaient respecté le plus beau de ses temples [2] et Mercure y régnait sur l'acropole de Puy-Paulin [3]. A l'intérieur de la ville, ce même dieu avait encore deux temples au moins : « Le premier, dit M. Jullian [4], devait se trouver aux environs de la place Saint-Projet, et peut-être l'église de ce nom n'a-t-elle fait que le remplacer; le second s'élevait dans les quartiers Sud, aux abords de la vallée du Peugue. Jupiter était presque aussi vénéré : il semble que ses temples fussent surtout situés au midi de la ville, car c'est dans la portion méridionale du mur romain que nous avons rencontré la plupart des monuments consacrés à ce dieu [5]. » La déesse Tutela possédait un temple secondaire sur le cours actuel d'Alsace-et-Lorraine. Les nymphes des fontaines si populaires à Bordeaux, entre autres Divone et Sirona, recevaient un culte dans les quartiers du Nord ou du Centre. Hercule,

(1) Voir Élie Vinet, *Comment. sur Ausone*, 145, C.-K. éd. Millanges.

(2) Les Piliers de Tutelle, dédié à la déesse tutélaire de la cité. « Le centre officiel de la cité, le *forum*, écrit M. Jullian (*Hist. de Bordeaux*, p. 32), devait se trouver au-devant des Piliers de Tutelle, à l'endroit où est la place de la Comédie. »

(3) Cf. Jullian, *Inscriptions romaines*, t. II, p. 558.

(4) *Id.*, *Ibid.*

(5) *Ibid.*, p. 326. Si l'on veut évoquer dans son esprit la physionomie de Bordeaux païen, il est indispensable de lire dans le grand ouvrage de M. Jullian, t. II, p. 309 et suiv., le paragraphe intitulé : *Comment les monuments ont été trouvés ; historique des découvertes faites à Bordeaux.*

dieu des navigateurs, avait sur la Devèze, dans le voisinage du port romain, un édifice sacré de proportions colossales, si l'on en juge par les fragments de tambour et de base de colonne et par ceux de la statue d'Hercule, conservés au musée Mably (1).

Celte d'origine, Romain par le fait de la conquête et de l'habitude, Bordeaux était, par goût, une ville orientale. Il professait la religion des divinités de la Grèce et de l'Asie. Isis l'Égyptienne, couronnée de *lotus* et tenant le *sistrum* (2) dans la main droite, veillait sur les marécages qui s'étendaient fort loin, entre le Peugue et la Devèze, au couchant du rempart.

(1) On sait que les débris de monuments dont s'est enrichi notre Musée d'antiques proviennent du mur romain. Voir dans les *Inscript. rom.*, t. II, p. 295 et suiv., comment, après la première invasion des Barbares, les villes de la Gaule furent transformées en places fortifiées. M. Jullian incline à penser que l'enceinte murale de Bordeaux fut ordonnée et peut-être aussi tracée sous Aurélien, mais ne fut achevée que sous Maximien et Constance-Chlore. Contrairement à ce que plusieurs ont pensé et à ce que j'ai eu le tort d'écrire moi-même dans un travail sur la rue *Poitevine*, ces remparts ne furent pas élevés précipitamment; il est en outre inadmissible que les ingénieurs aient « absolument, de parti pris, détruit les temples et les basiliques, saccagé les places publiques et profané les cimetières. *Cette œuvre de dévastation avait été faite, avant eux,* par les barbares, je l'imagine (surtout ceux de la grande invasion de 275-277) ou les brigands; les ingénieurs *se sont bornés à en profiter* » (p. 301). L'auteur en donne plusieurs preuves. J'en retiens deux : 1° « le soin avec lequel beaucoup de ces matériaux ont été taillés, ravalés, équarris, l'élégance de la construction en petit appareil et en briques qui couronnait l'édifice, la solidité étonnante du mortier, tout indique que les ingénieurs ont eu le temps de déployer les ressources de l'art de construire chez les Romains; » 2° « un très grand nombre de pierres retirées de la muraille, surtout de la façade méridionale, de la partie qui avoisine la cathédrale, portent des traces manifestes d'incendie : la flamme les a calcinées, effritées; certes, il était inutile d'incendier les monuments que le génie militaire avait pu vouer à la destruction. Mais il profita bien plutôt des désastres causés par les ennemis, il utilisa les débris qu'ils avaient accumulés. » (*Ibid.*, p. 302.) Voir aussi Jullian, *Annales de la Faculté des Lettres*, 1888, p. 391-397.

(2) Sorte de crécelle au son métallique dont les Égyptiens se servaient dans les cérémonies de cette déesse, très en faveur chez les riverains du Nil.

Cybèle, mère des dieux, avait également un temple, sinon deux. « Le principal, dit M. Camille Jullian, a pu être aux abords de la cathédrale; il n'y aurait même pas à s'étonner si Saint-André avait succédé à un temple de la *Magna Mater* (1). » J'ignore si l'aristocratie bordelaise suivait, pieds nus, à l'exemple de celle de Rome, « le char conduisant au bain sacré la pierre noire enchâssée d'argent, symbole de la déesse (2), » mais je sais trop bien que le sénateur Symmaque, ancien élève de l'Université de Bordeaux, et qui se glorifiait d'avoir été « le disciple de la Garonne », reproche à l'un de ses amis de s'être absenté de Rome le jour de la fête de la *Magna Mater*. Symmaque avait-il puisé l'amour fanatique des idoles à l'Université de Bordeaux? Je ne le crois pas : cette illustre école, avant tout littéraire, professait une sorte de religion politique; elle n'avait qu'un dogme : celui de la divinité du chef de l'État (3). L'adoration de

(1) *Inscript. rom.*, t. II, p. 558.

(2) Prudence, *Peri-Steph.*, X, 151-160, cité par Paul Allard (*Julien l'Apostat*, t. I, p. 30). Voir surtout, sur la procession au petit ruisseau de l'Almo, le joli passage d'Ammien Marcellin traduit par Gaston Boissier (*Fin du paganisme*, t. II, p. 235).

(3) L'ancien paganisme mythologique de l'Olympe et du Capitole trouva dans Julien l'Apostat un partisan « convaincu et dévot ». C'est ainsi que le qualifie Mgr Duchesne (*Hist anc. de l'Eglise*, t. II, ch. IX). On sait qu'avant de revenir à Constantinople, sa ville natale, avec le titre d'empereur, il fut quatre ans gouverneur des Gaules avec le titre de César. Rêveur, mystique et philosophe, il habitait Paris, « sa chère Lutèce, » ne sortant presque jamais du Palais des Thermes; il était déjà païen de cœur. Tous les matins, raconte Ammien Marcellin (XVI, 5), il priait Mercure en cachette. A peine sur le trône, il publia l'édit de Constantinople, qui ordonnait la réouverture des temples et la reprise des sacrifices. Le « Constantin de l'ancien culte » (Duchesne, ouvrage cité, t. II, p. 325) excita l'enthousiasme des rhéteurs, entre autres de Libanius (P. Allard, *Julien l'Apostat*, t. II, p. 154-155). Tous les honneurs et les plus belles charges furent pour ceux qui embrassaient la religion du maître. En Occident, l'édit produisit beaucoup moins d'impression, parce que le paganisme qu'il restaurait n'avait jamais été complètement détruit. Mais il est

César ne rencontra d'opposition résolue et, finalement triomphante, que dans les martyrs (1). En dehors des martyrs, il y avait beaucoup de chrétiens qui, de peur de se compromettre, évitaient soigneusement d'affirmer leur foi. Aussi, le paganisme les comptait-il souvent parmi ses adeptes. Il en est résulté qu'au IVe siècle, on ne sut jamais exactement, pas plus à Bordeaux qu'à Rome, si l'ancien culte avait ou non la majorité sur la religion nouvelle : les deux religions se l'attribuaient. Or, ni l'une ni l'autre n'était en mesure de fermer la bouche aux contradicteurs. Il eût fallu pour cela des chiffres irrécusables; mais sur quelle base les établir? « La statistique des croyances, dit Gaston Boissier, est la plus difficile de toutes, *surtout lorsqu'il s'agit d'une époque où beaucoup ont intérêt à cacher leurs sentiments*, et où d'autres flottent entre les opinions contraires (2). »

Si les païens ou ceux qui paraissaient l'être n'avaient plus à Bordeaux la puissance du nombre, ils régnaient encore par leur influence, grâce au brillant personnel

à croire que l'acte de Julien eut, là aussi, des approbateurs et que les rhéteurs de Bordeaux imitèrent ceux d'Athènes. Quoi qu'il en soit, le paganisme se raffermit à Bordeaux et son agonie dura quelques années de plus. Les deux évêques, Delphin et Amand, eurent la douleur de le constater. (Sur le décret de Constantinople, voir, outre Ammien, l'*Hist. anc. de l'Eglise*, t. II, ch. IX tout entier, et Paul Allard, *Julien l'Apostat*, t. I, p. 453 et suiv.; t. II, p. 154, 172, 173, 185 et suiv.)

(1) « A partir de Constantin, l'apothéose n'a plus un caractère idolâtrique. C'est une marque de respect souverain au prince, qui, d'après la formule que Tertullien avait trouvée le premier, *tient de Dieu ce qu'il possède, mais n'est inférieur qu'à lui.* » (Gaston Boissier, *La Religion romaine*, t. I, p. 184. — Tertullien, *Ad Scap.*, 2.)

(2) *La Fin du paganisme*, t. II, p. 231. Les tolérances légales du Code Théodosien mettaient singulièrement à l'aise les païens et les chrétiens « paganisants ». (Voir Duchesne, *Hist. anc. de l'Eglise*, t. II, p. 314. Voir aussi sur les pratiques des chrétiens en Gaule, en Espagne, etc., Paul Allard, *Julien l'Apostat*, t. I, p. 89 et suiv. — Gaston Boissier, *Fin du paganisme*, t. II, p. 234 et suiv.)

de l'Université. Sans doute, celle-ci comptait des chrétiens dans ses rangs : Alcimus, Drepanius, l'éloquent panégyriste de Théodose, Delphidius peut-être, probablement Ausone, et bien d'autres (1) figuraient sur les registres de l'Église; mais ils n'avaient, semble-t-il, donné que leurs noms et, pour ainsi dire, sous pli cacheté. Presque tous appartenaient à la catégorie de convertis prudents et craintifs dont nous avons esquissé le portrait à la page précédente. Com-

(1) Sur ces divers personnages, voir l'abbé Barrère, *Hist. relig. et monum. du diocèse d'Agen*, t. I, liv. II, ch. Ier. Agen, A. Chairou, 1855.

Sur Ausone, voir Lopès, édition annotée, t. II, p. 96-98. M. A. Baudrillart, *Saint Paulin*, p. 9, et en général tous les historiographes de la collection H. Jolly qui ont eu l'occasion de parler d'Ausone, le regardent comme un chrétien. M. P. Labriolle, professeur à l'Université de Fribourg (*Correspondance d'Ausone et de Paulin de Nole*, Bloud et Cie, 1910), soutient dans un appendice le « christianisme » d'Ausone, avec l'*Histoire littéraire de la France*, t. I, part. II; Bloch, *La Gaule romaine*, Paris, 1901; R. Pichon, *Etudes sur l'histoire de la littérature latine dans les Gaules*, Paris, 1906.

M. Labriolle ne trouve pas une preuve de christianisme dans les vers de l'Epître VIe, où le poète exprime le désir de revoir la campagne aussitôt après les fêtes de Pâques. Car, dit-il : « de là à conclure qu'il « faisait ses Pâques » il y a quelque marge. » L'auteur ajoute : « La fête de Pâques avait pris sous les empereurs chrétiens un caractère quasi officiel; elle était l'occasion de fréquentes amnisties et marquait pour les tribunaux une de leurs principales périodes de vacances. Il n'est pas surprenant qu'un fonctionnaire correct et déférent comme Ausone se préoccupât de s'y associer de sa personne. » Comme preuves concluantes de la religion d'Ausone, il retient quatre passages des œuvres du poète dans lesquels il semble bien difficile de ne pas reconnaître une profession de foi chrétienne : 1° cet endroit de l'*Oratio matutina* où se trouve une prière au Père tout-puissant, « ineffable, éternel, que seul le *Verbe* a le droit de contempler face à face, — le Verbe *engendré dans le temps où le temps n'existait pas encore*, mort pour nos péchés, » etc.; 2° dans les *Versus Paschales*, Ausone célèbre « le Père de toutes choses qui *a eu pitié d'Adam coupable et a envoyé aux hommes le Verbe Rédempteur* »; 3° un texte où il confesse la Trinité, l'invocation des saints, la foi au divin *Paraclet*, à la justification, au baptême, etc.; 4° dans un extrait d'une lettre à Paulin, qui s'est retiré en Espagne avec sa femme Thérèse, Ausone dit, parlant en son propre nom : « J'ai la confiance que si Dieu le Père et le *Fils* de Dieu exaucent les vœux d'une bouche pieuse, tu pourras être rendu à nos prières. »

On le voit, Ausone s'exprime en termes parfaitement orthodoxes, et rien n'autorise à supposer qu'il ne croit pas ce qu'il dit.

bien peu, dans le nombre, vivaient en « ascètes » de stricte observance, ainsi nommés par opposition aux « mondains » que saint Jérôme stigmatise fréquemment dans ses lettres; combien peu suivaient les règles de l'Évangile, avec l'héroïsme et la simplicité de Paulin, qui terminait sa dernière épître en vers, à son vieux maître Ausone, par cette ferme déclaration de principes : « Si cela te plaît, sois heureux de la riche espérance de ton ami; dans le cas contraire, souffre que je m'en tienne à l'approbation du Christ (1). »

En somme, les rhéteurs de l'illustre école, dont les jours étaient comptés (2), causaient au vénérable Amand plus de tristesse que de joie.

Cette grande institution qui, mieux orientée, aurait pu jouer dans la Gaule occidentale le rôle glorieux de l'École chrétienne d'Alexandrie, fut au contraire le dernier boulevard du paganisme et, sans être ouver-

(1) *Si placet hoc, gratare tui spe divite amici;*
Si contra est, Christo tantum me linque probari.

Ausonii... Opera (édition d'Élie Vinet, Burdigalæ, apud Simonem Millangium, 1572-1623).

Lire sur la question dans la *Revue des Etudes anciennes* (1906, t. VIII, p. 324-337) un article de M. Lucien Villani, professeur au lycée, de Pistoia (Italie), intitulé : *Quelques observations sur les chants chrétiens d'Ausone.* M. Villani soutient le christianisme du poète, et contrairement à M. Labriolle il tire argument des *Versus Paschales*, p. 332).

(2) « L'Université ne mourra pas d'un seul coup, au vᵉ siècle, malgré l'invasion et l'établissement des barbares. Il serait facile, même sous les Visigoths, de suivre son existence jusque vers l'année 500..... Quand le pouvoir impérial fut tombé, il se trouva une puissance pour recueillir son héritage et continuer son œuvre : l'Eglise chrétienne. C'est elle qui conserva les cadres administratifs de l'empire romain jusqu'à notre Révolution..... C'est le catholicisme qui achèvera la diffusion de la langue latine dans la plèbe des campagnes, et qui sauvera les lettres romaines pour les enseigner aux barbares. C'est l'épiscopat, enfin, qui maintiendra la tradition scolaire créée par les empereurs de l'an 300 et qui la transmettra aux Universités futures. » (Camille Jullian, *Ausone et Bordeaux,* p. 101-102; G. Gounouilhou, impr.-édit., 1895.)

tement hostile, elle ne cessa d'entraver l'essor de la foi dans la ville de Bordeaux.

Quant aux populations rurales, on peut dire que, jusqu'à l'entrée en scène de saint Martin, elles connurent peu le christianisme. Or, dans le Sud-Ouest, les villes importantes étaient rares [1] et, là même où il s'en trouvait, l'aristocratie gallo-romaine habitait le plus souvent la campagne. Du jour où les grandes agglomérations urbaines furent transformées en places fortes, la haute classe les déserta de peur d'y mourir d'ennui. Cette émigration, dans les villas plus ou moins éloignées eut fatalement pour résultat de reléguer un grand nombre de familles riches et cultivées en dehors de la zone d'influence de l'apostolat chrétien.

D'autres causes ralentissaient la marche du christianisme dans cette partie de la Gaule. En premier lieu la puissance énorme du patriciat païen [2] qui, non

(1) « Une circonstance favorable au paganisme, dit M. Paul Allard (*Julien l'Apostat*, t. I, p. 88), était le petit nombre de grandes villes. Sauf la Narbonnaise, qui semblait, selon le mot de Pline, un morceau détaché de l'Italie, les provinces gauloises contiennent beaucoup moins de groupes urbains que l'Espagne. Elles n'ont guère d'autres villes que les *civitates* ou chefs-lieux des anciens peuples indigènes. Celles-ci sont rares, puisque la *Notice des Gaules,* rédigée vers le milieu du ve siècle, n'en compte que cent douze. »

(2) M. Paul Allard (*Julien l'Apostat,* t. I, p. 69-70) met en lumière, à l'aide de nombreux documents très suggestifs, l'ingérence des hauts fonctionnaires dans les choses du culte. Il cite une lettre de Symmaque où est raconté le supplice d'une vestale accusée d'un crime. « Le chef du collège des pontifes correspond, dit-il, avec ses collègues, avec le préfet de Rome, réclame la punition de la coupable, invoque même, à l'appui de sa demande, un exemple récent; le préfet renvoie aux pontifes la connaissance de l'affaire : ceux-ci se transporteront au lieu où le scandale a été donné pour présider à l'épouvantable supplice prévu par les lois qui ne sont pas abrogées. » P. Allard ajoute : « Une vestale punie pour avoir violé son vœu et enterrée vivante par ordre du collège des pontifes à la fin du IVe siècle ! Voilà qui en dit plus que toutes les réflexions sur la persistance du paganisme en Italie. » (P. 70.) Or, en matière politico-religieuse, l'Italie donnait le mot d'ordre aux agents de l'empire dans les provinces. On juge par là quelles difficultés le paganisme officiel suscitait journellement aux prédicateurs de la foi.

content de détenir les magistratures les plus élevées, préfectures, consulats, sièges de sénateurs, cumulait, avec ces fonctions, divers sacerdoces, en vertu desquels il distribuait, à son gré, les revenus des temples à leur personnel. C'est par conséquent du patriciat que dépendait le sort des ministres inférieurs du culte. C'est lui qui nommait aux chaires de l'État. On s'explique donc que, vu l'extension du fonctionnarisme à cette époque, les gens en place ou désireux d'en obtenir une meilleure aient hésité, plus d'une fois, à se déclarer chrétiens. Les esprits d'élite n'ont pas toujours le désintéressement et l'énergie d'un Augustin, d'un Sulpice Sévère ou d'un Paulin de Bordeaux.

Les lenteurs apportées à la diffusion du christianisme en Aquitaine, au moins dans les milieux ruraux, s'expliqueraient, d'après M. Paul Allard, par la mentalité du paysan occidental, très inférieur sous ce rapport au paysan d'Asie (1). Je n'insiste pas sur la valeur de cet argument. Un autre, que le savant historien me suggère, peut se tirer de l'origine aristocratique de l'épiscopat gallo-romain. L'évêque grand seigneur n'est aperçu qu'à distance. Les habitants des campagnes n'osent aller à lui, quoi qu'il fasse d'ailleurs pour se rendre accessible. L'évêque d'Orient est au contraire simple, modeste, il a mieux gardé l'esprit du haut clergé primitif. Les plus célèbres, saint Basile de Césarée et saint Grégoire de Nazianze vivent

(1) « Pour expliquer la rapide décroissance du paganisme rural en ces contrées, il faut admettre chez les habitants une souplesse d'esprit, une facilité à s'assimiler les idées nouvelles, qui paraissent avoir manqué au paysan occidental, plus attaché aux opinions traditionnelles, plus conservateur des anciennes routines. » (*Ouvr. cité*, t. I, p. 110-111.)

comme des pauvres. Quelques-uns subsistent du fruit de leur travail : tel « le berger Spiridion, évêque de Chypre, qui, devenu pasteur des âmes, n'abandonne pas le soin de ses moutons » ([1]). De pareils évêques pénètrent partout. Ce sont de vrais apôtres. Une part considérable leur revient dans ces magnifiques moissons chrétiennes qui dorent les campagnes d'Asie et d'Afrique, tandis que les nôtres sont restées en friche à ce point de vue. Dès le commencement du IIe siècle, l'état florissant du christianisme rural en Asie avait attiré l'attention de Pline le Jeune; il écrivait à l'empereur Trajan : « Non seulement les cités, mais les bourgs et les champs, sont envahis par la contagion nouvelle. »

« Dans la seconde moitié du IIIe siècle, les campagnes autour d'Antioche comptent assez de chrétiens pour avoir plusieurs évêques (cf. Eusèbe, *Histoire ecclésiastique*, VII, 30). Aussi ne s'étonnera-t-on pas si, au temps de saint Jean Chrysostome, les églises de la ville s'emplissent, les jours de fête, de paysans dont le langage syriaque contraste avec le grec parlé par les citadins; ils se montrent très instruits des dogmes chrétiens et répondent avec beaucoup de sens aux interrogations qui leur sont faites ([2]). »

Les évêques aquitains du IVe siècle n'avaient pas le même bonheur que saint Jean Chrysostome. Les dialectes campagnards retentissaient peu, les jours de fête, dans leur cathédrale; et les questions adressées, du haut de la chaire, aux paysans des landes ou de

([1]) Paul Allard, *ouvr. cité*, t. I, p. 130.
([2]) Paul Allard, *ouvr. cité*, t. I, p. 108-109. (Saint Jean Chrysostome, *Homélie XVIII*, 1, 2.)

l'Entre-deux-Mers seraient probablement demeurées sans réponse. Encore si le premier pasteur du diocèse avait eu, sous la main, des prêtres assez nombreux pour les envoyer en mission dans les villages où les circonstances ne lui permettaient pas de se transporter lui-même, sauf à de longs intervalles ! Mais le recrutement du clergé secondaire devait être plutôt difficile. Les écoles de cathédrales n'étaient pas créées, les écoles de presbytères non plus [1]. Il n'y avait donc, en fait de séminaires, que l'école de l'évêque : c'était le *germen ecclesiæ* dont parle Fortunat. Amandus en fit partie dès son enfance [2]. Ce « germe » précieux occupait évidemment peu de place dans la demeure épiscopale dont M[gr] Duchesne a fait la description [3].

En somme, réduit à ses propres ressources, Bordeaux chrétien n'était pas en mesure de livrer, soit au paganisme césarien de l'école d'Ausone, soit à l'idolâtrie des divinités locales, génies des forêts, nymphes des sources et des ruisseaux, fées bonnes ou malfaisantes, l'assaut définitif.

(1) D'après Thomassin, *Ancienne et nouvelle Discipline de l'Eglise*, t. IV, p. 114, les premières écoles presbytérales furent fondées en Italie au v[e] siècle. Elles n'existaient pas encore en France dans le premier tiers du v[e], puisque, à cette époque, le Concile de Vaison ordonne aux curés d'en ouvrir dans leurs presbytères.

(2) « A S. Delphino presbyter ordinatur, et instituitur ecclesiastes, merito quidem, *in sacris enim litteris à puero fuerat institutus.* » (*Gallia christ.*, t. II, col. 789; Lopès, t. II, p. 103, note 1.)

(3) « Quant à la maison ecclésiastique, elle servait de résidence à l'évêque et lui fournissait un local pour son administration; on y recevait les fidèles en voyage, souvent aussi les malades. C'est là que se tenaient les assemblées religieuses, dans une grande salle précédée d'une cour à portiques. Au fond, dans une abside, siégeait l'évêque, entouré du collège presbytéral. Une table ou autel servait à la célébration de l'Eucharistie, une estrade (ambon) aux lectures, qui tenaient alors une si grande place dans ces réunions. » (Duchesne. *Hist. anc. de l'Eglise*, t. I, p. 529.)

*
* *

Toute chrétienté naissante demeure assez longtemps, quelquefois des siècles, à l'état rudimentaire des pays de missions : elle vit de son église-mère, sauf à lui rendre un jour, avec usure, la sollicitude dont cette église entoura son berceau. C'est ainsi que la France, pays classique de l'apostolat, paie royalement depuis des siècles, la dette de la Gaule chrétienne envers les missionnaires de l'Orient.

Mais l'Église d'Asie est-elle bien l'église-mère de la nôtre? La légende et l'histoire désignent plutôt Rome, dont Martial aurait été l'envoyé, dès le premier siècle, selon la légende, et seulement au milieu du troisième, d'après l'histoire représentée par Grégoire de Tours (1). Mgr Duchesne (*Fastes épiscopaux*

(1) Gregor. Tur. *Historia Francorum*, lib. I, XXVIII. — Il serait imprudent de trop s'appuyer sur Grégoire de Tours en ce qui regarde l'époque de l'évangélisation des Gaules. Grégoire n'a pas l'air d'avoir une opinion personnelle à ce sujet, et les renseignements contradictoires qu'il enregistre, en sa qualité d'historien, montrent qu'au VIe siècle la tradition n'était pas bien établie. Dans l'*Historia francorum* (lib. I, ch. XXVIII, n°23) il parle de l'envoi des « sept évêques » *Sub Decio et Grato Consulibus*, c'est-à-dire vers 250. Dans ce même ouvrage, liv. IX, ch. XXXIX, Lettre de sept évêques francs à sainte Radegonde, on lit cette jolie phrase : « *Itaque cum ipso catholicae religionis exortu cœpissent, Gallicanis in finibus, venerandae fidei primordia respirare.* Le Blant la rapporte au sujet du *Marbre de Marseille* dont nous parlons plus loin, comme preuve des origines apostoliques des Églises des Gaules. Dans le *Glor. conf.*, ch. XXX, Grégoire dit que Ursinus, premier évêque de Bourges, fut envoyé dans les Gaules « par les disciples des Apôtres », tandis que, dans l'*Hist. franc.*, édition Omont A. Picard, 1886 (texte du manuscrit de Corbie, ch. XXXI), Ursin, premier évêque de Bourges, qui figure en tête de la liste (*Fastes épisc., etc.*, t. II, p. 26), n'est qu'un disciple « des sept évêques », par conséquent postérieur à la première moitié du IIIe siècle. Il n'y a donc pas lieu de faire fond, en l'espèce, sur les indications de Grégoire de Tours. Par contre, on consultera très utilement l'Étude publiée par D. Chamard sous ce titre : *L'Etablissement du christianisme* (*Revue des questions historiques*). L'auteur y réunit beaucoup de textes. Ceux

de l'ancienne Gaule, t. II, p. 10) ne dit mot de la tradition bordelaise qu'un bollandiste, le R. P. Poncelet, qualifie « récente et factice» (1). Quant au document historique tiré de Grégoire de Tours, les *Fastes* n'en tiennent pas compte non plus. Mgr Duchesne retarde, en effet, de trois quarts de siècle après la « mission » des sept évêques choisis par le pape, la fondation de l'Église de *Burdigala*, cette église n'apparaissant en réalité dans l'histoire qu'à partir de 314, date du concile d'Arles auquel assista notre évêque Orientalis, « vraisemblablement » le premier du siège de Bordeaux (2). Dans l'*Histoire ancienne de l'Eglise* (t. I, p. 252), postérieure de six ans aux *Fastes*, l'auteur enlève aux Bordelais leur dernier espoir de rattacher à Rome l'origine immédiate de leur église. Malgré « sa vie intense dans ce premier siècle de son histoire », l'Église de Rome, qui ne put manquer d'être un centre

de Tertullien sont un peu vagues et dans la note oratoire, mais ceux de saint Irénée et d'Eusèbe, plus démonstratifs. Le savant critique puise également de bonnes preuves dans les *Inscriptions des catacombes* (de Rossi) et dans celles de la Gaule (E. Le Blant).

(1) *Analecta bollandiana*, 1895, p. 444.

(2) C'est aux trois Aquitaines (Bordeaux est la capitale de la deuxième) qu'il étend la portée de cette déclaration formelle : « Parmi les diverses traditions qui se sont conservées sur les martyrs locaux ou sur la fondation des églises, il n'en est aucune d'où l'on puisse déduire un fait certainement antérieur au IVe siècle ou même à la persécution de Dioclétien. » — A la page 10, il ajoute : « En somme, il est prudent de reconnaître que la première date bien assurée est celle de 314. Cette année, trois églises d'Aquitaine furent représentées au Concile d'Arles : ce sont celles de Bordeaux, Eauze et Gabales. » (*Ibid.*, p. 10.)

L'ancien *Gabales* est aujourd'hui la petite localité de Javols, Javouls ou Javoux, non loin des sources de la Truyère, au nord-est de Marvejols. C'était, à l'époque romaine, le chef-lieu du pays des *Gabali*, c'est-à-dire le Gévaudan actuel (Pagum Gabalicum; Gavaldanum; Gévaudan). Ce lieu semble alors avoir porté le nom de *Anderedon*, chez Ptolémée Ανδέρεδον. Puis, comme il est arrivé pour tant d'autres chefs-lieux de *civitates*, le nom du peuple s'est substitué à celui de la ville. *Lutetia Parisiorum* est devenu Paris, etc. De même, Anderedon s'est appelé Javols.

de rayonnement chrétien, ne parvint, d'après Mgr Duchesne, à fonder aucune autre église, même en Italie, pendant tout le second siècle. A plus forte raison ne fit-elle pas sentir son action évangélisatrice dans la Gaule. « Des conjectures, mais seulement des conjectures » peuvent être faites « sur l'existence au second siècle d'une colonie chrétienne à Marseille » (1). Cela

(1) Duchesne, *Hist. anc. de l'Eglise*, t. I, p. 254. — Dans les *Fastes épiscopaux*, t. I, p. 74, le savant critique avait dit : « Au milieu du IIe siècle, il y avait à Lyon et à Vienne un assez grand nombre de chrétiens, qui paraissent avoir formé d'abord une seule et même église. La région maritime nous offre deux monuments qui semblent bien remonter à des temps tout aussi anciens : une inscription actuellement conservée à Marseille (voir à l'Appendice) et un sarcophage trouvé à la Gayole, dans les limites du territoire d'Aix. »

Harnack accepte l'opinion de Mgr Duchesne. Il admet que le marbre de Marseille peut n'être pas du milieu du IIe siècle et que, par suite, nous n'avons point de preuves matérielles de l'existence d'une chrétienté à Marseille à l'époque où déjà nous en trouvons une à Lyon et à Vienne. Car, en dehors des légendes provençales, dont il serait trop long de s'occuper ici, on ne possède aucun texte indiquant la fondation d'une communauté chrétienne à Marseille dans le IIe siècle. Il n'en est pas ainsi pour Vienne et Lyon. L'existence de ces deux chrétientés à cette époque est affirmée par la *Lettre*, écrite en grec, *des serviteurs du Christ en résidence à Vienne et à Lyon à leurs frères d'Asie et de Phrygie* (Duchesne, *Hist. anc. de l'Eglise*, t. I, p. 257), et Harnack, *Die Mission und Ausbreitung des Christentums in der ersten drei Jahrhunderten*, t. II, Leipzig, 1906). Mais, à défaut de l'argument direct qu'il croit impossible de tirer des marbres de Marseille et de la Gayole, Harnack allègue une preuve morale d'un grand poids, et voici comment il la déduit : « Parmi les populations grecques de la vallée du Rhône en relations fréquentes avec Rome et avec l'Asie, le christianisme s'établit, au plus tard, vers le milieu du IIe siècle. D'un passage de saint Irénée (I, 13, 7) relatif à la funeste propagande des partisans du gnostique Marcus dans cette région, on doit conclure *qu'il y avait à cette époque des communautés chrétiennes* non seulement dans une ville ou deux (Lyon et Vienne), mais dans un nombre beaucoup plus considérable de localités. Pour Harnack, s'il n'y avait pas eu de communautés chrétiennes *grecques à l'embouchure du Rhône*, la communauté chrétienne de Lyon n'aurait pas été essentiellement grecque en 190. Or, cette église était en majorité grecque. Le nombre des Grecs, de beaucoup le plus considérable, parmi les victimes de la persécution, suffirait à le prouver. L'élément latin y tient quand même une certaine place, tandis qu'on n'y trouve pas un seul nom celte; et rappelons, comme l'a établi Mommsen (*Röm. Geschichte*, V, 79 et suiv.) que Lyon est une ville fondée et peuplée

ne prouve pas, à la rigueur, que la mission des « sept évêques » n'ait pas amené saint Martial de Rome à Bordeaux. Non, mais ce serait de l'hypothèse et de la légende, car le texte de Grégoire de Tours n'assigne à saint Martial d'autre destination que Limoges : *Lemovicinis Martialis est destinatus episcopus* (1). Aussi Mgr Duchesne, qui sait mieux que personne où conduit, en histoire, l'abus de l'hypothèse et le faible pour la tradition populaire issue d'une légende (2), n'a-t-il voulu dater l'existence de l'Église de Bordeaux que de 314, c'est-à-dire de l'année où son premier évêque authentiquement connu prit place au concile d'Arles.

Si la voie directe de Rome nous semble interdite, faute de preuves historiques attestant la fondation de l'Église de Bordeaux soit au IIIe siècle, soit au Ier, l'Orient nous reste ouvert. C'est de là qu'arrive le

par les Italiens, une ville romaine non seulement par son droit, mais par son origine et son caractère propres. »

Pour finir sur cette question, dont l'importance et l'intérêt ne sauraient échapper au lecteur, nous donnons la traduction exacte du passage d'Harnack, t. II, p. 224 :

« La Communauté chrétienne doit, au temps d'Irénée, avoir été surtout grecque (cela résulte de l'emploi de la langue grecque dans la lettre et les œuvres d'Irénée, ainsi que de la prépondérance des noms grecs parmi les noms des victimes de la persécution); cependant on trouve un très fort élément latin, à preuve les noms latins qui y figurent aussi. C'est en vain qu'on cherche des noms celtiques.

« La communauté ne peut pas avoir été bien considérable, car bien que la persécution ait été vive et qu'elle ait touché toute l'Église, le nombre (connu) des victimes s'est élevé au plus à quarante-neuf. »

(1) S. Gregor. episc. Turon. *Hist. Francorum*, lib. I, cap. 28.

(2) Dans la préface du tome II de l'*Histoire ancienne de l'Eglise*, dédié comme on sait à Gaston Boissier, l'éminent critique fait une profession de foi qu'il est important de connaître sous peine de mal apprécier le sage rigorisme de sa méthode : « J'admire beaucoup, dit-il, les personnes qui veulent tout savoir, et je rends hommage à l'ingéniosité avec laquelle elles savent prolonger, par des hypothèses séduisantes, les perspectives ouvertes sur témoignages bien vérifiés. Pour mon usage personnel, je préfère les terrains solides. »

grand Irénée, qui, dès son premier âge, avait connu saint Polycarpe; il l'affirme au III[e] livre de son ouvrage inappréciable : *Contre les hérésies.* Or (saint Irénée le raconte en ces termes trois lignes plus haut), « non seulement Polycarpe *fut disciple des apôtres* et *vécut* avec nombre de personnages qui avaient vu le Seigneur; mais les apôtres l'établirent *pour l'Asie* évêque dans l'Église de Smyrne » (1). Le voilà donc investi par les apôtres eux-mêmes d'une sorte d'hégémonie sur l'Orient chrétien; il a mission, s'il est permis de le dire, d'y prolonger l'ère apostolique, d'y continuer, à la mort de Jean l'Évangéliste, surnommé le « Théologien », les traditions du divin Maître; c'est Polycarpe qui viendra discuter en 154, avec le pape Anicet, la question de la Pâque, centre et pivot du cycle liturgique. C'est lui qui préside, en la personne d'Irénée (2), à la restauration de la chrétienté lyonnaise, presque anéantie par l'effroyable persécution de 177-178, et dont ce même Irénée fut proclamé le chef à la mort de Pothin, l'évêque martyr. En versant à flots le sang chrétien, Marc-Aurèle s'était promis d'arrêter les progrès de la foi sur les bords du Rhône; il se trompait : sous l'épiscopat d'Irénée, qui dura

(1) Eusèbe, *Hist. ecclés.*, liv. IV, p. 411, texte et traduction française Em. Grapin, chez Alphonse Picard, Paris, 1905.

(2) Dans ce passage de *Socrate*, liv. IV, p. 411, Irénée ne se donne pas comme disciple de saint Polycarpe, il dit seulement qu'il a connu le saint étant « lui-même jeune ». Aussi bien, dit M. Albert Dufourcq, (*Saint Irénée*, p. 57) : « Nul ne peut le revendiquer comme son disciple, mais beaucoup l'ont eu comme auditeur; parmi ceux-ci, les uns avaient connu les apôtres et saint Jean lui-même, saint Polycarpe, par exemple. » Parmi ses auditeurs était Irénée : le saint docteur écrit à Florinus, son ami d'enfance : « J'écoutais avec joie les leçons de Polycarpe, je les gravais, non sur le papier mais dans mon cœur, et je me répète assidûment tous ces souvenirs et je les repasse en mon esprit. »

vingt ans et plus, l'Église de Lyon se releva promptement de ses ruines; elle rayonna dans le pays celte et dans les Germanies; Mgr Duchesne l'appelle « une église-mère » (1).

Tout favorisait la propagande chrétienne de Lyon à travers la Gaule, car cette ville était devenue sous l'Empire le centre principal du commerce gaulois et du paganisme romain. C'est à Lyon, « dans la presqu'île formée par le confluent de la Saône et du Rhône, et, de l'autre côté du fleuve, dans la plaine dauphinoise, que s'est établi un gigantesque entrepôt où viennent affluer toute l'importation et toute l'exportation des Gaules; centre religieux du paganisme gallo-romain, c'est là que, le 1er août, les députés des trois Gaules assistent aux fêtes solennelles de Rome et d'Auguste » (2).

La vallée du Rhône était donc un point stratégique à conquérir pour tenter plus tard, avec chance de réussite, une audacieuse réaction au profit de la foi nouvelle. Irénée jouait sa vie. Qu'importe? Du moins n'avait-il pas à craindre de prêcher au désert et, d'autre part, il avait lieu d'espérer que, de retour dans leurs provinces respectives, ces foules, encore sous l'émotion du sentiment religieux, ne manqueraient pas

(1) Sous Marc Aurèle, il y avait une église à Lyon, une autre à Vienne. Un peu plus tard, il est question, dans *Saint Irénée,* d'églises établies dans les Germanies et dans les pays celtiques; il y a donc lieu d'admettre, dès ces temps reculés, une certaine diffusion du christianisme dans l'ancienne Gaule. *L'église de Lyon était un centre de rayonnement, une église-mère.* » (Duchesne, *Hist. anc. de l'Eglise,* t. I, p. 254.)

(2) A. Dufourcq, *Saint Irénée*, p. 52. — Sur l'autel de Rome et d'Auguste encadré par deux colonnes en granit d'au moins trente pieds de hauteur, voir aussi *Grands souvenirs de l'Eglise de Lyon,* par D. Meynis (Lyon, Vitte, grand in-4°, 1886, p. 13-14), et surtout par les archéologues, p. 520-526.

de se faire les échos de la bonne nouvelle en attendant la visite d'un ministre de l'Évangile. On ignore si tel fut le plan d'Irénée; mais il est incontestable que l'évêque de Lyon sut créer dans cette ville un puissant foyer d'apostolat. « De fait, Lyon apparut alors comme la métropole chrétienne des Gaules; sans qu'on puisse dire avec quel titre, on voit que son évêque surveille les rares églises qui y sont éparses, et sans qu'on puisse précisément définir son œuvre missionnaire, on voit que certaines églises, celles par exemple de Besançon et de Valence, prétendent devoir à saint Irénée la première annonce de l'Évangile [1]. »

Après les massacres de Lyon, les survivants orientaux écrivirent une lettre mémorable au pape Exupère. Irénée fut chargé de la porter à Rome au nom de ses compatriotes. Je n'en retiens que les dernières lignes; elles donnent la caractéristique du tempérament sacerdotal de l'évêque de Lyon : « Nous avons prié Irénée, notre *frère et compagnon*, de vous porter ces lettres, et nous vous le recommandons comme un homme *plein de zèle pour la cause* du Christ. Si nous pensions que le rang ajoute au mérite de quelqu'un, nous vous l'aurions présenté, d'abord, comme prêtre de l'Église. » Prêtre de l'Église ! C'est le vrai titre d'Irénée. Jusqu'au jour où, chargé par saint Polycarpe d'aller gouverner à côté de l'évêque Pothin, vieillard nonagénaire, la petite communauté rhodanienne

[1] A. Dufourcq, *Saint Irénée*, p. 53. — Voir aussi Duchesne, *Fastes épisc., etc.*, t. I, p. 59 : « A l'origine, au premier siècle chrétien pour notre pays (sauf pour le bas Rhône et le littoral de la Méditerranée), une seule Église, celle de Lyon, *réunissant dans un même cercle d'action et de direction tous les groupes chrétiens épars dans les diverses provinces de la Celtique.* »

dont Marc-Aurèle menaçait le berceau, le jeune Asiate ne s'était fixé dans aucune église [1]. Élu successeur de Pothin, il rallia « les débris de la chrétienté lyonnaise », parmi lesquels il rencontra des colons phrygiens, sans compter le groupe d'apôtres qu'il avait probablement amené lui-même. La paix rétablie, l'Église de Lyon fut un champ trop étroit pour son zèle; il concilia donc ses devoirs de pasteur et d'évêque avec ceux du « missionnaire » [2].

Le groupe Irénéen franchit la vallée du Rhône et pénétra dans l'intérieur de la Gaule. « Ce sont des Orientaux, tel Alexandre le Phrygien... tel Irénée lui-même, qui apportent l'Évangile aux Gaulois; aussi trouve-t-on que la moitié des noms des martyrs sont des noms grecs [3]. » Les documents ne permettent pas de suivre la marche ni de préciser la direction de ces héroïques missionnaires qui s'en vont où l'esprit les pousse, laissant derrière eux des martyrs à chaque étape, et fondant, çà et là, de nouvelles églises. « Les premières chrétientés, dit Mgr Duchesne, ont d'abord été dirigées par les apôtres de divers ordres, auxquels elles devaient leur fondation, ainsi que par d'autres membres du personnel évangélisateur. Comme ce personnel était, de sa nature, itinérant et ubiquiste, les fondateurs n'ont pas tardé à confier à quelques néophytes, plus particulièrement instruits et recommandables, les fonctions stables nécessaires à la vie quotidienne de la communauté [4]. » Les apôtres ne songent pas à s'entourer d'historiographes, c'est leur

(1) Cf. Dufourcq, *Saint Irénée*, p. 57.
(2) Duchesne, *Hist. anc. de l'Eglise*, t. I, p. 258.
(3) A. Dufourcq, *Saint Irénée*, p. 52.
(4) *Hist. anc. de l'Eglise*, t. I, p. 89, 90.

moindre souci. Il est donc impossible, je le répète, de trouver dans les archives locales de l'époque, dont il ne reste plus d'ailleurs un feuillet, l'itinéraire de la mission lyonnaise. L'historien le plus récent de saint Irénée, M. Albert Dufourcq, un fouilleur acharné s'il en fut, a bien reconnu son passage aux traces de sang qu'elle a laissées à Chalon-sur-Saône, à Tournon, à Autun [1]. Mais il n'insinue pas, qu'une partie du « personnel évangélisateur » [2] de saint Irénée ait pris le chemin de l'Aquitaine. Ce que les manuscrits ou les imprimés ne sont plus là pour nous apprendre, l'archéologie gallo-romaine, si riche en textes lapi-

(1) *Saint Irénée*, p. 50.

(2) Non, certes, et si raisonnable que paraisse la marche des missionnaires grecs à travers la Gaule, je n'ai garde de l'affirmer en fait. Il semble néanmoins qu'un progrès du christianisme dans la direction de l'Ouest se dessine vers la fin du IIe siècle. On peut le déduire : 1° de la magnifique inscription d'Autun, qui dénote une foi chrétienne si vive et si ardente (cf. A. Dufourcq, *Saint Irénée*, p. 51); or à Autun nous sommes déjà près de la Loire; 2° de ces lignes de Mgr Duchesne (*Hist. anc. de l'Eglise*, t. I, p. 254) : « Un peu plus tard, sous le règne de Marc-Aurèle, il est question, dans *Saint Irénée*, d'églises établies dans les Germanies et dans les pays *celtiques*. Mais les pays *celtiques*, ou Gaule proprement dite, s'entendent des vastes régions comprises entre le Rhône, la Garonne, l'Océan, la Seine, etc.; » 3° Harnack (*ouvr. cité*, t. II, p. 225-226), après avoir rappelé que, d'après Grégoire de Tours (*Hist. Franc.*, IX, 39), le christianisme, dans l'ouest de la Gaule, n'est pas antérieur au IVe siècle, *sauf peut-être dans les villes les plus considérables* (Anders steht es mit den grösseren Städten), conclut en s'appuyant sur *Eusèbe* (V, 23), à l'occasion des débats relatifs à la Pâque, qu'en 190, il y avait en Gaule plusieurs évêchés et que « leurs titulaires se réunirent à ce moment en synode sous la présidence d'Irénée » (*Eus.*, V, 24, 11). En effet, au dire de Harnack, quelques évêchés gaulois doivent être considérés comme existant déjà dans la première moitié du IIIe siècle, ou même à la fin du second.

Bordeaux n'aurait-il pas été du nombre de ces villes « plus considérables » dotées d'un évêché plus tôt que les villes de troisième ou de quatrième ordre et dont le titulaire, probablement grec, se serait rendu au concile présidé par saint Irénée en 190? Étant données les relations de notre ville avec l'Asie Mineure, l'opinion de Harnack appliquée à Bordeaux paraît non seulement intéressante, mais d'une solidité relative.

daires dans la vallée du Rhône, le révélera quelque jour peut-être. En attendant, ce que j'avance ne figure ici qu'à titre d'opinion vraisemblable. De telles vraisemblances sont des bonnes fortunes que l'histoire locale ne dédaigne point.

Je rappellerai tout à l'heure combien furent étroites, nombreuses, continues, avant comme depuis l'ère chrétienne, nos relations avec l'Orient. Les inscriptions funéraires ont établi que la colonie du littoral asiate, patrie de saint Irénée, était la plus considérable de Bordeaux. Peut-on supposer que les missionnaires envoyés en Occident par l'évêque de Smyrne aient eu moins d'ardeur à la conquête des âmes que les marchands de l'Asie-Mineure n'en montraient pour s'enrichir? La distance du Rhône à l'Océan n'est pas un obstacle devant lequel s'arrêtent de pareils confesseurs de la foi. Ils en avaient rencontré d'autrement sérieux sur terre ou sur mer pendant le long voyage qui les avait menés, de leur pays, aux frontières du sud ou de l'est de la Gaule; et c'est vraiment leur faire injure de supposer, un seul instant, qu'ils ne se mêlèrent pas en nombre aux voyageurs de commerce dont se couvrait, à certaines époques de l'année, la voie romaine de Lyon à Bordeaux (1). D'autant plus que cette ville étant peuplée d'Asiates de langue grecque, l'apostolat ne s'y heurtait pas à la difficulté qui contrariait la prédication dans plusieurs cités de la Gaule, par exemple à Lyon (2).

(1) Cf. Jullian, *Histoire de Bordeaux*, p. 26; *Inscriptions romaines*, t. II, p. 227, curieux détails au sujet des restes de cette voie visibles encore dans le *marais de Montferrand* du vivant de Jouannet et de Leo Drouyn. (La route de Lyon s'embranchait dans l'Entre-deux-Mers sur la route du nord de la Gaule.)

(2) « En ce pays de Gaule, de tels travaux étaient rendus plus diffi-

Il y a donc lieu d'espérer que la foi bordelaise, dont l'origine romaine n'est pas, je le regrette, historiquement démontrée (¹), émane d'une source également pure, celle-là même où puisèrent tous les apôtres. C'est un titre de noblesse d'être né de l'une de ces deux églises, dont l'historien de saint Irénée a fait ce magnifique éloge : « Au premier et au second siècle, la province romaine d'Asie forme avec Rome les pôles du monde chrétien; les souvenirs de saint Pierre et de saint Paul surtout et de saint Jean y sont demeurés très vivants; c'est là que les chrétiens sont le plus nombreux et le plus solidement groupés, là qu'apparaissent le plus souvent les évêques fameux par leur science et leur vertu. L'histoire de la controverse

ciles par la diversité des langues. Le grec ne suffisait pas à Lyon, ville essentiellement latine; en dehors, il fallait parler celte. » (Duchesne, *Hist. anc. de l'Eglise*, t. I, p. 258.) A Bordeaux, au contraire, la société parlait couramment le grec et le peuple parlait celte.

(¹) Il m'en coûte d'écrire ce mot : d'autant plus que, si les textes nous manquent, le protestant Harnack nous suggère un argument qui n'est pas dénué de valeur critique. Il nous rappelle, et Mommsen avec lui, que Lyon est une ville fondée et peuplée d'abord par les Romains; vers la moitié du IIe siècle on y trouve un élément latin considérable : le nom des martyrs à nom latin égorgés pour la foi sous Marc-Aurèle (177) atteste qu'il existait dans cette ville une chrétienté latine dont l'effectif n'était pas très inférieur à celui du contingent grec de l'Église lyonnaise. En outre, saint Pothin, qui figure en tête de tous les catalogues des évêques de Lyon (voir Duchesne, *Fastes épisc. de l'anc. Gaule*, t. II, p. 157 et suiv.), était latin d'après Harnack. La communauté chrétienne de Lyon, antérieure à saint Irénée et fondée par Pothin, mort en prison pour la foi en 177, était à l'origine une colonie purement italienne. S'il en est ainsi, pense-t-on que Rome ait été complètement étrangère à la fondation de cette église et par suite, indirectement, à la fondation de la nôtre? On sait d'ailleurs quels liens étroits unissaient les chrétiens grecs de la vallée du Rhône et saint Irénée, leur chef, avec le pape. Il n'est pas non plus hors de propos de mentionner ici que, dans la nomenclature des ports méditerranéens où touchaient les flottilles gréco-levantines qui desservaient le commerce de l'Asie avec l'Europe, Harnack place au premier rang la ville de Rome, c'est-à-dire le port d'Ostie, à l'embouchure du Tibre, dont Gaston Boissier a pour ainsi dire reconstitué la physionomie d'autrefois dans le chapitre V de ses *Promenades archéologiques*.

pascale, la lettre de saint Polycrate d'Éphèse, notamment, attestent, entre autres faits, la conscience qu'ont les églises d'Asie d'occuper dans l'Église catholique une place tout à fait à part. C'est une force que de pouvoir se recommander d'elles; c'est un bonheur que d'avoir quelque chose de leur prestige (1). »

Après tout, encore une fois, si l'effort que je tente en vue de retrouver, dans la nuit des trois premiers siècles, les ancêtres de l'Église d'Aquitaine, n'obtient pas l'assentiment de la critique, j'abandonne d'ores et déjà cette illusion. J'étais averti que « les origines du christianisme en Aquitaine sont enveloppées de l'obscurité la plus profonde » (2). Et je me résigne d'autant plus facilement à ne point les connaître, qu'au témoignage de Mgr Duchesne (*Histoire ancienne de l'Eglise*, t. Ier, p. 59) un voile non moins épais couvre les origines de la chrétienté de Rome. Premier évêque de cette capitale du monde, — l'éminent historien le démontre avec une clarté saisissante (*ouvr. cité*, t. I, p. 61-64), — Pierre, à son avis, ne semble pas en avoir été le premier apôtre (3). Le noyau primordial de l'Église romaine paraît antérieur à son arrivée dans les murs de la Ville Éternelle. Avant d'y être venu lui-même, « Paul y avait beaucoup d'amis; à la fin de l'Épître aux Romains, *il salue expressément* jusqu'à vingt-quatre personnes (4). » Dès l'an 58, il

(1) A. Dufourcq, *Saint Irénée*, p. 56.
(2) Duchesne, *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, t. II, p. 9.
(3) On sait qu'il est question de deux voyages de saint Pierre, l'un vers le commencement du règne de Claude (42), l'autre vers 63; il y rencontra saint Paul. Mgr Duchesne estime que le premier voyage est « possible », mais non « démontré » (*Hist. anc. de l'Eglise*, t. I, p. 56 et 61).
(4) Sur la liste des amis de saint Paul à Rome, on voit le nom d'*Ampliatus*. A propos de ce chrétien de la première heure, Mgr Pierre

savait donc l'existence de ce groupe de chrétiens (*Rom.*, XV, 24), il exprimait le désir de le visiter. « Par quelles mains, ajoute Mgr Duchesne (*ibid.*, p. 55), la divine semence fut-elle jetée dans cette terre où elle devait fructifier d'une manière si prodigieuse? Nous l'ignorerons toujours. »

Quoi qu'il en soit des mystérieux commencements de la communauté romaine, devenue bientôt, par le fait de la divine primauté de Pierre, le centre et la tête de toutes les églises, j'ose regarder comme fondée la « conjecture » que je viens d'émettre concernant l'évangélisation de l'Aquitaine maritime, et de Bordeaux, sa capitale. Notre christianisme est d'origine grecque. Il nous est venu par différentes voies, celle de Lyon semble jusqu'ici la plus certaine; mais, je l'avoue, le système de Harnack (1) sur la réalité d'une colonie chrétienne établie dès la seconde moitié du second siècle à Marseille, et dont toutes les églises de la vallée du Rhône seraient les filles, me paraît solide; cette chrétienté-mère dut rayonner vers le

Batiffol, ancien disciple de M. de Rossi, racontait, dans sa première conférence de Versailles (Cf. *Orpheus et l'Evangile,* Paris, Gabalda, 1910, p. 4 et 5), l'anecdote suivante : « Je me souviens d'un jour, vers 1888, où il (M. de Rossi) me conduisait seul avec lui et son bon *fossor* Peppino dans la catacombe de Domitille, pour une inspection quelconque de fouilles, et comment il m'amena inopinément à un *cubiculum* de la partie la plus ancienne de la catacombe, et là, me montrant une inscription encore en place où se lisait, en beaux caractères épigraphiques qui devaient être du Ier siècle, le nom *Ampliati*, il me dit : « Reconnaissez-vous cet Ampliatus? C'est le nom du per- » sonnage dont saint Paul dit, sur la fin de l'épître aux Romains (XVI-8) : *Salutate Ampliatum dilectissimum mihi in Domino.* »

(1) Je serais tenté d'ajouter « et le système de l'auteur de l'*Histoire ancienne de l'Eglise* », car Mgr Duchesne admet (t. I, p. 254) que « des conjectures peuvent être faites sur l'existence au second siècle d'une colonie chrétienne à Marseille ». Une conjecture suppose une probabilité, et la probabilité confine souvent à la certitude. Il est possible que le savant critique français soit, ici, presque, sinon tout à fait, d'accord avec le maître allemand. Voir Appendice A, p. 327.

nord de la Gaule, et je trouve naturel que Bordeaux, relié, par une route si fréquentée, au littoral méditerranéen ([1]), en ait de bonne heure senti l'influence. Je ne serais pas, non plus, étonné que, parmi les innombrables navires qui partaient des cités commerciales de la côte syrienne, quelques-uns aient débarqué des missionnaires sur les bords du bassin d'Arcachon, à l'ancien port de Boii ([2]). Ces groupes apostoliques se dirigeaient, de là, vers Bordeaux par la voie romaine d'Espagne, dont la dernière étape du côté de cette ville était *Fines*, aujourd'hui *Croix-d'Hins*.

([1]) Cf. Jullian, *Hist. de Bordeaux*, p. 13.

([2]) Voir C. Jullian, *Inscript. rom. de Bordeaux*, t. II, p. 214.— Il y avait des Boiens partout : en Gaule, en Bavière, en *Bohême*, en *Italie*, etc. Ceux du *Bordelais* que l'*Itinéraire d'Antonin* place dans le pays de *Buch* avaient pour limite de leur territoire, au levant. le lieu appelé *Fines*, aujourd'hui *Croix-d'Hins*. Dans une de ses lettres en vers à Ausone, S. Paulin leur donne l'épithète de « résineux »... *Aut piceos malis describere Boios*. Les érudits ne sont pas d'accord au sujet de l'emplacement de la ville capitale des *Boii* sur le littoral qu'abrite la pointe du cap Ferret (*Inscript. rom. de Bordeaux*, t. II, p. 213). M. Jullian indique La Teste. En 1904, le comte A. de Sarrau, l'un de nos meilleurs archéologues, découvrit dans les sables d'Andernos les premières assises d'une basilique romaine avec une inscription mutilée qu'il a cru pouvoir reconstituer ainsi : Delphidius Episcopus *ecclesiæ Boiorum*. Il y avait donc là quelque chose de plus que des forêts de pins bordées par un désert de sable le long duquel s'élevaient des cabanes de pêcheurs. La basilique et l'inscription supposent une cathédrale, un évêché, un diocèse. Les érudits le savaient. Le *Recueil des historiens de France*, les *Annales ecclésiastiques* du P. le Cointe, Marca (*Hist. de Béarn*, liv. I, 8) et Baurein (*Var. Bord.*, t. III, p. 282-283) parlent d'un évêché de *Boii*, dont l'existence fut bien courte. En effet, dit Baurein (*ouvr. cité*, p. 283), « établi pour le plus tôt vers la fin du IIIe siècle, il fut détruit dans le ve ». Voir aussi Marca (*ouvr. cité*, p. 30). C. Jullian, dans une des notes ajoutées à la plaquette où M. de Sarrau fait le compte rendu des fouilles d'Andernos (*Revue des Etudes anciennes*, t. VII, p. 76), explique la disparition du diocèse de Boii par ce fait qu'il semble résulter des ruines du pays « qu'il n'y avait à cet endroit aucun lieu fortifié, aucun *castrum* » (*ibid.*). Voir encore sur la disparition de l'évêché de Boii, Duchesne, *Fastes épisc., etc.*, t. II, p. 17-18. Les découvertes de M. de Sarrau semblaient avoir tranché la question de *capitale* en faveur d'Andernos actuel. M. Jullian « hésite à voir

Un courant évangélique se serait donc formé vers l'ouest méridional de la Gaule; il fit brèche dans le bloc païen de la grande cité bordelaise; le christianisme commença de fleurir. Quand il eut pris assez d'extension pour mériter qu'on le transformât en un centre hiérarchique, on lui choisit un évêque. Le nom d'*Orientalis* que l'histoire lui donne, indique assez que le premier évêque de Bordeaux fut, à n'en pas douter, un Levantin. Dans ce cas, il est permis de conclure que cet Irénée de la Gaule occidentale avait fait ses preuves en Aquitaine à la tête de ses compagnons d'apostolat, asiates comme lui. Les missions des Grecs orientaux en Aquitaine durent continuer jusque vers la fin du IVe siècle. Mais, à partir de la double invasion des Goths et de l'arianisme, le courant se ralentit. Il est vrai qu'aux missionnaires voisins de l'âge apos-

dans Andernos le *Boii* des textes anciens et continue de le placer à La Teste » (*ibid.*, p. 75).

Quant aux évangélisateurs syro-grecs, ils n'avaient aucune peine à se faire comprendre des habitants de ce littoral, soit que ces derniers fussent des colons d'origine asiate, comme plusieurs l'ont supposé d'après les noms à physionomie grecque d'un grand nombre de localités de la région, soit qu'ils fussent des Celtes ou des Ligures et que, suivant l'opinion la plus accréditée, ces noms prétendus grecs soient en réalité de langue celtique. En effet, les commerçants de l'Asie Mineure connaissaient le celte, non seulement aux bords de la Méditerranée, mais à quelque distance. « Au temps de saint Jérôme, on parlait encore celte aux environs d'Ancyre. » (Voir Duchesne, *Hist. anc. de l'Eglise*, t. I, p. 434.) Il ne faut pas s'en étonner; Ancyre était la capitale de la Galatie romaine. Or, les Galates, ou Gallo-Grecs, étaient nos compatriotes d'outre-mer. D'origine celto-gauloise, ils n'avaient pas oublié la langue de leurs aïeux.

Le problème celtique, en ce qui regarde la Gaule, est-il pleinement résolu? La *Revue des Etudes anciennes*, que publie la Faculté des Lettres de Bordeaux, contient (t. VII, p. 38-65, année 1905) une longue étude de M. G. Dotin; en voici la conclusion : « Quels étaient donc ces Celtes que nous nous plaisons à représenter comme les ancêtres de notre race et dont l'image s'atténue de plus en plus à mesure que nous l'examinons de près? Aux historiens de le dire. Il suffit aux linguistes d'avoir essayé de dissiper, pour leur part, le mirage celtique. »

tolique, avaient succédé les moines missionnaires. « Les vertus des moines et leur action personnelle, dit Dom Besse, contribuèrent à augmenter le nombre des conversions au christianisme sous le gouvernement de Constantin et de ses successeurs; ils furent les *auxiliaires intrépides de l'épiscopat.* L'ambition qu'ils eurent de convertir au Seigneur les villes et les bourgades, et les succès qui couronnèrent leurs efforts accentuaient le rapprochement que saint Jean Chrysostome établit entre « un moine et un roi (1). »

Malheureusement, ces « rois » du désert que l'ambition des conquêtes arrachait à leurs Thébaïdes et dont saint Jean Chrysostome, à l'exemple des grands évêques d'Orient, avait commencé par être le disciple (2), se vouèrent la plupart aux missions d'Afrique et d'Asie. Le troisième successeur d'Orientalis à Bordeaux n'attendait rien de leur concours. Je le sais, en ce temps-là, d'autres moines, latins d'origine, retournaient en Europe après s'être formés à l'apostolat dans l'un de ces instituts cénobitiques d'Orient qui furent, au IVe siècle, de véritables séminaires d'évangélisateurs. Le plus mystérieux de ces missionnaires de formation orientale est, sans contredit, l'homonyme de Seurin de Bordeaux, saint Séverin, apôtre du Norique, province danubienne dont se composent aujourd'hui la Bavière et l'Autriche (3). Né probable-

(1) Dom Besse, *Les Moines d'Orient*, p. 431.
(2) On peut en dire autant de plusieurs évêques de l'Église latine. Voir la belle page de Montalembert dans les *Moines d'Occident*, t. I, p. 269-270 (in-8°, Lecoffre, 1860).
(3) En 1908, M. André Baudrillart publia chez Victor Lecoffre l'*Histoire de saint Séverin, apôtre du Norique* (453-480). On le voit, Séverin du Norique est de cinquante ans postérieur au nôtre, et, comme le Severinus bordelais de Grégoire de Tours, il semble venir d'Orient. Il diffère de son homonyme de Bordeaux en ce sens qu'il ne saurait

ment à Rome, nous le trouvons sur les bords du Danube, défendant avec un zèle infatigable les chrétiens de la région, qu'envahissait l'arianisme. D'où vient-il? On ne l'a jamais su directement de lui-même. Cependant, pressé de questions à ce sujet, un vieillard qui paraissait jouir de la confiance de l'étranger, avoua qu'il avait nom *Séverin* et qu'il arrivait d'*Orient*. Eugippius (1), premier biographe de Séverin du Norique, le dit formellement.

Séverin du Norique n'entra jamais dans les Gaules; il mourut sur les bords du Danube (2). « Parmi les barbares qui, tout en courant vers l'Italie, s'arrêtaient volontiers pour demander la bénédiction du saint, en qui ils honoraient instinctivement une grandeur née pour survivre à tout ce qu'ils allaient détruire, il se trouva un jour un jeune Hérule, pauvrement vêtu, mais de race noble, et si grand, qu'il lui fallut baisser la tête pour entrer dans la cellule du moine. « Va, lui » dit Séverin, va vers l'Italie; tu portes maintenant

y avoir de désaccord entre ses biographes, attendu que, par le fait, il n'en eut qu'un seul dans le haut Moyen-Age, à savoir le prêtre Eugippius, lequel termina la biographie de Séverin en 511, vingt-sept ans après la mort du saint. La *Vie* de ce Séverin est très populaire en Allemagne. Th. Mommsen ne dédaigna pas d'en publier un récit à l'usage des écoles (Berlin). Voir, en outre, Montalembert, *Les Moines d'Occident*, t. I, p. 258-262; Amédée Thierry, *Récits de l'histoire romaine au* v^e *siècle;* Ozanam, *Etudes germaniques*, t. II, p. 38-43. C'est Ozanam qui le premier publia le texte de l'*Hymne à saint Séverin* dont M. A. Baudrillart a donné la traduction dans son livre, l'un des plus attrayants de la collection H. Joly (*les Saints*).

(1) La *Vie de Séverin du Norique* par le prêtre Eugippius commence ainsi : « *In tempore quo Attila, rex Hunnorum, defunctus est, utraque Pannonia ceteraque confinia Danuvii rebus turbabantur ambiguis. Tunc itaque sanctissimus Dei famulus Severinus* DE PARTIBUS ORIENTIS *adveniens, in vicinia Norici Ripensis et Pannoniorum, parvo, quod Asturis dicitur, oppido morabatur...* (*Monumenta Germaniæ historica*, Berolini, apud Weidmanns, 1877; Hermannus Sauppe recensuit et annotavit.)

(2) André Baudrillart, *Saint Séverin, apôtre du Norique*, p. 178-181.

» de chétives fourrures, mais bientôt tu auras de quoi » faire largesse. » Ce jeune homme était Odoacre (1). Quand le prestige de Séverin ne le protégea plus, son monastère de Favianes fut mis au pillage par les barbares. Les religieux se dispersèrent; je ne sache pas que la Providence en ait conduit un seul en Aquitaine où l'évêque, à bout de forces, l'eût accueilli comme un ange du ciel. Cependant, Bordeaux gardait toujours son aspect de ville païenne et, chose plus triste aux yeux d'Amandus, les temples encore debout (2) n'étaient pas le vain souvenir d'un passé mort et disparu. La religion des faux dieux y déployait, comme par le passé, les pompes de son culte.

Symmaque raconte dans une de ses lettres la promenade de Constance, empereur d'Orient, à travers la ville de Rome, qu'il visitait pour la première fois. On sait que ce prince était l'ennemi juré de l'ancienne idolâtrie dont l'opulent Symmaque resta par contre, jusqu'à la fin, le plus fanatique des sectateurs. « Quoiqu'il lui parût de sa dignité de ne pas montrer ses sentiments, remarque Gaston Boissier, on vit bien l'impression que lui faisaient les beaux édifices devant lesquels il passait. Malgré son fanatisme étroit, les temples, surtout le Capitole, le Panthéon, le temple de Vénus et de Rome, excitèrent son admiration. « Il les regarda sans colère, nous dit Symmaque; il » lut, transcrit sur le faîte, le nom des dieux auxquels » ils étaient consacrés; il s'informa de leur origine, il » loua ceux qui les avaient bâtis; et bien qu'il suivît

(1) Montalembert, *Les Moines d'Occident*, t. I, p. 261. Paris, Lecoffre, éd. in-8°, 1860.
(2) Il est évident qu'on en avait restauré quelques-uns depuis l'an 277, date du départ des barbares.

» lui-même une religion différente, il respecta la » nôtre [1]. »

Autrement douloureuse était l'impression d'Amandus quand il parcourait sa ville épiscopale. Je ne puis comparer les poignantes émotions du saint qu'à la tristesse, je devrais dire au paroxysme de douleur — παρωξυνετο — dont l'âme de Paul fut pénétrée à la vue d'Athènes « livrée à l'idolâtrie » [2].

*
* *

Le paganisme en face duquel il déplorait chaque jour son impuissance n'était pas la seule préoccupation d'Amand; une peine d'ordre plus intime accablait son âme d'évêque. C'est au sein même de l'église de Bordeaux que l'esprit impur poursuivait depuis quelques années son œuvre démoralisatrice. Dès son enfance, Amand avait habité sous le toit de Delphin. Devenu prêtre, il continua de partager la vie du grand évêque. Il était donc auprès de lui lorsque la pire des hérésies, déjà maîtresse du nord de l'Espagne et de la région d'Eauze, en Aquitaine, avait subitement envahi Bordeaux. On l'appelait le priscillianisme, du nom de Priscillien, homme riche et bel esprit que les partisans de la secte avaient élevé sur le siège épiscopal d'Avila. Le fondateur véritable du priscillianisme était Marc de Memphis, qui l'avait importé d'Égypte et dont le premier adepte fut Elpidius, rhéteur aquitain. Au lieu d'Elpidius, le *Gallia christiana* (t. II, col. 787)

(1) Symmaque, *Epist.*, 3, 7, dans Gaston Boissier, t. I, p. 261. — *Fin du paganisme*, t. II, p. 234.
(2) *Incitabatur spiritus ejus in ipso, videns idololatriæ deditam civitatem.* (*Actes*, XVII, 16.)

désigne ce rhéteur sous le nom de Delphidius. Si le *Gallia christiana* n'a pas commis une erreur, et si le Delphidius en question s'identifie avec celui qu'Ausone a placé dans sa galerie des « professeurs bordelais », l'Université de notre ville aurait joué, dans l'affaire priscillianiste, l'un des principaux rôles en la personne de l'un de ses membres. Nous savions par l'*Historia sacra* de Sulpice Sévère que la veuve de Delphidius avait recueilli dans sa propre villa, dont l'archéologie ignore l'emplacement, l'hérésiarque espagnol et sa troupe, composée de prédicants et de femmes plus ou moins suspectes; mais nous ignorions que le fameux rhéteur, nature inquiète, sans cesse à la recherche d'une dignité nouvelle ou d'une extravagance qui le mît en vue (1), avait eu la fantaisie d'aller faire de la propagande religieuse en Espagne et que c'est probablement lui qui, sur le point de mourir, aurait converti Euchrotia, sa femme, et Procula, sa fille, aux doctrines moitié gnostiques, moitié manichéennes (2) de Marc de Memphis. Quoi qu'il en soit, le priscillianisme troubla profondément la ville.

(1) Voici quelques vers détachés du poème sur Delphidius. On verra qu'Ausone ne ménage pas les défauts du célèbre professeur :

Felix, quietis si maneres litteris
Desiderasti plurima...
Vagus per omnes dignitatum formulas.

Plus loin (et c'est bien le sens que donne le *Commentaire* de Vinet aux vers qui suivent), il lui reproche d'avoir négligé ses élèves et, par là, d'avoir trompé l'attente des pères de famille :

Nec docendi pertinax
Curam fefellisti patrum.

(2) Saint Augustin, dans le *Livre sur les hérésies*, l'un de ses derniers ouvrages, car le livre est de 428 et le saint docteur mourut en 430, rattache en effet le priscillianisme à ces deux familles d'erreurs : Priscillianistæ *Gnosticorum* et *Manichæorum* dogmata permixta sectantur.

L'évêque Delphin expulsa les sectaires (1), mais la semence était jetée. Les fanatiques avaient eu le temps de gagner à leur cause de nombreux partisans des deux sexes, entre autres l'hallucinée Urbica. Cette femme scandaleuse révoltait la conscience publique· Un beau jour, la foule, n'y tenant plus, l'assomma sous une grêle de pierres (2).

Le manichéisme eut toujours, sous quelque nom qu'il se présentât, le diabolique secret de séduire à la fois le peuple et les gens d'élite (3). Pendant qu'il

(1) Sur les pouvoirs sociaux, politiques et judiciaires de l'évêque sous Constantin et Théodose, voir dans Paul Allard, *Julien l'Apostat*, t. I, p. 120 et suiv., plusieurs faits intéressants relatés par Eusèbe, Sozomène et saint Grégoire de Nazianze. — *Item*, dans l'*Hist. anc. de l'Eglise*, t. II, p. 664-665, l'exposé si net que fait Mgr Duchesne du *for civil* des évêques d'après le Code théodosien et l'Appendice de Sirmond. Enfin, sur la situation sociale, l'influence politique, les droits tant ecclésiastiques que civils de l'évêque, on consultera avec fruit l'ouvrage classique d'Edgar Loening, *Das Kirchenrecht in Gallien von Constantin bis Chlodovech*, chap. IV et V (t. I de sa *Geschichte des deutschen Kirchenrechts*), Strassburg, J. Trübner, 1878, in-8°. M. Loening démontre qu'outre le pouvoir disciplinaire le plus étendu sur les individus qui composent la communauté des fidèles, l'évêque reçoit de Constantin un véritable pouvoir judiciaire en matière civile. Ses sentences arbitrales sont exécutoires comme de véritables sentences judiciaires, sans que le compromis conclu par les parties ait besoin de revêtir la forme de la stipulation (p. 291). Et il dépend de la volonté d'une partie de traîner son adversaire devant l'évêque comme devant un véritable juge (p. 293). Constit. Sirmond I.

(2) Voir Lopès, t. II, p. 103 (Documents), Prosper *in Chron.* ubi et ait, *Urbicam mulierem Burdig. Priscilliani discipulam,* ob pertinatiam impietatis, *vulgi lapidibus exstinctam.* Sur le manichéisme, cf. Molinier (*ouvr. cité*, t. I, p. 169), et Duchesne (*Hist. anc. de l'Eglise*, t. I, p. 556, texte et note, et 564-565).

(3) Vinet (*Commentaire in Delphidium*) raconte ainsi les exploits de Priscillien lorsque, chassé de Bordeaux, il entreprit la « conversion » de l'Aquitaine : « *Iter per Aquitaniam fecerunt, multis locis magnifice ab imperitis suscepti, perfidiæ suæ semina sparserunt.* »

Voir, sur la question, Duchesne, *Hist. anc. de l'Eglise*, t. II, p. 542. Cette Société secrète avait tellement fasciné l'épiscopat du nord de l'Espagne que l'auteur conclut ainsi l'exposé des défections qui s'étaient produites dans ses rangs : « C'était presque tout l'épiscopat de Galice; cette province sembla perdue pour l'orthodoxie. » Tout ce chapitre XV est à lire.

Il en sera de même au Moyen-Age lorsque le manichéisme envahira

revêt les dehors d'un puritanisme exagéré de mœurs, il lâche la bride aux instincts les plus sensuels et les plus bas. A Bordeaux, comme partout, Priscillien parcourait les rues, dissolvant au gré des époux le lien conjugal (1), « toute œuvre de la chair étant à ses yeux une invention de Satan ». Par contre, il prêchait lui-même d'exemple la pratique des unions libres, car « ils traînaient, lui et les siens, non seulement leurs femmes respectives, mais un cortège inqualifiable de femmes étrangères » (2). Oserons-nous le dire? on l'accusait publiquement — et le grave Élie Vinet enregistre cette rumeur dans son *Commentaire sur Ausone* — d'avoir déshonoré la jeune Procula, sous le toit de laquelle le « réformateur » avait reçu l'hospitalité (3).

le midi de la France. M. l'abbé E. Vacandard traite la question dans les *Etudes de critique et d'histoire religieuse, etc.* (Paris, Gabalda, 1910), à propos du *Cartulaire de Notre-Dame de Prouille, précédé d'une étude sur l'Albigéisme languedocien aux* XIIe *et* XIIIe *siècles.* L'albigéisme est depuis longtemps à l'ordre du jour. En dehors des travaux de Molinier, etc., il a fourni matière à des études intéressantes parues dans les *Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux*, 1881. Vacandard, dans son livre *l'Hérésie albigeoise au temps d'Innocent III*, complète et discute ces divers travaux; il fait toucher du doigt l'affolement enthousiaste que l'hérésie provoqua dans tout le Languedoc. Je me borne à citer un extrait d'une lettre de Raymond V, comte de Toulouse (p. 205 du livre) : « L'hérésie a pénétré partout. Elle a jeté la discorde dans toutes les familles, divisant le mari et la femme, le fils et le père, la belle-fille et la belle-mère. Les prêtres eux-mêmes ont cédé à la contagion. Les églises sont désertes et tombent en ruines. »

(1) *Conjuges, viros à volentibus feminis, feminas à volentibus viris disjungebat. Quippe qui carnis omnis opus opificium, non deo bono et vero, sed malignis angelis tribuebat* (Vinet, *In prof.*, n° 149 C).

(2) Coeptum iter inde ingrediuntur, cum uxoribus et feminis alienis (*ibid.*, d'après Sulpice Sévère, *Hist. sacra*, lib. II, ch. 62). — Vinet a supprimé dans le texte de Sulpice les mots suivants où l'historien nous apprend de quelle catégorie de femmes étrangères était composé le cortège de Priscillien : *turpi sane* pudibundoque comitatu.

(3) *Cæterum Euchrotia Burdegalensis matrona Delphidii poetæ et rhetoris clarissimi uxor vidua, Hispanos in agro suo excepit, ubi aliquantisper commorati nonnullos suis erroribus infecere. Cœptum iter inde ingrediuntur cum uxoribus et fœminis alienis: in quibus erat ipsa Euchrotia ejusque filia Procula: quam Priscilliani stupro gravidam partum sibi graminibus abegisse* (Vinet, *Comm. in Aus., in prof.*, 149 D).

Sous l'épiscopat de Delphin, son prédécesseur, Amand, avait pressenti quel venin mortel renfermait l'hérésie priscillienne; il en constatait maintenant les ravages dans tout son diocèse. Car, on l'a vu, chassé de la ville, le sectaire s'était mis à parcourir les campagnes, où sa parole avait obtenu de lamentables succès. La condamnation de l'hérésie au concile de Bordeaux, présidé par l'évêque en 385, et la mise à mort des principaux du groupe par ordre du tyran Maxime, empereur de Trèves, mirent le comble à la popularité des victimes, parmi lesquelles se trouvaient la veuve et la fille de Delphidius. Les restes des « martyrs » furent transportés en Galice et reçus triomphalement. « Priscillien devint un demi-dieu, ses partisans ne jurèrent plus que par son nom [1]. » Aussitôt qu'un évêque mourait, la population acclamait un candidat priscillianiste [2]. L'enthousiasme durait encore quatre ans plus tard : il avait même gagné les gens de lettres. En 389, le rhéteur Drépanius Pacatus, député des Gaules auprès de Théodose, vainqueur de Maxime, eut l'occasion de prononcer un panégyrique de ce prince devant le sénat de Rome : il y glissa l'éloge d'Euchrotia, cette femme vertueuse à qui le tyran n'avait pu reprocher « qu'une religion excessive » [3].

Les professeurs de Bordeaux suivirent-ils le mouvement? Aucun écrit ne l'atteste. Il est à croire cependant qu'ils eurent à cœur de s'associer, par un

(1) Duchesne, *Hist. anc. de l'Eglise*, t. II, p. 541. L'auteur ajoute : « C'est surtout en Galice, où apparemment se trouvait son tombeau, qu'éclata l'enthousiasme de ses partisans. On célébrait l'anniversaire des nouveaux martyrs, on lisait avidement leurs livres, on prêchait ostensiblement leurs doctrines. » (*Ibid.*)

(2) *Ibid.*, p. 542.

(3) *Exprobrabatur mulieri viduæ nimia religio et diligentius culta divinitas* (*Comm. sur Ausone, op. cit.*, 149 E).

discours ou par un poème, à la glorification de la femme d'un ancien collègue. Malgré ses travers, Delphidius avait contribué par son éloquence à la légitime célébrité de l'école. Les torts de sa malheureuse femme sont indiscutables. Mais la censure canonique du Concile de Bordeaux suffisait à l'en punir. Aussi bien, à part la coterie des prélats espagnols, qui n'avaient pas craint de surexciter le féroce Maxime, les grands évêques du temps, en particulier saint Ambroise, saint Martin, et le pape Sirice lui-même, avaient protesté contre l'exécution des condamnés de l'empereur et refusé d'admettre à leur communion l'évêque de cour, Félix, créature du tyran des Gaules et de son favori, l'intrigant Ithace, évêque d'Ossonova.

La réaction qui se produisit partout en faveur du Priscillianisme eut inévitablement son contre-coup en Aquitaine. Les païens du monde littéraire et les survivants de la secte y prirent part, on n'en saurait douter. Quelques-uns ne manquèrent pas de faire remonter jusqu'à Delphin la responsabilité du drame sanglant de Trèves, dans lequel il n'était pour rien (1) et dont il avait, plus que personne, déploré la barbarie. Mais c'était dans la ville épiscopale de Delphin et sous la présidence de ce pontife que s'était réuni le Concile devant lequel le tyran Maxime avait donné,

(1) En effet, lorsqu'il vit son collègue d'épiscopat Instantius déposé par le Concile, Priscillien craignit de perdre lui-même son propre siège. Espérant mieux réussir à Trèves qu'à Bordeaux, il déclina la compétence du tribunal conciliaire et fit appel à l'empereur : *ne ab episcopis audiretur ad principem provocavit.* Cette manœuvre lui coûta la vie. Maxime tenait à contenter les évêques catholiques « dont il connaissait, dit Mgr Duchesne (*Hist. anc. de l'Eglise*, t. II, p. 534), l'influence sur les populations. » Sulpice Sévère, qui raconte l'incident, blâme énergiquement le Concile de Bordeaux de s'être dessaisi de l'affaire (*Hist. sacra*, lib. II).

par décret au préfet des Gaules et au vicaire impérial d'Espagne, l'ordre formel de traduire tous les partisans de la secte (1). Il n'en fallait pas davantage pour que la foule, habituée à juger de tout par le dehors et sous l'impression du moment, chargeât la mémoire de Delphin du supplice des «martyrs» de Trèves, et en fît même rejaillir l'odieux sur le chef actuel du diocèse.

Dure épreuve pour un évêque. Mais, est-il besoin de le redire? la douleur la plus cuisante d'Amand lui venait de la situation religieuse de l'église de Bordeaux. D'un côté, je l'ai dit, la vue obsédante d'un paganisme indéracinable et que la tentative de Julien l'Apostat semblait avoir raffermi (2); de l'autre, la licence légendaire des mœurs aquitaniques, à laquelle s'ajoutait depuis quinze ans la dépravation *sui generis* qui découle de la gnose et du manichéisme.

(1) Sulpice Sévère, lib. II *Sacræ Historiæ :* « *Quibus permotus imperator, datis ad præfectum Galliarum atque ad vicarium Hispaniarum litteris, omnes omnino quos labes illa involverat, deduci ad synodum Burdigalensem jubet. — Concilium Burdigalense adversus Priscillianistas eorumque auctorem Priscillianum,* Arcadio Augusto et Bantone consulibus congregatum, anno Christi 385, Sirici papæ I, Maximi imperatoris II. » (Collection Mansi.)

(2) La réaction païenne fut conduite avec une très grande vigueur. On se demande ce qui serait arrivé si le règne de Julien, au lieu de deux ans (361-363), en avait duré dix : Les rhéteurs on l'a vu, firent du zèle. L'empereur les récompensa. Tout le monde connaît la suscription de la lettre adressée par Julien à Libanius : « Sophiste et questeur. » Ammien Marcellin signale quelques promotions de lettrés : le rhéteur Mamertin qui, dans le cours d'une année, fut improvisé surintendant des finances, gouverneur de province, préfet du prétoire et consul; le rhéteur gaulois, gascon peut-être, qui, pour avoir lu dans le foie d'une victime la mort de Constance, fut nommé rhéteur de la Narbonnaise, etc. (Lire sur cette question, dans Allard, *Julien l'Apostat*, t. II, liv. VI, le chapitre Ier : § I, *Le rétablissement du culte.* On y voit quels prêtres et quelles prêtresses présidaient aux cérémonies païennes. S. Grégoire de Nazianze et S. Jean Chrysostome prêchèrent des sermons courageux sur les scandales liturgiques des néo-païens.)

La gravité de ces deux maux réclamait un remède exceptionnel : la voix puissante d'un nouveau Jean-Baptiste accouru du fond du désert; il fallait à notre pays des évêques plus austères, plus accessibles, plus mêlés au peuple que ne l'étaient, pris dans leur ensemble, les prélats aristocrates de la Gaule romaine. Ces hommes de Dieu, ces « vases d'élection », ces thaumaturges dont le souffle abat les idoles, dont le verbe inspiré subjugue, entraîne, pénètre et change les âmes, où sont-ils? L'ère apostolique est close voilà trois siècles; les moines d'Orient se font rares dans nos contrées occidentales; le vrai fondateur du monachisme latin, saint Benoît, ne verra le jour que dans un siècle; l'incomparable missionnaire connu dans l'histoire sous le nom de « destructeur » du paganisme gaulois, Martin de Tours, était mort juste l'année qui précéda l'élévation d'Amand au siège épiscopal. Mais celui-là, du moins, avant de quitter la terre, a-t-il fait une apparition dans la ville de Bordeaux, à la tête des légions d'apôtres aguerris qu'il avait armés pour la lutte suprême dans ses deux citadelles de Ligugé-sur-Clain et de Marmoutiers, sur la rive droite de la Loire, à quelques kilomètres de Tours?

Sans doute, Martin opéra des miracles de conversions dans les campagnes gallo-romaines. A pied le plus souvent, quelquefois monté sur un petit âne qu'il ménageait autant que possible, il les parcourut jusqu'à la fin, renversant partout les images des faux dieux et démolissant les temples pour élever une église à la place, ce qui lui mérita le titre de fondateur des paroisses rurales [1]. Sulpice Sévère a raconté

[1] Cf. M. l'abbé Couget (*Le clergé gallo-romain à la fin du* IVe *siècle*, Paris, Bloud, 1911), qui apprécie en excellents termes l'apostolat

les missions du thaumaturge. M. Adolphe Régnier en a dressé la carte géographique. Pourquoi faut-il qu'on y cherche vainement le nom de Bordeaux? Saint Martin figure, il est vrai, parmi les pères du Concile tenu dans cette ville à l'occasion de l'hérésie des priscillianistes, et c'est probablement de là qu'il se rendit à Blaye, pour assister aux obsèques de Romain, son disciple. Mais dans cette circonstance, le thaumaturge ne paraît pas accompagné d'une légion de missionnaires; il est venu seul ou presque seul en qualité d'évêque de Tours. On a regretté que Sulpice Sévère ait payé largement tribut aux illusions de l'amitié (1) dans sa *Vie de saint Martin.* « Malheureusement, dit Auguste Molinier, Sulpice avait plus de talent litté-

rural de saint Martin. Il est plus équitable que M. Babut envers le thaumaturge. Dans le numéro du 1er juin 1911, la *Revue du clergé français* (*Chronique d'histoire ecclésiastique*, par M. l'abbé Vacandard) rend compte de son travail. Le savant critique semble restreindre un peu plus que M. A. Régnier le champ de l'apostolat de saint Martin.

(1) Notre compatriote, Sulpice Sévère, ami de S. Martin, son disciple et probablement son converti, fut un avocat célèbre. S. Paulin nous apprend qu'il remportait toujours la palme de l'éloquence au barreau, qu'il appelle « le théâtre du monde » : in ipso adhuc mundi theatro, id est *fori celebritate, diversam facundi sermonis palmam tenens.* L'Aquitain Sulpice Sévère écrivit la *Vie* de S. Martin en 400. Elle ne parut qu'après la mort du thaumaturge. Ce n'est qu'un opuscule; il tient une quinzaine de colonnes dans la *Patrologie latine* de Migne, t. XX. Sulpice eut l'occasion de compléter la *Vie* de S. Martin dans les *Dialogues*, parus en 405. C'est là que se trouvent la plupart des indications de lieux, à l'aide desquelles Amédée Thierry, Lecoy de la Marche, Dom Chamard, Bulliot, Thiollier et M. Adolphe Régnier, auteur de la dernière *Vie* de S. Martin (Paris, Victor Lecoffre, 1907), sont parvenus à reconstituer, sauf à le compléter par les traditions locales, les monuments et les inscriptions, l'itinéraire des missions de l'Apôtre des Gaules. — Outre la *Vita B. Martini* et les *Dialogues*, citons la lettre de Sulpice à Bassula, sa belle-mère, dans laquelle est racontée l'admirable scène de la mort de saint Martin, alors âgé de quatre-vingts ans et disant à Dieu : « Seigneur, si je suis encore nécessaire à votre peuple, je ne refuse pas le travail. » ... *non recuso laborem.* — Martin mourut non pas dans sa chère cellule de Marmoutiers, mais à cinquante kilomètres de là, dans le village de Candes, où il s'était rendu malgré son état de fatigue extrême, afin d'y rétablir la paix.

raire que de soin et de conscience, et dans la *Vie de saint Martin*, en apparence travail historique, on a relevé beaucoup d'erreurs chronologiques, on a noté quantité de faits visiblement supposés (1). » Mais si la critique prête à Sulpice quelques inventions rejetées par l'histoire, elle ne le soupçonne pas d'avoir omis toute une série de faits glorieux pour son héros. L'esprit se refuse à croire qu'en retraçant la marche des missions qui firent disparaître, dans un si grand nombre de localités les derniers restes du paganisme gallo-romain, Sulpice, l'ancien étudiant de l'*auditorium* de Bordeaux, ait justement oublié d'y pointer le nom de sa seconde patrie (2). L'itinéraire de Sulpice, que M. Régnier complète, à l'aide des traditions locales, des inscriptions et, par un appel aux historiens qui, depuis cinquante ans, ont entrepris d'éclairer les courses apostoliques de saint Martin, comprend : Angers, Le Mans, la Normandie, la Picardie et la Flandre; mais

(1) *Les Sources de l'histoire de France, etc.*, t. I, p. 17. L'appréciation d'Auguste Molinier appelle quelques réflexions. Je ne crois pas qu'il soit permis d'imputer à Sulpice Sévère un manque de *soin* et de *conscience*. Bien au contraire, l'ami de S. Martin était scrupuleux même en matière chronologique. Gennadius de Marseille, continuateur du *De Viris illustribus* de S. Jérôme, raconte, dans la petite biographie de Sulpice placée en tête des œuvres de cet historien (édit. Migne, t. XX), que Sulpice consulta Paulin à propos de certaines dates. D'ailleurs, le même Sulpice se rend le témoignage, dans sa *Vie* de S. Paulin, qu'il n'a rien dit que de vrai : *Vera dixisse*.

Enfin, dans un appendice à l'étude critique : *Saint Martin et son monastère de Ligugé*, D. Chamard écrit ces lignes, p. 369 : « Sulpice Sévère n'a jamais été accusé d'imposture (il s'agit d'une circonstance où S. Hilaire de Poitiers est mis en cause) et s'il a pu se tromper sur le nom du prince ou de la ville ou sur l'époque auxquels il rapporte l'événement en question, le reste de sa narration peut être accepté comme authentique. »

(2) *Saint Martin*, p. 135. M. Régnier ajoute (*ibid.*) : « Nous savons cependant qu'il assista au Concile de Bordeaux; c'est probablement pendant son retour qu'il ensevelit, de ses mains, au château de Blaye, le corps d'un de ses disciples nommé Romain, qui l'avait sans doute accompagné dans son voyage. »

sur l'évangélisation de ces trois provinces les documents historiques paraissent manquer. Il n'y a non plus que de sérieuses probabilités concernant les missions de Paris, de l'Indre, du Nivernais, du Bourbonnais, de la Bourgogne, du Sénonais et du Morvan. Les missions du pays Chartrain, d'Auvergne, du Limousin, à plus forte raison celles de la Touraine, de la Saintonge et de l'Angoumois, de la Vienne et du Dauphiné, ne laissent aucun doute. Dans la Gaule méridionale, les traces du passage de saint Martin sont beaucoup plus rares (1). Il semblerait donc que la mort ne lui laissa pas le temps de venir éteindre le paganisme à Bordeaux.

Le 8 novembre 397, Martin, alors octogénaire, avait les yeux fixés dans le ciel. Attendri par les sanglots et la prière de ses frères d'armes, qui le suppliaient de ne pas les quitter, il s'écria tout à coup : « Seigneur ! si je suis encore nécessaire à votre peuple, je ne refuse pas le travail... Que votre volonté soit faite. » L'heure du repos avait sonné pour le thaumaturge. Dieu réservait à l'Aquitaine un apôtre moins célèbre, mais qui

(1) Il serait téméraire d'être plus affirmatif, car la statistique des missions de saint Martin ne sera jamais bien arrêtée. Cependant, le grand nombre des églises du Bordelais qui portent son nom laisse entendre que plusieurs d'entre elles lui doivent leur évangélisation. M. Régnier a raison de dire (p. 138) : « Sa renommée s'étendit avant ou après sa mort beaucoup plus loin que n'avait pu faire son action directe, et les populations chrétiennes de tous les pays ont toujours tenu à honneur de se placer sous sa protection. » Mais est-il dans le vrai lorsqu'il écrit, à propos des missions du Poitou : « La fréquence, particulièrement grande sur certains points de cette région, des endroits où son nom s'est conservé jusqu'à nos jours d'une manière quelconque *ne peut, ici pas plus qu'ailleurs, être invoquée comme une preuve certaine de son passage.* » L'auteur corrige en termes heureux ce que ces derniers mots paraissent avoir de trop catégorique : « Néanmoins, dit-il, le groupement de ces souvenirs suivant certaines directions constitue quelquefois une présomption assez forte. » (*Ibid.*, p. 133.)

n'ayant pas à défricher la Gaule tout entière, concentrerait son action sur le champ désolé d'Amandus. La suite est connue : Grégoire et Fortunat nous ont raconté l'arrivée de Seurin; ils nous ont montré l'évêque de notre ville marchant à la rencontre de celui qui devait sauver le peuple, régénérer les mœurs du foyer domestique et fonder, sur les ruines du paganisme oriental et gallo-romain, la cité chrétienne de Bordeaux. Un moment après, les deux saints personnages étaient dans les bras l'un de l'autre et s'appelaient de leur nom sans se connaître. Puis ils s'acheminèrent ensemble au milieu des acclamations populaires vers la cathédrale de Saint-André vingt fois transformée depuis le v[e] siècle, mais toujours reconstruite à la même place et sous le même vocable [1].

[1] On connaît les prétentions qu'éleva Saint-Seurin au titre de cathédrale. M[gr] Cirot de la Ville s'efforce d'établir (*Origines chrétiennes de Bordeaux*, p. 80) que cette basilique fut jusqu'au ix[e] siècle l'église du siège épiscopal. C'est une pure fiction historique. Voir Lopès (*Eglise métropolitaine et primatiale de Sainct-André de Bourdeaux*, t. I, ch. VIII) où est développée la thèse contraire. A la veille de la Révolution, le savant Baurein a démontré (*Var. bordeloises*, t. III, p. 187) l'inanité de ces prétentions de l'église suburbaine. Cependant, le livre de M[gr] Cirot (1867) avait paru environ deux siècles après celui de Lopès (1668) et plus de quatre-vingts ans après celui de Baurein (1784-1786). Il était donc naturel que M[gr] Cirot apportât des arguments modernes que le vieux Lopès n'avait pu mettre en ligne : ils sont tirés d'un texte sans valeur, de la numismatique et d'une œuvre d'art encore existante, mais qui, dans la question, n'a pas du tout l'importance et la signification qu'on cherche vainement à lui donner. L'éditeur du Lopès annoté a dû répondre à la thèse de M[gr] Cirot dans un travail en forme d'appendice qui se trouve dans la 2[e] édition de Lopès, t. I, p. 255-262. Il a eu la satisfaction de constater que les deux archéologues les plus autorisés de la région, M. Camille Jullian (*Ausone et Bordeaux*, p. 133-134; *Inscript. rom. de Bordeaux*, t. II, p. 93-94) et M. Auguste Brutails (*Cartulaire de l'église Saint-Seurin de Bordeaux*, introduction, p. XXII) se rallient sans réserve à ses conclusions. Le problème, si toutefois il y a eu problème sur ce point, est donc définitivement résolu en faveur de l'église Saint-André, près de l'emplacement d'un cimetière datant du « premier âge du christianisme » (Jullian, *Inscript. rom.*, t. II, p. 33), c'est-à-dire à l'endroit où s'élevait au IX[e] siècle, où s'élève aujourd'hui, où s'est donc toujours élevée l'église cathédrale de Bordeaux » (*Inscript. rom. de Bordeaux*, t. II, p. 94).

CHAPITRE III

Première divergence entre Grégoire de Tours et Fortunat.

D'après Grégoire, Seurin est venu *de partibus Orientis.* Fortunat le fait venir de Trèves. — La contradiction est formelle. — Opinion de Van Hecke et de M. Jullian. — Comment s'est formée la tradition dont le manuscrit de Carlsruhe se fait l'écho? — On doit l'attribuer peut-être aux relations commerciales, littéraires, politiques et religieuses de Trèves et de Bordeaux. — La légende trévire s'évanouit devant le texte de Grégoire de Tours, d'ailleurs très au courant de l'histoire de Trèves. — Les deux sens dont est susceptible l'expression *de partibus Orientis.* — Orient politique. — Orient géographique.

D'où venait Séverin, connu, dans nos annales, sous le nom populaire de Seurin? Ici, le parallélisme cesse entre les deux biographes, l'opposition commence à naître. Au lieu des légères variantes d'où ne résulte pas un désaccord proprement dit, nous constatons une divergence formelle. La *Vita brevis* affirme que Seurin partit de Trèves dont il était l'évêque. Il quitta son diocèse à la suite d'événements que l'histoire ne connaît pas au juste. D. Quentin se demande si « les troubles religieux dont le schisme de Félix de Trèves fut un épisode » (1) n'y seraient pas pour quelque chose; mais il incline à penser — et les dates lui donnent raison (2) — que ces troubles

(1) Cf. *La plus ancienne Vie,* p. 20.
(2) Le sacre de Félix eut lieu en 386. Il ne semble pas impossible qu'à cette date on ait chassé l'évêque Séverin pour mettre un intrus

se rattachent à la terrible invasion de Trèves par les Goths en 407 : « Elle dut désorganiser profondément, dit-il, l'Église (de Trèves) déjà atteinte, à ce qu'il semble, par le schisme des Ithaciens. » C'est aussi la période « où se placerait, ajoute le savant critique, l'épiscopat de saint Seurin » (1). D. Quentin conclut : « Comme on le voit, le champ reste ouvert aux hypothèses (2). » Le sombre tableau que l'auteur va tracer de l'Église de Trèves sous la domination des Goths n'est-il pas lui-même légèrement hypothétique? On le croirait sans peine, tant il pousse les couleurs au noir, comme si l'épiscopat mal établi de Séverinus à Trèves devait tirer de ce chaos ténébreux quelque vraisemblance. Au dire de D. Quentin, les Goths n'avaient rien laissé debout sur leur passage et, non contents de chasser le pasteur, ils exterminèrent les brebis. « Cette invasion fut pour Trèves, dit-il, comme pour les autres cités de cette région, un véritable châtiment du ciel; et si l'on en juge par les ténèbres qui s'étendent alors, pour un certain temps, sur l'histoire religieuse des pays envahis, les bouleversements qu'elle produisit durent être radicaux. Table rase étant faite ou sur le point de se faire de toutes les organisations existantes, l'évêque s'entend indiquer le moyen de rendre sa fuite profitable à lui-même et aux autres. Rien n'était plus naturel (3). »

à sa place. A cette date Amand n'était pas encore évêque de Bordeaux. Il ne le fut qu'après l'année 398 (Lopès, *ouvr. cité*, t. II, p. 103). Seurin n'arriva donc à Bordeaux, de quelque part qu'il y soit venu, que dans les premières années du ve siècle, et s'il a été évêque de Trèves, c'est par l'invasion des Goths et l'intrusion d'un prélat arien qu'il dut être dépossédé de son siège. (Voir *La plus anc. Vie*, p. 18.)

(1) *Ouvrage cité*, p. 19.

(2) *Id., ibid.*

(3) *La plus ancienne Vie*, etc., p. 17-18.

A l'encontre de Fortunat, Grégoire de Tours nous invite à tourner les yeux du côté de l'Orient; c'est de là, dit-il, que Séverinus s'achemine vers l'Aquitaine à destination de Bordeaux : *De partibus Orientis, ad eandem destinatur urbem.*

Trèves et l'Orient. Voilà deux points de départ qui ne se ressemblent guère et qu'il n'est pas facile d'identifier. On essaya pourtant, au XIXe siècle, de présenter ces deux mots comme synonymes. En 1867, Cirot de la Ville reprit, dans son grand ouvrage, la thèse étrange dont le bollandiste Van Hecke avait, un moment, débarrassé la critique (1). Dom Quentin admet-il que Grégoire de Tours ait l'intention de désigner Trèves quand il parle, ici, de l'Orient? Ce n'est pas douteux, car il affecte de traduire le mot *Oriens* par l'*Est :* « Aussi bien lisons-nous dans *La plus ancienne Vie, etc.*, dont toutes les expressions ont l'air d'avoir été pesées, de ce que Grégoire a dit que Seurin venait de l'*Est, de partibus Orientis*, expression vague s'il en fut, ne me semble-t-il pas suivre nécessairement que Seurin n'a pas pu venir du Nord-Est (2). » Il est donc entendu que Grégoire — j'aurai plus d'une fois à prendre sa défense — écrit en quelque sorte pour n'être pas compris et que, sous la plume de cet histo-

(1) Le savant auteur des *Origines chrétiennes de Bordeaux* ne soupçonnait pas que, dans la pensée de Grégoire de Tours, l'Orient pût signifier autre chose que Cologne. « Grégoire de Tours (*ouvr. cité*, p. 231) aurait eu Cologne en vue lorsqu'il écrivit en parlant de saint Seurin, « qu'il est envoyé à Bordeaux des régions de l'Orient. » Mgr Cirot continue : « *C'est la situation de Cologne par rapport à Bordeaux*, de la Germanie par rapport aux *provinces en deçà de la Loire.* » Avec cette façon d'interpréter les textes, il est facile de trouver l'Orient partout. Car fût-on au pied des légendaires colonnes d'Hercule, on serait encore en Orient par rapport à l'Atlantique. (On sait que depuis le XVIe siècle il ne s'agissait pas encore d'aller chercher Seurin à Trèves, mais à Cologne, pour en faire un évêque de Bordeaux.)

(2) *La plus ancienne Vie*, etc., p. 21.

rien soi-disant inculte, l'« Orient » est un terme élastique servant à désigner, à volonté, l'*Est* et le *Nord-Est*. Assurément, l'Orient est à l'Est et l'Est à l'Orient; il s'en faut, néanmoins, que l'Est soit tout à fait l'Orient; il s'en faut davantage que l'Orient n'évoque dans l'esprit quelque chose de plus que les bords du Rhin ou de la Moselle. Il existe entre les deux mots, l'Est et l'Orient, une indiscutable nuance que les artistes et les poètes n'ont pas seuls le privilège de saisir; elle n'échappe nullement au géographe, ni même à l'historien; et je ne ferai pas à Grégoire de Tours l'injure de supposer qu'il ait confondu l'Orient avec le Nord-Est.

Dom Quentin regrette que la formule *de partibus Orientis* soit une « expression vague s'il en fut » (*ouvrage cité*, p. 21); qu'elle soit *générale*, on aurait tort de n'en pas convenir; mais je n'y vois rien de *vague*. « Il ne faut pas confondre, dit Bossuet, les termes *généraux* avec les termes *vagues* et *enveloppés*, ou avec les termes *ambigus*. Les termes vagues ne signifient rien; les termes ambigus signifient *avec équivoque* et ne laissent dans l'esprit aucun sens précis; les termes enveloppés *brouillent* les idées différentes; mais quoique les termes généraux ne portent pas l'évidence jusqu'à la dernière précision, ils sont *clairs* néanmoins jusqu'à un certain degré [1]. »

L'expression *de partibus Orientis* n'est point « vague », elle signifie une chose connue « en termes généraux, mais clairs » et d'une certaine précision. Le mot *Orient* est susceptible de deux sens : on distingue

[1] Bossuet, *Hist. des variations des Eglises protestantes.* (Versailles, édition J.-A. Lebel, t. II, p. 599.)

l'Orient géographique, ce pays du soleil qui ne prêta jamais à l'équivoque, et l'Orient politique; c'est l'empire de Constantinople créé, l'an 395, à la mort de Théodose, sous le nom d'*Empire d'Orient*. Le mot *partes* qui, dans le texte de Grégoire de Tours précède *Orientis*, semble indiquer l'orient politique. Car, dans le *Notitia dignitatum*, annuaire officiel de l'empire romain, *Partes Orientis* désigne la partie grecque et *Partes Occidentis* la partie latine (1). Telle est l'opinion des Bollandistes (t. X, oct., p. 66, *annotata*) : « Pour appartenir à l'Empire d'Orient, il n'est pas nécessaire que *Severinus* (nom évidemment latin) ait vu le jour en Asie ou en Grèce, il suffit qu'il soit originaire d'Afrique ou même d'Italie (2). » On n'ignore pas que, grâce aux conquêtes de Justinien, l'empire grec s'était enrichi des trois quarts de la latinité.

A l'exemple des bollandistes, M. Jullian voit une allusion à l'Orient politique dans les mots *de partibus Orientis* employés par Grégoire de Tours. Il exprimait,

(1) Ce document est du commencement du ve siècle (au plus tôt). Voir A. Molinier (*ouvr. cité*, t. I, p. 9), qui donne des renseignements précis sur le *Notitia* dont le manuscrit original, autrefois à Spire, est perdu. Celui de la Bodléienne d'Oxford est une copie de 1456 (cf. Jullian, *Mélanges de l'Ecole de Rome*, I, 284-289). Voici le titre du volume imprimé dans l'édition de Berlin et dans celle de Bonn :
Notitia dignitatum, edidit O. *Seek*. — Berolini, 1886, 1 vol. in-8°.
Notitia dignitatum et administrationum omnium *tam civilium quam militarium in partibus Orientis et Occidentis*, edidit Böcking. — Bonnæ, 1839-1853, 3 vol. in-8°.

(2) *Per Orientis designationem, non continuo Graecia aut Asia intelligendae sunt :* ipsum Sancti nomen, latinum quum sit, originem latinam indicat : S. Severinus, etiam ex *Italia* aut *Africa* veniens, recte de *Orientis partibus adventare Burdigalam dicetur.*
Acta S. Octobre. T. X, p. 66, col. a, note D.
Van Hecke, auteur de la Biographie de saint Seurin dans les *Acta Sanct.*, a reproduit la Notice du même saint par Grégoire de Tours; il donne à cette notice le titre de *Brevis Vita.* Ne pas confondre avec la *Vie brève*, qui dans le travail de D. Quentin désigne la *Vie* du même Seurin par Fortunat.

à cet égard, toute sa pensée dans une lettre qu'il m'adressa le 26 octobre 1905, en me priant de la reproduire si l'Académie votait l'impression du présent mémoire. Cette lettre répondait à deux questions sur lesquelles je tenais à connaître l'opinion de notre savant collègue. La première avait trait à l'authenticité de la *Vita brevis*. On n'a pas oublié qu'aux yeux de M. Jullian, le manuscrit tiré du *Codex Augiensis* n'est pas l'œuvre de Fortunat (1). La deuxième portait sur le sens qu'il convient de donner au passage dans lequel Grégoire de Tours fait venir saint Seurin *de partibus Orientis*, alors que la *Vie* « dite de Fortunat » le fait venir de Trèves. M. Jullian se demande si ces deux Vies sont en désaccord et « s'il est possible de les concilier, en démontrant que « l'Orient » de Grégoire de Tours, c'est l'*Est*, et, plus particulièrement, l'Austrasie, car Trèves, au temps de Grégoire, était en Austrasie.

M. Jullian a le regret de ne pouvoir admettre cette interprétation de circonstance, imaginée à l'époque où saint Seurin était regardé comme un ex-évêque de Cologne, combattue par le bollandiste Van Hecke en 1861, dans le tome LVIII des *Acta Sanctorum*, reprise avec une ardeur nouvelle en 1867 par Cirot de la Ville, dans *l'Histoire et Description de l'église Saint-Seurin*, page 231, adaptée en 1902 par Dom Quentin à la ville de Trèves, et défendue en 1905, avec « un art infini », — c'est le mot de M. Jullian — par le chanoine Pailhès, qu'une mort foudroyante enlevait naguère à la science et à l'affection de ses amis.

(1) Voir ci-dessus, p. 118.

Dans la lettre qu'on va lire, M. Jullian rend un juste et touchant hommage aux écrits antérieurs du chanoine Pailhès sur la question; puis, arrivant aux articles de notre cher et regretté confrère parus dans l'*Aquitaine* des 13 et 20 octobre 1905, il nous écrit :

MON CHER MAITRE ET AMI,

..... Qu'il me soit permis, pour la première fois, de ne pas être d'accord avec un maître en la critique des textes hagiographiques (M. G. Pailhès). Voici quelle interprétation j'oserai donner à Grégoire de Tours.

Il n'y a pas chez Grégoire *Oriens*, mais *partes Orientis*, ce qui est tout différent. *Oriens*, c'est le Levant, point cardinal; *partes Orientis*, ce sont les régions du Levant; c'est le pays qui s'oppose au pays d'Occident.

Or, l'Occident c'est la portion de l'empire romain dévolue à Honorius après la mort de Théodose; l'Orient, c'est celle d'Arcadius; l'un, c'est la terre de l'empereur de Rome; l'autre, la terre de l'empereur de Constantinople. Lisez la *Notitia dignitatum*, almanach officiel contemporain de cette division : il renferme, d'un côté, le tableau de l'administration dans les *partes Orientis*; de l'autre, dans les *partes Occidentis*. Il y a *partes* comme chez Grégoire de Tours. *Partes*, voilà l'expression courante, technique, pour désigner une des deux moitiés de l'empire romain.

Vous me direz : Grégoire de Tours parle de la Gaule et non de l'empire romain; il vit sous les Mérovingiens et non sous les fils de Théodose; il parle la langue de son temps et non celle du temps de Stilicon. Et ce sont là d'excellentes objections.

Mais on peut y répondre : — que, d'une part, Grégoire de Tours n'a jamais séparé l'histoire de la Gaule et celle de l'Empire; — que, d'autre part, il écrit sur Seurin non pas à propos de l'histoire de la Gaule, mais de la *Gloire des Confesseurs*, et qu'enfin sa biographie de Seurin est empruntée par lui au récit fidèle « des Clercs de Bordeaux ».

A quelle époque a-t-on pu faire ce récit? Pendant la vie ou peu après la mort de Seurin; c'est-à-dire vers l'an 400-450, vers les temps d'Honorius et d'Arcadius, vers ceux de la *Notitia dignitatum.* Les Clercs de Bordeaux ont employé les expressions courantes au ve siècle, et s'ils ont dit que Seurin était arrivé *de partibus Orientis*, c'est qu'il nous est venu de l'empire d'Orient.

Que faire alors de la *Vie* attribuée à Fortunat et qui donne Trèves pour pays d'origine de Seurin? — L'auteur de cette *Vie* s'est purement et simplement trompé. Il aura connu l'existence de quelque *Severinus* dans le nord-est de la Gaule, il l'aura identifié avec le nôtre.....

Veuillez agréer, mon cher Maître et Ami, la respectueuse expression de mon cordial attachement.

Camille JULLIAN.

Bordeaux, 26 octobre 1905.

La lettre de M. Jullian se termine par ces trois lignes que j'ai citées page 119 : « Si peu que nous apprenne Grégoire de Tours sur l'histoire si touchante de saint Seurin de Bordeaux, *c'est encore à lui qu'il faut recourir pour la connaître.* » Excellent conseil; mais comment obtenir d'un faiseur de légendes épris de son héros qu'il se résigne à le suivre? On ne s'est pas mis en peine de rechercher l'origine des trois prédécesseurs de saint Seurin : Orientalis, saint Delphin et saint Amand. On sait, du premier, qu'il se rendit au concile d'Arles en 314. L'histoire ignore absolument la date, le lieu de sa naissance et le pays qu'il habitait avant d'être élu pour le siège de Bordeaux. Un mystère impénétrable enveloppe aussi le berceau du second et du troisième; ils jouèrent cependant un certain rôle. Qu'importe? Ce qu'on a retenu de leur vie se borne à quelques lignes de saint Paulin et de Sulpice Sévère. La curiosité publique s'en contentait.

Vénérés et dignes de l'être, la popularité leur manqua. Si les noms de Delphin et d'Amand avaient pénétré dans le cœur des foules à l'égal du nom de l'illustre Seurin, nous posséderions aujourd'hui, sur eux, des particularités, vraies ou fantaisistes, que nous n'aurons jamais et, j'en suis convaincu, les hagiographes postérieurs nous auraient appris, comme le texte de Reichenau l'affirme de saint Seurin, que ces deux évêques de Bordeaux étaient venus de Trèves !...

*
* *

Il se pourrait, après tout, que cette opinion fût la vraie. Car, malgré la distance qui les sépare, Trèves et Bordeaux s'unirent à travers les siècles par des liens étroits. Aucun intérêt commercial, aucune rivalité politique ne vint troubler la bonne harmonie de leurs relations; elles nous apparaissent comme deux villes sœurs, parées des mêmes grâces naturelles, chantées toutes deux, avec le même enthousiasme, par le poète Ausone [1], riches l'une et l'autre en monuments grecs et romains dont les débris racontent l'antique magnificence; élevées tour à tour, du IIIe au IVe siècle, au rang de capitale par deux soldats de fortune : Tétricus, empereur de Bordeaux en 268, et Maxime, empereur de Trèves en 383.

Les inscriptions relevées jusqu'à ce jour sur les monuments funèbres de Bordeaux, sarcophages, stèles, cippes, autels, édicules, etc., sont au nombre

(1) Cf. H. de La Ville de Mirmont, *De Ausonii Mosella*. Paris, Hachette, 1892, p. 39.

de 311. C'est un beau chiffre. Quelle vive lumière éclaterait tout à coup sur notre histoire aux temps des Bituriges et même des Romains, si l'érudition locale disposait d'autant de textes que nous comptons déjà d'épitaphes. Encore est-il à propos de rappeler avec M. Jullian que « la presque totalité de ces épitaphes proviennent d'un même point de la muraille, le milieu du cours d'Alsace-et-Lorraine » (1). Il s'ensuit que le mur romain n'a pas encore dit son dernier mot : Ajoutons que les mausolées bituriges, échelonnés jadis à droite et à gauche des six routes qui rayonnaient autour de Burdigala pré-romain, furent abattus et mis en pièces par les barbares de la première invasion; et sans aucun doute, les ingénieurs chargés de construire l'enceinte murale n'en recueillirent pas tous les fragments. Or, c'est dans les cimetières en plein air des Bituriges dont j'aurai l'occasion de parler tout à l'heure, que la vanité celtique avait multiplié les statues-portraits et les épitaphes mentionnant le nom, le sexe, l'âge, la nationalité du défunt et le jour de sa mort (2). Voilà des sources d'informations perdues à jamais pour l'archéologie; une seule épitaphe de cette fastueuse nécropole était restée en place; on l'a trouvée rue Saubat.

Que dire du cimetière anonyme de Terre-Nègre? Le modeste et savant Jouannet en a fouillé les sables

(1) Jullian, *Inscript. rom.*, t. II, p. 548. L'auteur réunit sous les onze rubriques suivantes la condition des personnes dont il mentionne l'épitaphe : « Fonctionnaires romains, soldats, étrangers, fonctionnaires municipaux, artisans, membres de corporations, citoyens romains, Pérégrins, affranchis de condition romaine, affranchis de condition pérégrine, esclaves. » Voir aussi même ouvrage, t. I, p. 149. et suiv.

(2) Sur les tombeaux Bituriges pendant les trois premiers siècles, voir C. Jullian, *Inscript. rom.*, t. II, p. 305, 563, 564.



dans tous les sens de 1803 à 1830 (1). Il a retrouvé des cendres, quelques ossements, de nombreux objets qui charment les yeux de l'antiquaire, mais en réalité, pas un souvenir personnel, pas un nom. « Point de cippe funèbre qui indiquât une place occupée, a-t-il écrit lui-même dans sa *Statistique*, mais le simple talus de la fosse; point d'inscription qui rappelât le nom et les titres du mort (2). »

Les fouilles pratiquées aux allées Damour selon les indications de M. Jullian et conduites, avec tant de méthode et de sagacité par M. Paul Courteault, son distingué successeur à la Faculté des lettres, auraient sans doute grossi le trésor de l'épigraphie bordelaise. Il y a vingt ans, l'auteur des *Inscriptions romaines* désignait la promenade qui sert d'avenue

(1) La nécropole gallo-romaine de *Terre Nègre* occupait, suivant Jouannet (*Acad.*, 1826, p. 75), 50 toises sur 65, 3,250 toises de superficie, à peu près la dixième partie du cimetière public. On a retiré des sables de Terre-Nègre de quoi former un musée : figurines, vases, urnes, coupes, etc., mais pas une inscription. M. Jullian (*Inscript. rom.*, t. I, p. 418-422) donne de curieux détails sur ces découvertes et dresse une liste des travaux publiés à leur occasion par les archéologues contemporains de Jouannet. Voir *Société Archéologique*, t. IX, le *Catalogue des objets antiques sortis du cimetière des Bituriges Vivisques*, manuscrit de Jouannet imprimé par M. de Mensignac; *item*, *Catalogue des antiquités funéraires de Terre-Nègre*, déposées à la Bibliothèque publique de Bordeaux; *Statistique de la Gironde*, t. I, p. 245; la *Statistique* de Jouannet en 4 vol. in-4°, publiée en 1837, 1839, 1842, 1843, 1847.

(2) A la campagne, comme au faubourg de Terre-Nègre, aucune inscription non plus : cela tient à ce que les Bituriges et en général tous les nobles Gaulois, c'est-à-dire les riches paysans d'avant la conquête, n'aimaient que le séjour des villes. Ce goût persiste jusqu'à l'invasion des barbares. « Pendant trois siècles, les Bituriges ont voulu vivre à Bordeaux : ils ont voulu s'y ménager, après leur mort, de somptueux monuments aux abords de la cité, le long de ses six grandes voies, comme pour goûter, même au delà du tombeau, la jouissance de la ville, de son luxe et de la popularité qu'elle dispense. — De là sans doute, pendant trois siècles, la présence d'épitaphes presque uniquement à Bordeaux. » (*Inscript. rom. de Bordeaux*, t. II, p. 305.)

au portail sud de la basilique, à l'attention des chercheurs : « Il est probable, écrivait-il, que, de ce côté de Bordeaux, l'archéologie locale a de beaux jours à attendre et peut-être même n'est encore que dans l'enfance. » La prophétie était en voie de s'accomplir.

Parmi les sarcophages en pierre nue, les plus nombreux de beaucoup, la pioche en a rencontré plusieurs dont « les détails de forme et d'ornementation ont donné lieu à des remarques très intéressantes et à des comparaisons qui n'avaient jusqu'ici jamais pu être faites dans ces conditions » (1). Trouvaille plus intéressante encore au point de vue de l'idée que je poursuis : vers la fin de l'année 1909, on a découvert un sarcophage sur lequel se détachait, en place et intacte, une plaque de marbre portant une épitaphe (2). Outre que, aux termes du rapport de la

(1) *Rapport général sur les fouilles de Saint-Seurin*, présenté à M. le Maire de Bordeaux par la Commission de la Faculté des lettres. (Bordeaux, impr. G. Gounouilhou, 1910, p. 10).

(2) Cette dernière découverte a fait l'objet d'une communication à l'Académie des Inscriptions, le 17 décembre 1909, par M. Jullian, et d'une conférence à la Faculté des lettres, le 23 décembre, par M. Courteault, qui lui a, de plus, consacré une étude dans le numéro de janvier 1910 de la *Revue des Etudes anciennes*.

Après avoir rappelé que les fouilles « ont amené la découverte de la nécropole primitive du IVe siècle », M. P. Courteault décrit le sarcophage qui a été dégagé le 10 décembre dernier (1909). Ce sarcophage, très grossier, en pierre tendre de Bourg, portait encastrée dans son couvercle une plaque de marbre blanc d'Italie de 0m88 de long sur 0m42 de large. Cette plaque a cédé, comme le couvercle lui-même, mais elle est entière. La plaque porte le monogramme chrétien orné de huit étoiles dans le champ et accosté de deux colombes mystiques portant au bec un rameau d'olivier. Le chrisme est gravé en creux, les colombes sont légèrement en relief. L'ensemble du travail est très soigné (*Revue des Etudes anciennes*, janvier-mars 1910, p. 66-72; cliché de l'inscription p. 68). — C'est l'épitaphe d'un soldat des milices chargées de la protection des frontières. M. Jullian la place au IVe siècle. Les particularités paléographiques, la rédaction, les monnaies trouvées dans le sarcophage militent en faveur de cette date. L'épitaphe de Flavinus est la troisième inscription *chrétienne* de Bordeaux.

Commission de la Faculté des lettres, chargée des fouilles de Saint-Seurin, cette épitaphe « est la première inscription chrétienne bordelaise vraiment authentique », elle apporte une heureuse contribution à la liste bien courte, hélas ! des inscriptions funéraires gravées sur des sarcophages antérieurs au IVe siècle (1). Si les fouilles avaient duré quelques mois de plus, les origines chrétiennes de Burdigala, qui sont restées dans « l'enfance et dans la légende », auraient peut-être trouvé leur base historique à l'endroit même où la tradition nous montre leur berceau. Les habitants du quartier ne l'ont pas voulu, paraît-il. Cela s'explique : on assure que, depuis l'ouverture des sarcophages, des revenants-squelettes erraient, toutes les nuits, du nord au sud des allées Damour; les grincements alarmés des sonnettes électriques ne s'arrêtaient pas; l'olifant du paladin sonnait, par intervalles, le rappel de Roncevaux. Bref, la peur gagna tout le monde; quelques-uns parlaient de fuir. Les pouvoirs publics s'émurent et donnèrent l'ordre d'arrêter les fouilles, de combler au plus tôt le puits de l'abîme et de rétablir le terre-plein du marché aux fleurs.

Ainsi furent étouffées, pour longtemps je le crains, des voix d'outre-tombe qui, certainement, avaient

La première est celle d'Aucilia Pascasia (Jullian, *Inscript. rom. de Bordeaux*, t. II, p. 21-22); la deuxième, celle de la collection Durègne dont il est question ci-dessous.

(1) Nous ne trouvons à Bordeaux avant l'an 300 que quatre inscriptions gravées sur des sarcophages; elles semblent, l'une du Ier, les autres du IIe et du IIIe siècle, ce qui montre que l'usage d'enterrer les morts (au lieu de les brûler), sans être très répandu, ne se perdit jamais à Bordeaux. Il devint la règle à partir du Ve siècle. (*Inscript. rom. de Bordeaux*, t. II, p. 465.)

mainte chose à nous apprendre sur le passé biturige et romain de Bordeaux.

Notre patrimoine épigraphique doit donc se borner au chiffre respectable, je pourrais dire exceptionnel (1) qu'il avait atteint en 1890, année où parut le tome II des *Inscriptions romaines de Bordeaux*. A cette date, je l'ai dit, le chiffre était de 311 épitaphes (2) dont 32 au moins appartiennent à des tombeaux de personnes étrangères que le commerce, le désir d'étudier sous les maîtres de notre célèbre école, la beauté du pays, les agréments de la ville avaient attirées dans les murs de Burdigala. L'inscription mise en lumière au cours des fouilles de 1909 et celle qui fait partie de la collection de M. Émile Durègne (3), portent le nombre total du *Corpus* bordelais à 313. Or, en examinant les épitaphes des colons domiciliés ou de passage dans notre ville, on peut remarquer précisément « que Trèves est la cité gauloise qui a fourni

(1) Quoique moins important que plusieurs autres villes romaines, Trèves, Autun, Clermont, « Bordeaux a livré jusqu'ici plus d'inscriptions que n'importe quelle de ces villes; » il y a vingt ans, on n'en connaissait à Trèves qu'une soixantaine. (*Inscript. rom.*, t. I, p. VII.)

(2) Le chiffre de 311 est celui que renferme le recueil de M. Jullian (voir *Inscript. rom.*, t. II, p. 547). Dans la préface du tome I (1887), jusqu'ici *trois* cent cinquante inscriptions (faute d'impression : lire 250); nous ne tenons compte que des textes lapidaires; les marques de fabrique nous permettent de doubler ce nombre et au delà. »

(3) Voir *Revue des Etudes anciennes*, 1908, t. XXX, p. 363-364. La collection de M. Durègne offrait en 1908 « l'unique spécimen de l'épigraphie chrétienne primitive; elle semble de la fin du IVe siècle. Je ne crois pas que les spécialistes en aient encore fixé la lecture. Il n'en reste plus que douze lettres, le chrisme non compris. Elle a été trouvée à Saint-Seurin de Bordeaux. Cette provenance a inspiré à M. Durègne la réflexion qui suit : « Cette dernière origine, très vraisemblable, est d'autant plus intéressante que, malgré l'importance exceptionnelle de nos Alyscamps d'Aquitaine, nous ne possédons aucune trace des tombes modestes qui se groupaient, en multitude, autour des riches sarcophages que nous admirons encore. »

le plus de citoyens à la liste des étrangers morts à Bordeaux. Voici d'abord (*Corpus*, XIII, 635) un personnage qui se dit *c*(*ivis*) *Trev*(*er*) et rien de plus. Mais, en voici un autre (636) qui est *neg*(*otiator*) *Britan*(*nicianus*), c'est-à-dire négociant commissionnaire avec la Bretagne. Enfin une troisième (634) épitaphe, de l'année 258, et d'une Trévire, morte à vingt ans; c'est *peut-être* celle d'une chrétienne, la plus ancienne inscription de ce culte que l'on ait trouvée à Bordeaux [1]. »

Des trois colons trévires dont la ville de Bordeaux gardait la tombe, le premier n'a pas de profession connue. Le second représente le commerce gallo-britannique, très intense à Bordeaux pendant la période biturige, et qui nécessita la création du comptoir maritime, d'où naquirent le port et la ville de Bordeaux. Le troisième nous intéresse à plus d'un titre. C'est le tombeau d'une jeune femme de vingt ans. Le modeste cippe que son mari Léon éleva pieusement en 258, à sa compagne bien aimée CONIVGI KARISS. fut dégagé du soubassement du mur romain, lors de la construction du cours d'Alsace-et-Lorraine (1868); il est aujourd'hui sous une arcade de l'ancien cloître des Dominicains qui sert d'asile au musée des antiques. Sansas l'a décrit dans le tome I de la *Société archéologique;* il fait l'objet d'un appendice dans l'édition annotée de Lopès (t. II, p. 82-86). Sansas pensa d'abord que l'inscription de 258 était chrétienne. Trois célèbres épigraphistes, Le Blant, Charles Robert et Léon Renier, ne partagèrent pas son avis. M. Jullian est

[1] *Revue des Etudes anciennes de la Faculté des Lettres de Bordeaux,* 1902, t. IV, p. 302, article : *Bordeaux romain et les Trévires,* par Camille Jullian.

moins catégorique : on a vu qu'il exprimait un doute en 1902. A deux reprises (1887-1890), il avait essayé de résoudre le problème (voir : *Inscriptions romaines de Bordeaux*, t. I, p. 173-177 et t. II, p. 7). Il m'a toujours semblé qu'un travail et peut-être une évolution s'opère dans cet esprit loyal et scientifique avant tout, au sujet du christianisme de la jeune trévire Domitia. Le doute qu'il émet dans l'article des *Etudes anciennes* cité plus haut, et dont il avait eu l'obligeance de m'adresser les bonnes feuilles avant le tirage; et plus encore, la discussion pénétrante à laquelle l'auteur se livre dans le tome I, page 177 des *Inscriptions romaines de Bordeaux*, tendraient à me faire croire que M. Jullian est moins éloigné qu'au début des conclusions de M. Sansas. Pour ma part, j'en serais heureux. Il me paraît excessif d'appliquer, en toute rigueur, les règles de l'épigraphie aux époques de transition (1). En 258, il y avait certainement beaucoup de chrétiens à Bordeaux, bien que ceux-ci ne fussent pas groupés sous la houlette d'un évêque titulaire de cette ville. Or, M. Paul Allard nous a dit, preuves en main, de quelle tolérance usaient alors entre eux les fidèles des divers cultes. D'autant plus que la « disparité » de religion se retrouvait au sein de la plupart des familles. L'Église donnait l'exemple de cet esprit de conciliation jusque dans sa liturgie (2), sauf à n'y rien intro-

(1) Les divers « formulaires chrétiens » ne furent pas fixés partout à la même époque; il leur fallut un certain temps pour passer des catacombes en Aquitaine. Cf. Le Blant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule antérieures au* VIIIe *siècle*, Paris, 1856, in-4°, t. II, p. 305, n° 5484.

(2) Dom Cabrol écrivait dans la *Revue du Clergé français* (livraison de nov. 1909, p. 254, article intitulé : *La Fête des morts et la Toussaint*) : « La liturgie offre d'assez nombreux exemples de fêtes païennes trans-

duire de contraire à l'intégrité du dogme. « Il serait bien étonnant, dit le bollandiste Delehaye, à propos des *Réminiscences et survivances païennes*, qu'on remarque parfois dans telle ou telle solennité du christianisme, que, cherchant à se propager au milieu de la civilisation gréco-romaine, l'Église eût emprunté, pour parler aux peuples, une langue entièrement nouvelle, et qu'elle eût systématiquement répudié toutes les formes ayant servi jusque-là, à exprimer le sentiment religieux. »

« Dans la limite des conventions imposées par l'unité de race ou de culture, la manière de traduire les élans du cœur n'est point variée indéfiniment, et il était naturel que la religion nouvelle finît par s'approprier tout un rituel, qui n'avait besoin que d'être sainement interprété pour devenir le langage de l'âme chrétienne s'élevant vers le vrai Dieu. *Tous les signes extérieurs ne comportant aucune reconnaissance implicite du polythéisme, devaient trouver grâce devant ses yeux;* et si elle ne mit guère d'empressement à les adapter formellement à ses usages, elle ne fit entendre aucune réclamation lorsqu'ils reparurent comme un moyen de traduire l'instinct religieux des foules. Certaines attitudes du respect et de la prière, l'usage de l'encens, des lampes entretenues nuit et jour dans le sanctuaire, les *ex-voto* en témoignage des bienfaits reçus, sont des manifestations trop naturelles de la piété et de la reconnaissance envers la divinité, pour qu'on n'en

formées en fêtes chrétiennes. Il n'y a là rien qui puisse troubler notre foi. L'Église gardait des mœurs antiques ce qui n'était pas essentiellement mauvais; elle transformait les temples en églises, elle enlevait aux usages païens leur venin. »

rencontre point l'équivalent dans toutes les croyances [1]. »

Si l'Église n'a pas jugé bon de se montrer plus formaliste dans les emprunts rituels faits au paganisme, n'y a-t-il pas quelque exagération à la supposer intransigeante en matière d'épigraphie tombale? La liturgie touche de près au dogme dont elle est l'interprétation symbolique la plus autorisée; l'épigraphie tumulaire est d'ordre familial, elle admet des accommodements qui, d'ailleurs, s'imposaient. Dans la primitive Église, païens et chrétiens habitaient fréquemment sous le même toit, allaient reposer après la mort sous la même stèle, le même cippe; le même lapicide gravait leur épitaphe. Or, à cette époque, la plupart des graveurs de profession vivaient encore dans le paganisme; ils avaient leurs vieilles formules épigraphiques et, quoique toujours prêts, il va sans dire, à se plier de bonne grâce aux préférences de la clientèle, ils suivaient d'instinct les traditions lapidaires du temps et du pays. Quelquefois, un chrétien, ami particulier du défunt, composait l'épitaphe et, même dans ce cas, il arrivait que le christianisme n'y brillait pas moins par son absence. L'inscription de la pieuse matrone *Filimatia* en est un exemple. L'auteur était chrétien, évêque peut-être [2], j'ai nommé Sidoine

(1) Hippolyte Delehaye, S. J. bollandiste, *Les Légendes hagiographiques*. Bruxelles, 1906, in-12, p. 169-170.

(2) J'émets ce doute, parce que l'épitaphe fut adressée à *Desideratus*, confident de Sidoine. L'auteur lui demande s'il la trouve digne d'être insérée dans ses volumes, ou bien s'il doit se contenter de la graver sur la pierre tombale de Philimatia.

« *Post quae precatu parentis orbati nenian funebrem non por elegos sed per hendecasyllabos marmori incisam planctu prope calente dictavi. Quam si non satis improbas, ceteris epigrammatum meorum voluminibus applicandam, mercenarius bibliopola suscipiet: si quid secus, sufficit saxo carmen saxeum contineri.* » (*Epist. Sidon.*, lib. II.)

La lettre à Desideratus se trouve au livre II des Lettres de Sidoine

Apollinaire; or, le croirait-on? Dans cette épitaphe qui n'a pas moins de quinze lignes, aucun mot ne rappelle la religion de Filimatia. Et cependant, avec Sidoine Apollinaire nous sommes au dernier quart du ve siècle, et c'est du milieu du IIIe que sont datées les inscriptions funéraires de la jeune trévire Domitia. Je dis les inscriptions, car il y en a deux tout à fait différentes pour la même personne : elles sont gravées, l'une sur le devant, l'autre sur une face latérale du cippe. On peut se demander si deux personnes distinctes, une païenne et une chrétienne, ne seraient pas intervenues dans leur rédaction (1).

« Quoi qu'il en soit, il semble, dit M. Jullian, que, des deux épitaphes consacrées à la même femme, la première ait été rédigée conformément aux habitudes païennes; la seconde, conformément aux principes des chrétiens (2). »

L'auteur ajoute aussitôt : « Toutefois, ces présomptions ne sont pas assez fortes pour qu'on considère, même comme probable, le christianisme de *Domitia* et pour faire, par suite, de cette épitaphe la plus ancienne inscription chrétienne datée qu'ait fournie la Gaule (3). » J'attendais, je l'avoue, une autre conclusion. Puisque, d'une part, la formule spiritualiste

Apollinaire. Or, l'éditeur des *Monumenta* fait observer que c'est au livre III qu'il est parlé pour la *première* fois de la *promotion de Sidoine à l'évêché de Clermont.*

Voici l'épitaphe de Filimatia : « *Occasu celeri feroque ruptam gnatis quinque patrique conjugique hoc flentis patriæ manus locarunt matronam Filimatiam sepulchro. O splendor generis, decus mariti, prudens, casta, decens, severa, dulcis, atque ipsis senioribus sequenda, discordantia quæ solent putari morum commoditate copulasti : nam vitæ comites bonæ fuerunt libertas gravis et pudor facetus. Hinc est quod decimam tuæ saluti vix actam trieteridem dolemus atque in temporibus vigentis aevi injuste tibi justa persoluta.* »

(1) Voir l'Appendice, p. 328.

(2) C. Jullian, *Inscript. rom. de Bordeaux*, t. I, p. 177.

(3) *Ibid.*

exanimen corpus, qu'on lit dans l'une des épitaphes de *Domitia*, « implique la croyance à l'immortalité de l'âme, » et que d'autre part, contrairement à la règle quasi générale des païens, cette inscription est datée, serait-il téméraire d'en considérer le christianisme au moins comme probable? D'autant plus que Domitia venait de Trèves et qu'au ve siècle, Salvien donnait à la « Rome des Gaules » le titre de « ville chrétienne », titre que cette capitale méritait de temps immémorial, si l'on en juge par le mouvement religieux dont Trèves était déjà le centre du vivant de saint Athanase, de saint Jérôme et de saint Augustin. Aussi, même en tenant compte de ce fait que, dès le IIIe siècle et, sans doute grâce à l'influence chrétienne, le spiritualisme s'affirme, un peu partout, dans les écrits des païens et dans leurs épitaphes, je demande à ranger la jeune Trévire au nombre des premières conquêtes probables, sinon certaines, de la foi nouvelle à Burdigala (1).

(1) Ce ne serait pas la première fois dans l'histoire de l'épigraphie qu'une inscription d'abord réputée païenne ait été plus tard introduite dans les collections des pierres chrétiennes. Ce fut, en particulier, le cas du « Marbre de Marseille », dont j'ai fait remarquer ci-dessus l'importance et auquel est consacré le paragraphe A de l'Appendice. — M. Jullian, dont les sympathies pour la solution chrétienne se trahissent en plus d'un endroit du tome Ier des *Inscriptions romaines de Bordeaux*, va beaucoup plus loin au tome II, page 611. Après avoir exposé sa théorie sur l'évangélisation de la Gaule par les *Latins* et non par les *Grecs*, il ajoute immédiatement à l'appui de son assertion : « Remarquons que des deux inscriptions citées plus haut, l'une *est l'épitaphe d'une Trévire*, l'autre appartient peut-être à une famille romaine. La première *apparition de chrétiens* dans notre ville se rattacherait donc au grand courant de christianisme latin qui commença à se répandre dans la Gaule au IIIe siècle. » Il semble résulter de ce texte que, d'après M. Jullian, la jeune Trévire morte à Bordeaux en 258 brille dans cette « première apparition de chrétiens » qui se produisit dans notre ville au IIIe siècle.

Il me serait agréable d'évoquer les relations universitaires de Bordeaux et de Trèves; mais, à l'exemple d'innombrables faits qui n'ont pas besoin de preuves, tant leur existence paraît hors de doute et pour ainsi dire aller de soi, ces relations n'ont pas d'histoire ni même d'épigraphie. Nous ne savons qu'une chose, c'est que, du ɪᴠ^e au ᴠ^e siècle, le génie bordelais se transforme; la haute culture intellectuelle devient le principal souci de la grande cité qu'avaient absorbée jusqu'à ce jour le négoce et le souci du bien-être. Plus le port de mer se resserre et limite son expansion commerciale au va-et-vient des petits navires qui chargent et déchargent leurs marchandises sur les deux berges de la Devèze, à l'intérieur de la « Ville-Carrée », plus celle-ci brille de l'éclat des lettres : *nitens Burdigala.* C'est à ce moment qu'affluent dans ses murs, grammairiens, juristes, rhéteurs et poètes. Bordeaux se peuple d'étrangers. Quoi, par exemple, de plus cosmopolite que les maîtres d'Ausone, ses collègues, ses disciples? L'éloquent Minervius comptait des milliers d'élèves; ils siègent dans tous les sénats; ils occupent les fonctions les plus en vue et les mieux rétribuées de l'Empire (1). Est-ce à Bordeaux qu'étudia Sidoine Apollinaire? Aucun érudit ne s'est posé la question : aucun non plus ne se prononce pour une autre ville. Quelques-uns indiquent Lyon, Vienne et Arles. M. Paul Allard est d'avis que

(1) On connaît les vers qu'Ausone consacre à l'illustre rhéteur bordelais :

Mille foro dedit hic juvenes, bis mille Senatus
Adjecit numero purpureisque togis
Me quoque.....

Ce sont des chiffres de poète, mais la vérité ne s'en dégage que mieux.

« peut-être son éducation, commencée dans une de ces villes, s'acheva dans une autre » (1). L'éditeur berlinois des œuvres en prose et en vers de Sidoine se borne à dire « qu'à peine sorti de l'enfance, il fréquenta les écoles des grammairiens et des rhéteurs gaulois »; il désigne pourtant deux de ses maîtres : *Eusebius* et *Hoenius* (2); ce détail est de nature à faciliter la solution du problème.

Je ne sais pourquoi les biographes ont oublié d'inscrire l'Université de Bordeaux sur la liste des écoles gauloises que Sidoine Apollinaire avait fréquentées. Le bon souvenir qu'il garda toujours de cette ville, les nombreux amis qu'il y comptait, notamment l'évêque Gallicinus, le rhéteur Lampridius (3), Rusticus, Pontius, Léontius, « le premier des Aquitains » et la pieuse « matrone » Filimatia, dont il avait lui-même, on l'a vu, composé l'épitaphe; la connaissance

(1) Paul Allard, *Sidoine Apollinaire*, p. 6-7. Paris, 1910, Lecoffre-Gabalde.

(2) Préface, p. XLVII : « *Nuper ex puero grammaticorum et rhetorum Gallicanorum scholas frequentabat..... magistri nominantur Eusebius et Hoenius.* Monumenta Germaniæ historica. Auctorum antiquissimorum. T. VIII. *Gaii Sollii Apollinaris Sidonii epistulae Carmena* recensuit et emendavit *Sid. Apoll.,*. Christ. LV et Johann, Berolini, 1887.

(3) C'est à Lampridius que Sidoine écrit (Ep. VIII) pour s'assurer une hospitalité confortable lors du voyage qu'il fit à Bordeaux après la chute de Majorien. « Comme il était bon cavalier et que son rang lui donnait le droit de se servir des chevaux de la poste, dit M. Paul Allard (*Sidoine Apollinaire*, p. 78), il arriva à cheval au bord de la Garonne. Là il s'embarqua pour Bordeaux. Mais il avait eu soin de se faire précéder d'une épître en vers adressée à son ami le rhéteur Lampridius : « Venez au-devant de moi; mais auparavant » demandez au sénateur Léontius de me donner l'hospitalité. A son » défaut, demandez le même service à Rusticus. Si leurs maisons » sont pleines, franchissez le seuil de la demeure épiscopale, et après » avoir baisé la main du saint évêque Gallicinus, sollicitez de lui une » petite place sous son toit. Que si je ne trouve d'asile nulle part, » j'irai à mon grand regret respirer la mauvaise odeur des cuisines » enfumées. » (Ep. VIII, 11.)

qu'il avait des villas patriciennes du Bordelais et de la vie luxueuse qu'on y menait, et la complaisance avec laquelle il s'attarde à les décrire, voilà bien des raisons plausibles de penser que, non content d'être venu plusieurs fois à Bordeaux, le futur évêque de Clermont avait eu l'occasion d'y vivre dans sa jeunesse, et qu'on doit le classer, après Symmaque, Paulin et Sulpice Sévère, parmi les « nourrissons de la Garonne » (*alumnus Garumnae*).

La vogue de l'École de Bordeaux attira la jeunesse trévire. Les inscriptions nous ont appris que les commerçants des rives de la Moselle n'hésitaient pas à transporter à Bordeaux le centre de leurs affaires. Ils amenaient avec eux leur famille. Et comme à cette époque l'art de bien dire ouvrait toutes les carrières, ils envoyaient leurs fils aux grandes Universités, à la nôtre de préférence; car sa réputation ne craignait pas de rivale (1); ajoutons qu'un événement imprévu l'avait mise au premier rang. On sait qu'en 369, un professeur de Bordeaux, le poète Ausone, qui ne songeait plus qu'à la retraite, — il atteignait la soixantaine, — reçut l'ordre de se rendre à la cour de Trèves : Valentinien le chargeait de l'éducation de Gratien, son fils.

Trente-sept ans plus tard, les hordes germaniques envahissaient Trèves. Ce fut pour cette ville une catastrophe : Trèves ne s'en releva jamais. Elle perdit alors son double titre de capitale politique et de capitale universitaire. Les autres villes savantes de la Gaule : Vienne, Autun, Arles, Toulouse, Poitiers

(1) Sur l'École de Bordeaux, voir C. Jullian, *Ausone et Bordeaux*, p. 49-101.

se partagèrent sa clientèle d'étudiants; c'était la première de l'Empire. De 407 à 410, les provinces n'envoyaient presque plus d'élèves à Rome, dont le séjour offrait peu de sécurité. Les barbares se tenaient prêts à marcher contre elle, Alaric n'était pas loin. L'École de Bordeaux recueillit sans doute un legs important de la succession de Trèves. La ville jouissait d'un calme inconnu de ses concurrentes. Le flot germanique avait inondé les champs et les villages; nos remparts l'arrêtèrent, et sitôt « le torrent passé, dit M. Jullian, on se reprit à vivre » (1).

Quoi qu'il en soit de nos relations scolaires avec la jeunesse trévire pendant le v[e] siècle, relations sur lesquelles je n'insiste pas davantage, faute de documents positifs, il est certain que, vers les dernières années du vi[e] siècle, des liens d'ordre différent, je veux dire des liens politiques, se nouèrent entre les deux capitales.

En 587, fut conclu le traité d'Andelot entre Gontran, roi de Bourgogne, et Childebert II, âgé de neuf ans, que représentait sa mère Brunehaut, veuve de Sigebert, roi d'Austrasie, assassiné par Frédégonde. Grégoire de Tours reproduit ce « pacte » mémorable sous le titre de : *Exemplar pactionis*. Le traité mentionne plusieurs villes d'Aquitaine, Bordeaux en tête. Il est stipulé que ces villes, excepté Cahors, dont Brunehaut doit prendre immédiatement possession, sont attribuées à Gontran, oncle du jeune roi Childebert II. Au décès de Gontran, elles « reviendront » à la reine-mère Brunehaut et à

(1) *Histoire de Bordeaux*, p. 68

ses héritiers, *cum omni soliditate, deo propitio revertantur* (1).

Les trois signataires du traité d'Andelot moururent : Gontran, roi de Bourgogne, en 593; Childebert II, roi d'Austrasie, en 596; Brunehaut, en 613. Si donc les leudes respectèrent les conventions royales de 587, l'Aquitaine fut rattachée pendant six ans à la Neustrie (587-593); à la mort de Gontran, elle devint l'annexe méridionale de l'Austrasie. Brunehaut l'administra jusqu'en 596, date de la mort de son fils Childebert, et continua ses fonctions de régente pendant la minorité, constamment troublée, de son petit-fils Théodebert II. On sait la fin tragique de Brunehaut. Trahie par les leudes ou grands seigneurs austrasiens, elle s'enfuit à Worms, essaya de soulever les Germains et marcha contre Clotaire II. Son armée fut mise en déroute. Le connétable de Bourgogne, qui était une de ses créatures, l'avait enlevée par trahison et livrée lâchement au roi de Neustrie, qui la traita sans pitié. Sous prétexte d'expier

(1) Greg. Turon. *Historia Francorum*, lib. IX, col. 499, édition Migne. Voici un extrait du texte de Grégoire de Tours relatif aux villes d'Aquitaine qui passaient provisoirement à Gontran, roi de Bourgogne, chargé de les conserver pour son neveu Childebert II, roi mineur d'Austrasie : « *De civitatibus verò, hoc est Burdegala, Lemovica, Cadurco, Benarno et Begorra quam Gailessindam germanam Domnae Brunichildis, tàm in dote quam in morganegiba* (don que l'époux faisait à sa femme au matin des noces) *hac est matitunali dono, in Franciam venientem certum est acquisisse. Quas etiam per judicium gloriosissimi Domni Guntchrammi regis vel Francorum, superstitibus Chilperico et Sigiberto regibus, domna Brunichildis noscitur acquisisse; ità convenit, scilicet ut Cadurcum civitatem, cum terminis et cuncto populo suo, domna Brunichildis de praesenti in suâ proprietate percipiat. Reliquas verò civitates ex hâc conditione superius nominatas, domnus Guntchrammus, dùm advivit, possideat, ità ut quandoque post ejus transitum, in dominationem* (l'édition critique d'après le manuscrit de Bruxelles. Paris, H. Picard, p. 113, porte : *in dominacione*) *domnae Brunichildis heredumque, suorum, cum omni soliditate revertantur.....* »

le sang de dix princes mérovingiens assassinés par elle (1), il lui fit subir, durant trois jours, d'affreuses tortures; on la promena dans le camp sur un chameau; puis on l'attacha, pour en finir, par les cheveux, par un pied et par un bras, à la queue d'un cheval indompté qu'on fit galoper à coups d'éperons (2). Brunehaut avait régné vingt-six ans sur l'Aquitaine (587-613). Il semble qu'à cette date, l'union politique de Trèves et de Bordeaux durait encore et que ce riche pays dont Clovis s'était rendu maître par la victoire de Vouillé, remportée sur Alaric en 507, n'était pas trop inhabitable, malgré l'ardeur belliqueuse des prétendants qui s'en disputaient la possession les armes à la main (3). Car dom Chamard laisse entendre que, même avant le traité d'Andelot, qui marque une assez longue suspension d'armes entre les héritiers de Clovis, l'émigration de l'Austrasie vers le Sud-Ouest avait pris une grande importance, au moins dans les milieux aristocratiques. « Les plus illustres familles austrasiennes possédaient d'immenses

(1) Le Cointe (ad annum 613) ne voit que des calomnies dans ces accusations : elles sont tirées de la *Chronique de Frédegaire* (édit. Migne, t. II, col. 633).

(2) *Per triduum eam diversis tormentis affectam, jubet prius camelo per omnem exercitum sedentem perducere, post haec comâ capitis, uno pede et brachio, ad vitiocissimi equi caudam ligare; ibique calcibus et velocitate cursus membratim dirumpitur* (*Fredegarii Chronicum*, édit. Migne, col. 623).

(3) « Il y eut après la mort de Clovis autant de royaumes qu'il y avait de princes. L'Aquitaine, comme elle était la région la plus riche, était aussi la plus convoitée : chacun des rois en voulait sa part. Bordeaux se rattachait ainsi, suivant le hasard des partages ou des guerres, à des royaumes fort éloignés, Neustrie ou Austrasie; Chilpéric le disputa à Sigebert, Gontran à Brunehaut. L'aventurier Gondovald y fut maître un instant. En trois quarts de siècle, la ville changea au moins *quinze fois* de souverain. » (*Hist. de Bordeaux*, p. 79.)

domaines [1] » dans cette région fortunée, dit dom Chamard. Ainsi, les Mérovingiens du Nord furent appelés à rebâtir sur les bords de la Garonne, mais dans un style militaire, les superbes villas gallo-romaines que les barbares, leurs aïeux, avaient probablement détruites, et que l'archéologie elle-même ne connaîtrait plus aujourd'hui sans les vers d'Ausone, de Sidoine Apollinaire et de Fortunat.

Combien dura l'union politico-territoriale de l'Aquitaine et de l'Austrasie? D'après dom Chamard, au lendemain de la mort de Dagobert (639), l'Aquitaine constituait un grand duché soumis à Clovis II, son fils et, comme lui, roi d'Austrasie. « Ceci est loin d'être démontré, » remarque Mgr Duchesne [2], et,

(1) *L'Aquitaine sous les derniers Mérovingiens*, dans la *Revue des questions historiques*, t. XXXV, p. 5 et suiv. Pour bien comprendre ce travail et l'étude parallèle de Mgr Duchesne, il est utile d'avoir sous les yeux l'ensemble du royaume d'Austrasie. D'après Longnon, *Géographie de la Gaule au* VIe *siècle*, p. 148, ce royaume, augmenté de l'Aquitaine comprenait trois tronçons de territoire assez singulièrement constitués : d'abord, l'Austrasie proprement dite, c'est-à-dire les possessions franques d'outre Rhin et les cités de Cologne, de Tongres, de Trèves, etc.; la deuxième englobait les évêchés d'Albi, de Cahors, de Limoges, de Poitiers et de Tours, et les pays de Vendôme, de Dun, qui, sous le nom de passage (*pervium*) permettaient aux *Austrasiens de communiquer avec l'Aquitaine;* le troisième groupe s'étendait de l'embouchure de la Gironde aux Pyrénées et comprenait les diocèses de *Bordeaux*, d'Aire, de Labourd ou Bayonne, de Béarn, de Bigorre et de Conserans.

(2) Mgr Duchesne s'appuie : 1° sur l'épitaphe de Mommolenus (Le Blant, 586 A) et Jullian (*Inscript. rom. de Bordeaux*, t. II, p. 40), inscription dont l'authenticité n'est pas douteuse, et qui date en 643 par les années de Clovis II, roi de *Neustrie-Bourgogne;* 2° sur le Concile de Chalon-sur-Saône convoqué par ce même roi et où figurèrent le métropolitain de Bourges et un représentant de l'évêque de Limoges. Or, ce métropolitain contresigna en 654 le privilège de Clovis II pour Saint-Denis. « Il est donc impossible d'admettre, conclut l'auteur, que sous Clovis II les cités de *Bourges*, *Bordeaux*, *Limoges*, aient été austrasiennes. Poitiers, au contraire, *semble bien l'avoir été*. Pourquoi? Parce que « son évêque, Dido, accepte, en 656, » une mission du maire austrasien Grimoald. Ansoald, son successeur,

dans une note très étudiée, le savant critique soulève contre le système de dom Chamard quelques objections que l'on n'a point résolues complètement; il suit de là qu'en 643 et jusqu'en 654, à l'exception de Poitiers, les principales villes de l'Aquitaine, Bordeaux compris, ne faisaient plus partie du royaume austrasien, mais relevaient de la Neustrie.

J'arrive aux relations ecclésiastiques de Bordeaux et de Trèves. L'abbé Schmidt, historien de l'église de Trèves, écrivait en 1834 que, du IVe siècle au XVIe, on remarque, entre ces deux villes, « un singulier commerce de religion » (*singulare quoddam religionis commercium*) (1). Hauteserre (Altaserra) (voir édition de Naples, 1777) confirme cette assertion, et presque toujours le *Gallia christiana* marche d'accord avec lui. On dirait en effet, tant nos compatriotes montent fréquemment sur le siège de Trèves, que l'Église trévire est un fief épiscopal des grands seigneurs d'Aquitaine.

Agraetius ouvre la série. Boniface Gams (2) date son épiscopat de 314; il était donc contemporain d'Orientalis de Bordeaux. Hauteserre le fait naître en Aquitaine (3). Il est connu surtout par le rôle qu'il joua dans l'éducation sacerdotale et plus tard dans

» *date par* les années de Dagobert II, roi d'Austrasie. » (*Fastes épiscopaux, etc.*, t. II, p. 14, note 3.) Mgr Duchesne allègue des faits décisifs. Il est bizarre que Poitiers relève de l'Austrasie et que Bordeaux n'en relève point. Mais il est d'expérience que la bizarrerie se mêle souvent aux affaires de *délimitation*.

(1) *Rerum Aquitanicarum* liber quintus, édition de Naples, 1777.

(2) *Series episcoporum ecclesiæ quotquot innotuerunt à Beato Petro apostolo*, edidit Bonifacius Gams. O. S. B. Ratisbonæ, Mang, 1873 (in-8o).

(3) Auguste Potthast, continuateur du répertoire analytique de Jaffé (*Regesta Pontificum Romanorum ab conditâ ecclesiâ ad annum post Christum natum MCXCVIII, Berolini MDCCCLI.*

l'élection de Maximin, son successeur, qui fut le thaumaturge de Trèves. Issu d'une famille sénatoriale, Maximin naquit à Poitiers. Au retour d'une mission diplomatique à la Cour de Constantinople, il alla se fixer à Trèves. L'évêque Agraetius initia lui-même son pieux compatriote aux sciences sacrées et l'ordonna prêtre. Agraetius mourut en 332. Maximin lui succéda cette année même, d'après Potthast (1) et le *Gallia christiana;* en 322, d'après Hauteserre, Maximin mourut au cours d'un voyage dans son pays natal, le 12 septembre 349 (2). Un troisième Aquitain, un Bordelais peut-être, le remplace immédiatement; il se nommait Paulinus et, sans aucun doute, affirme l'auteur des *Rerum Aquitanicarum*, il descendait de la très illustre famille des Paulin de Bordeaux (3). Il était, de plus, disciple de Maximin. A ce titre, et dans le désir de répondre aux vœux unanimes de la population trévire, il entreprit de ramener le corps de son prédécesseur aux rives de la Moselle. Ce genre d'expédition n'était pas rare dans le haut Moyen-Age. Mgr Cirot, partisan convaincu de

(1) Sub Constantio claruit Maximinus Aquitanus, Pictavis ortus, parentibus senatorii ordinis. Maximinus autem relicto patrio solo Treviros Galliarum metropolim migravit, Agraetio praesuli in disciplinam se dedit, a quo presbyter ordinatus, defuncto sub annum CCCXLV successit in episcopatu (*ouvr. cité*, liv. V, p. 150).

(2) Haud diu post suam ad ecclesiam reditum in Aquitaniam ad propinquos divertens, ibi mortalitatem explevit 12 septembris 319 (*Gallia christ. Ecclesia Trev.*, t. XIII.

(3) Paulin (349-358, dates de Potthast et du *Gallia*). Hauteserre, *ouvr. cité*, p. 150, donne sur Paulin les détails qui suivent : « Paulinus etiam Aquitanus haud dubiè è Paulinorum gente clarissima in Aquitania et discipulus Maximini, defuncto successit in episcopatu sub annum Christi CCCLIII. In Aquitaniam profectus cum lectâ Trevirorum manu, sacrum corpus decessoris repetiit ex Aquitaniâ, idque Treviros extulit. Aquitani eum armis repellere moliti sunt, sed fulgurum et tonitruum fragore deterriti, a vi se continuerunt. »

l'identité de Severinus de Cologne et du nôtre, emprunte à Surius le récit d'événements qui faillirent tourner au tragique un siècle environ après la mort du thaumaturge (voir *ouvrage cité*, p. 234-235). Un beau jour, les citoyens de Cologne se présentèrent, en armes, devant Bordeaux, réclamant le corps de leur évêque, et prêts à l'enlever de force s'ils n'obtenaient satisfaction. On transigea pour éviter un conflit international; une moitié du corps nous fut laissée. On emporta l'autre à Cologne. On ignore la date précise de la translation. Les Bollandistes la placent au lendemain de la bataille de Vouillé, qui délivra l'Aquitaine des Visigoths et mit fin, chez nous, au gouvernement des évêques ariens. L'hypothèse paraît sérieuse. Clovis passa l'hiver qui suivit sa victoire, à Bordeaux; il put se rendre compte de la popularité de Seurin, dont la mort était récente, en supposant qu'elle fût arrivée déjà. Les Bordelais, toujours aimables, auraient offert, paraît-il, au vainqueur d'Alaric la moitié du corps de Severinus, destinée aux Francs des bords du Rhin. Ils étaient sûrs, par là, que, voyageant sous bonne escorte, la précieuse relique arriverait intacte à Cologne.

La liste des prélats bordelais parvenus au siège de Trèves s'allongerait de bien d'autres noms, si je voulais y joindre, à l'exemple de Mgr Cirot (*ouvr. cité*, p. 230), ceux de la deuxième Aquitaine. Qu'il me suffise de mentionner Nicetius, l'une des grandes figures de l'épiscopat trévire. Originaire de Limoges, il gouverna trente-huit ans le diocèse de Trèves (528-566), dates de Potthast et du *Gallia christiana*. Sidoine Apollinaire, qui dut le connaître et dont

quelques-uns le disent parent, le range parmi les célébrités de son siècle (1).

Je n'ai pas cru devoir citer l'évêque Léonce l'« Ancien », prédécesseur de Léonce II, l'ami de Fortunat. En voici la raison : Mgr Cirot de la Ville (*Origines chrétiennes de Bordeaux*, p. 230) identifie Léonce l'Ancien avec un Léontius, évêque de Trèves, au premier quart du ve siècle : « Saint Léonce l'Ancien, mort vers 420, dit-il, aurait exercé les fonctions épiscopales à Trèves, avant de monter sur le siège de Bordeaux. » L'auteur emprunte ce détail à l'abbé Schmidt dont il cite les propres paroles (2), et qui l'a, si je ne me trompe, induit en erreur. Il se peut que Léonce de Trèves soit mort vers 420; Gams fait mourir en 446 un « Legontius » inscrit également sur le catalogue trévire. Potthast (3) n'assigne aucune date, soit à l'élection, soit au décès de cet évêque; mais il convient d'observer, ici, que Potthast est un chronologiste sévère; ses listes épiscopales laissent en blanc une foule de dates et sont hérissées de points d'interrogation (4).

Malgré l'incertitude qui plane sur la chronologie épiscopale de Trèves, il y a lieu, peut-être, de retenir

(1) *Inter alios Trevirenses episcopos conspicuus Nicetius apud Lemovices natalibus ingenui sanguinis ortus, quem celeberrimi illius Nicetii tantoperè à Sidonio Apollinari laudati, cognatione proximum fuisse, aliqui conjiciunt.* (Altaserra, *op. cit.*, p. 150.)

(2) *Sanctus Leontius, circa* 420 *defunctus talis fuisse videtur.* (Schmidt, *Hist. de l'Egl. de Trèves.* — Sur Nicetius, voir une anecdote intéressante dans Grégoire de Tours, édit. Migne, *Vitæ Patrum*, n° 1233.)

(3) Potthast, *Wegveiser durch die Geschichtwerke des Europaïschen Mittelalters.*

(4) Potthast (*ouvr. cité*, t. II) estime qu'on ne sait rien de certain concernant l'évêché de Trèves avant le commencement du ive siècle. Depuis le commencement du ve jusqu'au viie, l'ordre dans lequel se trouve donné le nom des évêques et leurs années de pontificat, sont également incertains.

le nom de Léontius ou de Legontius comme évêque de ce dernier diocèse. Quant à la prétention de le transférer ensuite à l'évêché de Bordeaux, pour l'y confondre avec Léonce l'Ancien, dont Schmidt et Cirot de la Ville fixent le décès aux environs de 420, elle est insoutenable. Nous savons peu de chose de la vie de Léonce l'Ancien. Lopès nous apprend (t. II, p. 123) « qu'il estoit né d'une famille fort noble ». L'abbé H. Caudéran pense (*Hist. de S. Léonce*, p. 88) que la famille bordelaise des Léontius était une branche de la *gens Anicia*, entée sur les Paulin. D'après Fortunat, Léonce l'Ancien aurait vécu cinquante-sept ans :

Lustra decem pollens septem quoque vixit in annos.

Le *Supplément au Martyrologe gallican* le fait mourir dans le Rouergue, et la *Légende* de Rodez raconte qu'il mourut à Saint-Léons, dans le doyenné de Vezins et l'archiprêtré de Milhau (1). Mais aucun document ne relate l'époque de sa mort. Cependant il est certain qu'il assistait en 541 au quatrième concile d'Orléans (2). Léonce de Bordeaux n'a donc pu mourir qu'au milieu du VIe siècle, c'est-à-dire cent vingt ans et plus après 420, date imaginée par l'abbé Schmidt et reproduite, par une inconcevable distraction, dans la savante monographie de Saint-Seurin, que notre histoire locale doit à Mgr Cirot. Il suit de là, que Léontius de Trèves, mort vers l'an 446, n'a rien de commun avec Léonce, premier du nom, et ne fut jamais évêque de Bordeaux. Je le regrette; il

(1) Lopès, t. II, p. 125, note 1.
(2) Cf. Héfélé, *Histoire des Conciles d'après les documents originaux*, t. III, p. 386.

serait à désirer, vraiment, qu'après avoir donné tant d'évêques à la Gaule Belgique, l'Aquitaine en ait reçu d'elle au moins un.

*
* *

J'avais à cœur d'exposer longuement les raisons fortes et nombreuses qui viennent à l'appui de la thèse de Dom Quentin. Je ne demanderais pas mieux que de m'y rallier, en dépit de l'objection qu'opposait van Hecke à Severinus de Cologne, et qui se retourne, au même titre, contre Seurin de Trèves. Cette objection est tirée d'un canon disciplinaire du Concile de Sardique [1], confirmant, avec une clause aggra-

[1] .Ce Concile se tint non en 347, mais en 342 ou 343 (voir Duchesne, *Hist. anc. de l'Eglise*, t. II, p. 215, note 3). Il semble que le décret de Sardique était mieux observé dans l'Occident que dans l'Église grecque. La translation la plus célèbre fut celle de saint Jean Chrysostome. Arcadius l'exigea du saint, qui gouvernait, depuis plus de quinze ans, l'Église d'Antioche. La faveur impériale coûta cher au nouveau patriarche. Son zèle apostolique attira sur lui les colères d'Eudoxie, femme de l'empereur (voir Philostorge, XI-I, et Amédée Thierry, *Saint Jean Chrysostome et l'impératrice Eudoxie*, p. 166). En Occident, je l'ai dit, le décret de Sardique était mieux observé. M. Paul Allard (*Sidoine Apollinaire*, p. 207) en cite un exemple : A la mort de Sidoine, évêque de Clermont, Apronculus, évêque de Langres, fut élu son successeur; on ne l'installa que six mois après (Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, II, 23). « Probablement, comme l'a conjecturé Tillemont (*Mémoires*, t. XVI, p. 276), les difficultés que les canons opposaient alors au changement d'évêchés furent la cause de ce retard. »

Fait intéressant à noter, on ne trouve dans les livres de Grégoire de Tours aucun exemple de mutation de siège, excepté dans les cas où un évêque expulsé de son église par un prince hérétique était mis à la tête d'un diocèse franc, chose que l'Église a toujours approuvée (Migne, *Patrol. lat.*, t. LXXI, col. 27, n° 22). Dom Gréa (*L'Eglise, sa divine constitution*, nouv. édit., p. 152) écrit : « Le pape Formose (891-896) fut déclaré intrus par Étienne VI (dont l'élection est regardée comme douteuse) pour avoir été promu de l'évêché de Porto au siège de Rome. Étienne VI, obéissant à des rancunes politiques, fit déterrer le corps de Formose, et l'ayant revêtu de ses vêtements pontificaux il ordonna de le transporter au sein d'un concile de Rome pour être jugé. » Ce dernier trait prouve, par une exagération macabre, que « partout, comme dit D. Gréa, l'antiquité repoussait les *mutations*, mais que Rome surtout les écartait avec un soin jaloux ».

Sur le Concile de Sardique, voir *Concilia*, coll. Labbe, t. II, p. 627. — Duchesne, *Hist. anc. de l'Eglise*, t. II, p. 215 et suiv.

vante, le quinzième canon du Concile de Nicée. Le Concile de Sardique interdit aux évêques les mutations de siège; il fut motivé par l'ambition de certains prélats intrigants qui s'industriaient de manière à changer un évêché pauvre pour un plus riche [1], tel Eusèbe de Nicomédie, qui réalisa, par des moyens à lui, deux mutations avantageuses. Une troisième le conduisit au patriarcat de Constantinople. Les papes, entre autres Gélase et saint Léon, n'exigeaient pas l'application du décret quand le transfert était motivé par des raisons légitimes : c'était bien le cas de Seurin; il s'éloignait de son église contraint et forcé par la persécution, et, d'autre part, la volonté de Dieu manifestée au cours d'une vision, l'appelait à Bordeaux. Aussi n'est-ce pas, je le répète, le canon prohibant le passage d'une église à une autre, qui m'empêcherait de croire à son départ de Trèves, pour aller recueillir, en Aquitaine, la succession d'Amand; c'est plutôt l'impossibilité de concilier le manuscrit douteux qu'on attribue à Fortunat, avec le texte, authentique de Grégoire de Tours : *De partibus Orientis*. Une formule si nette, si précise même, je ne dis pas dans ce qu'elle exprime, mais dans ce qu'elle exclut, ne saurait évoquer la pensée d'une ville du Nord-Est. Ainsi le comprirent le *Gallia christiana*, et le bollandiste Van Hecke; ainsi le com-

(1) Le texte grec du canon de Sardique indique bien que telle est la pensée du Concile

ἵνα μηδενὶ τῶν ἐπισκόπων ἀπο πόλεως μικρᾶς εἰς ἑτέραν πόλιν μεθίσθαι.

L'« utilité de l'Église » rendait seule ces translations légitimes. Les conciles provinciaux jugeaient s'il y avait lieu d'autoriser la translation. Plus tard ce jugement fut réservé au Pape. Sur l'histoire des applications disciplinaires du canon de Sardique, voir Thomassin, *Ancienne et Nouvelle Discipline de l'Eglise*, édit. Guérin, 1867, t. IV, p. 530-564.

prendra quiconque n'a pas un intérêt de système à se créer un Orient personnel. Mgr Duchesne, si prompt, quand il le faut, à rejeter les idées courantes, ne va point chercher l'« Orient » dans la Gaule-Belgique, à propos de Seurin. Il s'est contenté d'écrire (*Fastes épiscopaux, etc.*, t. II, p. 60) : « Grégoire de Tours raconte, *d'après la tradition du clergé de Bordeaux*, qu'Amandus céda son siège à un évêque *venu d'Orient.* » Il ne veut pas en savoir davantage. Un texte historique est « têtu » comme un chiffre. A quoi bon torturer Grégoire de Tours? Chaque fois qu'il eut l'occasion de parler de Trèves, il la désigna par son nom. Ce nom, d'ailleurs, est assez connu. De plus, l'auteur en savait long sur cette ville célèbre : sur son histoire politique et religieuse, ses patrons, ses thaumaturges, ses évêques gallo-romains et mérovingiens dont il nous a conservé presque tout le catalogue (1), catalogue où — détail significatif — Seurin de Bordeaux ne figure pas; il s'intéresse au clergé de second ordre qui dessert l'église trévire et nous informe, en passant, que ce personnel ecclésiastique comptait un assez fort contingent d'Auvergnats (2), ses compatriotes, appelés à Trèves par le roi *Theodericus.* Comment se fait-il que l'historien des Francs n'ait pas nommé *Severinus* parmi les évêques de Trèves qu'il énumère? Comment expliquer surtout que, racontant la vie de *Severinus* dans son livre, *in Gloriam Confessorum*, il ait omis de noter que le Saint

(1) Entre autres, Maximus, Magnericus, Nicetius, Aprunculus, etc. Voir Greg. Tur., nos 28, 384, 523, 1171.

(2) *Nàm tunc* (an. 554) *Theodericus rex ex civibus Arvernis clericos multos abduxit, quos Trevericæ ecclesiæ ad reddendum* famulatum Domino jussit assistere (Greg. Tur. *Vitæ Patrum*, n° 1170).

avait occupé déjà le siège de Trèves? Et s'il l'avait occupé réellement, est-il vraisemblable que Grégoire n'ait pas eu connaissance d'un fait pareil, de date récente, vulgarisé par la renommée et facile à contrôler, vu la notoriété du personnage; ou que, l'ayant appris par les documents trévires, il ait enregistré, quand même et sans formuler un doute, la tradition du clergé bordelais, laquelle donne à Seurin, comme point de départ, sinon pour lieu d'origine, une contrée d'Orient, *de partibus Orientis?*

Il paraît donc certain que, dans la conviction de Grégoire de Tours, Seurin ne gouverna jamais l'église de Trèves; à cet égard, l'auteur de la « notice » acceptait la tradition bordelaise et la tenait comme nous pour inconciliable avec l'existence du Séverin trévire imaginé par Fortunat. C'est l'Orient, et non le pays de la Moselle, qui nous envoya l'homme extraordinaire qui transforma la capitale de l'Aquitaine. Et quand je dis l'Orient, ma pensée ne s'arrête pas à l'Orient politique; elle embrasse l'Orient géographique, en d'autres termes, l'Orient tout entier. Aussi bien, pendant la période celtique comme sous la domination romaine, Bordeaux se piqua toujours d'orientalisme, dans l'ordre religieux notamment. De leur côté, les missionnaires d'Asie que la Providence avait chargés de convertir l'Europe se firent, nous l'avons dit, les apôtres de l'Aquitaine. Il en vint peut-être chez nous comme ailleurs des bords du Tigre et de l'Euphrate. N'avaient-ils pas reçu les prémices de la foi?

« La frontière orientale de l'empire, dit Mgr Duchesne, n'avait jamais marqué la limite de l'expansion chrétienne. Au delà des provinces régulièrement administrées par les fonctionnaires byzantins vivaient depuis

longtemps des églises diverses de langue et de nationalité [1]. » Ces églises lointaines se développèrent aussi rapidement que celles d'Europe; elles atteignirent la mer des Indes. Les chrétientés arabes, arméniennes et persanes ont de riches annales. L'histoire des religions, plus que jamais en honneur, la curiosité sans bornes, qui pousse aujourd'hui l'archéologie vers le berceau de l'art hellénique [2], nous invitent à saluer, avec Grégoire de Tours, cet Orient chrétien qui nous envoya nos premiers évêques, en particulier le grand Severinus. « Il n'était pas rare, dit le bollandiste Van Hecke, de voir les saints d'autrefois quitter leur pays natal pour aller répandre le christianisme, même dans les régions qui avaient déjà reçu l'Évangile; et, plus d'une fois, leur patrie d'adoption les élevait, par reconnaissance, aux honneurs suprêmes de l'Église. L'auteur en cite quelques exemples qu'il prend, à dessein, dans la période où se place l'apostolat de Severinus, à savoir du IVe au Ve siècle [3]. » Sur la liste des émigrés d'Orient venus en Gaule au Ve siècle, figure un prêtre nommé *Severus*. Originaire de l'Inde, il s'est fixé dans le pays des Allobroges, à Vienne,

(1) Duchesne, *Hist. anc. de l'Eglise*, t. III, p. 519. — Voir aussi, p. 579-580, de curieux détails tirés de Cosmas sur l'évangélisation des côtes de l'Indoustan, sur l'apostolat de saint Thomas, etc.

(2) « Il est bien prouvé aujourd'hui que l'art grec, à son début, a subi l'influence des civilisations orientales; qu'il leur a dû ses premiers modèles et qu'il tient d'elles la science des procédés et l'habileté technique... L'histoire des origines de l'art grec ferait, à elle seule, la matière d'un livre. » Max. Collignon, *Manuel d'archéologie grecque*. (Paris, Quantin, p. 22.) — Les relations avec l'Orient archéologique n'ont pas été interrompues dans les temps modernes (cf. *Revue des Etudes anciennes*, etc., 1904, p. 168-169, l'article de M. G. Radet sur les *Missions archéologiques françaises en Orient aux* XVIIe *et* XVIIIe *siècles*, documents publiés par Henri Omont, 1902).

(3) *Acta Sanctorum*. De *Sancto Severino* (J. V. H.) Comm. praevius p. 64-65. — Voir aussi Cirot, *Origines chrétiennes de Bordeaux*, p. 231.

dont il fut probablement l'évêque. Un autre, du nom d'Abraham, était né sur les bords de l'Euphrate au v[e] siècle; resté moine toute sa vie, il vint s'établir à Clermont dans un monastère dont il fut l'abbé (voir *les Bollandistes*, mois de juin, t. II, p. 1058). Hauteserre en parle aussi dans le *Rerum Aquitanicarum* (p. 174) (1). Grégoire de Tours (*Vitæ Patrum*, éd. Migne, 1158) raconte ses pérégrinations, sa captivité, ses miracles, sa mort. L'éditeur des œuvres du pieux historien a consigné dans l'appendice (n° 1320) une épitaphe d'Abraham composée par Fortunat; enfin, la *Vie* récente *de Sidoine Apollinaire* (M. Paul Allard) nous intéresse à ce moine persan qui, chassé du lieu de son berceau par la persécution, vint, à l'exemple de plusieurs de ses compatriotes, évangéliser la Gaule romaine.

Je m'en tiens à ces quelques noms; ils attestent que l'Orient géographique eut une part active dans la christianisation de la Gaule occidentale. Probablement la voix du Ciel n'était pas allée se faire entendre à Seurin de Bordeaux par delà les frontières byzantines; mais on aurait peine à prouver que ses pérégrinations d'apôtre ne l'avaient pas conduit d'abord dans l'Inde comme Severus, le futur évêque de Vienne, ou du moins en Perse, pays natal du moine Abraham, mort au monastère de Saint-Cyrgue, en Auvergne, et célébré comme un martyr par Sidoine Apollinaire, évêque de Clermont (2).

(1) Hauteserre le montre en 462 dans le monastère consacré à « *B. Cyricio*, vel *Cyriaco* » dans le faubourg de Clermont (*Urbis* Arvernæ. De nationalité persane, — *Abraham* vitæ *sanctitate* floruit *in Arvernis*).

(2) Paul Allard, *Saint Sidoine Apollinaire*, 431-489, p. 170. Paris, V. Lecoffre, « Les *Saints* » (Collection Henry Joly).

CHAPITRE IV

Deuxième divergence entre Grégoire de Tours et Fortunat.

Saint Seurin a-t-il été évêque titulaire de Bordeaux? — C'est l'opinion commune. — L'*Histoire littéraire de la France* n'admet point le *titulariat* du thaumaturge. — D. Quentin est partisan, lui aussi, du système d'une simple préséance honorifique accordée à Seurin par Amand, évêque de Bordeaux. — Que disent les textes de Grégoire et de Fortunat? — Grégoire est nettement pour le titulariat de Seurin. — Fortunat est plutôt d'opinion contraire. — Mise en regard et discussion critique des deux textes. — C'est en vain qu'on cherche à les concilier. — Les efforts tentés dans ce but, ne font qu'accentuer la divergence des deux historiens.

Une seconde divergence entre les deux biographes porte sur la situation canonique de saint Seurin vis-à-vis d'Amand. Seurin fut-il réellement le titulaire du siège ou demeura-t-il, jusqu'à sa mort, à côté de l'évêque en qualité d'auxiliaire? Aux termes de la Notice de Grégoire de Tours, le titulariat de Seurin ne crée pas l'ombre d'un doute. Il disparaît, au contraire, si l'on veut s'en tenir au texte censé de Fortunat. Par suite, les historiens qui n'avaient pu connaître le manuscrit de Carlsruhe : Cirot, Baurein, Duchesne, Jullian, les Bollandistes, les auteurs de la première et de la seconde édition du *Gallia christiana*, le regardent tous comme un évêque de Bordeaux, du vivant même d'Amandus. Lopès lui consacre un chapitre à part dans l'*Histoire des Archevesques* (t. II,

p. 108); il le classe au numéro IV de notre catalogue épiscopal, où saint Amand est inscrit sous le numéro III.

Les Bollandistes ne se contentent pas d'affirmer le titulariat de Seurin, ils l'établissent, on le verra plus loin, sur les paroles mêmes de Grégoire de Tours. Cirot de la Ville ne soupçonne pas qu'une difficulté quelconque puisse naître à cet égard. Le *Cartulaire de la Collégiale de Saint-Seurin*, édité par M. Auguste Brutails en 1897, avec une introduction que je tiens pour un petit chef-d'œuvre, renferme, à la page 7, un état des obligations des comtes de Bordeaux envers le chapitre de saint Seurin; on y voit que saint Amand était « comte » et archevêque de Bordeaux lors de l'arrivée de saint Seurin dans cette ville, et que, « sur l'ordre d'un ange, il fit abandon à ce dernier, tant de l'*archevêché que du comté de Bordeaux pour être l'un et l'autre sous le domaine dudit Seurin* » (1). Le *Gallia christiana* prête, on s'en souvient, à l'évêque Amand l'intention *d'abdiquer sa charge* en raison de l'immoralité qui régnait dans la ville épiscopale (2).

Les auteurs de ce recueil semblaient donc admettre implicitement que la retraite effective du pieux évêque avait été précédée d'une véritable démission. L'auteur des *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule* dit (t. II, p. 59) que « saint Amand fut à la fois le *prédécesseur* et le *successeur* de saint Seurin. » Or, le successeur reçoit de son prédécesseur un titre qu'il n'avait

(1) *Sanctus igitur Amandus illo tempore comes et Archiepiscopus Burdegale fuit, quando sanctus Severinus advenit; sed, angelo jubente,* UTRUMQUE ET ARCHIEPISCOPATUM ET COMITATUM *sancto tradidit Severino, ut sub illius esset dominio* (*Cartulaire de l'Eglise collégiale de Saint-Seurin*. Bordeaux, 1897, p. 7).
(2) *Gallia christiana*, t. II, col. 789 B.

pas encore ou qu'il n'avait plus. Enfin, en 1904, exprimant son opinion au sujet du titulariat de Seurin, que le manuscrit du *Codex Augiensis* avait rendu problématique dans l'esprit de plusieurs, M. Jullian écrivait à l'un de ses confrères : « J'hésite à ne pas croire que Seurin était réellement évêque de Bordeaux. Je doute qu'il y ait eu église à son vocable sans cela. » M. Jullian ne révoqua jamais en doute la réalité de l'abdication de l'évêque Amandus. Il est vrai qu'il refuse à celui-ci le mérite d'une démission spontanée. Un semblant d'émeute populaire l'aurait mis en demeure d'abdiquer en faveur « d'un voyageur inconnu » (1). Dom Quentin croirait sans peine que l'arrivée de Severinus ne modifia pas, en réalité, l'administration du diocèse, lequel n'a point changé d'évêque. « Ou si l'on préfère, dit-il, on a simplement à Bordeaux deux évêques : celui de Trèves, vénérable, entouré du respect de tous, comblé de prévenances par son hôte, et celui de Bordeaux, cet Amandus dont la physionomie nous apparaît, dans les lettres de saint Paulin, aimable entre toutes, qui, volontairement, cède partout le pas à Seurin et, en toutes circonstances, le traite comme un plus jeune peut traiter un ancien (2). »

Poésie touchante et d'une lecture fort agréable;

(1) « J'ai peine à croire, dit-il, qu'Amandus, l'ami de Paulin de Nole, ait volontairement cédé sa place à un mystérieux personnage venu de l'Orient, quand bien même une vision divine l'eût recommandé à son amour. Mais il ne serait pas impossible qu'il ait dû abdiquer devant une émeute faite par la foule enthousiaste en faveur d'un prêtre étranger dont elle se serait brusquement éprise. Le ve et le vi^e siècle virent souvent de ces pieuses séditions et de ces mystérieux engouements. Dans un élan de folie religieuse, le populaire de Bordeaux a pu faire son évêque d'un voyageur inconnu. » (C. Jullian, *Inscript. rom. de Bordeaux*, t. II, p. 627.)

(2) *La plus ancienne Vie de saint Seurin*, p. 23.

mais comment accorder le fond du récit avec les mots de *cession*, de *démission*, de *substitution* qui se rencontrent, au moins en équivalences, dans la notice de Grégoire de Tours, sinon dans Fortunat? Dom Quentin répond : « Ces manières de parler indiquent-elles une cession *en règle*, une abdication *proprement dite* de la part de saint Amand; une de ces translations interdites par les conciles pour saint Seurin? Il est certain qu'on peut les prendre dans ce sens, mais il n'est nullement impossible, on en conviendra, de les entendre aussi, au sens d'une *simple prééminence d'honneur* donnée par saint Amand à saint Seurin; et, pour mon compte, je trouve cette explication, non seulement plus simple, mais surtout beaucoup plus naturelle. Démission, cession, translation, tout cela est bien moderne. Que l'on se représente, au contraire, Amand s'effaçant volontairement derrière son hôte et cédant, en toute occasion, la première place à Seurin en considération de l'âge de celui-ci, de ses vertus et vraisemblablement aussi des circonstances malheureuses qui l'avaient privé de son siège épiscopal, il n'y a rien là que d'ordinaire et de régulier (1). »

Quelques lignes plus bas, le savant critique découvre entièrement sa pensée, et retirant à ses contradicteurs éventuels la faculté de prendre, dans le sens propre, les termes juridiques si « modernes » à ses yeux et qu'il a pu lire maintes fois comme nous, dans le *Droit romain* (2), il affirme, au nom de Grégoire de

(1) *La plus ancienne Vie*, etc., p. 22-23.
(2) Voir en particulier le Code Justinien, 4, 27, 3, pr.; *idem*, 5, 12, 31, et *Heumanns Handlexikon zu den Quellen des Romischen Rechts*, Iéna, 1907.

Tours, « qu'il ne s'agit ni de cession, ni de démission, ni de translation au sens rigoureux » [1].

On le voit, Dom Quentin se prononce contre le « titulariat ». Il retranche Seurin du catalogue déjà si mutilé des évêques de Bordeaux. L'exilé trévire passe dans la catégorie infiniment respectable, mais sans juridiction, des évêques ambulants, dont la fonction consistait à suppléer, par *interim*, un titulaire absent, infirme ou trop jeune encore pour recevoir la consécration épiscopale. On les désignait chez nous, dans la langue pittoresque de Michel Montaigne, sous le nom d'« évêques portatifs » [2]. L'un d'eux, Pierre de Sidounence, remplaça onze ans (1501-1512), à titre d'auxiliaire, l'évêque Jean de Foix [3], successeur du célèbre cardinal d'Espinay. Jean de Foix n'avait que dix-huit ans lorsqu'il fut élu par le chapitre « à la recommandation du roy Louis XII », dit l'historiographe de Saint-André, Jérôme Lopès. Prélat d'une rare sagesse, Pierre de Sidounence administra le diocèse pendant la minorité canonique du jeune titulaire. Il est connu surtout par son épitaphe écrite en français vieux style, et qui se cache dans un bas-côté de l'ancienne église parois-

(1) *La plus ancienne Vie de saint Seurin, etc.*, p. 23.

(2) C'est aussi le nom que leur donne Baurein (*Variétés bordeloises*, t. II, p. 334).

(3) L'épiscopat de Jean de Foix fut long et bien rempli (1501-1529). Le jeune évêque favorisa l'établissement de plusieurs communautés religieuses : *L'Annonciade, les Cordeliers, les Minimes.* Lopès (t. II, p. 335) place également sous ce pontificat l'arrivée des PP. de la Merci. C'est une erreur. Les PP. de la *Merci* existaient à Bordeaux avant Jean de Foix. Outre qu'en 1481 les vicaires généraux leur permettent de faire la quête dans le diocèse (Archiv. dép., fonds de la *Merci*, carton 10), un Mémoire dont l'original se trouve dans le même fonds, carton 12, et la copie, carton 19, et qui fut remis à l'Assemblée du Clergé de France, le 20 août 1728, reporte vers l'année 1400 l'établissement de ces religieux à Bordeaux.

siale de Saint-Remy, transformée, depuis la Révolution, en un vaste entrepôt. Peu d'amateurs avaient le courage d'aller déchiffrer cette inscription sur place, à travers les caisses, les ballots, les bonbonnes et les toiles d'araignées; nos archéologues l'ont mise à la portée du public. On l'a reproduite dans le *Lopès* annoté (t. II, p. 333). J'en donne ici le premier quatrain :

CI-GIT

Le clair mirouer de sagesse et prudence
Que l'on nommoit Pierre de Sidounence
Lequel, pendant qu'en ce monde estoit vif
Avoit état d'évesque portatif.

En refusant à Severinus le titre d'évêque de Bordeaux, dom Quentin use d'un droit que je n'ai garde de lui contester, et, de plus, il se conforme à l'opinion de ses confrères, les Bénédictins de Saint-Maur, à qui nous devons l'idée et les premiers volumes de l'*Histoire littéraire de la France.* Le tome II de ce docte recueil traite assez légèrement la personnalité de saint Seurin, son épiscopat et toute sa légende (1).

(1) Après avoir rappelé que l'invasion des Vandales (407) en Germanie avait obligé Seurin à se réfugier à Bordeaux, l'*Histoire littéraire* ajoute, p. 178 : « De sorte que saint Severin, évêque d'une métropole considérable, se trouvant réfugié à Bordeaux, saint Amand, *ou par honneur ou autrement, lui aura donné quelque part considérable dans la conduite de son peuple.* C'est apparemment *tout* ce qui se sera passé à cet égard; et cette circonstance *aura fait croire* que saint Amand lui *aurait cédé son siège :* ce qui assurément seroit un exemple bien extraordinaire. » (*Ibid.*, p. 178.)

Non content de formuler de pareils doutes sur l'épiscopat de Seurin à Bordeaux, l'auteur insinue que Séverin n'aurait jamais eu l'occasion d'émigrer dans notre ville; « car, dit-il, saint Grégoire (de Tours) connaissoit saint Séverin de Cologne et il ne dit point que ce soit lui *qui se retira à Bourdeaux.* Au contraire, en disant qu'il y alla d'*Orient,* il semble l'en distinguer. D'ailleurs, ajoute-t-il, et ce fait s'il est exact renverse tout le système d'un Severinus venu à Bordeaux pour échapper à l'invasion, « la moins mauvaise *Vie de saint Seurin...* dit même que le saint mourut *avant* les ravages des Goths, et par conséquent avant l'an 407. » (*Hist. littéraire de la France,* t. II, édit. Paulin. Paris, 1855, p. 177.)

Dom Rivet de la Grange, qui composa les neuf premiers volumes de l'*Histoire littéraire*, de 1728 à 1750, partageait, à l'endroit de Grégoire de Tours, les préjugés de son temps. Dom Quentin ne s'est pas défié, semble-t-il, de cette tendance du XVIII[e] siècle à méconnaître le sérieux de notre historien national. C'est à l'*Histoire littéraire de la France* qu'il emprunte en particulier la façon risquée dont il interprète le témoignage « des clercs de Bordeaux » concernant saint Seurin (*ouv. cité*, p. 21). J'aurai forcément le regret de le contredire à ce propos. Inutile de répéter que l'*Histoire littéraire de la France* ne prête aucune attention au titulariat épiscopal de saint Seurin à Bordeaux et, qu'une fois de plus, dom Quentin marche avec elle au lieu de suivre le *Gallia christiana*. Et pourtant, quoique antérieur au premier (¹), le *Gallia* s'étant spécialisé dans l'histoire des diocèses, a peut-être vu de plus près les textes ecclésiastiques et, de ce chef, il mériterait, semble-t-il, plus de confiance que l'*Histoire littéraire* (²). Mais il ne m'appar-

(¹) Les quatre premiers volumes parurent en 1656; l'édition complète fut refondue par Denis de Sainte-Marthe de 1715 à 1728, c'est-à-dire l'année même où Dom Rivet commença la publication de l'*Histoire littéraire*, qui fut continuée par D. Clémencet, puis par D. Clément, et enfin par l'Institut.

(²) Ce n'est pas à dire qu'il soit parfait, loin de là. « Le livre classique sur ce sujet, dit Mgr Duchesne (*Fastes épiscopaux*, t. I, préface), le *Gallia christiana*, est resté, on le sait, assez en deçà de la perfection. Il serait bien à désirer que quelque corps savant reprît cette grande œuvre sur des bases plus larges et avec une méthode plus précise. En attendant qu'un tel travail puisse être entrepris, je présente au public le résultat de mes recherches sur la partie la plus ancienne de notre histoire épiscopale. » Telle fut l'occasion et tel fut l'objet de la publication des *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, dont le premier volume (provinces du Sud-Est) parut en 1894, et le deuxième (provinces centrales : aquitaine et lyonnaise) en 1900. C'est dans le deuxième volume que se trouvent les documents et les discussions relatifs à l'Église de Bordeaux. La *Revue d'histoire de l'Eglise de France*, dont la publication date du 1er janvier 1910,

tient pas de trancher ces questions. D. Quentin sait mieux que moi de quel côté doivent aller ses préférences parmi ces ouvrages prodigieux que publièrent, en cinquante ans, les congrégations les plus savantes de l'Ordre bénédictin, en particulier celle de Saint-Maur, illustrée par D. Rivet, d'Achery, Ruinart et Mabillon (1).

La seule chose que je serais heureux d'obtenir de D. Quentin, dans la question de l'épiscopat de saint Seurin à Bordeaux, c'est, non qu'il en reconnaisse la réalité canonique, je sais qu'il n'y croit point, ses déclarations m'autorisent à l'affirmer. Je lui demande uniquement de m'accorder qu'aux termes du récit de Fortunat — je dis de Fortunat — il est moralement impossible d'y croire. On a beau lire et relire la *Vita brevis*, on n'y verra dans Seurin qu'un étranger de distinction, un apôtre, un saint vénéré des foules, un évêque auxiliaire comblé d'honneurs, mais pas du tout l'évêque titulaire de Bordeaux. On est sous une impression toute différente en lisant Grégoire de Tours.

permettra de réaliser prochainement le vœu de Mgr Duchesne. Et d'ores et déjà, le *Gallia christiana novissima*, création de feu le chanoine Albanès et dont le volume relatif à l'Église de Marseille a paru avec une préface magistrale du chanoine Ulysse Chevalier, donne à l'auteur des *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule* un commencement de satisfaction.

(1) Lire dans les *Sources de l'histoire de France, etc.*, par Auguste Molinier, professeur à l'École des Chartes (t. V, introduction générale, p. CLXI et CLXII), un chapitre remarquable sur le mouvement scientifique vraiment prodigieux imprimé par la congrégation de Saint-Maur et celle de Saint-Vannes de Verdun en Lorraine au vieil ordre bénédictin dans le premier quart du XVIIe siècle. « Chaque congrégation, dit l'auteur, devient pour ainsi dire un séminaire historique... » On sait quels furent les résultats de cette organisation excellente; Molinier cite en particulier l'*Histoire littéraire de la France*, l'*Art de vérifier les dates*, les *Annales ordinis d. Benedicti*, les *Acta martyrum sincera*, etc.

Examinons les textes et d'abord celui de Fortunat : la scène est à Trèves; l'évêque Severinus repose; un ange avertit le saint qu'il ait à partir, à l'instant, pour l'Aquitaine (1). Cette vaste province est le champ « obligatoire » — *necessarium est* — que le ciel assigne à son apostolat. Il n'est question de Bordeaux qu'en second lieu; le séjour que le missionnaire y fera paraît ne devoir être qu'une visite facultative et de convenance — *convenit* (2) — dont la durée ne se prolongera point au delà d'une certaine date. Seurin reçoit mission d'utiliser pour le salut de Bordeaux et pour le sien les loisirs auxquels le condamne la « correction » que subit ou va subir sa propre ville épiscopale (3). La voix céleste ne lui demande pas de se démettre. Il reste donc évêque de Trèves et quittera la terre d'exil le jour où la crise actuelle lui permettra de regagner son diocèse. Car on ne surprend nulle part, entre Seurin et l'Église de Bordeaux, l'existence de ce lien presque indissoluble en vertu duquel l'évêque titulaire ne fait qu'un avec son épouse. D. Quentin est de cet avis; il lui semble beaucoup plus naturel de réduire la primauté tout extérieure dont l'hôte d'Amandus jouit accidentellement auprès du saint évêque, aux conditions d'une préséance. D. Quentin a raison. Le texte présumé de Fortunat, qui lui sert de règle en la matière, ne se plie, en réalité, qu'à cette ieterprétation; il nous montre un évêque en fuite qui s'achemine, par une voie bien connue des Trévires, du côté de l'Aquitaine, et qui visite Bordeaux en cours

(1) *Necessarium est Aquitaniæ partes requirere* (*Vita brevis*).
(2) *Urbem quoque Burdegalam ad salvandum ibi populum, te* CONVENIT *visitare* (*ibid.*).
(3) *Quò, dùm plebi datur correctio, iter tibi crescat ad fructum* (*ibid.*).

de route, avec mission de sauver, en passant, une chrétienté pleine d'avenir, mais dont la foi périclite, j'ai dit pour quels motifs. Ce ministère de salut prendra fin dès qu'il sera possible à l'exilé de regagner son église de Trèves. En attendant, les honneurs que reçoit à Bordeaux le prélat-missionnaire, les acclamations enthousiastes d'un peuple conquis par sa parole (1), les occasions multiples que le pieux Amand lui ménage de pontifier à sa place, ne changent rien à la situation antérieure des deux pontifes. Il est très vrai, suivant l'expression de D. Quentin, que, d'après le récit de Fortunat, « on a simplement à Bordeaux deux évêques : celui de Trèves et celui de Bordeaux » (*ouvr. cité*, p. 23). Mais autant j'estime qu'il en est ainsi pour un historien qui s'en rapporte au manuscrit du *Codex Augiensis*, autant je constate que la « notice » de Grégoire de Tours ne cadre nullement avec cette formule. Grégoire, lui aussi, nous montre deux évêques à Bordeaux, mais l'un de ces évêques n'est plus évêque de Bordeaux : c'est Amand ; l'autre est devenu successeur effectif de l'ancien titulaire. La notice grégorienne légitime cette déduction et, qui plus est, n'en comporte pas d'autre. Dans le principe, le Severinus de Grégoire n'est annoncé ni comme un évêque, ni comme un « sauveur du peuple », ni comme un étranger dans les mains de qui le pieux Amand doit remettre, avec son titre, l'administration du diocèse. La vision divine ne prescrit à l'évêque de Bordeaux qu'une chose : « Va au-devant de mon serviteur Severin, et honore-le comme la sainte

(1) *Cujus ad introitum exultat clerus, gaudet locus* et renovatur populus (*Vita sancti Severini.* Fortunat).

Ecriture enseigne qu'un ami de Dieu doit être honoré.» La rencontre est touchante, les deux inconnus s'embrassent, prient ensemble et se dirigent vers l'église en chantant des psaumes. La réception est recueillie et d'une simplicité toute primitive. Quel tableau suavement liturgique à côté de la scène tapageuse et presque théâtrale du poète Fortunat. Ces deux amis de Dieu, tombés dans les bras l'un de l'autre, semblent préluder en quelque sorte, dès le ve siècle, à l'étreinte fraternelle de saint Dominique et du pauvre d'Assise.

Grégoire de Tours n'essaie pas de broder une histoire à l'italienne du nouvel apôtre de Bordeaux. Pareil à son homonyme du Norique, dont j'ai signalé plus haut l'apparition sur les bords du Danube, le *Severinus* de la « Notice » reste encore pour nous un être mystérieux. Il disparaît dans son œuvre, il n'est connu que par ses miracles.

Œuvre immense : elle eut pour résultat le triomphe de la foi chrétienne dans une ville d'affaires et de plaisir où le paganisme avait eu jusqu'à ce jour tant de prestige et d'éclat.

Miracles sans nombre : ils valurent à Seurin le titre glorieux de « défenseur » et d'« ami de la cité ». Seurin fut à Bordeaux le saint populaire entre tous.

Témoin des prodiges qu'opérait son apostolat, le vénérable Amand s'est épris pour Seurin d'une tendresse qui n'a d'égale que sa vénération [1]. C'est alors qu'il résolut de donner suite au projet de démis-

[1] *Quem deinceps in tantum dilexit ac veneratus est episcopus, ut eum in loco suo substitueret, ac ipse quasi junior habebatur* (Greg. Tur. *In glor. conf.*, XLV).

sion qu'il avait conçu depuis longtemps. N'était-ce pas le moyen de fixer à jamais, en Aquitaine, son cher apôtre d'Orient et de léguer à son peuple, avant de mourir, un autre lui-même?

A quelques années de là, notre première cathédrale de Saint-André, dont l'archéologie a retrouvé quelques restes dans le soubassement occidental de l'église actuelle, tressaillait d'une vive allégresse. Les évêques de la province venaient de réaliser les vœux d'Amandus et d'élire à sa place celui que désignait la voix populaire. Le successeur de Delphin descendit du trône épiscopal; il y fit monter Severinus et lui remit sa houlette. Seurin était désormais l'évêque de Bordeaux.

Grégoire de Tours raconte, avec un charme biblique et l'accent de vérité d'un historien modèle, la promotion de Seurin, sa mort inopinée, sa sépulture, et comment, « il n'en faut pas douter », — *non dubium est*, — ceux de qui dépendait au ve siècle la nomination des évêques (1), *rendirent* le siège vacant au

(1) Le Concile de Nicée exigeait pour une élection épiscopale le concours du métropolitain et de tous les évêques de la province, dont trois au moins devaient être présents; les absents devaient donner leur consentement par écrit. Sur cette importante question, en particulier sur la part qu'eurent, suivant la discipline en vigueur dans ces élections, le peuple, les notables et les souverains, voir Louis Thomassin, *Ancienne et Nouvelle Discipline de l'Eglise*, Bar-le-Duc, 1867, t. IV.

Voir aussi dans l'*Histoire ancienne de l'Eglise*, par Duchesne, t. III, p. 673, en quoi les élections s'effectuaient de manière très différente en Orient et en Occident. « Ici, aucune comparaison n'est possible avce les patriarcats d'Orient; le patriarche d'Alexandrie consacrait tous ses évêques, les patriarches d'Antioche et de Constantinople, tous leurs métropolitains. Le pape de Rome, en dehors de la province suburbicaire, ne s'occupait en aucune façon du recrutement de l'épiscopat. C'était l'affaire des autorités ecclésiastiques provinciales. » (P. 673.) — « Les suffragants pourvoyaient à la vacance de l'église métropolitaine, quelquefois avec l'assistance d'un métropolitain voisin. » (*Ibid.*)



bienheureux Amandus, en récompense de l'admirable soumission dont il n'avait cessé de donner l'exemple envers le « saint de Dieu ». Ne dirait-on pas que la Providence avait un but en prolongeant de quelques années la vie du saint vieillard? Elle voulait d'abord lui ménager, à la fin d'un épiscopat rempli de tristesse et d'insuccès décourageants, la consolation de voir, de ses yeux, la cité d'Ausone régénérée dans le Christ. Elle voulait, en outre, permettre à saint Amand d'inaugurer lui-même le culte du thaumaturge. Bordeaux n'en connut jamais de semblable. « Les habitants de Bordeaux, dit le bon Grégoire de Tours, le reconnaissent pour leur patron, certains que si, parfois, la maladie envahit leur ville, ou si l'ennemi l'assiège, ou si quelque dissension éclate entre les citoyens, le peuple se précipite vers la basilique du saint, des jeûnes sont prescrits, on célèbre des vigiles, la foule prie très dévotement, et bientôt la calamité, prête à fondre sur elle, s'éloigne et se dissipe (1). » Tant il est vrai que le tombeau de Seurin fut, aux yeux de nos pères, un lieu de miracles, un refuge, une citadelle. Il exerça jadis une sorte d'attraction magique; riches et pauvres caressaient le rêve d'aller dormir aussi près que possible de la crypte vénérée. Ne cherchons pas ailleurs le pieux attrait qu'exercèrent nos vieilles nécropoles, le *campo santo* plébéien du nord, creusé dans les sables de *Terre-Nègre*, et les *Alyscamps* bordelais, aujourd'hui les *allées Damour*. « Le cimetière où il reposa, dit M. Jullian, devient un lieu sacré, une sépulture enviée de tous : c'est que Bordeaux vivra désormais

(1) Greg. Tur. *In glor. conf.*, XLV.

dans l'espérance ou la foi des miracles de saint Seurin et qu'il verra en lui son intercesseur dans le ciel[1]. »

Tel est le personnage que Dom Quentin effacerait du catalogue épiscopal de Bordeaux. Et cela dans le but de mettre d'accord la notice grégorienne et la *Vie brève* de Fortunat. Car, avant tout, il faut les mettre d'accord et bercer le public de cette illusion décevante que, s'il existe entre ces documents quelques divergences, elles ne sont qu'apparentes et de pure forme. C'est un premier parti pris que j'ai le regret de constater dans l'argumentation de D. Quentin. Le second ressort de l'idée fixe que semble avoir le savant critique de faire payer à Grégoire, et à Grégoire seul, les frais de l'entente. Après tout, la logique des faits l'y condamne. Dom Quentin est prisonnier de Fortunat. Le texte auquel il s'attache est à ses yeux le *criterium* de la vérité sur la biographie de Seurin à Bordeaux; il est donc essentiel pour lui d'y ramener Grégoire de Tours autant de fois qu'il s'en éloigne, et de raisonner, ensuite, comme si les deux textes étaient réellement parallèles. Ainsi procède Dom Quentin. Ce critique loyal et perspicace semble être, ici, le jouet d'un singulier mirage; on dirait qu'il ne lit plus Grégoire de Tours qu'à travers la prose de Fortunat, tant il prend comme à plaisir l'un pour l'autre. Fortunat voit dans Severinus un évêque de Trèves en mission temporaire à Bordeaux. D. Quentin est persuadé que le *Severinus* de Grégoire de Tours ne fut jamais, lui non plus, qu'un simple coadjuteur d'Amandus. Il oublie, je le crains, que Grégoire de Tours distingue deux périodes

(1) *Hist. de Bordeaux*, p. 65-66.

dans le séjour de Seurin à Bordeaux : l'une obscure et laborieuse, dont il ne dit rien; c'est la vie du missionnaire, qu'il fût ou non marqué de l'onction épiscopale; l'autre commence à l'heure où la situation canonique de ce dernier vis-à-vis d'Amandus est totalement changée. Seurin est monté, pour n'en plus descendre qu'à sa mort, sur le siège de Bordeaux. Cet événement a renversé les rôles; le coadjuteur d'hier est devenu le titulaire. Amand a si bien résigné ses pouvoirs entre les mains de Seurin, qu'il est admis à les reprendre après la mort du saint. Ces deux faits que relate Grégoire et dont Fortunat par contre ne dit mot, je veux dire la *substitution* d'un autre évêque à l'évêque Amandus, et la *réintégration* de celui-ci dans son ancienne charge, constituent, aux yeux du bollandiste Van Hecke, la preuve et la contre-preuve du titulariat de Seurin : « Il suit manifestement de ce qui précède que le Severinus dont il s'agit a été, dans la véritable acception du terme, évêque de Bordeaux, car nous avons ici la *substitution* d'un évêque à un autre et la *restitution* du siège à celui qui l'avait cédé (1). »

Avant son voyage d'exploration dans le duché de Bade, Dom Quentin aurait souscrit, peut-être, à la conclusion du jésuite Van Hecke. N'est-il pas, en effet, de la dernière évidence que le jour où Seurin fut *substitué* canoniquement à l'évêque démissionnaire de Bordeaux, il était devenu lui-même évêque de cette ville?

(1) *Ex his manifestum est, istum Severinum fuisse veri nominis episcopum Burdigalensem quoniam habemus substitutionem unius episcopi pro altero et redditionem sedis ei qui prius hanc reliquerat.* (*Acta Sanctorum*, Oct., t. X, p. 51. J. V. H., 1861.)

Mais, au retour, un certain revirement avait dû se produire dans la mentalité du critique. C'est dans cette disposition d'esprit que D. Quentin aborda, sans doute, la lecture de Grégoire de Tours. A la rigueur, on l'eût dispensé d'en reproduire le texte. Mais, du moment qu'il jugeait à propos de n'en donner qu'une simple analyse, fallait-il au moins que cette analyse laissât au lecteur, libre d'engagement avec un autre biographe de saint Seurin, l'impression qu'aurait pu faire sur lui le mot à mot de la « Notice ». En est-il ainsi? Le lecteur appréciera. Afin de rendre la comparaison plus facile, j'imprime en regard, sur deux colonnes : à gauche, la traduction du passage de Grégoire de Tours, sur lequel le bollandiste Van Hecke appuyait tout à l'heure le titulariat de Seurin; à droite, l'interprétation de ce document qui se lit à la page 4-5 de la plaquette intitulée : *La plus ancienne Vie de saint Seurin de Bordeaux*, par H. D. Quentin :

Traduction du texte de Grégoire de Tours.

« ... Par la suite, l'évêque Amandus chérit et honora Séverin à tel point qu'il le mit *en sa place*, et qu'il paraissait comme son subalterne. Enfin, peu d'années après, le bienheureux Séverin mourut. Lorsqu'il fut enseveli, l'évêque Amandus reprit sa place, qui lui fut rendue, il n'en faut pas douter, à cause de l'obéissance qu'il avait eue pour le saint de Dieu. » (Voir plus haut, p. 120-121, le texte et la traduction reproduits en entier.)

Résumé de ce passage sur Dom Quentin.

« Reçu par saint Amand avec des honneurs spéciaux, qu'une révélation divine avait motivés, *mis au premier rang* par *son hôte* qui, en considération de ses vertus, s'effaça derrière lui et ne *voulut plus* occuper que la *seconde place*, Seurin mourut après un petit nombre d'années passées dans sa nouvelle patrie. Lui mort, saint Amand reprit la place qui lui *revenait de droit.* » (*Ouvrage cité,* p. 4-5.)

Dès la première ligne, l'auteur oublie Grégoire, dont il s'était promis de résumer la notice, et ne pense plus qu'à Fortunat; il glisse dans l'équivoque et semble confondre le siège de Bordeaux, que l'évêque Amandus abandonnera plus tard à Seurin, avec le trône épiscopal — *cathedræ solium*, — c'est le mot de Fortunat, car il n'est question ni de *trône*, ni de *siège*, ni de *chaire* dans Grégoire de Tours.

C'est encore de Fortunat, et non de Grégoire de Tours, que D. Quentin s'inspire visiblement lorsque, s'imaginant analyser la notice de ce dernier, il développe en ces termes, la théorie de la préséance « honorifique » exclusivement propre à Fortunat. « Mis au premier rang par son *hôte* qui, en considération de ses vertus, *s'effaça* derrière lui et ne voulut plus occuper que la *seconde place.* » Il n'existe pas ombre de préséance honorifique dans Grégoire de Tours. On n'y voit pas non plus qu'Amand ait jamais eu l'intention de s'« effacer » derrière Seurin, en tant que Seurin était son « hôte ». Assurément, le vénérable Amand remplit à la manière des saints les devoirs de l'hospitalité; mais, qu'on le remarque, Grégoire de Tours ne commence de faire allusion à l'attitude déférente d'Amandus envers Seurin, qu'à partir du moment où la démission du premier et l'élévation du second, sur le siège épiscopal de Bordeaux, ont changé la situation respective des deux saints dans la hiérarchie. Il n'y a pas autre chose dans Grégoire de Tours et ce qu'on essaie d'en tirer de plus ou de différent, n'a pas même le mérite de l'invention, puisqu'on l'a trouvé dans Fortunat.

Qu'Amand ait eu à cœur, je le répète, de rendre à l'envoyé du ciel des « honneurs spéciaux », c'est tout

naturel. Mais ce n'est point à titre d'« hôte », ce n'est pas davantage parce qu'il le « voulut », c'est-à-dire par une concession que le respect, la reconnaissance ou quelque autre sentiment lui suggéra de faire « au saint de Dieu », c'est parce que la loi des préséances ecclésiastiques l'obligeait d'en user de la sorte avec le successeur qu'il s'était choisi lui-même. Et ce devoir, le pieux Amand savait mettre à l'accomplir tant de naturel et d'humilité chrétienne, que, dans une comparaison d'une grâce ineffable, Grégoire de Tours le représente à côté de Seurin, désormais évêque de Bordeaux, comme un frère plus jeune au-dessous d'un frère aîné : *ac ipse quasi junior habebatur.*

J'hésite à continuer : il m'est si pénible de relever une nouvelle atteinte à la pensée de Grégoire de Tours, chez celui-là même qui s'est chargé de la traduire. Grégoire avait dit qu'à la mort de Seurin, l'ex-évêque Amandus *reprit* sa place et, qu'à n'en pas douter, cette place lui fut « rendue à cause de l'obéissance dont il avait fait preuve à l'égard du saint de Dieu ». L'explication de Grégoire gênait fort, je le reconnais, l'hypothèse de la « préséance honorifique » qui domine, ici, tous les raisonnements de Dom Quentin. Si le siège de Bordeaux est rendu par faveur à saint Amand (*redditum*), c'est une preuve éclatante qu'il n'avait plus droit de le revendiquer en justice et de le reprendre comme son dû. Pourquoi donc s'être donné le tort d'insérer, dans l'analyse de Grégoire de Tours, cette ligne qui fait dire à l'historien le contraire de ce qu'il avait dit? « Lui (Seurin) mort, saint Amand reprit la place *qui lui revenait de droit.* » (*La plus anc. Vie de saint Seurin*, p. 5.)

A la page 23 de son étude, le critique tente un effort plus hardi que tous les autres. Il ne lui suffisait pas d'avoir transformé Grégoire de Tours en un partisan de la préséance honorifique octroyée à Seurin par l'évêque de Bordeaux, le voici maintenant qui, sous l'empire de la même illusion, érige Grégoire de Tours en inventeur de la théorie de Fortunat et reconnaît à Grégoire le mérite d'avoir prononcé lui-même « le mot de la situation, » quand il a dit : « Amand devint le *junior* de Seurin, *ac ipse quasi junior habebatur...* » N'insistons pas.

* * *

Après un travail d'adaptation si bien conduit, la notice grégorienne aura fini, sans doute, par être en harmonie parfaite avec la *Vie brève* de Fortunat, Dom Quentin en est convaincu. Sauf deux points, sur lesquels il passe condamnation, l'auteur estime que l'accord des deux biographes ne laisse rien à désirer. La première variante, qu'il reconnaît, consiste en ce que, dans Grégoire de Tours, Amand a son bâton à la main (1), lorsqu'il va, selon l'ordre qu'il en a reçu d'en haut, au-devant de Seurin; la seconde nous informe qu'au moment de la rencontre, les deux inconnus se jetèrent dans les bras l'un de l'autre. Or, contraste assez piquant, Fortunat, d'ordinaire plus

(1) « Que l'on compare en effet la *Vie* publiée plus loin à la notice consacrée par Grégoire de Tours à Seurin, on n'y trouvera.... ni la vague indication du lieu d'origine de Seurin..... ni l'empressement d'Amand qui *saisit son bâton* et part au-devant du visiteur miraculeusement annoncé, ni les *embrassements* des deux saints lorsqu'ils se rencontrent. » (*Ouvr. cité,* p. 9.) — Van Hecke pense que le bâton que tenait Amand était son bâton pastoral (voir *Act. Sanct.*, t. X, Oct., p. 60, note F).

prodigue d'images poétiques et de gestes démonstratifs, a justement enlevé de son récit le bâton pastoral et l'accolade fraternelle. A part ces petites divergences, les deux récits ne font pour ainsi dire qu'un dans la pensée du critique. « Les deux auteurs, affirme Dom Quentin, sont d'accord à dire qu'Amand céda sa place à Seurin (1). » Et pour que la preuve en ressorte mieux, il imprime, l'un au-dessous de l'autre, le passage de Grégoire de Tours et celui de Fortunat. Je les reproduis moi-même (2). Qu'on y jette un coup d'œil, et l'on aura la preuve qu'ils sont parallèles dans l'esprit de l'auteur, mais non sur le papier. Loin d'aller dans le même sens et vers le même but, ils se séparent immédiatement et s'en vont à l'opposite, l'un vers la théorie de la « préséance honorifique », l'autre vers celle du titulariat. Le mot « céda » ne présente pas le même sens, dans les deux textes. Ce n'est point du tout le même objet qu'on cède dans Grégoire et dans Fortunat. Sous la plume de Grégoire, faut-il le répéter une fois de plus? la cession porte, croyons-nous, sur le *siège* épiscopal lui-même, alors que, dans le récit de Fortunat, tout se borne à céder à l'évêque étranger, Seurin, le *trône* d'apparat — *cathedræ solium* — sur lequel le titulaire a coutume de s'asseoir pendant les cérémonies qu'il préside, et qu'il cède, parfois, aux

(1) *La plus ancienne Vie, etc.*, p. 22.

(2)

TEXTE DE FORTUNAT	TEXTE DE GRÉGOIRE DE TOURS
Cui (Amando) Iubetur cum populo reddere festinaret occursum et eidem intromisso cathedrae CEDERET *solium.*	*Quem (Severinum) in tantum dilexit ac veneratus est Amandus episcopus, ut eum* IN LOCO SUO SUBSTITUERET, *ac ipse quasi iunior habebatur.*

évêques de passage, sans que, de ce fait, les spectateurs se figurent qu'il ait cédé le siège épiscopal, autrement dit son titre.

Mais, il y a plus; alors que, dans Grégoire de Tours, Amand fait abandon de « sa place » à Severinus, dans Fortunat, il ne cède, en réalité, quoi que ce soit, pas même « la préséance honorifique ». Je défie qu'on découvre l'apparence même d'une cession dans le passage de Fortunat allégué par l'éminent critique. Comment donc s'illusionner jusqu'à prétendre que « les deux auteurs s'accordent à dire (*ouv. cité*, p. 22) qu'Amand *céda* sa place à Seurin »? L'illusion est venue de ce que l'évêque Amand avait reçu l'*ordre de la céder*, et l'on suppose qu'il s'est fait un devoir de conscience d'obéir ponctuellement aux volontés du Ciel. Nous n'avons pas à nous immiscer dans les raisons de haute sagesse qu'eut saint Amand d'agir comme il est censé l'avoir fait. Nous n'avons pas davantage à lire dans l'esprit de Fortunat, mais uniquement dans le texte de l'historien-poète. L'extrait de Fortunat raconte, il est vrai, l'accueil enthousiaste dont Seurin fut l'objet de la part de l'évêque, du clergé et du peuple, soit au dehors, soit à l'intérieur de l'église. Mais ce n'est là qu'une moitié du programme. De l'autre, c'est-à-dire de la principale, pas un mot. Aux termes de la *Vie brève*, Fortunat, toujours si bien « informé » contrairement à Grégoire de Tours (cf. *La plus anc. Vie de saint Seurin*, p. 22), a supprimé l'*intronisation*.

A la page 23 de la dissertation, l'auteur revient sur l'affaire du titulariat. « Aussi bien, dit-il, lorsqu'un siècle et demi plus tard, le temps qui grossit toujours quelque événement aux dépens des événements voi-

sins, aura fait son œuvre à l'endroit de Seurin et rejeté dans l'ombre tous les faits de son séjour à Bordeaux, pour ne laisser en lumière que la circonstance extraordinaire de son arrivée dans cette ville, et les témoignages de respect dont le combla saint Amand, Fortunat pourra-t-il, sans s'éloigner sensiblement de la vérité, dire qu'Amand a « *cédé* sa chaire à Seurin »?

Assurément, Fortunat aurait pu le dire. En tout cas, il est hors de doute, qu'à la différence de Grégoire de Tours, il ne l'a pas dit; c'était mon devoir de le constater.

* * *

Il résulte de ce chapitre que Grégoire de Tours et Fortunat professent une opinion différente : 1° sur le pays d'où venait Seurin, — Grégoire désigne un point innomé de l'Orient, soit politique, soit géographique. Le manuscrit de Carlsruhe qu'on attribue à Fortunat le fait venir de Trèves; — 2° sur la situation canonique de Seurin à Bordeaux. Dom Quentin pense, sans l'affirmer, que l'auxiliaire providentiel d'Amand ne devint pas le titulaire du siège épiscopal de Bordeaux; — c'est chose incontestable aux termes de la biographie qu'aurait tracée de lui Fortunat, l'historien-poète. Par contre, d'après la « Notice » de Grégoire de Tours, Seurin, qui fut d'abord, suivant l'expression de Lopès (t. II, p. 104), « comme le coadjuteur » d'Amand, lui succéda *réellement* et devint ainsi le *titulaire* du siège épiscopal de Bordeaux, qu'il garda jusqu'à sa mort. Ceci n'est pas douteux, et les tentatives parfois regrettables

de l'éminent critique d'Appuldurcombe, en vue de gagner Grégoire de Tours à la thèse de Fortunat, ont eu pour effet, croyons-nous, d'accentuer le désaccord des deux biographes, désaccord formel, par conséquent irréductible.

S'il n'existe aucun moyen de les concilier devant la critique, à qui, de Fortunat ou de Grégoire de Tours, faut-il donner gain de cause dans le présent débat?

CHAPITRE V

Les sources de Grégoire de Tours étaient identiques à celles de Fortunat.

Fortunat : l'homme, l'écrivain, le prêtre, l'évêque, l'historien; les sources où il a puisé. — Grégoire de Tours était venu à Bordeaux. — Preuves de son séjour dans cette ville. — Il a donc eu la faculté de puiser aux mêmes sources que Fortunat. — Quelles sont les sources spéciales dont s'autorise Grégoire de Tours?— Que signifie le texte de Grégoire relatif au témoignage des « Clercs de Bordeaux »? — Erreur, sur ce point, de l'*Histoire littéraire de la France*.

Notre pays professa toujours, il garde encore outre mesure la superstition de l'étranger. Fortunat, Italien d'origine, fut, au VIe siècle, l'un de ses brillants caprices. Il fascina les palais royaux, les évêchés et les cloîtres. A côté de lui, Grégoire de Tours se croyait le dernier des barbares (1). L'évêque de Bordeaux se paya le luxe de l'avoir pour hôte et pour poète. On suppose même, mais sans preuve, qu'il le chargea d'écrire cette biographie de saint Seurin qui nous donne aujourd'hui tant de mal. Les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France* distinguent deux personnages du nom de Fortunat. Il semblerait plutôt qu'il en eût existé successivement trois fondus en un

(1) Il écrit à ses diocésains de Touraine, dans la lettre qui sert de préface au *Livre sur les Miracles de saint Martin* : Utinam Severus (Sulpice Sévère) *aut Paulinus viverent, aut certe Fortunatus adesset qui ista describeret* (*Greg. Tur.*, éd. Migne, n° 995).

seul, dans cette nature «ondoyante et diverse» : le laïque, le prêtre, l'évêque.

De l'évêque, on sait peu de chose. L'auteur des *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule* le range sous le nº 9 dans le catalogue épiscopal de Poitiers : en 597, il succède à Platon sur le siège de cette ville. Il mourut, paraît-il, en 609, dans sa quatre-vingtième année. Grégoire de Tours était mort le 17 novembre 594; il ne le connut donc pas évêque; aussi l'appelle-t-il « le prêtre de Poitiers » (1).

On ignore la date de son entrée dans les ordres. Paul Diacre, auteur de l'hymne *Ut queant laxis*, était son compatriote. Traversant Poitiers en 780, Paul Diacre visita le tombeau de Fortunat qu'il voulut orner d'une épitaphe (2).

(1) *In glor. conf.*, CXLV.

(2) La critique n'a pas encore établi la chronologie de Fortunat. La date de sa naissance flotte, au dire d'Auguste Molinier, entre l'année 530 et l'année 540. On sait qu'il arrive en Gaule après 560; en 566, date du mariage de Sigebert, roi d'Austrasie, avec Brunehilde, fille cadette d'Athanagild, roi des Wisigoths d'Espagne, nous le trouvons installé princièrement au palais royal de Metz. « Il y avait alors à la cour d'Austrasie, dit Augustin Thierry, un Italien, Venantius Honorius Clementianus Fortunatus, qui voyageait en Gaule, accueilli partout avec une grande distinction. C'était un homme d'un esprit superficiel, mais agréable, et qui apportait, de son pays, quelques restes de cette élégance romaine déjà presque effacée au delà des Alpes. Recommandé au roi Sigebert par ceux des évêques et des comtes d'Austrasie qui aimaient encore et qui regrettaient l'ancienne politesse, Fortunatus obtint à la cour semi-barbare de Metz une généreuse hospitalité. Les intendants du fisc royal avaient ordre de lui fournir un logement, des vivres et des chevaux... Les fêtes royales ne pouvaient se passer d'un épithalame; Venantius Fortunatus en composa un dans le goût classique, et il le récita devant l'étrange auditoire. » (Augustin Thierry, *Récits des temps mérovingiens*, Paris, édit. Furne, 1858, p. 209-210.)

Voir sur la *date de l'épiscopat de Fortunat*, *Gallia christiana*, Eccles. Pict., col. 1150. *Fortunatus præsbyter dicitur non episcopus quod omnia elucubraverat ante episcopatum. Et quidem ad extremam pene senectutem pervenerat, quando sedem Pictavorum est adeptus. — Cointius annum* 599 *fuisse initium episcopatus Venantii docet.*

C'est dans son *Histoire des Lombards*, livre II, ch. XIII, que

Dans son *Histoire des Lombards*, achevée au Mont Cassin, en 784, ce moine insinue que l'ordination du poète avait été fort tardive : elle aurait eu lieu vers la fin du séjour de Fortunat dans la ville de Poitiers. Ce n'est donc qu'à la veille de sa promotion à l'épiscopat qu'il aurait pu remplir les fonctions de chapelain auprès de sainte Radegonde. Jusqu'à ce moment, il n'eut d'autre charge, dans le monastère de Sainte-Croix, que celle « d'agent au temporel ». Fortunat s'attribue lui-même ce titre dans l'un de ses poèmes. Peut-être aussi s'occupait-il de littérature avec la fille des rois de Thuringe, esprit délicat et cultivé, que la rudesse intellectuelle de son mari Clotaire, jointe aux mœurs dissolues de ce prince barbare, avait dégoûtée de la cour et du monde. Si Paul Diacre a dit vrai, Fortunat touchait presque à la quarantaine lorsqu'il prit le parti de se donner à Dieu, dans le sacerdoce, et de travailler à devenir un saint. Par conséquent, le voyage à la cour de Metz, l'épithalame de Brunehilde, la chevauchée d'Aquitaine et des Pyrénées, la halte à Bordeaux, chez l'évêque Léonce II, l'arrêt beaucoup plus long à Poitiers, l'inti-

Paul Diacre insère une biographie de son compatriote Fortunat. L'auteur raconte que, souffrant des yeux, il vint à Ravenne, dans la basilique de Saint-Paul et Saint-Pierre; il était accompagné de son ami Félix, lequel était atteint de la même infirmité que lui; ils se firent tous deux une onction sur les yeux, avec l'huile d'une lampe qui brûlait devant l'autel de saint Martin, et furent aussitôt guéris, (*Greg. Tur.*, n° 1018). C'est pour remercier son bienfaiteur que Fortunat vint à Tours en pèlerinage; il se fixa à Poitiers, où il écrivit ses *Vies* de saints et fut ordonné prêtre; puis il reçut la consécration épiscopale dans cette même ville : *Pictavis pertransiens illic habitavit, multorum ibidem sanctorum gesta partim prosa, partim metrali oratione conscripsit,* NOVISSIMEQUE IN EADEM CIVITATE, PRESBYTER, DEINDÈ EPISCOPUS ORDINATUS EST. (Migne, *Pat. lat.*, t. XVC, col. 490-491.) L'épitaphe de Fortunat rédigée par Paul Diacre forme six distiques latins.

mité qui se forma bientôt entre une âme éprise d'idéal et deux saintes dont l'une, âgée de quarante-six ans, était pour lui *comme une* « *mère* », et l'autre comme une « sœur » (1), constituent une série de faits où se rencontrent quelques détails enfantins, quoique irréprochables, mais tous antérieurs, suivant Paul Diacre, à l'engagement du poète dans l'état ecclésiastique.

« La carrière épiscopale de Fortunat s'ouvre, dit Mgr Duchesne, après que sa carrière littéraire est finie (2) ». Un nouvel homme succède à l'ancien, le poète se transforme. Le *Vexilla regis*, la *Vie de sainte Radegonde* et les pièces mystiques dont fut composé, plus tard, l'Office de la Sainte de Poitiers, datent de cette époque. Il est évident que Fortunat doit beaucoup à sa « mère » Radegonde. Cette femme qu'il nous représente l'œil fixé nuit et jour dans le Paradis — *mens intenta paradiso* — ne fut pas étrangère à sa vocation. L'exemple d'une reine trouvant enfin le bonheur sous la bure et le cilice armé de pointes aiguës, le détacha des plaisirs du siècle qui, depuis son arrivée en France, avaient tout mis en œuvre pour le séduire, l'enivrer et le perdre.

La plupart des écrivains français ont su tenir

(1) *Mater honore mihi, soror autem dulcis amore* (*Fort. Op.*, lib. XI). Il donne le nom de sœur à la mère Agnès, abbesse de Sainte-Croix. Celle-ci n'avait que trente ans à l'arrivée de Fortunat. A. Thierry qualifie l'attachement de la reine, qui en avait quarante-six, d'amitié exaltée, mais chaste, « une sorte d'amour intellectuel » (p. 384). « A l'égard de la mère Agnès, dit l'auteur, l'intimité pouvait sembler suspecte et devenir le sujet de discours malins. » (*Ibid.*) Lire dans la collection « Science et Religion » (Bloud et Cie), la *Vie de sainte Radegonde*, reine de France, par saint Fortunat, etc. L'introduction est une notice critique. Tout y est mis au point. Nous avons fait plus d'un emprunt à cet excellent travail de M. René Aigrin.

(2) Duchesne, *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, t. II, p. 83.

compte de la situation d'un poète, lancé, tout jeune, dans les délices d'une cour à demi barbare, adulé, cajolé partout, obligé, du matin au soir, à se défendre contre le démon de la bonne chère que suit de près l'esprit impur. Ils le savent animé d'une foi sincère et naïve : il a passé les monts, c'est pour aller au tombeau de saint Martin, remercier le thaumaturge qui l'avait guéri d'une ophtalmie persistante; ils ne s'étonnent pas de voir cette âme en péril, se jeter dans le monastère fervent de Sainte-Croix de Poitiers comme dans un port de refuge. L'austère Guizot affirmait à la Sorbonne et raconta, depuis, dans l'*Histoire de la civilisation en France* (t. II, p. 171), « qu'on ne doit soupçonner » rien de scandaleux, rien d'équivoque, rien qui prête à la moindre conjecture maligne, dans les relations du poète avec les religieuses de Sainte-Croix ». Montalembert, Ozanam, Gorini, Brunetière, l'abbé René Aigrin, du clergé de Poitiers, etc., ne parlent qu'avec une discrétion respectueuse du « chaste roman » (1) de sainte Radegonde et de Fortunat. Seul, M. Ampère en fait l'objet d'un semblant de « réquisitoire ». Augustin Thierry (2) garde plus de mesure, mais il relève en termes parfois badins quelques innocentes futilités susceptibles de nuire à la mémoire d'un poète qui fut l'ami d'une sainte, et mérita d'être élevé sur les autels, après douze années d'un épiscopat digne de celui de Paulin et de Sidoine Apollinaire.

Le même Augustin Thierry, dont la grâce ne tarda pas à changer le cœur, n'eût pas écrit dans ce style,

(1) Brunetière, *Discours pour le centenaire d'Augustin Thierry* (*Hist. littéraire de la France*, II, p. 412 sqq., in-8°).

(2) Augustin Thierry, *Récits des temps mérovingiens*, p. 380-381.

après sa conversion (1), la page irréverencieuse où le grand historien affecte, semble-t-il, d'envelopper d'une buée romanesque les sentiments de Fortunat envers sa royale et très pure amie :

« Il y avait déjà plus de deux ans que le monastère de Poitiers attirait sur lui l'attention du monde chrétien lorsque Venance Fortunat, dans sa course de dévotion et de plaisir à travers la Gaule, le visita comme une des choses les plus remarquables que pût lui offrir son voyage. Il y fut accueilli avec distinction. Cet empressement que la reine témoignait aux hommes d'une âme pieuse et d'un esprit cultivé, lui fut prodigué comme à l'hôte le plus illustre et le plus aimable. Il se vit comblé par elle et par l'abbesse de soins, d'égards et surtout de louanges.

» Cette admiration reproduite chaque jour sous toutes les formes et distillée, pour ainsi dire, à l'oreille du poète, par deux femmes, l'une plus âgée et l'autre plus jeune que lui, le retint par un charme nouveau plus longtemps qu'il ne l'avait prévu. Les semaines, les mois se passaient, tous les délais furent épuisés; et quand le voyageur parla de se remettre en route, Radegonde lui dit : « Pourquoi partir? Pourquoi ne pas rester près de nous? » Ce vœu d'amitié fut pour Fortunatus comme un arrêt de la destinée, il ne

(1) Le grand historien se convertit à la fin de sa vie. On sait qu'il avait perdu la vue en déchiffrant des manuscrits. Lorsqu'il lui porta le saint viatique, M. Hamon, curé de Saint-Sulpice, adressa quelques paroles bien émouvantes à l'illustre malade. Elles furent reproduites par les journaux du temps; on y relevait en particulier la phrase où le curé de la paroisse invitait M. Thierry à remercier le Dieu qui venait de rendre à son âme une lumière plus belle, plus radieuse que celle dont il avait perdu la jouissance au cours de ses nobles travaux.

songea plus à repasser les Alpes, s'établit à Poitiers, y prit les ordres et devint prêtre. »

Augustin Thierry est aussi malveillant pour l'écrivain qu'il l'a été pour l'homme. A ses yeux, Fortunat est le plus frivole représentant d'une littérature expirante. Les « tours de force », les « subtilités », les « jeux d'esprit » de ce poète sont dépourvus de charme. Leur vogue d'autrefois ne s'explique, dit-il, que par « le sens faux et le goût complaisant des époques de décadence » (1).

M. de La Ville de Mirmont se contente de classer Fortunat parmi les imitateurs indiscrets d'Ausone. Au Moyen-Age, les réminiscences qui frisaient le plagiat n'étaient que peccadilles. On a représenté l'auteur de l'*Iliade* sous l'emblème d'un fleuve où des nuées de poètes grecs vont puiser sans scrupule. Les successeurs d'Ausone se conduisirent plus d'une fois en héritiers du poète gallo-romain de Bordeaux. Dans sa remarquable thèse latine sur le poème d'Ausone intitulé « *Mosella* » (2), M. de La Ville de Mirmont signale de nombreux plagiats commis par le célèbre Vénitien au préjudice du poète bordelais.

J'ai défendu le mérite littéraire de Fortunat contre l'injustice de son éditeur allemand Bruno Krush. Je me plais à reconnaître ici que le Dr Bardenhewer l'apprécie mieux : « Impossible, dit-il, de dénier à Fortunat un vrai talent poétique; de tous ses devanciers de la fin de l'antiquité chrétienne, aucun ne saurait, à beaucoup près, rivaliser avec lui d'aisance

(1) A. Thierry, *ouv. cité*, p. 388.
(2) H. de La Ville de Mirmont, *De Ausonii Mosella*, Paris, Hachette, 1892, in-8°, 315 pages, p. 254-263.

et de naturel pour exprimer en vers qui coulent de source les mille détails de la vie ordinaire (1). »

*
* *

Mais ce n'est pas l'homme de lettres que D. Quentin envisage ici dans Fortunat, c'est l'historien; c'est l'historien qu'il met en parallèle avec Grégoire de Tours et qu'il lui préfère en ce qui regarde la *Vie* de Severinus. Or, il m'a semblé, dès le premier instant, que l'auteur de *La plus ancienne Vie de saint Seurin* ne s'était pas maintenu dans les bornes d'une critique impartiale. Grégoire sort amoindri de la discussion vive et pénétrante à laquelle s'est livré Dom Quentin. Dans son désir très légitime d'augmenter autant que possible le poids réel du manuscrit de Carlsruhe, il fait pencher la balance du côté de Fortunat. Ce dernier a tous les bonheurs. Qu'il parle ou qu'il se taise, on décide qu'il a raison. Et pourquoi? Parce que Fortunat tire ses renseignements de l'évêque Léonce II en personne, tandis que Grégoire n'est informé que par un groupe de simples clercs. Il n'est donc pas étonnant que la biographie rédigée par Fortunat soit « plus précise et plus complète » que le récit de Grégoire de Tours, lequel ne savait « en somme que peu de chose » de la vie de Seurin. « Fortunat était, en effet, continue l'auteur, *mieux placé que personne* pour avoir, avant même que Grégoire de Tours eût interrogé les clercs bordelais, les renseignements les plus exacts que l'on pût se procurer alors, puisqu'il

(1) *Les Pères de l'Eglise*, trad. franç., éd. 1905, t. III, p. 206.

était, comme chacun sait, l'ami de Léonce II de Bordeaux (1). »

Dom Quentin ne dit pas de quelle nature étaient « ces renseignements les plus exacts que l'on pût se procurer alors » et de quel fonds l'évêque les tirait.

Je souscris de confiance à ce que d'autres ont pu dire; j'admets que, malgré la persécution religieuse d'Euric, roi des Visigoths, qui, raconte Lopès, après Sidoine Apollinaire, « fit mourir l'archevesque de Bourdeaux avec plusieurs autres évesques de l'Aquitaine » (2), quelques lambeaux d'archives ecclésiastiques furent sauvés du naufrage (3); j'accorde même,

(1) *La plus ancienne Vie, etc.*, p. 22.

(2) Voir dans Lopès, t. II, p. 116, note, le texte de la lettre de Sidoine Apollinaire énumérant les évêques de la province de Bordeaux mis à mort pendant la persécution d'Euric. Dans le tome III de son grand ouvrage intitulé : *Recueil de pièces authentiques sur les martyrs depuis les origines du christianisme*, D. Leclercq insère, pages 308 et suiv., une traduction de cette *épître* de Sidoine à Basile par Eugène Baret; en voici quelques lignes :

« Telle est, dit-on, son (Euric) horreur physique et morale pour le seul nom de catholique, qu'on se demande s'il n'est pas plutôt le chef de sa secte (Euric était arien) que le roi de sa nation... Apprenez donc promptement quels sont les maux secrets de la religion catholique, afin que vous vous hâtiez d'y apporter publiquement un remède. Les villes de Bordeaux, de Périgueux, de Rodez, de Limoges, de Javols, d'Eauze, de Bazas, de Comminges, d'Auch, ainsi que d'autres en beaucoup plus grand nombre, ont vu leurs évêques mis à mort; de nouveaux évêques n'ont pas été nommés à la place de ceux qui ne sont plus... Dans les diocèses, dans les paroisses, tout est à l'abandon. Ici, des églises dont le toit pourri s'écroule; ailleurs, les gonds des portes ont été arrachés, l'entrée des basiliques est obstruée de ronces et d'épines. On voit des troupeaux couchés dans les vestibules béants et même, ô douleur, paissant l'herbe qui croît verdoyante au flanc des autels... » — En dehors de son fanatisme anticatholique, Euric n'est pas un barbare; il favorise les humanistes, il ne confisque point les terres, les habitants ne furent point proscrits; en un mot il ne s'acharne qu'après les catholiques, leurs personnes, leurs propriétés, surtout leurs églises. — (Voir sur Euric : C. Jullian, *Hist. de Bordeaux*, p. 69 et 74.)

(3) Voir dans Lopès, t. II, p. 66, un tableau désolant de la destinée des archives de l'Église de Bordeaux à travers les siècles. Si bien que Duchesne a dit avec raison (*Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, t. II, p. 59): « il ne subsiste aucun ancien catalogue des évêques

si l'on veut, que ce fonds de parchemins dérobés aux flammes était considérable.

Mais plus je suis large à l'égard de Fortunat, plus j'ai lieu d'espérer qu'on voudra bien se montrer, à tout le moins, équitable envers Grégoire de Tours.

Sur quoi s'appuie l'éditeur du manuscrit de Carlsruhe pour établir que le prêtre de Poitiers avait eu dans les mains des éléments d'information qui manquèrent à l'évêque de Tours? C'est à peu près uniquement sur le voyage que Fortunat eut l'occasion de faire à Bordeaux, du vivant de Léonce II, voyage qui lui permit de se lier avec l'opulent évêque, de l'accompagner dans ses villas, de visiter, pour les décrire et les chanter ensuite, les églises que Léonce avait édifiées dans le diocèse. Mais ce voyage à Bordeaux, pense-t-on que Grégoire de Tours ne l'ait pas effectué sous l'épiscopat de Bertechramm, successeur de Léonce (1) ? Grégoire avait connu Bertechramm; il s'était rencontré avec lui, pendant le concile de Paris (2), où fut jugée l'affaire de l'évêque de Rouen. Et d'ailleurs, qui ne connaissait alors ce personnage célèbre dont le nom revient à chaque instant dans l'*Historia Francorum* de la fin du VIe siècle? Proche parent du roi

de Bordeaux. » Fortunat écrit dans un de ses poèmes (I, 15) à Léonce : « Cette cité vous regarde comme son treizième évêque. »

Tertius a decimo huic urbi antistes haberis.

Or, dans la liste de Lopès et du *Gallia christiana*, nous ne voyons que huit prédécesseurs; qui nous dira le nom des cinq autres?

(1) Grégoire de Tours ne put venir à Bordeaux comme évêque sous l'épiscopat de Léonce II. Ce dernier mourut vers 570 (cf. Duchesne, *Fastes épisc.*, t. II, p. 61). Or, Grégoire de Tours ne fut sacré évêque qu'en 573. L'évêque de Bordeaux était alors Bertechramm.

(2) Sur le Concile où fut jugée l'affaire de Praetextatus, cf. Greg. Turon., *Hist. Franc.*, lib. V, et le IVe des *Récits mérovingiens* d'Augustin Thierry, p. 304-307.

par sa mère Ingheltrude, ami de Gondovald, objet de graves calomnies à propos de la reine Frédégonde, réhabilité par le concile de Braine, ancienne résidence royale à quelques lieues de Soissons, il est un des héros qu'Augustin Thierry met le plus souvent en scène dans les *Récits des temps mérovingiens.* « Il affectait, dit-il, la politesse et l'élégance des mœurs romaines; il aimait à se montrer en public dans un char à quatre chevaux, escorté par les jeunes clercs de son église, comme un patron entouré de ses clients. A ce goût de luxe et de pompe sénatoriale, l'évêque Bertechramm joignait le goût de la poésie et composait des épigrammes latines qu'il offrait avec assurance à l'admiration des connaisseurs, quoiqu'elles fussent pleines de vers pillés, de fautes contre la mesure... » (1).

Les collègues épiscopaux de Bertechramm lui pardonnaient les pauvretés de sa poésie et, malgré les soupçons auxquels sa vie privée fut en butte, dans les milieux politiques surtout, ils lui prouvèrent leur estime en l'appelant à la présidence (2) du cinquième concile de Paris qui réunissait les évêques les plus en vue des royaumes gallo-francs. Dans ces conditions, nul doute que l'évêque de Bordeaux n'ait reçu, dix fois plutôt qu'une, la visite de son illustre confrère de Tours. Grégoire était d'humeur voyageuse; la distance de la Loire à la Garonne n'était pas énorme,

(1) A. Thierry, *Récits des temps mérovingiens,* p. 307. L'auteur tient ces détails de Fortunat, à qui l'évêque de Bordeaux avait dédié sans doute quelques méchants vers. Nous avons d'autre part deux pièces de Fortunat à Bertechramm. Peut-être (cf. *Fastes épisc.*, t. II, p. 62, note 1,) est-ce à Bertram du Mans qu'étaient destinés ces deux poèmes.

(2) A. Thierry (*ouv. cité,* p. 307) n'affirme pas cette élection de Bertechramm à la présidence. Le texte latin que l'auteur cite en note ne permet pas en effet une affirmation catégorique.

et comme il devint évêque en 573 et ne mourut qu'en 594, il avait eu, par conséquent, vingt ans et plus pour la franchir. Il est vrai qu'au XVIIe siècle un groupe d'érudits, à la tête desquels on remarque Adrien de Valois, suivi par les auteurs de l'*Histoire littéraire des Gaules*, etc., conçut le projet de transporter l'ancien Bordeaux sur la rive droite et d'étayer son étrange système, de passages mal compris de Grégoire de Tours. Cette fantaisie montre combien les études archéologiques étaient en retard à cette époque; elle valut à l'Académie de Bordeaux, — car je suppose que cette lecture lui fut réservée, — le curieux travail du chanoine Baurein publié en 1876 par Georges Méran, à la fin du tome IV des *Variétés bordeloises* (p. 298 et suiv.), sous le titre : *Dissertation sur l'ancienne position et la première enceinte de la ville de Bordeaux.* On peut dire que ce jour-là « notre grand Baurein », comme l'appelait un jour M. Paul Courteault, notre distingué collègue, détermina le mouvement prodigieux de recherches de toute nature qui nous permettent de revivre notre passé biturige gallo-romain, etc., et de l'évoquer devant nos yeux, quand bon nous semble, comme sur une toile à projections.

Baurein termine son travail par une pointe à l'adresse des géographes en chambre qui se flattaient ni plus ni moins de déplacer la Garonne sans l'avoir peut-être jamais vue; il leur oppose le géographe Strabon, les *Commentaires de César*, Grégoire de Tours, et conclut ainsi : « L'autorité de Strabon équivaut pour le moins à celle de ces *annalistes* qui vivoient dans des temps où l'on ne se piquoit point d'une grande exactitude en fait de géographie. On n'est point fondé à faire le même reproche à Grégoire de

Tours dans le cas présent. *Il étoit venu à Bordeaux*, il en connoissoit par conséquent la position (1). »

Il était venu à Bordeaux, Baurein ne songe pas à l'établir. La preuve en est partout, comme la lumière, sans être localisée nulle part. Non seulement Grégoire de Tours a vu la Garonne, mais il faillit périr dans ses flots. Il raconte lui-même dans le chapitre XLVIII, du livre *A la gloire des confesseurs*, qu'un jour de tempête « les vagues s'élevaient comme des montagnes ». Par bonheur, avant d'affronter les risques de la traversée, il invoqua saint Romain de Blaye. Aussitôt, l'orage s'apaisa, le fleuve devint uni comme une eau morte, et sa barque aborda sans encombre à la rive opposée (2), dans les parages de Macau, de Soussans ou de Parempuyre. Or, à cette hauteur de la rive gauche, Grégoire n'était guère qu'à l'entrée du Médoc. L'heureux miraculé n'aurait-il pas eu la curiosité de pousser jusqu'à Bordeaux dont il apercevait déjà les tours à l'horizon et qui, nul doute à cet égard, était le but de son voyage? Grégoire sait une foule d'anecdotes sur notre ville. On sent qu'il raconte pour ainsi dire *de visu* mille détails circonstanciés qu'il avait pris au vol sur son carnet de pèlerin : tel le trait de la bonne vieille chargée d'allumer les lampes des églises de Bordeaux, et qui, s'étant endormie par mégarde à Saint-Pierre, se vit obligée d'y passer la nuit, nuit bienheureuse dont une consolante vision abrégea la durée (3); tel l'in-

(1) Baurein, *Var. bord.*, t. IV, p. 308.
(2) Cf. Grég. Turon. *In Glor. conf.*, XLVI.
(3) Id., *Lib. Miraculorum*, p. 34 (Migne). Grégoire termine ainsi le chapitre : *Haec autem ab ipsius episcopi relatu cognovimus* (Grég. Turon., éd. Migne, *Liber Miraculorum*, I-xxxiv, p. 737). Ce récit est donc daté. Le miracle eut lieu sous l'épiscopat de Bertechramm.

cendie dramatique, dont les flammes s'éteignirent d'une manière si curieuse ; tel l'héroïsme du petit reclus volontaire qui resta huit ans comme enseveli dans une cellule souterraine; telle la correction infligée par le prieur de Sainte-Croix au jeune moine qui venait d'obtenir du ciel un éclatant miracle, de peur que celui-ci ne commît un péché d'orgueil en faisant peut-être sur lui-même un retour de vaine complaisance (1); tels les chevaux malades qui furent guéris miraculeusement à l'oratoire de Saint-Martin, situé dans la région bordelaise; tel le prodige symbolique dont l'église de Bazas fut le théâtre pendant le siège de cette ville par les Huns, sectateurs de l'hérésie arienne; telle enfin l'arrivée subite des Goths dans la petite ville de Rions sur Garonne, la veille de Pâques, l'invasion de l'église par les hérétiques et la présence d'esprit avec laquelle le curé de la paroisse alla procéder, quand même, dans une grande maison voisine, au baptême des catéchumènes qu'on célébrait alors le samedi-saint. Tous ces faits miraculeux, racontés par le menu, permettent de conclure que Grégoire de Tours mérite une large place dans la

successeur de Léonce II. C'est l'évêque en personne qui raconta l'événement à Grégoire, soit verbalement, soit par lettre. Dans le premier cas, il serait acquis authentiquement par le témoignage d'un texte qu'il y eut rencontre des deux prélats peu de temps après la mort de Léonce, et l'on peut conjecturer que le lieu de l'entrevue fut Bordeaux.

(1) L'anecdote est ravissante; on la trouve dans l'*Hist. Franc.*, livre I, n° 174-175; elle offre de plus un intérêt historique. Dom Devienne (*Histoire de Bordeaux*, édit. Lacaze, Bordeaux, t. II, p. 9-10), en prend texte pour établir l'ancienneté de l'abbaye de Sainte-Croix, car le « moine de Bordeaux » ne pouvait guère appartenir à une autre famille religieuse, et comme Grégoire de Tours raconte cette histoire au VIe siècle, il est évident que l'abbaye existait déjà. M. Jullian (*Inscrip. rom.*, t. II, p. 601) semble partager cet avis.

liste des anciens visiteurs de Bordeaux, dont le regretté baron Jules de Verneilh nous raconta jadis les impressions avec tant d'humour académique.

Ainsi donc, Grégoire de Tours a dû venir à Bordeaux. Et, dans ce cas, pense-t-on qu'il ait omis de rendre visite à l'évêque ? Pense-t-on qu'en sa qualité d'historien de profession, il n'ait pas obtenu de son confrère Bertechramm, tout comme Fortunat, encore simple prêtre ou plutôt simple laïque, au témoignage de Paul Diacre qui semble au moins l'insinuer, l'avait obtenu de Léonce II, la faveur de pénétrer à son tour, au risque d'éprouver une déception des plus mystifiantes, dans le local des archives? Est-il croyable que ce dévot par excellence des « martyrs » et des « confesseurs » ait négligé de descendre à la « crypte » [1] et d'y contempler longuement le berceau de la foi bordelaise?

Est-il possible que « le sage et consciencieux Grégoire », ce chroniqueur avide et toujours en quête d'informations nouvelles, Grégoire dont les œuvres constituent avec les inscriptions lapidaires relevées par M. Camille Jullian, les documents les plus sûrs

(1) Lopès, *ouv. cité*, t. II, p. 139.
Bien que, au témoignage des Bollandistes, le mot *crypta* désigne quelquefois le cimetière lui-même, *Vox crypta pro ipso cœmeterio quandoque usurpatur*, ce mot doit s'entendre, ici, dans le sens d'une véritable chapelle souterraine. Evidemment, la crypte actuelle de Saint-Seurin n'existait pas encore du temps de saint Léonce. « Elle remonte, dit M. Brutails (*Guide illustré de Bordeaux*, p. 44), aux environs de l'an 1000, sans doute aux environs du XIe siècle. » Mais, ajoute le même auteur (*ibid.*), « des textes signalent, très anciennement, une crypte sur ce point... Les constructions antérieures ont laissé des restes nombreux : quelques colonnes, fûts et chapiteaux sont gallo-romains; des plaques de marbre ouvragées sont carolingiennes, d'autres mérovingiennes; çà et là, quelques blocs, dans le caveau qui fait suite à l'enfoncement du milieu, partie des murs sont taillés grossièrement, et l'outil y a marqué des stries en arêtes de poisson, qui accusent une époque fort ancienne.»

de nos annales, soit reparti de Bordeaux sans avoir eu soin de s'enquérir des traditions primitives de l'église d'Aquitaine, non seulement auprès de l'évêque, mais en prenant contact avec les membres du clergé secondaire les plus à même de le renseigner? Et, pour tout dire, l'auteur de la seule biographie officielle de saint Seurin, que reconnaisse aujourd'hui le diocèse, n'aurait-il pas eu le scrupule d'aller « aux sources »?

Les sources? Mais Grégoire de Tours parle uniquement d'après elles. Et, tandis que Fortunat se dispense d'indiquer les siennes et n'a garde, en particulier, de dire comment il sait que Seurin était venu de Trèves et sur quelle base il établit ou laisse entendre qu'Amand ne céda jamais à son auxiliaire le siège épiscopal de Bordeaux, lui, toujours naïf et le cœur sur la main, nous livre, entre les deux virgules d'une phrase incidente, tout le secret de ses pièces justificatives.

Et je n'en connais pas de plus claires, de plus autorisées, de plus décisives, à la condition toutefois qu'on les présente sous leur vrai jour et dans leur véritable sens; les voici telles qu'on les a lues dans le chapitre XLV du livre *In Gloria confessorum*, et telles qu'on les voit reproduites dans l'office propre de saint Seurin (21 octobre), à l'usage du clergé de Bordeaux :

Sanctus igitur Severinus, ut ipsorum Burdigalensium clericorum fidelis relatio profert, de partibus Orientis ad eandem destinatur urbem.

Ce texte nous apprend : 1° que saint Seurin venait soit de l'Empire d'Orient, soit de l'Orient tout court que nous avons appelé « l'Orient géographique »;

2° Que le même Seurin était « destiné » par la volonté divine « à la ville de Bordeaux »;

3° Cette façon de marquer dans la mission apostolique de Seurin le point de départ et le lieu d'arrivée, s'appuie sur « la relation digne de foi des clercs de Bordeaux eux-mêmes ». Mais quel est le caractère et l'importance de cette relation? La réponse est tout entière dans ces lignes de l'auteur des *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule* : « Grégoire de Tours raconte, *d'après la tradition du clergé de Bordeaux*, qu'Amandus céda son siège à un évêque venu d'Orient et le reprit à la mort de celui-ci [1]. »

Grégoire de Tours a donc puisé ce qu'il affirme — et Mgr Duchesne tient le fait pour indiscutable, — à la source même, je ne dis pas de la tradition populaire, mais à la source de la tradition ecclésiastique de Bordeaux; d'autre part, il a pu se documenter auprès de l'évêque de cette ville avec autant de facilité que Fortunat. S'il en est ainsi, que reste-t-il de la situation privilégiée que Dom Quentin prête à Fortunat? Pourquoi le critique s'attache-t-il à réduire presque à néant les informations de Grégoire, comme s'il avait résolu de réserver à Fortunat le monopole des sources? Après avoir essayé d'établir qu'en raison de l'amitié dont l'honorait Léonce II, les portes de fer à triple serrure des archives épiscopales s'ouvrirent, en quelque sorte d'elles-mêmes, devant l'historien-poète, et devant lui seul; après avoir réduit la documentation de Grégoire à la relation des « clercs bordelais » qu'il interroge isolément, au hasard d'une rencontre, et dont le critique infirme de son

[1] Duchesne, *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, t. II, p. 60.

mieux le témoignage, en assurant qu'il offre tout au plus les garanties d'une tradition *orale*, trop éloignée de l'événement pour qu'on puisse en exiger une parfaite exactitude, il imagine, je me trompe, il emprunte à l'*Histoire littéraire de la France* un petit roman :

« Lorsque Grégoire de Tours prenait, auprès des clercs bordelais vraisemblablement *venus au tombeau de saint Martin*, les renseignements qu'il a consignés dans le *Gloria confessorum*, plus d'un siècle et demi s'était écoulé depuis la mort de Severinus à Bordeaux. C'était, il faut l'avouer, un peu tard, déjà, pour s'adresser à la *seule tradition orale* (1).

» Cependant le saint était en telle vénération dans toute la région, et sa protection y était réclamée dans les calamités avec une telle solennité, qu'il était impossible que son souvenir historique se fût déjà

(1) Rien ne prouve qu'il s'agisse purement de tradition orale. La tradition purement orale n'inspire qu'une confiance relative, car elle finit par s'altérer surtout dans la mémoire du peuple « par une longue transmission » (H. Delehaye, *ouv. cité*, p. 84). Mais, dit le même bollandiste : « Il est arrivé aux hagiographes de recueillir des renseignements précieux de la bouche de témoins autorisés. » (*Ibid.*) Grégoire de Tours, il le déclare formellement dans la préface du livre *In Glor. confessorum* : « *Quae de beatorum Virtutibus vel adimplere vel ipse saepius inspexi, vel per relationem bonorum virorum et certae fidei videnter gesta cognovi.* » (B. Krush, p. 747.) L'honnête historien écoutait volontiers, sauf à les contrôler ensuite, les pèlerins de Tours (A. Molinier, *Sources de l'histoire de France, etc.*, t. I, p. 58). On a remarqué (*ibid.*) qu'à partir de 575 il s'attache davantage à se renseigner par lui-même : « Voyageant beaucoup, il a visité les principales villes de la Gaule; il est lié avec les plus grands personnages du siècle et de l'Église. » (*Ibid.*) C'est à cette période d'informations *plus difficilement acceptées que remonte le livre In Gloriam confessorum*; « il fut écrit vers 587 et *remanié après* 590. » (*Ibid.*) Grégoire dit lui-même dans la préface : « Ce livre est le huitième que j'ai écrit. » *Octavum hunc scribimus de miraculis confessorum.* (Migne, *Patr. lat.*, t. LXXI, p. 829.) Ce livre est le dernier qu'il revisa; et par le fait, dans les plus anciens manuscrits, il se trouve à la dernière place (cf. *ibid.*).

effacé. Il n'y a donc rien que de très naturel à ce que les clercs de Bordeaux aient su en gros l'histoire de leur saint et en aient appris à Grégoire les traits les plus frappants. Mais qu'il faille demander à de tels témoins une exactitude rigoureuse, que l'on doive surtout s'astreindre à prendre à la lettre tous les termes dont l'historien s'est servi pour reproduire leurs dires, c'est assurément « tout autre chose » (1).

Si la fiction d'une caravane de clercs interrogée par Grégoire de Tours au tombeau de saint Martin, en quelque sorte au pied levé, s'appuyait sur le vrai sens de ces mots : *Ut ipsorum Burdigalensium clericorum fidelis relatio profert*, la renommée de sérieux dont notre historien national était si jaloux subirait, de ce chef, une grave atteinte. De quelle créance serait-il digne, je le demande, après s'être permis, ne fût-ce qu'une fois, dans une question d'hagiographie qui n'était pas dénuée d'importance, le procédé sommaire d'informations que D. Quentin lui prête? Alors surtout qu'avant d'écrire sa notice, il avait eu certainement les moyens de constater et de vérifier à loisir ce que la tradition orale et manuscrite enseignait de positif à l'endroit de Severinus.

Heureusement, la phrase : *Ut ipsorum Burdigalensium, etc.*, se refuse à l'interprétation de circonstance, imaginée par D. Quentin. On n'y découvre aucune trace d'un dialogue engagé, dans la ville de Tours, entre l'évêque et des prêtres de passage. Le verbe *profert* à l'indicatif présent achève d'exclure

(1) *La plus ancienne Vie, etc.*, p. 21.

l'hypothèse d'une relation verbale, transitoire, à date fixe, tombée des lèvres d'un groupe de clercs bordelais, pris dans la masse des pèlerins qui s'agenouillent devant le tombeau du thaumaturge des Gaules. Non, Grégoire est seul, à sa table de travail; il écoute la voix traditionnelle, authentique de l'Église de Bordeaux, en la personne de ses prêtres d'hier et d'aujourd'hui, et ce qu'il écrit n'est que l'écho fidèle de cette voix unanime et déjà presque deux fois séculaire. D'où je conclus que la *Vie de saint Seurin*, par Grégoire de Tours, émane des sources les plus pures de nos annales chrétiennes, et que s'il est moins affirmatif ou moins précis que Fortunat, la réserve de l'auteur ne tient pas au défaut d'enquête préalable, mais au respect voisin du scrupule qu'il professa, toute sa vie, pour la vérité de l'histoire.

Car Grégoire de Tours ne se prononce jamais qu'à bon escient : dans le doute, il n'hésite pas à garder le silence, au risque de paraître avoir ignoré ce dont il n'était pas complètement sûr, et qu'il laisse à d'autres le soin et le mérite d'affirmer quand même. On l'a vu, dans la préface du livre *In Gloriam confessorum*, il expose, avec autant de franchise que d'humilité chrétienne, ce qu'on pourrait appeler la psychologie de sa conscience d'historien. Il s'y déclare méchant latiniste.

Ce n'est donc pas chez lui qu'on doit chercher le purisme et les agréments de la langue (1). Quant à

(1) Il ne faudrait pas cependant le prendre absolument au mot quand il confesse humblement sa rusticité littéraire dans la préface du *In Gloriam confessorum* (éd. Krusch, p. 747) : « *Pudet insipienti, reprobo imperitoque atque inerti illud adgredi quod non potest adim-*

la substance des faits, il est sûr de lui-même, car il se rend le témoignage qu'il n'a rien négligé pour avoir le droit de défier la critique.

J'avais à cœur de soumettre ces humbles remarques à l'exilé d'Appuldurcombe House. L'opinion bénédictine est d'un tel poids que la méthode historique de Grégoire de Tours perdrait, à l'avoir contre elle, une partie de son crédit. C'est pourquoi j'ai pris la liberté de demander à l'un de ses plus distingués représentants, s'il ne serait pas d'avis que la phrase incidente de Grégoire de Tours : *Ut ipsorum Burdigalensium clericorum fidelis relatio profert* renferme autre chose et beaucoup plus qu'il ne l'avait soupçonné d'abord. En ce qui me concerne, j'y cherche vainement, je le répète, la place d'une *interview* fortuite de pèlerins questionnés à l'improviste, et dans l'impossibilité, vu la distance, de contrôler eux-mêmes « *leurs dires* ». Sans quoi, j'estimerais que D. Quentin a mille fois raison d'affirmer que lorsque Grégoire de Tours prenait, dans des conditions si désavantageuses, auprès de ces clercs « vraisemblablement *venus au tombeau de saint Martin* », des renseignements *consignés dans le « de Glor. confess. »* sur l'évêque Severinus, mort depuis *cent cinquante ans et plus*,

plere; sed quid faciam, quod oculi (oculis) non patior, quae de beatorum virtutibus vel adimplere vel ipse saepius inspexi, vel per relationem bonorum virorum et certae fidei evidenter gesta cognovi? Sed timeo, ne cum scribere cœpero, quia sum sine litteris rhetoricis et arte grammatica, dicaturque mihi a litteratis : O rustice, et idiota, utquid nomen tuum inter scriptores indi aestimas? Accipi putas, etc. » Il n'était pas, autant qu'il le dit, un « paysan de lettres », suivant l'expression de Louis Veuillot. C'était l'usage des écrivains de l'époque de se décrier eux-mêmes. Fortunat se donne bien comme un barbare, et c'est le tort d'Ampère de l'avoir cru sur parole. (Cf. René Aigrain, *Vie de sainte Radegonde* par Fortunat, p. 12-16.)

c'était un peu tard déjà pour s'adresser à la seule « *tradition orale* » et que, malgré la célébrité populaire qui défendait contre l'oubli « le souvenir historique » du thaumaturge, il ne fallait pas attendre « *de tels témoins une exactitude rigoureuse* ».

CHAPITRE VI

Motifs de préférer les informations de Grégoire de Tours à celles de Fortunat.

Autorité particulière de Grégoire de Tours comme historien. — Son texte est absolument authentique. — Le manuscrit de Fortunat n'a pas le même caractère. — Grégoire de Tours a écrit à bon escient les mots : *De partibus Orientis.* — Il était un familier de l'Orient. — Bordeaux était uni par de nombreux liens à l'Orient byzantin et asiatique. — Coup d'œil sur l'orientalisme à Bordeaux.

Je crois avoir démontré que les informations de Grégoire de Tours furent identiques à celles de Fortunat. Ils connurent tous deux et les documents particuliers que l'évêque Léonce était censé détenir et la tradition officielle du clergé de Bordeaux. Il est également démontré que les deux biographes diffèrent sur l'origine de Severinus et la nature des fonctions qu'il remplit à côté de l'évêque Amandus. Trois raisons nous portent à préférer l'opinion de Grégoire de Tours. La première se tire de l'autorité de cet historien, autorité si bien reconnue que le savant éditeur du manuscrit badois a tout mis en œuvre pour amener une entente, impossible d'ailleurs, entre Fortunat et lui; je trouve la seconde dans la valeur respective des textes; celui de Grégoire est d'une authenticité que la critique ne révoqua jamais en doute; on est forcé d'y voir le dernier mot de l'auteur

qui le maintint dans le remaniement qu'il fit subir au livre *In Gloriam confessorum* (1) vers l'année 590, c'est-à-dire quatre ans avant sa mort. Le texte de Fortunat est loin d'offrir de semblables garanties; il est encore sous le coup de la sentence de Hontheim (2) dont ni la critique française ni la critique allemande (3) ne songèrent à le relever lors de la publication de la *Patrologie* de Migne ou des *Monumenta Germaniæ historica*. Apocryphe aux yeux de M. Jullian, douteux pour nous au même titre que tant d'autres manuscrits transformés en légendes par les hagiographes carolingiens, on ne peut le comparer avec une pièce signée de Grégoire de Tours et qui, datée du VIe siècle, nous reporte à cette faible distance où la tradition historique va rejoindre la tradition contemporaine du personnage.

La troisième raison de ma préférence, je la demande

(1) Grégoire tenait à tous ses ouvrages; il les livra à la postérité comme l'expression réfléchie et définitive de sa pensée. A la fin de l'*Histoire des Francs* il adjure tous ses successeurs sur le siège de Tours, de n'y rien changer, quelle que soit d'ailleurs l'imperfection de sa grammaire et de sa rhétorique : « *Conjuro omnes sacerdotes Domini, qui post me humilem, ecclesiam Turonicam sunt recturi, ... ut nunquam libros hos abolere faciatis, aut rescribi, quasi quædam legentes et quasi quædam praetermittentes; sed ita omnia vobiscum integra illibataque permaneant, sicut à nobis relicta sunt.* » (*Hist. Franc.*, lib. X, n° 538.)

(2) Hontheim rejette avec dédain le manuscrit de Carlsruhe : *Haec Vita*, dit-il, *inter apocryphas merito amandanda* (*De Scriptoribus hist. Trevirensis*, paragr. XIV, p. 975). D. Quentin rapporte, page 9 de sa plaquette, le jugement sévère de l'auteur, puis il ajoute : « L'historien de Trèves ne faisait pas, par ailleurs, de difficulté pour reconnaître que le style du morceau était remarquable. » Je crains fort que D. Quentin ne s'illusionne et ne trouve un éloge « du style du morceau » là où l'historien de Trèves a mis plutôt une pointe d'ironie; voici le passage de Hontheim : « *Hujus* (*Severini*) *adventum Treviris Burdegalam, postquam* SPECIOSO VERBORUM APPARATU, etc.... »

(3) On verra plus loin qu'il est juste d'atténuer la rigueur de cette phrase par suite de la publication d'un travail paru en 1909 dans les *Bonner Jahrbücher* (Annales de Bonn). : j'en parle plus loin.

à l'histoire. D. Quentin a cherché dans les annales de l'Église de Trèves, au commencement du ve siècle, une confirmation de sa thèse. Je le suivrai, dans un instant, sur ce terrain que je croyais plus ferme. En attendant, qu'on me permette de rechercher par quel ensemble de preuves morales, les relations historiques de l'Orient avec le chef-lieu de la deuxième Aquitaine justifient l'expression de Grégoire de Tours : *de partibus Orientis*. On a prétendu qu'elle était « vague », et « vague s'il en fut ». Pourquoi ne pas dire, plutôt, qu'elle est de ces mots en l'air, sous l'imprécision desquels l'ignorance se dissimule quand elle a peur d'être prise en défaut? Quelqu'un s'est-il jamais imaginé que Grégoire de Tours ignorât l'Orient, ou que les naturels de ce pays ne connussent que par ouï-dire le chemin de Bordeaux? Il y aurait dans les deux cas erreur profonde. Grégoire de Tours était un curieux de l'Orient. Au témoignage d'Auguste Molinier, il connaissait l'histoire politique de Constantinople [1]. Il est facile de s'en convaincre en lisant, en particulier, dans l'*Annuaire de l'Ecole des Hautes Etudes* (1898, 5–23), le travail de M. A. Carrière sur un chapitre du vieil historien relatif aux questions orientales. Burgonde par sa mère, qu'il allait voir quelquefois, au péril de sa vie [2], Grégoire avait le cœur bourguignon. Or, les Bourgui-

[1] A. Molinier, *Sources de l'histoire de France, etc.*, t. I, p. 58.
[2] Greg. Turon. *De miraculis S. Martini*, lib. I-XXVI, n° 1032. Comme il traversait les bois qui se trouvent au delà du « Barberon » il est attaqué par des brigands. Selon son habitude, il a recours à saint Martin, dont il portait toujours une relique à son cou (*De mirac. S. Martini*, I-XVI, n° 1090); les brigands prennent aussitôt la fuite — *timere cœperunt et cursu velocissimo fugere.* — C'est en vain que dans sa charité, Grégoire leur crie de faire halte et de vouloir bien se rafraîchir; ils ne s'arrêtent point.

gnons, que l'historien allemand du royaume de Burgundie appelle les « plus civilisés des barbares » (1), se rapprochaient par goût de la civilisation byzantine. Gondebaud envoya, dit Iahn, une mission à l'empereur grec, en signe d'entente cordiale. Si cordiale, en effet, que l'atelier monétaire de Lyon frappait des pièces de monnaie à type byzantin et sans autre désignation de nationalité. Cette amitié parut suspecte à Clodomir, qui rêvait déjà de ressusciter à son profit l'empire d'Occident. La dynastie burgonde, appuyée sur Constantinople, étant à ses yeux un obstacle perpétuel à l'expansion de la France mérovingienne, ce prince marcha contre Sigismond, fils de Gondebaud, le vainquit en 522, et donna l'ordre de le massacrer, lui, sa femme et ses enfants.

Les relations de la Burgondie, pays natal de sa mère, avec Constantinople expliquent l'intérêt singulier que portait Grégoire aux choses d'Orient. Il interroge les nombreux voyageurs d'Asie qu'il rencontre au tombeau de saint Martin. Les Syriens, race mercantile, toujours la même en dépit de ses malheurs depuis le temps d'Ezéchiel (2), parcouraient sans cesse les vallées de la Loire et de la Garonne, vendant partout des reliques accompagnées de légendes; ils n'avaient pas de meilleur client que l'évêque de Tours. C'est probablement d'un Syrien qu'il tenait l'émouvante histoire des *Quarante Martyrs de Sébaste* en Arménie (3). C'est

(1) V. Iahn (A.), *Die Geschichte der Burgundionen und Burgundiens bis zum I Dynastie.* Halle, 1874, 2 vol. in-8°.

(2) *Urbs inclyta quae fuisti fortis in mari, cum habitatoribus tuis,* etc., (*Ezéchiel,* XXVI-17).

(3) Greg. Tur. *De Glor. martyr.*, XCVI (n° 829).

de la bouche du même Syrien qu'il apprit celle des *Sept Dormants d'Ephèse*, dont nous trouvons la traduction latine au chapitre XCV du livre *A la Gloire des Martyrs* (1). C'est un autre Syrien, je le suppose qui lui raconte l'anecdote du crucifix oriental de Narbonne, intéressant pour l'archéologie, en ce sens qu'il marque, à peu près, l'époque où commença la pratique de ceindre d'un voile les images peintes et sculptées du Sauveur en croix (2). Euphron, marchand syrien, établi dans la ville de Bordeaux sous l'épiscopat de Bertechramn, dut lui narrer aussi les tribulations que lui causa l'aventurier Gondowald, proclamé roi d'Aquitaine par le patrice *Mommolenus*. Gondowald était dans les meilleurs termes avec l'évêque. Celui-ci révéla qu'Euphron était le possesseur du pouce du martyr saint Serge, qu'il gardait pieusement dans sa chapelle domestique. Les prodiges qui s'opéraient par le contact ou simplement par la vue de ces reliques ne se comptaient pas : un jour, à son aspect, une armée prenait la fuite (3) ; une autre fois, un incendie dévore une partie de Bordeaux, les flammes enveloppent la maison du Syrien, mais le Saint la protège, elle demeure intacte (4). A peine a-t-il entendu ce récit, que *Mommolenus* court à la maison du Syrien, le sommant de livrer la relique. Sur le refus du vieillard, et

(1) Greg. Tur. *Passio Septem Dormientium*, cap. XII (in fine) : *Explicit Passio sanctorum martyrum Septem Dormientium apud Ephysum* (sic), *translata in latinum per Gregorium episcopum, interpretante* Johanne Syro, quæ observatur 6 Kal. Augusti.

(2) « *Vade*, dit la vision au prêtre Basile, *et tege linteo picturam illam in quâ crucifixus appareo.* » (*Ouv. cité*, n° 746.)

(3) *Protinus multitudo hostium, quasi Martyris oppressa virtute habebatur in fugam* (Greg. Tur. *Hist. franc.*, lib. VII, n° 356).

(4) *Nam cum tempore quodam Burdegalensis civitas maximo flagraret incendio, haec domus circumdata flammis, nullatenus est adusta* (*ibid.*).

malgré ses supplications et ses larmes, il ordonne à « son diacre » de pénétrer dans le sanctuaire par escalade (1). Et, détail plus triste encore, l'évêque qui, dès le premier instant, joue un rôle assez regrettable, assiste à l'enlèvement du trésor et aux actes sacrilèges dont il est suivi (2).

Je n'en finirais pas si je voulais tout dire sur la place considérable qu'occupent les hommes et les choses d'Asie dans l'œuvre historique de Grégoire de Tours. Il connaît la flore du Nil et les herbes dont les moines égyptiens se font un potage, et qu'ils mangent ensuite quand elles ont rendu tout leur suc ; il vous dira le nom du marchand d'Alexandrie qui chaque année, aux approches du Carême, en exporte une provision à Marseille, parmi des ballots de papyrus, et les vend aux solitaires gaulois disséminés sur la Côte d'Azur, notamment au reclus des environs de Nice. Le saint homme châtie sans pitié sa chair innocente — *purum corpus.* — Étreint jour et nuit par des chaînes de fer, déchiré par les pointes d'un cilice, il vit de pain sec et de quelques dattes. Mais pendant la sainte Quarantaine, il se met au régime des ermites de la Thébaïde et ne s'accorde plus que des racines d'herbes dont trafiquent les colporteurs d'outre-mer (3).

(1) ... *Tunc Mommolus* elevari ad parietem scalam jubet (erant enim in sublimi parietis *contra altarium in capsulâ* reconditae, *diaconum* scandere praecepit... (*ibid.*).

(2) ... *Ista eo dicente, statim Mommolus cursu rapido cum episcopo Bertchramno, ad domum Syri accedit, pignora* sibi sancta praecepit ostendi... (*Ibid.*).

(3) *Fuit autem apud urbem Nicensem... Hospitius reclausus magnae abstinentiæ, qui constrictus catenis ad purum corpus ferreis... Nihil aliud quam purum panem cum paucis dactylis comedebat. In diebus autem Quadragesimae, de radicibus herbarum Ægyptiarum, quibus eremitae utuntur, exhibentibus sibi negotiatoribus alebatur.* (*Hist. Franc.*, lib. VI, c. VI, n° 277.)

Il sait par cœur les pieuses légendes de la Terre Sainte sur le puits de Bethléem, dit « le puits de la Vierge », et dans les eaux duquel les pèlerins au cœur pur apercevaient l'étoile des Mages [1]; sur les reliques de la mère de Jésus et l'odyssée du Gaulois qui réussit à les transporter dans sa patrie [2]; sur le monastère de Jérusalem, dont les religieux — *Congregatio garrula monachorum* — eurent un jour avec le prieur des paroles un peu vives [3]. A propos d'Éphèse, il prétend, contrairement aux légendes de Provence, que les restes de Marie-Madeleine reposaient dans cette ville [4].

On dirait qu'il a vu, de ses yeux, la montagne voisine d'Éphèse où saint Jean écrivit son Évangile à ciel ouvert, entre les quatre murs sans toiture qui lui servaient d'habitation. L'Apôtre avait obtenu du Seigneur qu'il ne tombât jamais de pluie dans cette enceinte avant que le livre ne fût terminé [5]. Grégoire décrit le tombeau de saint André dans la ville de Patras, en Achaïe. Il coule de ce tombeau, le jour de la fête du Saint, une huile « au parfum de nectar », et, suivant que cette huile est plus ou moins abondante, les récoltes prochaines le seront aussi, dans les mêmes proportions [6].

Durant les fêtes de l'Épiphanie [7], les foules se pressaient aux bords du Jourdain comme au temps du divin précurseur. Le Jourdain tire son nom des deux ruisseaux, le Jor et le Dan, qui descendent du

(1) Greg. Tur. *Liber miraculorum*, éd. Migne, p. 722.
(2) *Ibid.*, n° 743.
(3) *Ibid.*, n° 734.
(4) *Ibid.*, n° 753.
(5) *Ibid.*, n° 753.
(6) *Ibid.*, n° 754.
(7) Greg. Tur. *De Glor. marl.*, lib. I, LXXXVIII, n° 821.

mont Panios, au pied duquel s'élevait l'antique Panéas des Phéniciens, appelée dans la suite Césarée de Philippes [1]. Le Jourdain gardait, paraît-il, une vertu miraculeuse depuis le baptême de Jésus. Les infirmes du corps et de l'âme s'y plongeaient de confiance, en particulier les lépreux et les grands pécheurs. Grégoire de Tours donne dans ses livres une large place à la chronique du Jourdain : c'est d'abord le diacre Jean, un Gaulois atteint de la lèpre, qui se trouva guéri miraculeusement après une année d'ablutions quotidiennes. Le même Jean raconta la mort effroyable de la femme adultère et huit fois infanticide de Jéricho [2]. Cette malheureuse n'avait pas craint de se joindre aux pénitents de l'Épiphanie. Mais à peine a-t-elle relevé le bas de sa robe pour mettre le pied dans le fleuve, que celui-ci recule d'horreur; les eaux s'amoncellent de plus en plus vers la rive opposée, à mesure que la pécheresse avance. Le peuple accourt. On lui demande quelle faute elle a commise; l'infortunée avoue ses crimes et conjure l'assistance d'avoir pitié d'elle et de prier Dieu de lui faire grâce. On tombe à genoux. La multitude implore la divine miséricorde en faveur de la pécheresse repentante. La prière terminée, l'infanticide étend les bras vers la terre et rend le dernier soupir. Le bon Grégoire de Tours voit dans la mort de cette pauvre créature un bienfait de la Providence, qui la retirait de ce monde pour l'ar-

(1) Greg. Tur. *De Glor. mart.*, lib. I, xviii, n° 741. Voir aussi, sur le groupe en bronze de Panéas, Eusèbe, *Hist. eccl.*, VIII, 17, et D. Leclercq, *Manuel d'archéologie chrét.*, t. II, p. 218.

(2) Il n'est pas absolument certain que le diacre Jean soit le lépreux guéri dont parle Grégoire de Tours (*Glor. mart.*, I, xix, n° 743), mais on le conclut de l'identité du nom et de ce que le diacre Jean était sur la rive du Jourdain au moment de la mort de l'adultère.

racher à l'occasion de commettre de nouveau le crime dont elle avait reçu le pardon (1).

Je quitte à regret ces régions du miracle qu'habitaient nos pères du VIe siècle. La foi « qui transporte les montagnes » les avait rendus maîtres des lois de la nature. Privés des ressources merveilleuses que met dans nos mains la science moderne, ils s'adressaient directement à Dieu dans les cas désespérés. Et Dieu n'avait garde de rester sourd à leur voix. Le plus attachant des livres, a dit en substance le comte de Montalembert, serait le livre de la prière. De ce livre intime du genre humain, Grégoire de Tours a peut-être écrit sinon les meilleures pages, du moins les plus vraies et les plus naïves. Sous un rapport différent, les écrits de notre historien national contribuèrent à resserrer les liens de l'amitié qui se forma, dès le temps de Clovis, entre la Monarchie franque et l'Empire byzantin (2). A la faveur de ces bonnes relations, et malgré l'envahissement de la Terre Sainte par les Arabes au VIIe siècle, les pèlerins d'Europe continuent à jouir d'une pleine sécurité. D'autre part, les marchands syriens poursuivirent en paix leur commerce habituel de reliques et d'objets d'art, sur le territoire de la Gaule. En 1086, les rapports avec la Palestine devinrent difficiles, dangereux, et finalement impossibles. Les Turcs avaient détruit la plupart des sanctuaires et, dans leur fanatisme surexcité

(1) « *Post orationem vero mulier, extensis per terram brachiis, spiritum exhalavit. Quod ob hoc contigisse reor, ne crimen indultum iteraretur ulterius.* » (*Ibid.*, n° 821.)

(2) Cf. Gasquet, *L'empire byzantin et la monarchie franque*, Paris, 1888, p. 154. — Voir aussi de Nivernois, *Mémoire sur l'indépendance de nos premiers rois par rapport à l'empire*, dans les *Mém. de l'Acad. des Inscriptions*, t. XX, année 1757, ancienne série, p. 173.

par la victoire, ils massacraient journellement les chrétiens qui s'aventuraient dans les provinces conquises. Vint un moment où les souvenirs de l'Orient ne vivaient guère plus, dans la mémoire des Occidentaux, que par les récits délicieux de Grégoire de Tours; ces écrits, animés d'une foi vibrante, de poésie et de merveilleux chrétien, préludaient en quelque sorte à la littérature des croisades.

*
* *

Si Grégoire de Tours avait une notion trop nette des pays d'Orient pour les confondre avec les bords du Rhin ou de la Moselle, de leur côté, les chrétiens de Bordeaux n'ignoraient pas qu'ils devaient à l'Asie leurs premiers apôtres. En effet, que l'Évangile nous soit arrivé de Rome par saint Martial, ou de Lyon par saint Irénée, ou de la Provence par des missionnaires restés inconnus, la foi bordelaise, nous l'avons dit, est d'origine asiatique. Le nom de l'évêque Orientalis, qui brille comme une étoile au-dessus de son berceau, suffirait à l'établir. Quoi d'étonnant que saint Seurin, troisième successeur de ce premier évêque, soit un nouveau présent de l'Église grecque à la jeune chrétienté de Bordeaux? Aussi bien cette ville est-elle une création levantine; née du commerce des marchands de l'Asie Mineure avec la Grande-Bretagne, elle a vécu de l'Orient, prospéré, grandi sous son influence; c'est par l'Orient surtout qu'elle a pris contact avec la civilisation; c'est à lui qu'elle emprunta son art privé, son art familial, son art public et le culte des divinités qu'elle vénéra le plus, avant d'embrasser le christianisme. « Il serait profondément injuste en

étudiant le Bordeaux du IIIe siècle, dit M. Jullian, d'oublier cette Grèce à laquelle il dut d'être pour la première fois en contact avec le monde civilisé. Les Hellènes sont venus ici avant les Romains; leur action se faisait, j'imagine, lentement sentir avant la conquête [1]. » Plus loin, l'auteur des *Inscriptions romaines* résume en ces termes la théorie qu'il venait d'exposer à la lumière des faits archéologiques : « Nos ancêtres ont dû regarder la Grèce comme une troisième patrie. La Gaule était celle du sang, Rome celle de la loi, la Grèce était la patrie qui les avait formés et élevés, celle du cœur et de l'esprit [2]. » Ce qu'on pourrait appeler l' « Orientalisme à Bordeaux » n'est pas une légende et n'est plus un problème. En tout cas, il s'en faut de peu qu'il ne soit désormais résolu, grâce au livre de M. Jullian. D'autre part, Grégoire de Tours, et la tradition locale avant lui, s'accordent à voir dans la Vie de Severinus un chapitre essentiel de l'influence directe qu'exerça le clergé grec sur nos destinées religieuses. A ce titre, il n'est pas hors de propos de rappeler comment le commerce, plusieurs fois séculaire, d'idées, d'intérêts, de croyances, de goûts artistiques entre l'Orient et Bordeaux, explique l'envoi d'un missionnaire *de partibus Orientis*, et facilita la mission de Seurin dans une ville où l'élément grec constituait, en définitive, la classe dirigeante et sa domesticité.

Les préférences de Bordeaux pour l'Orient datent de l'époque même où les habitations groupées autour des premiers comptoirs de l'emporium biturige [3] sur

(1) C. Jullian, *Inscript. rom. de Bordeaux*, t. II, p. 579.
(2) *Ibid.*, p. 586.
(3) Sur les Bituriges Vivisques, fondateurs de Bordeaux, voir C. Jullian, *Hist. de Bordeaux*, p. 10-11, et *Revue Philomathique*, janv.-fév. 1910, mars-avril 1911 et mai-juin 1911, article P.-A. Delboy.

la rive gauche de la Garonne formèrent une cité. Le temps enracina de plus en plus cette sympathie dans le cœur des Bordelais : ceux-ci, regardaient non sans quelque raison, les Orientaux comme leurs véritables ancêtres. « Pour s'en convaincre, dit Baurein, il suffit d'observer que les Aquitains étoient Phéniciens d'origine; qu'ils étoient les anciens habitants de la ville de Dor, placée sur la Méditerranée, à peu de distance de Tyr et de Césarée de Palestine. » On sait d'ailleurs que « les Phéniciens parcoururent toutes les côtes de notre Océan et qu'ils pénétrèrent jusques aux îles Cassitérides, c'est-à-dire celles de la Grande-Bretagne, et même au delà. Ils étoient, à proprement parler, les Hollandois de nos jours; il n'y avoit point de côte qu'ils ne connussent et où ils n'étendissent leur commerce (1). » Strabon confirme les renseignements que Baurein tenait du géographe Samuel Bochard et d'un témoignage de « Timagène le Syrien, rapporté par Ammien Marcellin » (2).

(1) Baurein, *Var. bord.*, t. IV, p. 216 (Recherches concernant Bordeaux). — En réalité, les Aquitains furent les premiers habitants du territoire actuel de Bordeaux. « Ils ont donné à Bordeaux son nom, » dit M. Jullian (*Hist. de Bordeaux*, p. 10). Baurein fait venir les Aquitains de Phénicie, et M. Jullian dit (*Hist. de Bordeaux*, p. 9) qu'ils « pénétrèrent (dans la Gaule), croit-on, par les Pyrénées, au nord desquelles on les trouve cantonnés dans les temps historiques ». Les deux opinions peuvent se concilier. Rien n'empêche de supposer qu'après un premier campement en Espagne ils étaient venus s'établir en Gaule. Les *Etudes anciennes* (1907, t. XXIX, p. 203) signalent un établissement phénicien sur la côte andalouse, à Ossona, avec une forteresse de style ibérique : celle-ci rappelle sans doute la manière grecque, car M. G. Radet écrit dans la *Revue des Études anciennes*, à propos des trouvailles de M. Pierre Paris et de M. A. Engel en Espagne : « Elles apportent du nouveau pour la *solution du problème des rapports de l'art ibérique avec le monde grec et phénicien*, d'une part, avec le monde celtique et romain de l'autre. Pourvu que les fouilles continuent, ou que leur exemple soit suivi, l'Espagne prendra vite dans l'histoire des origines méditerranéennes une place comparable à celle de la Crète. »

(2) Baurein, *ouv. cité*, t. IV, p. 216.

Strabon nous apprend qu'on s'embarquait volontiers à l'embouchure de la Gironde pour gagner la Bretagne. « Il est à croire, en effet, qu'avant l'organisation de la Gaule romaine, notre fleuve était une des grandes voies, sinon la principale, suivies par les négociants de Marseille et de Narbonne (1). »

L'influence gréco-syrienne s'affirma d'abord chez nous par le monnayage. Pendant la période biturige, et même sous l'occupation romaine, y compris le règne de Tetricus, la capitale de cet empereur n'avait point d'atelier monétaire. La frappe de Bordeaux ne paraît que longtemps après l'avènement de la dynastie mérovingienne (2). Jusque-là, c'est la monnaie étrangère qui s'impose; et les négociants helléniques étant les plus nombreux sur la place, les pièces les plus courantes étaient les pièces de type grec (3).

La population de Bordeaux ne se composa pas

(1) C. Jullian, *Inscript. rom. de Bordeaux* t. II, p. 203. M. Jullian ajoute (*ibid.*, p. 532) — et ce détail éclaire à la fois la question du commerce et celle de l'évangélisation de Burdigala : « Les Grecs de Marseille durent venir d'assez bonne heure à Bordeaux. D'abord c'était un *emporium,* un lieu de foire et de marché, un centre de réunion et de trafic, et tout endroit de ce genre avait un attrait particulier pour les négociants phocéens..... Aussi bien n'est-il point rare de trouver sur les bords de la Garonne des monnaies marseillaises : on en a signalé à Bordeaux et à La Réole. »

(2) Cf. Jullian, *ouv. cité,* t. II, p. 69. — « Pas une des pièces innombrables de Tétricus trouvées dans la Gironde ne porte le moindre signe révélant une origine bordelaise. » (*Ibid.*)

(3) Les monnaies dites *à la croix* étaient des imitations des pièces grecques (voir Jullian, *ouv. cité,* p. 71, un tableau hors texte où sont représentées dix-huit monnaies de ce type : elles sont des VIIe et VIIIe siècles). Ces monnaies suggèrent à M. Jullian la réflexion qui suit : « Peut-être la présence continue de marchands grecs à Bordeaux a-t-elle fait de notre ville, aux premiers siècles de l'ère chrétienne, un centre d'où l'hellénisme a rayonné dans tout le Sud-Ouest. C'est une hypothèse fort séduisante, mais ce n'est qu'une hypothèse. » (*Ouv. cité,* t. II, p. 533.)

longtemps du noyau primitif et des gens du négoce. A côté de cette catégorie flottante que les affaires appelaient de-ci de-là, Bordeaux, comme toutes les grandes villes, avait sa colonie étrangère qui, sous le rapport de la fortune, constituait probablement le *high life*. A ne consulter que les données épigraphiques, évidemment les plus sûres, les familles grecques avaient, après les Gaulois, l'avantage du nombre, tandis que, même aux derniers beaux jours de l'Empire, le contingent italien était à peu près nul. La romanisation n'avait donc amoindri que dans l'ordre administratif la situation prépondérante que l'hellénisme s'était conquise dès l'origine (1). L'élite sociale de Bordeaux parlait grec mieux que latin. Seuls les noms grecs avaient de la saveur et du prestige; les femmes lettrées et de bon goût n'en voulaient pas d'autres. Les élèves bordelaises (cadurciennes peut-être) de Saint Jérôme, Hedybia, Algasia, Artemia, en sont un exemple. Les produits manufacturés de la côte asiatique n'étaient pas moins appréciés du monde élégant.

Le marchand syrien dont nous avons l'épitaphe, — *negociator provinciæ Aquitanicæ*, — tenait un bazar ouvert dans la ville (*ibid.*, t. II, p. 549). Un habitué

(1) « Nous avons constaté de nombreuses épitaphes d'étrangers; des trente-deux que donne ce recueil, *une seule* est celle d'un Italien : c'est un habitant de Rome, *civis Urbicus*, qui est venu mourir à Bordeaux, et encore était-ce un licteur impérial qui a dû succomber ici, au cours d'un voyage officiel. De négociants romains, nous n'avons trouvé aucune trace certaine. » (C. Jullian, *Inscript. rom. de Bordeaux*, t. II, p. 568.)

Nous possédons les épitaphes de deux Grecs, d'un Asiatique de Nicomédie et d'un Syrien, plus « trois textes en langue grecque; l'un d'eux est une gracieuse épitaphe métrique; un autre est un *graffito*... légèrement tracé au stylet » par une main de femme, « sur le revers d'une poterie » (Jullian, *ouv. cité*, t. II, p. 579).

du Chapeau-Rouge se figure aisément l'affluence qui devait se produire les jours où l'Oriental, fraîchement arrivé d'Asie ou de Ravenne (1), l'entrepôt grec par excellence des spécialités d'outre-mer, avait annoncé quelque grand déballage de parfums, de cosmétiques, de fards, de statuettes polychromes, de mosaïques et de gemmes taillées de Tyr ou de Ctésiphon, d'ivoires alexandrins, de bijoux de Scythie, d'émaux barbares où la glyptique chrétienne laisse encore paraître quelques réminiscences du paganisme, d'étoffes et de colliers du Bosphore dont la mode fut créée par Eudoxie, femme d'Arcadius, et pour lesquels l'engouement était si vif, que saint Jean Chrysostome grondait les dames de Constantinople « de n'avoir d'admiration que pour les orfèvres et les tisserands »; en un mot toutes les variétés possibles d'objets de luxe, d'agrément, d'utilité ménagère qui valurent à l'école byzantine, dont Voltaire et Montesquieu ne soupçonnaient pas le mérite, la clientèle de l'Europe (2).

(1) Au temps de Justinien, dit Charles Diehl (*Les villes d'art célèbres*, p. 107), Ravenne était très peuplée de Grecs, de Syriens... Entre Ravenne et Byzance, la parenté est indéniable, étroite; c'est sous des influences orientales que s'est formé l'art qui se manifeste à Ravenne. Sur cette ville, qui fut le dernier exil de Dante, mort en 1321, après avoir été pendant le ve siècle l'asile des derniers empereurs d'Occident, la capitale des rois Ostrogoths et la résidence des vice-rois byzantins qui administraient l'Italie reconquise par Justinien, voir, outre Charles Diehl, *Manuel d'archéologie chrétienne, etc.*, t. I, p. 31, et surtout t. II, p. 117 et suiv.; *Architecture à Ravenne;* enfin J. Strzygowski, le hardi novateur qui place en Orient les origines de l'art chrétien. Charles Diehl le suit avec ardeur sur ce *Neuland der Kunstgeschichte*.

(2) Charles Diehl (*Etudes byzantines*, in-4°, 1905) dit avec raison que les études byzantines sont presque contemporaines; le xviiie siècle n'y croyait pas. Voltaire se plaignait de ne voir dans l'histoire de Byzance « qu'une suite de faits horribles et dégoûtants ». Pour Montesquieu, « elle n'était guère que la décadence de l'empire romain ». L'*Histoire du Bas-Empire*, par Lebeau (1756-1779, 22 vol. in-12), avait discrédité l'Orient « pour près d'un siècle; les Russes, les Hon-

Bordeaux tenait un rang distingué dans cette clientèle. Il appréciait quand même la joaillerie mérovingienne. La fameuse bague d'Astérius ou de la juive Esther, trouvée en 1854 par le comte de Chasteigner, au cours des fouilles pratiquées dans la rue des Trois-Conils, permet de le supposer (1). Il est vrai qu'au témoignage de Dom Leclercq (*Manuel d'archéologie depuis les origines jusqu'au* VIII[e] *siècle*) nombre d'articles attribués à l'art mérovingien sont plutôt de facture burgonde ou wisigothe (2).

Si, de ces mille objets dont se compose l'art décoratif de la femme et que Tite-Live appelle le *mundum muliebrem*, nous passons à l'art familial, étudié dans

grois et les Bulgares nous y ont ramenés ». Il existe bien encore deux écoles, celle des *Romanistes*, d'après lesquels l'art chrétien, né à Rome, aurait passé en Orient, et les *Orientalistes*, pour qui « les grandes villes orientales du monde hellénistique, Alexandrie, Antioche, Ephèse, seraient le berceau de l'art chrétien » (Charles Diehl, *Les Origines asiatiques de l'art chrétien*, p. 337-351).

(1) Pour l'historique de la bague d'Aster (VI[e] siècle) ou d'Astérius suivant la lecture du comte de Chasteigner, voir Jullian (*Inscript. rom. de Bordeaux*, t. II, p. 102-107, et, du même auteur, *Hist. de Bordeaux*, p. 85). — Il convient de rappeler que la bague de la juive Esther fut trouvée dans le plus ancien quartier juif de Bordeaux (cf. Baurein, *Var. bord.*, t. IV, p. 53). La rue Juive ou Judaïque (de l'intérieur) semble être le plus ancien nom des rues de Bordeaux qui soit parvenu jusqu'à nous (Baurein, *ibid.*)

(2) Cf. J. de Baye, *Or. orient.*, p. 30-31, cité par D. Leclercq, *Manuel d'arch.*, t. II, p. 414. « En France même, dit M. J. de Baye, ce que l'on nommait jadis *mérovingien* doit être considéré, selon les régions, comme frank, burgonde ou wisigoth. Le nom varie, mais il désigne des pièces analogues et souvent même semblables. En remontant vers son point de départ, le courant qui a imposé aux barbares de l'Occident cette mode, ce goût dans la parure, nous trouvons des dénominations diverses s'appliquant à des antiquités du même ordre. En Italie, on les nommera gothiques ou lombardes; en Allemagne, selon les contrées, frankes, mérovingiennes, alamaniques ou bavaroises; en Algérie, vandales. Mais en Pannonie et en Dacie, ces restes seront de préférence attribués, suivant leurs époques, aux Wisigoths, aux Ostrogoths et aux Gépides. » En Russie, la désignation prématurée d'« antiquités mérovingiennes » paraît devoir faire place à celle d'« antiquités gothiques ».

les monuments funéraires et à l'art public, l'orientalisme s'accuse pareillement à Bordeaux. L'art funéraire s'y modifia, comme ailleurs, à partir du jour où l'idée chrétienne eut remplacé la religion celte et le culte officiel dont le Capitole de Rome était le centre liturgique; mais, après comme avant, notre ville s'inspire du génie grec. La question offre de l'intérêt, l'archéologie byzantine l'a traitée maintes fois. M. Jullian l'a probablement résolue en ce qui nous concerne.

Pendant la période celto-druidique, de longues lignes de mausolées étalaient leur singulier réalisme, sur les six voies romaines qui, « pareilles aux rayons d'une roue » (1), encadraient Bordeaux. Les barbares du IIIe siècle firent prompte justice de cette gloriole posthume d'anciens enrichis du négoce. N'entrevoyant que du vague et de l'incertain par delà ce monde, les Gaulois ne se résignaient pas à disparaître tout entiers de la terre des vivants; ils rêvaient d'occuper encore, des siècles après leur mort, l'attention de la postérité. Hetner (2) reconnaît la vanité propre aux Celtes dans cette fantaisie macabre d'encombrer ainsi la voie publique de bustes-portraits et d'entourer l'image du défunt de la représentation des animaux dont la présence égayait sa demeure : un chien, un chat, un perroquet (3). Ces sortes d'exhi-

(1) Cf. C. Jullian, *Hist. de Bordeaux*, p. 26.
(2) *Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst*, 11 (*ibid.*).
(3) « Le mort est figuré avec les objets qu'il a le plus aimés. Les hommes portent le coffret ou la bourse. Les femmes tiennent à la main des corbeilles de fleurs ou de fruits, des peignes ou des miroirs, ou même des fioles à parfums. Les enfants ont des jouets... » Voir la suite de ces curieux détails : Jullian, *Inscript. rom. de Bordeaux*, t. II, p. 582.

bitions rétrospectives, nos ancêtres en avaient emprunté la mode à l'art funéraire des Grecs. Elles ont reparu de nos jours dans la bizarre nécropole des millionnaires gênois, que les *Impressions d'Italie* de M. A. de Sèze ont si bien décrite et si bien jugée. Il est impossible de voir autre chose dans le *Campo Santo* de Gênes la « Superbe » qu'une copie fastueuse et criarde, j'allais dire américaine, des mausolées helléniques. Sans répondre à l'idéal chrétien, les tombeaux majestueux de la Voie Appienne ont compris autrement la gravité de la mort. A Rome, d'ailleurs, sauf les affranchis et les parvenus des industries les plus vulgaires, tels que l'opulent boulanger du nom d'Eurysacès et l'amusant Trimalchion qui figure dans le *Satyricon* de Pétrone, la société répugnait aux statues-portraits, à plus forte raison aux accessoires puérils des monuments funéraires de la Grèce. Faut-il penser que, sous le règne de Néron, cette forme de l'art hellénique était à la veille d'entrer dans les mœurs et que le roman du favori de César avait pour but, en cet endroit, d'arrêter le mouvement? C'est possible; mais on ne doit pas oublier que Pétrone, originaire de Marseille, était probablement de culture grecque; qu'il composa le *Satyricon*, si cher aux beaux esprits du siècle de Louis XIV, Bussi-Rabutin, Saint-Évremond et le grand Condé lui-même, à l'instar des satires du Grec Ménippe, et, qu'en la personne de Trimalchion, il décrit les coutumes de Naples, ville gréco-romaine et séjour préféré de l'empereur, son auguste maître. Quoi qu'il en soit, le testament dont il donne lecture à toute sa maison au chapitre 71ᵉ du livre, et qu'il charge Habinnas, son ami, d'exécuter après sa mort,

donne fort bien l'idée de ce qu'étaient les cimetières celtiques de la banlieue bordelaise.

« ... Puis, se tournant vers Mabinnas : « Qu'en dis-tu, mon cher ami? T'occupes-tu à bâtir mon tombeau, sur le plan que je t'ai prescrit? Je te prie instamment d'y représenter au pied de ma statue ma petite chienne, avec des couronnes et des parfums et tous les combats du gladiateur Pétracte, afin que, grâce à ton ciseau, j'aie le bonheur de vivre après ma mort. Outre cela, qu'il ait cent pieds de face et deux cents sur la campagne, car je veux des arbres fruitiers de toute espèce autour de ma cendre et force vignes. Il serait du dernier absurde d'avoir pendant sa vie des maisons magnifiquement tenues, et de négliger celles où l'on doit loger si longtemps. Aussi je prétends avant tout qu'on y grave :

CE MONUMENT NE PASSERA POINT A MON HÉRITIER

Je préposerai un de mes affranchis à la garde de ce tombeau, afin que le peuple n'aille pas le souiller. Je te recommande aussi d'y sculpter des vaisseaux cinglant à pleines voiles, et moi-même siégeant sur un tribunal, ayant aux doigts cinq anneaux d'or et versant à la foule un sac d'écus; car tu sais que j'ai offert un festin public et deux deniers d'or à chaque convive. Représente, si bon te semble, les salles à manger, et tout le monde qui s'en donne à cœur joie. Place à ma droite la statue de ma Fortunata menant en laisse une petite chienne, et puis mon cher cicaron, et puis des amphores bien larges et bien cachetées, de peur que le vin ne s'échappe; tu en sculpteras une cassée et un enfant qui pleure sur

les débris; au centre, un cadran, en sorte que le passant, curieux de savoir l'heure, bon gré, mal gré, lise mon nom. »

Suit le libellé de l'inscription de « Pompeius Trimalchion, nouveau Mécène »; nous n'en citons que la boutade finale :

PIEUX, BRAVE, LOYAL, PARTI DE RIEN,
LAISSA TRENTE MILLIONS DE SESTERCES,
ET N'ASSISTA JAMAIS AUX LEÇONS DES PHILOSOPHES.
PASSANT, IL TE SOUHAITE PAREILLE CHANCE (1).

Dans la pensée du Grec et du Celte, le tombeau n'était qu'un monument du souvenir, μνημεῖον : corbeille de fleurs, fiole de vin, épée suspendue à la stèle du soldat, coffret, vase à parfums, miroir, éventail, peigne d'or ou d'ivoire que des mains amies déposèrent auprès du corps inanimé de l'Athénienne ou de la Bordelaise idolâtre, tout cela tend uniquement à perpétuer dans la tombe un passé que le paganisme se sentait impuissant à faire revivre. Cependant, le cœur humain demande quelque chose de plus : il ne lui suffit pas d'avoir à côté de sa dépouille de vains simulacres d'une existence évanouie; ce qu'il lui faut, c'est l'avenir immortel dont l'espérance a les promesses. Or, l'espérance est fille du christianisme. C'est par le christianisme qu'elle a changé l'orientation de l'idée antique sur le problème de « l'au-delà », dont la mort n'est que la première étape. En même temps que les idées, l'espérance chrétienne transforme

(1) *Auteurs latins*, collection Nisard : *Pétrone, Le Satyricon*, LXXI, 40. Paris, Firmin Didot, 1865.

l'art funéraire dont l'objectif est de les traduire. Aux sépultures étranges que nous avons décrites succédèrent les beaux sarcophages de marbre dont les bas-reliefs reproduisent tantôt les scènes de la Bible où s'affirment le mieux les dogmes de la résurrection et de l'immortalité de la vie future, tantôt rappellent les mêmes croyances par de simples décors allégoriques.

Il y avait donc dans la Gaule, au moins à partir du VIe siècle, deux catégories de sarcophages, les uns conformes à la tradition romaine, c'est-à-dire sculptés par de véritables statuaires; les autres, dont les bas-reliefs ne comportent point de personnages, reproduisent des scènes champêtres où l'on ne voit qu'une ornementation végétale, animée par des colombes. Leur symbolisme n'est pas moins expressif; ils ont d'ailleurs la grâce d'une frise corinthienne : on les rencontre dans nos régions, dans le Rouergue et le Languedoc (1).

On explique cette différence par le défaut de sculpteurs sachant reproduire le modèle humain. Ces sculpteurs se font de plus en plus rares, à mesure qu'on approche des siècles de barbarie; ils sont remplacés par les *lapicides* ou ciseleurs de pierre (2). Quoi qu'il en soit,

(1) « Le type adopté dans le bassin du Rhône procède des modèles romains; des rapports faciles et fréquents, par la voie de la mer et du fleuve, ont effacé presque toute différence; à peine en reconnaît-on quelqu'une entre les marbres chrétiens d'Arles et ceux de Rome. Les autres, qui diffèrent totalement des premiers, appartiennent au sud-ouest de la Gaule. » (E. Le Blant, *Les Sarcophages de l'ancienne Gaule*, p. XI.)

(2) Le Blant (*ibid.*), C. Jullian (*Inscript. rom. ae Bordeaux*, t. II, p. 26), attribuent à l'influence de la barbarie du haut Moyen-Age la transformation qui se produit à partir du VIe siècle dans le système décoratif des sarcophages du sud-ouest de l'ancienne Gaule. Dom Leclercq constate la même décadence progressive dans les sar-

il n'est pas douteux que le Sud-Ouest mérovingien vise à créer une école artistique autonome. Non content de dater son épigraphie des années des rois barbares (1), il rompt avec la mode romaine, dont la Provence n'a garde, au contraire, de s'affranchir; et c'est au premier âge de leurs croyances que les Bordelais vont demander les types de l'ornementation de leurs tombeaux. Ils n'eurent point à se repentir de cet archaïsme funéraire, ou plutôt de cette renaissance artistique de leur passé chrétien (2). Il y a vraiment de la finesse hellénique et de l'envolée dans les sarcophages bordelais provenant, la plupart, de la crypte de Saint-Fort (3), et que Baurein admirait tant. L'auteur des

cophages de Ravenne (3e période), surtout après l'invasion longobarde; il attribue également à la barbarie la disparition du modèle humain dans l'art funéraire. « La technique, dit-il, accuse la maladresse et l'inexpérience croissante des ouvriers jusqu'au jour où, pénétrés de leur incapacité, ils renoncent complètement à la reproduction de la figure humaine et se restreignent à la décoration ornementale. » (D. Leclercq, *ouv. cité*, t. II, p. 308).

(1) Jullian, *ouv. cité*, t. II, p. 26.

(2) « Livrés à eux-mêmes (les Goths et les Francs) ils se bornent à décorer leurs sarcophages à l'aide de motifs ornementaux; ils les tirent précisément des plus anciens symboles de leur foi. La tradition de l'art primitif se conserve plus longtemps ici. Les écoles de sculpture du Sud-Ouest vivent uniquement des types de décoration empruntés aux signes mystérieux d'autrefois. » (Jullian, *ouv. cité*, t. II, p. 26.)

(3) La plupart (de ces sarcophages), tous peut-être, ont été extraits du sous-sol de l'église actuelle (Saint-Seurin), au-dessous même de la crypte actuelle de saint Fort. Il en reste encore un assez grand nombre (en dehors des douze exhumés déjà) engagés dans le sol de la crypte, comme nous l'apprend Cirot de La Ville dans sa *Notice sur Saint-Seurin* et comme nous le confirme un fragment de lettre de M. Drouyn publié récemment par Le Blant (*Sarcophages*, p. 88). « Avant la crypte, dit M. Drouyn, existait un sanctuaire dont le sol est à 1 mètre ou 1m50 plus bas que le sol de cette crypte et qui doit être le sol primitif; là, il y a quinze ou vingt ans, on a fait des fouilles et j'ai vu en place des tombes semblables à celles qui sont déposées dans la crypte. On a dû, lorsqu'on l'a construite, laisser en place d'autres tombes. » — Tous ces tombeaux ont le même caractère : ce sont des sarcophages à *ornements*. Aucun ne représente des scènes ou des figures. Ils appartiennent au type consacré dans le Sud-Ouest durant toute la période mérovingienne pour la sépulture des chrétiens » (Jullian, *ouv. cité*, t. II, p. 23).

Inscriptions romaines de Bordeaux décrit longuement le principal sarcophage de Saint-Seurin : ce monument est reproduit dans tous les traités d'archéologie religieuse.

Quel symbolisme expressif dans la forme de cette châsse de marbre, où reposèrent peut-être les reliques du thaumaturge Severinus et dont la partie supérieure, sensiblement évasée par rapport à la partie d'en bas, se dilate (1) en quelque sorte sous la poussée d'un corps endormi qui se réveille ! Ainsi « la Rose immortelle », qui, dans le poème du Dante, figure la résurrection glorieuse (2), va s'épanouir à l'aube prochaine, et pour l'éternité. Quel sceau divin imprime à l'économie du décor le monogramme du Christ qui se détache au milieu du médaillon central entre l'A et l'Ω, première et dernière lettre de l'alphabet grec (3) ! Et cette couronne, qu'une main visible, entre deux festons, tient suspendue, prête à la déposer sur le front glorieux du vainqueur de la mort ! Et cette vision pure et suave du banquet céleste qu'évoquent des pampres de vigne, ployant sous le poids d'énormes raisins de la Terre promise, becquetés par de jolies colombes figurant les âmes saintes conviées aux noces de l'Agneau, ne serait-ce

(1) Le Blant (*ouv. cité*, p. xi) dit au sujet des sarcophages du Sud-Ouest, en particulier de ceux de Bordeaux : « Ce qui distingue, tout d'abord, les œuvres de cette contrée, c'est la *forme particulière* des cuves sépulcrales, étroites par la base, s'évasant par le haut. »

(2) S. Jean, *Apocalypse*, I, 8. L'A et l'Ω se trouvent encore deux fois dans le même sens aux chapitres XXI-6 et XXII-13 de l'*Apocalypse*. Ils sont quelquefois suspendus par une chaînette à la barre transversale du monogramme du Christ :



(3) Cf. D. Leclercq, *Manuel d'archéologie chrétienne, etc.*, t. I, p. 33.

pas quelque reproduction d'une mosaïque byzantine de Constantinople ou de Ravenne? Je serais tenté de le croire, mais je n'ose l'affirmer.

On l'a dit, l'archéologie est de nos jours une science « en état de fermentation »; son école la plus enfiévrée est, sans contredit, l'école byzantine. Trop jeune encore pour ne pas subir, une fois ou l'autre, les entraînements de la passion, le succès des ouvrages de M. Strzygowski tendant à démontrer les origines orientales de l'art chrétien [1] et ceux de Charles Diehl l'ont éblouie. Nous n'avons pas à prendre parti dans la querelle des Romanistes et des Byzantinistes. Il est à prévoir qu'elle sera féconde. Et déjà, quelles lumières n'a-t-elle pas répandues sur la question !

Quant à la provenance byzantine des sarcophages du Sud-Ouest, ni Le Blant, ni M. Jullian n'ont eu, si j'ai bien compris, l'occasion de se prononcer à cet égard. D. Leclercq aborde le problème et le résout en faveur de l'orientalisme de ces remarquables produits de l'art mérovingien, lesquels, de l'avis de tout le monde, ne suivent pas la tradition romaine. « Nous ne pouvons, dit-il, passer sous silence l'importante série des marbres de *Bordeaux*, non plus que celle de *Ravenne*. Le plus grand nombre des tombes de Bordeaux est de travail mérovingien et provient de fouilles opérées, à différentes époques, dans le sol de Saint-Seurin. Ces tombes représentent le type du Sud-Ouest de la Gaule, avec leur cuve évasée ornée de pampres et de rinceaux... Les ateliers d'où ces sar-

[1] J. Strzygowski, *Orient oder Rom.*, in-8°, Leipzig, 1901. — *Klein Asien Ein Neuland für Kunst Geschichte*, Leipzig, 1903. — Ch. Diehl, *En Méditerranée, Promenades d'histoire et d'art*, in-12, Paris, 1901. — *Les origines asiatiques de l'art byzantin* (dans le *Journ. des Savants*, 1904).

cophages sont sortis ne subissaient pas, comme ceux d'Arles, l'influence exclusive de la tradition romaine : *c'est plutôt l'influence orientale qui s'y manifeste, ainsi que sur la plupart des tombes sculptées du* V[e] *et du* VI[e] *siècle, dans toute la région Sud-Ouest de la Gaule* (1). »

Parlant de la 3[e] classe des sarcophages de Ravenne que caractérise l'absence de personnages, D. Leclerq décrit le tombeau de saint Réginald, qui ressemble fort à celui de saint Seurin : « Une vigne, dit-il, sort d'un vase et envoie symétriquement ses rameaux en tous sens, des oiseaux becquètent les lourdes grappes, etc. » (2). La parenté du sarcophage de Bordeaux avec celui de Ravenne paraît frappante. On dirait que Daniel, sculpteur attitré des monuments funéraires de Ravenne, sous le règne de Théodoric, avait tracé lui-même le dessin des deux marbres (3). Cette

(1) D. Leclercq, *ouv. cité*, t. II, p. 307.
(2) D. Leclercq, *ibid.*, p. 311.
(3) Le sculpteur Daniel nous est connu par une lettre intéressante pour l'histoire de l'art funéraire gréco-byzantin, qui lui fut adressée par Cassiodore au nom de Théodoric, dont Ravenne était la capitale. Cette lettre se trouve au livre III de la collection des pièces officielles rédigées par Cassiodore, ministre de Théodoric et de ses trois successeurs. La collection forme douze livres; la lettre à Daniel est la XIX[e] du livre III. Nous la reproduisons d'après Migne, *Patr. lat.*, t. LXIX, non sans rappeler que l'illustre Cassiodore était natif de la « Grande Grèce » et que fatigué des grandeurs, il se retira dans un monastère de Calabre, lieu de son berceau; il y mourut en 566 ou 575 : il était donc contemporain de Grégoire de Tours et de Fortunat.

Epistola X-19, sive Commonitorium.
Danieli Theodoricus rex.

Decet ut palatio nostro servientibus justis commodis consulamus, quia fructuosus debet esse labor publicus; ut quamvis obsequia nobis gratuita jure debeantur, servitia tamen per moderata compendia provocemus. Et ideo, artis tuae peritiâ delectati, quam in excavandis atque ornandis marmoribus diligenter exerces, præsenti auctoritate concedimus ut, te rationabiliter ordinante, dispensentur arcae quae in Ravennati urbe ad recondenda funera distrahuntur, quarum beneficio cadavera in supernis humata sunt, lugentium non parva consolatio; quoniàm animae tantum de mundi conversatione discedunt,

parenté ne permet-elle pas de chercher en pays grec le type des sarcophages de Bordeaux? D'autant que le nom de Daniel désigne un Sémite, et que Ravenne n'était guère moins que Constantinople la capitale de l'art byzantin.

La sculpture ravennate, que D. Leclercq identifie avec l'art byzantin proprement dit [1], se révèle encore dans un sarcophage de Vienne, d'origine orientale (Le Blant, ouvr. cité, pl. VI, 2); dans un autre d'Angoulême, sorti probablement de l'atelier de Bordeaux, et dans celui de *Galla Placidia* qu'on voit à Ravenne (J. Martigny, *Dictionn. des Antiq. chrét.*, Paris, Hachette, 1877, p. 795). L'auteur des *Inscript. rom. de Bordeaux*, t. II, p. 28, en fait remarquer la ressemblance avec les marbres symboliques de Saint-Seurin. C'est toujours, ici et là, sauf de petites variantes, que l'on retrouve, même dans les divers sarcophages de la crypte, le fond décoratif de nos tombes mérovingiennes : pampres de vignes becquetées par des oiseaux, moulures en formes de strigiles, entrelacs fleuris, médaillon-couronne encadrant le monogramme

corpora verò dulces quondàm superstites non derelinquunt. Hînc quibusdam veniunt ad pretium dolores, et miserabili sorte votorum crescit mercantibus de humana morte compendium. Ità tamen ut non sit iniquitas sub hâc occasione taxari, ne cogantur miseri inter acerba luctuum gravia plorare dispendia facultatum; et nefandâ devotione constricti, aut urgeantur patrimonia pro mortuis perdere, aut dilecta corpora vilissimis foveis potius dolentes abjicere. Sit modus in voluntate poscentium quando ipsa miseratio pro ementibus facit. Nàm minùs debet lœdi, eui amplius pro pietatis officio videtur imponi. (Cassiodorus, *Variarum*, lib. III, epist. 19.)

[1] « Mieux qu'à Constantinople ou à Salonique, dit-il, on peut y étudier l'art byzantin et y rechercher les causes de la nature de l'influence profonde exercée par cet art en Italie. Un développement artistique libre de ses moyens, original, exceptionnellement conservé, multipliant ses productions avec une profusion magnifique, l'expression la plus achevée de l'art oriental. » (Voir aussi Charles Diehl, *Ravenne*, Paris, 1903.)

et l'affirmation de la divinité de Jésus-Christ par l'A et l'Ω traditionnels. Or, on ne l'ignore pas, c'est surtout en Orient et en Afrique que sont employés ces motifs d'ornementation funéraires. M. le comte de Vogüé (*L'Architecture civile et religieuse du premier au septième siècle dans la Syrie centrale*, pl. 48) a même retrouvé ce genre de sculptures sur la porte d'une habitation, assez loin du littoral syrien.

Pour toutes ces raisons et pour bien d'autres qu'il est superflu d'invoquer, je ne crois pas être téméraire en affirmant que, depuis les temps celtiques jusqu'au VIIe siècle de l'ère chrétienne, le génie gréco-byzantin ne cessa de présider à l'évolution de l'art funéraire de Bordeaux.

Il n'est pas étonnant que nos sarcophages chrétiens demandent leur ornementation sculpturale à l'Orient. La tradition celte, dont nous avons remarqué l'attachement aux formes consacrées du mausolée grec, le voulait ainsi. Mais autant la pratique de l'hellénisme était facile en l'espèce, l'art funéraire relevant après tout, comme je l'ai dit, de la volonté des familles, autant il était susceptible de soulever d'obstacles en matière d'art public. On sait que l'an 56 avant Jésus-Christ, Jules César, déjà maître du nord et de l'ouest de la Gaule, envoya son légat, Publius Crassus, prendre possession du territoire biturige vivisque, au nom des Romains. Bordeaux n'opposa point de résistance. Les conquérants lui tinrent compte de son esprit de soumission. « Les Bordelais ne furent pas astreints au service militaire (1). » Ils n'oublièrent pas cette faveur que Rome accordait

(1) C. Jullian, *Hist. de Bordeaux*, p. 17.

facilement, du reste, aux provinces de son vaste empire. Quatre ans plus tard (52), la tribu des Bituriges se montra d'un loyalisme peut-être excessif vis-à-vis des Romains; elle demeura sourde aux appels désespérés de Vercingétorix, tout comme elle s'était dispensée d'aller soutenir les Aquitains du sud de la Garonne, dans leur campagne héroïque contre l'armée de Crassus. « Les Bituriges Vivisques, dit M. Jullian, ne paraissent pas une seule fois dans le récit que nous avons de toutes ces guerres. Leur nom n'est pas davantage prononcé dans la grande lutte pour l'indépendance que dirigea Vercingétorix [1]. »

S'il en est ainsi, comment donner un sens historique au bronze colossal des allées Damour? On ne peut y voir qu'un monument expiatoire, élevé par les patriotes bordelais du XIXe siècle, en l'honneur du héros de la Gaule tristement abandonné par leurs concitoyens de l'an 52 avant Jésus-Christ.

En échange de leur fidélité, les Romains n'exercèrent aucune pression politique ou religieuse sur les Bituriges; on ne sait pas même à quel moment ils vinrent occuper leur conquête. « Les négociants de Narbonne, qui fut de bonne heure une rivale pour Marseille, ont dû, en suivant la route indiquée par les Grecs, descendre jusqu'à Bordeaux, longtemps avant que César ait songé à y envoyer un légat [2]. » Et comme, — les inscriptions nous l'ont démontré, — cette ville n'eut pas de colonie romaine, elle continua

[1] C. Jullian, *Hist. de Bordeaux*, p. 14. — Voir dans le *Vercingétorix* du même auteur (Paris, Hachette, 1901, in-12°), p. 125-129, la liste des peuples qui combatirent autour d'Alésia sous les ordres du généralissime.

[2] *Ouv. cité*, t. II, p. 567

de vivre à la façon des Grecs, ses premiers éducateurs. Quand il y a lieu de choisir entre les représentations des divinités communes aux Grecs et aux Romains, c'est toujours au type grec que vont leurs préférences: « Les bas-reliefs des caissons des temples bordelais reproduisent les scènes ou les figures consacrées de la mythologie grecque : Diane et Endymion, Ariadne et Bacchus, Léda, Hébé, Junon, le Jugement de Pâris, les Victoires ailées ou les Paix assises (1). » La magie de l'art hellénique n'avait pas moins séduit le peuple que les gens de qualité. « Nos figurines en terre cuite, toutes grossières qu'elles paraissent, n'ont de celtique que l'argile dont elles sont façonnées, et c'est de la Grèce que sont venus les modèles (2). » L'amour de l'hellénisme s'est tellement rendu maître de Bordeaux, que les idoles les plus chères au cœur des Celtes, Sirona, par exemple, ne sont plus représentées sous les formes hiératiques du vieux temps; on les transforme en divinités grecques.

*
* *

L'architecture suivit-elle le mouvement de la statuaire? On a vu que les Romains laissèrent aux Bordelais leur autonomie, l'impôt du sang leur fut épargné. La métropole se contenta du tribut, dont elle n'exemptait d'ordinaire aucune province. Il semble donc que l'influence sous laquelle vécut l'Aquitaine avant la conquête, continua de s'exercer, et que l'hellé-

(1) C. Jullian, *ouv. cité*, t. II, p. 580.
(2) *Id.*, *ibid.*

nisme avait marqué de son empreinte les monuments élevés à Bordeaux pendant le cours du premier siècle. Mais nous n'avons pas le droit de l'affirmer. Les édifices de cette époque ont laissé peu de ruines. L'existence de quelques-uns nous est connue seulement par l'épigraphie. A défaut des monuments eux-mêmes, leurs dédicaces gravées sur la pierre ont sauvé la mémoire des magistrats et des citoyens généreux qui les avaient construits.

Les éléments d'information que les fouilles ont mis en lumière n'ont révélé que trois ou quatre monuments civils : l'aqueduc de l'Eau Blanche, œuvre du préteur Caïus Julius Secundus, les Thermes du mont Judaïc, édifiés sous le règne de Tibère [1], un portique dont un généreux citoyen dota la ville, et, je crois, un arc de triomphe. Il y en a d'autres encore que nous ne connaissons que par des lambeaux d'inscriptions et qu'un examen attentif des débris de nos musées pourrait nous faire connaître [2].

Les découvertes à venir ne changeront pas beaucoup l'idée que les archéologues se forment, aujourd'hui, des monuments civils du Bordeaux romain primitif. Les conquérants du sud-ouest de la Gaule s'étaient préoccupés d'abord d'embellir la capitale des *Santones*, peuple important, riche, et dont l'aristo-

(1) « Ils étaient décorés de marbres et de mosaïques et ornés des statues des princes de la maison impériale. » (Jullian, *ouvr. cité*, t. II, p. 545, et pour les inscriptions des statues, etc., t. I, p. 92 et suiv.) Outre les thermes, le portique anonyme dont je viens de parler, d'autres restés inconnus et l'amphithéâtre dont je vais dire un mot, Bordeaux se distinguait surtout en fait de monuments civils par le fameux aqueduc de l'Eau Blanche et de magnifiques fontaines. Elles étaient sans doute assez nombreuses. On a retrouvé trois dédicaces. (Cf. Jullian, *Inscript. rom. de Bordeaux*, t. II, p. 559.)

(2) Cf. Jullian, *Inscript. rom. de Bordeaux*, t. II, p. 546-547.

cratie, essentiellement guerrière, leur assurait, le cas échéant, un appui sérieux contre les barbares. Maîtres du bas fleuve, les Santones détenaient la plus grande partie du commerce maritime de la Celtique. Saintes, reine de la Charente, offrait l'aspect d'un brillant quartier de Rome [1]. Son immense amphithéâtre est antérieur de deux siècles au nôtre, lequel ne fut jamais terminé peut-être, et semble n'avoir servi qu'une vingtaine d'années aux combats sanglants des gladiateurs. L'invasion de l'année 276 inaugura sur le *Palais Gallien* la série des vandalismes que la Révolution n'eut pas le temps de consommer [2].

La conquête laborieuse de la Bretagne sous les empereurs Claude, Domitien et Constance Chlore, changea les destinées respectives de Saintes et de Bordeaux. La fortune de Saintes décline rapidement au IIe siècle et c'est Bordeaux qui devient la métropole du Sud-Ouest. Il centralise, au détriment de sa rivale, le commerce du Levant et celui des îles du Nord. Les monuments religieux s'y multiplient. La plupart sont consacrés aux divinités grecques, et nul doute qu'ils ne soient construits dans le style du temple de *Tutela*, qui les domine tous. Le temple de la déesse tutélaire de la cité fut démoli par ordre de Louis XIV,

(1) Sur la prospérité de la ville de Saintes et l'avantage que Bordeaux prit sur elle à partir du moment où Rome eut achevé la conquête de la Bretagne insulaire, cf. Jullian, *Inscript. rom. de Bordeaux*, t. II, p. 545-546.

(2) Sur le Palais Gallien, sa date (milieu du IIIe siècle), la légende qui, pendant le Moyen-Age, aurait fait donner ce nom à l'édifice, d'ailleurs contemporain de l'empereur Gallien, voir *Inscript. rom. de Bordeaux*, p. 360-361, et les notes curieuses dans lesquelles M. Jullian a condensé tout ce qu'ont écrit les historiens et les érudits sur cette unique ruine du Bordeaux romain.

à l'époque de la Fronde bordelaise [1]. Un dessin de Perrault en reproduit une vue d'ensemble. Le peuple le désignait et le désigne encore sous le nom de *Piliers de Tutelle*, allusion pittoresque à la forêt de colonnes au milieu de laquelle était bâtie cette gigantesque merveille. « Il est facile, en étudiant cet édifice à deux étages, trop élevé et trop massif, encombré de statues et d'ornements, d'y voir un spécimen de l'architecture brillante et solennelle du temps de Septime ou d'Alexandre Sévère; il fait songer au temps du *Septizonium* ou des temples de Baalbek [2]. »

(1) En 1677, vu qu'il se trouvait dans la zone militaire du Château-Trompette. Cf. Tillet, *Chronique bourdeloise*, 1er février 1677, et dans la *Revue Philomathique de Bordeaux*, 1er février 1906, une notice aussi complète qu'intéressante sur les Piliers de Tutelle par M. R. Céleste.

La déesse Tutelle est *une importation toute romaine*, au moins telle que nous la connaissons ; elle est représentée avec la corne d'abondance, le chien et le taureau, comme les anciens ont toujours figuré les villes personnifiées. Les grappes de raisin font seules penser à Bordeaux. » (*Inscript. rom.*, t. II, p. 576.) — Au tome Ier de l'ouvrage (p. 61 et suiv.), l'auteur traite à fond du culte de cette divinité dans l'antique religion romaine : « Le culte de *Tutela*, dit-il, comme son nom l'indique, a une origine toute romaine. Il repose essentiellement sur une métonymie, car il consiste à adorer, sous ce nom, le dieu inconnu qui protège un peuple, une ville, un individu. » — Vinet n'a pas l'air de prendre au sérieux le culte de *Tutela :* « Nos pauvres devanciers, qui se forgeoient tant de sortes de dieus, ils en avoient entre autres qui estoient appelés *Dii Tutelares*, c'est à dire Dieus de la garde » (nº 15), et plus loin il ajoute qu'un « fin homme et savant clerc dit : que ce temple (appelé « *Pilars* ou *Pilas*, c'est à dire piliers pour raison des piliers et colonnes qui s'i voient) « fut iadis un temple du dieu auquel ces pauvres gens là donnoient la garde de leurs iardins et vergers. » (*L'Antiquité de Bourdeaus*, édit. Henry Ribadieu, 1860, nº 16.)

(2) Les Romains appelaient *Septizonium* un édifice constitué par sept étages de colonnes, l'un au-dessus de l'autre, qui supportaient chacun un entablement distinct et une corniche régnant tout à l'entour (*zona*). On ignore quelle était la destination de ces tours de Babel. Il y en eut deux à Rome (Suét., *Tit.*, 2; Ammien, XV, 6, 3). On ne sait pas quel empereur construisit le premier. Le second, qui s'élevait au pied du Palatin, fut bâti par Septime Sévère. Anthony Rich, *Dictionnaire des antiquités romaines et grecques*, traduit de l'an-

Les *Piliers de Tutelle* sont le triomphe de l'Orientalisme architectural dans notre ville. Qu'on y retrouve la mégalomanie de l'Africain Septime Sévère et du Phrygien Alexandre, c'est évident. Mais Bordeaux n'avait pas attendu l'avènement de ces deux empereurs du commencement du IIIe siècle, pour affirmer ses goûts franchement asiatiques en matière d'art, et surtout d'art religieux. Si le temple incomparable élevé sur le forum bordelais, en l'honneur de *Tutela*, la plus romaine des déesses, affectait à ce point le grandiose et le luxe décoratif propre à l'architecture de la Syrie, voisine de l'Anti-Liban, c'est que la construction de ce temple coïncide avec l'envahissement du paganisme romain par les cultes orientaux (1). La République s'était montrée largement hospitalière à l'égard des religions de l'Égypte et de l'Asie. L'Empire

glais par Chéruel (in-8°, Paris, F. Didot, 1861, p. 578), raconte que le pape Sixte-Quint les abattit tous les deux pour en faire servir les colonnes à la construction du Vatican. L'auteur les représente dans le texte de son ouvrage d'après une gravure du XVIe siècle (Gamucci, *Antichita di Roma*).

(1) Je ne referai pas l'énumération qu'on a pu lire (p. 50-53) des divinités orientales adorées autrefois dans notre ville, en particulier dans le quartier où s'éleva plus tard la cathédrale. Mais il me paraît intéressant de rappeler que le chapiteau d'une très ancienne colonne du temple de la « Mère de tous les Dieux » se voyait autrefois dans l'ancien doyenné de Saint-André. Cette habitation du doyen de nos chanoines fut construite, selon toute vraisemblance, au commencement du XVIe siècle. Mgr d'Aviau y résida jusqu'à sa mort. En 1880, M. Jules de Verneilh en fit, à notre intention, un dessin à la plume. Il est reproduit dans l'édition annotée de Lopès (t. II, p. 430). M. Jullian suppose que le fragment de colonne fut trouvé dans les fondations de la demeure canoniale. On sait que la *Magna mater* était la déesse préférée de Julien l'Apostat. La « Mère des dieux » avait sa statue et son temple à Pessinonte, en Galatie. L'introduction de son culte à Rome détermina l'invasion de l'Italie, de la Gaule, en particulier de l'Aquitaine maritime, par les cultes orientaux. L'inscription porte :

MAGNAE MATRI
C. IVLIVS.

Cf. Jullian, *Inscript. rom.*, t. I, p. 29-30. — Voir aussi Gaston Boissier, *La Religion romaine* (t. I, p. 399-400).

ne fut pas moins accueillant : il ouvrit à tous les dieux les portes de bronze du Panthéon d'Agrippa. Rome devint ainsi la capitale du monde, en même temps qu'elle en était le centre politique. « Deux cultes seulement furent exclus de cet accord qui s'était fait entre tous les autres, le *Judaïsme* et le *Christianisme*. C'était en se faisant des concessions mutuelles que toutes ces religions étaient parvenues à s'entendre. Seuls les juifs et les chrétiens, *par la nature de leurs croyances*, ne pouvaient accepter ces compromis. Comme ils se tenaient en dehors de l'entente commune, ils n'eurent pas de part à la tolérance générale [1]. »

Malgré cette coalition qui lui donnait une apparence de vie, le paganisme se mourait. On essaya de le rajeunir en favorisant la diffusion des cultes orientaux. Ils étaient si différents de ceux du Capitole, au moins par le sacerdoce et les pratiques rituelles, qu'on les dirait une création des gnostiques du Ier siècle. En effet, à l'encontre de la religion romaine où les prêtres, supplantés jusque dans le sanctuaire par les consuls et les pontifes de l'État, n'exerçaient aucune fonction religieuse, pas même celle de la prière publique, et n'avaient le droit d'enseigner ni dogme ni morale [2], les religions d'Orient avaient un sacerdoce actif et souverain dans l'ordre spirituel. Le prêtre oriental consacrait les autels, présidait les cérémonies, initiait les laïques aux mystères, avait charge de ramener dans la bonne voie les âmes égarées et

(1) Gaston Boissier, *La Religion romaine*, t. I, p. 399.
(2) Voir dans Gaston Boissier (*id.*), t. I, p. 355, à quel état d'annihilation était réduit le prêtre romain.

d'assurer leur persévérance en les enrôlant, après leur conversion, dans la « sainte milice » d'Isis ou de la « Grande Mère ». Ces prêtres, si l'on doit s'en rapporter au témoignage d'un stoïcien que cite Porphyre, soutenaient leur prédication par la dignité de leur vie (1).

A l'influence du prêtre et de l'ascète plus ou moins cloîtré, les religions orientales joignaient l'influence de la femme. Cette dernière était prépondérante, elle obtint rang de prêtresse dans la plupart des cultes orientaux. Avec la femme, la religion revêt un caractère particulier d'exaltation mystique, de sensualisme et de rêverie plutôt malsaine. Tout dépasse la mesure, on va de l'extase aux rites nocturnes que l'historien doit laisser dans l'ombre, des bacchanales mixtes aux ablutions sanglantes du *taurobole* dont Prudence « nous a fait, dit Gaston Boissier, un tableau saisissant » : « On creuse d'abord une fosse recouverte de planches mal unies entre elles et percées de trous nombreux. Dans la fosse, on fait entrer celui qui offre le taurobole et qui veut se purifier ; il y descend vêtu d'une toge de soie, la tête chargée de bandelettes et portant une couronne d'or. L'animal est ensuite immolé par les sacrificateurs, et le sang qui s'échappe à flots de sa blessure se répand en bouillonnant sur le parquet. Par les nombreuses ouvertures des planches pénètre la rosée sanglante.

(1) « Rejetant toute espèce de travail terrestre, ils ont consacré leur vie à la contemplation et à l'étude de la divinité. Leur démarche est lente, leur aspect est grave ; ils ne rient jamais et vont tout au plus jusqu'au sourire. Leur main est toujours cachée dans leur manteau. » Il ajoute « qu'ils couchent sur des branches de palmier avec un oreiller de bois sous la tête »..... Les papyrus égyptiens découverts et déchiffrés de nos jours nous ont révélé l'existence d'un véritable cloître dans le Serapeum de Memphis. » (Gaston Boissier, *La Religion romaine*, t. I, p. 357-358.)

Le fidèle la reçoit pieusement, présentant la tête à toutes ces gouttes qui tombent, les recueillant sur ses habits et sur son corps qu'elles inondent. Il se renverse en arrière pour qu'elles arrosent ses joues, ses mains, ses oreilles et ses yeux; il ouvre même la bouche et les boit ardemment. Il sort ensuite de la fosse « horrible à voir » et tout le monde se précipite devant lui. On le salue, on se jette à ses pieds, on l'adore : il est purifié de ses fautes et régénéré pour l'éternité » (1).

Un culte si vivant, si dramatique et qui, par tant de côtés, se rapprochait de leur religion nationale, devait plaire aux vieux Celtes; ils retrouvaient dans les rites orientaux je ne sais quoi d'humain, de populaire et de consolant (2) qu'il leur était facile d'adapter au rituel druidique. Aussi les dieux d'Égypte, de

(1) Gaston Boissier, *La religion romaine*, t. I, p. 370-371.

(2) Il ne peut s'agir ici que d'une consolation bien relative. Les *Conférences faites au Musée Guimet* (Paris, Ernest Leroux, 1910, t. XXXIV) contiennent une étude de M. Frantz Cumont : « Les idées du paganisme romain sur la vie future. » L'auteur y développe (p. 243) l'idée que nous venons d'exposer sur la supériorité des cultes orientaux dans leurs croyances eschatologiques. « Dans la lourde atmosphère d'une époque d'oppression et d'impuissance, dit-il, les âmes accablées aspiraient avec une ardeur indicible vers les espaces radieux du ciel. Or, précisément depuis le Ier siècle, se répandent sur le monde latin, avec un succès toujours croissant, des cultes étrangers qui révèlent à leurs adeptes le secret de parvenir à une immortalité bienheureuse. Tous les mystères orientaux qui se propagent en Occident prétendent assurer aux initiés, par la connaissance de certains rites et de certains préceptes, la sainteté en cette vie et la félicité dans l'autre. Au lieu des opinions flottantes et inconciliables des philosophes sur la destinée dans l'au-delà, ces religions apportent une certitude fondée sur une révélation divine et corroborée par la foi des générations innombrables qui s'y étaient attachées. Les croyances sur la vie d'outre-tombe, si vagues, si désolantes dans l'ancien paganisme, se transforment en l'espoir assuré d'une forme précise de béatitude. La participation aux cérémonies occultes de la secte est un moyen infaillible de faire son salut. Le monde désespéré accueillit avidement ces promesses, et la philosophie transformée s'allia aux vieilles croyances de l'Orient pour donner à l'empire une théologie nouvelle. »

Syrie et de Perse n'eurent-ils pas moins de vogue à Bordeaux que les produits de l'industrie et de l'art asiatique (1). La religion d'Orientalis bénéficia de la sympathie traditionnelle de notre cité, maintenant régénérée dans le Christ, pour les anciens cultes des pays que lui rappelait le nom de cet évêque. Et le jour où le développement du christianisme bordelais permit de substituer aux modestes églises de la première heure une véritable cathédrale, serait-il téméraire d'avancer que l'architecte de Saint-André s'inspira de la coupole de Sainte-Sophie (2)?

(1) On peut compléter ce que nous avons dit ailleurs, d'après les *Inscriptions romaines*, sur les temples bordelais d'Apollon, d'Hercule, d'Esculape, d'Isis, etc., par le volume de M. Albert Dufourcq : *Le passé chrétien*, I : *Epoque orientale*. Ce livre, comme tous ceux du même auteur, offre aux érudits les avantages d'une encyclopédie. On y trouve dans les notes, le titre des ouvrages grecs, latins, français, anglais, allemands que l'écrivain doit connaître, s'il veut aborder avec compétence cette partie de l'*Histoire des religions*.

(2) Je pose la question. A d'autres de la résoudre. M. Auguste Brutails (*Précis d'archéologie du Moyen-Age*, Paris, A. Picard, 1908), dont la compétence archéologique est si bien établie, affirme (p. 127) que « la coupole aquitanique est d'origine autochtone ». Il ajoute : « Ce problème des influences orientales ne saurait être étudié avec trop de circonspection. Dans cet ordre d'idées, un certain nombre de faits sont acquis et on ne peut pas s'en étonner quand on se rappelle que, dès l'antiquité, Alexandrie exerça dans le monde romain un véritable magistère artistique. Plus tard, la Renaissance carolingienne a puisé largement dans la culture byzantine, en laquelle avaient fusionné des éléments asiatiques et les éléments auxquels il est de mode de donner le nom d'*hellénistiques*.....

» Les formes orientales sont donc entrées pour une part appréciable dans la genèse de l'art occidental. La difficulté consiste à préciser dans quelles conditions et surtout dans quelles proportions les emprunts se sont opérés. »

Cette page, où l'opinion moyenne est magistralement exposée ramène, je crois, aux réalités de la science archéologique, les séduisantes théories de J. Strzygowski et de Charles Diehl.

A propos de Sainte-Sophie, on admire en ce moment au Salon de Paris un merveilleux travail sur cet édifice qui malheureusement menace ruine. Le sous-sol est envahi par une nappe d'eau qui le couvre tout entier. On ne sait comment conjurer la catastrophe. Ajoutons que l'auteur, élève de l'École des Beaux-Arts et prix de Rome, a pu voir en partie les anciennes mosaïques que les Turcs ont recouvertes d'un affreux badigeon ***pour effacer les traces de la reproduction humaine interdite par le* Coran.**

C'est dans ce cadre syro-byzantin que Grégoire de Tours fait apparaître Seurin de Bordeaux. En quoi l'historien est d'accord, non seulement avec la tradition de notre église gallo-romaine, mais encore avec celle de l'âge celtique (1) : l'arrivée du saint n'étonna donc personne; il y eut tout simplement, dans nos murs, un Asiate de plus. De son côté, Severinus, entendant parler autour de lui la langue grecque, avait, en quelque sorte, l'illusion de n'avoir pas quitté sa patrie.

(1) L'auteur des *Inscriptions romaines* n'admet pas que Bordeaux ait reçu la foi par l'intermédiaire d'apôtres orientaux; il est en cela d'accord avec nos légendes, qui font venir de Rome les premiers missionnaires du sud-ouest de la Gaule. Ces légendes, que nous aimons, ne paraissent pas appuyées sur une base historique. Mais, le lecteur s'en souvient, en rattachant nos origines chrétiennes à l'Orient nous avons dit que les missionnaires asiatiques, en particulier saint Irénée, avaient passé par Rome et que, par le fait, ils avaient reçu leur mandat du Pape. Un raisonnement que nous avons déduit d'un texte de Harnac nous a fait aboutir, par des voies indirectes, aux conclusions où M. Jullian est arrivé surtout par l'épigraphie.

« Le christianisme fit son apparition, j'imagine, dit M. Jullian, seulement à la seconde heure de la conversion des Gaules, dans la première moitié du IIIe siècle. Il ne vint pas ici des églises primitives, et toutes grecques, de Lyon, d'Autun, de Vienne ou de Marseille. Ce ne sont pas les Asiatiques et les Syriens, établis en si grand nombre à Bordeaux, qui l'ont fait connaître. L'évangélisation y a été latine. Remarquons que, des deux inscriptions citées plus haut, l'une est l'épitaphe d'une Trévire, l'autre appartient peut-être à une famille romaine. La première apparition de chrétiens dans notre ville se rattacherait donc au grand courant de christianisme latin qui commença à se répandre dans les Gaules au IIIe siècle.

» Le premier texte concluant et définitif sur l'existence à Bordeaux d'une église chrétienne se trouve dans les Actes du Concile d'Arles; nous y voyons parmi les évêques qui ont assisté à cette assemblée, Orientalis, évêque de Bordeaux. » (Jullian, *Inscript. rom. de Bordeaux*, t. II, p. 611.)

CHAPITRE VII

Seurin ne fut jamais évêque de Trèves.

M. Levison (*Bonner Jahrbücher*) partage cette opinion. — Dom Quentin cherche à prouver que Seurin est venu de Trèves. — Raisons qu'il en donne. — Il est impossible de s'y rendre. — L'auteur a contre lui les *Catalogues épiscopaux de Trèves*. — Il s'en rend compte au cours de la discussion. — Les *Analecta bollandiana*, Jullian et Levison reconnaissent qu'il y a plus ou moins de Fortunat dans le manuscrit de Carlsruhe; par contre, Jullian et Levison rejettent l'origine trévire de Severinus : ils le font venir *de partibus Orientis*, comme l'enseigne Grégoire de Tours.

Grégoire de Tours est aussi d'accord avec M. W. Levison, le seul critique allemand qui, du moins à ma connaissance, ait longuement discuté le mémoire de Dom Quentin. Le travail de M. Levison a paru dans les *Bonner Jahrbücher* (*Annales de Bonn*) en 1909. Je le résume dans l'Appendice. L'auteur se rallie à peu près aux conclusions du savant bénédictin de Solesme concernant l'authenticité du manuscrit de Carlsruhe, mais il n'admet pas, lui non plus, qu'on puisse traduire par : « Trèves » ces mots de Grégoire de Tours : *de partibus Orientis* (1). Grégoire emploie

(1) M. Levison ne comprend pas que la *Vie de saint Seurin* par Fortunat ait pu substituer « Trèves » à l'expression de Grégoire : *de partibus Orientis*, car, à Bordeaux, à l'époque de Grégoire de Tours, on ignorait absolument l'existence d'un Séverin de Trèves. P. 37 : « In Bordeaux, wusste man offenbar zu seinen Zeit (de Grégoire) so

le mot « Orient » dans le sens où nous l'employons aujourd'hui, et comme il fait ailleurs (voir les passages du *Glor. Mart.* C. V., éd., Krush, p. 490-492; *Virtutes Juliani*, C. 33, p. 578). Quoique incontestable, la divergence de Grégoire et de Fortunat est difficile à comprendre. Il essaie néanmoins de l'expliquer. Nous donnons à l'Appendice l'explication qu'a trouvée M. Levison. En attendant, je me borne à constater que le critique de Bonn confirmait en 1909 l'opinion que j'avais émise en 1902.

Puisqu'il est impossible de placer ailleurs qu'en Orient le lieu d'origine, ou mieux le séjour primitif du Severinus de Grégoire, avons-nous le droit de fixer à Trèves le siège épiscopal de celui de Fortunat? C'est, avec le titulariat de Seurin, comme évêque de Bordeaux, le point fondamental de la thèse de D. Quentin; c'est là qu'en réside l'originalité. Le reste est purement accessoire et ne met pas en conflit les deux historiens du VIe siècle, entre lesquels la contradiction formelle des textes nous condamne à choisir.

D. Quentin pose en fait (ouvrage cité, p. 19) que « rien ne paraît s'opposer à ce que l'on admette que l'auteur de la *Vita Severini*, c'est-à-dire Fortunat, a été bien informé en faisant venir saint Seurin de Trèves ».

gut wie nichts von dem Heiligen. » — On ne s'expliquerait pas une pareille substitution, même si l'auteur de cette *Vie* était un habitant de Trèves. Levison dit (p. 43) : « An einer Trierer Verfasser ist schwerlich zu denken der etwa zur Verherrlichung seiner Kirche den Orient durch Trier ersetz hätte. » Cette substitution est d'autant moins compréhensible que le nom de Seurin, attribué à un évêque de Trèves, est encore inconnu dans les sources historiques de cette ville de longs siècles après Fortunat. Ce n'est en effet que dans les listes épiscopales du XIe siècle (et à la fin) que le nom de *Severinus* figure dans les catalogues.

A la page 35, dans sa troisième et dernière conclusion, l'auteur s'exprime ainsi : « D'après cette vie, — il s'agit toujours de la *Vita brevis* censée de Fortunat, — saint Seurin, avant sa venue à Bordeaux, aurait été évêque de Trèves. Rien dans l'histoire épiscopale de Trèves, au début du ve siècle, ne s'oppose formellement à ce que cette désignation soit regardée comme exacte. »

Je suis forcé d'émettre un avis contraire, et c'est justement sur les titres les plus positifs et les plus irréfragables de « l'histoire épiscopale de Trèves », je veux dire sur les catalogues épiscopaux de cette église, que se base ma conviction. M. Levison (*Die Entwikelung der Legende Severins von Köln*, p. 43), — je viens de le dire, — pense de même. Il observe et il explique les apparitions diverses du nom de Seurin : 1° avant le xie siècle dans les listes épiscopales de Trèves et dans les *Gesta Treverorum* (t. 16, 24); 2° à partir du xie siècle, dans l'Ordo de Trèves, puis il conclut que, en présence du *témoignage formellement contraire* de Grégoire de Tours, *on ne saurait admettre qu'il y ait eu un Séverin dans la série des évêques de Trèves au commencement* du ve siècle.

*
* *

Dom Quentin a conscience des embarras inextricables dans lesquels il se jette en voulant rattacher *Severinus* au catalogue des évêques de Trèves. L'argumentation qu'il institue, à ce propos, est de beaucoup le chapitre le plus vacillant de sa thèse. L'auteur est trop doué de sens critique pour ne pas s'en rendre compte.

« Je ne me dissimule pas, dit-il (p. 19), que l'on peut, sur ce point, tirer une objection des catalogues épiscopaux de Trèves. Ces catalogues qui sont *bons* ne signalent pas de *Severinus à cette époque* (1). »

Il y a donc, de l'aveu du critique, une difficulté; mais, bien que réelle, cette difficulté n'a « rien », à son point de vue, qui s'oppose formellement à ce que « cette désignation » (la désignation de Seurin pour le siège de Trèves) soit regardée comme exacte.

On a vu que l'article des *Bonner Jahrbücher* n'hésite pas à tirer du silence unanime des catalogues épiscopaux, des *Gestes* et de l'*Ordo* trévire, une conclusion différente : D. Quentin ne persiste pas moins dans sa croyance; il a toutefois le grand mérite de reconnaître « que la difficulté ne manque pas de force ». Maintenant qu'il l'a prise en considération, il s'attache à la résoudre. Mais qu'il paraît timide et gêné dans cette discussion ! Autant nous le trouvions alerte et sûr de lui-même, quand il s'étudiait à faire voir dans le manuscrit de Reichenau l'œuvre égarée de Fortunat, autant il nous semble inquiet, irrésolu, perplexe, quand approche le moment de croire Fortunat sur parole et d'enseigner, avec lui, que Séverin fut d'abord évêque de Trèves. Chassée d'un côté, l'objection réapparaît de l'autre; elle ne sort un instant de l'esprit du vigoureux dialecticien que pour entrer, aussitôt, plus aveuglante et plus tenace, dans l'esprit du lecteur. « Je ne sais toutefois, dit-il, si l'absence d'un nom, dans des catalogues *remarquablement bons dans l'ensemble*,

(1) *La plus ancienne Vie*, etc.

comme ceux de Trèves, peut être un obstacle *absolument insurmontable.* » (*Ibid.*)

Dans une liste épiscopale pauvre et mutilée comme celle de Bordeaux, dont il n'existe aucun exemplaire d'ancienne date, et qu'on a dû, sans doute, reconstituer pièce à pièce, au prix d'un labeur infini de patience et d'érudition, l'absence d'un nom d'évêque passerait inaperçue; mais à Trèves, dont les catalogues « sont bons » et même « remarquablement bons dans l'ensemble », cette lacune venant à se produire juste au numéro d'ordre où l'on comptait lire le nom de *Severinus*, laisse une impression d'autant plus défavorable que la critique moderne attache, avec raison, beaucoup d'importance aux catalogues épiscopaux. D. Quentin explique la disparition du nom de *Severinus* du catalogue trévire, par le trouble qu'on remarque, dans ce catalogue, après la mort de Félix, dont nous avons eu l'occasion de parler à propos du priscillianisme. Après avoir reconnu que la liste de Trèves mérite d'être classée parmi les listes remarquablement bonnes dans leur ensemble, et s'être demandé — preuve qu'il en doute — si l'absence d'un nom dans une liste de pareille valeur « peut être un obstacle absolument insurmontable », il tâche de regagner le terrain perdu : « Il me semble, dit-il (p. 19), qu'il y a, précisément à l'époque où prendrait rang *Severinus*, un point un peu plus faible dans les listes de Trèves. D'après elles, à Félix aurait succédé un évêque, Mauricius, et à Mauricius, un Legontius que l'on donne pour l'évêque de Metz du même nom. Quelques-unes, plus récentes, intercalent, en outre, entre Mauritius et Legontius un évêque nommé Auctor, et, de celui-ci également, on dit qu'il réunit sous son gouvernement Metz et Trèves. Enfin,

une des listes, assez ancienne celle-là, ne donne ni Legontius ni Auctor. Ces hésitations et ces vagues traces du cumul de deux sièges épiscopaux sont loin d'évoquer l'idée d'une succession régulière, et elles paraissent plutôt refléter l'image du trouble qui régna alors dans cette Église. « *Peut-être jugera-t-on*, conclut timidement l'auteur, que, pour ce motif, l'absence d'un *Severinus*, en cet endroit des listes, ne doit pas être considérée comme *décisive* contre l'attribution faite par la *Vita Severini* du siège de Trèves à saint Seurin. »

On « jugera » plutôt que l'auteur abandonne peu à peu ses positions; la difficulté qu'il a soulevée, en prétendant introduire, bon gré mal gré, le nom de *Severinus* dans les *Fastes épiscopaux* de l'Église de Trèves, grossit littéralement à vue d'œil et le déconcerte. A peine visible dans le principe, elle n'offrait aucune consistance. L'obstacle n'avait rien que d'informe et de vague, si bien que le lecteur ne s'expliquait pas qu'on prît la peine de l'écarter. Mais le voilà qui prend corps, et le critique se demande s'il n'est pas « absolument insurmontable ». Ici, l'auteur, redoublant d'efforts et changeant de tactique, commence à modifier l'idée optimiste qu'il s'était faite, à première vue, des catalogues trévires. Proclamés « bons » au début, puis « remarquablement bons dans l'ensemble », on y découvre maintenant un point faible. La période historique, et la seule où devrait figurer le nom de *Severinus*, trahit un certain désordre, les successions ne s'effectuent pas d'une façon régulière, il y a des cumuls de siège, etc.; Legontius serait en même temps évêque de Metz et de Trèves. J'ai sous les yeux les catalogues épiscopaux de

Trèves dressés par Auguste Potthast, Boniface Gams et le *Gallia christiana* (1). On y remarque, plusieurs variantes entre les noms et les dates des évêques de la fin du IVe siècle, et de ceux de la première moitié du Ve. Il serait possible de combiner les trois listes et de les rectifier l'une par l'autre. Mais à quoi bon s'engager dans un tel *imbroglio?* Il suffit de savoir que si la liste trévire est confuse à l'époque où

(1) Potthast (August) (*Wegweiser durch die Geschichtswerke des europaïschen Mittelalters von 375-1500*, Berlin, Weber, in-8°, 2 vol.) donne en supplément, t. II, p. 426, cette liste des évêques de Trèves. — Gams, *Series episcoporum Ecclesiæ catholicæ quotquot innotuerunt à beato Petro apostolo*. Edidit Bonifacius Gams O. S. B. Ratisbonne, 1873, in-8°.

Potthast corrobore ici la pensée de D. Quentin. Il étend même jusqu'au VIIe siècle le désarroi qui règne dans les listes trévires· « On ne sait rien de certain, dit-il, concernant l'évêché de Trèves avant le commencement du IVe siècle. Depuis le commencement du Ve jusqu'au VIIe, l'ordre dans lequel se trouve donné le nom des évêques et leurs années de pontificat sont également incertains. » (Potthast, *Wegweiser, etc.*, 8, 11.) A titre de spécimen, nous donnons d'après Potthast, d'après Gams et d'après le *Gallia*, le nom des évêques de l'époque où devrait apparaître Seurin, c'est-à-dire de 398 à 446 :

POTTHAST

NOMS	ÉLECTION	MORT
Felix	386	398
Mauritius . .	446	?
Leontius. . .	»	»
Auctor . . .	»	»

GAMS

Mauritius . .	407	»
Legontius . .	446	»

GALLIA CHRISTIANA

Felix.. . . .	386	Sa retraite dans un monastère, 398, et mort vers 400.
Mauritius . .	398	Mort ?
	il y a doute.	Legontius qu'on prétend avoir été simultanément évêque de Metz; mort vers 446. Cette date est douteuse.

Severinus devrait passer de Belgique en Aquitaine, elle n'a point de *lacune;* Mgr Duchesne l'atteste et, sous ce rapport, Trèves est mieux favorisée que la plupart des villes du Nord ou du Nord-Est de la Gaule, au sein desquelles l'organisation chrétienne avait comme disparu par suite des invasions des Francs. « Ce fut sans doute, dit l'auteur de l'*Histoire ancienne de l'Eglise* (t. III, p. 584, note 1), le cas de Cologne qui, vers le commencement du ve siècle (elle ne figure pas dans la *Notitia dignitatum*), cessa d'appartenir à l'Empire pour devenir la capitale d'un royaume franc, et de Tongres, dont l'évêché, quand il reparut vers la fin du ve siècle, ou le commencement du vie, fut transporté à Maëstricht; les évêchés de Tournai, de Cambrai, d'Arras, de Thérouane, de Boulogne (s'il y en avait un en cette cité), furent également désorganisés. *A Trèves, bien que cette ville ait été quatre fois prise et pillée avant d'être occupée définitivement, on ne constate pas d'interruption dans la succession épiscopale* [1]. »

Ces dernières lignes de Mgr Duchesne se concilient mal avec le passage de D. Quentin sur l'état de l'Eglise de Trèves. J'en ai souligné plus haut le pessimisme. Il résulte de la note de l'*Histoire ancienne de l'Eglise* (t. III, p. 584) que Trèves fut l'objet d'une exception quasi providentielle; que, dans cette ville, « table rase ne fut pas faite de toutes les organisations existantes » (*Ouv. cité*, p. 18). Il n'y a donc pas lieu de s'en prendre aux bouleversements que subirent les catalogues trévires, si le nom de l'évêque *Severinus* n'y figure point comme celui des autres. La raison en

[1] Duchesne, *Hist. anc. de l'Eglise*, t. III, p. 584.

est que Seurin de Bordeaux ne fut jamais évêque de Trèves.

Absent des listes épiscopales, des *Gestes* et de l'*Ordo* trévire, *Severinus* se rattache-t-il par quelque autre lien aux annales religieuses de Trèves? A-t-il eu, là-bas, ce refuge suprême des saints qui n'ont pas d'histoire : la légende? Parle-t-on, dans la province gallo-belge, d'un illustre évêque appelé *Severinus*, comme on en parle à Cologne? A ces questions d'importance majeure, que l'éminent critique a dû vingt fois se poser lui-même, D. Quentin ne fait qu'une réponse tristement significative, quoiqu'il garde, malgré tout, un reste d'espoir. « La vérité paraît donc être, dit-il, que si la *Vita* n'a pas *erré* en faisant du saint un évêque de Trèves, — et il *me semble* qu'il n'y a pas de raison *décisive* pour infirmer son témoignage, — Seurin a été, après son départ, complètement *oublié par ses premières ouailles* (1). »

S'il en est ainsi, l'émotion qui, d'après Fortunat, aurait saisi les habitants de Trèves à la mort de Seurin et la campagne organisée pour venir enlever de haute lutte à Bordeaux, la dépouille de leur ancien évêque, serait une pure légende. On a peine à s'expliquer à la suite de quelle fausse alerte, le vénérable Amand se serait mis en devoir, — toujours au dire de Fortunat, — d'ensevelir le corps du thaumaturge dans une cachette souterraine. — *crypta condita*, — de peur qu'un beau jour il ne fût l'objet d'un pieux larcin de la part des Trévires qui, tout porte à le croire, ne songeaient nullement à lui.

Tels sont les faits relatifs au passage éventuel de

(1) D. Quentin, *La plus anc. Vie de saint Seurin de Bordeaux*, p. 21.

Seurin à l'évêché de Trèves. Aux yeux de l'éminent critique, ils n'infirment pas le témoignage de Fortunat. Il semble, à mon humble avis, qu'ils ne sont point de nature à l'accréditer. Et, pour ma part, avant de lui donner ma confiance, je serais heureux d'apprendre qu'au VI[e] siècle l'opinion de Fortunat, ignorée complètement à Trèves, était la tradition authentique de l'Église de Bordeaux. Se pourrait-il que la biographie de *Severinus* ne fût pas la vérité même? Se pourrait-il qu'un document officiel, rédigé « peut-être » à la prière de l'évêque Léonce II, et dont l'auteur a puisé les moindres détails aux sources de notre histoire religieuse, ne fût point réellement l'écho de la tradition bordelaise? Se pourrait-il, en conséquence, qu'il n'ait pas dissipé tous les nuages qui planaient encore sur les antécédents du thaumaturge et fixé, dans l'esprit des Bordelais, surtout dans l'esprit du clergé, cette conviction générale que Severinus n'était pas, comme j'ai dit plus haut, une sorte de « mage » d'Orient, mais un émigré des bords de la Moselle?

Malheureusement, de cet opuscule révélateur et décisif qui devait nous livrer sur les origines de *Severinus*, mort depuis cent cinquante ans, le dernier mot de la tradition locale, Grégoire, un chercheur à qui rien n'échappe, ne rencontre pas un indice. Et cependant, le passage de l'évêque de Tours à Bordeaux suivit de près, c'est incontestable, la visite de Fortunat. Comment expliquer alors le mutisme absolu de la *relation digne de foi des clercs de Bordeaux eux-mêmes*, concernant l'épiscopat préalable de Severinus à Trèves? Mutisme tellement extraordinaire qu'à son départ d'ici, Grégoire emporta la certitude

que, dans une ville où les familles trévires étaient nombreuses, — l'épigraphie l'a démontré, — tout le monde, le clergé compris, ignorait que l'évêque le plus célèbre de Bordeaux eût administré quelque temps l'Église de Trèves, mais continuait à ranger *Severinus* parmi les apôtres venus d'Orient, — *de partibus Orientis*, — pour évangéliser les Gaules.

La tradition bordelaise du temps, je dis la tradition ecclésiastique consignée dans un livre de l'historien le plus célèbre et le plus autorisé de la France mérovingienne, ne dit pas autre chose, mais le dit clairement (1). Le VIe siècle s'en tient donc, comme l'ayant appris de cette tradition unique, ou du moins la seule connue, à ce qu'a rapporté Grégoire de Tours. En 1900, l'auteur des *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule* (t. II, p. 60) était dans les mêmes idées. En 1902, le *Bulletin critique*, dirigé par Mgr Duchesne,

(1) L'auteur de l'article *Die Entwikelung der Legende Severins, etc.*, p. 45, explique ainsi la divergence indéniable de Grégoire de Tours et du Prêtre de Poitiers sur le lieu d'origine de *Severinus* : « On ne peut pas admettre, que Grégoire ou Fortunat aient mis de la négligence à reproduire les communications qu'ils tenaient du clergé de Bordeaux; il est plus vraisemblable d'admettre qu'*à Bordeaux même il existe une tradition qui fait venir Séverin de l'étranger et qui, lorsqu'il s'agit de préciser, le fait venir tantôt d'un lieu, tantôt d'un autre*. Pourquoi indique-t-on à Grégoire l'Orient et à Fortunat Trèves? C'est ce que nous ne savons pas. La contradiction des sources ne prouve donc rien contre la paternité des auteurs; elle prouve seulement que la tradition qu'ils recueillent n'est pas fixée et de tous points croyable. »

L'hypothèse de M. Levison est ingénieuse, mais gratuite. Rien n'indique, dans le langage de Grégoire de Tours, qu'il existât à Bordeaux deux traditions contradictoires. Il est visible au contraire que la tradition du clergé de Bordeaux « lui-même » était unanime en faveur de l'orientalisme de *Severinus*. Quant à Fortunat, je l'ai dit, il n'indique aucune source, et rien non plus n'oblige à croire qu'il prétende s'inspirer de la tradition bordelaise. L'assurance de son début : « ..... *Treverorum episcopus* », insinuerait plutôt qu'il apporte, surtout, la tradition trévire, laquelle est illusoire et contredite par tous les documents dignes de foi.

signalait en ces termes (25 décembre 1902, p. 706) l'apparition du volume *Mélanges-Couture*, dont fait partie le mémoire de D. Quentin. « Les études d'ordre très divers qui le composent sont naturellement très inégales. » Le *Bulletin* a-t-il porté depuis lors un jugement sur le fond du travail? Il ne m'a pas été possible de m'en assurer par moi-même au delà de 1907. J'ignore si, de 1907 à 1911, le *Bulletin critique* s'est occupé de *La plus ancienne Vie de saint Seurin de Bordeaux*, mais je le suppose; on ne saura qu'ultérieurement l'opinion de Mgr Duchesne sur les conséquences historiques à tirer de la seconde mise en lumière du manuscrit de Carlsruhe et de son attribution par D. Quentin à Venance Fortunat.

Sous le bénéfice des trois réserves que l'amour de la vérité m'a seul inspirées, je remercie humblement l'exilé d'Appuldurcombe-House de la contribution que sa découverte et le travail critique dont il l'accompagne viennent d'apporter à l'histoire de l'Église de Bordeaux. Dans la pensée du regretté M. Pailhès, ce beau travail dont il n'acceptait pas davantage toutes les conclusions, devait former la première assise du monument historico-religieux qu'il avait conçu le dessein d'élever au patron de sa basilique et pour l'édification duquel il avait bien voulu me confier l'honneur de tailler une modeste pierre. Le jour où quelque érudit reprendra l'idée de l'archiprêtre défunt, il aura forcément recours au texte établi par D. Quentin. Déjà les Bollandistes [1]

[1] *Analecta bollandiana*, t. XXII, fasc. 1, p. 112 (1903). — 42. — * Dom Henri Quentin, O. S. R., *La plus ancienne Vie de saint Seurin de Bordeaux*, Toulouse, Privat, 1902, in-8°, 43 pp. Extrait des

l'avaient distingué de tous ceux qui, depuis le Moyen-Age, affichèrent la prétention de reproduire l'écrit disparu de Fortunat; et voici qu'en 1909, M. Levison l'adoptait comme base de l'étude qu'il consacre à Séverin de Cologne. La critique des *Annales de Bonn* estime que le travail paléographique du bénédictin français est à peu près définitif. « C'est, dit-il, une étude fondamentale qu'il suffira de rectifier et de compléter sur quelques points [1]. » Dans ce but, M. W. Levison prépare une nouvelle édition de la *Vita Severini*. Dom Quentin avait établi la première en collationnant quatre manuscrits, M. Levison en a

Mélanges Léonce Couture, p. 23-69. — Grégoire de Tours atteste que son contemporain Venant Fortunat a écrit la Vie de saint Seurin de Bordeaux (*In Gloriam confessorum*, 44, al. 45). Cette biographie est en général regardée comme perdue et l'on doit plutôt qualifier de malheureux les efforts tentés parfois pour la faire reconnaître dans telle ou telle Vie anonyme de saint Séverin de Cologne (cf. *Anal. boll.*, XIV, 444, note 5). Faut-il en dire autant de la tentative du R. P. Dom H. Quentin? Je ne le crois pas et, sans vouloir être plus affirmatif qu'il ne convient en l'espèce, je regarde sa conjecture comme ayant grande chance d'être juste.

« L'opuscule de Fortunat ne serait autre, d'après Dom Quentin, que la pièce BHL 7652, que l'on s'accordait jusqu'ici à considérer comme un résumé quelconque et de peu d'autorité. Dom Quentin en publie une bonne édition d'après quatre manuscrits, parmi lesquels le Codex Augiensis CXXXVI de Carlsruhe, écrit avant l'an 846. Cette Vie est la source de toutes les autres biographies (de saint Séverin de Cologne-Bordeaux); elle a été d'un usage constant à Bordeaux jusqu'au XIIIe siècle. D'après cette Vie, saint Seurin, avant sa venue à Bordeaux, aurait été évêque de Trèves. Rien dans l'histoire épiscopale de Trèves, au début du Ve siècle, ne s'oppose formellement à ce que cette désignation soit regardée comme exacte. En tout cas, saint Seurin de Bordeaux et saint Séverin de Cologne doivent définitivement être distingués l'un de l'autre (cf. *Anal. boll.*, XIV, 444). La Vie *Dominus ac Redemptor* de saint Séverin de Cologne (BHL 7647-48) ne contient, en dehors de l'emprunt fait par elle au *De Virtutibus S. Martini* de Grégoire de Tours, que des affirmations dénuées de fondement. Elle doit être écartée de tout débat. »

Telles sont les principales conclusions auxquelles aboutit (p. 55) Dom Quentin au cours d'une étude fort bien menée et très intéressante. Elles méritent d'être sérieusement prises en considération.

A. PONCELET.

(1) Levison, *Entwikelung, etc.*, p. 35.

sept de plus sous la main; il compte utiliser les onze qu'il a partagés en trois classes : la première et la troisième se ramènent à un type commun, la deuxième s'écarte sensiblement, en certains endroits, du texte littéral des deux autres. L'édition des quatre manuscrits combinés de Saint-Gall, de Carlsruhe et de la Bibliothèque nationale (ces derniers sont au nombre de deux) ne m'inspirent pas, je l'avoue, la même confiance qu'à D. Quentin. Mais n'ayant pas lu ces textes de mes yeux — il ne m'en coûte point de sacrifier mon impression au jugement des paléographes. Je ne puis cependant oublier que M. Camille Jullian, si justement apprécié dans le monde chartiste, s'est montré défavorable à la *Vita brevis* qu'il ne croit pas authentique. M. Jullian admet néanmoins, et c'est beaucoup, que ce document du IXe siècle « a pu faire des emprunts à Fortunat ». L'édition que prépare le rédacteur des *Annales de Bonn* et dans laquelle M. Levison pense utiliser onze manuscrits au lieu de quatre, enlèvera peut-être à la pièce les « choses » qui, d'après M. Jullian, « étonnent, offusquent et portent la trace d'allongements très postérieurs » (1).

Si le travail de M. Levison tient ses promesses, la science y gagnera d'être en mesure de reporter cinquante ans plus haut l'origine du manuscrit de Carlsruhe. En effet, dit en substance l'auteur de l'article des *Bonner Jahrbücher*, par une étude d'ensemble on arrive à se convaincre qu'on est en présence d'une tradition du IXe siècle et même du VIIIe. Le texte du premier groupe des manuscrits-Levison témoigne, par son orthographe inculte, sa grammaire et sa

(1) Cf. Jullian, lettre du 26 octobre 1905.

façon de couper les mots à contresens, que l'écrivain de Reichenau transcrivait, en 846, un texte mérovingien dont la cursive, de lecture très difficile, ne présentait aucune séparation de mots. On peut donc (p. 40) attribuer cette *Vita* au VIIIe siècle. S'il en est ainsi, faut-il voir dans le document badois l'œuvre directe de Fortunat ou bien une composition plus jeune établie sur Grégoire? D. Quentin se prononce pour la première hypothèse. La ressemblance du style du manuscrit avec le style connu de Fortunat, ressemblance qu'il démontre par une foule d'exemples, a déterminé son choix. Au dire de M. Levison, chaque exemple en particulier ne prouve rien, mais l'ensemble parle en faveur de la paternité de Fortunat (p. 41). Sans doute, quand il s'agit de la critique *interne* où l'illusion joue un grand rôle, il est moralement impossible de s'affranchir « de toute subjectivité », mais, autant que des remarques appuyées sur le style d'un auteur permettent de porter un jugement, il est *vraisemblable* que, dans la *Vita Severini* de Quentin, nous avons l'écrit composé par Fortunat immédiatement après l'année 587.

En somme la Revue germanique rend un bel hommage à la science française. Elle reconnaît dans la publication de D. Quentin une œuvre « fondamentale à peu près définitive » et qui, selon toute apparence, est la copie de la *Vita Severini* composée par Fortunat. Cette pièce, qu'il estime être du VIIIe siècle et non de 846, il lui fait l'honneur de la prendre « pour base et point de départ » de son travail sur les *Vies de Severinus* écrites à Cologne du IXe au Xe siècle.

Mais de quel Séverin parle ici M. Levison? du

Séverin de Trèves venu plus tard à Bordeaux? Nullement. Le critique de Bonn et l'histoire trévire avec lui, nient, on le sait, l'existence, à cette époque, d'un évêque de Trèves ayant porté le nom de *Severinus*. M. Guillaume Levison ne songe qu'à *Severinus*, évêque de Cologne, dont Grégoire de Tours n'a pas écrit la vie, mais qu'il mentionne, en passant, à propos de l'entrée de saint Martin dans le ciel (1). Y aurait-il dans l'esprit de M. Levison quelque arrière-pensée d'annexion allemande vis-à-vis de D. Quentin? En d'autres termes, veut-il transporter à Severinus de Cologne le récit de Fortunat que D. Quentin applique à Seurin, évêque de Trèves, et, plus tard, de Bordeaux? Ce n'est pas la première fois qu'on aurait usé de moyens subreptices pour donner un biographe sérieux à Severinus de Cologne (2).

A la dernière page de son travail, D. Quentin rappelle, dans une note piquante, la légende du Moyen-Age, où l'on voit saint Seurin de Cologne mis en purgatoire pour avoir récité négligemment l'Office divin (3). A peine délivré de cette épreuve, qui sans

(1) Greg. Tur. *De miraculis S. Martini*, lib. I, c. 4.

(2) Après avoir dit qu'il faut accorder à D. Quentin que Fortunat est l'auteur de la *Vita*, pièce d'ailleurs *insignifiante* et qui n'ajoute presque rien à ce que nous savons par Grégoire, M. Levison continue en ces termes : « Elle n'est intéressante qu'au point de vue littéraire et elle a surtout servi pour l'élaboration de la légende de saint Séverin de Cologne; *ce dernier se trouvant sans biographe aucun*, Cologne a alors succombé à la tentation de *substituer* dans la *Vie* de Fortunat *son propre nom* à celui de *Trèves*..... »

D. Quentin avait signalé déjà cette substitution dans son étude, page 17; mais il l'explique par une erreur volontaire, ou non, du copiste, lequel plus bas se corrige lui-même et écrit *Trèves* au lieu de *Cologne*. D. Quentin remarque, en outre, « que les rédactions dérivées, *à l'exception des deux Vies originaires de Cologne*, ont gardé *toutes*, sinon le texte même, au moins la trace de la leçon *Treverorum episcopus*. »

(3) D. Quentin : *La plus anc. Vie, etc.*, p. 35, note 1.

doute ne fut pas longue, Seurin tomba dans le purgatoire historique, dont il lui sera plus malaisé de sortir définitivement. L'*Eucologe* du XIIIe siècle l'en retira pour un temps. L'épreuve du Saint recommence avec Surius et la querelle interminable de l'*identité* vraie ou fausse du Séverin de Cologne et de celui de Bordeaux. A défaut de la paix de l'histoire et de la légende, qu'il se reconnaît impuissant à lui donner, Henri de Sourdis s'attache à lui rendre au moins la paix liturgique par le *Propre diocésain* de 1640. Vain effort. Cette paix est déjà rompue en 1694. La guerre entre l'histoire et la légende se rallume plus ardente que jamais vers 1728. A cette date, l'archevêque de Paulmy d'Argenson ne trouve qu'un moyen d'y mettre un terme : exclure impitoyablement de notre liturgie les légendes élastiques, et les remplacer par le texte de Grégoire de Tours, fixé *ne varietur* en 590 par l'historien lui-même (1).

(1) D. Quentin raconte, page 26, dans une note lumineuse, comment l'archevêque Paulmy d'Argenson mit fin à ces dissidences par l'acte épiscopal que j'ai moi-même appelé, à la page 100 de ce travail, le « coup d'État liturgique de 1728... » « Actuellement encore, dit-il, la Saint-Seurin se fait à Bordeaux le 12 des calendes de novembre (21 octobre), tandis que Cologne a célébré de toute antiquité sa Saint-Séverin le 10 des calendes (24 octobre). Cette date étant sauvegardée, la liturgie bordelaise a, pour le reste, fait dans le cours des temps plus d'une concession à la légende de Cologne. On a vu que la *Vie* des Archives de la Gironde, laquelle est un document liturgique, admettait la confusion de saint Seurin avec saint Séverin de Cologne, tout en repoussant la translation. Il en est de même du *Breviarium secundum morem et ritum insignis ecclesiae secularis et collegiate divi Severini Burdegale* (date ?), autant du moins que j'en puis juger par l'office de Saint Seurin, publié dans la *Revue catholique de Bordeaux*, 1895, pp. 613-627, par le regretté chanoine Allain. Les *Propres* du diocèse de Bordeaux de 1640 (de Sourdis) et de 1694 (d'Anglure de Bourlemont) vont plus loin; ils admettent *entièrement* la légende de Cologne, y compris certains enjolivements qu'elle avait reçus avec le temps. C'est ainsi qu'on y lit que Seurin, avant d'être évêque de Cologne, l'avait été de Sens et avait opiné au Concile de Cologne. Le passage

Depuis le XVIIIe siècle, Grégoire régnait sans conteste dans notre liturgie diocésaine. L'histoire, il est vrai, ne cessa de lui faire opposition. D'un commun accord, le clergé paroissial et les panégyristes annuels du saint, entraînés par Mgr Cirot de la Ville, historiographe de la Basilique, continuaient de présenter Seurin comme un ancien évêque de Cologne, dont cette ville et la nôtre, un moment sur le point d'en venir aux armes, convinrent autrefois de se partager le corps à l'amiable (1). Il fut même question d'organiser à Bordeaux une fête internationale à laquelle, on n'en doute pas, le cardinal Donnet n'eût pas marchandé son intervention. « Puisse quelque jour, s'écrie Mgr Cirot, l'archevêque de Cologne... en venant vénérer les grandes reliques de l'un de ses prédécesseurs, renouveler, après quinze siècles, sous les voûtes de la basilique, avec l'archevêque de Bordeaux, le spectacle magnifique de saint Seurin et de saint Amand, réunis

de Grégoire de Tours relatif à la vision de Séverin de Cologne, la Vie *Dominus ac Redemptor*, celle des Archives de la Gironde, y sont mis à contribution; la translation y est racontée tout au long. Cet excès de concessions détermina au XVIIIe siècle un mouvement considérable en sens contraire. Dans le *Propre* de 1728 (de Paulmy d'Argenson), le passage du *De Gloria confessorum* de Grégoire de Tours relatif au *Severinus* de Bordeaux est seul admis; il est divisé en trois leçons. Toutes les autres leçons du jour et de l'octave sont empruntées à divers Saints-Pères et se tiennent dans les généralités. Cette disposition a été conservée dans les *Propres* de 1762 (d'Audibert de Lussan) et de 1821 (d'Aviau). Enfin elle a été définitivement consacrée par le *Propre* présenté en 1853 par le cardinal Donnet à la Congrégation des Rites et actuellement encore en usage. »

(1) Mgr Cirot de la Ville, *Hist. et descript. de l'égl. de Saint-Seurin*, p. 235, loue les Bordelais de l'énergie dont ils firent preuve dans cette circonstance en face des prétentions allemandes. Après avoir rappelé divers cas où les populations étaient allées revendiquer dans un autre diocèse le corps de leur ancien évêque, Mgr Cirot ajoute : « Il est donc bien naturel que les Bordelais aient résisté aux prétentions des habitants de Cologne et n'aient consenti qu'à la cession d'une partie du corps du saint patron commun aux deux cités. »

au milieu des pompes de l'Église et de la joie des fidèles [1]. »

Grégoire de Tours n'était donc pas maître de la situation. Nos annales chrétiennes refusaient toujours de croire que Dieu nous eût envoyé Seurin des pays d'Orient, *de partibus Orientis*, à moins que l'« Orient » de Grégoire de Tours ne signifiât *Cologne.* Mgr Cirot soutenait cette opinion en 1869, malgré le bollandiste Van Hecke [2].

L'apparition de la *Vita brevis* fut saluée comme la solution du problème. D. Quentin l'attribuait à Fortunat. De ce chef, le critique avait droit de l'intituler : *La plus ancienne Vie de saint Seurin.* On n'a pas oublié que Grégoire de Tours lui reconnaissait la priorité sur la notice qu'il avait publiée lui-même. La *Vita brevis* avait un grand tort, elle contredisait Grégoire de Tours sur deux points essentiels : 1° elle indiquait Trèves pour lieu d'origine de Seurin, alors que Grégoire avait assigné l'Orient, *de partibus Orientis;* 2° contrairement à la notice de Grégoire de Tours, la *Vita brevis* de Fortunat semblait enlever à Seurin le titre d'évêque de Bordeaux.

Dans cette double divergence de Grégoire de Tours

(1) Cirot, *ouvr. cité,* p. 235.

(2) Il accorde au bollandiste que plusieurs évêques soient venus d'« Orient » durant le cours des siècles. Mais encore faut-il s'entendre sur le sens que présente ici le mot *Orient.* « Saint Grégoire de Tours, écrit-il (*ouvr. cit.,* p. 231), a en vue cette propagation évangélique, quand il dit, d'une manière générale, en parlant de saint Seurin, « qu'il est envoyé à Bordeaux des régions de l'Orient ». C'est la situation de Cologne par rapport à Bordeaux, de la Germanie par rapport aux provinces situées en deçà de la Loire. Je ne sais comment les Bollandistes, pour tourner à leur sens le récit de Grégoire de Tours, ont supposé qu'il avait ignoré le voyage à Bordeaux du Seurin de Cologne, et que sa légende ne s'appliquait qu'au Seurin de Bordeaux. »

et de Fortunat, se résume, au fond, toute ma thèse. La question de l'authenticité de la *Vita brevis* est accessoire en ce qui me concerne; elle relève surtout des paléographes.

J'ai dit mes impressions, et si l'on veut bien mesurer la portée exacte des termes dans lesquels les *Analecta bollandiana*, M. Jullian et M. Levison ont formulé leur jugement en cette partie de la question, c'est-à-dire sur l'authenticité de l'écrit qu'on prête à Fortunat, on ne sera pas éloigné de croire que les opinions se rapprochent et sont séparées tout au plus par des nuances [1]. Il est probable, de l'avis de tous, qu'il y a « du Fortunat » dans la pièce extraite du *Codex Augiensis*; mais que d'éléments étrangers on y sent encore ! L'édition nouvelle que prépare le critique des *Bonner Jahrbücher* en éliminera sans doute quelques-uns. En tout cas, D. Quentin a désormais attaché son nom à la restitution prochaine, espérons-le, de l'œuvre de Fortunat. C'est, j'aime à le proclamer, le résultat le plus considérable de sa belle et forte étude sur *La plus ancienne Vie de saint Seurin de Bordeaux.* Mais il doit renoncer, et M. Levison l'en avertit aussi bien que nous, à trouver l'origine de Seurin de Bordeaux ailleurs qu'en Orient, où l'a placée le texte de Grégoire de Tours; il doit renoncer pareillement à inscrire notre thaumaturge au nombre des évêques de

[1] On ne l'a pas oublié, les *Analecta* se bornent à dire : 1° que, « sans vouloir être plus affirmatif qu'il ne convient en l'espèce, l'auteur regarde la conjecture de D. Quentin comme ayant grande chance d'être juste; » 2° M. Levison, plus affirmatif, il est vrai, dans un autre passage, estime que l'attribution de la *Vita brevis* à Fortunat est « vraisemblable »; 3° enfin, M. Jullian accorde qu'il peut y avoir du « Fortunat » dans cette *Vie.* Il n'y a donc, nulle part, soit affirmation, soit négation formelle. »

Trèves ; nous avons dit pourquoi, d'accord avec M. Levison, avec M. Jullian et, j'en suis trop convaincu pour ne pas ajouter en toute confiance, d'accord, ou peut s'en faut, avec l'illustre fils de saint Benoît, dont il m'en a tant coûté d'être quelquefois le contradicteur, mais nullement l'adversaire. Dom Quentin n'est pas homme à se méprendre sur mes intentions et moins encore sur mes sentiments. Il me pardonnera sans peine l'énergie et la vivacité que j'ai pu mettre à défendre Grégoire de Tours et sa renommée d'historien. De mon côté, je lui pardonne de grand cœur les traits qu'il décoche à mon vénérable client, et ce qui, dans son Mémoire, serait de nature à l'amoindrir. Et, puisque tout livre écrit dans un but sérieux doit au lecteur une conclusion, nous formulerons la nôtre en ces termes : Même en supposant que l'œuvre perdue de Fortunat se retrouvât, quant à la substance, dans le manuscrit du *Codex Augiensis*, ce ne serait pas une raison pour lui sacrifier un texte contradictoire de la valeur de celui de Grégoire de Tours. Le *statu quo* sur la question de Saint Seurin doit donc être maintenu purement et simplement dans l'hagiographie bordelaise. En d'autres termes, le dernier mot reste à la notice grégorienne aussi bien dans l'histoire de Bordeaux que dans la liturgie propre au diocèse.

FIN.

APPENDICE

On a réuni, dans cet appendice, trois documents dont il n'a pas été possible de donner un extrait suffisant dans les notes.

Le document A est relatif à l'*Inscription de Volusianus*, dont M. Harnack tire un argument sérieux en faveur de l'évangélisation de Marseille au second siècle.

Le document B, très intéressant pour l'histoire des origines chrétiennes de Bordeaux, complète ce qu'on a lu pages 191-195 sur le cippe funéraire de la jeune femme Trévire *Domitia*, qui se voit au Musée des Antiques de cette ville.

Le document C est un travail important publié en 1909 dans les *Bonner Jahrbücher* (*Annales de Bonn*) par M. Guillaume Levison, sous ce titre : *Die Entwickelung der Legende Severins von Köln*, von Willhem Levison, p. 34-53 ([1]). L'auteur y prend pour base et pour point de départ de son étude le savant mémoire de D. Quentin relatif à la vie de *Severinus*, d'abord évêque de Trèves, puis de Bordeaux.

A

Le marbre de Marseille.

(Voir p. 148, note.)

Ce marbre funéraire porte une double inscription. Il est dédié à *Volusianus* et à *Fortunatus*. On trouve ladite inscription : 1° dans Otto Hirschfeld, *Corpus inscriptionum lati-*

([1]) *Développement de la légende de Seurin de Cologne,* **par Guillaume Levison, p. 34-53.**

L'inscription est mutilée. Hirschfeld la reconstitue, comme suit, selon Le Blant, lequel ajoute, avec assurance : *igni* à l'S qui est restée seule sur le marbre, d'où il résulte que *Volusianus* et *Fortunatus* auraient enduré le supplice du feu : *qui vim ignis passi sunt.*

Le Blant, remarque Hirschfeld, est moins sûr de lui-même lorsqu'il ajoute les trois mots : *qui omnia potest* avant les mots *Refrigeret nos : qui omnia potest* DUBITANS *explet Leblantius.* Voici l'inscription complétée par Le Blant, telle que Hirschfeld la donne dans le *Corpus etc. :*

? *vale*|RIO VOLUSIANO
E|VTYCHETIS FILIO
et... FORTUNATO QUI VIM
? *igni*|S PASSI . SVNT
|GIA PIENTISSIMIS I
REFRIGERET NOS

Avant d'aborder les difficultés que soulève l'inscription de *Volusianus*, etc., il importe de mettre sous les yeux du lecteur, ce qu'en a dit E. Le Blant :

« Le marbre de Marseille (*ouvr. cité*) se rattache, par l'élégance de sa gravure, aux plus beaux temps de l'épigraphie. Il offre les *tria nomina* du vieux système romain, tait le jour de la mort, mentionne la filiation, indique le nom de celle qui a fait faire la tombe. Ces détails lui assignent une époque *antérieure à la création du premier formulaire chrétien.* La présence de l'*ancre*, celle de l'*acclamation* le font d'ailleurs contemporain des plus vieux marbres de la Rome souterraine. Devant une telle antiquité, les mots *passi sunt* (ont souffert), la mention du genre de mort (par le feu) prennent, on le conçoit, une haute importance. *Si, par une réserve peut-être excessive,* je n'ose toutefois affirmer que nous *soyons en face d'une tombe de martyrs,* nul ne pensera, je crois, à nier la possibilité de ce fait. »

* * *

Les difficultés qu'a soulevées ce texte lapidaire se ramènent à trois :

1° Quelle est la date de cette inscription?

2° Est-elle chrétienne?

3° Est-elle de Marseille?

1° *La date de l'inscription de Volusianus.*

Elle n'en a point. Le Blant fait observer qu'elle « tait » le jour de la mort; c'était la règle à peu près générale pour les anciennes inscriptions des chrétiens. Hirschfeld regarde celle-ci comme très ancienne. D'après lui, *s'il est prouvé* qu'elle est réellement *marseillaise*, elle semble attester que la « religion chrétienne pénétra *de bonne heure* en Provence ». D'autant plus qu'elles sont nombreuses les tombes d'un âge postérieur découvertes près du port de Marseille et dans la crypte de la vieille église de Saint-Victor : *Christianam religionem Massiliam maturè penetrasse, titulo Volusiani vim* (*ignis*) *passi* (n° 489), *scilicet si* VERE MASSILIENSIS EST, *apparere videtur, nec deficiunt tituli christiani aevi posterioris Massiliae propè portum et in crypta veteris Ecclesiae S. Victoris,* etc.

Le comte de Rossi est plus explicite que Hirschfeld (1) dans la *Roma Sottoranea,* t. I, p. 92. Parlant de ce marbre, qu'il était allé voir « au Musée de Marseille », il fut frappé de son aspect, en tout semblable à celui des inscriptions païennes du temps d'Hadrien ou des premiers Antonins : *Vidi Massiliae in Museo,* dit-il, *et miratus sum ejus adspectum, titulis ethnicis aetatis Hadrianeae vel primorum Antoninorum, quod ad formas litterarum attinet, planè similem.*

M. de Rossi tire de là cette conclusion :

« *Itaque, Volusianus et Fortunatus sunt Massilienses quorum alia nulla memoria superest; et tituli antiquitas testatur eos fuisse saltem* AEQUALES *martyrum celeberrimorum Viennensium et Lugdunensium. Eodem ferè tempore quo passi sunt, sepulchro eorum inscriptum est elogium* APERTÈ *commemorans genus supplicii, causam autem mortis : pro religione christianâ cautè significans.* »

Rossi ajoute : « *Hujusmodi elogia, martyrum incisa lapidibus ipsa aetate quâ Christiani suppliciis afflicti sunt, ad nos vix ulla pervenêre.* » (*Roma sottoranea,* t. I, p. 92.)

(1) D'après Hirschfeld, l'inscription de *Volusianus* avait été découverte en 1837. Le Blant ne la connut qu'en 1849. Il en signala l'existence au comte de Rossi, lequel, raconte le chanoine Ulysse Chevalier dans la préface du *Gallia christiana novissima* (volume de Marseille, Romans, 26 novembre 1898, p. VII), la vit lui-même trois ou quatre ans plus tard et y reconnut un monument chrétien des plus précieux. »

Ce texte de l'archéologue le plus autorisé de son temps a fixé, définitivement, l'opinion de la critique sur l'antiquité du marbre de *Volusianus*. Les lettres dont se compose l'inscription, et qui sont parfaitement semblables à celles de l'époque d'Hadrien et des premiers Antonins, la rattachent à la première moitié du IIe siècle; car, on le sait, Hadrien, successeur de Trajan, régna de 117 à 138, laissant pour successeur Antonin, son fils adoptif, qui fut remplacé par Marc-Aurèle en 161.

C'est vers la fin de la vie de ce dernier prince qu'éclata la persécution qui faillit anéantir les chrétientés de Lyon et de Vienne. Par conséquent, conclut M. de Rossi, *Volusianus* et *Fortunatus* — l'antiquité de l'inscription l'atteste — furent « au moins contemporains » des célèbres martyrs de Vienne et de Lyon — *saltem aequales martyrum celeberrimorum Viennensium et Lugdunensium.*

L'expression « au moins contemporains » semble vouloir insinuer que la chrétienté de l'embouchure du Rhône aurait eu les glorieuses prémices de la persécution qui, remontant le cours du fleuve, n'aurait atteint qu'en second lieu les églises de Vienne et de Lyon. En tout cas, M. de Rossi va plus loin que l'école historique française, il se rapproche de Harnack et de Mommsen et confirme l'opinion du célèbre chanoine Albanès, lequel, sans invoquer les traditions de Provence, dont il fut le défenseur le plus autorisé, n'hésite pas à transporter de Lyon à Marseille le berceau de la Gaule chrétienne. Albanès allègue uniquement, à l'appui de ses prétentions, l'antiquité du marbre de *Volusianus*, qui se garde au Musée de Marseille [1], et le sarcophage gallo-romain de la Gayolle trouvé non loin du territoire d'Aix. Le sarcophage de la Gayolle, dans les bas-reliefs duquel on retrouve le *Bon Pasteur* et l'*Orante*, imités des fresques primitives des cata-

(1) Installé d'abord à l'ancien couvent des Bernardines, ce marbre qui provient de la collection Penon, est maintenant au château Borély, où il fut transporté par le Dr Achard en 1863. Le château Borély centralise aujourd'hui tous les musées de Marseille (voir en particulier Saurel : *Le Musée d'archéologie de Marseille*, précédé d'une *Notice historique sur le château Borély*, 1876). Les objets que renferme cette collection proviennent : 1° de la crypte de Saint-Victor; 2° des fouilles pratiquées près du port vers 1837; 3° de quelques pierres d'Arles et de monuments grecs arrivés d'autres lieux à Marseille : *ex aliis partibus Massiliam advecta.* (Cf. Hirschfeld, *Corpus inscript. lat.*, vol. cit., p. 56.)

combes, est regardé comme le sarcophage chrétien le plus vieux du monde [1].

Albanès fut le Rossi des antiquités chrétiennes de Marseille. Le texte de son *Armorial* que je reproduis [2] se trouve aux pages 3 et 4 du volume; il fait partie de la notice consacrée à saint Lazare, le ressuscité, premier évêque de Marseille, suivant les traditions [3].

« Nous avons à Marseille et dans ses environs, dit Albanès, les deux plus anciennes inscriptions chrétiennes des Gaules, lesquelles n'ont pas leurs pareilles dans tout le recueil publié, avec tant de savoir, par M. Edmond Le Blant. Nous avons également à la Gayolle, aux confins des diocèses de Marseille et d'Aix, le plus antique sarcophage chrétien du monde entier, dont le style archaïque, presque classique en certains détails, l'ornementation exclusivement symbolique et sans mélange d'éléments franchement chrétiens, accusent l'époque la plus reculée. Nous nous sommes assuré, auprès des plus habiles connaisseurs des antiquités chrétiennes, qu'il n'y a pas à Rome un monument comparable à celui-ci pour son style et pour sa date, et qu'on n'en connaît pas un seul de semblable en aucun pays. C'est le plus vieux sarcophage chrétien connu, et ceux qui savent apprécier l'âge des restes de l'antiquité, le rapportent aux temps d'Antonin et d'Adrien.

» Disons la même chose pour nos deux vieilles inscriptions, et surtout pour celle qui est au Musée archéologique du château Borély. Combien de fois n'avons-nous pas entendu des savants de divers pays, qui venaient d'admirer notre vieux marbre chrétien, y reconnaître les caractères de l'époque d'Antonin? Il faudrait remonter plus haut encore, au jugement de celui qui a été récemment appelé par l'autorité municipale pour inventorier les antiquités

(1) Sur ce monument, voir D. Leclercq, *Manuel d'archéologie chrétienne, etc.*, t. II, p. 286, n° 236, et pour les aperçus archéologiques dont l'auteur en accompagne la description, p. 285-293.

(2) M. le chanoine Brieugne, directeur de l'*Echo de N.-D. de la Garde*, a eu l'obligeance de transcrire cette page sur ma demande. Je le prie d'agréer l'expression de mes respectueux remerciements.

(3) L'auteur des *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule* (voir t. I, p. 265) ne mentionne pas saint Lazare dans la liste épiscopale de Marseille. La liste qu'il donne s'ouvre par Orésius, qui assista au Concile d'Arles en 314; l'auteur ajoute ces mots au bas de la page, note 4 : « Avant lui, le *Gallia christiana* place Lazare, le ressuscité, mais sans le *garantir*. »

de notre Musée; il ne regardait pas comme téméraire, que l'on pût se croire en face d'un monument de l'âge de Domitien.

» Cette réunion de monuments si vénérables par leur haute antiquité est-elle due au hasard? etc. »

. . . .

Nous mettons sous les yeux de nos lecteurs une réduction fidèle de l'inscription du château Borély, pour leur permettre d'apprécier, par la comparaison avec les épigraphes d'une date certaine, combien celle-ci les dépasse par son ancienneté. Il est à peine besoin que nous appelions l'attention sur la beauté de ses caractères, à laquelle les inscriptions d'un âge postérieur ne nous ont pas habitués. La dissemblance est complète.

En la publiant le premier, il y a vingt ans, M. Le Blant faisait remarquer qu'elle *se rattache par l'élégance de sa gravure aux plus beaux temps de l'épigraphie;* que les détails de sa rédaction *lui assignent une époque antérieure à la création du premier formulaire chrétien;* que *la présence de l'ancre, celle de l'acclamation, la font d'ailleurs contemporaine des plus vieux marbres de la Rome souterraine.*

Que pourrions-nous ajouter à cette appréciation impartiale du savant qui connaît le plus à fond les antiquités chrétiennes de la France? Concluons, sans hésiter, que l'Église de Marseille, qui produit les types les plus anciens, et qui les produit exclusivement à toute autre, peut à bon droit se vanter d'avoir reçu, avant les autres Églises de France, la lumière de l'Évangile. »

2° *Cette inscription est-elle chrétienne?*

Le christianisme de l'épitaphe de *Volusianus* ne saurait soulever un doute. Hirschfeld en est convaincu; il y trouve une preuve de l'antiquité de l'évangélisation de Marseille, si du moins ce marbre est réellement d'origine marseillaise. Edmond Le Blant le place au nombre des inscriptions chrétiennes et, sans toutefois le dire ouvertement, il partage à cet égard l'opinion du comte de Rossi, lequel voit dans *Volusianus* et *Fortunatus* non seulement deux *chrétiens*, mais deux *martyrs*.

Il est vrai qu'au début, la forme des lettres fit reléguer l'inscription de *Volusianus* dans la catégorie des monuments païens. L'erreur des « savants indigènes » pour emprunter l'expression légèrement ironique d'Ulysse Chevalier, était

pardonnable en 1837. Heureusement, en 1849, Edmond Le Blant la corrigea. L'épitaphe de *Volusianus* prit alors sa place parmi les inscriptions chrétiennes. « Les archives de l'évêché, dit le chanoine Ulysse Chevalier dans la préface du *Gallia christiana novissima* (volume de Marseille, p. VII), possèdent une lettre de Mgr Fortuné de Mazenod, dans laquelle l'évêque de Marseille félicite un M. Meillard de l'heureuse découverte d'une pierre qu'il croyait chrétienne. Il y a des raisons de penser qu'il s'agissait de l'inscription de *Volusianus*, que M. Hirschfeld dit avoir été trouvée précisément en 1837. Mais il était difficile, à cette époque, d'en comprendre le sens, la valeur, la portée. Les conjectures de M. Meillard n'ayant pas été admises par les savants indigènes, elle fut reléguée parmi les monuments païens. C'est là que M. Edm. Le Blant l'a trouvée en 1849. Il la signala à M. de Rossi, qui la vit lui-même trois ou quatre ans plus tard et y reconnut un monument chrétien des plus précieux. C'est à raison de la croyance générale du fait de la découverte de cette inscription dans le bassin de carénage, que tous, E. Le Blant, Albanès et de Rossi, en ont fait la base de leur argumentation en faveur de l'antiquité de la prédication évangélique à Marseille. » (P. VII.)

3° *L'Inscription de Volusianus est-elle de Marseille?*

Hirschfeld se pose incidemment la question : « *Si vere Massiliensis est.* » Il faut voir là, de sa part, un scrupule de critique plutôt qu'un doute. Que si, par impossible, il y a doute dans l'esprit de Hirschfeld, ce n'est pas un doute *formel*, mais un simple doute *négatif*, dit Ulysse Chevalier (préface du *Gallia novissima*, p. VII). « Ce n'est autre chose pour lui, continue l'auteur, que l'absence d'un document écrit qui établisse *positivement* que ce marbre a été trouvé à Marseille, car *personne* n'a jamais émis l'opinion qu'il ait été découvert ailleurs.

« Il est certain qu'il existait près du bassin de carénage un *antique cimetière chrétien*. Chaque fois qu'on fait des fouilles ou des tranchées dans ce terrain, on en extrait des inscriptions chrétiennes. On en a trouvé en 1876, et on a retiré d'un puits qu'on a creusé en 1897, une brique funéraire datant de la paix Constantinienne et portant le monogramme de Constantin avec cette devise tout autour : *Bracari vivas cum tuis !* »

Il serait inexplicable, en effet, qu'on ait eu la fantaisie de transporter de je ne sais où cette inscription dans le cimetière du port de Marseille. Car, bien que Hirschfeld assure qu'on ignore en quel endroit on l'a trouvée (1), la tradition et le bon sens s'accordent à nous imposer « comme chose indiscutable » qu'elle provient de l'antique cimetière chrétien situé près du bassin de carénage.

M. de Rossi confirme par une preuve indirecte le caractère autochtone de ce marbre : « *Volusianus* et *Fortunatus* sont Marseillais, dit-il; nulle part en dehors de cette ville il n'existe de monument à la mémoire de ces deux martyrs : *Itaque Volusianus et Fortunatus sunt Massilienses quorum alia nulla memoria superest.* »

C'est ainsi que l'épigraphie éclaire et complète les données de l'histoire. Le marbre de *Volusianus* et le sarcophage de la Gayolle élargissent la base, anciennement connue, du christianisme primitif dans notre pays. Cette base déborde les villes de Lyon et de Vienne, elle s'étend jusqu'à Marseille. C'est de la vallée du Rhône, tout entière, que la foi nouvelle a rayonné vers l'Est et le Sud-Ouest en suivant, jusqu'à Bordeaux, la direction des voies romaines ou même en longeant par mer, les côtes de l'Atlantique, voie bien connue des Orientaux.

B

Le cippe funéraire de Domitia.

§ 1. *Historique de ce monument. Sa description.*

(Voir p. 191 et suivantes.)

Ce monument est d'une grande importance pour l'histoire des origines du christianisme à Bordeaux. S'il est chrétien, on peut le considérer comme l'un des premiers de ce culte dans notre ville. Il offre donc, sous ce rapport, le même intérêt que le marbre de Marseille, avec cette différence, néanmoins, que l'inscription de Volusianus prouve l'exis-

(1) *Ubi reperta sit non constat* (*Corpus inscript. lat.*, t. II, p. 56).

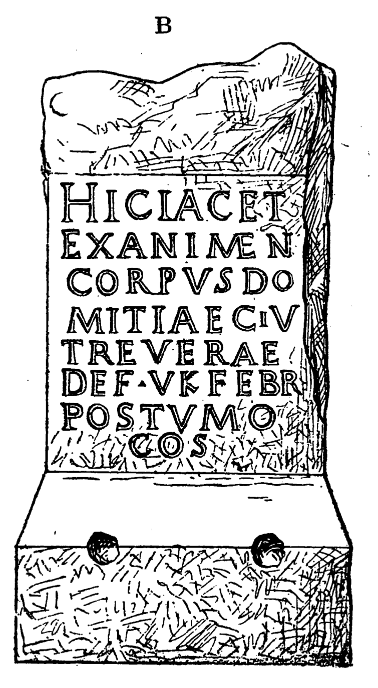
tence d'une communauté chrétienne à l'embouchure du Rhône dès le milieu du second siècle, tandis que l'inscription de *Domitia* n'attesterait l'existence de familles chrétiennes à Bordeaux qu'environ à la moitié du troisième (258). Nous avons dit, dans le texte de ce volume, page 190,

A



[Et] à la mémoire de Domitia, citoyenne de Trèves, décédée à l'âge de 20 ans, Léon a élevé ce monument à une épouse chérie.

B



Ici repose le corps inanimé de Domitia, citoyenne de Trèves. Elle est décédée le V des Calendes de Février sous le consulat de Posthume.

comment le cippe en question fut découvert en 1868, et quels avis différents se produisirent alors au sujet de la religion qu'avait professée la défunte. Rappelons qu'il fut d'abord parlé de ce monument dans le *Progrès* et dans le *Bulletin de la Société archéologique*. L'article du *Progrès* était signé de M. Sansas, conservateur du Musée lapidaire. Des trois qui parurent dans l'organe officiel de la Société

archéologique (t. II, 1er fascicule, mars 1875; t. VII, 4e fascicule, décembre 1888; t. VIII, 1er et 2e fascicules, mars et juin 1881), le premier et le deuxième sont également de M. Sansas, le troisième de M. P. Charles Robert, membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres).

En 1875, M. Sansas (t. II, p. 9 et suiv.) publiait un mémoire intitulé : *Notice sur quelques sépultures chrétiennes de Bordeaux appartenant au commencement de notre ère.* Après avoir décrit (p. 10 et 11) une sépulture gallo-romaine trouvée dans la partie nord des anciens cloîtres de Saint-André, quand fut commencée la construction des nouvelles sacristies, il examine un fragment d'inscription qu'il croit être de la fin du IIIe siècle ou du commencement du quatrième. Ce fragment avait été mis au jour en 1867, quand on déblayait les constructions qui entouraient le cloître.

Enfin, à la page 14, il s'occupe du cippe de *Domitia* dont il avait entretenu déjà les lecteurs du *Progrès* (année 1868, p. 576). C'est à cet endroit qu'il cite une réponse de Léon Renier, en date du 3 juillet 1869 :

« L'inscription de DOMITIA est certainement une des plus intéressantes qu'on ait découvertes sur le sol de la Gaule; c'est pour nous un véritable monument national. C'est en effet, jusqu'ici, la seule qui soit datée par le consulat d'un empereur gaulois. »

L'inscription est remarquablement conservée, grâce aux précautions qui furent prises par les entrepreneurs chargés de construire le rempart de la première enceinte (1). Il n'y

(1) « Feu M. Jouannet, écrit Sansas (*ouvr. cité*, t. I, p. 16), avait déjà constaté dans des notices soumises à l'Académie de Bordeaux sur les découvertes faites de son temps, et on a pu également le remarquer de nos jours, *que les ouvriers bordelais, en employant à la nouvelle construction d'anciennes pierres monumentales avaient presque toujours évité de les mutiler inutilement et les avaient placées avec un soin presque religieux.* Ils s'étaient bornés, en effet, à retrancher, lorsque c'était indispensable, les parties les plus saillantes qui auraient nui à la solidité de la construction; ils respectaient les inscriptions et, autant que possible, les sculptures; ils les garantissaient avec de la terre meuble, s'abstenaient d'employer le mortier pour lier les assises. Les sculptures et les inscriptions étaient toujours placées en dessous ou protégées par d'autres pierres. On semblait avoir pris à tâche de conserver ces monuments pour la postérité. »

Le cippe de *Domitia* avait été, dirait-on, l'objet d'une attention particulière au moment où il fut encastré dans l'épaisseur de la muraille, laquelle ne mesurait pas moins de 5 mètres. « On le trouva, dit Sansas, vers le milieu de la muraille, placé sur un autre monu-

manque que la première lettre de la conjonction ET par où commence l'épitaphe, ou plutôt par où commencent les lignes restées intactes. L'inscription principale, gravée sur la face la plus large du rectangle, semblerait être la continuation de l'épitaphe qu'on lit sur la face latérale, et les deux seraient réunies par la conjonction ET dont la lettre E a disparu. Mais cette lecture est fautive, car l'inscription commençant par ET ne peut être la suite de l'autre, étant gravée, comme nous l'avons dit, sur la face principale du monument; elle ne continue donc pas l'inscription latérale. La conjonction ET ne la relie pas avec celle-ci, mais avec les deux majuscules D. M., abréviation de la formule dédicatoire *Diis Manibus*, qu'on rencontre sur tous nos cippes bordelais dont le couronnement n'a pas été détruit. Nous avons constaté ces initiales dans une promenade au Musée archéologique de l'ancien cloître des Dominicains, faite en compagnie de M. Marcel Charrol, secrétaire général de la Société archéologique de Bordeaux. L'inscription de *Domitia* doit donc se lire ainsi : « Aux Dieux Mânes et à la mémoire de Domitia, citoyenne de Trèves, etc. »

Il existe trois exemplaires de l'inscription, tous identiques et conformes à l'original. M. le marquis de Puifferrat, membre de la Société archéologique, les avait transcrits « avant que la pierre ne fût dégagée du massif dont elle faisait partie ». M. Bernède, de la même Société, dessina, le premier, le monument avec ses deux textes épigraphiques, « avant même qu'il fût retiré du chantier » (1).

Le second figure dans les *Etrangers à Bordeaux*, par Charles Robert (*Soc. arch.*, t. VIII, p. 82).

Le troisième se voit dans les *Inscriptions romaines* de Jullian (t. I, p. 174). C'est une reproduction photographique du monument qui permet de lire les deux épitaphes, sous le même angle : l'épitaphe majeure, au bas de laquelle se trouve l'*ascia*, et l'épitaphe mineure qui nous intéresse particulièrement au point de vue chrétien.

ment du même genre, mais moins bien conservé; la face principale était tournée vers l'extérieur de la ville, en sorte qu'on pût lire et même transcrire l'inscription lorsque le monument occupait encore la place où il avait été mis depuis plus de quatorze siècles (il faudrait dire seize). L'inscription latérale put de même être lue et transcrite, car elle était distante d'environ 14 centimètres de la pierre qui s'en approchait le plus. » (*Ibid.*, p. 17.)

(1) Cf. *Soc. arch.*, t. II, p. 18, article *Sansas*.

§ 2. *Cette inscription est-elle chrétienne?*

Sansas en était si bien convaincu que, dans l'article de la *Société archéologique* où il en parle le plus longuement (t. II, p. 19 et suiv.), le cippe de *Domitia* figure sous le nº 3 de la notice consacrée par l'auteur « à quelques sépultures chrétiennes de Bordeaux, etc. ».

Ed. Le Blant ne partagea pas l'opinion de Sansas.

Dès 1869, il rejette en bloc et sans discussion le christianisme des deux épitaphes de *Domitia*. En 1881, Ch. Robert se range à l'avis d'Ed. Le Blant et de Léon Renier; il s'attache à démontrer, contre Sansas, que l'expression *exanimen* (pour *exanime*) *corpus* ne prouve rien, attendu qu'elle « se rencontre sur des monuments païens et dans les écrivains de la haute latinité ». (*Ouvrage cité*, t. VIII, p. 83) (1).

Quelle était donc exactement la thèse de Sansas et de quels raisonnements l'appuyait-il? Sansas *affirmait le christianisme des deux inscriptions, y compris la dédicace aux dieux mânes* qui fut enlevée par les coups du marteau lorsqu'on brisa le fronton du cippe. Nous tenons à reproduire *in extenso* l'argumentation de Sansas.

« Quel que soit le respect que je professe pour le savoir et l'autorité de mon honorable collègue à la Société des Anti-

(1) Il convient d'ajouter que Ch. Robert ne se livra pas sans doute à une étude personnelle de l'inscription et qu'il ne prit pas la peine de l'étudier sur place, car il écrit (*ouvr. cité*, p. 83) : « Les deux inscriptions sont gravées l'une sur la face antérieure du cippe et l'autre sur la face postérieure. » Or, aucun archéologue bordelais ne l'ignore, c'est sur la face latérale située à la droite de l'observateur que se trouve gravée la seconde inscription.

Quant au mot *exanimen*, de ce qu'il se rencontre sur quelques monuments païens il paraît excessif d'en conclure que les chrétiens ne l'aient pas employé dans leurs épitaphes, notamment dans celle de Domitia. D'autant plus qu'il traduit exactement l'idée que le christianisme nous donne de la mort. C'est d'ailleurs un mot très latin. A ce titre, il est tout naturel qu'on le trouve dans les auteurs des bonnes époques, par exemple Quinte-Curce et Virgile. Mais que peut-on conclure de là contre la thèse de Sansas? Les chrétiens gallo-romains usaient — Ed. Le Blant le reconnaît avec tous les épigraphistes — du langage commun pour exprimer leurs propres idées. S'il fallait retrancher des auteurs chrétiens les termes en usage dans la haute latinité, que nous resterait-il de leurs écrits?

quaires de France (Ed. Le Blant), je me permettrai de ne pas être de son avis. Et, à sa décision péremptoire, j'opposerai des raisons prises d'ailleurs dans l'ouvrage si remarquable qu'il a publié, lui-même, sur les inscriptions chrétiennes de la Gaule.

» M. Le Blant pense d'abord que la présence de l'*ascia* sur un monument est un indice de paganisme. C'est une opinion que je ne saurais admettre d'une manière aussi absolue, et je ferai observer qu'on trouve l'*ascia* même sur des tombeaux appartenant aux catacombes de Rome, dans des cimetières essentiellement chrétiens. Mais laissons pour le moment la question de l'*ascia*, et voyons les formules.

» D'abord, sur le monument de *Domitia* ne paraît pas le D. M. Peut-être a-t-il disparu par la destruction du fronton, c'est possible, je dirai même que c'est probable, car l'inscription commence par les mots : Et Memoriæ, qui font supposer quelques mots antérieurs.

» Mais M. Le Blant ne peut pas prétendre que la formule D. M. soit nécessairement un indice de paganisme, puisqu'il donne lui-même, et avec raison, dans son ouvrage, comme chrétiennes des inscriptions où elle figure. Voici d'ailleurs comment il s'exprime dans sa préface, page xviii, et dans une note qui l'accompagne :

« Nés en plein paganisme, les premiers chrétiens ont fré-
» quemment suivi, pour rédiger leurs épitaphes, le type en
» usage au temps où ils vivaient, et les formules antiques
» ne s'effacèrent que par degrés. »

» Et en note : « J'aurais cru trouver dans le D. M. tracé
» en tête des marbres *chrétiens* une marque d'antiquité, etc.[1].
» Ainsi, une inscription peut être chrétienne quoique portant
» la formule D. M. »

» C'est d'ailleurs l'opinion admise aujourd'hui sans conteste par les archéologues les plus distingués.

» Ainsi la formule D. M., si elle existait sur le monument, ne prouverait pas qu'il soit païen; reste à examiner les autres circonstances, et ici j'invoquerai toujours, avec raison et avec confiance, l'opinion de M. Le Blant, parce qu'il la motive

(1) Le Blant dit dans la même note : « Mais si cette abréviation paraît figurer à Marseille sur une épitaphe de style ancien (nº 550), elle est jointe ailleurs (nºˢ 361 et 470 B) à des formules qui accusent une *basse époque.* » On ne saurait être plus décisif sur la neutralité du D. M. en matière de religion.

sur l'observation de ce que révèlent un nombre considérable de monuments :

« 1° En rompant (dit encore M. Le Blant, préface, p. VIII) » avec les usages païens qui froissaient leur sentiment reli- » gieux, les fidèles ont continué ceux qui ne paraissaient pas » exclure la foi nouvelle. Ainsi, tandis qu'obéissant à la » parole de Dieu ils supprimaient sur les sépulcres l'indica- » tion patronymique directe, *un tel fils d'un tel*, ils maintin- » rent d'abord le nom des parents qui avaient fait élever » le tombeau, etc. (1). »

» Cette première observation s'applique exactement à l'épitaphe de DOMITIA, dont l'indication patronymique n'est pas donnée et où il est parlé seulement de *son mari* qui a fait élever le monument.

» 2° La formule HIC IACET qui se trouve sur la deuxième inscription est encore bien digne de fixer l'attention. Sans s'occuper ici de la date où elle a commencé à être usitée, voyons ce qu'elle signifie par elle-même et consultons encore M. Le Blant (préface, p. VIII) :

« HIC IACET, HIC PAVSAT, HIC QVIESCIT, qui se montrent » à Trèves en même temps que la vieille formule, semblent » être en Gaule les plus anciennes combinaisons où figure cet » adverbe.

» HIC REQVIESCIT... marque réellement la venue de l'ère » nouvelle. »

» On doit remarquer encore dans l'épitaphe de *Domitia* le qualificatif *exanimen* qui ne se trouve dans aucune des nombreuses inscriptions païennes que possède le Musée de Bordeaux.

» 3° Enfin, de tous les monuments funéraires de l'époque gallo-romaine qui ont été découverts à Bordeaux et appartenant aux trois premiers siècles, celui de *Domitia* est le seul qui donne la date du décès, et voici encore comment à ce sujet s'exprime M. Le Blant (p. XXV de sa préface) :

« Les païens répugnaient à graver sur les sépulcres la date » funeste de la mort; l'esprit chrétien, qui regardait ce jour » comme celui de la délivrance, admettait, au contraire, sur » les tombes, la mention repoussée par les Gentils. »

» Ces considérations prises en dehors même de la signifi-

(1) L'auteur a introduit quelques variantes dans cette citation; nous la rectifions d'après le texte d'Ed. Le Blant (*Inscriptions chrétiennes de la Gaule antérieures au* VIIIe *siècle*, Paris, 1856).

cation prêtée à l'*ascia* me paraissent suffisantes pour faire considérer le cippe de *Domitia* comme un monument chrétien des premiers siècles; et, indépendamment des autres causes d'intérêt qu'il doit inspirer aux amis de l'antiquité, il aurait l'avantage d'être le premier en date des monuments chrétiens de la Gaule, puisqu'il précéderait de plus d'un demi-siècle celui qui remonte seulement à l'an 334 de Jésus-Christ et est donné comme le plus ancien des monuments de ce genre connus jusqu'à ce jour. »

Cette réponse à Le Blant est du mois d'avril 1875. Or, c'est du 1er mars 1869 qu'était datée la lettre où Le Blant se prononçait en termes brefs et catégoriques contre le christianisme de l'inscription. Sansas attendit six ans pour se rendre compte du bien fondé de la sentence d'Edmond Le Blant. Enfin, le 1er mars 1875, on l'a vu, il formula sa réplique dans le *Bulletin de la Société archéologique.* Il ne cède sur aucun point; il fait argument de l'*ascia,* qu'il déclare symbolique, du D. M. et de l'*exanimen corpus.* Son argumentation tire presque toujours sa force des propres théories imprimées par Ed. Le Blant dans les *Inscriptions chrétiennes de la Gaule.*

Sansas donnait un bon exemple en revendiquant de la sorte la liberté de la critique. Il est si difficile en France, pour ne pas dire dans le monde savant tout entier, de secouer le joug des maîtres en vogue dont l'opinion fait loi ! L'infaillibilité qu'il est obligatoire de leur attribuer en tout devrait les rendre circonspects. Combien d'erreurs sont entrées par cette porte ! Dans l'affaire qui nous occupe, n'est-il pas à craindre qu'on ait tranché la question trop vite? Comment veut-on que les inconnus du moment, dont quelques-uns sont appelés à représenter demain la science épigraphique, aient le courage de s'élever contre des autorités de la valeur d'Ed. Le Blant, de Charles Robert et de Léon Renier?

On a vu dans le corps de l'ouvrage (p. 191), qu'à l'exemple de M. Sansas M. Jullian a fait, lui aussi, preuve d'indépendance — et même avec plus de mérite — en se ralliant, semble-t-il, à une opinion qui, d'abord, n'était pas la sienne. Car, ne l'oublions pas, il avait inséré le cippe de *Domitia* dans le tome Ier des *Inscriptions romaines,* où il traite des monuments païens.

En ce qui regarde la valeur intrinsèque des preuves alléguées par M. Sansas, nous devons convenir qu'elles ne sont pas une quantité négligeable, d'autant plus qu'elles sont

garanties par Éd. Le Blant, à qui l'auteur se réfère. Que si la première épitaphe semble entachée de paganisme, la seconde a pour objet d'insinuer quelque chose d'important et de décisif dont la première n'avait dit mot. Enfin, si le christianisme de *Domitia* n'est pas d'une certitude absolue, ce dont il est permis de douter, il est prouvé moins encore que cette jeune femme soit morte païenne.

C

Résumé du travail de M. Guillaume Levison

(Voir p. 297.)

Paru dans les *Bonner Jahrbücher (1909)*,
sous ce titre : *Die Entwickelung der Legende Severins von Köln*,
von Wilhelm LEVISON (p. 34-53).

C'est proprement une étude sur les vies et la légende relatives au saint Séverin de Cologne que mentionne Grégoire de Tours dans le premier livre des *Miracles de saint Martin*.

Ce Séverin de Cologne a, dès les VIIIe et IXe siècles, une église qui porte son nom en dehors des murs romains de la ville de Cologne, au sud; laquelle conserve ses restes et avait été primitivement consacrée aux martyrs *Cornelius* et *Cyprianus*.

Ce Séverin serait mort en 397.

Pour trouver une *Vie* qui lui soit consacrée, rédigée à Cologne, il faut descendre aux IXe et Xe siècles. C'est le contenu de cette *Vie* et les éléments biographiques inattendus qu'on y rencontre, et qu'on y trouve de plus en plus complexes dans les autres *Vies* postérieures, qui en sont dérivées, que le travail de M. Levison a pour but d'étudier et d'expliquer, en prenant pour base et point de départ l'étude de dom Quentin sur la *Vie de saint Séverin de Bordeaux* par Fortunat.

Pour lui, le travail du bénédictin est à peu près définitif; une étude distinguée — ou pour mieux dire fondamentale — (*ausgezeichnetes, geradezu grundlegendes Werk*, p. 35) qui n'a besoin que d'être rectifiée sur quelques points et complétée.

Pour Levison, il reste douteux que Grégoire ait lu la *Vie*

de saint Séverin par Fortunat. Il en a seulement entendu parler (p. 38).

C'est cette *Vie* de Fortunat que dom Quentin croit avoir retrouvée. Signalée par Hontheim en 1750, d'après un manuscrit du collège des Jésuites de Trèves, mais considérée comme sans valeur, on la regardait comme un extrait de la *Vie* de saint Seurin de Cologne, du xe siècle. D. Quentin a de nouveau reconnu sa haute antiquité, et en a donné le texte d'après quatre manuscrits.

L'auteur de l'article, M. Levison, doit en donner une nouvelle édition en utilisant ONZE manuscrits qu'il partage en trois classes : la 1re et la 3e classe se ramènent à un type commun; la 2e classe s'écarte, en certains endroits, assez fortement du texte littéral des deux autres.

Par une étude d'ensemble des manuscrits, on se convainc que la tradition qu'on a sous les yeux remonte au IXe siècle, et même au VIIIe. Le texte du premier témoigne par son orthographe inculte, sa grammaire et sa façon de couper les mots à contresens que l'écrivain de Reichenau a sous les yeux un texte mérovingien dont la cursive, difficilement lisible, ne présente aucune séparation de mots. On peut, sans hésiter (p. 40) attribuer cette *Vita* au VIIIe siècle.

Maintenant faut-il voir là, sans hésitation, la *Vie* de Fortunat, ou une composition plus jeune établie sur Grégoire?

D. Quentin se prononce pour la première opinion et en donne des raisons de style. Sur cette argumentation de D. Quentin, M. Levison dit que si chaque exemple, en particulier, ne prouve rien, l'ensemble parle en faveur de la paternité de Fortunat (p. 41). « Autant, dit-il, que des remarques de style permettent de porter un jugement (et on ne saurait, en de telles matières, éviter *toute subjectivité*), il est *vraisemblable* que, dans la *Vita Severini*, nous avons l'écrit composé par Fortunat aussitôt après 587. »

Voilà pour les raisons *de forme*.

Voici pour les raisons de fond :

Grégoire tient ses renseignements des clercs de Bordeaux.

D'où Fortunat tient-il les siens? Il ne faut pas oublier que Fortunat a été en relation avec les évêques de Bordeaux : Léontius et Bertechram, ainsi qu'en témoignent ses poésies (*Carm.* I, 6, 8-21; III, 17, 18; IV, 9, 10; VII, 25; X, 19).

D'autre part, chez Grégoire et Fortunat, le contenu du récit est le même. Les deux sources coïncident, sauf dans

quelques traits accessoires. On peut prétendre que « les deux auteurs, à peu près vers le même temps, ont fixé, indépendamment l'un de l'autre, *la même légende.* »

Si la *Vita* de Fortunat s'étend beaucoup plus sur les miracles du Saint, c'est qu'elle a été « certainement écrite sur la demande des habitants de la ville et, peut-être, des ecclésiastiques de la basilique pour glorifier le tombeau du Saint ».

Sur un seul point les deux documents diffèrent : l'*origine* du Saint. Grégoire dit *de partibus Orientis.* Fortunat dit *Treverorum episcopus : metuens cives Trevericos ne sibi sanctum furarentur.*

Comment concilier les deux traditions? M. Levison *n'admet pas* qu'on puisse donner aux mots *de partibus Orientis l'interprétation qu'il s'agit ici de Trèves* (p. 43). Il lui paraît sûr que Grégoire emploie le mot Orient dans le sens où nous l'employons aujourd'hui et comme il fait ailleurs (v. les passages *De Gloria martyr.*, c. 5, éd. Krusch, p. 490-492; *Virtutes Juliani*, C. 33, p. 578) (1).

La divergence de Grégoire et de Fortunat, sur ce point, est difficile à comprendre. Quel intérêt a pu pousser à substituer à l'indication de Grégoire (*Orient*) celle de Trèves? On ne le voit pas : d'autant plus qu'on *ne trouve pas de Séverin dans le catalogue des évêques de Trèves*, avant le XIe siècle, dans les *Gesta Treverorum* (C. 16, 24), où, pour compléter la liste des évêques de Trèves, on emprunte une liste des évêques du diocèse de Tongres, parmi lesquels on place un Séverin au Ier siècle, entre Maternus et Agricius; et un second Séverin entre Sabaudus (vers 614) et Modoald (vers 627), ce Séverin dont le nom s'est répandu dans l'intervalle, grâce à cette *Vie* même de Fortunat.

A partir du XIe siècle, on rencontre dans l'*Ordo* de Trèves

(1) P. 43 : « So scheint es mir doch werden wahrscheinlicher, ja fast sicher, dasz auch Gregor den Begriff so verwendet, wie wir noch heute vom « Orient » zu reden pflegen und wie Gregor selbst das Wort auch sonst gebraucht hat. » — Cf. note 4 de la même page : « Vgl. in Zusammenhang die Stellen des *Liber in Gloria mart.*, c. 5 (éd. Krusch, p. 490, 492) : *Hierusolymis ac per totam Orientis plagam, omnem Orientem, ab Oriente;* eb. c. 9 (p. 494) : *in Oriente; Virtutes Juliani;* c. 53 (p. 578) : *in Oriente, in quadam Orientis civitate.* »

« Il me paraît cependant vraisemblable et comme certain que Grégoire emploie ce mot d'Orient comme nous le faisons de nos jours encore et comme lui-même l'a employé ailleurs. Cf. note 4 de la même page. Cf. tous les passages réunis du livre *A la Gloire des Martyrs* (c. V, édit. Krusch, p. 490, 492, etc., etc.). »

un Séverin dont la fête tombe le 23 octobre. Mais cette date même prouve qu'il ne s'agit pas du *Séverin de Bordeaux*, dont on célèbre la fête deux jours avant (le 21 octobre), mais bien du Séver n de *Cologne*.

L'auteur conclut que, pour toutes ces raisons, en présence du *témoignage formellement contraire* de Grégoire, on ne saurait admettre *qu'il y ait eu un Séverin dans la série des évêques de Trèves au commencement du* v^e^ *siècle*.

Comment alors expliquer la divergence de Grégoire et de Fortunat?

« Il ne faut pas admettre, dit M. Levison (p. 45), que ou Grégoire de Tours ou Fortunat ont mis de la négligence à reproduire les communications qu'ils tenaient du clergé de Bordeaux : il est plus vraisemblable d'admettre qu'à Bordeaux même il existe une tradition qui fait venir Séverin de l'étranger et qui, quand il s'agit de préciser, le fait venir tantôt d'un lieu, tantôt d'un autre. Pourquoi indique-t-on à Grégoire l'Orient, à Fortunat Trèves? c'est ce que nous ne savons pas. La contradiction des sources ne prouve rien contre la paternité des auteurs; elle prouve seulement que la tradition qu'ils recueillent n'est pas fixée et, de tous points, croyable. »

Il faut donc accorder à D. Quentin que Fortunat est l'auteur de la *Vita*, une *Vie* dont le contenu est au reste insignifiant, qui n'ajoute presque rien à ce que nous savons par Grégoire (1).

(La suite ne se rapporte pas à la question qui nous occupe.)

(1) *Op. cit.*, p. 45. « Hat wirklich Fortunat die Vita verfasst wie ich Quentin zugeben muss, so ist sie nicht nur dem Umfang nach. — 87 Zeilen in seiner Ausgabe — sondern auch an Gehalt das unbedeuste von allen Heiligenleben, die er geschrieben hat; für die Geschichte Severins ist daraus kaum etwas zu lernen, was wir nicht schon durch Gregor wüssten ».

« Si Fortunat a réellement composé la *Vita*, comme je dois le concéder à Dom Quentin, il faut reconnaître que, non seulement par l'étendue — 87 lignes dans son édition — mais par son contenu, elle est la moins importante de toutes les *Vies* de saints qu'il ait écrites. En ce qui concerne l'histoire de Séverin, nous trouvons à prendre bien peu de chose que nous ne sachions déjà par Grégoire. »



TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE VI

Motifs de préférer les informations de Grégoire de Tours à celles de Fortunat.

CHAPITRE VII

Seurin ne fut jamais évêque de Trèves.

APPENDICE



SÉANCE PUBLIQUE DU 21 DÉCEMBRE 1909

SÉANCE PUBLIQUE

DU 21 DÉCEMBRE 1909

Présidence de M. F. SAMAZEUILH, Président.

Fidèle aux séances solennelles de l'Académie, un public d'élite, où figurent les notabilités du monde des Sciences, des Lettres et des Arts, de nombreux représentants du Corps médical, de l'Université, et parmi lequel les dames, venues en grand nombre, jettent les notes claires et chatoyantes de leurs toilettes, envahit le vaste Amphithéâtre de l'Athénée des hauteurs de la salle aux premiers gradins.

La famille du Dr Micé occupe des places réservées.

M. le Recteur Thamin assiste à la séance.

M. Pacaud représente la Municipalité à la droite de M. le Président.

Celui-ci déclare, tout d'abord, que, vu l'importance de l'ordre du jour, il croit devoir rompre

avec la tradition, en renonçant à l'allocution d'ouverture, et donne immédiatement la parole à M. le Secrétaire général, qui présente le rapport d'usage sur l'année Académique 1908.

Après le Rapporteur, M. le Dr Régis prononce son discours de réception. Dans une langue claire, élégante et châtiée, il fait, avec une sincérité d'émotion qui gagne la salle tout entière, l'éloge de son prédécesseur, M. le recteur Micé, savant encyclopédique doublé d'un homme de cœur. M. le Dr Régis termine son remarquable discours par de hautes considérations de médecine et d'hygiène sociales qui déchaînent une retentissante ovation.

Dans sa réponse, M. le président Samazeuilh analyse avec conscience et clarté les importants traités et les nombreux ouvrages qui ont établi l'universelle autorité de M. le Dr Régis ; il le suit dans sa belle carrière de médecin, d'écrivain, de psychiatre, et, après avoir abordé à son tour, avec son habituelle fermeté de jugement, les graves problèmes soulevés par l'éloquent récipiendaire, il achève son discours, qu'interrompent à plusieurs reprises les salves d'applaudissements de l'auditoire, par un vibrant appel à l'énergie.

Le Secrétaire général proclame les noms des lauréats de 1908. Aux applaudissements de leurs

amis et de l'assistance, ils viennent recevoir des mains de M. le Président et des membres du Bureau de l'Académie les récompenses qui leur ont été décernées.

La séance est levée à onze heures un quart.

Le Président,

F. SAMAZEUILH.

Le Secrétaire général,

L. de BORDES de FORTAGE.

RAPPORT GÉNÉRAL

sur les

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BORDEAUX

POUR L'ANNÉE 1908

Par M. L. DE BORDES DE FORTAGE
Secrétaire général.

MESSIEURS,

Mes premiers mots seront pour remercier le cher et aimable confrère qui a bien voulu, le 28 décembre dernier, vous présenter, à ma place, le rapport de l'année 1907. M. Maurice LAFFONT s'est acquitté de cette tâche imprévue avec autant de bonne grâce que de distinction. Il m'est doux de lui exprimer, en même temps que ma gratitude, le regret, qui sera partagé par vous tous, mes chers Confrères, de ne pouvoir entendre, aujourd'hui encore, l'élégante sobriété de sa parole.

MESSIEURS,

Le zèle des membres de notre Compagnie, auquel je me plais à rendre un juste hommage au début de mon rapport annuel, ne s'est nullement refroidi au cours de l'exercice 1908. Vous en trouverez la preuve, je l'espère, dans les œuvres et les événements dont je vais entreprendre la revue, après avoir réclamé,

une fois de plus, l'indulgence que vous m'avez toujours accordée pour un travail d'analyse dont l'exactitude forme le seul mérite, comme elle doit peut-être en justifier l'étendue.

I. — TRAVAUX DES MEMBRES RÉSIDANTS

M. Courteault, qui vous avait déjà fait hommage de ses thèses si remarquées sur Blaise de Monluc et Geoffroy de Malvin, et dont vous aviez suivi, avec un intérêt partagé par le public lettré de notre ville, les cours consacrés à l'histoire de notre Académie au xviiie siècle, vous a communiqué, sous le titre suivant : *A propos du séjour de Goya à Bordeaux*, une étude relative aux dernières années du grand peintre espagnol. C'est un supplément rempli d'intérêt aux écrits que consacrèrent au célèbre artiste nos concitoyens : Gustave Brunet, Laurent Mathéron et, en dernier lieu, notre confrère M. Gustave Labat. Sans négliger les faits curieux que fournissait à son érudition la fin de la brillante carrière de Goya, M. Courteault s'occupa surtout des tableaux exécutés à Bordeaux par le vieux maître, qui, malgré une cécité presque absolue, parvint à donner encore, dans son déclin, quelques œuvres puissantes.

Le mémoire de M. Gustave Labat sur l'*Exposition, à Paris, rue de Sèze, des toiles de Siméon Chardin et d'Honoré Fragonard*, est rempli de détails curieux et de délicats aperçus sur les œuvres de l'artiste sincère et du peintre spirituel et voluptueux dont les pinceaux fidèles font revivre pour nous, sous tous ses aspects, l'aimable et frivole société française du xviiie siècle.

M. Marion vous donna connaissance d'un travail très documenté sur les *Acquisitions de biens nationaux faites par les juifs à Bordeaux.* Il serait à désirer que cette communication très neuve, établie sur des pièces d'archives et relative aux premiers temps de la vente, bien avant la période d'agiotage qui suivit la dépréciation des assignats, devînt le point de départ d'une étude générale qui n'a tenté encore, que je sache, aucun historien.

Dès le début de l'année, M. Gaston Leroux vous faisait hommage d'un médaillon en terre cuite du vénéré docteur Garat, où sont reproduits, de profil, avec une expressive et vivante fidélité, les traits si fins de notre regretté confrère. Cette œuvre charmante a pris place dans notre musée à côté du buste d'Achard, légué par le poète à l'Académie.

M. Brutails vous a réservé la primeur de cet article sur l'*Ecole bordelaise d'architecture*, par lequel il inaugurait si brillamment, quelques jours plus tard, la naissante *Revue historique de Bordeaux.*

Vous avez accueilli avec faveur un très savant mémoire de M. Hautreux. Ce travail, rempli de chiffres et de renseignements aussi précis qu'intructifs, est intitulé : *Pluviométrie en 1907: Bordeaux, Arcachon, Biarritz; températures extrêmes.*

M. le chanoine Callen vous a vivement intéressés avec une très importante et très complète étude critique sur *Saint Seurin et ses deux historiens : Grégoire de Tours et Fortunat de Poitiers*, dans laquelle sont soigneusement relevées et discutées toutes les divergences qu'on peut constater chez les deux biographes du saint prélat si populaire à Bordeaux.

Vous avez appris avec plaisir, par une note de

M. CÉLESTE, que le buste du personnage jusqu'ici inconnu qui décore la cheminée du secrétariat de l'Académie, est celui de Perronnet revêtu de ses insignes et dans son costume d'ingénieur du roi. A l'appui de cette identification, M. Céleste a placé sous vos yeux le beau portrait *in-folio* gravé par Augustin de Saint-Aubin, d'après Cochin fils, et qui figure en tête de la *Description des projets de la construction des ponts de Neuilly, de Mantes, d'Orléans, etc.* Paris, imprimerie Royale, 1782.

Sous le titre de la *Cour de Ferrare de la fin du quinzième siècle au commencement du seizième; les destinées de l'épopée française en Italie; les origines du génie de Ludovic Arioste et de son « Roland furieux »*, M. BOUVY vous a fait part d'une très attachante contribution à l'histoire du séjour à Ferrare du poète tour à tour organisateur des fêtes ducales, courrier du cardinal Ippolito d'Este, etc. M. Bouvy a terminé cette très agréable étude en parlant du monument où s'élève, aujourd'hui, la statue de l'Arioste.

M. DURÈGNE vous a fait hommage d'une note parue dans la *Revue des Etudes anciennes* (décembre 1908) et intitulée : *Inscription chrétienne de Saint-Seurin de Bordeaux.* Cette note fait de son auteur un des instigateurs des fouilles actuellement pratiquées autour de notre vieille basilique et qui ont déjà donné de si intéressants résultats.

Tous ces travaux, auxquels il convient d'ajouter, Messieurs, les nombreux et toujours si consciencieux rapports de vos Commissions et la publication du 68e volume de nos *Actes*, me permettent, je crois, d'affirmer, sans crainte, que l'année 1908 fut à tous égards aussi remplie que ses devancières.

Dans la séance du 28 juin, vous décerniez, à titre exceptionnel, une médaille d'or à notre Observatoire de Floirac, que l'importance d'une œuvre scientifique de premier ordre rend si digne des distinctions les plus hautes, et dirigé avec autant de compétence que de dévouement par M. Luc Picart, devenu depuis notre confrère.

Avec la joie la plus sincère, vous avez félicité MM. Leroux et Roy de Clotte : le premier, fait chevalier de la Légion d'honneur, après tant de belles œuvres, tant de services rendus à la cause de l'Art; le second, appelé pour la troisième fois aux honneurs du bâtonnat.

Enfin, la Compagnie fut très heureuse d'acclamer, dans les derniers jours de l'année, l'entrée à l'Institut de notre cher et éminent confrère, M. Camille Jullian.

Après un exil que nous savions, heureusement, devoir être de courte durée, nous avons eu la satisfaction de fêter la rentrée à Bordeaux, à la tête du 144e de ligne, de M. le colonel Bujac.

Par contre, nous adressions des félicitations mêlées de confraternels regrets à M. Maxwell, qu'un avancement aussi brillant que mérité éloignait momentanément de Bordeaux, où il conserve un pied-à-terre et où le rappelleront souvent de puissantes attaches de famille et d'affection, en attendant l'heure prochaine, nous l'espérons, qui ramènera parmi nous notre cher confrère.

Vous avez, Messieurs, ouvert toutes grandes les portes de l'Académie pour recevoir MM Henri

Bordes, Maurice Laffont et le Dr Régis. Je ne m'attarderai pas à exposer les titres éminents de nos nouveaux confrères, universellement connus et estimés à Bordeaux. Il me suffira de dire que nul n'était plus digne de succéder au regretté Sourget que le grand armateur, membre de la Chambre de commerce, le bibliophile passionné et érudit, l'ami éclairé des arts qu'est M. Henri Bordes; qu'aucun autre ne pouvait être mieux qualifié que M. Maurice Laffont, ciseleur de sonnets exquis, pour occuper le siège de l'aimable Dr Garat; qu'enfin, M. le Dr Régis, l'éminent professeur de psychiatrie à l'Université de Bordeaux, le savant auteur de traités devenus classiques dans toute l'Europe, le lettré fin et délicat auquel nous devons de si pénétrantes études sur la névrose de J.-J. Rousseau, les héros du théâtre antique, la mentalité de l'Hamlet de Shakespeare, était pour ainsi dire tout désigné pour nous consoler de la perte de M. le Dr Micé. Les discours que vous avez entendus déjà, celui que vous allez entendre, et que je m'excuse de retarder, en vous disant toute l'étendue des pertes que vous avez faites, Messieurs, vous permettront de juger qu'au point de vue des Sciences, des Lettres et des Arts, vous les avez du moins heureusement réparées.

Vous avez tenu le 28 décembre votre séance publique solennelle. M. Durègne, qui la présidait, rendit, dès le début, l'hommage des souvenirs attristés de la Compagnie aux chers confrères ravis à notre affection dans le cours de la cruelle année 1907; puis, en l'absence de votre secrétaire général, M. Maurice Laffont, spécialement délégué à cet effet, présenta,

dans une langue sobre, claire et élégante, le rapport d'usage.

MM. Courteault et Dolhassarry prononcèrent leurs discours de réception. Ils tracèrent de leurs prédécesseurs, MM. de Castelnau et de Tréverret, des portraits dont la pieuse et éloquente fidélité fit un instant revivre dans toutes les mémoires les deux éminents confrères que la mort nous a ravis, et que compléta encore M. le Président, dans les réponses où il rendait un hommage autorisé aux chers disparus comme aux mérites de leurs successeurs.

Cette belle séance fut terminée par la distribution des récompenses, parmi lesquelles il convient de mentionner le prix Armand-Lalande, décerné pour la première fois par l'Académie, et réparti entre deux lauréats sur un grand nombre de concurrents.

Cette année encore, la nécrologie tiendra une place trop considérable, hélas ! dans le compte rendu que j'ai l'honneur de vous présenter, Messieurs. La mort implacable s'acharne à frapper les coups les plus douloureux au sein de notre Compagnie. A la liste déjà bien longue de nos confrères enlevés par elle, dans ces dernières années, viennent s'ajouter les noms de de Nabias, Ducaunnès-Duval et Vassillière. Bien que MM. Demons, Dezeimeris et Baillet aient apporté sur ces tombes prématurément ouvertes, l'hommage ému et éloquent de notre douleur, nous éprouvons un irrésistible besoin de dire, dans la séance solennelle qui nous rassemble ce soir, un cordial, un dernier adieu aux académiciens, aux amis dont la mort fit un si grand vide dans nos rangs.

Après une longue et terrible maladie contractée au service de la science, le Dr de Nabias s'en allait au moment même où les cloches de Pâques égrenaient leurs joyeuses volées dans les airs. Il était, en 1902, entré à l'Académie, appelé par les vœux unanimes de ses confrères. Très jeune encore et parvenu déjà à la plus haute situation scientifique, membre des Sociétés savantes et philanthropiques de notre ville, docteur ès sciences, professeur à la Faculté de médecine, puis doyen et doyen honoraire de cette Faculté, auteur de nombreux ouvrages écrits avec autant de conscience que de savoir, le plus magnifique avenir s'ouvrait devant lui. Dans cette aimable et brillante intelligence, le goût littéraire le plus délicat s'alliait à la plus forte culture scientifique. L'Académie, restée sous le charme de l'inoubliable discours de réception dans lequel il lui fit entendre un éloge si attendri, si finement nuancé de notre cher Théodore Froment, l'avait, à l'unanimité, élevé aux honneurs de la vice-présidence en novembre 1907. La perte de cet excellent et bien cher confrère nous fut particulièrement douloureuse. Nous espérions, en effet, que sa jeunesse, sa robuste constitution parviendraient à triompher d'un mal implacable, mais qui respectait du moins les hautes facultés de l'homme éminent et de si grand cœur dont la mort devait être un véritable deuil public.

Ducaunnès-Duval était originaire de Bordeaux, où sa vie s'écoula tout entière. Cet érudit, doublé d'un artiste impeccable, entrait en 1897 à l'Académie. Les qualités de son esprit et de son cœur, sa fine et souriante bonhomie conquirent bien vite l'amitié de tous ses collègues. Membre ou président de toutes

nos Sociétés savantes, archiviste de la Ville, il saisissait avec le plus aimable empressement la moindre occasion d'obliger ceux qui avaient recours à son expérience, à son savoir étendu. Ses publications, d'un soin, d'une conscience admirables, ont déjà rendu, sont appelées à rendre encore les services les plus éminents aux travailleurs. Depuis quelques mois déjà, il ne paraissait plus à nos séances. Nous savions que son dévouement disputait à la mort un fils chéri, officier de notre armée. Il devait, hélas ! le précéder dans la tombe. La nouvelle de sa fin, deux mois à peine après celle de de Nabias, nous arrivait avant même que nous eussions appris sa maladie, et sa perte n'était pas le dernier deuil que nous réservait cette douloureuse année.

Quelques jours avant qu'elle expirât, nous apprenions la fin de notre président de 1907, Frédéric VASSILLIÈRE. Bien que la santé de notre cher confrère l'eût écarté des honneurs de la séance publique et solennelle qui devait clore sa présidence, nous espérions tous que le repos dans la retraite où il venait d'entrer, quelques mois auparavant, au sein de cette nature qu'il aimait d'un amour si passionné, lui permettrait parfois de reprendre parmi nous la place qu'il occupait avec tant de distinction, depuis 1895. Interprète autorisé du deuil profond de l'Académie, M. Baillet, en rappelant la brillante carrière, les longs et signalés services, les succès mérités de l'homme de cœur, du savant et dévoué agronome que fut Frédéric Vassillière, n'a laissé à votre Secrétaire général, Messieurs, que le soin de consigner à cette place la nouvelle expression de nos douloureux regrets.

Au milieu de l'amertume que tant de départs successifs mêlent, chaque année, à nos solennités académiques, il m'est très doux, en disant un dernier adieu aux excellents et bien chers confrères que nous pleurons, d'affirmer que l'Académie garde à leur mémoire un pieux, un impérissable souvenir.

II. — MEMBRES CORRESPONDANTS.

Nous avons fait encore, au cours de l'annee, une perte bien sensible, Messieurs, dans la personne du doyen de nos correspondants. M. Albert GAUDRY, professeur au Muséum d'histoire naturelle de Paris, s'éteignait plein de jours au mois de décembre. L'Académie s'est associée de grand cœur aux regrets qu'excita de toutes parts la mort de l'illustre paléontologiste qu'elle était fière de compter parmi les siens, depuis 1853. Je suis certain d'être le fidèle interprète de vos sentiments en rendant ici un respectueux et suprême hommage à la mémoire de notre éminent et regretté confrère.

III. — CONCOURS DE 1908.

Une exceptionnelle abondance caractérise les concours de 1908. Cinquante-sept envois, plusieurs très importants, ont été soumis, Messieurs, à notre examen. C'est vous dire que le labeur de nos Commissions fut considérable; mais c'est proclamer aussi que l'émulation provoquée par l'espoir de mériter nos récompenses grandit d'année en année dans la région. Comme toujours, les envois médiocres ou même franchement mauvais sont, hélas ! en trop grand

nombre. Cependant de belles œuvres, plusieurs autres qui offrent déjà mieux que des promesses, vous permettront de penser avec moi, Messieurs, que l'ensemble des travaux dont j'ai l'honneur de vous rendre compte peut affronter, sans désavantage, la comparaison avec celui des précédents concours. Vous avez, en effet, en 1908, attribué le prix fondé par la ville de Bordeaux et décerné en outre : deux médailles d'or, une médaille de vermeil, six médailles d'argent, un rappel de médaille d'argent, trois médailles de bronze, une mention très honorable, deux mentions honorables, soit un ensemble encore imposant de dix-sept prix ou récompenses. Vous voudrez bien accorder, Messieurs, un instant de bienveillante attention à la revue rapide des ouvrages qui méritèrent ces différentes distinctions.

Pour le prix de la ville de Bordeaux, vous aviez mis au concours l'*Eloge de Balguerie-Stuttenberg*. Deux manuscrits vous ont été envoyés sous ce titre. Tous deux, faits avec conscience, offrent cette abondante documentation qui dénote un sérieux labeur et de patientes recherches. Vous avez couronné le mémoire de M. Henri Lambercy, que plus de méthode et de clarté dans l'exposition des faits, de plus sérieux mérites littéraires recommandaient particulièrement à vos suffrages. L'éloge de M. Lambercy offre une étude complète du personnage et de son milieu telle que vous la demanderez désormais aux œuvres qui vous seront envoyées pour cette fondation.

M. le chanoine Dubourg, curé de Layrac (Lot-et-Garonne), obtient une médaille d'argent pour son

Histoire du doyenné de Moirax du onzième au vingtième siècle, œuvre consciencieuse et appelée à rendre de réels services, écrite par un travailleur qui a le goût très vif de la recherche. La documentation de M. le chanoine Dubourg est à la fois sûre, précise et abondante; elle vous a semblé même parfois trop touffue. Tout eût été pour le mieux si l'auteur avait rédigé son livre d'une façon plus serrée et s'il avait évité de mêler à l'éloge très autorisé du passé, de trop faciles allusions au temps présent.

L'*Historique de l'école des garçons de la rue Léonard-Lenoir*, par M. Donis, est une modeste, mais très utile contribution à l'histoire de l'enseignement primaire à La Bastide. Le livre de M. Donis a été publié aux frais de la ville de Bordeaux; vous en avez récompensé le mérite en attribuant à son auteur une médaille de bronze.

Nos concours d'économie politique, commerce et géographie offrent, en 1908, un véritable intérêt.

Vous avez attribué une médaille d'or aux Imprimeries Gounouilhou pour la publication de grand luxe éditée par elles sous le titre suivant : *Livre d'Or de l'Entente cordiale.* Cet important ouvrage, où l'utile se mêle à l'agréable, n'est pas seulement une œuvre d'art, parée de toutes les séductions de la typographie et de l'illustration. C'est un volume essentiellement documentaire que les imprimeries Gounouilhou ont mis au jour; les historiens de l'avenir y puiseront de fort utiles indications.

M. Pierre de Joinville, docteur en droit, a soumis à votre examen une étude sur le *Commerce de Bordeaux au dix-huitième siècle.* Cette thèse pour le doctorat

présente, malgré quelques lacunes dues à ce que l'auteur s'est un peu trop borné à des recherches locales, de très précieux renseignements sur le développement pris par le commerce de notre ville à l'époque peut-être la plus brillante de son histoire. Vous avez décerné à M. de Joinville une médaille d'argent.

Une autre médaille d'argent est affectée à un volume intitulé : *Etude sur l'assistance publique à Lectoure aux quinzième, seizième et dix-septième siècles*, et dans lequel M. le Dr DE SARDAC a donné le résultat de ses laborieuses et persévérantes recherches locales sur ces questions d'assistance qui sont de tous les temps. Les notes réunies par M. le Dr de Sardac fourniront de très utiles éléments à l'inventaire général des établissements fondés par l'ancienne France sous l'inspiration de la fraternité évangélique.

Enfin, *Un voyage au Maroc*, écrit d'une plume alerte et facile et rempli d'aimables descriptions, a valu à notre déjà célèbre compatriote, M. Étienne RICHET (de Frontenac, Gironde), un rappel de médaille d'argent.

Dans la section d'agriculture, M. Gabriel VIAUD, un des glorieux vétérans de nos concours, conquiert une médaille de vermeil avec son savoureux et instructif ouvrage : *Plantons des arbres, mangeons des fruits*, et M. Charles GRAVE, auteur d'un manuscrit sous une devise d'Olivier de Serres, et intitulé : *Note sur la culture du blé*, obtient une médaille de bronze.

M. Henri MEMERY nous a adressé un important et fort intéressant mémoire manuscrit : *Le climat de*

Bordeaux et les phénomènes solaires. Ce travail, fruit d'observations poursuivies avec une inlassable persévérance, offre des conclusions sur le fond desquelles votre Commission des sciences a formulé quelques réserves. Il lui a semblé en effet que, comme tant de chercheurs convaincus, l'auteur n'a recueilli que les expériences favorables à sa thèse, et que les faits douteux ou y apportant des certitudes contradictoires, ont été, plus ou moins volontairement, négligés. Le mémoire de M. Mémery est, cependant, une œuvre de grand mérite et qui témoigne d'un effort considérable et persistant. Vous avez été heureux, Messieurs, d'attribuer une médaille d'argent à son auteur.

Le prix de numismatique de la fondation La Grange n'est pas décerné en 1908; mais vous avez accordé une mention honorable à M. J.-L. Béchade, auteur d'un mémoire manuscrit ayant pour titre : *Contribution à la numismatique des provinces méridionales de la France.* Ce travail, simple nomenclature de pièces trouvées dans le Quercy et qui s'échelonnent depuis les temps gaulois jusqu'à nos jours, offre un réel intérêt pour l'histoire locale.

Comme je le fais chaque année, je terminerai, Messieurs, cette rapide revue par le concours de littérature et de poésie. Le nombre croissant des envois, leur importance, fourniraient, s'il en était besoin, un nouvel argument à la thèse si brillamment soutenue par notre cher confrère, M. Maurice Laffont, dans son charmant discours du mois de juin dernier, quand il affirmait que jamais les Muses divines n'ont

compté plus de fidèles qu'aux temps prosaïques et si profondément utilitaires où nous vivons. Cependant si, nous armant d'une rigueur nécessaire, nous écartons tout de suite les œuvres trop nombreuses où l'incohérence de la pensée le dispute à la faiblesse ou à l'impropriété de l'expression, à l'inexpérience de la facture, et toutes celles qui, à peu près correctes, témoignent d'une désespérante banalité, quelques envois vraiment dignes de vous être signalés me permettront d'achever ce compte rendu déjà bien long sous de meilleures et de plus consolantes impressions.

M. Jean DE LA ROCCA, l'un des plus fidèles habitués de nos concours de poésie, nous revient cette année avec un recueil manuscrit intitulé : *Pages de Corse.* Le jeune poète, en progrès constants depuis ses débuts, qui datent à peine de quelques années, est aujourd'hui en pleine possession de son art. Il nous décrit avec amour, en vers d'une harmonieuse sonorité, les beautés de son pays d'origine. Les tableaux colorés de M. Jean de la Rocca, sa langue plus ferme et plus pure, tout nous fait espérer que la Corse a trouvé son poète. Vous lui avez décerné, bien volontiers, votre distinction la plus haute, une médaille d'or.

M. René MARTIN (de Paris) est, lui aussi, un jeune poète qui se recommande surtout par l'habileté de la facture, la richesse, la sonorité des rimes. Deux de ses envois ont été particulièrement remarqués par vous : *Une idylle au temps passé* et *la Parisiade.* Le premier de ces poèmes, sorte d'*oaristys* où ne manquent ni la grâce ni l'élégance, est un dialogue un peu écourté entre le berger Daphnis et la blonde Chloé; le second, où les douze merveilles de la cité

parisienne prennent tour à tour la parole, présente, à côté d'un peu de monotonie et d'emphase, des passages remplis de souffle et d'imagination, des vers éclatants et sonores dans lesquels l'imitation de la dernière manière de Victor Hugo se fait parfois trop sentir. Vous avez récompensé les sérieux mérites de M. René Martin par une médaille d'argent.

C'est aussi une médaille d'argent qu'obtient M. Maurice LARUE avec son roman : *A quoi bon?* Le drame, qui se passe à Andernos, sur les bords du bassin d'Arcachon, est trop souvent interrompu dans sa marche par d'interminables conversations que l'abus de l'érudition rend fatigantes; certaine locution chère à l'auteur revient beaucoup trop fréquemment dans le cours du récit; une critique minutieuse pourrait encore relever d'autres défauts dans l'ouvrage. Mais des qualités réelles et rares éclatent dans ces 300 pages; l'auteur y déploie dans les tableaux qu'il fait passer sous nos yeux de véritables dons descriptifs; les personnages sont campés avec netteté et relief; bref, c'est le talent qui surnage, talent peu banal et plein de promesses.

Le livre de M. Gaston DE LAGARDE, intitulé *la Vie littéraire à Bordeaux*, analyse, dans une langue saine et claire, les principales productions parues dans le courant de l'année et signées de noms bordelais. Cet essai de critique littéraire, judicieux et parfois très personnel, vous a paru digne d'être encouragé; vous avez attribué une médaille de bronze à son auteur.

M. Carlos LARRONDE vous a soumis un recueil manuscrit de poésies intitulé : *le Livre d'heures.* Il y a dans les pièces de M. Larronde de l'obscurité, bien

des traces d'inexpérience, le souffle y est parfois un peu court. En revanche, la langue du poète est pure et d'une sonorité harmonieuse; « de jolis vers frais et délicats s'y laissent, selon l'expression du rapporteur de votre Commission, entrevoir comme des violettes parmi la verdure; » vous avez voulu récompenser par une mention très honorable un talent naissant, mais qui s'affirme déjà.

Enfin, Messieurs, une mention honorable a été décernée à M. Edmond Prioleau pour une série de publications : *Voyages dans l'ancien Bordeaux; Beaumarchais; le Drame moderne; Montaigne et ses voyages*, causeries sincères et estimables où respire un réel et vif amour de l'Art et de la patrie bordelaise.

J'espère avoir fidèlement résumé, Messieurs, l'ensemble de nos travaux de 1908. Heureux si vous pouvez tirer de ce long exposé la conclusion qui me paraît s'en dégager : à savoir que, pendant cette année encore, l'Académie, malgré l'insuffisance des budgets dont elle dispose, a bien servi l'expansion civilisatrice des Lettres, des Sciences et des Arts dans notre région.

DISCOURS DE RÉCEPTION

DE M. LE DOCTEUR RÉGIS

MESSIEURS,

L'honneur d'entrer dans votre Compagnie se double pour moi d'un autre honneur : celui d'y succéder à l'homme éminent que fut Micé. En vous remerciant à nouveau de ces deux faveurs imméritées, laissez-moi confesser ici que je dois la première à votre aimable indulgence, la seconde au pieux désir de la famille de mon regretté prédécesseur.

Puissent sa sympathie et la vôtre ne pas s'être trop égarées en confiant l'héritage académique et l'éloge de Micé à l'un de ses plus modestes admirateurs.

*
* *

Micé, Messieurs, fut essentiellement un homme de travail, de devoir et de dévouement. Ces trois mots, on peut le dire, résument sa vie entière.

Issu d'une famille peu fortunée de Langon, il s'est élevé étape par étape et par son seul mérite aux plus hautes fonctions de la hiérarchie universitaire.

A dix-sept ans, il est déjà préparateur de chimie dans le laboratoire du professeur Baudrimont. Six ans plus tard, il devient chef des travaux de physique et de chimie à la Faculté des sciences de Bordeaux, en remplacement de son ami Frédéric Fournet, menant de front, avec cela, ses études médicales, dans lesquelles il se distingue, comme partout.

Ici se place un des plus beaux épisodes de cette noble existence de savant et de philanthrope.

Nous sommes en 1855. Le choléra sévit dans les Basses-Pyrénées. Micé s'offre et part pour le foyer de l'épidémie, avec quatre de ses camarades. L'un d'eux, Grazide, atteint par le fléau, meurt à Saint-Pée, près d'Ascain. Micé reste jusqu'au bout aux postes les plus périlleux, se donnant à tous sans compter, passant la nuit auprès des victimes du mal alors qu'il en ressent déjà lui-même les premières atteintes, forçant l'admiration de la population et des pouvoirs publics par son courage, son énergie, son dévouement sans bornes.

Un trait, entre bien d'autres, de la vaillance de cet étudiant de vingt-trois ans. A Ciboure, il vient remplacer un jeune médecin pris la veille du choléra et reparti aussitôt pour Bayonne. « Ayant pu constater déjà, dit Micé, l'horreur générale qu'inspirent les cholériques à leur entourage, je compris que je n'obtiendrais aucune aide des familles si je ne réagissais pas contre cette impression et je déclarai que je croyais le choléra si peu contagieux que je coucherais précisément sinon dans les mêmes draps, du moins dans le même lit et la même alcôve que le confrère qui m'avait précédé. L'adjoint faisant fonction de maire (en l'absence de celui-ci récemment mort du choléra)

voulut s'opposer à ma détermination, mais ce fut en vain et il resta de cet acte, dont la nouvelle se répandit bientôt en ville, l'état moral que j'en voulais obtenir. »

Au milieu d'incessantes fatigues, Micé trouvait encore moyen d'expédier chaque jour à l'Administration un bulletin détaillé de la situation sanitaire; et lorsque l'épidémie toucha à sa fin, il adressa de Guéthary, au directeur de l'École de médecine de Bordeaux, une relation de ses observations à la fois si complète, si méthodique et si précise, qu'après un demi-siècle elle n'a, je puis le dire, encore rien perdu de son intérêt. Elle se termine par ces mots :

« Laissant de côté les faits douteux, j'ai, Monsieur le Directeur, observé 150 cas de choléra réel confirmé; mais je n'en ai traité seul que 132, sur lesquels j'ai eu 44 décès et 87 guérisons. J'ai donc sauvé deux cholériques sur trois. »

On a souvent, Messieurs, comparé le courage médical au courage militaire et un champ d'épidémie à un champ de bataille. Jamais plus qu'ici peut-être cette comparaison ne fut exacte et le rapport scientifique de Micé semble le bulletin de victoire d'un jeune héros qui, oublieux de lui-même et des dangers qu'il a courus, relate modestement ses exploits en ayant l'air de s'en excuser. Quand on songe à ce qu'il faut au médecin de force physique et morale pour disputer une vie humaine à la mort, on reste confondu devant l'épique grandeur de cette simple phrase de Micé : « J'ai sauvé deux cholériques sur trois. »

Le gouvernement d'alors récompensa tant de mérite par une exceptionnelle médaille d'or, comme celui d'aujourd'hui vient de récompenser par la croix des braves la sublime abnégation du jeune interne Bazy,

acceptant stoïquement de perdre son œil souillé de pus plutôt que de quitter un instant, au cours d'une opération chirurgicale, c'est-à-dire en pleine bataille, son poste d'honneur d'assistant.

Reprenant ses études si magnifiquement interrompues par cette action d'éclat, Micé est reçu, en 1857, docteur en médecine, avec une remarquable thèse sur « la rotation de la matière chez les êtres vivants ».

Deux ans après, en 1859, à peine âgé de vingt-sept ans, il fonde avec Royer cette Institution Royer-Micé qui, pendant près d'un quart de siècle, a tenu l'un des premiers rangs parmi les institutions libres de Bordeaux. Tout en vaquant à ses multiples fonctions dans l'enseignement supérieur, il déploie là d'incomparables qualités d'éducateur et organise, sur de larges bases, un établissement modèle d'instruction, où l'élément hygiénique, sportif, artistique même, ne le cède en rien à l'élément pédagogique proprement dit. Aussi le succès s'affirme-t-il, éclatant, et l'Institution Royer-Micé a l'honneur de fournir par deux fois à l'École du service de santé militaire le premier de la promotion : Mandeville en 1867, Vaillard en 1869.

Cette promotion de 1869 devait, hélas ! être aussi la dernière; si bien qu'il était réservé à l'Institution Royer-Micé et, par elle, à Bordeaux, de clore glorieusement la liste des médecins-élèves de la vieille et célèbre école de Strasbourg.

Durant ce temps, Micé poursuivait, d'échelon en échelon, sa carrière universitaire. Professeur d'histoire naturelle, puis de chimie à l'École de médecine, il devient, lors de sa fondation, en 1878, professeur de chimie à notre Faculté.

Sa notoriété est déjà alors si bien assise et son

autorité si grande qu'il est délégué avec son collègue le docteur Oré pour aller plaider, auprès de chacun des membres de la Commission nommée par l'Assemblée nationale, en faveur de la création d'une Faculté de médecine à Bordeaux, et, cette création obtenue, il prend la part la plus active à l'examen des plans, à l'organisation, puis à l'installation de la nouvelle Faculté, dont il a même la lourde charge de diriger les débuts, en qualité d'assesseur du doyen Henri Gintrac, qui se mourait à ce moment.

C'est la phase la plus active de la vie professorale de Micé, qui se continue sans interruption jusqu'à sa nomination de recteur, en 1884.

Phase brillante, s'il en fut, car Micé était un faiseur d'élèves de premier ordre. Notre collègue le doyen Pitres, un maître lui-même en la matière, a dit de lui : « Son élocution facile, pondérée, forçait l'attention des auditeurs ; tous ceux qui ont suivi son enseignement ont conservé le souvenir de la méthode précise, rigoureuse et en même temps élégante qui lui était familière. Les parties de ses cours qui ont été publiées sont de vrais chefs-d'œuvre d'exposition. Ses leçons sur la cryptogamie médicale et sur les notations atomiques comparées avec la notation en équivalence sont, en ce genre, des modèles qu'il serait bien difficile de surpasser. »

Voici également comment s'exprime un de ses disciples, que sa modestie n'a point empêché de devenir à son tour l'un des plus éminents représentants de la chimie biologique contemporaine, M. Denigès : « ..... Ses goûts étaient spécialement du côté de la chimie et c'est là qu'il déploya sa prestigieuse maîtrise dans l'art d'enseigner. J'eus l'honneur, de 1878

à 1880, d'être préparateur de ses cours et j'ai toujours devant les yeux le vieil amphithéâtre de la rue de Lalande, trop étroit pour la foule des néophytes qui, remplis d'enthousiasme, venaient s'initier aux élégantes formules atomistiques, chez nous, en province du moins, une nouveauté et comme une révélation. »

Tout en se consacrant, avec ce talent et ce succès, à son enseignement de la Faculté, Micé prodiguait de tous côtés les trésors de ses multiples connaissances et de son inlassable activité. Il n'est pas une Société scientifique de notre ville à laquelle il n'apportât assidûment son expérience et son savoir, pas une Association artistique à laquelle il n'appartînt, car ce chimiste, ce savant, était en même temps un dilettante, passionné de musique et de poésie.

Déjà en 1865, à trente-trois ans, il était entré dans votre Compagnie, ayant eu l'heureuse et rare fortune d'y succéder à un homme encore vivant, M. de Lamothe, doucement réfugié dans l'honorariat

« La Science comme instrument de guerre et la Science comme instrument de paix, » tel est le sujet traité par Micé dans son discours de réception avec une érudition et une clarté qui charmèrent l'assistance et lui valurent les compliments les plus flatteurs.

L'une des lettres reçues par lui à cette occasion, après avoir célébré « les progrès incessants et si frappants des connaissances humaines dont les résultats seraient propres à changer l'état des sociétés et à consolider leur félicité », se termine par ces mots : « Puissent nos progrès, Monsieur, faire cesser tous les ferments de discordes et fortifier les liens sacrés de

l'union fraternelle, qui ne ferait de tous les peuples qu'un peuple de frères. »

Le correspondant qui écrivait à Micé, en 1866, cette sorte de profession de foi internationaliste, où le dogme de la fraternité universelle par le triomphe de la Science se trouve nettement proclamé est, Messieurs,... le cardinal Donnet.

En 1884, le gouvernement, qui connaissait Micé et sa haute valeur, le nomma recteur à Besançon, qu'il quitta trois ans après pour aller diriger l'Académie plus importante de Clermont-Ferrand.

Dans ces nouvelles fonctions, si élevées et si difficiles, Micé se montra à la fois administrateur éclairé, chef bienveillant et juste, fonctionnaire impeccable et sûr.

Aussi, lorsque vaincu par la maladie il dut, en 1897, abandonner ses fonctions et prendre sa retraite, ce fut, à Clermont, un concert unanime d'éloges et de regrets, dont j'ai retrouvé la trace émue dans les journaux locaux de cette époque.

L'éminent recteur de notre Université, M. Thamin, l'homme le mieux qualifié pour parler de Micé recteur, a dit de lui, à ce sujet : « L'histoire d'une administration reste difficile à faire, et pour la faire les documents manqueraient. Quelque chose a transpiré cependant des treize années de rectorat de Micé. On sait qu'il eut peine à quitter Besançon, puis à quitter Clermont, et que cette peine fut partagée par tous ceux qu'il laissait derrière lui. On sait qu'il mit à exécuter les moindres devoirs cette gravité douce que sa physionomie exprimait et qu'on pouvait se demander seulement ce qui l'emportait en lui du respect de la règle ou de la bonté pour les personnes. »

Obligé de prendre sa retraite à soixante-cinq ans, après un demi-siècle de labeur ininterrompu, Micé ne se résigna pas au repos. A peine de retour à Bordeaux, il s'y créa de nouveau une existence des plus actives, partageant son temps entre les œuvres amies de jadis et son domaine agricole de Ménauchon, dont il avait à cœur de faire également un modèle.

« Il revenait dans sa ville, dit M. Thamin, près de ses anciens collègues, reprenant modestement sa place aux séances de la Faculté qu'il avait contribué à fonder, dans toutes les Sociétés qu'il avait autrefois présidées, ancêtre discret, cherchant bien moins à rappeler ses services qu'à témoigner de sa fidélité. »

C'est ainsi, Messieurs, qu'usant d'un droit inscrit dans votre règlement, il réclama à la première vacance la place à l'Académie que son long éloignement ne lui avait pas permis de conserver, et qu'il redevint l'un des membres les plus assidus de vos intéressantes séances, auxquelles il participa jusqu'à ses derniers jours.

Micé a donné dans cette dernière période de sa vie l'exemple rare d'une âme énergique en qui survit, indéfectible, la volonté d'agir et celui, plus rare encore, d'un vétéran, grand par l'âge et par le passé, qui, simplement, rentre dans le rang, pour travailler sous l'autorité de plus jeunes au bien commun de l'humanité.

On est touché, Messieurs, de savoir que ce dignitaire, ancien recteur de deux Universités importantes, avait accepté dans sa vieillesse les modestes fonctions de délégué cantonal et qu'il les remplissait avec cette scrupuleuse conscience qu'il apportait en tout.

La mort seule, en enlevant Micé le 2 avril 1907, à soixante-quinze ans, a eu raison de sa vaillance, que ni l'âge ni les longues souffrances d'un mal inexorable n'avaient pu entamer.

Telle fut à grands traits, Messieurs, l'existence admirablement remplie de Micé, dont je n'ai plus qu'à souligner d'un mot, maintenant, les travaux de savant et les vertus d'homme privé.

Bien qu'interrompue en pleine activité par son entrée dans la carrière administrative, la production scientifique de Micé ne laisse pas d'être considérable.

Pareil en cela à notre distingué Président, masquant sous des pseudonymes plus ou moins transparents l'heureuse diversité de ses connaissances et de ses collaborations, Micé, esprit encyclopédique s'il en fut, a touché à tout avec la même compétence et le même succès.

En *Agriculture*, il nous a laissé ses intéressantes études sur les magnaneries en plein air, sur la fièvre charbonneuse, sur la création d'une station agronomique à Bordeaux, enfin sur le phylloxéra et la reconstitution de nos vignobles en plants français greffés sur américains, dont il fut un des premiers et des plus ardents promoteurs.

En *Histoire naturelle*, nous avons ses remarquables leçons de Cryptogamie médicale, professées en 1869 et en 1872 à l'École de médecine et de pharmacie; ses communications à la Société des Sciences physiques et naturelles sur la toxicité des champignons vénéneux et la formation du gypse.

En *Météorologie*, ses observations faites pendant

l'éclipse de soleil du 18 juillet 1860 en commun avec Baudrimont, Raulin, Hoüel et Royer.

En *Médecine*, en *Biologie*, en *Physique biologique*, en *Hygiène publique* je mentionnerai : sa relation sur le choléra des Basses-Pyrénées de 1855; sa savante thèse de doctorat sur la rotation de la matière chez les êtres vivants; son article sur l'application des sciences physiques et chimiques à la biologie; son discours à la séance de rentrée des Facultés et de l'École de médecine sur les services mutuels que se rendent la médecine et les sciences dites accessoires; son analyse à l'Académie de Bordeaux du *Traité d'anatomie humaine* de Testut et celle de l'ouvrage de notre distingué membre correspondant le docteur Lalesque : *Cure marine et phtisie pulmonaire;* sa conférence à la Société Philomathique traitant de l'action de la lumière sur les êtres vivants; enfin ses nombreux rapports au Conseil d'hygiène et de salubrité de la Gironde et aux diverses autres Sociétés dont il faisait partie.

Mais Micé était avant tout un chimiste et c'est principalement dans le domaine de la chimie que s'est affirmée sa réputation de savant.

Citons, parmi ses publications à cet égard : son examen critique et comparatif des théories dualistique et unitaire de la chimie; son volume sur les progrès de la chimie organique pure en 1868, avec quelques détails sur la chimie physiologique; son mémoire sur la notation atomique et sa comparaison avec la notation des équivalents; son rapport sur les progrès de la chimie biologique en 1882; enfin sa belle étude sur la Chimie et son fondateur, à l'occasion de la souscription internationale ouverte par l'Académie des

Sciences de Paris pour l'érection d'un monument à Lavoisier.

Deux courants dominent nettement, en sa science de prédilection, les travaux de Micé : d'une part, son goût pour les applications de la chimie à la médecine et, de façon générale, à la biologie; d'autre part, son ardeur à défendre et à propager la théorie atomique.

Il faut rappeler, pour marquer l'importance du rôle que Micé eut à jouer dans sa chaire professorale et dans ses écrits, que la chimie traversait alors une heure critique, presque révolutionnaire, de son histoire et se trouvait violemment divisée en deux camps opposés.

« D'un caractère trop indépendant pour se soumettre au dogme sans appel ou à l'autocratique ukase d'une école qui détenait pourtant faveurs et privilèges, sans se soucier même de ce qu'il en pouvait résulter pour ses intérêts immédiats, Micé, nous dit M. Denigès, prit parti pour ce qui était la raison et l'avenir et devint le disciple fidèle et actif de cet apôtre ardent des doctrines nouvelles que fut Adolphe Wurtz.

» Il propagea, dans notre région, les idées de l'illustre chimiste, et si l'injuste proscription dont elles étaient l'objet de la part de la science officielle de notre pays les fit abandonner notre mère patrie pour fleurir à l'étranger et fournir l'abondante moisson que l'on sait, il n'a pas tenu à Micé qu'elles ne jetassent de vivifiants rameaux dans notre cercle universitaire.

» Il a ainsi formé, dans la connaissance de la chimie moderne, des générations d'étudiants, affermi d'indécises attirances, fait éclore même des vocations, suprême gloire d'un maître. »

Je n'ai rien à ajouter à ces paroles si autorisées de notre collègue le professeur Denigès, dont la formation scientifique, enviable honneur, fut, en grande partie, l'œuvre de Micé.

Le savant que fut Micé était doublé d'un homme de grand cœur. Droit, probe, loyal, désintéressé, juste et bienveillant tout à la fois, il conciliait en lui des vertus en apparence opposées : une grande fermeté de caractère, une équité inflexible, un amour du devoir poussé jusqu'à la rigueur, en même temps qu'une modestie, une bonté et une indulgence infinies.

Sa vie est pleine de traits à peine connus, où se dévoilent d'admirable façon ces deux tendances si distinctes de sa nature.

Un jour, alors qu'il était recteur à Besançon et par suite en relations de voisinage avec le chef de l'État, Jules Grévy, il reçut de la présidence une lettre de recommandation en faveur d'une candidature inconnue. Renseignements pris, la nomination demandée devenait délicate. Au risque de mécontenter de hauts et puissants personnages, Micé ne s'inclina pas devant « le fait du prince » et répondit par un refus, en offrant au Président de lui en donner les raisons de vive voix. Il faut dire à la louange de Grévy, dont la bonne foi avait d'ailleurs été surprise, que loin de tenir rigueur à Micé de son attitude, il ne l'en estima que davantage.

Voici maintenant un fait, un seul entre mille, témoignant de la rare bonté de Micé.

Durant les premiers temps de ses fonctions de chef de l'Académie à Besançon, en 1885, il apprend un matin qu'un professeur du lycée a été victime, au cours de la nuit, d'un terrible incendie et qu'il a dû

se réfugier chez un voisin, avec sa femme et ses cinq enfants en bas âge. Micé dépêche aussitôt son fils aîné, avec mission de ramener le sinistré et sa famille. Après bien des résistances, le malheureux finit par céder et accepte de se rendre au Rectorat, où lui et les siens reçoivent pendant plusieurs jours la plus large et la plus réconfortante hospitalité. Et comme le professeur se confondait, en se retirant, en remerciements et en excuses, Micé répondit : « La demeure du recteur appartient aux universitaires quand ils sont dans le malheur et la détresse où vous vous êtes trouvé; je n'ai fait que mon devoir en vous recueillant. »

D'après ce qu'il fut pour les autres, il est facile de comprendre ce que Micé fut pour ses maîtres, comme Baudrimont, pour ses amis, comme Fournet et Devalz, et surtout pour les siens. Je m'en voudrais de soulever le voile d'intimité d'un foyer respecté. Il me suffira de dire que ce foyer est resté comme une sorte de sanctuaire discret, comme un temple de famille où le père disparu est toujours présent, où tout est pieusement conservé de ce qui fut sien, où tous les jours des enfants et des petits-enfants, entourant l'admirable aïeule qui ne vit plus que pour son culte, viennent communier par la pensée et par le souvenir avec l'ancêtre-dieu.

Et moi-même, impressionné par le charme mystique d'un tel milieu, où revit cette religion familiale si justement révérée autrefois, ce n'est pas sans une profonde émotion que j'ai touché ces objets et ces livres, et lu ces papiers, si soigneusement ordonnés et classés par le maître, où j'ai puisé quelques-uns des éléments de cette insuffisante biographie.

Messieurs, parmi les nombreux discours imprimés qui nous sont restés de Micé, il en est un qu'il prononça au mois d'août 1899 à la distribution des prix des écoles communales de Langon et dans lequel il eut la très heureuse idée de retracer devant ses jeunes auditeurs l'histoire des Langonnais de marque. Micé est allé prendre rang aujourd'hui, avec les frères Lugeol, parmi les plus réputés de ses compatriotes défunts.

L'heure est donc venue, pour sa ville natale, de lui rendre le glorieux hommage auquel il a droit.

Et quant à la ville de Bordeaux, elle serait aussi bien inspirée en donnant à deux des rues qui avoisinent sa Faculté de médecine le nom de Micé et celui d'Oré. L'ombre de ces deux savants se réjouirait par delà la tombe de pouvoir veiller encore, avec celle d'Élie Gintrac, sur ce beau palais de la Science dont ils ont contribué à enrichir notre cité.

Ainsi serait glorifié à sa valeur cet homme éminent, que j'ai tenté de faire revivre un instant devant vous, homme digne d'être admiré comme un modèle de haute intelligence, de grand caractère et de saine vertu, comme un exemple de sagesse antique et, pour tout dire en un mot, d'équilibre parfait.

*
* *

Ce n'est pas un mince éloge, Messieurs, que de dire de Micé qu'il fut un homme bien équilibré.

C'est chose si rare que le réel équilibre d'esprit dans notre pauvre humanité !

Songez à ce que cela suppose : un développement complet, harmonique, sans excès comme sans lacune

de tous les éléments de la mentalité; le maintien constant et invariable de cet état idéal, de cette sorte de vol plané de l'appareil psychique, à travers les orages et les tempêtes de la vie, les shocks physiques et moraux et les fragilités de l'armature corporelle, causes d'inévitables oscillations et de chutes souvent mortelles.

Tel apparaît l'équilibre d'esprit. Le définir, c'est reconnaître combien il est exceptionnel et même, à son degré absolu, au-dessus de l'essence humaine.

En proclamant une notion aussi évidente, les psychiatres ne tendent nullement, comme on les en accuse, à voir des fous partout. Ils confirment simplement cette vérité indéniable que la perfection n'est pas de ce monde et qu'en fait d'équilibre mental, comme en tout le reste, l'homme doit se contenter de l'à-peu-près.

Si encore il se maintenait dans cette stabilité relative qui constitue, faute de mieux, notre état normal !

Malheureusement, fragile et léger, il s'en écarte sans cesse et aujourd'hui, semble-t-il, plus que jamais.

Certes, le déséquilibre n'est pas chose nouvelle. L'humanité a eu de tout temps des Érostrate, et il est piquant de constater que quelques-unes des plus anciennes et des plus grandes figures de l'art tragique, comme celles d'Oreste, d'Hercule, d'Hamlet ou d'Othello sont celles de déséquilibrés.

Nous n'avons donc pas inventé la névrose. Sous des formes et des appellations diverses, elle est aussi vieille que la terre.

Mais, pour si haut qu'il remonte, le déséquilibre, d'après tout ce que nous en savons, était beaucoup

plus rare autrefois. Jadis, il pouvait passer pour l'exception; aujourd'hui, hélas ! il devient la règle.

On reproche aux spécialistes actuels d'avoir introduit en médecine une infinité d'affections nerveuses nouvelles, pompeusement habillées de grec, comme au temps d'Hippocrate, de Galien et de... Molière.

Passons condamnation sur l'abus des vocables helléniques. C'est un travers, il est vrai, mais un travers anodin et auquel chacun est si bien accoutumé depuis des siècles, qu'on ne comprendrait plus aujourd'hui la médecine si elle s'exprimait en bon français. Le jour où nous cesserions d'appeler la migraine l'*hémicrânie*, le rongement des ongles l'*onycophagie* et le vulgaire rhume de cerveau un *coryza*, nous perdrions beaucoup de notre prestige, et le client, de son côté, n'en aurait plus pour son argent.

Mais, de quelque nom qu'on les désigne, les états nerveux de l'heure présente n'en existent pas moins et ils constituent d'indéniables et trop fréquentes morbidités.

Les victimes de la *neurasthénie*, pour tant qu'on abuse de ce mot, sont aujourd'hui légion à tous les degrés de l'échelle sociale, et quant à ces innombrables singularités mentales, révélatrices d'un certain déséquilibre, originel ou acquis, qu'on appelle les « manies », les « phobies », les « tics », les « obsessions », les « impulsions », leur fréquence est devenue telle que bien peu peuvent se flatter d'en être totalement exempts.

L'un est dominé par la terreur folle des maladies, des microbes, des poisons, des poussières, des animaux, de la rage, ou par celle des grands espaces, des lieux clos, des sommets, des précipices; un autre

par l'obligation anxieuse de se poser éternellement les mêmes questions, insolubles ou ridicules, de rechercher des noms ou des mots oubliés, parfaitement inutiles, ou de compter les becs de gaz, les fenêtres et les arbres de la route, absolument contraint, lorsqu'il croit s'être trompé, de revenir en arrière et de recommencer à son début cette automatique numération.

Celui-ci est hors d'état de tenter une prière sans que surgisse à son esprit ou à sa lèvre un affreux blasphème; celui-là de marcher, dans les rues, sur les intersections de pavés, sans craindre de former des croix de funeste augure; tel de voir une épée, un couteau, des épingles, des allumettes, un cours d'eau, une fenêtre ouverte, sans se sentir poussé malgré lui, au crime ou au suicide; tel autre d'apercevoir des éclairs ou d'entendre le tonnerre, sans se jeter, affolé, dans un coin sombre ou sous un lit; tel encore, d'accomplir un acte quelconque sans s'y reprendre à dix fois, sans le marquer d'un fétiche heureux, ou sans le faire suivre de lavages de mains incessamment renouvelés.

Je n'en finirais pas si je voulais énumérer, même d'un mot, toutes ces aberrations singulières, aujourd'hui si communes, qui traduisent la prédominance, sur la volonté, de l'émotivité morbide.

Encore n'est-ce là qu'un premier degré, parfois léger, de la désharmonie psychique, dont les effets sont souvent autrement accusés et autrement fâcheux.

N'avez-vous pas vu, tout récemment encore, qu'il existe des gens qui, pour rien, sous la seule influence d'un désir irrésistible de voir briller des flammes, allument des incendies répétés, au risque

de provoquer les pires désastres? Les déséquilibrés de ce genre ne sont pas rares à l'heure critique de l'adolescence, et c'est ce qu'a bien saisi Ibsen lorsque, dans son *Canard sauvage*, il a donné à la jeune Hedwige des impulsions à l'incendie et au suicide.

Ne savez-vous pas aussi que des femmes, riches parfois et du meilleur monde, fascinées par l'irrésistible attrait du chiffon étalé à leurs yeux, volent journellement dans les grands magasins, risquant, pour satisfaire ce besoin maladif, la surveillance blessante d'un policier, la honteuse opération de la fouille intime et jusqu'au déshonneur de la comparution en justice?

Ne savez-vous pas enfin que l'impulsion et la perversion, ces deux manifestations les plus significatives du déséquilibre intellectuel et moral, revêtent des formes de plus en plus nombreuses et de plus en plus étranges et qu'elles s'observent aujourd'hui jusque dans des milieux et à des âges où on les ignorait totalement autrefois?

L'enfant a des passions et des réactions brutales d'adulte; il est, presque dès la mamelle, révolté et désenchanté, et l'on voit de petits collégiens en proie à la mélancolie et déjà lassés de vivre avant même d'avoir vécu.

Et si, quittant l'individu pour la collectivité, nous jetons un coup d'œil d'ensemble sur la mentalité publique, sur celle des groupes et des sociétés, nous y voyons se révéler plus ostensiblement encore des signes de profonde désorientation.

Dans le domaine de l'esprit, notre époque aura, plus qu'aucune autre, vu surgir dans tous les genres les plus extravagantes productions, se donnant

bruyamment elles-mêmes comme des fruits merveilleux du génie.

Le génie ! Ah ! certes, il n'est pas l'idéal de l'équilibre, et on ne saurait contester que des troubles nerveux ou mentaux l'accompagnent souvent.

Comment en serait-il autrement? Est-ce qu'il est possible de concevoir un cerveau humain enfantant froidement un chef-d'œuvre, en plein calme, en pleine lucidité?

Et lorsque cette idéation créatrice s'élève aux plus hauts sommets et se renouvelle sans cesse, comme chez les maîtres de la pensée, de la science et de l'art, ne va-t-elle pas, surtout à l'heure sacrée de l'inspiration, jusqu'au paroxysme de l'exaltation cérébrale, jusqu'à ces limites supra-humaines où la raison, devenue inconsciente, se confond presque avec la déraison?

Les anciens faisaient de l'inspiration un délire d'origine divine, et bien des grands génies, interrogés sur leur condition mentale au moment où ils produisaient leur œuvre immortelle, avouaient s'y trouver pour ainsi dire étrangers. « Il me semble, disait Mozart, que je n'y suis pour rien. »

Cela fait comprendre le déséquilibre du surhomme qui, suivant les justes vues de Réveillé-Parise et d'Émile Deschanel, n'est, en bien des cas, que la conséquence ou, pour parler le langage de Grasset, la « rançon » du génie, et non, comme l'a soutenu Lombroso, une variété d'épilepsie.

Quelle différence avec le déséquilibre du dégénéré, cerveau incomplet, dévié, perverti, où n'éclosent, en dépit d'apparences parfois trompeuses, que des floraisons malsaines, maladives ou avortées !



Quelle différence entre la psycho-névrose d'un Newton et les tristes anomalies de certains symbolistes, esthètes ou décadents !

Le déséquilibre du génie est, si l'on peut dire, le déséquilibre d'en haut; celui du dégénéré, le déséquilibre d'en bas.

On ne saurait en vérité s'y tromper ni prendre pour des produits du génie ces trop fréquentes élucubrations d'esprits malades où l'étrangeté tient lieu de beauté, où le mysticisme nébuleux, compliqué de pessimisme aboulique ou d'érotisme pervers, remplace le clair idéal, l'énergie confiante et la haute sérénité de la pensée.

Ce n'est pas seulement dans le domaine des lettres et des arts que se manifestent des symptômes de détraquement social. On en retrouve partout, et je n'aurais, certes, aucune peine à vous les montrer.

Ils sont dans la fréquence impressionnante des anomalies mentales de l'enfance, sous toutes les formes et à tous les degrés.

Ils sont dans l'extension progressive de la criminalité, particulièrement de la criminalité féminine et de la criminalité juvénile. La femme criminelle et l'adolescent criminel ne doivent être que des exceptions dans des sociétés équilibrées, et leur degré de fréquence est, à mon sens, un des meilleurs indices du degré de pondération de ces sociétés. Or, la criminalité infantile s'accroît dans des proportions redoutables : si bien que les enfants vagabonds, voleurs, incendiaires se comptent maintenant par milliers et que les assassins ont, pour la plupart, moins de vingt ans.

Je n'apprendrai non plus rien à personne en disant

que nous entrons aujourd'hui dans le règne de la femme cambrioleuse, de la femme meurtrière, apache, vitrioleuse et surtout empoisonneuse. La Locuste moderne s'est singulièrement multipliée, en tout cas compliquée, affinée, depuis l'amie d'Agrippine et de Néron, depuis la Voisin et la Brinvilliers.

Fréquemment associée au déséquilibre, à l'hystérie, à la perversité, la délinquance féminine, en sa forme la plus typique, a une psychologie à elle, que les psychiatres connaissent bien. « Ses manifestations ont un cachet étrange, mystérieux, romanesque, tenant à la fois du drame, de la féerie et du feuilleton : ce sont des inventions incroyables, des tromperies sans égales, des habiletés, des duplicités consommées, des lettres anonymes, des soupçons portés sur des tiers, avec, parfois, des imprévoyances grossières et naïves; par-dessus tout, un besoin constant de se mouvoir, de se donner en spectacle, d'occuper l'entourage, le public et la presse et, par conséquent, de provoquer des coups de théâtre et de tisser les fils d'un roman inextricable [1]. » Telle est, pour bien montrer qu'il n'y a là rien d'emprunté à quelque retentissante actualité, la façon dont je caractérisais, il y a déjà plusieurs années, la délinquance féminine hystérique.

On a dit que les sociétés ont les criminels qu'elles méritent : la nôtre tient incontestablement, en fait de criminels, le record des détraqués.

Et ce qui est pire peut-être, car cela dénote un fléchissement singulier de la conscience morale universelle, c'est que ces criminels et ces criminelles de

(1) E. Régis. — *Précis de Psychiatrie :* 3e édition 1906, pages 797 et 932 ; 4e édition, 1909, pages 891 et 1041.

marque, ces détraqués sont les héros du jour : on s'intéresse ardemment à leurs faits et gestes, on se passionne pour eux, on les applaudit, on les acclame, comme on faisait jadis pour les sauveurs de la patrie ou les bienfaiteurs de l'humanité.

Si c'était tout encore ! Mais autour de nous, que de signes révélateurs du déséquilibre général !

Voici qu'on s'aperçoit — il y a déjà vingt ans que je pousse le cri d'alarme — que l'armée s'ouvre trop facilement devant les dégénérés, les demi-fous instables, extravagants, amoraux, qui débutent dans la vie par des frasques ou des délits et qui, forcés de s'engager, transportent dans le milieu militaire, qu'ils gangrènent, leurs tares et leurs impulsions : ce qui nous vaut la dangereuse pullulation du « cafard » dans les corps d'Afrique, l'accroissement constant de la criminalité dans l'armée, et ces actes inconcevables de trahison, de vol d'engins secrets de guerre et de souillure du drapeau, qui seraient monstrueux s'ils n'étaient pas insensés !

Et voici enfin, pour ne point trop m'étendre sur ces tristesses, que de toutes parts s'affirment l'instabilité des esprits, la débilité des volontés, la veulerie des caractères : tout cela se traduisant par la déviation du bon sens public et les fréquents sursauts de la folie des foules ; par la lente désagrégation de l'idée de famille et de patrie ; enfin, par la diminution croissante de la natalité, suprême aberration d'un peuple qui ne veut plus vivre et se tue de ses propres mains.

Quelque opinion que l'on ait de ce tableau raccourci du déséquilibre actuel que je viens de tracer, qu'on le juge au-dessous de la vérité ou, au contraire, par

trop poussé au noir, il est certain qu'il répond à une réalité et que, suivant le mot d'Hamlet, il y a quelque chose de pourri dans le royaume de Danemark.

A quoi donc est dû ce déséquilibre individuel et social qu'on ne saurait contester et qui atteint, à un degré plus ou moins marqué, non pas seulement notre pays, mais toutes les grandes civilisations du monde?

Aux yeux des moralistes, il serait le résultat de l'abandon de principes et de règles de conduite qui contribuaient jadis à maintenir l'homme dans les saines limites de la sagesse et de la raison.

Pour certains, c'est l'excès d'individualisme qui est en cause; pour d'autres, le surmenage intellectuel et moral, l'âpre recherche du bien-être, la dure lutte pour la vie; pour beaucoup, le développement outré de la sensibilité émotive, s'accroissant, par l'hérédité, de génération en génération.

Et je n'ai garde d'oublier ceux qui incriminent, à tous les points de vue, notre hygiène, physique et psychique, nos habitudes de vie et tout particulièrement les poisons que nous buvons.

Au fond de ces vues, qu'on pourrait multiplier, il y a, comme toujours, une part de réel; mais aucune d'elles ne porte en soi toute la vérité.

En pathologie sociale comme en médecine ordinaire, l'étiologie des maladies est complexe et comporte un nombre plus ou moins grand de facteurs divers concourant tous, dans une mesure variable, à l'action commune.

Il serait trop long de s'étendre sur le rôle spécial de chacun de ces éléments de nocivité.

Je me bornerai simplement à rappeler une fois de plus que l'alcoolisme occupe parmi eux une place

importante et que, par son action funeste sur l'individu et sur sa descendance, il est en grande partie responsable de la dégénération progressive de notre race.

C'est actuellement, proclamons-le bien haut, le fléau le plus redoutable parmi tous ceux qui nous menacent. La diminution constante de la natalité est déjà par elle-même, nous l'avons dit, un grave danger de mort sociale. L'alcoolisme complique encore ce danger et le rend plus pressant, par ce fait qu'au milieu de la stérilité universelle il reste, lui, prolifique à l'excès, jetant ainsi dans les rangs d'une société qui déjà se meurt d'inanition, un flot sans cesse grossissant de tarés et de criminels qui la déséquilibrent de plus en plus.

Voilà, d'un mot, les méfaits de l'alcoolisme. Et quand je parle d'alcoolisme, il est bien entendu que j'ai en vue les mauvais alcools et tout particulièrement ces redoutables poisons du cerveau qui ont nom apéritifs. Je ne suis pas de ceux qui par idée préconçue, par mode ou par snobisme, proscrivent le vin comme nuisible et forcent nos pauvres générations asthéniques et anémiées à boire de l'eau plus ou moins suspecte. Ma conviction est aujourd'hui plus forte que jamais, et c'est avec une foi profonde et avec toute la fermeté que peut donner une expérience de trente ans que je dis et que je répète : « Le bon vin ne produit pas l'alcoolisme. » — « Tant que, dans les longs siècles passés, nos pères n'ont bu que du vin, il y a eu, certes, de l'ivrognerie, mais l'alcoolisme violent, dangereux, agressif, celui qui fait les dégénérés, les fous et les assassins, est resté inconnu. » — « Cet alcoolisme est né avec les mixtures à alcool et

à essences, surtout avec les apéritifs, et il croît parallèlement à leur progressive consommation. » — « Revenons donc au bon vin de nos aïeux, un des moyens, sans doute, de revenir à leur robuste et saine raison. »

Quelles que soient les causes du déséquilibre actuel et elles sont, comme on le voit, nombreuses, il importe de fixer, si possible, sa signification, son degré de gravité.

Sur ce point apparaissent deux opinions contraires : celle des *pessimistes* et celle des *optimistes*.

Pour les pessimistes, l'existence et l'accentuation croissante des tares mentales, dans nos sociétés modernes, sont un signe de fâcheux augure, un stigmate du vieillissement de ces sociétés, s'acheminant peu à peu, comme les individus, vers la déchéance finale. Nos races, affaiblies par l'âge, ne produiraient plus que des générations débiles, dans lesquelles l'harmonie organique serait rompue au profit d'un système nerveux en excès, maladivement irritable et en état de perpétuelle vibration.

Pour ceux-là, le mal est sans remède, car on ne remonte pas le cours des siècles et il ne reste plus aux peuples usés qu'à se préparer, comme des vieillards caducs, à la mort.

Avec les optimistes, la note change. Nous sommes plus que jamais, pour eux, à l'apogée de la force et de la santé, de la vigueur physique et morale, et nous tendons toujours vers le progrès indéfini de l'individu et de l'espèce. Quant à nos misères nerveuses et mentales, ce ne sont que des imperfections de notre nature, des accidents passagers de route

communs à toutes les époques et à tous les âges de l'humanité, plus fréquents peut-être à l'heure critique d'évolution sociale que nous traversons, mais en tout cas sans gravité et qui n'entament profondément ni l'équilibre, ni, à plus forte raison, la vitalité de la race.

Il est bien difficile de se prononcer entre ces deux thèses contradictoires.

Au milieu du désarroi général des esprits qui règne autour de nous, on peut constater, en effet, et l'immuable ascension de la science qui jamais ne s'éleva, par bonds plus merveilleux, vers des cimes si hautes, et la persistance, chez bien des hommes, du bon sens, de l'énergie, du dévouement et de la vertu.

Se montrer pessimiste, d'ailleurs, c'est prêcher le découragement, l'inertie, la lâcheté.

Mais gardons-nous, par contre, d'un optimisme outré. N'oublions pas que l'optimisme s'appelle « Candide » et que s'endormir dans cette béate pensée que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes, c'est se préparer un triste et douloureux réveil.

Osons le dire : le problème est inquiétant. Il faut savoir le regarder en face. Il faut se le poser et le poser aux générations qui suivent et qui auront, elles, à le résoudre. Il faut que chacun y songe, y réfléchisse et, comprenant qu'il s'agit là, pour nous, d'une question vitale, s'emploie désormais, avec tout ce qu'il peut avoir de force, d'intelligence et de haut patriotisme, à l'œuvre de régénérescence et de rajeunissement de notre race, la plus belle qui fut jamais.

Excusez-moi, Mesdames, Messieurs, d'avoir osé porter devant vous ce grave sujet de médecine

sociale. Il m'a semblé que c'était pour moi un devoir, en cette circonstance solennelle et unique, de vous dire ces choses et de les confier à vos méditations.

Et pour effacer ce qu'il peut y avoir de pénible ou d'amer dans quelques-unes de mes paroles, laissez-moi revenir, en terminant, à la noble et sereine figure de Micé et redire combien je suis reconnaissant à mes collègues de m'avoir fourni l'occasion de louer cet homme si sage et d'un équilibre si parfait.

Laissez-moi aussi, Messieurs, vous remercier une dernière fois de m'avoir accueilli avec tant de bienveillance dans votre Compagnie, exemple vivant et rare d'harmonie et de pondération suprêmes.

Si j'étais Diogène et si, lassé de l'affligeant spectacle des folies du dehors, je cherchais, pour m'y reposer, un coin idéal d'équilibre et de paix, c'est ici, qu'éteignant ma lanterne, j'arrêterais mes pas, heureux d'avoir réalisé mon rêve en venant m'asseoir au milieu de vous.

RÉPONSE DE M. LE PRÉSIDENT

A M. le Docteur RÉGIS

Monsieur,

Si j'avais des tendances fatalistes, je pourrais croire que ma qualité d'ancien président des Amis de l'Université m'avait prédestiné à l'honneur de recevoir successivement, comme président de l'Académie, les doyens de la Faculté des Sciences et de la Faculté de Droit, un professeur de rhétorique au Lycée, candidat tout désigné à la Faculté des Lettres, et, pour achever le cycle universitaire, un des professeurs les plus savants et les plus autorisés de la Faculté de Médecine.

Vous venez de faire revivre, avec une rare conscience et un respect religieux pour sa mémoire, la physionomie de votre regretté prédécesseur. Je ne m'étonne guère de découvrir des affinités électives entre la nature de Micé et la vôtre; on pourrait dire que, par le culte désintéressé de la science, par la droiture et la franchise du caractère, par le dévouement absolu à la tâche professionnelle, vous vous ressemblez comme deux frères.

Mais, si votre rôle était de rendre à notre regretté collègue l'hommage qu'il méritait, le mien est main-

tenant de faire violence à votre modestie en parlant, comme il convient, de votre personne et de vos titres académiques.

Je connais peu de carrières aussi pleines, aussi brillantes que la vôtre, au double point de vue des travaux scientifiques et des fonctions que vous avez remplies dans l'enseignement médical.

Externe des hôpitaux de Paris en 1875, interne des asiles d'aliénés de la Seine en 1877-80, chef de clinique des maladies mentales à la Faculté de médecine de Paris (concours 1880), médecin adjoint de l'asile Sainte-Anne en 1880-82, vous possédiez déjà un bagage scientifique et professionnel considérable quand vous veniez vous fixer à Bordeaux en 1883, comme médecin adjoint de l'asile de Castel-d'Andorte.

Votre valeur indiscutable attirait sur vous l'attention de la Faculté de médecine, qui n'avait pas encore d'enseignement officiel des maladies mentales, lorsque vous offrîtes de combler cette regrettable lacune. De 1884 à 1893, vous étiez ainsi chargé d'un cours libre destiné à donner aux étudiants en médecine des notions de pathologie mentale et de médecine légale des aliénés. Ce cours obtint le succès qu'il méritait, et, pour rendre justice à vos efforts, la Faculté de médecine vous confiait la clinique des maladies mentales, dès qu'elle fut en mesure d'organiser cet important service. En somme, on peut dire que vous appartenez à l'enseignement psychiatrique depuis la fondation de la chaire de pathologie mentale à la Faculté de médecine de Paris en 1879, c'est-à-dire depuis trente ans.

Pendant cette période, votre production scientifique ne s'est pour ainsi dire plus interrompue, Vos

travaux imprimés atteignent le chiffre respectable d'environ deux cents. Vous me permettrez de ne citer ici que les volumes et les opuscules les plus importants, en suivant le plus possible l'ordre chronologique : *De la Dynamie fonctionnelle au début de la paralysie générale* (prix Esquirol, 1879); *les Familles des aliénés au point de vue biologique*, en collaboration avec le professeur Ball (1883); *les Hallucinations unilatérales* (1881, 1896); *la Paralysie générale juvénile* (1883, 1909); *les Intervalles lucides dans leurs rapports avec la capacité civile des aliénés* (1886); *la Maladie de Jean-Jacques Rousseau* (1900); *les Obsessions et Idées fixes*, en collaboration avec le Dr Pitres (rapport au Congrès international de Moscou, 1897); *les Obsessions et les Impulsions*, en collaboration avec le Dr Pitres (1902); *les Régicides dans l'histoire et dans le présent* (1889); *le Climat marin atlantique dans les plats neurasthéniques* (rapport au Congrès climatologique de Biarritz, 1908); *les Conférences de psychiatrie médico-légales* faites au Palais de Justice de Bordeaux (1907).

En présence d'une production aussi intense, j'éprouve quelque confusion et quelque embarras pour en rendre compte à l'Académie et à l'imposant anditoire devant qui j'ai l'honneur de prendre ce soir la parole. Et cependant mes fonctions m'imposent le devoir de faire un sérieux effort sur moi-même pour pénétrer dans le cœur de vos œuvres, pour essayer d'en dégager l'esprit, la haute portée scientifique, morale et sociale. Heureusement je serai aidé dans cette tâche un peu ardue par le soin que vous avez pris de condenser et de résumer l'ensemble de vos travaux dans votre œuvre maîtresse, le *Précis de*

psychiatrie, dont l'éditeur Doin vient de publier la quatrième édition. Ce ne sont point encore là les quarante ou quatre-vingts éditions de l'*Assommoir*, du *Maître de Forges* et de *Quo Vadis?;* mais vous reconnaîtrez avec moi, Messieurs, que quatre éditions successives pour un volume de psychiatrie, cela constitue un chiffre assez coquet, et témoigne en tout cas du succès considérable obtenu dans les milieux scientifiques par l'ouvrage de notre confrère.

Et maintenant, je vais parcourir rapidement devant vous cet important volume qui ne renferme pas moins de 1,100 pages de texte. Dans l'introduction historique qui précède le *Précis*, vous placez votre ouvrage sous l'autorité des grands maîtres de la psychiatrie et du traitement des aliénés à l'époque moderne.

Puis vous abordez franchement votre sujet par l'étude des généralités relatives aux *psychopathies*. Vous en recherchez les *causes prédisposantes générales*, c'est-à-dire la civilisation, les races, les événements politiques, guerres, révolutions, les idées religieuses, superstitions, et les *causes individuelles* : l'hérédité, l'âge, le sexe; vous en retracez le *mode d'évolution*, la *marche*, la *durée*, la *terminaison* et les *complications*. Dans le chapitre II, qui traite de la *symptomatologie générale* des psychopathies, vous faites le dénombrement et la classification des troubles divers, à la fois *psychiques* et *physiques*, qui accompagnent et caractérisent les psychopathies; au *point de vue psychique*, troubles de l'idéation, des perceptions, de l'affectivité, de la conscience et de la personnalité, de l'activité; au *point de vue physique*, troubles de la sensibilité, de la motilité, des

fonctions trophiques, du sommeil et des fonctions organiques.

Le livre II passe à la *pathologie spéciale.* Vous y décrivez et classez les diverses formes de psychopathie, que vous divisez en deux groupes : 1° les *psychopathies-maladies :* la manie aiguë ou chronique, la manie cyclique, la mélancolie ou lypémanie aiguë, chronique ou cyclique, la manie mélancolique que vous appelez la folie à double forme, la confusion mentale; 2° les *psychopathies-infirmités* ou infirmités psychiques, comprenant les dégénérescences, telles que l'imbécillité et l'idiotie, et les déchéances, telle que la démence sénile. Mais vous prenez soin d'établir une distinction importante entre les *psychopathies simples*, c'est-à-dire les formes primitives et autonomes des maladies mentales, et les *psychopathies associées*, c'est-à-dire celles où la psychopathie ne forme pas un tout indépendant, mais se trouve étroitement liée à un autre état dont elle n'est souvent qu'une conséquence. Parmi ce second type des *psychopathies associées*, vous distinguez les *psychopathies des exo-intoxications*, c'est-à-dire l'alcoolisme, le saturnisme, le morphinisme, l'opiumisme, le paludisme des *auto-intoxications*, soit *spéciales* (gastro-intestinales, hépatiques, rénales, cutanées, génitales), soit *générales*, telles que l'arthritisme, le diabète, les traumatismes, les opérations chirurgicales, l'insolation. Enfin, dans le chapitre III, vous étudiez les *psychopathies des infections*, telles que la fièvre typhoïde, la grippe, la pneumonie, les fièvres éruptives, la diphtérie, l'érésypèle, le choléra, la rage, la syphilis, la tuberculose et le cancer.

L'Académie me permettra de mettre particulière-

ment en relief cette partie, à coup sûr la plus personnelle de votre *Précis*, à laquelle vous avez donné un développement beaucoup plus considérable dans la troisième édition, car vous n'avez pu vous empêcher de tenir compte de l'influence que l'application des grandes théories modernes de l'infection et de l'auto-intoxication a exercée sur la psychiatrie, et des répercussions inévitables du progrès de la pathologie médicale sur cette branche spéciale de la médecine. Vous faites remarquer avec juste raison que l'enseignement psychiatrique a eu le tort de se cantonner trop exclusivement dans l'étude des grandes folies des asiles d'aliénés, en laissant à l'arrière-plan les psychoses symptomatiques, juste au moment où les psychoses des auto-intoxications et des infections prenaient un rôle prépondérant, et représentaient la presque totalité de ces innombrables psychoses symptomatiques auxquelles le praticien a particulièrement affaire, et qu'il rencontre sur sa route pour ainsi dire à chaque pas. Il est donc de toute évidence, concluez-vous, « que si on enseigne à l'étudiant ce qu'est la lypémanie, ce qu'est la folie systématisée progressive, ce qu'est le délire des persécutés, persécuteurs, etc., on doit lui enseigner aussi ce qu'est le délire de la pneumonie, de la fièvre typhoïde, de la grippe, de la variole, du choc traumatique, de la syphilis, de la tuberculose et du cancer.

En faisant, dans votre *Précis*, aux psychoses symptomatiques ou associées une part qui ne leur avait jamais été attribuée dans aucun ouvrage antérieur, vous avez apporté à la psychiatrie une contribution d'un intérêt capital, et vous avez fait accomplir à l'étude des maladies mentales un progrès

inappréciable; c'est là ce qui constitue, je le répète, un des traits les plus saillants de votre personnalité scientifique.

Le livre III de votre *Précis* traite de la *pratique psychiatrique*, qui se divise en deux parties : la pratique *médicale* et la pratique *médico-légale*. La pratique médicale comprend le diagnostic, le traitement, l'assistance des aliénés dans des établissements spéciaux. Pour faciliter le diagnostic, vous avez établi *deux tableaux-guides*, très clairs et très précis, qui, comme vous le dites vous-même, « s'ils ne permettent pas au praticien et à l'étudiant de fixer à son rang nosologique un psychopathe aussi facilement qu'il le ferait pour une plante à l'aide des classifications d'une flore, ou pour un individu à l'aide de Bertillonnage, ne les en aide pas moins dans leur tâche, et c'est là l'essentiel. » Quant au traitement des aliénés, vous me permettrez de signaler la compétence et la prudence dont vous faites preuve pour adapter le rôle des divers agents curatifs à l'état des malades, à la situation de leurs familles et aux nécessités de leur position sociale.

En ce qui concerne la législation qui régit l'assistance des aliénés, vous vous bornez à transcrire sans commentaire la loi de 1838, tout en approuvant complètement l'idée générale dont elle s'inspire. La loi Dubief, votée par la Chambre des députés en 1896 et pendante devant le Sénat, introduit dans la loi de 1838 de nombreuses modifications. En ce qui concerne l'application de cette loi, vous vous ralliez aux conclusions du rapport d'Anglade à la Société de Médecine de Bordeaux qui, entre autres critiques de la loi Dubief, lui fait le grave reproche d'avoir



admis la séquestration des aliénés à domicile, en stipulant qu'un aliéné peut être retenu pendant trois mois avant que la surveillance judiciaire commence à s'exercer, et que le traitement peut continuer, s'il est jugé correct non par un médecin autorisé, mais par le procureur de la République.

Dans la deuxième partie, qui touche à la pratique médico-légale, vous êtes amené à envisager la grosse question de la responsabilité pénale des aliénés. Vous vous ralliez, très sagement selon moi, à la thèse de Falret, qui « admet des états mixtes intermédiaires » entre la raison et la folie, dans lesquels il est permis » de discuter le degré de responsabilité, d'admettre, » à côté de la responsabilité entière, la responsabilité » atténuée selon les cas, et où il n'y a pas lieu d'appli- » quer le critérium de l'irresponsabilité absolue que, » pour notre part, nous admettons sans exception » pour tous les cas d'aliénation mentale nettement » confirmée et nettement caractérisée ».

Vous rappelez que certains aliénistes repoussent la responsabilité atténuée parce qu'ils lui reprochent d'équivaloir à la culpabilité atténuée; par suite, d'aboutir à des circonstances atténuantes, à des peines courtes, protégeant mal la société contre des individus souvent dangereux; mais vous refusez d'adhérer à cet argument en faisant valoir que « même si la conclusion de responsabilité atténuée » devait aboutir à une atténuation de peine, préju- » diciable à la société, la psychiatrie n'en serait pas » moins dans l'obligation de la formuler, parce qu'elle » repose sur un fait auquel on ne peut rien changer. » Il est facile de se rendre compte que ce n'est point » la conclusion médicale qui est ici en cause, c'est

» notre système pénal lui-même qui, basé sur le
» principe de la culpabilité et de la peine proportion-
» nelle à la culpabilité, est acculé à la nécessité de
» considérer une atténuation de responsabilité comme
» une atténuation de culpabilité, par suite, de lui
» appliquer une atténuation de peine ».

Il suffirait, ajoutez-vous, « pour faire cesser cet
» état de choses, fâcheux et dangereux, tout le monde
» en convient, non pas de supprimer la responsabilité
» atténuée (on ne peut pas faire qu'il n'y ait pas de
» semi-aliénés), mais de substituer au système pénal
» de la culpabilité et de la peine, celui de la préserva-
» tion et de la défense sociales. Avec ce système et
» pour un même délit, le cas de responsabilité atténuée
» pourra comporter une mesure de préservation
» sociale plus prolongée que le cas de responsabilité
» entière, parce que cette mesure de préservation
» sera proportionnelle non au degré de responsabi-
» lité ou de culpabilité, mais au degré et à la durée
» du danger que l'individu fait courir à la société. »

Vous soulevez là, Monsieur, un grave problème juridique, qui tend à ébranler notre législation pénale jusque dans ses fondements traditionnels. Aussi bien la tradition ne conserve-t-elle sa valeur et son efficacité que si elle sait s'adapter aux besoins nouveaux, aux changements introduits par l'évolution sociale dans la conception et dans la pratique des principes juridiques. J'incline donc à estimer avec vous que le système pénal de la culpabilité et de la peine a fait son temps, et qu'il importe de lui substituer celui de la préservation et de la défense sociales. Désormais, ce qui doit servir de critérium au magistrat dans l'appréciation des délits ou des crimes commis par

des aliénés, ce n'est pas le degré présumé de culpabilité et de responsabilité du délinquant, mais l'intensité du péril auquel les attentats des individus atteints de tare mentale exposent la sécurité et l'existence du corps social.

Dans cet ordre d'idées vous mettez en évidence les lacunes de notre législation au point de vue des aliénés dits criminels. Le fait le plus grave, dites-vous, consiste en ce que la sortie de ces aliénés n'est entourée d'aucune garantie particulière et s'opère aussi facilement que celle des autres malades. La société se trouve donc complètement désarmée vis-à-vis de ces individus, car ils échappent à la fois à la répression des criminels et à la surveillance suffisamment prolongée que réclament les aliénés dangereux. Aussi, en attendant des réformes que les parlements ne paraissent guère disposés à adopter, vous insistez sur l'urgence d'imposer comme condition de la sortie de tout aliéné criminel interné un examen médico-légal, après avis confirmé et motivé du parquet.

J'ai terminé le dépouillement de ce volumineux dossier qui constitue votre *Précis de psychiatrie*, et j'espère que l'Académie et cette nombreuse assistance ne me tiendront pas rigueur pour avoir ainsi feuilleté devant elles les pages les plus significatives de ce savant traité. Je ne voudrais pourtant pas quitter ce *Précis* sans essayer d'en résumer succinctement les qualités maîtresses et la valeur spécifique. A la fin de la préface de la troisième édition vous signalez « cette sorte d'engouement, de snobisme, qui nous » pousse à ne trouver rien de bien que ce qui nous » vient de l'étranger et à laisser s'effacer peu à peu, » sans le vouloir et sans le savoir, les caractères de

» la personnalité nationale. Tout en faisant aux tra-
» vaux étrangers, dans cet ouvrage, la large et légitime
» part qui leur est due, il m'a donc paru, dites-vous,
» qu'il n'était pas nécessaire de tout leur emprunter :
» théorie, idées et langage, et j'ai pensé que ce *Précis*
» pourrait donner un aperçu général de nos connais-
» sances théoriques et pratiques en médecine mentale,
» bien que restant par ses traditions, par ses affinités,
» par sa terminologie, par son caractère, en un mot
» par ce quelque chose qui se dégage d'un livre aussi
» bien que d'un être vivant, un spécimen, bon ou
» mauvais, réussi ou non, de la psychiatrie française. »

Eh bien ! Monsieur, laissez-moi vous féliciter d'avoir pleinement réussi à réaliser l'idéal que vous aviez conçu. En effet, ce que je goûte et loue par-dessus tout dans votre *Précis*, c'est le tour d'esprit éminemment national qui le distingue des productions du même genre. Ce sont ces remarquables qualités d'exacte et fine observation, d'ordre, de méthode et de clarté que vous avez su déployer dans le plan d'ensemble, dans la distribution des matières, dans la classification des chapitres de votre ouvrage, et qui caractérisent le génie français. Si je me défie de ma compétence pour porter un pareil jugement, je n'ai qu'à le placer sous la haute autorité de M. William Mac Donald, qui s'exprime ainsi dans l'analyse qu'il a faite de votre ouvrage : « Le *Précis* de Régis est à la
» littérature psychiatrique française ce que le *Lehr-*
» *buch* de Kræpelin est à la littérature psychiatrique
» allemande. »

Au temps de ma jeunesse, j'ai eu la bonne fortune d'assister souvent aux séances de l'Assemblée nationale de Versailles, et d'entendre les discours des

véritables hommes d'État qui gouvernaient alors la République, et discutaient tous les jours à la tribune les plus hautes questions de politique, d'administration, de finances ou de travaux publics : les Thiers, les Dufaure, les Léon Say, les de Freycinet, etc. J'admirais chaque fois la clarté, la lucidité, l'ordre parfait qui éclataient dans l'exposition et le développement de leurs discours, et qui permettaient au public de suivre sans aucune peine la discussion des sujets les plus techniques.

C'est une impression analogue que j'ai éprouvée quand j'ai entrepris, non sans quelque défiance de moi-même, l'étude de votre *Précis de psychiatrie.* Je vous sais gré, Monsieur, d'avoir donné satisfaction à mon amour-propre en me prouvant que je n'étais pas trop indigne de m'initier aux secrets de la science psychiatrique, et de m'avoir livré le fil conducteur qui a permis à un profane comme moi de pénétrer dans les arcanes du temple et de ne point s'égarer dans le labyrinthe, quelque peu tortueux, des psychoses et des névropathies.

Quelle que soit l'importance du *Précis de psychiatrie* dans l'ensemble de votre œuvre, il ne m'a pas suffi pour faire le tour complet de votre personnalité. Vos travaux de psychiatrie vous ont naturellement conduit à étudier des questions connexes, qui se rattachent plus ou moins directement aux névroses et aux psychoses, entre autres l'alcoolisme. Dans vos deux opuscules, *le Vin et l'Alcoolisme*, *Jean-Jacques Rousseau et le Vin*, vous avez énergiquement dénoncé le fléau et le danger social de l'alcoolisme qui menace de décimer les forces vives de la nation française. Vous avez constaté, par les enquêtes de vos élèves,

le Dr Pagès et le Dr Ducuron-Tucot, en Charente et en Armagnac, que la proportion des aliénés alcooliques était infime dans les départements où l'on boit du vin, et que la consommation du vin présentait la meilleure garantie contre l'invasion des « apéritifs » et des boissons alcooliques.

En 1902, lors de l'inauguration du deuxième débit de l'Œuvre bordelaise des Débits de tempérance, vous disiez dans votre allocution à Frédéric Passy: « Ne faisons donc point en pure perte le jeu de l'étran-» ger; n'essayons pas vainement de transformer le » Français en buveur exclusif d'eau, de bière ou de » thé; laissons-lui le vin, cette incomparable et bien-» faisante boisson nationale, infusée dans notre sang » depuis des siècles, et à laquelle nous sommes cer-» tainement redevables d'une partie de nos vieilles » qualités héréditaires. Bornons-nous simplement, ce » qui est facile, à lui donner, sans abus, du bon vin » naturel; proscrivons de la façon la plus absolue les » alcools et les boissons toxiques, et revenons au vrai » vin; telle est à notre sens la meilleure manière de » lutter contre l'alcoolisme et ses fâcheux effets. » C'est la formule des esprits sages et pondérés, c'est » celle que défendent ici nos distingués confrères » les Drs Arnozan, Mauriac, Cayla et Vergely. »

En 1906, poursuivant le bon combat contre l'absinthe et les apéritifs, vous avez fait voter par la Société de Médecine et de Chirurgie de Bordeaux un vœu qui a été transmis à la Chambre des députés et au Sénat, demandant le vote par le Parlement de toutes les mesures législatives propres à atténuer les progrès du mal, telles que la limitation du nombre des débits d'alcool et de liqueurs alcooliques, à assurer

sur place la surtaxe des absinthes et des apéritifs, la réduction uniforme à 40° maximum du degré alcoolique de toute liqueur débitée dans les établissements publics, etc.

La propriété et le commerce girondins vous gardent une profonde reconnaissance pour la vaillante croisade que vous avez entreprise en faveur du vin contre l'alcool. Si vous pouviez user de votre influence auprès de vos confrères parisiens pour les décider à lever le regrettable interdit qu'ils ont si légèrement lancé contre l'usage du vin, vous rendriez au commerce et à la viticulture de notre région un service autrement utile et autrement intelligent que tous les projets plus au moins illusoires de la délimitation et des vignettes de garantie.

Parmi les adhérents à la campagne contre l'alcool, vous enrôlez J.-J. Rousseau qui, dans un passage de son *Émile*, a fait aussi sa manifestation contre la fraude et parlé de l'adultération du vin par les mastroquets de son époque. L'auteur de l'*Émile*, dites-vous, « est décidément un des nôtres, et il ferait cer-
» tainement campagne avec nous au cri de : « Pour
» le vin contre l'absinthe et l'apéritif. »

Mais J.-J. Rousseau n'était pas seulement un défenseur du vin et un ennemi des apéritifs ; il était encore un type éminent de neurasthénique, et il vous intéressait ainsi à un double titre ; aussi lui avez-vous consacré dans la *Revue Philomathique* un curieux article intitulé : « La neurasthénie de J.-J. Rousseau. » Vous y établissez, d'après des textes empruntés aux œuvres mêmes de Rousseau, qu'il serait trop long de rappeler ici, que l'auteur des *Confessions* présentait les caractères essentiels de la neurasthénie hypocon-

driaque, c'est-à-dire l'angoisse psychique se traduisant par la difficulté de l'attention, la faiblesse de la volonté, la fatigue rapide sous l'influence de la moindre contention d'esprit, des hésitations et des perplexités allant jusqu'à l'aboulie, l'hypersensibilité entraînant la timidité extrême, l'ereutophobie, et enfin les obsessions impulsives telles que la fugue et le vol. « Tout cela ne l'empêche pas, dites-vous dans » la conclusion de votre article, d'être un grand » écrivain, au contraire, car, ainsi qu'on l'a déjà » remarqué, son génie fut fait en grande partie de ce » même excès de sensibilité dont se composa, nous » venons de le voir, sa névrose. »

L'étude sur la neurasthénie de J.-J. Rousseau se ramifie directement à vos *Fragments psychologiques sur le génie et le talent*, où vous examinez la question si intéressante des rapports des troubles du système nerveux avec le génie et le talent. Vous y exposez impartialement les deux thèses inverses du *génie-maladie*, inspiré de la fameuse formule de Moreau de Tours : « Le génie est une névrose, » et du *génie-perfection*, défendu par Jacobi et Henri Joly, d'après laquelle le génie, loin d'être un symptôme d'affaiblissement et de dégénérescence, marque au contraire l'épanouissement, momentané et excessif, en un homme, des aptitudes de toute une famille et de toute une race.

On aimerait à connaître votre opinion sur ces deux thèses, à savoir exactement vers laquelle des deux inclinent vos préférences; mais vous entendez garder la neutralité et laisser au lecteur le soin de choisir entre elles. Je serais cependant surpris si la citation suivante du Dr Grasset ne représentait pas le fond

de votre pensée sur ce sujet controversé : « La supé-
» riorité et la névrose ne sont reliées chez le même
» individu que par une souche commune; ce tronc
» commun est un tempérament et non une maladie;
» de ce tronc commun sortent des branches de vigueur
» et d'aspect bien différents : l'une, rabougrie et
» maladive, c'est la névrose; l'autre, d'une magnifique
» et vigoureuse frondaison, c'est le génie. Le génie
» n'est pas une névrose; la névrose est plutôt la
» rançon du génie; la supériorité intellectuelle n'est
» pas un symptôme de névrose; la névrose est plutôt
» la plaie, la complication de la supériorité. Ce n'est
» pas la cause, c'est l'obstacle. »

En 1902, à la séance d'ouverture du Congrès des aliénistes et neurologistes de Grenoble, vous prononcez un discours sur « la folie dans l'art dramatique », où vous montrez comment, soit dans le théâtre antique, soit dans le théâtre moderne, les plus grands génies dramatiques : Eschyle, dans sa trilogie d'*Oreste;* Sophocle, dans *Ajax;* Euripide, dans *Hercule furieux;* Shakespeare, dans *Macbeth*, *le Roi Lear*, *Hamlet;* Ibsen, dans *Maison de poupée*, *le Canard sauvage*, *les Revenants*, ont compris et mis en œuvre les rapports de la folie avec l'art dramatique.

Vous faites preuve d'un sens critique très juste et très aiguisé quand vous opposez la manière des dramaturges anciens, se préoccupant toujours d'incorporer la folie à une action vivante et de demander à l'action, non à la maladie elle-même, l'émotion des spectateurs, au procédé scénique, grossier et faussement réaliste de certains auteurs modernes, tels que Zola dans *l'Assommoir*, ou Gérard Hemptmann, dans *l'Assomption de Hannele Mattern*. Voilà pourquoi,

dites-vous en résumé, « les auteurs qui veulent repré-
» senter les troubles de l'esprit doivent viser non
» seulement à la vérité clinique, mais à la fusion har-
» monique de cette vérité, au moins relative, avec
» l'essence même du sujet. Je suis de ceux qui pensent
» que les questions médicales, celles surtout relatives
» à la folie, ne doivent être abordées au théâtre qu'à
» bon escient et que, sous prétexte de tranches de vie,
» on fait aujourd'hui un inutile abus de thèses et
» d'exhibitions pathologiques, dont beaucoup ne sont
» guère au-dessus des inventions des romans feuille-
» tons. » Cette justesse et cette acuité du sens critique se retrouvent dans votre article sur le personnage d'Hamlet et son interprétation par Mme Sarah Bernhardt, publiée dans la *Revue Philomathique* du 1er octobre 1899. Vous y avez parfaitement compris et dégagé la double personnalité d'Hamlet telle que l'a conçue le génie de Shakespeare. « L'idée de faire
» d'Hamlet, dites-vous, un vrai triste, une âme malade,
» en même temps qu'un faux insensé, pour si com-
» plexe qu'elle dût rendre le personnage, était en
» réalité supérieure, puisqu'elle lui donnait un carac-
» tère plus vivant, plus sympathique, plus humain.
» Charger un héros de poursuivre une œuvre de ven-
» geance, c'était bien; en charger un être débile, per-
» plexe, angoissé, s'efforçant douloureusement de
» vouloir et d'agir pour mener à bien sa trop lourde
» tâche, c'était du génie. »

C'est bien, en effet, dans cette dualité et dans cette complexité antinomique du caractère d'Hamlet que résident la haute génialité et la puissance dramatique de la conception shakespearienne; aussi l'artiste chargé de représenter au théâtre le personnage

d'Hamlet devra-t-il prendre pour objectif essentiel de son action scénique la fidélité absolue à cette dualité du personnage d'Hamlet, voulue et réalisée par le génie du grand dramaturge anglais.

Or, vous relevez avec beaucoup de finesse et de pénétration, selon moi, les lacunes de l'interprétation de Mme Sarah Bernhardt à ce point de vue. « Il me » semble, dites-vous, que Mme Sarah Bernardt, sans » aller jusqu'à faire d'Hamlet un résolu, atténue trop » son vrai caractère, fait de faiblesse, d'hésitations, » de découragement, de nervosité et de fausse folie » confondue, pour nous montrer en lui presque un » vengeur ordinaire sérieusement appliqué à sa tâche, » la poursuivant obstinément à travers les difficultés » et les embûches, guidant les événements plutôt qu'il » n'est guidé et ballotté par eux. L'interprétation » d'Hamlet par Mme Sarah Bernhardt, d'ailleurs très » remarquable, gagnerait donc en exactitude et en » profondeur si elle comprenait davantage la mélan- » colique débilité du héros en face de son œuvre, ses » doutes, ses oscillations, son impuissance doulou- » reuse d'agir jusqu'au moment où une circonstance » fortuite l'oblige à exécuter tout à coup, et comme » impulsivement, l'acte de vengeance dont il est » chargé. »

Le psychiatre et le neurologiste se retrouvent tout entiers dans ce jugement du critique théâtral, et, pour en éprouver la justesse, on n'a qu'à se rappeler la composition du personnage d'Hamlet par d'autres interprètes de Shakespeare, tels que Mounet-Sully, Ernest Rossi, Fechter, Irving, etc., qui s'attachaient à mettre en lumière dans leur action dramatique et scénique ce contraste saisissant entre la grandeur

de la tâche et la faiblesse de l'homme chargé de l'exécuter, qui faisait dire à Gœthe : « Il est évident » pour moi que Shakespeare a voulu peindre un grand » acte confié à une âme trop faible pour l'accomplir, » et je vois cette pensée dominer dans toute la pièce. » C'est un chêne planté dans un vase précieux qui » n'aurait dû recevoir que d'aimables fleurs : les raci- » nes s'étendent, et le vase est brisé. »

Après avoir étudié les rapports de la folie et du génie, le rôle de la folie au théâtre et dans l'art dramatique, il était naturel de porter l'objet de vos recherches et de vos réflexions sur les rapports des affections mentales avec le pessimisme contemporain. Vous constatez les manifestations de ce pessimisme dans le tour d'esprit éminemment triste de la littérature contemporaine, dans les œuvres de Tourguénef, Tolstoï, Dostoïewsky, Ibsen, Strinberg, etc., et, comme la littérature vous paraît être l'expression de la société, vous en déduisez que cette mélancolie de la littérature existe aussi dans l'âme des foules, et qu'au pessimisme littéraire correspond un pessimisme social. Vous trouvez la preuve directe de ce pessimisme dans l'accroissement continu des maladies mentales, de la neurasthénie, des obsessions, des phobies, dont les victimes sont, au premier degré, des pessimistes.

Quant à l'étiologie de ce pessimisme, elle vous paraît multiple et complexe. Vous ne contestez pas l'influence des causes morales, mais vous insistez sur ce fait que ces causes n'agissent que par l'intermédiaire d'un facteur principal : le développement exagéré du système nerveux et, en particulier, de la sensibilité. La cause essentielle du pessimisme en détermine donc d'elle-même les remèdes. Si l'hyper-

sensibilité constitue le facteur dominant du pessimisme, il n'y a qu'un moyen de le combattre : c'est d'imprégner l'éducation des jeunes générations de tout ce qui, dans le domaine physique ou moral, est susceptible de diminuer la sensibilité nerveuse et de lui faire contrepoids ; fortifier le corps, fortifier l'esprit, développer la volonté, la maîtrise de soi, encourager le goût de l'action et de l'effort, tel doit être l'objectif des éducateurs de la jeunesse qui veulent faire des hommes adaptés à leur rôle social.

Mais ce ne sont pas seulement les éléments sains et normaux des jeunes générations qu'il importe d'arracher à la servitude des maladies mentales et du pessimisme; c'est encore la catégorie des enfants arriérés et anormaux qu'il s'agit de ramener aux conditions de la vie normale par l'hygiène physique et morale, par l'action combinée du médecin et de l'éducateur. Aussi n'avez-vous pas marchandé votre activité et votre dévouement à la cause si intéressante des enfants anormaux. Aidé dans votre tâche par l'initiative de M. le recteur Thamin et par le concours de M. l'inspecteur Rotgès, vous avez largement contribué à la création de deux classes d'enfants anormaux dans les écoles primaires de la ville de Bordeaux.

Dans un rapport très documenté adressé au maire de Bordeaux, vous exposez l'historique de la question depuis le point de départ du mouvement en faveur des anormaux provoqué par le Congrès national d'assistance publique et de bienfaisance privée, en 1903, jusqu'à la création de deux classes spéciales d'anormaux dans les écoles primaires de Bordeaux au printemps 1907 et à l'organisation de l'inspection

médicale spéciale qui vous a confié la direction de cet important service. Vous félicitez notre ville d'avoir eu l'honneur de créer, la première après Paris, deux classes d'anormaux, tout en l'avertissant qu'elle est aujourd'hui distancée par d'autres villes, comme Lyon, auxquelles elle a servi d'exemple, et vous terminez votre rapport par la conclusion suivante : « Si l'on veut obtenir des classes ou des écoles d'anor- » maux tous les résultats qu'on est en droit d'en » attendre, il y faut la collaboration étroite, conti- » nue du médecin et de l'éducateur. »

Je ne voudrais pas abandonner cette question des rapports du pessimisme avec l'éducation de la jeunesse sans citer la péroraison de votre conférence, faite sous le patronage des Amis de l'Université de Bordeaux, en avril 1898, qui en résume nettement l'esprit et les tendances : « Virilisons-nous donc, Mes- » sieurs, virilisons surtout par tous les moyens en » notre pouvoir ceux qui nous suivent; c'est certaine- » ment la meilleure façon de les aimer, et c'est encore » la meilleure façon de les soustraire au pessimisme » et de leur préparer, s'il est possible, un peu de » bonheur ici-bas ! »

Les conseils si sages et si élevés que vous donniez en 1898 aux éducateurs des nouvelles générations ont-ils été entendus? Nous est-il permis de constater depuis cette époque une diminution de l'excès de la sensibilité nerveuse, un recul du pessimisme, une restauration si désirable de l'équilibre individuel ou social? Cette question me ramène à la seconde partie du remarquable discours que nous venons d'entendre et sur laquelle je demande à l'Académie de retenir quelques instants son attention.

Bien loin de constater un arrêt de la sensibilité nerveuse, vous signalez au contraire une recrudescence des symptômes de la désharmonie psychique à ses divers degrés. « Ne savez-vous pas, dites-vous, » que la perversion et l'impulsion, ces deux manifes-» tations les plus significatives du déséquilibre intel-» lectuel et moral, revêtent des formes de plus en » plus nombreuses et de plus en plus étranges, et » qu'elles s'observent aujourd'hui jusque dans des » milieux et à des âges où on les ignorait totalement » autrefois; » et vous vous empressez d'ajouter : « Si, » quittant l'individu pour la collectivité, nous jetons » un coup d'œil d'ensemble sur la mentalité publique, » sur celle des groupes et des sociétés, nous y voyons » se révéler plus ostensiblement encore des signes de » profonde désorientation. »

Parmi ces signes, vous citez au premier rang l'extension progressive de la criminalité féminine et juvénile, cette dernière qui a augmenté de 4,50 0/0 en 75 ans, et vous faites remarquer que dans des sociétés équilibrées, le crime de la femme et de l'enfant ne devrait exister qu'à l'état tout à fait exceptionnel. « On a prétendu, dites-vous, que les » sociétés ont les criminels qu'elles méritent; la nôtre » tient incontestablement, en fait de crimes, le record » des détraqués. » Vous signalez aussi l'accroissement effrayant de la criminalité dans l'armée : actes de trahison, de vol d'engins de guerre, de souillure du drapeau, etc.

Pour rendre le tableau plus complet, mais non certes plus rassurant, j'oserai ajouter à votre diagnostic quelques autres symptômes de déséquilibre social. Et d'abord, le phénomène si connu et si triste-

ment éloquent de la dépopulation, qui s'est traduit, pour le premier semestre de 1909, par un excédent de 28,203 décès sur les naissances, en sorte que si le second semestre donne les mêmes résultats, la France va perdre en un an une population presque égale à celle d'une ville comme Versailles, et que lorsqu'il naît 25 enfants en Allemagne, 18 en Angleterre, il en naît seulement 15 en France et 10 dans le département qui compte le moins d'enfants, le Lot-et-Garonne. La natalité est encore diminuée par un autre fléau antisocial, la fréquence croissante des avortements; ce qui a permis au président Roosevelt de dire récemment qu'« une nation dont les hommes » ne veulent plus faire la guerre et dont les femmes » ne veulent plus faire d'enfants est une nation frap-» pée au cœur ».

Passant au domaine économique, vous parlerai-je de la situation des finances publiques de la France, qui lui crée un état d'infériorité flagrante au regard des nations étrangères; de sa colossale dette publique qui s'élève à 32 milliards; de son budget qui subit depuis ces dernières années une effrayante progression, qui dépasse aujourd'hui 4 milliards et se solde, en 1909, par un déficit de 200 millions? Et pour faire face à ces énormes charges, se répartissant sur une population décroissante, un pourcentage d'impôts qui, proportionnellement à la population, a augmenté en France, depuis dix ans, de 48 fr. 30 par tête d'habitant, tandis qu'en Allemagne l'augmentation n'est que de 1 fr. 62, en Angleterre de 4 fr. 83, et aux États-Unis de 0 fr. 90. Si maintenant nous examinons le mouvement de notre commerce extérieur depuis dix ans, toujours comparativement aux autres

puissances, nous trouvons que la progression pour la France a été de 30 0/0, pour l'Angleterre de 33 0/0, pour les États-Unis de 51 0/0 et pour l'Allemagne de 60 0/0. Ajoutez à cela le lamentable affaiblissement de notre marine nationale, qui tend à ne plus occuper que le quatrième ou cinquième rang parmi les flottes des pays étrangers. Ai-je besoin d'insister sur le développement continu des divorces et des grèves qui atteste des troubles profonds dans l'état des relations familiales et des rapports entre le capital et le travail, et sur ce fait tout récent de la Confédération générale des fonctionnaires qui, au nombre de 167,000, n'hésitent pas à se coaliser et à se dresser contre la nation dont ils tiennent leur mandat et leurs moyens d'existence?

J'arrête ici cette pénible énumération pour ne pas encourir le reproche de verser à mon tour dans le pessimisme, et je me contente de me référer à ce passage de votre discours qui résume en un vigoureux raccourci tous nos sujets d'inquiétude et de tristesse nationales : « De toutes parts s'affirment l'instabilité » des esprits, la débilité des volontés, la veulerie des » caractères, le déchaînement égoïste et déréglé des » appétits et des intérêts, tout cela se traduisant par » la déviation du bon sens public et les fréquents sur» sauts de la folie des foules ; enfin, comme couronne» ment, par la lente désagrégation de l'idée de famille » et de patrie et la diminution croissante de la nata» lité, suprême aberration d'un peuple qui ne veut » plus vivre et se tue de ses propres mains. »

Vous êtes trop imbu de la mentalité médicale pour ignorer qu'en pathologie individuelle ou sociale le diagnostic ne constitue que le prologue de l'action

curative, que la tâche spéciale du médecin consiste surtout à déterminer les causes fondamentales du mal et à découvrir les remèdes appropriés. Parmi ces causes, vous placez au premier rang l'alcoolisme; vous proclamez bien haut que c'est actuellement le fléau le plus redoutable parmi tous ceux qui nous menacent. Il aggrave encore le danger de la diminution de la natalité par ce fait qu'« au milieu de la stérilité universelle il reste, lui, prolifique à l'excès, » portant ainsi dans les rangs d'une société qui déjà » se meurt d'inanition, le flot sans cesse grossissant » des dégénérés et des criminels, qui la déséquilibrent » de plus en plus ».

La réalité du déséquilibre social actuel, dont vous signalez les multiples syndromes en termes si saisissants, n'est certes pas contestable; il n'y a que les aveugles et les sourds volontaires pour ne la voir ni l'entendre. Mais en ce qui concerne son degré de gravité, deux thèses contraires se présentent : celle des optimistes et celle des pessimistes. Vous vous bornez à exposer les deux termes de l'alternative sans vous prononcer formellement entre eux. J'essaierai de répondre à votre place et d'exprimer ici mon sentiment sur cette question particulièrement angoissante pour les destinées de notre pays : le déséquilibre actuel révèle-t-il une simple crise de croissance, une évolution passagère, ou bien la décadence définitive et irrémédiable de notre société contemporaine? En présence des plaies et des tares sociales qui frappent douloureusement notre attention, convient-il de s'arrêter à l'optimisme ou au pessimisme?

Pour ma part, je n'hésite pas à conclure : il ne faut

être ni optimiste ni pessimiste, ou plutôt il faut être pessimiste avec les yeux et optimiste par l'action. Je m'explique. Les hommes de pensée, les philosophes, qui vivent dans leur tour d'ivoire, ont peut-être le droit de se mo trer pessimistes en face des signes indéniables d'amoindrissement ou de décadence qui nous entourent de tous côtés; mais l'homme d'action, le citoyen, tout en ne fermant nullement les yeux sur aucun des fléaux qui menacent l'équilibre de nos sociétés, tout en ne conservant que peu d'illusions sur l'imminence et la gravité de ces périls, tout en les sondant d'un regard ferme et lucide, a le devoir de se garder du pessimisme, qui risquerait d'entraver son action, de diminuer son énergie et sa capacité de dévouement, qui le rendrait assurément moins apte à remplir son rôle social, à combattre, grâce aux ressources inépuisables de son intelligence et de sa volonté, l'influence délétère des tares sociales. Or, nous n'avons pas trop de toute notre activité et de toute notre énergie pour lutter contre les deux pires fléaux de l'heure actuelle : alcoolisme et dépopulation, qui, si l'on n'y met bon ordre, conduiront lentement, mais sûrement, le pays au suicide et à la domination de l'étranger.

Dans cette lutte quotidienne, nous n'avons guère rencontré jusqu'ici que l'indifférence et la défaillance des pouvoirs publics sur lesquels nous croyions avoir le droit de compter. C'est une raison de plus pour ne pas lâcher pied, pour ne pas nous lasser de frapper à leur porte; il faudra bien qu'ils finissent par nous entendre et par donner satisfaction à nos desiderata essentiels, c'est-à-dire : au point de vue de l'*alcoolisme*, la diminution des débits d'alcool et liqueurs

alcooliques qui foisonnent de plus en plus dans les grands centres; au point de vue de la *dépopulation*, l'allocation de primes pécuniaires aux pères de famille de plus de trois enfants, car, puisqu'on encourage par des subventions l'élevage des chevaux et la marine marchande, pourquoi ne pas réserver le même privilège à la puériculture? Pourquoi l'État, qui outrepasse si volontiers ses attributions, ne viendrait-il pas faciliter par ses subsides l'existence de ceux qui ont largement payé leur tribut à la société en ne reculant pas devant les charges et les responsabilités d'une famille nombreuse?

D'ailleurs, si les pouvoirs publics continuaient à rester sourds à notre appel, ce ne serait point un motif de renoncer à notre action. Le défaut de concours gouvernemental nous empêche-t-il de nous grouper dans nos associations libres et dans nos syndicats pour réunir les ressources de l'initiative individuelle et collective contre les fléaux de la société?

L'action individuelle et civique, le dévouement aux œuvres sociales, contiennent encore le remède et le dérivatif le plus efficace aux maladies de l'esprit et de la volonté, à ces psychasthénies et à ces aboulies que vous avez fouillées dans vos écrits avec votre infatigable scalpel. Le vice organique de notre époque, c'est, à des degrés divers, et dans tous les rangs de la société, la peur et le dégoût de l'effort, la poursuite exclusive du bien-être et de la jouissance, le désir d'éviter la peine et les responsabilités en devenant fonctionnaire et rentier de l'État, en s'assurant le bénéfice d'une retraite commode, servie par la collectivité, plutôt qu'en cherchant à exercer son activité et son énergie dans les risques des entreprises issues

de l'initiative privée, dans le travail et dans l'épargne individuelle. Ici encore, nous ne connaissons pas de meilleur remède que l'action, que la résistance tenace des volontés individuelles ou associées aux invasions continues, aux débordements de cet étatisme qui tend à transformer les citoyens libres en assujettis, suivant l'expression devenue à la mode dans nombre de projets de loi contemporains, et qui menace, comme le mancenillier, de répandre ses germes de mort sur les sociétés assez imprudentes pour s'endormir sous son ombrage.

A mon tour, Mesdames, Messieurs, comme l'éminent collègue que j'ai l'honneur de recevoir ce soir, je m'excuse d'avoir évoqué devant vous des sujets aussi graves et aussi amers. Il m'a semblé, à moi aussi, que c'était mon devoir, en cette circonstance solennelle, de confier à vos méditations ces choses qui méritent d'occuper la pensée et d'exciter l'intérêt des Académies, car elles touchent aux fondements mêmes de notre existence nationale et portent en elles les secrets de l'avenir de notre race.

Et maintenant, Monsieur, force m'est bien de m'arrêter, au risque de laisser dans l'ombre quelque trait saillant de votre personnalité.

J'ai cependant conscience d'avoir fait tous mes efforts pour tracer de vous une image adéquate à son modèle. Si je n'y ai pas réussi, c'est que la tâche était supérieure à mes moyens, c'est que, comme pour cet Hamlet dont je vous parlais tout à l'heure, l'œuvre dépassait les forces de l'ouvrier.

En terminant votre beau discours, vous avez remercié l'Académie d'avoir réalisé votre rêve quand elle vous a admis dans notre Compagnie, « exemple

vivant et rare d'harmonie et de pondération suprêmes »; les dernières paroles du mien seront pour vous dire en toute sincérité qu'au jour où une Académie a le bonheur de rencontrer sur sa route des hommes de votre valeur et de votre caractère, c'est elle qui s'honore en sachant les reconnaître et les accueillir dans son sein. Aussi bien notre Compagnie a-t-elle toujours tenu à justifier pleinement son titre d'Académie des *Sciences*, des *Arts* et des *Belles-Lettres* en attirant à elle les personnalités d'élite qui appartiennent aux branches les plus variées de l'esprit humain, mais qui, si elles se séparent par leur spécialité scientifique, artistique ou professionnelle, ont bientôt fait de s'unir et de se confondre dans le culte commun des idées générales, dans le désir commun d'enrichir par leurs travaux le patrimoine de la cité et de la nation française.

LISTE

DES

PRIX DÉCERNÉS PAR L'ACADÉMIE

Pour les Concours de l'année 1908.

PREMIÈRE PARTIE

I. — Ouvrages reçus par l'Académie.

II. — Résultats des Concours ouverts pour l'année 1908.

I

L'Académie a reçu les ouvrages suivants, soit pour les concours ouverts en 1908, soit pour l'obtention des récompenses accordées en vertu de l'article 48 de son Règlement, soit enfin à titre d'hommage :

FONDATION DE LA GRANGE

Numismatique.

1° *Contribution à la numismatique des provinces méridionales de la France*, manuscrit.

Devise : Multi pertransibunt et augebitur scientia. BACON.

2° *Une trouvaille de monnaies carolingiennes*, par J.-L. Béchade, brochure.

PRIX DE LA VILLE DE BORDEAUX

1° *Eloge de Pierre Balguerie-Stuttenberg*, 1779-1825, manuscrit.

Devise : On ne doit pas juger du mérite d'un homme par ses grandes qualités, mais par l'usage qu'il en fait. LA ROCHEFOUCAULD.

2° *Eloge de Balguerie-Stuttenberg*, manuscrit.

Devise : Le vent du Sud, qui est le grand magicien du pays basque, souffle doucement. L'automne d'hier s'en est allé et on l'oublie. Des haleines tièdes passent dans l'air, vivifiantes, plus salubres que celles de mai, ayant l'odeur du foin et l'odeur des fleurs.
P. Loti, *Ramuntcho.*

PRIX DE L'ACADÉMIE

1° Histoire.

1° *Histoire du doyenné et de la paroisse de Moirax, du XVIe au XXe siècle*, un volume.

Devise : Pius est Patriæ facta referre labor.
Ovide.

2° *Historique de l'école de garçons rue Léonard-Lenoir*, par M. A. Donis, un volume.

2° Agriculture.

1° *Plantons des arbres, mangeons des fruits*, un volume, par M. G. Viaud-Bruant, vétérinaire en premier au 32e régiment d'artillerie, Poitiers.

2° *Note sur la culture du blé*, manuscrit.

Devise : Le fondement de l'agriculture est la connaissance des terrains que nous voulons cultiver.
Olivier de Serres.

3° Économie politique, Géographie, Commerce.

1° *Le Commerce de Bordeaux au dix-huitième siècle*, par M. Pierre de Joinville, un volume.

2° *Les Productions de l'île de Chypre*, par M. René Delaporte.

3° *Etude sur l'assistance publique à Lectoure aux XVe, XVIe et XVIIe siècles*, par M. le Dr de Sardac.

4° *Livre d'Or de l'Entente cordiale*, un volume, publié par les Imprimeries Gounouilhou.

5° *Voyage au Maroc*, par M. Étienne Richet, un volume.

4° Sciences.

Le Climat de Bordeaux et les phénomènes solaires, par M. Henry Mémery, manuscrit.

5° Beaux-Arts.

Mélodies pour chant et piano, par M. J. Pons.

6° Littérature et Poésie.

1° *Le Maître de la vie*, roman d'aventures, par M. Jean Daurel, un volume.

2° *Terre natale*, manuscrit.

Devise: Servabor rectore Deo.

3° *Le Rayon*, pièce en un acte, en vers, par M. Paul Rabot.

4° *A quoi bon?* par M. Maurice Larue, un volume.

Officier d'Académie, comédie en un acte, par le même.

Le Livre de bronze, poésies, un volume, par le même.

5° *Voyage dans l'ancien Bordeaux*, par M. Edmond Prioleau.

Beaumarchais, par le même.

Montaigne et ses voyages, par le même.

Le Drame français, par le même.

1870-1871 : *Souvenirs vécus*, par le même.

Esquisse historique, manuscrit, par le même.

Rimes garonnaises, poésies manuscrites, par le même.

6° *Salvator*, poésies manuscrites.

Devise: Mets ton esprit hors de ce monde,
Mets ton rêve ailleurs qu'ici-bas.
VICTOR HUGO.

7° *La Parisiade; les douze merveilles de la cité*, épopée, précédée d'une lettre de Maurice Barrès, par M. René Martin.

Les Olympiques, par le même.

Le Mensonge, drame en un acte, en vers, par le même.

Le Petit Cyrano, par le même.

La Mort de Bayard, drame historique en un acte, en vers, par le même.

Idylle du temps passé, poème, par le même.

8° Un poème manuscrit avec la devise suivante :

La Science qui suit la déesse des Arts,
Sur ce siècle naissant promène ses regards.

9° *La Légende de l'Alouette; Légende de la Gauloise*, poésies manuscrites.

Devise : Potius honos quam honores.

10° *Carnet d'une fiancée*, poésie manuscrite.

Devise : Leur rêve à toutes.

11° *Le Poème de la vieillesse*, poésie manuscrite.

Devise : Festina lente.

12° *Mes vers sont des oiselets blancs*, poésie manuscrite.

Devise : Aimer, pleurer, chanter.

Dans ma thébaïde.

Devise : Aimer, pleurer, chanter.

13° *Mélanges*, poésies, un volume, par M. Abbadie, président de la Société du Borda.

14° *Recueil de pensées*, poésies manuscrites, par M. A. Brothier.

15° *La Vie littéraire à Bordeaux*, par M. Gaston de Lagarde, un volume.

16° *Les Chimères*, pièce en quatre actes.

Devise : Sursum.

Le Livre d'heures, recueil de vers, manuscrit.

Devise : Sursum.

17° *Une Inconnue, Légende de sœur Béatrix, A Jésus-Christ, La tour Pey-Berland*, etc., etc., poésies manuscrites.

Devise : Omnia mecum porto.

18° *Pages de Corse*, poésies manuscrites, par M. Jean de la Rocca.

19° *Pour lire, pour dire, pour jouer*, mélanges manuscrits, par M. E. de Perceval.

20° *Les pins*, sonnet.

Devise : Les pins de mon pays, s'ils ont la plaie au cœur,
Portent leur front bien haut plein du chant des cigales.

21° *Confidence*, sonnet.

Devise : Ce que j'ai tant aimé dans sa beauté première
N'est plus qu'un parchemin sans couleur ni parfum.

22° *Mirage*, poésie manuscrite.

Devise : Aussitôt que l'amour s'envole,
Il ne connaît plus de retour.
J.-B. ROUSSEAU.

23° *Le Sacrifice*, pièce en un acte, par M. Hermann Derose.

24° *Poussières chypriotes*, par M. René Delaporte.

25° *Aubes et Crépuscules*, poésies manuscrites.

Devise : Ad gloriam.

OUVRAGES REÇUS A TITRE D'HOMMAGE

1° *Cri d'alarme de la culture du Nord de la France*, deux exemplaires.

2° *Programme de l'expédition française au pôle Sud. Mission Charcot.*

Pourquoi faut-il aller dans l'Antarctique? par J.-B. Charcot.

3° *Blaise de Monluc*, par M. Courteault, un volume.

Geoffroy de Malvin, par le même, un volume.

4° *Exposition à Paris, rue de Sèze, en* 1907, *de toiles de Siméon Chardin et d'Honoré Fragonard*, par M. Gustave Labat.

5° *A propos du séjour à Bordeaux de Goya*, par M. Courteault.

6° *Acquisition de biens nationaux faites par les juifs à Bordeaux*, par M. Marion.

7° *Toussaint Le Cann*, par M. Jean Ambrosini, un volume.

8° *Pluviométrie en* 1907; *Bordeaux, Arcachon, Biarritz*, par M. Hautreux.

9° *Compte rendu du Congrès d'histoire et d'archéologie tenu en octobre* 1907.

10° *Les deux biographes de Saint-Seurin de Bordeaux: Grégoire de Tours et Fortunat de Poitiers*, par M. le chanoine Callen

11° *L'Ecole bordelaise d'architecture*, par M. Brutails.

12° *Note sur un buste de Perronet*, par M. Céleste.

13° *La Cour de Ferrare, de la fin du quinzième siècle au commencement du seizième; Les destinées de l'épopée fran-*

çaise en Italie; Les origines de Ludovic Arioste et de son Roland furieux, par M. Bouvy.

14° *La Moisson aux saphirs*, poésies par M. Pedro Salvez.

15° *L'Apostolat de Marie*, par M. l'abbé Duprat.

16° *Les Glaces et les brumes de l'Atlantique Nord*, par M. Hautreux.

17° *Histoire de la ville de Périgueux et de ses institutions municipales jusqu'au traité de Brétigny*, par M. Villepelet archiviste aux Archives nationales, un volume.

18° *Une visite au château Raba*, par Bernadau. Réimpression de M. Ellissen.

19° *L'espèce ovine dans la Gironde*, par M. Baillet.

20° *Dépopulation de la France; effets et remèdes*, par M. Thévenot.

II

Après avoir entendu les rapports qui lui ont été présentés sur les ouvrages soumis à son examen, et après avoir pris l'avis de la Commission générale des concours, l'Académie a décerné les prix et les récompenses suivants :

FONDATION DE LA VILLE DE BORDEAUX

Ancien prix d'Éloquence.

Le prix de 500 francs de cette fondation est attribué à M. Henri Lambercy, auteur d'un mémoire manuscrit intitulé : *Eloge de Pierre Balguerie-Stuttenberg.*

> *Devise :* On ne doit pas juger du mérite d'un homme par ses grandes qualités, mais par l'usage qu'il en fait.
> La Rochefoucauld.

PRIX DE L'ACADÉMIE

1° Histoire.

1° Une Médaille d'argent à M. le chanoine Dubourg, curé de Layrac (Lot-et-Garonne), pour son *Histoire du doyenné et de la paroisse de Moirax du* XVI*e au* XX*e siècle*, 1 volume.

2° Une Médaille de bronze à M. A. Donis, auteur d'un *Historique de l'école de garçons rue Léonard-Lenoir*, 1 vol.

2° Agriculture.

1° Une Médaille de vermeil à M. Gabriel Viaud, vétérinaire en premier au 32e régiment d'artillerie (Poitiers) pour son volume intitulé : *Plantons des arbres, mangeons des fruits.*

2° Une Médaille de bronze à M. Charles Grave, auteur d'un manuscrit ayant pour titre : *Note sur la culture du blé.*

3° Astronomie.

Une Médaille d'argent à M. Henri Mémery, auteur d'un mémoire manuscrit sous le titre suivant : *Le Climat de Bordeaux et les phénomènes solaires.*

Dans le courant de l'année 1908 l'Académie avait déjà décerné, à titre exceptionnel, une Médaille d'or à l'Observatoire de Floirac pour l'ensemble de ses remarquables publications.

4° Économie politique, Commerce, Géographie.

1° Une Médaille d'or aux Imprimeries Gounouilhou pour le *Livre d'Or de l'Entente cordiale*, 1 volume grand in-4°, illustré, publié par elles.

2° Une Médaille d'argent à M. Pierre de Joinville pour son ouvrage : *Le Commerce de Bordeaux au XVIIe siècle*, 1 volume.

3° Une Médaille d'argent à M. le Dr de Sardac, auteur d'une étude sur l'*Assistance publique à Lectoure aux XVe, XVIe et XVIIe siècles*, 1 volume.

4° Un Rappel de Médaille d'argent à M. Étienne Richet pour son volume intitulé : *Voyage au Maroc.*

5° Numismatique.

Une Mention honorable à M. J.-L. Béchade, auteur d'un mémoire manuscrit ayant pour titre : *Contribution à la numismatique des provinces méridionales de la France.*

6° Littérature et Poésie.

1° Une Médaille d'or à M. Jean de la Rocca pour son recueil manuscrit de poésies : *Pages de Corse.*

2º Une MÉDAILLE D'ARGENT à M. René Martin (de Paris) pour les recueils imprimés suivants : *Une Idylle du temps passé; La Parisiade.*

3º Une MÉDAILLE D'ARGENT à M. Maurice Larue, auteur d'un roman ayant pour titre : *A quoi bon?* 1 volume.

4º Une MÉDAILLE DE BRONZE à M. Gaston de Lagarde pour son recueil d'études critiques : *La Vie littéraire à Bordeaux*, 1 volume.

5º Une MENTION TRÈS HONORABLE à M. Carlos Larronde, auteur d'un recueil manuscrit de vers avec le titre suivant : *Livre d'heures.*

6º Une MENTION HONORABLE à M. Edmond Prioleau pour les publications suivantes : *Souvenirs vécus; Voyage dans l'ancien Bordeaux; Montaigne et ses voyages; Beaumarchais; Le Drame français.*

DEUXIÈME PARTIE

CONCOURS OUVERTS POUR L'ANNÉE 1910

ET LES ANNÉES SUIVANTES

FONDATION FAURÉ

Un des membres les plus regrettés de l'Académie, M. Fauré, voulant donner un dernier témoignage de l'intérêt qu'il avait toujours porté aux travaux de la Compagnie, a, par son testament en date du 30 mars 1868, fait la disposition suivante :

« Je donne et lègue à l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts » de Bordeaux, à laquelle je m'honore d'appartenir, un coupon de » 50 francs de rente 3 0/0, pour fonder un prix de 300 francs à décerner » tous les six ans au meilleur Mémoire sur une question posée par » l'Académie, intéressant le bien-être de la population peu aisée de » notre ville. L'Académie sera seule appelée à juger de la valeur » de ces Mémoires. »

L'Académie met au concours la rédaction d'un mémoire sur la question suivante :

« Résumé des règles de l'hygiène intéressant la population ouvrière de Bordeaux. »

Le prix sera décerné, s'il y a lieu, en 1913 (concours de 1912).

Les ouvrages destinés à ce concours devront être parvenus au Secrétariat de l'Académie le 31 décembre 1912 au plus tard.

FONDATION DE LA GRANGE (1)

M. le marquis Lelièvre de La Grange et de Fourille, membre de l'Académie, par testament olographe du 14 août 1871, visé par décret du 20 octobre 1880, a légué à la Compagnie :

Une rente de *six cents francs* « destinée à fonder un prix annuel, » sous le nom de *Prix de M. le marquis de La Grange,* qui sera décerné » *alternativement* à l'auteur du meilleur livre ou mémoire sur la langue » gasconne dans ses phases diverses, ses poésies, sa prose, et à l'auteur » du meilleur livre ou mémoire sur la numismatique de nos provinces » méridionales. »

En conséquence, l'Académie décernera les prix suivants :
Concours de 1910 : 900 francs pour la numismatique.
Concours de 1911 : 900 francs pour la linguistique.

---

(1) Dans sa séance du 8 juin 1905, l'Académie a pris la délibération suivante :

« Article premier. — Pour les concours de la fondation La Grange, le choix des sujets est laissé aux auteurs dans les limites fixées, toutefois, par le fondateur de ces concours.

» Art. 2. — Le Secrétaire général de l'Académie est invité à donner à l'annonce des prix la plus large publicité, en faisant appel au bienveillant concours des directeurs des journaux de la région et des revues scientifiques consacrées à la linguistique, à la numismatique et à l'archéologie.

» Art. 3. — Le délai accordé aux concurrents est de deux années. Les mémoires devront être déposés, à peine de déchéance, au secrétariat de l'Académie, le 31 décembre au plus tard.

» Art. 4. — Les ouvrages imprimés dont les auteurs désirent prendre part au concours de la fondation La Grange devront pareillement être déposés, sous peine de déchéance, au secrétariat de l'Académie, le 31 décembre au plus tard.

» Art. 5. — Si aucun des mémoires ou livres déposés n'est jugé digne du prix et que cependant l'un d'eux ait une valeur suffisante pour mériter une récompense, l'Académie pourra, à titre d'encouragement, lui attribuer une portion du prix total.

» Art. 6. — Les sommes restées sans emploi seront mises en réserve pour accroître l'année suivante la valeur ou le nombre des prix décernés par l'Académie au nom de M. le marquis de La Grange.

» Art. 7. — Les articles 45, 46 et 47 du Règlement général de l'Académie s'appliquent aux prix de la fondation La Grange. »

Les ouvrages destinés à ce concours devront être parvenus au Secrétariat de l'Académie : pour la numismatique, le 31 décembre 1910, dernier délai; pour la linguistique, le 31 décembre 1911, dernier délai.

A défaut de travaux sur la numismatique et la langue gasconne jugés dignes des prix en 1910 et 1911, l'Académie est autorisée à décerner ces prix à un mémoire d'archéologie locale ou régionale.

FONDATION CARDOZE

M. Cardoze (Salomon-Antoine-Amédée) a, dans son testament du 2 janvier 1880, inséré une disposition ainsi conçue :

« En outre des legs qui viennent d'être énoncés, il sera remis à » l'Académie de Bordeaux un titre de rente au capital de 10,000 francs, » pour la fondation de deux prix comme il est dit ci-après :

» 1° Un prix quinquennal de la valeur des intérêts accumulés de » la somme de 6,000 francs, pour être décerné à l'auteur d'actes jugés » les plus méritoires, soit d'ordre moral ou matériel, et accomplis » dans l'arrondissement de Bordeaux.

» 2° Avec les intérêts du surplus de la somme léguée, soit 4,000 fr., » tous les trois ans, l'Académie fera un choix de bons livres qu'elle » offrira à l'instituteur primaire le plus méritant du département. — » Partie de ces livres lui sera donnée en toute propriété; l'autre moitié » restera à l'école. »

L'Académie a été autorisée, par décret de M. le Président de la République en date du 12 mars 1888, à accepter le legs de M. Cardoze.

Le premier de ces prix, d'une valeur de 1,000 francs, sera décerné en 1910 (concours de 1909). Le deuxième sera décerné également, s'il y a lieu, en 1910 (concours de 1909).

FONDATION BRIVES-CAZES

M. Brives-Cazes (Joseph-Émile), conseiller à la Cour d'appel de Bordeaux et membre de l'Académie, a fait,

par un testament du 14 janvier 1877 et par un codicille du 31 octobre 1882, la disposition suivante :

« Je lègue à l'Académie le capital d'une rente de 250 francs sur » l'État. Cette rente est destinée à fonder un prix de 500 francs qui » sera donné tous les deux ans au meilleur travail présenté à l'Aca- » démie pendant la période bisannuelle précédente, sur un sujet » relatif à l'histoire de la région du Sud-Ouest (ancienne Aquitaine), » et plus particulièrement de Bordeaux. Mes trois médailles d'or » serviront à faire les frais d'un coin spécial gravé pour cette fon- » dation. »

L'Académie a été autorisée, par décret du 18 mai 1889, à accepter le legs de M. Brives-Cazes.

Ce prix sera décerné en 1910 (concours de 1909).

Les ouvrages destinés à ce concours devront être parvenus au Secrétariat de l'Académie le 31 décembre 1909 au plus tard.

FONDATION ARMAND LALANDE

M. Armand Lalande fils et M. et Mme Lawton, née Lalande, se conformant aux dernières volontés de M. François-Louis-Marie-Armand Lalande, leur père et beau-père, ancien président de la Chambre de commerce de Bordeaux et ancien député de la Gironde, lequel désirait la création d'un prix destiné à l'auteur du meilleur livre écrit pour démontrer aux aveugles et aux incrédules la certitude de l'existence de Dieu, ont, par acte du 13 janvier 1897, retenu par Me Peyrelongue, notaire à Bordeaux, fait donation à l'Académie d'une somme de 20,000 francs dont les intérêts, *déduction faite des frais*, doivent servir à la fondation d'un prix quinquennal sous le nom de PRIX ARMAND LALANDE, qui serait décerné à l'*ouvrage écrit et publié dans cette période, qui tendrait soit directement, soit indirectement, à la démonstration de l'existence de Dieu*

par la défense de la doctrine spiritualiste en opposition avec les idées matérialistes et positivistes. Cette donation, autorisée par décret de M. le Président de la République du 31 juillet 1897, a été acceptée, par acte authentique passé devant Me Peyrelongue, notaire, le 30 novembre 1897.

Ce prix, d'une valeur de 2,500 francs, sera décerné en 1913 (concours de 1912).

Les ouvrages destinés à ce concours devront être parvenus au Secrétariat de l'Académie le 31 décembre 1912 au plus tard.

PRIX DE LA VILLE DE BORDEAUX

(Ancien prix d'éloquence).

« Le Conseil municipal de Bordeaux a délibéré, le 20 février 1885, » qu'une somme de 500 francs était allouée à l'Académie des Sciences, » Belles-Lettres et Arts de Bordeaux pour le rétablissement d'un » prix qui sera exclusivement affecté à l'éloge des illustrations bor» delaises dont le choix est réservé à ladite Académie. »

L'Académie met au concours de 1910 le sujet suivant : *Pierre Lacour* (1745-1814); *l'homme, l'œuvre, le milieu.*

Les ouvrages destinés à ce concours devront être parvenus au secrétariat de l'Académie le 31 décembre 1910 au plus tard.

PRIX DE L'ACADÉMIE [1]

1° Histoire.

L'Académie met au concours les sujets suivants :

1° « Notice biographique sur un des hommes remarqua» bles qui ont appartenu à la province de Guyenne. »

---

(1) Pour les conditions du concours, voir page 443.

2° « Monographie de l'ancienne paroisse Saint-Remi de » Bordeaux, d'après les titres originaux et les monuments. »

3° « Histoire de l'amirauté de Guyenne. »

4° « Étude sur la situation des personnes du Sud-Ouest » et des terres dans une paroisse rurale aux XVIIe et XVIIIe » siècles, surtout d'après les minutes des notaires. »

5° « Étudier, d'après les documents originaux, l'admi» nistration et le rôle d'un archevêque de Bordeaux au » moyen âge, Pey Berland excepté. »

6° « Dresser un état des documents sur l'histoire de » Bordeaux et de la province, gardés en dehors de la » Gironde, notamment dans les dépôts de Paris, Londres » et Rome. »

7° « Monographie de l'initiative privée bordelaise, en » matière charitable, de saint Paulin à nos jours. »

2° Archéologie locale.

L'Académie récompensera le meilleur livre ou mémoire d'archéologie locale.

Elle accueillera de préférence :

1° « Des monographies d'un des anciens monuments de » la Guyenne, — églises, monastères, châteaux, etc. »

2° « Des monographies, au point de vue archéologique, » des villes ou communes de l'ancienne province de » Guyenne. »

3° Agriculture.

1° « Recherche des procédés pratiques et économiques » d'accroissement de la valeur alimentaire des fourrages. »

2° « Étude complète d'un des nouveaux cryptogames » parasites de la vigne. »

3° « Étude sur les maladies du vin. »

4° « Dresser la carte agronomique de l'un des arrondis» sements suivants de la Gironde : Bordeaux, Libourne,

» Blaye, La Réole, ou de l'un des cantons ou de l'une des » communes de ces arrondissements » (1).

3° « Étude sur l'influence, au point de vue économique » et social, de l'automobilisme sur la production et l'élevage » du cheval en France. »

6° « La culture des céréales peut-elle être lucrative dans » la Gironde? A quelles conditions? »

7° « De l'utilisation du sucre dans l'alimentation animale » et des modifications à apporter à la législation pour ren- » dre cette alimentation économique. »

4° Physique.

« Débuts, progrès, état actuel de l'aviation. »

5° Physiologie.

L'Académie met au concours le sujet suivant :

« Indiquer les conditions physiologiques et techniques » d'où dépend la gravité des accidents causés par les » applications de l'électricité industrielle. »

6° Économie politique.

« Trusts et cartels. »

---

(1) L'Académie désire que les natures physique et chimique du sol et même celles du sous-sol, lorsque celui-ci est rapproché de la surface, y soient indiquées clairement, aussi bien, si cela est possible, que leur origine géologique et que le relief du terrain. Cette carte devra être complétée par une série d'analyses physiques et chimiques des principaux types de sols et de sous-sols suffisant à établir, s'il y a lieu, des lois générales qui permettraient de déterminer, sans autre donnée, le genre de culture, la composition de la fumure, etc., qui seraient applicables dans chaque cas particulier.

7° Beaux-Arts.

L'Académie met au concours les sujets suivants :

1° « Étude de l'influence de l'École française du XVIIIe » siècle sur la peinture moderne. »

2° « Étudier les origines et les évolutions du paysage » contemporain en France. »

3° « Étude sur les façades des maisons construites dans » la ville de Bordeaux à l'époque de Louis XVI. »

4° « Étude sur la transformation du rôle de l'architecte, » avec les progrès des procédés de construction et avec » les nécessités nouvelles résultant pour l'habitation des » changements survenus dans la vie sociale. »

5° « Esquisse d'une histoire du romantisme dans une » province française. »

6° « Étude sur le miniaturiste bordelais *de Abbate* » d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale » (XVe siècle). »

L'Académie récompensera, en outre, les meilleurs travaux relatifs à l'histoire des arts (architecture, peinture, sculpture, gravure et musique) dans l'ancienne province de Guyenne.

8° Littérature et Poésie.

L'Académie décernera des récompenses aux auteurs des œuvres littéraires et des pièces de poésie qui lui paraîtront dignes d'une distinction.

CONDITIONS DU CONCOURS

Les pièces destinées à concourir pour les prix proposés par l'Académie devront remplir les conditions suivantes :

1° Être écrites en français ou en latin.

2° Être rendues au Secrétariat de l'Académie, Hôtel de l'Athénée, rue des Trois-Conils, 53, avant le 31 décembre de chaque année, irrévocablement.

3° Elles devront être affranchies.

4° Les pièces ne devront point être signées de leurs auteurs, ni renfermer aucune indication qui puisse les faire connaître.

5° Elles porteront une épigraphe.

6° Cette épigraphe sera répétée sur un billet cacheté annexé à la pièce à laquelle elle se rapportera. Ce billet contiendra encore l'épigraphe, plus le nom et l'adresse de l'auteur de la pièce, avec la déclaration *qu'elle est inédite, qu'elle n'a jamais concouru, qu'elle n'a été communiquée à aucune Société académique.*

Toute pièce venant d'un auteur qui aurait préalablement fait connaître son nom serait, par ce seul fait, mise hors concours. *Cette mesure est de rigueur.*

Les billets cachetés ne seront ouverts que dans le cas où les pièces auxquelles ils seraient joints auraient obtenu une récompense académique.

Sont exemptés de l'observation des formalités précitées : 1° les travaux des aspirants aux médailles d'encouragement (art. 48 du Règlement) et aux prix dont l'obtention aurait exigé des recherches locales, ou des procès-verbaux d'expériences qu'ils auraient faites eux-mêmes;

2° les livres envoyés aux concours ouverts pour la *Fondation de La Grange.*

Sont admis à concourir : les étrangers et les régnicoles, même ceux de ces derniers qui appartiennent à l'Académie à titre de membres correspondants.

7° L'Académie s'interdit toute discussion sur les questions politiques ou religieuses : les concurrents sont priés de tenir compte de cette prescription dans les travaux qu'ils voudront bien lui adresser.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT DE L'ACADÉMIE

Art. 45. — Les mémoires et autres travaux envoyés au concours sont confiés par le Président, en assemblée générale, à des Commissions spéciales (1).

Art. 46. — Aussitôt que l'Académie a rendu sa décision sur chaque question, et lorsqu'il y a lieu de décerner des prix ou des mentions honorables, le Président procède, en assemblée générale, à l'ouverture des billets cachetés annexés aux ouvrages couronnés.

Les billets des ouvrages qui n'ont obtenu ni prix ni mention honorable sont détachés des Mémoires, scellés par le Président et conservés par l'Archiviste.

Les auteurs des ouvrages couronnés sont immédiatement informés de la décision de l'Académie.

Les décisions de l'Académie, sur tous les sujets de prix, sont rendues publiques.

Art. 47. — Les manuscrits et toutes les pièces justifi-

(1) Sur la proposition du Conseil, l'Académie a pris, le 14 janvier 1875, la décision suivante :

« Toutes les fois que le rapporteur d'une Commission chargée de » l'examen d'un travail envoyé au concours conclut à une récompense » le Président consulte l'assemblée générale sur le seul point de savoir » *si elle prend ces conclusions en considération.*

» S'il y a vote affirmatif, le Président renvoie l'examen de ces conclu- » sions à une Commission spéciale, composée des membres du Conseil » et de tous les rapporteurs des concours; en cas d'empêchement de » l'un d'eux, il sera remplacé par un membre de la majorité de la » Commission.

» Cette Commission spéciale, après que la clôture des concours a » été prononcée en assemblée générale, procède au classement des » travaux proposés pour une récompense, en tenant compte de leur » valeur relative. Elle dresse en conséquence, après avoir consulté » le Trésorier, un état des récompenses à proposer à l'assemblée » générale.

» Cette assemblée arrête enfin, après avoir entendu le rapport de la Commission, la liste des travaux récompensés. »

catives de quelque nature qu'elles soient, adressés à l'Académie pour le Concours, restent aux archives, tels qu'ils ont été cotés et paraphés par le Président et le Secrétaire général, et ne peuvent, dans aucun cas, être déplacés. Toutefois, l'Académie ne s'arrogeant aucun droit de propriété sur les ouvrages, les auteurs peuvent en faire prendre copie aux archives, après avoir prouvé, néanmoins, que ces travaux leur appartiennent

Art. 48. — Indépendamment des prix dont les sujets sont déterminés dans le Programme annuel, l'Académie accorde des médailles d'encouragement aux auteurs qui lui adressent des ouvrages d'un mérite réel, et aux personnes qui lui font parvenir des documents sur les diverses branches des sciences, des lettres et des arts.

Art. 49. — L'Académie peut également décerner un prix à celui des membres correspondants qui aura le mieux mérité de l'Académie, par l'utilité de ses communications et l'importance des travaux qu'il lui aura soumis.

Bordeaux, le 21 décembre 1909.

Le Président,
Fernand SAMAZEUILH.

Le Secrétaire général,
Louis de BORDES de FORTAGE

COMPTE RENDU DES SÉANCES

COMPTE RENDU

DES SÉANCES

de l'Académie nationale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux

RÉDIGÉ PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL.

ANNÉE 1908

SÉANCE DU 9 JANVIER 1908.

Présidence de M. DURÈGNE, Président.
M. F. VASSILLIÈRE, Président sortant.

M. Durègne présente les excuses de M. Vassillière, qu'une affaire urgente vient d'obliger à partir aujourd'hui même pour Marseille.

Les procès-verbaux des séances des 12 et 28 décembre sont adoptés.

A propos du dernier de ces procès-verbaux, M. de Sèze rappelle que, sur sa proposition, formulée à la suite d'une observation de M. Baillet, l'Académie décidait, le 10 janvier 1907, que le compte rendu des séances publiques où le Secrétaire général, toujours incomplet sur son seul rapport, prendrait la parole, serait désormais rédigé par l'un des secrétaires adjoints.

Après diverses considérations présentées par MM. de Sèze, de Loynes et le Secrétaire général, la question est renvoyée au Conseil.

Le Secrétaire général dépouille la correspondance :

MM. Jugla, Guérin aîné, Vèzes, professeur à la Faculté

des sciences; Daugé, Maurice Martin, remercient l'Académie des récompenses qui leur ont été décernées.

L'Académie de Mâcon demande, par lettre du 21 décembre 1907, la date de la fondation de notre Compagnie; elle sollicite l'envoi d'un de nos jetons de présence en retour de la médaille de son Centenaire qu'elle nous a fait parvenir, et se déclare disposée à combler les lacunes qui pourraient exister dans la série de ses publications que nous possédons.

Renvoyé au Trésorier et à l'Archiviste.

Hommages à l'Académie :

Cri d'alarme de la culture du nord de la France, 2 exemplaires;

Programme de l'expédition française au pôle Sud; — Mission Charcot; — Pourquoi faut-il aller dans l'Antarctique? par J.-B. Charcot. — Remerciements.

Envois pour les concours de 1907 :

L'Ame sonore, poésies manuscrites, par M. Jean de La Rocca.

Les Sources de la croyance en Dieu, par M. Sertillanges, professeur de philosophie à l'Institut catholique de Paris, 1 vol.

Histoire de l'Abbaye royale bénédictine Sainte-Croix de Bordeaux, 2 fascicules manuscrits. Devise :

Salve Crux pretiosa.

Lexique français-patois, dialecte gascon de l'Astarac (*environs de Mirande*), manuscrit. Devise :

Lou que bou un chibau sens défaut
cau que s'en angue à pé.

La finalité en biologie, étude du foie, par le docteur Louis Murat.

L'idée de Dieu dans les sciences contemporaines, exposé

nouveau des sciences de la nature au point de vue apologétique, par les docteurs Louis et Paul Murat, de Marseille.

A la gloire de la bienheureuse Jeanne de Lestonnac; — La digne fille de Marie ou la bienheureuse Jeanne de Lestonnac; — Un ange du séminaire: Ludovic de la Faye, ensemble 3 vol., par M. l'abbé Paul Duprat.

Reproductions de reliures exécutées par Marcel Fleuret, relieur-doreur (album de reliures d'art).

De Bordeaux à Paris par la Chine, le Japon et l'Amérique, par Mlle E. Mathé.

Les verbes irréguliers français, par M. Alaux, 1 vol.

Étude grammaticale de la langue gasconne dans le dialecte sarladais, par M. Marc Delbreilh.

Pourquoi je suis croyant, essai sur l'existence de Dieu, plaquette imprimée. Devise :

Le problème religieux actuel.

Extraits de mes jouets, poésies manuscrites. Devise :

Souvenirs, pourquoi revenez-vous?

Rédemption, poésie manuscrite. Devise :

Et tandis qu'on pleurait dans les maisons en deuil,
L'âpre bise soufflait sur ces fronts sans cercueil.

Victor Hugo.

Atlas linguistique d'une région des Landes, contribution à la dialectologie du gascon, manuscrit, par M. Millardet. Devise :

Diviser chacune des difficultés que j'examinerai en autant de parcelles qu'il se pourrait et qu'il serait requis pour les mieux résoudre.

Descartes.

Le monisme et l'animisme, leur valeur comme hypothèses dans le transformisme, par M. Jean Taussat, 1 vol.

Lutte ardente, roman manuscrit, par M. Hermann Derose.

Ode à la Côte d'Argent; — les Trois Duchesses pour une

romance; — *Sous les nuages,* rêverie, 3 poèmes manuscrits, par M. Maurice Martin.

Preuves de l'existence de Dieu et de l'âme, manuscrit.

Dixit insipiens in corde suo : non est Deus, manuscrit.

Monographie de Taron, diocèse de Bayonne (B.-P.), par M. l'abbé Daugé, curé de Beylongue (Landes).

Tous ces envois seront répartis entre les Commissions compétentes.

On passe à l'ordre du jour :

Au nom de M. Vassillière, M. Paul Courteault, secrétaire adjoint, donne lecture d'un discours ainsi conçu :

MONSIEUR,
MES CHERS CONFRÈRES,

La nature, à chaque printemps, met aux arbres de ses forêts des feuilles nouvelles qui en assurent la continuité de vie et, sans bruit, sans effort apparent, font circuler sous les plus vieilles écorces une jeune sève créatrice, gage d'un autre pas en avant dans cette évolution constante qui entraîne inconsciemment le monde à travers les âges.

Pénétrée de ses devoirs, de son rôle dans la société scientifique, littéraire, artistique, dont elle émane, l'Académie de Bordeaux imite la nature dans son besoin de renouveau et, si ce ne sont point des rameaux naissants dont elle orne son tronc bicentenaire, ce sont des présidents dont l'exercice du pouvoir n'a pas encore émoussé l'ardeur créatrice auxquels elle confie la direction générale de ses travaux. Chacun d'eux, tour à tour, met dans l'accomplissement de cette mission, si grandement honorable, le meilleur de lui-même; avec ses idées personnelles dont il a garde de se départir, l'historien succède à l'astronome, le chirurgien au poète, le numismate à l'archéologue, et, de ces conceptions forcément différentes, d'un idéal de beau, de bien, d'utile à réaliser, découle, comme d'un chœur de voix dissemblables qui chantent à l'unisson, une harmonie toujours nouvelle qui imprime à notre Compagnie un caractère de constante jeunesse, accessible à toutes les manifestations matérielles et morales du progrès.

Vous allez, Monsieur, prendre dans un instant la direction de cet orchestre à la tête duquel vos collègues vous ont unanimement placé; ils savent, par vos travaux antérieurs, par

les hautes fonctions que vous remplissez si brillamment en dehors de cette enceinte, à quel guide sûr et éclairé ils confient la garde des gloires passées et futures de l'Académie, et je suis certain de ne point aller au delà de leur pensée et de leur sentiment, en vous assurant que vous trouverez en eux tous des collaborateurs sincèrement dévoués.

Je manquerais au plus impérieux devoir de reconnaissance personnelle si je ne distinguais particulièrement dans cette phalange notre cher, bien cher secrétaire général, M. de Bordes de Fortage. Qu'il soit le vigilant gardien de nos traditions, nous en avons le témoignage à presque toutes nos séances, mais ce que savent seuls les présidents inexpérimentés, comme je n'ai guère cessé de l'être douze mois durant, c'est la grâce discrète avec laquelle il voile notre ignorance au point de donner à penser que rien ne nous échappe des mille détails que comporte l'accomplissement de notre fonction. Moins que moi sûrement, Monsieur, vous aurez à vous en apercevoir, mais si peu que cela vous arrive, vous ne pourrez manquer d'en garder un précieux souvenir.

Avant de vous céder ma place, permettez-moi d'adresser un dernier adieu à ceux de nos regrettés collègues que la mort nous a enlevés pendant ma présidence et de souhaiter que semblables deuils ne viennent, d'ici bien longtemps, nous attrister encore.

M. Durègne répond dans les termes suivants :

Messieurs,

La transmission des pouvoirs est d'ordinaire une joyeuse fête de famille pour l'Académie. Accourus en plus grand nombre pour célébrer l'année nouvelle et nous souhaiter réciproquement la réalisation de nos désirs, l'échange de compliments courtois auquel nous assistons achève de nous peindre tout en rose, et le nouveau président lui-même, malgré l'inconnu qui s'ouvre pour lui, se laisse influencer par cette ambiance optimiste jusqu'à reléguer au second plan les responsabilités dont il aura dorénavant la charge. N'a-t-il pas d'ailleurs pour le guider l'exemple et le concours toujours assuré de son prédécesseur?

Il s'en faut de beaucoup qu'il en soit de même aujourd'hui, tellement pèse sur nous l'obsession de cette année 1907, commencée par un deuil, puis quatre fois encore assombrie, se terminant devant la tombe de celui que nous allions saluer comme un collègue longtemps attendu.

Nos nouveaux confrères ne m'en voudront donc pas si le

souvenir de nos chers disparus s'impose avec tant de puissance à notre pensée, à cette heure où il faudrait plutôt regarder vers l'avenir.

Cet avenir, Messieurs, je suis en ce moment seul pour l'envisager; vous savez, en effet, que malgré mon insistance, mon éminent ami, M. le Dr de Nabias, n'a pas osé enfreindre les défenses de la Faculté, et accepter la vice-présidence offerte par l'unanimité de nos suffrages; vous allez donc être appelés dans un instant à procéder à une nouvelle élection, non sans vous être associés tout d'abord aux vœux que je forme pour le rétablissement de la santé de notre distingué collègue, sacrifiée à l'avancement de la science médicale.

Vous aurai-je au moins auprès de moi, mon cher Président, pour me continuer vos conseils, et tout en rentrant officiellement dans l'ombre, me tirer de plus d'un pas difficile? Il n'y faut guère compter, puisque la liberté qui vous est rendue au point de vue administratif, vous crée de nouveaux labeurs qui vous éloigneront trop souvent de Bordeaux.

Vous avez expérimenté les terres granitiques de la Bretagne aussi bien que les lourds guérets de la Beauce et les sables de la Camargue, vous allez maintenant partager votre activité entre les coteaux de l'Armagnac et la terre ensoleillée de Provence; dans tous les cas, vous garderez, nous en avons l'assurance, au nombre de vos plus précieux souvenirs, celui du jardin d'Akadémos, dont vous me confiez aujourd'hui le soin, après y avoir, avec une paternelle et toujours souriante autorité, dirigé la culture des Sciences, des Lettres et des Arts.

Loin de partager les goûts destructeurs de mes camarades auxquels nos belles forêts de France ou d'Algérie ont livré tant de poteaux télégraphiques, vous savez combien je suis un ami de la forêt résineuse, je me classe volontiers comme un *cultor arenarum*, à l'imitation de l'antique Théon; en fallait-il davantage pour établir entre nous des liens sympathiques qui m'ont été singulièrement précieux et qui vous ont dicté les termes trop flatteurs de vos adieux?

M. le Secrétaire général, ce dépositaire de la tradition académique, sera toujours là, lui, et j'ai l'heureuse assurance qu'il me continuera l'aide indispensable que vous venez de définir d'une façon si heureuse et si vraie; qu'il me permette de lui en exprimer par avance toute ma respectueuse gratitude.

Quant à vous, mes chers Collègues, vous pourrez faire beaucoup pour diminuer les appréhensions de votre nouveau président.

Beaucoup d'entre vous ont décliné, avec une modestie qui

souligne ma présomption, les honneurs de ce fauteuil; ils se sont engagés par là même à me fournir l'appoint de leur expérience, celle des anciens présidents m'a été déjà maintes fois précieuse; enfin, quant à ceux qui sont appelés à diriger à leur tour les travaux de l'Académie, ils seront très indulgents à mon égard, sachant qu'ils devront nécessairement affronter les mêmes difficultés.

Et maintenant, Messieurs, remettons-nous au travail, et à côté des substantiels mémoires que nous serons heureux d'insérer dans nos *Actes*, permettez-moi de solliciter de chacun de vous le privilège pour l'Académie de participer plus étroitement à vos divers travaux; que le poète nous fasse plus souvent la confidence de son dernier sonnet, que l'historien nous signale au fur et à mesure ses découvertes dans les vieilles archives, que le savant choisisse une de nos séances de quinzaine pour prendre date dès qu'il aura obtenu la constatation d'un nouveau fait, l'Académie sera ainsi non seulement le « salon où l'on cause », elle sera surtout l'image vivante de notre centre intellectuel, un foyer d'énergie féconde, à l'épanouissement duquel vous pouvez tous apporter une part efficace, justifiant la fière devise: *Crescam et lucebo.*

Sous réserve de la nomination du vice-président de l'Académie, je déclare constitué le Bureau pour 1908.

Ces discours sont applaudis, et M. Durègne ajoute qu'il lui est doux d'inaugurer ses nouvelles fonctions en adressant, au nom de l'Académie, de vives et confraternelles félicitations à M. Courteault, pour la brillante soutenance en Sorbonne de ses thèses de doctorat ès lettres et pour sa nomination, dans notre Faculté des lettres, à la chaire d'histoire de Bordeaux, laissée vacante par notre éminent collègue, M. Camille Jullian.

M. Courteault exprime sa gratitude à M. le Président et à l'Académie, et dépose, à titre d'hommage, sur le bureau, des exemplaires de ses thèses sur *Blaise de Monluc* et *Geoffroy de Malvin.*

M. le Président remercie notre aimable et savant confrère.

La séance est alors suspendue, et le scrutin est ouvert

pour l'élection d'un vice-président en 1908, en remplacement de M. de Nabias, auquel l'état de sa santé interdit d'accepter ces fonctions.

Le dépouillement donne les résultats suivants :

Votants .... 17.

M. F. Samazeuilh............... 16 voix.
M. A. de Sèze.................. 1 —

En conséquence, M. le Président proclame M. Samazeuilh élu vice-président pour 1908.

M. de Bordes de Fortage achève la lecture du mémoire de M. Gustave Labat sur l'*Exposition à Paris, rue de Sèze, en* 1907, *de toiles de Siméon Chardin et d'Honoré Fragonard.* Cette seconde partie, consacrée tout entière au peintre spirituel et voluptueux dont le pinceau fait revivre sous nos yeux les fêtes galantes de l'aimable et frivole société du XVIIIe siècle, est remplie, comme la précédente, de renseignements et d'aperçus ingénieux. Elle est applaudie et figurera à son tour dans les *Actes* de l'Académie.

Sous le titre suivant : *A propos du séjour à Bordeaux de Goya*, M. Courteault lit ensuite une étude sur les dernières années du grand artiste espagnol mort dans notre ville, et dont se sont occupés déjà nos concitoyens : Gustave Brunet, Laurent Mathéron et Gustave Labat. Sans négliger les faits curieux pour notre histoire locale que fournit à son érudition la fin de la brillante carrière de Goya, M. Courteault s'occupe surtout des tableaux peints à Bordeaux par le vieux maître qui, malgré une cécité presque absolue, parvint à donner encore dans son déclin quelques œuvres puissantes. Ce travail, destiné par son auteur à la *Revue philomathique*, apporte d'utiles suppléments aux publications sus-mentionnées et obtient le succès le plus franc.

M. le Président remercie MM. Gustave Labat et Paul Courteault.

M. de Loynes donne de meilleures nouvelles de M. de Nabias, qu'il a vu il y a quelques jours; elles sont accueillies avec bonheur par les membres présents.

La séance est levée à six heures et demie.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Bulletin de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg, 1907.
Proceedings of the royal Society, 1907.
Mémoires de l'Académie de Vaucluse, 1907.
Archives du Musée Teyler, 1907.
Mémoires de la Société scientifique d'Alais, 1907.
Mémoires de l'Académie de Nîmes, 1906.
Société d'Archéologie de Beaune, 1907.
Société des Sciences naturelles de la Charente-Inférieure, 1907.
Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne, 1907.
Bulletin de statistique et de législation comparée, 1907.
Mémoires de la Société des Sciences et Lettres de Loir-et-Cher, 1903, 1904, 1905, 1906 et 1907.
Transactions of the Connecticut Academy of Arts and Sciences, 1907.
Académie des Sciences d'Amsterdam, 1907.
Annual Report of the Bureau of American Ethnology, 1903-1904.

Étaient présents :

MM. Durègne, de Bordes de Fortage, Gayon. Céleste, Bouvy, Manès, A. Courteault, Baillet, P. de Loynes, M. Marion, Callen, Brutails, A. de Sèze, Demons, Paul Gautier, L. Drouyn.

SÉANCE DU 23 JANVIER 1908.

Présidence de M. DURÈGNE, Président.

Le procès-verbal de la séance du 9 janvier est lu et adopté.

M. le Président donne lecture d'une lettre par laquelle M. F. Samazeuilh remercie l'Académie de l'honneur qu'elle vient de lui faire en l'élevant à la vice-présidence.

M. le Président déclare, en conséquence, le Bureau de l'Académie définitivement constitué pour 1908.

M. Durègne ajoute qu'il a écrit à M. Bujac, le nouveau colonel du 144e de ligne, pour le féliciter, au nom de l'Académie, d'une mutation qui ramène parmi nous notre cher confrère.

D'après l'avis du Conseil, l'Académie déclare la vacance des fauteuils de MM. Ferrand, Micé et Cabrit.

On passe à l'ordre du jour :

Au nom d'une Commission dont il fait partie avec MM. Courteault et de Bordes de Fortage, M. Céleste lit un rapport favorable à la candidature de M. Henri Bordes au fauteuil vacant de M. Sourget.

M. le Président remercie M. Céleste, dont le rapport, déposé, suivant l'article 51 du Règlement, au Secrétariat, restera à la disposition des membres de l'Académie jusqu'au vote sur la candidature de M. Henri Bordes, vote fixé au jeudi 6 février prochain.

La parole est donnée à M. Marion, qui, sous le titre d'*Acquisitions de biens nationaux faites par les Juifs à Bordeaux*, lit une communication de laquelle il résulte que les achats des juifs bordelais furent faits, pour la plupart, aux premiers temps de la vente et bien avant la période d'agiotage qui suivit la dépréciation des assignats. Ces acquisitions eurent pour objet : 1° les immeubles situés dans les rues Bouhant et de Cahernan; 2° les monastères, entre autres ceux des grands Carmes, des Récollets et des Jacobins; 3° quelques propriétés dans les seules communes de Bègles, Ambarès, Bassens, Montferrand et Margaux, M. Marion donne, d'après des pièces d'archives, une liste

des Israélites acquéreurs de biens nationaux; cette liste renferme des noms bien connus dans notre région.

M. le Président remercie M. Marion, et ajoute qu'il serait à désirer que cet intéressant travail, dont l'Académie a voté l'insertion dans les *Actes*, devînt le point de départ d'une étude générale.

Au sujet de cette question, M. Brutails présente à son tour quelques intéressantes observations.

M. le Président adresse un pressant appel aux membres présents en vue de nouvelles communications.

La séance est levée à six heures.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Smithsonian Contribution to Knowledge, part of vol. XXXV, 1907.
Transactions of the Wisconsin Academy, 1905.
Smithsonian Miscellaneous Collections, 1907.
United States Geological Survey, 1907.
Journal des Savants, 1907.
Bulletin de la Société des Beaux-Arts de Caen, 1906.
Bulletin de l'Académie des Sciences de Cracovie, 1907.
Revue de l'histoire de Versailles et de Seine-et-Oise, 1907.
Bulletin de la Société de Borda, 1907.
Bulletin de la Société des Sciences de l'Yonne, 1907.
Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe, 1907.
Bulletin de la Société Archéologique de Béziers, 1907.
Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France, 1907.

Étaient présents :

MM. Durègne, de Bordes de Fortage, A.-R. Céleste, L. Drouyn, Gayon, Brutails, Marion, Callen, Dolhassarry, P. de Loynes, R. Dezeimeris, de Sèze, Baillet, J. Manès, Hautreux, Vassillière, Courteault, Demons.

SÉANCE DU 6 FÉVRIER 1908.

Présidence de M. DURÈGNE, Président.

Le procès-verbal de la séance du 23 janvier est lu et adopté.

Le Secrétaire général dépouille la correspondance :

MM. Hautreux et Gustave Labat se font excuser et envoient leurs bulletins pour le vote sur la candidature de M. Henri Bordes;

Invitation de l'Académie des sciences, agriculture et belles-lettres d'Aix à la fête de sa reconstitution, le jeudi 9 avril 1908, et programme de cette fête.

Hommage à l'Académie :

Toussaint Le Cann, par M. Jean Ambrosini, in-8°. — Remerciements.

Au nom de l'Académie, M. le Président adresse des félicitations à M. le colonel Bujac, de retour parmi nous et présent à la séance.

M. le colonel Bujac remercie M. le Président.

Celui-ci communique ensuite la réponse de M. Maxwell aux félicitations mêlées de confraternels regrets qui lui ont été adressées. Cette réponse, ajoute M. le Président, nous laisse l'espérance de conserver le cher confrère qu'un avancement aussi brillant que mérité éloigne momentanément, mais qui conserve un pied-à-terre à Bordeaux, où le rappelleront souvent de puissantes attaches de famille et d'affections.

M. le Président présente ensuite un médaillon en terre cuite du vénéré Dr Garat, où sont reproduits de profil avec une expressive et vivante fidélité, les traits si fins du

regretté poète. Il exprime toute la gratitude de la compagnie à M. Gaston Leroux, auteur de cette œuvre charmante, laquelle passe de main en main, fort admirée.

Enfin, M. le Président félicite M. Courteault, successeur de M. Jullian à la chaire d'histoire de Bordeaux, et dont la leçon d'ouverture fut un véritable régal pour les amis de l'histoire et du beau langage qui eurent la bonne fortune de l'entendre.

Il est ensuite donné lecture de trois lettres, par lesquelles M. l'abbé Léglise, curé de Gensac (Gironde) et lauréat de l'Académie; — M. le Dr Régis, professeur de psychiatrie à l'Université de Bordeaux; — M. Maurice Laffont, professeur de première au lycée, posent leurs candidatures aux fauteuils vacants de MM. Ferrand, Micé et Garat. Suivant l'usage, ces lettres sont renvoyées au Conseil.

On passe à l'ordre du jour :

Il est procédé au vote sur la candidature de M. Henri Bordes.

A la reprise de la séance, la parole est donnée à M. Gayon, trésorier, qui présente son rapport sur la situation financière de l'Académie au 31 décembre 1907.

M. Gayon soumet ensuite le projet de budget suivant pour l'exercice 1908 :

PROJET DE BUDGET POUR L'ANNÉE 1908

A. PROJET DE RECETTES.

Subvention du Conseil général	F.	500
Subvention de la Ville de Bordeaux		2,500
Cotisation des Membres pour 1907-1908		700
Total	F.	3,700

B. PROJET DE DÉPENSES.

Traitement de M. Poiraudeau	F.	600
Gages du concierge de l'Athénée		200
Chauffage		30
Voitures		20
Frais de bureau		60
Frais de convocations		30
Frais de distribution des *Actes*		30
Entretien du mobilier		50
Souscription à la Société des Amis des Sciences		10
Frais des séances annuelles		200
Médailles pour le concours de 1907		400
Publication des *Actes* pour 1906		2,000
Réserve pour imprévu		70
TOTAL	F.	3,700

A l'unanimité des membres présents, le rapport et le projet de budget de M. Gayon sont adoptés.

M. le Président félicite et remercie notre cher Trésorier dont la gestion est si favorable aux intérêts de la Compagnie.

Au sujet de la publication des *Actes*, M. le Président demande s'il ne serait pas possible de donner dans l'avenir une hospitalité moins tardive aux communications des membres de l'Académie.

Après un échange de vues entre plusieurs membres, l'étude de cette question est renvoyée à la Commission des *Actes* et au Conseil.

Le dépouillement du scrutin sur la candidature de M. Henri Bordes donne les résultats suivants :

Suffrages exprimés	24.
M. Henri Bordes	21 voix.
M. Radet	2 —
Bulletin blanc	1 —

En conséquence, M. le Président proclame M. Henri Bordes élu à la majorité des voix et fixe à la prochaine séance la réception de notre nouveau confrère, qui aura pour parrains MM. Céleste et Courteault.

Au nom de M. Hautreux, le Secrétaire général donne lecture d'un mémoire intitulé *Pluviométrie en* 1907 : *Bordeaux, Arcachon, Biarritz, températures extrêmes.*

L'Académie accueille avec faveur ce savant travail rempli de chiffres, de renseignements aussi intéressants que précis, et en vote l'insertion dans les *Actes.*

M. le Président remercie M. Hautreux.

Puis M. le chanoine Callen esquisse le rapide aperçu d'une étude très complète sur les deux historiens de Saint Seurin de Bordeaux : Grégoire de Tours et Fortunat de Poitiers.

Les instances de M. le Président décident notre cher et érudit confrère à commencer la lecture intégrale de cet important travail dans une des prochaines séances.

Quelques membres qui n'ont pas pu prendre part au scrutin demandent que désormais le dépouillement soit renvoyé à la fin des séances d'élection, ce qui est adopté.

La séance est levée à six heures et demie.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Geological Survey of Canada, 1907-1908.
Revue économique de Bordeaux, 1908.
Bulletin du Comité des travaux historiques, 1906.
Société d'Agriculture et de Commerce de Caen, 1907.
Bulletin de la Société d'Émulation du Bourbonnais, 1907.
Bulletin de la Société d'Agriculture de Boulogne-sur-Mer, 1907.
Memorie della Accademia delle Scienze del Instituto de Bologna, 1908.
Proceedings of the Royal Irish Academy, 1907-1908.
Proceedings of the Royal Society, 1907.
Proceedings of the Boston Society of Natural History, 1907.

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Besançon, 1907.
Société d'Émulation d'Abbeville, 1907.
Annales de l'Académie de Mâcon, 1906.
Bollettino delle Pubblicazioni Italiane, 1907.
Annual Report of the Smithsonian Institution, 1906-1907.
Mémoires de l'Académie nationale de Caen, 1907.
Mémoires de la Société Dunkerquoise, 1907.

Étaient présents :

MM. Durègne, F. Samazeuilh, de Bordes de Fortage, Denigès, Dolhassarry, R. Dezeimeris, Gayon, Bujac, A.-R. Céleste, L. Drouyn, Clavel, Bergonié, Paul Gautier, Baillet, Vassillière, Callen, Demons, Gaston Leroux, P. Courteault, Marion, Brutails, de Sèze, Maxwell, P. de Loynes.

SÉANCE DU 20 FÉVRIER 1908.

Présidence de M. DURÈGNE, Président.

Le procès-verbal de la séance du 6 février est lu et adopté.

Le Secrétaire général dépouille la correspondance :

Le Congrès préhistorique de France communique le programme de sa IVe session, qui se tiendra à Chambéry (Savoie) du 24 au 30 août 1908;

Invitation de la Société protectrice de l'Enfance à l'inauguration de la Maison de l'Enfance;

Invitation de la Société des Sciences physiques et naturelles de Bordeaux à sa séance publique annuelle. — Remerciements.

La Reale Accademia delle Scienze del Instituto di Bologna demande l'échange. — Adopté sur un rapport de M. Bouvy.

M. Courteault dépose, à titre d'hommage, un exem-

plaire du *Compte rendu du Congrès d'histoire et d'archéologie tenu à Bordeaux en octobre* 1907. — M. le Président le remercie.

M. le Président expose que le Conseil a émis un avis favorable aux candidatures de MM. Maurice Laffont, Léglise et Régis aux fauteuils déclarés vacants de MM. Garat, Ferrand et Micé. Après avoir consulté l'Académie, il désigne en conséquence comme membres des Commissions qui devront présenter le rapport d'usage sur les titres des candidats :

1° MM. Gautier, Courteault et de Bordes de Fortage pour M. Maurice Laffont;

2° MM. Dezeimeris, Callen et Bouvy pour M. l'abbé Léglise;

3° MM. Pitres, Bergonié et Demons pour M. le docteur Régis.

M. Henri Bordes, introduit à ce moment par ses parrains, MM. Céleste et Courteault, prononce son discours de remerciements :

MESSIEURS,

Mes premières paroles sont pour vous remercier et pour vous exprimer ma reconnaissance de l'honneur que vous m'avez fait en m'admettant dans votre Compagnie.

Mes titres étaient des plus modestes alors que vous m'avez attribué le fauteuil de M. Sourget, d'un homme séduisant et aimable entre tous, qui avait passé la plus grande partie de sa vie dans les plus hautes fonctions de l'administration, du commerce et des sociétés pour l'encouragement des beaux-arts.

M. Sourget, après avoir été négociant et armateur, fut successivement adjoint à deux reprises à la mairie de Bordeaux, président de section au Tribunal de commerce, membre de la Chambre de commerce, président de la Société de Sainte-Cécile et de la Société des Amis des Arts.

Dans ces diverses fonctions, son zèle et sa bienveillance ne lui attirèrent que des sympathies.

Vous m'avez élu à sa place au double titre de bibliophile et d'armateur bordelais.

Votre Compagnie comptait déjà parmi ses membres des bibliophiles érudits qui, par des travaux importants, ont ressuscité et éclairci les œuvres de nos grands génies bordelais.

Je ne suis qu'un humble collectionneur; en m'introduisant parmi eux vous avez considéré que les bibliophiles, simples curieux, comme on disait au XVIIIe siècle, ont eu du moins ce mérite de conserver intacts des trésors de notre littérature qui sans eux auraient probablement disparu, qu'ils ont été les promoteurs et les conservateurs de ces deux arts restés si français, qui n'existent réellement qu'en France, la reliure qui conserve les livres, l'illustration qui les rend agréables.

N'est-ce pas à nos anciens que l'on doit ces belles reliures des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, et ces belles vignettes qui ont signalé notamment le goût si fin, si délicat du XVIIIe siècle?

Cet amour du beau et de la grâce qui a produit des Eisen, des Marillier, des Le Barbier, des Moreau, n'a-t-il pas eu pour parrains les curieux de l'époque? C'est ce souvenir qui vous a fait encourager les efforts d'un modeste collectionneur de nos jours, amoureux de la forme du livre.

M. Sourget, avant de se dévouer complètement aux œuvres artistiques, a été, avec la Maison Santa-Coloma, un des derniers combattants de l'initiative individuelle dans l'industrie maritime de Bordeaux.

Plusieurs d'entre vous ont vu ce qu'était l'expansion maritime à Bordeaux, il y a cinquante ans.

L'Annuaire de Bordeaux pour 1858 mentionnait 130 armateurs faisant naviguer 357 navires attachés à notre port.

En 1908, le même Annuaire inscrit 10 armateurs et 42 navires, dont pas un construit à Bordeaux.

Les navires de 1858 n'étaient pas grands, 500 tonneaux de port en moyenne, alors qu'on annonce aujourd'hui des steamers de 9,000 tonneaux pour les services que développaient constamment les premiers.

Ces navires de 500 tonneaux étaient généralement commandés par les armateurs en personne ou par des capitaines qui, actifs et intelligents, tendaient à devenir, et devenaient le plus souvent, armateurs eux-mêmes.

Avec le concours des négociants et même des propriétaires de vignobles bordelais, ils emportaient, parfois à l'aventure et avec des facilités de crédit qui profitaient à tous, des chargements de produits du pays, revenaient avec sucres, cafés, cacaos, jutes, cotons, peaux, nacres et tous produits des pays qu'ils avaient visités.

Ce mode d'armement familial apportait le bien-être et même la fortune dans notre port.

Il y a cinquante ans, la division du mouvement maritime entretenait à Bordeaux de nombreuses industries productives; vous avec vu nos chantiers s'étendre sur les quais des Salinières, à Brienne, d'autres s'installer à Bacalan, alors que ceux de Queyries et ceux de Lormont étaient en pleine prospérité, et que de nouveaux navires étaient construits à Laroque, à Gauriac; tous ces chantiers ont disparu et avec eux: les forges pour la marine, les corderies, les ateliers de mâture et de pouliage et tant d'autres industries, sources de profits pour les petits travailleurs et les ouvriers.

Le progrès est venu et a changé complètement cet état de choses.

La mégalomanie a envahi les armements, de grandes compagnies ont arrêté l'élan qui s'était manifesté chez les petits armateurs et presque tous ont abandonné la lutte.

Cette absorption est-elle un bien, est-elle un mal? J'incline surtout à penser que c'est un mal, car elle supprime l'initiative individuelle.

Aujourd'hui Bordeaux n'est guère plus qu'un point d'escale, les armements se font dans les ports du Nord et, même pour des navires français, Anvers est et tend à devenir de plus en plus port d'attache.

Au cours de vos travaux, je me propose de reprendre devant vous cette question au point de vue historique et économique, et je ne doute pas qu'elle puisse vous intéresser, car elle touche de trop près à la prospérité de Bordeaux et de notre région.

M. le Président répond de la manière suivante à M. H. Bordes :

MONSIEUR,

La porte de l'Académie, malgré le soin qu'y ont apporté ses architectes, est ainsi faite qu'on doit s'incliner profondément pour en franchir le seuil. Vous n'avez pas failli à la tradition, et, à vous en croire, c'est à un « humble collectionneur » que sont allés nos suffrages lorsqu'il s'est agi de pourvoir à la vacance du fauteuil de notre regretté collègue Adrien Sourget.

Admettons un instant cette hypothèse, supposons que vous ayez été distingué entre les « simples curieux » dont le

Bordeaux des affaires s'enorgueillit à bon droit, nous n'aurions fait que suivre fidèlement la tradition, bientôt bicentenaire, de notre Compagnie.

Je n'ai pas à faire ici l'histoire de l'Académie, un de nos plus jeunes collègues vient précisément d'en entreprendre l'exposé devant l'auditoire choisi de la Faculté des lettres; mais nous savons tous qu'en 1712 Bordeaux ne comptait dans son sein que deux puissances : le Parlement et le Commerce, aussi magistrats et armateurs se partagèrent-ils l'Académie.

Vous venez de parler, Monsieur, avec chiffres à l'appui, de la crise économique qui frappe surtout la navigation de notre port; je voudrais espérer que ce sombre tableau, si douloureusement exact, ne retrace qu'un phénomène temporaire, un de ces nuages d'été qui ne voilent que passagèrement notre soleil. Dans tous les cas, l'Académie du xx[e] siècle, modelant sa constitution à l'image du Bordeaux intellectuel, devenu universitaire, a réparti différemment ses fauteuils et par cela même les « curieux » éclairés de la magistrature et du commerce ont dû subir le contre-coup de ce jeu de bascule.

Il est vrai aussi que, d'autre part, l'ambiance générale s'est modifiée. Depuis deux siècles le côté pratique, utilitaire, a pris dans notre société la place prépondérante; la façon même de diriger les études de la jeunesse et de délivrer les diplômes, tout cet ensemble a fini par établir aux yeux de la plupart que les choses de l'art et de l'esprit, que la culture des lettres et du beau, sous toutes leurs formes, sont affaires de professionnels, très sensiblement comme la vente et l'achat de l'ivoire ou du caoutchouc, — je ne parle pas du vin, car, à Bordeaux, nous sommes tous compétents.

Faut-il alors s'étonner si les villes commerciales, de même que les nations neuves, ont en général une réputation intellectuelle déplorable, si leurs hauts négociants sont classés à un rang fort médiocre, uniquement préoccupés, répète-t-on, par le souci de leur bien-être et de tout ce qui peut flatter leur ignorante vanité?

L'Académie, ne l'oublions pas, est non seulement dépositaire d'une tradition, mais encore de l'exacte renommée de la cité dont elle groupe une sélection; il est donc de son devoir de lutter contre les préjugés lointains, complaisamment entretenus, et de mettre en évidence les notabilités qui, comme vous, font honneur à une des catégories sociales qui luttent pour la suprématie matérielle de la métropole du Sud-Ouest.

Nous sommes au siècle des spécialistes, viens-je de dire, tant mieux pour les spécialités lorsqu'elles sont cultivées

par des hommes de valeur auxquels la prospérité de leurs intérêts assure l'indépendance.

C'est ainsi que Mégret de Belligny se fit dans la poésie et le drame une place indiscutée, il fût devenu célèbre..... s'il eût habité Paris.

Adrien Sourget, dont vous venez d'évoquer si bien l'image, a tenu dans l'histoire de l'art musical un rôle prépondérant, soit à la tête de la Société de Sainte-Cécile, soit dans un cercle plus intime, dans ce salon charmant, véritable académie, où les auditions exquises remplaçaient avec avantage l'échange des discours.

Votre passion à vous, Monsieur, c'est le livre, le livre rare, l'édition introuvable, le volume historique, le manuscrit envié, la reliure signée d'un maître, et votre bibliothèque, d'universelle renommée, encadrée dans un véritable musée, conserve, pour en faire bénéficier libéralement les érudits, les chercheurs, les artistes, des trésors que ne pourraient retenir en France les budgets anémiques de nos institutions officielles.

Vous êtes donc là, Monsieur, de par votre seule initiative personnelle, un auxiliaire indispensable. Vous appartenez à cette minorité qui lutte contre l'or américain dans la « chasse à la rareté » à laquelle nous assistons, impuissants.

Pour une fois, exceptionnellement, vous pratiquez un admirable protectionnisme qui vous vaut la reconnaissance de la république des lettres et votre place marquée à l'Académie. Mais ce protectionnisme ne va pas au delà; imprégné de l'âme du Bordeaux maritime et commercial, vous avez suivi autrement qu'en spectateur la marche des doctrines économiques qui ont si profondément éprouvé l'armement national. Comme Adrien Sourget, comme Mégret, vous avez participé aux luttes désespérées dans lesquelles le libre-échange a été vaincu.

Comme votre prédécesseur, votre compétence indiscutable vous a désigné pour faire entendre officiellement les protestations de votre patriotique clairvoyance.

Et maintenant que les marchés lointains se ferment, que nos ports ne sont plus guère que des escales pour les pavillons étrangers, vous ne jugez pas votre rôle achevé, bien au contraire.

L'Académie sera heureuse, Monsieur, d'accueillir dans sa section économique le membre distingué de la Chambre de commerce; elle sait être de son temps et régler sa marche sur l'évolution de la société où elle recrute ses nouvelles énergies. Elle a inscrit au programme de son prochain concours la question de plus en plus inquiétante des trusts et des cartels, c'est dire qu'elle écoutera avec grand intérêt votre parole autorisée.

Et maintenant, Monsieur, veuillez prendre à ma gauche la place prévue par la tradition. Le hasard a mis à ma droite un autre bibliophile non moins ardent, et, dans cette atmosphère spéciale que vous allez créer à vous deux, mon imagination ira souvent en rêve vers les vélins précieusement enluminés, vers les reliures merveilleuses de jadis, dans ce parfum de vieux livres qui nous fera quelquefois oublier les angoisses de la lutte pour l'existence.

Ces discours sont applaudis et, suivant l'usage, M. Henri Bordes prend séance à la gauche du Président.

La parole est donnée à M. le chanoine Callen, qui commence la lecture de son important mémoire sur *Les deux biographes de Saint Seurin de Bordeaux : Grégoire de Tours et Fortunat de Poitiers.*

M. Brutails, succédant à M. le chanoine Callen, lit également la première partie d'un article qu'il destine au premier numéro de la *Revue historique de Bordeaux*, sous le titre suivant : *l'École bordelaise d'architecture.*

Ces intéressantes communications soulèvent d'unanimes applaudissements, et M. le Président félicite et remercie leurs savants auteurs.

La séance est levée à six heures et demie.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Annuario del Observatorio de Madrid, 1907.
Journal des Savants, 1908.
Académie impériale des Sciences de Saint-Pétersbourg, 1907.
Boletin mensal do Observatorio do Rio do Janeiro, 1907.
Bulletin de la Société des Sciences naturelles de Rouen, 1907.
Mémoires de la Société royale des Sciences de Liége, 1907.
Memorias y Revista de la Sociedad scientifica Antonio Alzate, 1907.
Revue philomathique de Bordeaux, 1908.

Étaient présents :

MM. Durègne, de Bordes de Fortage, F. Samazeuilh, A.-R. Céleste. Hautreux, R. Dezeimeris, A. Pitres, Brutails, Baillet, Marion, Courteault, Gautier, Gayon, L. Dolhassarry, J. Manès, Gaston Leroux, Callen, Bouvy, H. Bordes.

SÉANCE DU 5 MARS 1908.

Présidence de M. BAILLET.

En l'absence du Président et du Vice-Président, M. Baillet préside la séance.

Le procès-verbal de celle du 20 février est lu et adopté.

Le Secrétaire général dépouille la correspondance :

MM. de Loynes et Gustave Labat se font excuser.

Le Secrétaire général communique une lettre qui lui est adressée par M. Celles, licencié ès lettres et professeur au collège de Tivoli, et par laquelle M. Celles pose sa candidature au fauteuil déclaré vacant de M. le chanoine Ferrand. Cette lettre est renvoyée au Conseil.

On passe à l'ordre du jour :

Au nom de la Commission dont il fait partie avec MM. Courteault et de Bordes de Fortage, M. Gautier lit un rapport favorable à la candidature de M. Maurice Laffont.

Conformément au règlement, ce rapport, applaudi, sera déposé au Secrétariat, où il restera à la disposition des membres de l'Académie qui voudraient le consulter, jusqu'au vote sur la candidature de M. Maurice Laffont, vote fixé au 19 courant.

M. le Président remercie M. Paul Gautier.

M. le chanoine Callen obtient la parole et continue la lecture de son savant mémoire sur *Saint Seurin et ses deux historiens : Grégoire de Tours et Fortunat de Poitiers.*

M. Courteault fait connaître l'appréciation élogieuse de M. Edmond Bonafoux sur l'*Histoire de la Gaule,* de M. Camille Jullian, à laquelle l'Académie d'Aix vient d'attribuer le prix Thiers. Tous les membres présents s'associent par leurs applaudissements aux éloges adressés par M. Edmond Bonafoux à la belle œuvre de notre éminent confrère, et M. le Président remercie M. Courteault.

Vu l'heure avancée, les communications de MM. Brutails et Bouvy sont renvoyées à quinzaine.

La séance est levée à six heures trois quarts.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Proceedings of the American Academy of Arts and Sciences, 1907.
Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers, 1907.
Académie d'Aix, 1907.
Société des Sciences, Agriculture et Arts de la Basse-Alsace, 1907.
Bulletin de la Société d'Agriculture de Boulogne-sur-Mer, 1908.
Bulletin de la Société Académique d'Agriculture, Belles-Lettres, Sciences et Arts de Poitiers, 1907.
Upsala Akademiska Cokhandeln, 1907.
Mémoires du Comité géologique de Saint-Pétersbourg, 1905, 1906, 1907.
Memoires della Regia Accademia di Scicnze, Lettere ed Arti in Modena, 1906.
The University of Nebraska, 1907.
Annales del Museo Nacional de Montevideo, 1908.

Étaient présents :

MM. Baillet, de Bordes de Fortage, F. Samazeuilh, R. Dezeimeris, Hautreux, Paul Gautier, Demons, Gayon, Dolhassarry, Bujac, Gaston Leroux, P. Courteault, Brutails, Callen, A.-R. Céleste, Marion, Bouvy.

SÉANCE DU 19 MARS 1908.

Présidence de M. DURÈGNE, Président.

M. le Président s'excuse de n'avoir pu ni assister à la séance du 5 mars ni s'y faire remplacer par M. le Vice-Président.

Le procès-verbal de cette séance est lu et adopté.

Le Secrétaire général dépouille la correspondance :

MM. Henri Bordes, Bouvy, Gayon, Hautreux et Labat se font excuser et envoient leurs bulletins de vote pour le scrutin sur la candidature de M. Maurice Laffont.

Circulaire de la Société nationale de l'Art à l'école annonçant que le premier Congrès de cette Société se tiendra à Lille les 6, 7 et 8 juin 1908.

Envoi pour les concours de 1908 :

Le Maître de la vie, roman, par M. Jean Daurel, 1908, 1 vol. — Commission de littérature et de poésie.

D'après l'avis du Conseil, la candidature de M. Celles au fauteuil déclaré vacant de M. le chanoine Ferrand, décédé en février 1907, est réservée par l'Académie.

Le scrutin sur la candidature de M. Maurice Laffont est immédiatement ouvert; le dépouillement est renvoyé à la fin de la séance.

M. Brutails achève la lecture de son intéressante étude sur l'*École bordelaise d'architecture.* D'après le savant archéologue, notre département paraît relever des écoles suivantes :

Pendant la période romane, au point de vue de la construction : écoles du Poitou et, en quelques localités, du

Périgord; — au point de vue de la décoration : écoles du Languedoc et du Poitou.

Pendant la période gothique : écoles de l'Anjou et du Poitou.

Ce savant travail, qui vient d'inaugurer si brillamment la naissante *Revue historique de Bordeaux*, est unanimement applaudi.

M. le Président adresse à M. Brutails les remerciements de l'Académie et souhaite longue vie et succès à la nouvelle *Revue*.

M. le chanoine Callen captive l'attention de l'Académie en continuant la lecture de son mémoire sur *Saint Seurin et ses deux historiens : Grégoire de Tours et Fortunat de Poitiers*. La suite de la belle communication de notre confrère est renvoyée à la prochaine séance.

Le dépouillement du scrutin sur la candidature de M. Maurice Laffont donne les résultats suivants :

Suffrages exprimés...........	26
M. Maurice Laffont..........	26

En conséquence, M. le Président proclame M. Maurice Laffont élu membre résidant, en remplacement de M. le Dr Garat. La réception de notre nouveau confrère, qui aura pour parrains MM. Gautier et Courteault, est fixée au 2 avril prochain.

La séance est levée à six heures et demie.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Société d'Agriculture d'Indre-et-Loire, 1907.
Revue historique de Bordeaux, 1908.
Studi Sassaresi, 1907, 1908.
Gulf Biologic Station, 1907.
Smithsonian Contribution to Knowledge, 1907.
Mémoires de l'Académie de Vaucluse, 1907.
Société de Médecine et de Chirurgie de Bordeaux, 1908.

Bulletins et Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris, 1907.
Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1907.
Mémoires de l'Académie des Sciences, Lettres et Arts de Marseille, 1906-1907.
Société d'Agriculture de la Loire, 1907.

Étaient présents :

MM. Durègne, de Bordes de Fortage, L. Drouyn, J. Manès, Brutails, R. Dezeimeris, de Sèze, P. de Loynes, Clavel, Baillet, Bujac, Roy de Clotte, Dolhassarry, F. Vassillière, Marion, Callen, A.-R. Céleste, Paul Gautier, P. Courteault, Gaston Leroux.

SÉANCE DU 2 AVRIL 1908.

Présidence de M. DURÈGNE, Président.

Le procès-verbal de la séance du 19 mars est lu et adopté.

Le Secrétaire général présente les excuses de M. Vassillière et dépouille comme suit la correspondance :

Les Académies de Marseille et de Savoie communiquent les programmes de leurs concours de 1908.

Hommages à l'Académie :

Journal d'un prébendier de Saint-Étienne-d'Agen; Le bail de démolition du château de Cancon en 1739; *Un hommage féodal en 1739*, 2 brochures in-octavo publiées et annotées par M. le Dr Couyba. — Remerciements.

On passe à l'ordre du jour :

Au nom d'une Commission spéciale dont il fait partie avec MM. les Drs Demons et Bergonié, M. le Dr Pitres lit un rapport favorable sur la candidature de M. le Dr Régis au fauteuil déclaré vacant de M. le Dr Micé.

Ce rapport est applaudi; il sera déposé au Secrétariat où il restera, suivant l'usage, à la disposition des membres de

l'Académie qui désireraient le consulter, jusqu'au jour du vote, fixé au 30 avril prochain.

M. le Président remercie M. le Dr Pitres.

M. Céleste ayant obtenu la parole, lit la note suivante dont l'Académie vote l'insertion au procès-verbal de la séance.

Note sur un buste de Perronet

premier ingénieur des ponts et chaussées de France,
conservé à l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux.

Le buste placé sur la cheminée du Secrétariat de l'Académie a été, depuis longtemps, l'objet de recherches tendant à identifier le personnage dont il représente les traits. J'ai vu à Toulouse, il y a plusieurs années, un autre surmoulage de ce même buste dans le Musée; le rédacteur d'un ancien catalogue l'indiquait sous le nom du naturaliste Picot de la Peirouse, mais cette attribution ne paraissait point fondée. On avait songé à l'intendant Dupré de Saint-Maur, dont le buste surmoulé avait été envoyé à Bordeaux, à la Société du Musée, et peut-être à l'Académie, qui l'avait compté parmi ses membres; mais nul portrait n'avait permis de vérifier cette attribution possible.

M. Meaudre de Lapouyade, préparé par ses recherches sur les portraits peints et gravés, a bien voulu s'intéresser à la solution de ce problème. Après avoir photographié ce buste inconnu, il en fit faire une reproduction dans l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux*, numéro du 10 mars 1908, et le numéro suivant de cette utile publication (20 mars) nous apportait enfin la solution donnée par M. Germain Bapst : « Ce buste représente Perronet en costume d'ingénieur du roi. Voir le marbre à l'École des ponts et chaussées à Paris, par Masson. »

C'est un surmoulage de ce buste que possède l'Académie de Bordeaux, c'est un même surmoulage qui est conservé au Musée de Toulouse : le portrait gravé par Saint-Aubin, d'après C.-V. Cochin fils, placé en tête d'un bel ouvrage de Perronet, confirme pleinement cette attribution.

L'Académie voudra bien adresser à M. Meaudre de Lapouyade des remerciements pour l'aide efficace qu'il a bien voulu lui donner afin d'obtenir cette solution.

L'oncle maternel de Perronet, J.-P. de Crousaz, avait été plusieurs fois lauréat de l'Académie de Bordeaux. Est-ce à ce souvenir qu'il faut attribuer le don à l'Académie du buste

de l'illustre ingénieur? ou Brémontier, Deschamps, Billaudel, possédant ce surmoulage, l'auraient-ils l'un ou l'autre légué à la Compagnie? C'est un point qui reste à éclaircir. Quoi qu'il en soit, il sera utile de placer sur les bustes et tableaux que l'Académie possède le nom des personnes représentées — quand ce nom nous est connu — et je crois qu'il l'est pour tous, sauf pour le portrait placé au-dessus du buste de Montesquieu, dans la salle de nos séances.

Bordeaux, le 2 avril 1908.

A l'appui de la note ci-dessus, M. Céleste communique ensuite le beau portrait in-folio de Perronet, gravé par A. de Saint-Aubin, d'après Cochin fils, portrait qui figure en tête de la *Description des projets de la construction des ponts de Neuilly, de Mantes, d'Orléans*, etc. Paris, imprimerie Royale, 1782, in-folio.

M. le Président remercie M. Céleste et veut bien se charger de transmettre à M. Maurice Meaudre de Lapouyade les remerciements de l'Académie.

Introduit à ce moment par ses parrains, MM. Courteault et Gautier, M. Maurice Laffont prononce son discours de remerciements :

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,
MESSIEURS,

On ne croit plus aux fées, aux bonnes fées, et l'on a bien tort. Il est vrai qu'on ne les voit plus, comme jadis, se pencher sur les berceaux, en robe couleur du soleil ou de la lune... Cependant elles sont toujours là, invisibles et présentes : j'en suis sûr, car c'est à l'une d'elles, dont Perrault ne parle pas, mais que les anciens et nos pères eux-mêmes invoquaient pieusement, c'est à la Muse divine que je dois d'avoir pu, malgré l'insuffisance de mes titres, franchir ce seuil vénéré. Touchée sans doute du culte modeste mais fervent que je lui rendais, elle a suscité, pour défendre et faire triompher mon humble candidature, deux protecteurs puissants, deux poètes.

L'un, profond érudit, humaniste délicat, traducteur mélodieux d'épigrammes latines, qui sait si bien chanter, en des

strophes savantes et harmonieuses, l'âme des patriciens romains, a le premier signalé mon nom à votre bienveillante attention et préparé vos esprits à l'accueillir. J'étais un inconnu pour la plupart d'entre vous : il vous a inspiré le désir, si flatteur pour moi, de me connaître. L'autre a fait plus encore : avocat brillant et parfait sonnettiste, maniant avec un égal bonheur les rythmes et les arguments, il m'a prêté l'appui de son double talent, et sa poétique plaidoirie a fini d'enlever vos suffrages. Les vrais poètes, Messieurs, sont des magiciens : ils embellissent et transfigurent la réalité. Ils sont comme les papillons qui laissent une poudre d'or aux doigts qui les touchent. Sur les lèvres éloquentes de votre rapporteur, mes vers se sont colorés et ont pris leur vol; ma prose elle-même a trouvé des ailes. Grisés par le vin capiteux de sa parole (on me pardonnera bien cette métaphore sur cette terre classique des grands crus), vous souvenant aussi que, professeur depuis près de vingt ans à notre vieux lycée, je suis devenu Bordelais d'adoption, dupes d'un mirage, vous avez évoqué Ausone, mon glorieux et lointain prédécesseur, et, par l'effet de cette illusion, tout en pensant à lui, c'est moi que vous avez nommé. Je crains fort que vous ne vous éveilliez bientôt de ce rêve; et c'est pourquoi à ma reconnaissance se mêle un peu d'inquiétude, à mes remerciements beaucoup de confusion, à ma joie une sincère et bien légitime modestie.

Ces sentiments, d'ailleurs, comment ne les éprouverais-je pas quand je songe à la grande place que tenait ici l'homme éminent auquel je viens succéder? Issu d'une famille bien connue, presque illustre, dont il portait dignement l'héritage, il était devenu, après de brillantes études médicales, un de nos médecins les plus réputés. Mais de bonne heure, en dehors de ses occupations professionnelles, il voulut avoir, suivant la jolie expression anglaise, son « coin vert » — le petit coin où éclosent les fleurs de l'imagination qui décorent et parfument la vie. Et de là s'envolaient, comme des abeilles légères, tous ces vers gracieux et spontanés dont vous gardez le souvenir. Sans doute notre docteur poète ne s'attardait pas à de minutieuses ciselures; il n'allumait pas au bout du vers quelque rime flamboyante; il ne mettait pas à ses strophes une couronne d'étoiles et de métaphores. Il cultivait, en effet, uniquement ce qu'on appelait autrefois les genres secondaires, ceux qui s'interdisent les hautes ambitions, les grands coups d'ailes vers la majesté des sommets. C'est un poète du XVIIIe siècle égaré dans le nôtre — et cela ne laisse pas de le rendre original. Il a de ce vieux temps le goût du badinage et de la galanterie, l'aisance, la facilité, la politesse dans les manières et dans l'esprit. Il

tourne des madrigaux comme Dorat, des épîtres familières comme Voltaire, des fables comme Florian. Il paraît vraiment leur contemporain; il est leur émule. Il excelle dans les pièces de circonstance; il est sans rival dans les bouts rimés. Je me le figure très bien, non pas sous l'austère redingote et l'affreux chapeau haut de forme, mais en culotte de soie claire, en justaucorps de velours amarante, en jabot de dentelle, portant la perruque poudrée, les souliers à boucle d'argent, l'épée de parade au côté. Il fréquente les salons à la mode; il y vient lire volontiers, parmi les murmures flatteurs, son dernier quatrain, sa plus récente fable, le conte frais éclos de la veille. Il va aussi, parfois, au petit lever de la marquise ou de la comtesse, ses jolies clientes, où déjà quelque abbé galant l'a précédé, et où ses petits vers seront payés d'un délicieux sourire, d'un regard tendre et qui n'a pas de prix. Ce n'est pas M. Anatole France, c'est le patriarche de Ferney qui répond aimablement à l'envoi de son premier recueil et lui dit : « J'aime beaucoup vos vers, cher Docteur, je les aime parce que vous les donnez comme un arbre donne ses fruits, et qu'il est visible qu'ils ne vous ont coûté ni peine ni contrainte. Je les aime, parce qu'ils parlent aisément de toutes les belles choses de la vie... Il y a des gens qui naissent vieux; vous, cher Docteur, vous resterez toujours jeune [1]. » Et de fait, qu'elle soit de l'auteur du *Jardin d'Epicure* ou de Voltaire, cette prophétie, vous le savez, s'est pleinement réalisée. Pour employer une allégorie un peu fanée, mais qui, je crois, ne lui aurait pas déplu, sa muse ne connut pas les rides, elle garda, jusqu'au dernier jour, sa grâce souriante, sa verve féconde, sa jeunesse immuable.

Que de traits, Messieurs, j'aurais à ajouter pour préciser cette curieuse figure bordelaise, s'il ne suffisait d'en tracer, aujourd'hui, une esquisse rapide, un léger croquis ! Je devrais, par exemple, — et ici encore se révélerait cette ressemblance avec les hommes du XVIIIe siècle, de ce siècle où l'art de la conversation fut porté si haut et où il fallait tant d'esprit pour en avoir assez — je devrais, dis-je, à côté du poète aimable, peindre le fin causeur, à l'esprit alerte, à la mémoire sûre, d'où s'épanchaient les anecdotes et les souvenirs, comme l'eau d'une source vive. Mais je n'ai pas la vaniteuse pensée de vous donner de M. le Dr Garat un portrait complet et fidèle, pas plus que je n'ai la prétention, en lui succédant, de le remplacer, surtout de le faire oublier. Comme lui, du moins, je me déclare heureux et fier d'entrer dans cette grave et brillante Compagnie, foyer ardent de vie provinciale que,

(1) *Vieux Péchés*, préface, VII.

depuis bientôt deux siècles, par les mains de leurs plus distingués représentants, les Sciences, les Arts et les Belles-Lettres ne cessent d'entretenir et d'aviver. Comme lui aussi, je cultiverai de mon mieux mon humble « coin vert » — ce mystique et secret jardin à qui je dois, parmi tant de délicates jouissances, le rare plaisir de votre bon accueil. Et si, parfois, quelque fleur nouvelle y pousse, je la cueillerai pour vous l'offrir, n'eût-elle, à défaut de parfum et d'éclat, que sa fraîcheur et sa simplicité. Puissé-je ainsi, Messieurs, m'acquitter un peu envers vous, justifier votre choix, me rendre digne enfin du grand honneur que vous m'avez fait !

M. le Président répond à M. Laffont dans les termes suivants :

Monsieur,

Votre première pensée s'est adressée aux deux membres de l'Académie qui ont patronné votre candidature ou, pour mieux dire, qui ont su triompher de votre modestie pour vous amener à une démarche que nous attendions tous.

Un de ces collègues appartient au barreau bordelais et, malgré cela, vous n'avez pas craint de marcher sur ses brisées, reprenant en sens inverse la plaidoirie qui vous avait été si favorable.

Je crains bien, Monsieur, que cette excursion sur un terrain réservé ne reçoive le châtiment mérité par votre imprudence et qu'en vous efforçant de démontrer votre indignité, vous ayez, au contraire, confirmé l'excellence de notre choix.

Les applaudissements qui, après une attention charmée, ont acclamé votre péroraison, viennent de vous prouver, mieux que je n'aurais pu l'exprimer, combien se trouve vérifiée la judicieuse remarque de votre rapporteur : « Dans sa prose se rencontrent ce miroitement d'images, cette sélection de mots et je ne sais quelle couleur générale de la phrase qui caractérisent le poète et très nettement le différencient du prosateur. Le poète, quand il use du langage commun, se dégage difficilement de cette sorte d'idéalisme verbal qui est la marque de son génie. Il garde, en outre, cette maîtrise, un peu excessive peut-être, mais très particulière, de la forme qui, chez lui, est le résultat de la discipline de la versification. »

Ces qualités, Monsieur, vous désignaient à l'attention de l'Académie, car une mission très importante et fort délicate vous y est réservée.

Nous ne sommes pas ici réunis seulement pour échanger des discours, centraliser les travaux de nos diverses spécialités et en publier — plus ou moins tardivement — les résultats; notre cénacle si fermé, ce salon où le bridge n'a pas exercé sa glaciale influence, est en même temps un tribunal dont les imaginations éprises de littérature viennent de toutes parts solliciter une favorable sentence.

Les rapports annuels de notre distingué Secrétaire général donnent, hélas! une note bien décourageante et, plus que partout ailleurs, nous devons gémir sur le « petit nombre des élus ».

La mission des Commissaires des concours n'en est que plus délicate, il leur faut un sens particulier de divination pour évoluer au milieu de tant de médiocrités et trier les menues pierres précieuses dans la masse énorme de gravier qu'ils ont à manipuler.

Vous le voyez, Monsieur, ce n'est pas une sinécure qui vous attend, mais bien plutôt une besogne fort ingrate que vos précieuses facultés et votre sens si fin d'analyse vous rendront très facile, au plus grand avantage et pour la plus grande autorité de l'Académie.

A un autre point de vue encore, vous étiez désigné pour appartenir à notre Compagnie. Comme vous venez de le dire, vous avez acquis vos lettres de bourgeoisie dans la cité bordelaise, tout en laissant la majeure partie de votre cœur dans cette patrie ariégeoise qui vous a inspiré tant de pages exquises; vous n'êtes pas venu ici comme tant de fonctionnaires attirés par une ville aimable, véritable capitale par l'ordonnance de ses voies superbes et son influence incontestée sur l'ancienne Aquitaine, mais aussi, oiseaux de passage que Paris fascine irrésistiblement et dans la fournaise duquel ils attendent impatiemment le moment de se précipiter.

Votre âme ne subit pas cette dangereuse suggestion, elle se plaît dans les pures atmosphères que n'obscurcissent pas les fumées d'usines, et si elle sait, à l'occasion, prendre, comme dans vos *Sonnets antiques*, son essor vers les plus hautes cimes, de vos *Sonnets rustiques*, si saisissants de vérité, se dégage le calme réconfortant que la nature dispense sans compter à ceux qui la goûtent et qui l'aiment. « Si vous ne vous faites pas semblables à ces petits enfants, disait le Christ, vous n'entrerez pas dans le royaume des cieux. » De même il nous faut pénétrer avec vous chez les humbles que vous avez chantés, nous asseoir à leur table frugale, sentir la chaude haleine de leurs grands bœufs, pour entrer dans le royaume de la Paix terrestre, plus accessible aux âmes atteintes par le doute, où s'atténuent bien des amer-

tumes et où s'oublient bien vite les âpres luttes que, dans la vie, nous sommes obligés de mener ou de subir.

Cette ville de Bordeaux, à laquelle vous attachent vingt années de professorat, vous l'aimez pourtant aussi; elle vous a inspiré, dès vos premiers mois de résidence, le discours que vous avez consacré au caractère des habitants. M. Gautier, qui est du cru (je réponds à votre métaphore), ne pouvait le lire sans une agréable vibration de sa corde sensible. « Tous les Bordelais, dit-il, fiers de leur cité et désireux de se connaître, devraient avoir à cœur de le posséder, relié en maroquin, dans le rayon de leur bibliothèque le plus à portée de la main et des yeux. » J'appuie bien sincèrement cet élogieux conseil, vous demandant pourtant, Monsieur, si, depuis vingt ans, vous n'auriez pas découvert quelque défaut aux Bordelais.

L'Académie tient essentiellement à demeurer un organe de décentralisation; elle demande avant tout à ceux qui frappent à sa porte un acte de foi à la « petite Patrie » où elle entend maintenir et accroître son influence, et cette influence ne restera efficace que si elle conserve l'empreinte de ce caractère bordelais si nettement orienté vers le progrès, mais aussi toujours sage et réfléchi, tenant la balance égale entre les tendances, parfois si opposées, des hommes du Nord et des hommes du Midi, à l'image d'un climat remarquablement équilibré par le voisinage de l'Océan.

Nous avons de vous cet acte de foi et de plus, au moment où l'un des nôtres quitte le vieux lycée pour la chaire de l'Histoire de Bordeaux, il nous est agréable de voir notre Compagnie recevoir un nouveau représentant de la Maison où, à la rentrée d'octobre 1829, était conduit un enfant de huit ans et demi, « chétif et de taille au-dessous de la moyenne, mais bien portant, » suivant ses propres paroles, le futur Dr Garat.

Je ne connais de notre regretté collègue qu'une seule œuvre en prose et c'est précisément l'article consacré au « Collège royal de 1830 », dans le *Livre du centenaire* que vous avez certainement passé sous silence pour me permettre d'apporter, à mon tour, le tribut de mon respectueux souvenir à la mémoire de votre prédécesseur.

Ce n'est pas la plume d'un vieillard de quatre-vingt-cinq ans, mais bien celle d'un homme toujours jeune qui a tracé ce vivant et humoristique tableau de ses années d'internat; nous y voyons cet élève de huitième, en habit bleu, à queue, à la française, écrasé sous un chapeau haut de forme « très grand, trop large, retombant sur ses oreilles recourbées par son poids », nous y suivons la série des facéties de cet âge sans pitié, chacun des maîtres y dévoile ses qualités et

surtout ses faiblesses; le tout se termine, bien entendu, par l'à-propos rimé de circonstance où se fait entendre la note attendrie qui accompagne nécessairement tout regard vers le lointain passé.

Je referme la porte que vous m'avez ouverte, Monsieur, car vous avez tracé du bon docteur un portrait d'une exactitude frappante auquel je me garderais d'ajouter la moindre touche; oui, c'est bien sous la perruque poudrée, que portaient encore certains professeurs du lycée en 1829, que nous apparaît dans un rêve l'auteur vénéré de tant de vers charmants qui venaient trop rarement, à notre gré, apporter leur note aimable et fraîche dans nos intimes réunions de quinzaine.

Vos vers, Monsieur, ne sont pas non plus ceux d'un pessimiste, nous aimons donc à penser que notre nouveau collègue ne se montrera pas plus avare de ses improvisations que son prédécesseur et je suis tout particulièrement heureux, dans cet espoir, de lui souhaiter aujourd'hui la bienvenue.

Au moment où s'accomplit un rite consacré par une tradition deux fois centenaire, la gracieuse fée dont vous évoquiez l'image nous offre un exemple de son pouvoir magique : j'avais hier à mes côtés deux bibliophiles; deux sympathiques poètes seront ce soir mes assesseurs.

Ces discours sont applaudis et, conformément à l'usage, M. Maurice Laffont prend séance à la gauche de M. le Président.

M. le chanoine Callen poursuit la lecture de son intéressant mémoire sur *Saint Seurin et ses deux historiens : Grégoire de Tours et Fortunat de Poitiers.*

M. Bouvy succède à M. le chanoine Callen et communique à son tour un savant et ingénieux travail sur *la cour de Ferrare de la fin du quinzième siècle au commencement du seizième, les destinées de l'épopée française en Italie, les origines du génie de Ludovic Arioste et de son* « Roland furieux ».

La suite des mémoires de MM. Callen et Bouvy est renvoyée à la prochaine séance, et M. le Président remercie nos savants confrères.

M. Brutails, tant en son nom qu'en celui de M. Rouge, professeur à l'Université de Bordeaux, demande à l'Académie de vouloir bien s'intéresser à la fondation d'un musée de la Parole, lequel réunirait en rouleaux photographiques les vibrations de la voix.

L'Académie renvoie au Conseil la proposition de M. Brutails, qui voudra bien ajouter aux détails qu'il vient de fournir toutes les explications complémentaires propres à faciliter l'étude de cette intéressante question.

La séance est levée à six heures trois quarts.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Wisconsin Geological and Natural History Survey, 1907.
Archives du musée Teyler, 1908.
Bulletin de l'Académie des Sciences de Cracovie, 1907-1908.
Annales de la Société malacologique de Belgique, 1906-1907.
Société Agricole et Scientifique de la Haute-Loire, 1907.
Travaux Scientifiques de l'Université de Rennes, 1907.
Revue économique de Bordeaux, 1908.
Société nationale d'Agriculture de France, 1908.
Société de médecine de Nancy, 1907.
Société Industrielle de Saint-Quentin et de l'Aisne, 1907-1908.
Société de Borda, à Dax, 1907.

Étaient présents :

MM. Durègne, de Bordes de Fortage, F. Samazeuilh, Clavel, R. Dezeimeris, L. Drouyn, Gayon, L. Dolhassarry, A. Pitres, H. Bordes, Brutails, E. Bujac, A.-R. Céleste, Marion, J. Manès, P. Courteault, Maurice Laffont, Paul Gautier, A. de Sèze, E. Bouvy.

SÉANCE DU 30 AVRIL 1908.

Présidence de M. Reinhold DEZEIMERIS.

Le procès-verbal de la séance du 2 avril est lu et adopté.

A propos de ce procès-verbal, et à l'appui des conclu-

sions de la note de M. Céleste, M. Clavel dit qu'il possède une photographie du buste de Perronet, conservé à l'École des Ponts et Chaussées, et qui offre une ressemblance parfaite avec le portrait gravé de l'éminent ingénieur. M. Clavel demande qu'une inscription soit placée au bas du surmoulage qui se trouve au secrétariat de l'Académie. — Adopté.

Le Secrétaire général dépouille la correspondance :

M. le colonel Bujac s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

MM. Callen, Denigès, Durègne, Hautreux, Labat et Marion envoient leurs bulletins de vote avec leurs excuses.

L'Union des Sociétés savantes du Sud-Ouest annonce que la date du Congrès d'histoire, de géographie et d'archéologie de 1908 est définitivement fixée au 20 septembre.

Programme des travaux du IIIe Congrès international de botanique de Bruxelles, en 1910, du 12 au 17 juin.

L'Académie royale néerlandaise communique le programme de son concours poétique de 1909.

Hommage à l'Académie :

Recueil de poésies, par Mme Isaure Portier. La Rochelle, in-18. — Remerciements.

M. Dezeimeris, en quelques mots pleins d'émotion et de vérité, déplore la perte profondément douloureuse que vient de faire l'Académie en la personne de M. le Dr de Nabias, et remercie M. le Dr Demons qui, en l'absence du Président et du Vice-Président, a bien voulu se faire l'interprète éloquent et délicat des sentiments de la Compagnie, sur la tombe de notre éminent et regretté confrère.

On passe à l'ordre du jour :

Le scrutin sur la candidature de M. le Dr E. Régis est immédiatement ouvert.

Le dépouillement donne les résultats suivants :

Votants 23

M. le Dr Régis.................. 23

Ce résultat est applaudi. M. le Président proclame, en conséquence, M. le Dr Régis membre résidant en remplacement de M. le Dr Micé.

La réception de notre nouveau confrère, qui aura pour parrains : MM. les Drs Pitres et Demons, est fixée au 14 mai prochain.

Puis M. le Président donne la parole à M. le Dr Demons pour la lecture du discours, qu'au nom de l'Académie, notre éloquent confrère a prononcé le 18 avril aux obsèques de M. le Dr de Nabias.

MESSIEURS,

L'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux avait pour M. de Nabias une haute estime et une affection profonde. Elle m'a confié la mission d'exprimer ici, devant le cercueil de celui qui vient de lui être enlevé par la mort, sa vive douleur et ses regrets.

M. de Nabias appartenait à notre Compagnie depuis 1902. Il y était entré très jeune encore, appelé par le désir de tous. Sa modestie l'avait longtemps fait hésiter devant l'honneur qui s'offrait à lui. Il l'avait accepté avec joie, dans la pensée que cet honneur rejaillirait sur la Faculté de médecine et de pharmacie dont il était devenu le chef. En vérité, il avait tous les titres personnels devant lesquels nos portes sont comme heureuses de s'ouvrir.

Il avait fait de brillantes études. Il avait acquis un à un, grâce à une grande intelligence et à un labeur incessant, les grades universitaires, et mérité toutes les récompenses que les Facultés réservent à leurs meilleurs élèves. Il avait publié des travaux très remarquables de science élevée. Il était membre de toutes les Sociétés savantes de notre région, docteur ès sciences, lauréat de l'Institut, professeur à la Faculté de médecine et de pharmacie, etc. Il était un maître !

Il y avait aussi en lui, dans cette personnalité scientifique

d'un relief si net et si fortement accusé, un côté, pour ainsi parler, inattendu, artistique et littéraire, dont le charme était bien fait pour séduire également l'Académie. C'était vraiment un régal très rare et de goût supérieur que d'entendre ce savant à la parole austère et grave se laisser dominer peu à peu par l'inspiration de la Muse poétique qui vivait en son âme. Son visage s'éclairait doucement de cette flamme intérieure qui, parfois, illumine d'un éclat divin la figure humaine des êtres privilégiés. Et de sa bouche éloquente tombaient d'harmonieuses phrases, dont l'oreille restait ravie, comme d'une musique qu'on ne se lasse jamais d'entendre.

L'Académie avait été heureuse de le choisir pour remplacer notre éminent confrère, M. Froment, de qui la vie tout entière avait été consacrée à la littérature. Elle a gardé un souvenir attendri de son discours de réception. M. Froment y fut loué avec tant de grâce et de si touchantes expressions que l'ombre du « cher disparu » dut tressaillir de plaisir dans sa tombe.

Mais, en même temps, je pourrais dire au-dessus de ces admirables qualités de l'esprit, M. de Nabias possédait les plus solides vertus du cœur. Il était bon, souverainement bon, aimant, doux et juste. Et, au milieu de ce monde troublant, où tant de perversités assiègent et déconcertent les caractères les mieux trempés, il avait gardé en leur pureté native la probité qui ne s'égare point et la moralité sans tache des hommes supérieurs.

Aussi, il était devenu bien vite l'ami de tous, au sein de cette Académie qui était pour lui comme pour nous une seconde famille. La maladie seule l'a obligé de refuser les honneurs de la présidence.

Ah ! Messieurs, qu'il a dû souffrir, durant la longue agonie torturant cruellement ce corps si robuste, cette intelligence si alerte, cette âme si généreuse ! Se sentir arraché pour longtemps, pour toujours peut-être, à ce laboratoire où l'on avait cru pouvoir encore passer de belles journées de travail, où l'on scrutait avec tant d'ardeur les mystères de la vie — et où l'on a sans doute trouvé la mort — songer à la possibilité d'un départ prématuré pour une autre existence, dans laquelle on n'aura plus là, tout près de soi, la femme adorée et les enfants joyeux qui sont notre bonheur de tous les instants; voir enfin, après des espérances toujours renaissantes et toujours trompées, pas à pas l'horrible fin approcher ! Quelles angoisses ! et, si nous osions protester, quelle injustice du sort !

Maintenant, il est remonté vers le centre radieux de toute science. Il laisse parmi nous des hommes qui le pleureront

toujours, comme on pleure l'être aimé parti avant l'heure pour un voyage lointain d'où il ne reviendra plus. Il laisse à son foyer désolé la chère famille qui ne saura plus être consolée que par l'espoir de le retrouver un jour, dans la douceur infinie d'une affection éternellement ignorante de la douleur et des larmes.

Ce discours est applaudi, et c'est au milieu de l'émotion générale que M. le Président lève la séance en signe de deuil, à cinq heures et demie.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Revue économique de Bordeaux, 1908.
Académie de La Rochelle, 1908.
Bulletin de la Société des Antiquaires de France, 1907.
Recueil de la législation, de Toulouse, 1907.
Société nationale d'Agriculture de France, 1908.
Archivos do Museo nacional do Rio do Janeiro, 1905.
Atti della reale Accademia dei Lincei, 1908.
The University Missouri Studies, 1907.
Proceedings of the American Academy of Arts and Sciences, 1908.
Mémoires de la Société des Sciences physiques et naturelles de Bordeaux, 1906.

Étaient présents :

MM. de Bordes de Fortage, R. Dezeimeris, Demons, Baillet, J. Manès, H. Bordes, F. Vassillière, Brutails, A.-R. Céleste, Courteault, Maurice Laffont, Bouvy, de Loynes, Dolhassarry, Paul Gautier, Gaston Leroux, Clavel.

SÉANCE DU 14 MAI 1908.

Présidence de M. SAMAZEUILH, Vice-Président.
M. COURTEAULT, Secrétaire adjoint,
suppléant M. le Secrétaire général et M. Durègne.

M. Samazeuilh présente les excuses de M. le chanoine Callen et de M. de Bordes de Fortage que leur état de santé empêche d'assister à la séance.

Le procès-verbal de la séance du 30 avril est lu et adopté.

Le Secrétaire adjoint dépouille la correspondance :

Hommages à l'Académie :

La moisson aux Saphirs, poésies, par M. Pedro Salvez;

L'Apostolat de Marie, par M. l'abbé Duprat; deux brochures imprimées. — Remerciements.

On passe à l'ordre du jour :

M. Samazeuilh dit que la réception de M. le Dr Régis, fixée à la séance de ce jour, a dû être ajournée en raison de l'absence de M. le Président.

M. Bouvy continue la lecture de son attachante étude *Sur l'Arioste*. Il y raconte l'existence agitée du poète, transformé de courrier du cardinal Ippolito d'Este en policier du duc Alphonse, son frère; puis son séjour à Ferrare, son mariage, son rôle d'organisateur des fêtes ducales, enfin la composition du *Roland furieux*, et termine cette très agréable étude par l'histoire du monument où s'élève aujourd'hui la statue d'Arioste.

M. le Président remercie et félicite M. Bouvy, dont le travail sera imprimé dans les *Actes* de l'Académie.

La séance est levée à cinq heures et demie.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Publications of the Carthquake Investigation Committee in foreign Languages, 1908.

Bulletin de la Société d'Émulation du Bourbonnais, 1908.

Mémoires de la Société Académique de l'Aube, 1907.

Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, 1908.

Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne, 1908.

Académie d'Amiens, 1907.

Observatoire royal de Belgique, 1908.

Report of the Commissionner of Education, 1906.

Memorie della Accademia delle Scienze dell' Istituto di Bologna, 1907.

Journal des Savants, mai 1908.

Étaient présents :

MM. F. Samazeuilh, R. Dezeimeris, H. Bordes, J. Manès, Gayon, P. Courteault, Bouvy, Maurice Laffont, F. Vassillière, Baillet, de Sèze, A.-R. Céleste.

SÉANCE DU 4 JUIN 1908.

Présidence de M. DURÈGNE, Président.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. de Bordes de Fortage, secrétaire général, s'excusant de ne pouvoir — retenu chez lui par une indisposition — assister à la séance.

M. Dolhassarry est, en conséquence, invité à suppléer M. le Secrétaire général, absent.

Le procès-verbal de la séance du 14 mai est lu et adopté.

M. Hautreux fait hommage à l'Académie de son travail paru dans la *Revue philomathique :* « les glaces et les brumes de l'Atlantique nord. » Dix exemplaires de la *Revue* sont offerts par lui aux membres de l'Académie.

Trente brochures contenant différents travaux de M. le Dr Régis, sont également offertes à l'Académie par leur auteur.

MM. les Drs Demons et Pitres introduisent alors M. le Dr Régis, nouvellement élu membre de l'Académie.

Discours de M. le Dr Régis :

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,
MESSIEURS,

Vous m'avez fait l'insigne honneur de m'admettre dans votre Compagnie, foyer séculaire de l'élite scientifique, littéraire et artistique de Bordeaux.

Vous m'avez de plus, comblant mon secret désir, donné pour successeur à un homme que j'admirais et respectais grandement pour sa haute intelligence, son profond savoir et son cœur généreux; à un homme essentiellement juste, loyal et bon, dont la vie, toute de labeur et de dignité, pourrait être citée en exemple, et qui honora cette Académie comme il honora la Science et l'Université : et ce sera pour moi une tâche pieusement douce, si elle n'est pas trop au-dessus de mes forces, de faire revivre devant vous, lorsque l'heure sera venue, la noble et sympathique figure de M. le recteur Micé.

Vous m'avez enfin, par une attention des plus délicates, choisi pour parrains deux de mes meilleurs maîtres et amis de la Faculté : le professeur Demons, créateur du Congrès français de chirurgie, fondateur, avec le professeur Lanelongue, de cette École moderne de chirurgie bordelaise qui, par sa valeur et sa réputation, peut rivaliser avec les plus célèbres écoles chirurgicales du monde entier; le professeur Pitres, l'éminent neurologiste français, héritier et successeur direct du grand Charcot qui, dans un rapport d'une bienveillance extrême et tout chargé d'effluves magnétiques, vous suggestionna si irrésistiblement, m'a-t-on dit, en faveur de mon élection.

De tout cela, Messieurs, touché et ravi, je vous remercie avec joie, avec reconnaissance, avec émotion, mais aussi, permettez-moi de le dire, avec une confusion et une humilité d'autant plus grandes que je me sens plus indigne de ces inestimables faveurs.

Ne prenez pas, je vous prie, pour l'accomplissement d'un devoir traditionnel et pour une formule protocolaire banale cet aveu qui, au fond, me coûte : voyez-y l'expression sincère des sentiments de votre nouvel élu.

Qu'un poète exquis et charmant, tel que mon ami si aimé Maurice Laffont, qui chante l'amour comme Musset, l'antiquité païenne comme Leconte de Lisle ou Hérédia et notre chère Ariège comme Brizeux chanta sa Bretagne, vous soit enfin révélé et devienne des vôtres, cela se conçoit aisément et rentre bien dans vos traditions; mais qu'un simple aliéniste, qui a passé sa vie dans un des cercles de l'Enfer du Dante et dont la seule inspiratrice fut cette muse bariolée qui passe et tourne en agitant sa marotte et ses grelots, ait pu, même aidé de précieuses et anciennes sympathies, conquérir vos suffrages et forcer les portes difficiles de cette Académie, voilà qui ne s'était jamais vu et qui le surprend le premier lui-même.

Il y aurait là matière à quelques plaisanteries faciles, si chacun ne savait, comme le disait excellemment un jour

votre ancien président, Me Roy de Clotte, dont la très précieuse amitié a débordé du Palais pour s'exercer jusqu'ici pour moi, que « l'Académie est une personne fort sage et fort circonspecte, ayant bien conscience de sa volonté et de ses actes et dont le choix ne s'égare pas en se fixant sur ses élus ».

Puisqu'il en est ainsi, Messieurs, c'est donc que vous avez délibérément voulu, en me nommant, faire place parmi vous à la psychiatrie et consacrer hautement par là son importance et son utilité.

Avec votre connaissance très avisée de toutes choses, vous saviez que cette spécialité scientifique, dont le rôle médical, judiciaire et social va sans cesse grandissant, est devenue, en outre, un auxiliaire très précieux de l'étude de l'histoire et de la critique littéraire.

Vous saviez, pour citer seulement ces exemples, que les grands événements de l'épopée impériale ne s'expliquent vraiment, comme l'a vu Taine, que par la psychologie d'un Napoléon et les sinistres tragédies de la Commune que par la mentalité de ses dirigeants; vous saviez que certaines des grandes figures scéniques que nous admirons le plus: Oreste, Hamlet, le roi Lear, Othello, Macbeth, etc., sont des figures pathologiques que seule peut éclairer entièrement la science des troubles de l'esprit humain; vous saviez enfin qu'il est impossible de bien comprendre un Rousseau si l'on ignore sa névrose et que c'est dans le *Misanthrope* et le *Malade imaginaire* qu'il faut chercher l'écho fidèle des crises que Molière traversait dans sa santé morale et physique au moment où il enfantait ces types immortels de pessimisme et d'hypocondrie.

Et il vous a paru, Messieurs, que le psychiatre accomplit non pas une profanation, mais au contraire une tâche utile et bonne en précisant les liens étroits qui unissent l'acte à l'homme, l'œuvre à son auteur; en montrant que le génie lui-même a ses maux, particulièrement raffinés et douloureux, et que c'est en eux que furent puisées de tout temps les plus belles des chansons qui bercèrent l'humanité.

Si telle est bien votre pensée, si véritablement vous avez voulu, en m'élisant, honorer la psychiatrie, je vous en suis, Messieurs, profondément reconnaissant; et, bien qu'indigne de représenter parmi vous cette branche de la science humaine, si pleine d'attraits malgré ses misères et ses tristesses, je vous promets en son nom, je promets au savant et distingué Président qui me fait l'honneur de me recevoir, le concours modeste, mais dévoué, que vous attendez de moi.

Discours de M. le Président :

MONSIEUR,

Les circonstances que vous connaissez ont retardé de plusieurs semaines le plaisir qui m'est enfin donné de vous souhaiter la bienvenue dans notre Compagnie.

Ce long délai m'a puissamment servi, car il m'a permis de parcourir la très attachante et très variée série de vos œuvres, et si mon incompétence m'oblige à me retrancher derrière le remarquable rapport où les mérites du savant spécialiste que vous êtes sont exposés avec une autorité péremptoire, il n'en est pas moins vrai qu'il me paraît possible d'apporter une note personnelle que le collaborateur fidèle de la *Revue Philomathique* trouvera suffisamment justifiée.

Certes, la psychiatrie est devenue, grâce au trouble croissant qui se manifeste dans les mentalités, une science de plus en plus importante, de plus en plus nécessaire, et, bien que l'histoire nous cite à chaque instant d'illustres névropathies, des démences impériales, des mélancolies royales, qui expliquent bien des événements, on ne peut méconnaître la marche trop rapidement ascensionnelle qui s'enregistre depuis un siècle et où la superposition des tares ataviques et de l'alcoolisme toxique impose aux collectivités des charges d'assistance constamment plus lourdes.

Grâce à ce qu'on aurait appelé jadis le « malheur des temps », grâce aussi à une spécialisation qui a rendu déjà tant de services, la psychiatrie s'est donc fait une place; par cela même, elle méritait de figurer à un titre distinct dans notre Compagnie, puis, logiquement, le très distingué président du Congrès de Grenoble, désigné par ses pairs, devait l'y personnifier.

Il ne vous est donc pas permis, Monsieur, malgré vos efforts, d'invoquer l'insuffisance de vos titres; il s'en présente de toutes parts, dût votre modestie très réelle, très sincère, en être quelque peu meurtrie.

Vous deviez appartenir à l'Académie, car, malgré la spécialité de vos études, vous ne vous êtes pas jalousement enfermé dans la tour d'ivoire; vous avez, sous une forme attachante, très littéraire, fait part au grand public de vos recherches, notamment dans ce curieux domaine où la poésie, où l'histoire, où l'art dramatique sont si intimement liés aux phénomènes pathologiques dont vous êtes le clairvoyant observateur.

Jean-Jacques Rousseau, ce neurasthénique, dont vous

avez, par ce seul mot, expliqué toutes les contradictions, ne pouvait échapper à votre analyse; nous avons lu avec un intérêt croissant la série des études que vous lui avez consacrées et nous savons, non sans une flatteuse impatience, que cette série n'est pas close.

Faut-il enfin ne pas signaler les services que vous rendez à la société tout entière par votre initiative si heureuse dans le domaine de la médecine légale?

Je complimentais ici, il y a quelques semaines, le poète « exquis et charmant » dont vous venez de parler, saluant en lui un Bordelais d'adoption qui a bien mérité de la « petite patrie ».

Comme pour lui, votre destinée vous a fait descendre le cours de la Garonne; vos titres de naturalisation sont au moins équivalents et dussé-je éveiller quelques sourires en m'engageant à ce propos sur un terrain, bien différent d'ailleurs, plus accessible à tous, je ne saurais, à côté de votre carrière scientifique bordelaise si brillante, passer sous silence votre courageuse et féconde intervention en faveur du vin.

Comme vous le dites dans votre étude sur *Jean-Jacques Rousseau et le vin*, on faisait déjà du vin « sans raisin » au XVIIIe siècle, et il y avait beaucoup de « petits Messieurs francisés qui boivent de l'eau par air ».

Donc, rien de nouveau sous le soleil, avec cette différence, toutefois, qu'il s'est produit depuis lors un alcoolisme spécial, le seul qu'il faille combattre, celui des alcools d'industrie et des huiles essentielles, séduisantes mixtures de poisons, véritables pourvoyeuses des asiles d'aliénés.

Au temps de Jean-Jacques, les pays de vignobles présentaient les mentalités les plus saines — il en est presque de même aujourd'hui — le jus du raisin produisait tout au plus ce « bon ivrogne », qui embrassait trop les passants peut-être, mais ne les tuait pas. Est-il donc nécessaire dans cette seule crainte de nous mettre au régime de l'eau pure? Non. La réaction, grâce à vous, a fait un grand pas contre les excès des abstentionnistes.

Lorsque la série des deuils qui nous ont si cruellement éprouvés l'an dernier nous laissa le choix d'un fauteuil, vous avez manifesté votre préférence pour celui du regretté docteur Micé. Cette indication a touché certains cœurs, elle a montré à tous les profondes qualités du vôtre; votre acte de reconnaissance augmente, s'il est possible, les sympathies qui vous accueillent ici, car nul autre que vous ne saura mieux nous parler du maître éminent dont l'action fut si efficace dans le centre universitaire bordelais. Le nom de Micé restera intimement mêlé à l'évolution de la Faculté de médecine, très différente, à l'heure actuelle, de l'École

où il fut simple étudiant en 1855 et à laquelle l'enseignement que vous avez créé donne un nouvel éclat.

Puis-je oublier à mon tour que le Dr Micé, alors préparateur de chimie à la Faculté des sciences, avait pressenti l'importance des laboratoires biologiques marins? C'est ainsi qu'il créa, dès 1862, avec les Hameau, les Lafont et les Paul Bert, la station maritime d'Arcachon, la première en date parmi toutes les institutions similaires, où j'ai passé les premières années, les plus fécondes, de mon évolution scientifique.

Mais je dois m'arrêter, Monsieur, excusez-moi si ma réponse est plus longue que votre discours, la raison en est bien simple, vous ne pouviez pas parler de vous.

Ces deux discours, très goûtés par l'Académie, sont vivement applaudis, et M. le Dr Régis est invité par M. le Président, conformément à l'usage, à prendre place à sa gauche.

M. le Dr Bergonié est désigné pour remplacer le très regretté Dr de Nabias dans la Commission chargée de faire un rapport sur la réimpression de M. Petit : *Essai de Jean Rey.*

M. le chanoine Callen termine la lecture de son très intéressant travail sur les divergences existant entre les deux historiens de Saint Seurin : *Grégoire de Tours* et *Fortunat.*

Ce travail sera publié dans les *Actes* de l'Académie.

La séance est levée à cinq heures trois quarts.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Geological Survey of Canada, 1904.
Recueil de l'Académie des Jeux floraux, 1908.
Académie de Rouen, 1908.
Proceedings of the Academy of natural Sciences of Philadelphia, 1908.
The Journal of the College of Sciences, imperial University of Tokio, Japan, 1907 et 1908.

Upsala Universitets Arsskrift, 1907.

Académie royale de Belgique, 1907 et 1908.

Annales of the astrophysical Observatory of Smithsonian Institution, 1908.

Mémoires de l'Académie impériale des Sciences de Saint-Pétersbourg, 1908.

Report of the Superintendant of the Coast and Geodetic Survey, 1907.

Canada Department of Mines, 1905, 1906 et 1907.

Académie des Lettres et Sciences de Montpellier, 1908.

Étaient présents :

MM. Durègne, Pitres, Denigès, R. Dezeimeris, Baillet, F. Vassillière, H. Bordes, Gayon, Roy de Clotte, Callen, Courteault, Brutails, Gustave Leroux, Dolhassarry, Bouvy, Bergonié, Lannelongue, Paul Gautier, Demons, A.-R. Céleste, Marion, Maurice Laffont.

SÉANCE DU 25 JUIN 1908.

Présidence de M. DURÈGNE, Président.

M. le Président excuse M. le Secrétaire général, auquel son état de santé n'a pas encore permis d'assister à la séance et se fait l'interprète des vœux sincères de la Compagnie pour son rétablissement.

M. Joseph Barrère, avocat à la Cour d'appel, offre en hommage à l'Académie un travail intitulé : *Etienne de la Boëtie contre Nicolas Machiavel; étude sur les mobiles qui ont déterminé Etienne de la Boëtie à écrire le discours de la servitude volontaire.* Ce travail est dédié à notre éminent confrère M. Dezeimeris. — Remerciements.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Luc Picart à M. Gayon. M. Picart, au moment de poser sa candidature à l'un des fauteuils vacants, a été pris d'un scrupule; il exprime le regret que l'Académie n'ait jamais eu l'occasion de décerner une de ses récompenses à

l'Observatoire de Floirac, dont il est le directeur, et il estime que cette raison doit lui faire ajourner sa candidature.

M. le Président rappelle le rôle et les services éminents de l'Observatoire de Floirac, qui le rendent certainement digne des plus hautes récompenses. Pour répondre au scrupule très honorable de M. Picart, le Conseil a été d'avis de proposer qu'une médaille d'or soit attribuée, à titre exceptionnel, à l'Observatoire de Floirac pour l'ensemble de ses travaux. M. le Président met aux voix cette proposition : elle est adoptée à l'unanimité.

M. le Président rappelle que, depuis la dernière séance, un nouveau deuil a frappé l'Académie. M. A. Ducaunnès-Duval a été enlevé d'une façon presque foudroyante. En l'absence du Président et du Vice-Président, M. Dezeimeris, doyen de l'Académie, a bien voulu adresser, au nom de la Compagnie, un dernier adieu à notre cher et regretté confrère.

Sur l'invitation de M. le Président, M. Dezeimeris donne lecture de son discours.

Discours improvisé de M. Dezeimeris.

MESSIEURS,

Le Président de l'Académie est absent de Bordeaux et n'a pu être averti à temps. Le Vice-Président est absent aussi. A leur place, je viens, comme doyen de la Compagnie, accompagner ici notre regretté confrère Ducaunnès-Duval.

M. Ducaunnès-Duval fut un savant, il fut aussi un artiste impeccable. C'est à ce double titre qu'il entra à l'Académie de Bordeaux. Il y fut ce qu'il a été partout et en toute occasion : aimable, dévoué, attentif à cacher ses mérites, bon, d'une de ces bontés simples qui font surgir spontanément les profonds et définitifs attachements; et, s'il se trouvait alors parmi nous quelqu'un qu'il n'eût pas gracieusement obligé longtemps avant sa réception académique (ce qui est bien peu vraisemblable), dès le jour de son arrivée, il conquit tous les cœurs par son aménité fine et par

sa franche bonhomie. Quand la mort nous l'a ravi, il était absolument l'ami de tous.

Il... mais l'émotion me coupe la parole, quand, après un plein demi-siècle d'affection, il s'agit d'énumérer les rares mérites dont le souvenir et la perte subite sont la cause de nos si vifs regrets !... Cher et savant Confrère, au nom de la Compagnie, qui vous pleure aujourd'hui, je vous apporte le dernier adieu... Mais surtout, au nom de ceux qui pensent comme moi et gardent en leur cœur l'espoir suprême, l'espoir consolant, je vous apporte, cher et vieil Ami, le plus tendre « Au revoir » !

Ce discours est applaudi et la séance est levée, en signe de deuil, à cinq heures un quart.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Bulletin et Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris, 1907.
Bulletin de la Société Philomathique Vosgienne, 1907 et 1908.
Annales du musée Guimet, 1908.
Revue de l'Histoire des religions, 1907.
Comité Girondin d'art public, 1908.
Société nationale d'Agriculture de France, 1908.
Mémoires de la Société d'Émulation de Roubaix, 1907.
Smithsonian Miscellaneous Collections, 1908.
Recueil des travaux de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Agen, 1908.
Société des Sciences, Agriculture et Arts de la Basse-Alsace, 1908.
The Economic Proceedings of the Royal Dublin Society, 1908.
Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, 1907.

Étaient présents :

MM. Durègne, Camille Jullian, J. Manès, Dolhassarry, Baillet, P. Courteault, R. Dezeimeris, Maurice Laffont, Gayon, P. de Loynes, Régis, Gaston Leroux, Callen, Samazeuilh, A.-R. Céleste, Marion, Bujac.

SÉANCE DU 9 JUILLET 1908.

Présidence de M. SAMAZEUILH, Vice-Président.

La séance est ouverte à quatre heures trois quarts. En l'absence de M. de Bordes de Fortage, secrétaire général, que son état de santé retient encore loin de l'Académie, M. Courteault, secrétaire adjoint, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté, et dépouille la correspondance :

Remerciements de l'Université de Californie pour l'envoi des volumes des *Actes* de 1885 à 1887.

Invitation de la section bordelaise de la Société nationale de l'art à l'école à assister à l'inauguration des trois premières classes décorées par ses soins dans diverses écoles de la ville de Bordeaux.

Invitation au Congrès d'histoire, de géographie et d'archéologie historique et préhistorique organisé par l'Union des Sociétés savantes du Sud-Ouest et qui se tiendra à Pau, du 6 au 10 septembre prochain.

Prospectus du premier Congrès international des sciences administratives, qui se tiendra à Bruxelles en 1910.

Au nom de M. Villepelet, archiviste aux Archives nationales, M. Brutails présente en hommage à l'Académie l'*Histoire de la ville de Périgueux et de ses institutions municipales jusqu'au traité de Brétigny*. Ce livre, qui fut primitivement un mémoire, que l'Académie a couronné, est devenu une thèse de doctorat, qui vient d'être soutenue avec succès devant notre Faculté des Lettres. — Remerciements.

M. Manès donne lecture de deux rapports sur les concours

de 1908, au nom de la Commission de géographie et de la Commission d'économie politique.

M. Courteault donne lecture du rapport de M. Bouvy, qui s'excuse de ne pouvoir assister à la séance, au nom de la Commission des Beaux-Arts.

Les conclusions de ces divers rapports sont successivement prises en considération et renvoyées à la Commission des concours.

La séance est levée à cinq heures trois quarts.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse, 1907.

Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe, 1908.

Bulletin du Comité des travaux historiques, 1907.

Bulletin de la Société de Borda, 1908.

Bulletins et Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris, 1908.

Mémoires de l'Académie de Vaucluse, 1908.

Bulletin historique de l'Auvergne, 1908.

Revue économique de Bordeaux, 1908.

Société havraise d'Études diverses, 1905, 1906 et 1907.

Société d'Agriculture nationale de France, 1908.

Société Agricole, Scientifique et Littéraire des Pyrénées-Orientales, 1908.

Étaient présents :

MM. Samazeuilh, Courteault, J. Manès, F. Vassillière, Bujac, Dolhassarry, A.-R. Céleste, Régis, Maurice Laffont, Brutails, Camille Jullian, P. Gautier.

SÉANCE DU 28 JUILLET 1908.

Présidence de M. SAMAZEUILH, Vice-Président.

Se sont fait excuser : MM. de Bordes de Fortage, Baillet, Courteault.

En l'absence de M. de Bordes de Fortage, secrétaire général, que son état de santé retient encore loin de l'Académie, M. Maurice Laffont remplit les fonctions de secrétaire et donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

M. le Président, se faisant l'interprète de tous, dit le vif regret que cause à la Compagnie l'absence prolongée de son dévoué Secrétaire général et les vœux sincères qu'elle forme pour son prompt rétablissement.

Vu le petit nombre des membres présents, il propose ensuite de renvoyer à la prochaine séance la lecture du Mémoire de M. Labat. — Approuvé.

L'assemblée, consultée, décide que les vacances commenceront dès maintenant et que la rentrée aura lieu le premier jeudi de novembre, selon l'usage.

La séance est levée à cinq heures et quart.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Revue économique de Bordeaux, 1908.
Académie de La Rochelle, 1908.
Bulletin de la Société des Antiquaires de France, 1907.
Recueil de la législation de Toulouse, 1907.
Société nationale d'Agriculture de France, 1908.
Archivo do Museo nacional do Rio do Janeiro, 1905.

Atti della Reale Accademia dei Lincei, 1908.
Thies University Missouri Studies, 1907.
Proceedings of the American Academy of Arts and Sciences, 1908.
Mémoires de la Société des Sciences physiques et naturelles de Bordeaux, 1908.
Publications of the Carthquake Investigation Committee in foreign Languages, 1908.

Étaient présents :

MM. Samazeuilh, Hautreux, G. Leroux, l'abbé Callen, C. Jullian, Vassillière, A.-R. Céleste, Laffont.

SÉANCE DU 5 NOVEMBRE 1908.

Présidence de M. DURÈGNE, Président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président est heureux d'informer la Compagnie que l'état de santé de M. de Bordes de Fortage s'est très sensiblement amélioré. Cette bonne nouvelle est accueillie avec la plus vive satisfaction.

Il constate qu'il ne s'est produit, pendant les vacances, aucun fait saillant ou qui mérite d'être noté. Il signale seulement, non sans plaisir, la part importante que plusieurs membres de l'Académie ont prise au Congrès des sciences historiques qui s'est tenu à Pau, et au Congrès d'éducation sociale qui a eu lieu à Bordeaux.

Puis il dépouille la correspondance, présente les excuses de MM. de Bordes de Fortage, Labat et Bordes, et donne la parole à M. Courteault, rapporteur de la Commission de littérature et de poésie. Cette étude, minutieuse et précise, qui met en relief avec tant de finesse et de sûreté les défauts et les qualités de chaque candidat, intéresse

au plus haut point l'Assemblée et provoque d'unanimes applaudissements.

La Commission propose les récompenses suivantes :

1° Un MÉDAILLE DE VERMEIL à M. Hermann Derose pour son roman manuscrit : *Lutte ardente.*

2° Une MÉDAILLE D'ARGENT à Mlle Cécile Lonfier pour ses trois causeries sur *la Chanson,* sur *le Rire,* sur *des Contes en musique* et sa conférence sur *le Pain de la mutualité.*

3° Une MÉDAILLE DE VERMEIL à M. Jean de la Rocca pour son recueil de vers manuscrits : *l'Ame sonore.*

4° Une MÉDAILLE DE BRONZE à M. Paul Dandicolle pour son volume de vers : *Sonnets antiques et modernes.*

5° Une MENTION HONORABLE au recueil de vers manuscrits qui a pour épigraphe : *Amant alterna Camenæ.*

Les conclusions du rapport de M. Courteault sont renvoyées à la Commission générale des concours.

On décide enfin de renvoyer à la prochaine séance le vote pour le renouvellement du Bureau et on fixe au lundi 28 décembre la date de la séance publique.

La séance est levée à six heures et demie.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse, 1907.

Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe, 1908.

Bulletin du Comité des travaux historiques, 1907.

Bulletin de la Société de Borda, 1908.

Bulletin et Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris, 1908.

Mémoires de l'Académie de Vaucluse, 1908.

Bulletin historique de l'Auvergne, 1908.

Revue économique de Bordeaux, 1908.

Société Havraise d'Études diverses, 1905, 1906, 1907.

Société d'Agriculture nationale de France, 1908.

Société Agricole, Scientifique et Littéraire des Pyrénées-Orientales, 1907.

Société d'Émulation d'Abbeville, 1908.

Annales de l'Observatoire royal de Belgique, 1906.

Mémoires de la Société nationale des Sciences naturelles de Cherbourg, 1906, 1907.

Étaient présents :

MM. Durègne, Maurice Laffont, Bouvy, Dolhassarry, Clavel, Baillet, Gaston Leroux, A.-R. Céleste, P. Courteault, Brutails, Gayon, Callen, Paul Gautier, E. Bujac, de Loynes, Roy de Clotte.

SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 1908.

Présidence de M. DURÈGNE, Président.

M. le Président, en ouvrant la séance, renouvelle publiquement à M. le Dr Régis, qui a eu la douleur de perdre sa mère, les vives et sincères condoléances de l'Académie.

Il félicite, par contre, aux applaudissements de tous, M. Gaston Leroux, promu chevalier dans l'ordre national de la Légion d'honneur, et M. Roy de Clotte, élu bâtonnier pour la troisième fois.

Puis il transmet à l'Académie un opuscule luxueux et du plus grand intérêt, qu'il vient de recevoir : c'est la réimpression, par les soins de M. Ellissen, d'une plaquette rarissime de Bernadau : *Une visite au Château Raba.* Il remerciera, au nom de l'Académie, le généreux donateur de son précieux envoi.

Après avoir présenté les excuses de MM. de Bordes de Fortage et Denigès, il aborde l'ordre du jour, qui comprend, en premier lieu, le renouvellement du Bureau. Il rappelle que, suivant l'usage, le Vice-Président en fonction est,

de droit, Président pour l'année suivante. Il est heureux d'annoncer que M. Samazeuilh, retenu d'abord par d'honorables scrupules, a fini par céder aux sollicitations dont il a été l'objet, et qu'ainsi rien ne sera changé à la tradition.

Le scrutin est donc ouvert pour l'élection du Vice-Président. Il est décidé que le dépouillement n'aura lieu qu'à la fin de la séance.

Entre temps, M. le Président demande à l'Académie de voter l'impression de l'intéressant mémoire de M. l'abbé Callen : *Sur les historiens de Saint Seurin.* Cette proposition est favorablement accueillie.

On entend ensuite un certain nombre de rapports : celui de M. Brutails, au nom de la Commission de linguistique; celui de M. le Dr Denigès, au nom de la Commission de chimie; celui de M. Baillet, au nom de la Commission d'agriculture; enfin celui de M. de Loynes, sur le prix d'éloquence, dont le sujet était *l'Éloge du président Lavie.*

Ces différents morceaux de critique fine et sûre sont écoutés avec le plus vif intérêt et renvoyés à la Commission générale des concours.

A propos du prix d'éloquence, M. de Loynes désirerait qu'on invitât les futurs concurrents à étudier avec plus de soin le personnage proposé, surtout à s'efforcer de le faire revivre dans le milieu même où il a vécu.

L'Académie s'associe à ce vœu et charge le Rapporteur général d'en faire mention à la prochaine séance publique.

Il est procédé ensuite au dépouillement du scrutin. Par 16 voix, sur 18 votants, M. Bouvy est élu vice-président pour l'année 1909.

M. le Président fait alors connaître à l'Académie la composition du Conseil et des différentes Commissions pour l'année prochaine.

En conséquence, le Bureau de l'Académie, pour 1909, est composé de la manière suivante :

MM. Samazeuilh, *Président;*
E. Bouvy, *Vice-Président;*
de Bordes de Fortage, *Secrétaire général;*
Laffont, Dr Régis, } *Secrétaires adjoints;*
U. Gayon, *Trésorier;*
R. Céleste, *Archiviste;*
Durègne, Leroux, F. Vassillière, Callen, } *Membres du Conseil.*

Le programme des concours et des prix à décerner en 1909 est aussitôt dressé. L'Académie constitue ainsi les commissions de ces concours.

FONDATION FAURÉ.

MM. Baillet, Vassillière, Gayon, Denigès.

FONDATION DE LA GRANGE.

Linguistique.

MM. Dezeimeris, Brutails, Callen, Courteault, Laffont.

Numismatique.

MM. Dezeimeris, Brutails, Jullian, Bouvy, Marion.

FONDATION CARDOZE.

MM. Dezeimeris, Céleste, de Loynes, Callen.

FONDATION BRIVES-CAZES.

MM. Jullian, Bouvy, Brutails, Courteault, Céleste, Callen, Marion.

Fondation Armand-Lalande.

MM. de Loynes, Callen, Roy de Clotte, Durègne.

Commission d'Archéologie.

MM. Jullian, Brutails, Bouvy, Callen.

Commission d'Histoire.

MM. Jullian, Céleste, Brutails, Bouvy, Callen, Marion, Courteault, Bujac.

Commission d'Histoire naturelle, Physiologie et Médecine.

MM. Lanelongue, Pitres, Bergonié, Demons, Denigès, Baillet, Maxwell, Régis.

Commission d'Agriculture.

MM. Dezeimeris, Gayon, Baillet.

Commission de Géographie, Commerce maritime et Économie politique.

MM. Hautreux, Clavel, Manès, de Loynes, Samazeuilh, Durègne, Bujac, Henri Bordes.

Commission des Beaux-Arts.

MM. Léon Drouyn, Leroux, Bouvy, Sarreau, Dolhassarry, Bordes, Laffont.

Commission des Sciences.

MM. Gayon, Pitres, Clavel, Bergonié, Régis, Denigès, Durègne.

Commission de Poésie et de Littérature.

MM. de Bordes de Fortage, Gautier, Courteault, Laffont, Régis.

Commission du prix d'Éloquence.

MM. Jullian, de Sèze, Roy de Clotte, de Loynes, Maxwell, Dolhassarry.

Commission de publication des « Actes ».

MM. Gayon, *trésorier;* Céleste, *archiviste;* Laffont; de Bordes de Fortage, *secrétaire général.*

L'Académie décide qu'elle se réunira exceptionnellement dans huit jours pour entendre les derniers rapports des Commissions et permettre à la Commission générale des concours de fixer les récompenses et les prix.

La séance est levée à six heures et demie.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Bulletin de la Société d'Émulation du Bourbonnais, 1908.
Bulletin de Statistique et de Législation comparée, 1908.
Société Belfortaise d'Émulation, 1908.
Comptes rendus du Congrès des Sociétés savantes, 1907.
Revue économique de Bordeaux, 1908.
Revue philomathique, 1908.
Atti della Accademia di Scienze, Lettere ed Arti degli Agiati in Rovereto, 1907, 1908.
Bulletin de la Société médicale de l'Yonne, 1907.
Bulletin de l'Académie Delphinale, 1908.
Mémoires de l'Académie de Stanislas, à Nancy, 1907.
Société d'Agriculture de Caen.

Étaient présents :

MM. Durègne, Samazeuilh, Maurice Laffont, J. Manès, Gayon, Brutails, Dolhassarry, Callen, Baillet, Bujac, Courteault, A.-R. Céleste, G. Leroux, Roy de Clotte, Régis, de Loynes, A. de Sèze.

SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 1908.

Présidence de M. DURÈGNE, Président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Courteault demande la parole au sujet du rapport sur le prix de La Grange qui a été lu à la dernière séance. « M. Brutails, dit-il, a très justement écarté un volume attribué par erreur à ce concours et qui ne répondait pas à son objet. Mais l'Académie se réserve de décerner, s'il y a lieu, une médaille d'encouragement à tout ouvrage qui lui paraît avoir de la valeur, alors même qu'il ne rentrerait pas dans le programme de ses concours. Or, n'est-ce pas le cas pour le petit livre que M. Alaux, professeur honoraire au lycée de Bordeaux, a consacré à l'étude des verbes irréguliers, — étude sans prétention scientifique, mais claire, exacte et pratique, — et qui sera d'un grand secours à tous ceux qui veulent bien parler notre langue? »

M. Clavel appuie la requête de M. Courteault.

M. le Président répond que l'ouvrage de M. Alaux sera renvoyé à la Commission générale des concours, qui appréciera. Il émet le vœu — unanimement approuvé — que : « Si une Commission rencontre un ouvrage ne rentrant pas dans les attributions précises de son mandat, elle rende aussitôt le volume, afin qu'il soit remis à la Commission compétente. »

M. l'abbé Callen lit un substantiel rapport sur le prix

Lalande. Après un savant préambule où sont résumées et caractérisées, en quelques mots, les doctrines des principaux philosophes que les concurrents devaient, avant tout, se rendre familiers, il passe en revue les différents ouvrages présentés et fait judicieusement la critique et l'éloge des deux œuvres sur lesquelles s'est fixé le choix de la Commission. Il conclut en demandant que le prix soit partagé, mais inégalement, entre elles : que la part la plus grande, c'est-à-dire 3,000 francs, soit attribuée au livre court, mais vigoureux et riche d'arguments, de M. J. Taussat, et que le reste de la somme, c'est-à-dire 2,000 francs, serve à récompenser l'ouvrage plus volumineux et plus vibrant, mais moins sobre et moins solide peut-être, de M. l'abbé Sertillanges.

M. le Président remercie et félicite le rapporteur.

Au nom de la Commission d'histoire, M. Céleste donne successivement lecture de deux rapports : l'un concernant le prix fondé par M. Brives-Cazes, l'autre le concours d'histoire proprement dit. Dans le premier, il propose d'attribuer le prix aux quatre volumes d'*Inventaires* de M. Gaston Ducaunnès-Duval, fruit d'un long et patient labeur, et qui seront le guide le plus utile et le plus sûr pour tous ceux qu'intéresse l'histoire locale. Dans le second, il demande — outre une médaille d'or pour l'auteur d'une minutieuse et savante *Histoire de l'abbaye royale bénédictine de Sainte-Croix* — une médaille d'argent, une médaille de bronze et une mention honorable.

M. le Président, après avoir remercié le très consciencieux rapporteur, fait remarquer que l'ouvrage proposé pour la médaille d'or a concouru, non pour le prix d'histoire, mais pour le prix fondé par M. Brives-Cazes. Il ne lui paraît pas possible d'en changer la destination. Une assez longue discussion s'engage à ce sujet. En fin de compte, l'Académie, malgré les précédents invoqués, décide que le travail en question, dont elle apprécie tout le mérite, prendra place,

après celui de M. Ducaunnès-Duval, sous la rubrique : « Fondation Brives-Cazes », mais sera proposé à la Commission générale des concours pour une médaille d'or spéciale.

M. Brutails, au nom de la Commission d'archéologie locale, fait un rapport verbal sur une brochure de M. l'abbé Guiraud intitulée : *Saint-Emilion.*

La séance est alors suspendue; la Commission générale des concours, réunie par M. le Président, étudie toutes les propositions faites par les différentes Commissions et donne son avis sur l'attribution des prix et des autres récompenses, dont elle arrête ainsi la liste :

FONDATION DE LA GRANGE

900 francs à M. Millardet *(Atlas linguistique d'une région des Landes. Contribution à la dialectologie du gascon).*

400 francs à M. l'abbé Foix *(Les termes injurieux du gascon des Landes).*

FONDATION BRIVES-CAZES.

PRIX : M. Gaston Ducaunnès-Duval *(Inventaires sommaires).*

MÉDAILLE D'OR : M. Chauliac *(Histoire de l'abbaye royale bénédictine de Sainte-Croix).*

FONDATION ARMAND LALANDE

3,000 francs à M. J. Taussat *(Le Monisme et l'Animisme).*

2,000 francs à M. A.-D. Sertillanges *(Les Sources de la croyance en Dieu).*

PRIX DE LA VILLE DE BORDEAUX

Éloquence.

M. Émilien Bernard, avocat à la Cour d'appel.

PRIX DE L'ACADÉMIE

1° Histoire.

MÉDAILLE D'ARGENT : M. l'abbé Deney *(Le Petit Séminaire de Bordeaux de* 1815 à 1906; *annales illustrées).*

MÉDAILLE DE BRONZE : M. Maurice de Chauton (*Cahiers de doléances des paroisses de la sénéchaussée de Tartas en* 1789).

MENTION NONORABLE : M. Darricau *(France et Labourd).*

2° Archéologie locale.

MÉDAILLE DE BRONZE : M. l'abbé Guiraud *(Saint-Emilion).*

3° Agriculture.

RAPPEL DE MÉDAILLE D'ARGENT : M. Gabriel Viaud *(Tous jardiniers).*

4° Sciences.

MÉDAILLE D'OR : M. Maurice Petit.

RAPPEL DE MÉDAILLE D'ARGENT : M. Crouzel.

5° Géographie.

MÉDAILLE D'ARGENT : Mlle Mathé.

6° Beaux-Arts.

MÉDAILLE D'OR : M. Fleuret.

7° Littérature et Poésie.

MÉDAILLE DE VERMEIL : M. Hermann Derose *(Lutte ardente).*

Médaille de vermeil : M. Jean de la Rocca *(L'Ame sonore)*.

Médaille d'argent : Mlle Cécile Lonfier *(Conférences)*.

Médaille de bronze : M. Paul Dandicolle *(Sonnets antiques et modernes)*.

Mention honorable : M. Arthur Nouaux.

8° Grammaire.

Médaille d'argent : M. Alaux *(Etude sur les verbes irréguliers)*.

La séance est levée à sept heures.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Société d'Agriculture de Boulogne-sur-Mer, 1908.

Société des Sciences, Agriculture et Arts de la Basse-Alsace, 1908

Department of the interior, 1907.

Rad jugoslavenske Akademije znanosti i umjetnosti, 1908.

Publications de l'Académie d'Amsterdam, 1908.

Proceedings of the Akademy of Natural Sciences of Philadelphia, 1908.

Transactions of the Academy of Sciences of Saint-Louis, 1908.

Lawes Observatory University of Missouri, 1908.

Smithsonian Contributions to Knowledge, 1907.

The Journal of the College of Sciences Imperial University of Tokio. Japon, 1908.

Annuario Observatorio do Rio do Janeiro, 1908.

Étaient présents :

MM. Durègne, Maurice Laffont, Baillet, Drouyn, Manès, Gayon, Coureault, Callen, Brutails, Bujac, Demons, Clavel, Marion, de Loynes, Roy de Clotte, Dolhassarry, A.-R. Céleste.

SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 1908.

Présidence de M. DURÈGNE, Président.

M. le Président dépouille la correspondance.

MM. Maxwell et Régis s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

Le Président d'un Comité qui se propose, à l'occasion du cinquantenaire de *Miréio*, d'élever une statue au grand poète provençal dans la ville d'Arles, invite le Président de l'Académie à faire partie du Comité de patronage. — Accepté.

Le Président d'un autre Comité, qui se propose de célébrer à Barbezieux le 400e anniversaire d'Élie Vinet, demande au Président de l'Académie et à l'Académie tout entière de vouloir bien participer à cette commémoration solennelle. M. le Président, après avoir rappelé à grands traits l'œuvre du vieil érudit charentais, déclare qu'il accepte l'invitation qui lui a été faite. Il prie l'Académie de nommer un délégué officiel pour la représenter à ces fêtes, au mois de mai 1909. M. Courteault est choisi et veut bien se charger de cette mission.

M. Viaud-Bruant, vétérinaire de l'armée à Poitiers, remercie l'Académie de la récompense qui lui a été décernée.

M. Jean Bouillet, de Béziers, membre correspondant de l'Académie, demande la faveur d'échanger ce titre pour celui de membre associé non résidant. — La question est renvoyée au Conseil.

M. l'abbé Daney, curé de Toctoucau, candidat au prix de l'Académie pour l'agriculture, énumère les titres qu'il

croit avoir à une récompense — en particulier son œuvre de Syndicats contre l'incendie des forêts — et dit sa profonde déception en apprenant que son nom ne figurait pas sur la liste des lauréats. M. Gayon, tout en rendant justice au zèle de l'honorable candidat, déclare que la Commission n'a pas jugé suffisantes les pièces justificatives soumises à son examen. Il espère que l'auteur enverra, l'an prochain, un faisceau de faits plus précis et plus concluants, et il l'invite à concourir pour le prix Cardoze, qui répond mieux à l'objet de ses travaux. M. le chanoine Callen est chargé de répondre dans ce sens à M. l'abbé Daney.

M. le Président dépose sur le bureau de l'Académie, au nom de M. Baillet, une brochure intitulée : *L'espèce ovine dans la Gironde.* Il remercie notre savant collègue de ce précieux hommage, qui est accueilli par de chaleureux applaudissements. Il transmet également à l'Académie une brochure de M. Thévenot qui a pour titre : *Dépopulation de la France. Effets et remèdes.* Une lettre de remerciements sera adressée à son auteur.

Il demande ensuite à l'Académie de sanctionner par un vote les conclusions de la Commission générale des concours. M. le Secrétaire donne lecture de la liste des prix et récompenses.

A propos du prix Brives-Cazes, M. Céleste informe l'Académie que l'auteur de l'*Histoire de l'abbaye royale bénédictine de Sainte-Croix*, M. Chauliac, déclare vouloir retirer son ouvrage du concours. En conséquence, la médaille d'or qui avait été attribuée à M. Chauliac ne sera pas mentionnée sur le palmarès.

Les conclusions de la Commission générale des concours sont alors approuvées à l'unanimité. Puis, en l'absence de M. Brutails, qui s'était inscrit pour une communication, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à six heures un quart.

Envois pour les concours de 1908 :

Le commerce de Bordeaux au XVIIIe *siècle,* par Pierre de Joinville.

Terre natale, manuscrit.

Devise : Servabor rectore deo.

Le Rayon, pièce en un acte, en vers, par M. Paul Rabot.

A quoi bon? une brochure imprimée, par M. Maurice Larue.

Officier d'Académie, par le même.

Le livre de bronze, par le même.

Voyage dans l'ancien Bordeaux, par M. Edmond Prioleau, brochure imprimée.

Beaumarchais, brochure imprimée, par le même.

Montaigne et ses voyages, brochure imprimée, par le même.

Le Drame français, brochure imprimée, par le même.

1870-71 ! *Souvenirs vécus,* brochure imprimée, par le même.

Esquisse historique, cahier manuscrit, par le même.

Rimes garonnaises, cahier manuscrit, par le même.

Salvator, poésie.

Devise : Mets ton esprit hors de ce monde,
Mets ton rêve ailleurs qu'ici-bas.
Victor HUGO.

Histoire du doyenné et de la paroisse de Moyran, du onzième au vingtième siècle, un volume.

Devise : Pius est Patriæ facta referre labor.
OVIDE.

La Parésiade, par René Martin.

Les douze merveilles de la cité, par le même.

Le Luth français, par le même.

Les Olympiques, par le même.

Le Mensonge, drame en un acte, en vers, par le même.

Le petit Cyrano, pièce de vers, par le même.

La mort de Bayard, drame historique en un acte, en vers, par le même.

Notice explicative et historique sur le Syndicat agricole des Sylviculteurs du canton de Pessac, par M. l'abbé Daney.

Statuts du Syndicat agricole des Sylviculteurs du canton de Pessac, par le même.

Conférence sur le Syndicat des Sylviculteurs, par le même.

Constitution d'un Syndicat de sylviculteurs, par le même.

Voyage au Maroc, par Étienne Richet, un volume.

Manuscrit de poésie.

Épigraphe : La Science qui suit la déesse des Arts
Sur ce siècle naissant promène ses regards.

La légende de l'alouette, poésie.

Légende de la Gauloise, poésie.

Devise : Potius Honos,
Quam Honores.

Eloge de Pierre Balguerie-Stuttenberg (1779-1825), manuscrit.

Épigraphe : On ne doit pas juger du mérite d'un homme par ses grandes qualités, mais par l'usage qu'il en fait.

LA ROCHEFOUCAULT.

Contribution à la numismatique des provinces méridionales de la France, un cahier manuscrit.

Devise : Multi pertransibunt et augebitur sciencia.

BACON.

Une trouvaille de monnaies carolingiennes, par M. J.-L. Béchade.

Mélodies pour chant et piano, par J. Pons.

Carnet d'une fiancée, poésie manuscrite.

Devise : Leur rêve à toutes.

Eloge de Balguerie-Stuttenberg, manuscrit.

Épigraphe : Le vent du Sud, qui est le grand magicien du pays basque, souffle doucement. L'automne d'hier s'en est allé et on l'oublie. Des haleines tièdes passent dans l'air, vivifiantes; plus salubres que celles de mai ayant l'odeur du foin et l'odeur des fleurs.

P. Loti, *Ramuntcho.*

Le poème de la vieillesse, poésie manuscrite.

Devise : Festina lente.

Mes vers sont des oiselets blancs, poésie manuscrite.

Devise : Aimer, pleurer, chanter.

Dans ma thébaïde.

Devise : Aimer, pleurer, chanter.

Mélanges, poésie, par M. Abbadie, brochure imprimée.
Recueil de pensées, poésie, par M. A. Brothier.

Tous ces envois seront répartis entre les Commissions compétentes.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Rad jugoslavenske Akademije znanosti i umjetnosti, 1908.
Annales du musée Guimet, 1907-1908.
Revue de l'histoire des Religions, 1908.
Comité des travaux historiques et scientifiques, 1907.
Mémoires du Comité géologique de Saint-Pétersbourg, 1908.
Mémoires de la Société des Naturalistes de Kief, 1908.
Bulletin de la Société des Naturalistes de Moscou, 1908.
Travaux de l'Académie nationale de Reims, 1907.
Geological Survey of Canada, 1907-1908.
Bulletin archéologique et historique de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, 1907.
Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Agen, 1908.
Revue médicale de l'Est, 1908.

Étaient présents :

MM. Durègne, F. Samazeuilh, Demons, J. Manès, Gayon, Baillet, P. Courteault, L. Drouyn, Callen, Clavel, A.-R. Céleste, de Sèze, Maurice Laffont, P. de Loynes.

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 DÉCEMBRE 1908.

Présidence de M. DURÈGNE, Président.

Le vaste amphithéâtre de l'Athénée est de bonne heure rempli par la brillante assistance toujours fidèle aux séances solennelles de l'Académie, et dans laquelle figurent, parmi un grand nombre de dames parées d'élégantes toilettes, des représentants de l'Université, de la magistrature, du barreau, du haut commerce, etc., et les familles de nos regrettés confrères MM. de Castelnau et de Tréverret. M. le Maire de Bordeaux s'est fait excuser; M. Édouard Lawton et Mme Édouard Lawton, née Lalande, ont aussi envoyé des excuses. M. Pacaud, représentant la municipalité, siège à la droite de M. le Président.

Celui-ci ouvre la séance par une délicate allocution; il rappelle, avec émotion, les pertes cruelles et réitérées faites par l'Académie; il rend à nos chers confrères disparus l'hommage de son souvenir et de ses regrets, et félicite la Compagnie, qui reçoit ce soir deux académiciens éminents.

En l'absence du Secrétaire général, M. Maurice Laffont présente alors, dans une langue claire et élégante, le rapport d'usage.

M. P. Courteault lui succède. Le récipiendaire prononce un magistral et très complet éloge de son prédécesseur, M. le marquis de Castelnau d'Essenault, âme d'artiste, archéologue éminent, à la foi vive, dont la longue existence,

qui honora la science bordelaise, est, dit l'orateur en terminant, « infiniment digne de respect. »

M. Durègne répond à M. Courteault; il énumère les titres nombreux et si distingués du récipiendaire, savant historien, archéologue de premier ordre, et le remercie d'avoir évoqué avec tant de sympathie, de fidélité et de bonheur la chère mémoire de M. de Castelnau, puis il donne la parole à M. Dolhassary.

Celui-ci présente, à son tour, une spirituelle et très substantielle étude sur M. de Tréverret, qu'il montre parcourant l'Europe entière et rapportant de ses voyages de précieux matériaux pour ses beaux travaux sur les littératures étrangères. Toutes les qualités de M. de Tréverret, faites de grâce souriante et de spirituelle bonhomie, revivent dans le portrait tracé d'une plume fidèle et brillante par M. Dolhassarry.

M. le Président rappelle les titres si nombreux du récipiendaire, membre distingué de notre barreau, littérateur et musicien, et qui tous désignaient M. Dolhassary à l'attention de l'Académie.

Ces divers discours sont également goûtés d'un public d'élite, qui ne se lasse pas d'applaudir.

M. Maurice Laffont proclame les noms des lauréats. Ils viennent, aux applaudissements sympathiques de l'assistance, recevoir les récompenses qui leur ont été attribuées, et, sur l'invitation de M. le Président, M. Armand-J. Lalande remet lui-même l'un des prix de la belle et importante fondation de son père, M. Armand Lalande, prix décerné pour la première fois par l'Académie et réparti entre deux lauréats.

La séance est levée à onze heures et demie.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Portugalia, 1905-1908.
Mémoires de la Société d'Émulation d'Abbeville, 1908.
Société d'Émulation de la Seine-Inférieure, 1908.
Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron, 1907.
Memorias y Revista de la Sociedad cientifica Antonio Alzate, 1907-1908.
Mémoires de l'Académie de Metz, 1907.
Lettres inédites de Rovère, ex évêque constitutionnel de Vaucluse, 1907-1908.
Mémoires de l'Académie de Nismes, 1907.
Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Chalon-sur-Saône, 1908.
Catalogue officiel des collections du Conservatoire national des Arts et Métiers, 1906-1908.
Actes de la Société helvétique des Sciences naturelles de Fribourg, 1907.

Étaient présents :

MM. Durègne, Maurice Laffont, J. Manès, Gayon, Paul Courteault, Dolhassarry, A.-R. Céleste, Callen, Paul Gautier, Roy de Clotte, Demons, P. de Loynes, Marion Gaston Leroux.

Table du Compte rendu.

(1908)

OFFICIERS DE L'ACADÉMIE DE BORDEAUX

pour l'année 1908.

—

MESSIEURS

DURÈGNE, ✿ I., *Président.*
SAMAZEUILH ✱, *Vice-Président.*
L. DE BORDES DE FORTAGE, *Secrétaire général.*

COURTEAULT, } *Secrétaires adjoints.*
DOLHASSARRY, }

GAYON, O. ✱, ✿ I., *Trésorier.*
CÉLESTE, ✿ A., *Archiviste.*

VASSILLIÈRE ✱, } *Membres du Conseil d'administration.*
CALLEN, }
DE LOYNES, ✿ I., }
DUCAUNNÈS-DUVAL, ✿ I., }

OFFICIERS DE L'ACADÉMIE DE BORDEAUX

pour l'année 1909.

—

MESSIEURS

SAMAZEUILH ✻, *Président.*
E. BOUVY, *Vice-Président.*
DE BORDES DE FORTAGE, *Secrétaire général.*

LAFFONT,
Dr RÉGIS, } *Secrétaires adjoints*

GAYON, O. ✻, I., *Trésorier.*
CÉLESTE. I., *Archiviste.*

DURÈGNE, I.,
LEROUX,
VASSILLIÈRE ✻,
CALLEN, } *Membres du Conseil d'administration*

TABLEAU

DES

MEMBRES DE L'ACADÉMIE DE BORDEAUX

arrêté au 31 décembre 1908.

—

Membres Honoraires :

MM.

LE PRÉFET DE LA GIRONDE.
LE MAIRE DE BORDEAUX.
LE PREMIER PRÉSIDENT DE LA COUR D'APPEL.
LE RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX.
CUQ (E.), I., à Paris.
DANEY (ALFRED), C. ✻, maire de Bordeaux.
DUPUY (Dr PAUL), allées de Tourny, 8.

Membres Résidants :

MM.

1863. DEZEIMERIS (REINHOLD), O. ✻, correspondant de l'Institut, rue Vital-Carles, 11.
1884. GAYON, O. ✻, I., professeur à la Faculté des sciences, rue Duffour-Dubergier, 7.
1884. CÉLESTE, A., bibliothécaire de la Ville, rue de Soissons, 63.
1887. HAUTREUX ✻, I., rue Mondenard, 20.

1887. JULLIAN (CAMILLE), O. ✻, ✪ I., professeur au Collège de France, rue Vital-Carles, 14, et rue du Luxembourg, 30, Paris.

1890. D[r] PITRES, O. ✻, correspondant de l'Académie de Médecine, doyen de la Faculté de Médecine, cours d'Alsace-et-Lorraine, 119.

1890. LANELONGUE ✻, professeur à la Faculté de Médecine, correspondant de l'Académie de Médecine' rue du Temple, 24.

1890. BRUTAILS (J.-A.) ✻, archiviste du département, rue d'Aviau.

1891. SAMAZEUILH (FERNAND) ✻, rue Bardineau, 1 *bis*.

1892. DROUYN (LÉON), architecte, rue-Leo-Drouyn, 2.

1895. BERGONIÉ (D[r]) ✻, ✪ A., rue du Temple, 6 *bis*.

1895. CLAVEL ✻, ingénieur, agent voyer en chef du département, rue d'Aviau, 41.

1895. LEROUX (GASTON), sculpteur, rue de la Concorde, 9.

1896. BAILLET ✻, rue Pelleport, 275.

1896. DEMONS (D[r]), O. ✻, rue du Champ-de-Mars, 15.

1897. LABAT (GUSTAVE), ✪ I., rue Émile-Fourcand, 32 et rue Cardinet, 85, Paris.

1897. DE SEZE (AURÉLIEN), avocat, rue des Remparts, 23.

1897. ROY DE CLOTTE ✻, avocat, cours de Gourgue, 10.

1900. DE BORDES DE FORTAGE (L.), rue Billaudel, 86.

1900. DURÈGNE DE LAUNAGUET (baron E.), ✻ I., boulevard de Caudéran, 309.

1901. MANÈS (J.) ✻, ✪ I., directeur de l'École supérieure de commerce, rue Judaïque, 20.

1901. BOUVY (E.), bibliothécaire de l'Université, professeur à la Faculté des Lettres, cours Victor-Hugo, 143.

1901. LOYNES (PAUL DE), ✪ I., professeur à la Faculté de Droit, allées de Tourny, 24.

1903. CALLEN, chanoine honoraire, cours d'Albret, 89.

1904. DENIGÈS (D[r]), ✪ I., professeur de chimie biologique à la Faculté de Médecine, rue d'Alzon, 53.

1904. MARION ✪ I., professeur à la Faculté des Lettres, rue de Pessac, 177.

1904. SARREAU (GASTON), compositeur, rue du Pont-de-la-Mousque, 32.

1905. GAUTIER (PAUL), avocat, rue Constantin, 43.

1906. COURTEAULT (PAUL), professeur à la Faculté des Lettres, rue de Strasbourg, 23.

1906. MAXWELL (JOSEPH), rue Thiac, 37, et rue Villaret-de-Joyeuse, 6, Paris.

1907. DOLHASSARRY (LUCIEN), avocat, rue Boudet, 15.

1907. BUJAC (Colonel ÉMILE), rue du Parlement-Sainte-Catherine, 24.

1908. BORDES (HENRI), quai Louis-XVIII, 6.

1908. LAFFONT (MAURICE), rue Pedroni, 3.

1908. RÉGIS (Dr E.), rue Saint-Sernin, 154.

Membres associés non résidants :

MM.

JACQUOT, O. ✻, inspecteur général des mines, rue Monceaux, 83, à Paris.

LINDER (OSCAR), O. ✻, inspecteur général des mines, rue du Luxembourg, à Paris.

COLLIGNON, professeur adjoint à la Faculté des Lettres de Paris.

FARGUE, O. ✻, inspecteur général des ponts et chaussées, à Paris.

Membres Correspondants :

MM.

1854. SAINT-ANGE (MARTIN), docteur en médecine, à Paris.

1858. MASSON (GUSTAVE), professeur de littérature au Collège de Harrow on the Hill, près de Londres.

1858. PIOGEY, avocat à Paris.

1862. GRIMAUD (ÉMILE), rédacteur de la *Revue de Bretagne et Vendée*, à Nantes.
1863. SERRET, membre de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Agen.
1863. DEBEAUX, pharmacien principal des hôpitaux militaires.
1863. ENGEL, professeur à la Faculté de Médecine de Nancy.
1865. HAILLECOURT, inspecteur d'Académie honoraire, à Périgueux.
1866. GOUX, membre de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Agen.
1867. ROSNY (LÉON DE), président de la Société d'Ethnographie, professeur de langues orientales, à Paris.
1868. MILLIEN (ACHILLE), homme de lettres, à Beaumont-Laferrière (Nièvre).
1872. RÉVOIL, O. ✻, architecte, à Nîmes (Gard).
1874. PARROCEL, homme de lettres, à Marseille.
1874. TOURTOULON (DE), à Montpellier.
1876. BONNETON, conseiller à la Cour d'appel de Riom.
1877. CAFFARÉNA, avocat à Toulon.
1878. FOLIN (Marquis DE), ancien officier de marine, à Biarritz.
1886. TESTUT (LÉO), professeur à la Faculté de Médecine de Lyon.
1890. FUSTER (CH.), homme de lettres, à Paris.
1891. GUADET (J.-B.), boulev. Saint-Michel, 141, à Paris.
1892. BONNEFON (PAUL), bibliothécaire à l'Arsenal, à Paris.
1892. BOUILLET (le docteur), à Béziers.
1896. CRAHAY DE FRANCHIMONT, ingénieur en chef, à Paris.
1898. BONVALOT, à Paris.
1898. BALLION (le Dr PAUL), à Villandraut.
1902. LALESQUE (le docteur), à Arcachon.

LISTE DES ACADÉMIES ET SOCIÉTÉS

AVEC LESQUELLES

L'ACADÉMIE DE BORDEAUX ÉCHANGE SES PUBLICATIONS

Académies de France.

Académie d'Aix.
— d'Amiens.
— de Besançon.
— de Caen.
— de Clermont-Ferrand.
— Delphinale, de Grenoble.
— de Dijon.
— du Gard.
— de Grenoble.
— des Jeux floraux, à Toulouse.
— de Lyon.
— de Mâcon.
— de Montpellier.
— de Nancy.
— Stanislas, à Nancy.
— de La Rochelle.
— de Reims.
— de Rouen.
— de la Savoie, à Chambéry.
— de Toulouse.

Sociétés françaises.

Société Académique de Brest.
— Académique de Cherbourg.
— Académique du Puy.

Société Académique de Saint-Quentin.
— Agricole et Scientifique de la Haute-Loire, au Puy.
— d'Agriculture d'Agen.
— d'Agriculture d'Angers.
— d'Agriculture d'Angoulême.
— d'Agriculture de Boulogne-sur-Mer.
— d'Agriculture de Caen.
— d'Agriculture de Douai.
— d'Agriculture de Lille.
— d'Agriculture de la Marne.
— d'Agriculture de Rochefort.
— d'Agriculture de Rouen.
— d'Agriculture de la Sarthe, au Mans.
— d'Agriculture de Saint-Étienne.
— d'Agriculture de Tours.
— d'Agriculture de Valenciennes.
— d'Agriculture de Vaucluse.
— Archéologique de Béziers.
— Archéologique de Tarn-et-Garonne.
— Archives historiques (des) de la Saintonge.
— Antiquaires (des) de France.
— Antiquaires (des) de l'Ouest, à Poitiers.
— Beaux-Arts (des), à Caen.
— Borda, à Dax.
— Centrale d'Agriculture, à Paris.
Conservatoire du Muséum d'histoire naturelle, à Paris.
Conservatoire des Arts et Métiers, à Paris.
Société Dunkerquoise, à Dunkerque.
— d'Émulation d'Abbeville.
— d'Émulation de Cambrai.
— d'Émulation d'Épinal.
— d'Émulation du Jura.
— d'Émulation de Moulins.
— d'Émulation de Rouen.
— d'Études historiques, à Paris.
— d'Études, à Draguignan.

Société Havraise d'Études diverses, au Havre.
— d'Histoire de Chalon-sur-Saône.
— Historique et Archéologique du Maine.
— d'Horticulture, à Caen.
— Industrielle d'Angers.
— Industrielle de Saint-Quentin.
— Musée (du) Guimet, à Lyon.
— Philomathique du Mans.
— Philomathique vosgienne.
— Historique et archéologique de Saint-Malo.
— Sciences (des) d'Arras.
— Sciences (des) de l'Aube.
— Sciences (des) de l'Aveyron.
— Sciences et Arts (des), à Bayonne.
— Sciences (des) de l'Eure.
— Sciences naturelles (des), à Cherbourg.
— Sciences naturelles (des), à Rouen.
— Sciences (des) de Perpignan.
— Sciences morales (des) de Versailles.
— Sciences (des) de l'Yonne.
— Sciences et Lettres (des) du Loir-et-Cher, à Blois.
— Scientifique d'Alais.
— Scientifique d'Arcachon.
— Statistique (de) de Marseille.
— Statistique (de) de Vaucluse.
Feuille des Jeunes Naturalistes de Paris.
Revue des Sciences naturelles de l'Ouest.
Bibliothèque de l'Université de France, à la Sorbonne.
Annales de la Faculté des Sciences de Marseille.
Annales de l'Université de Rennes.

Académies étrangères.

Académie royale des Sciences d'Amsterdam.
— royale de Belgique.
— américaine des Sciences de Boston.

Académie des Sciences de Californie, à San-Francisco.
— des Sciences de Chicago.
— du Connecticut.
— nationale des Sciences de la République Argentine, à Cordova.
— de Davemport (Iowa).
— royale d'Irlande.
— Dei Lincei, à Rome.
— Leopoldino-Carolina des Naturalistes, à Halle-s.-Saal.
— Leyde (de) (Hollande).
— Metz (de).
— Modène (de).
— Péabody (Salem).
— Sciences (des) de Saint-Louis, à Washington (États-Unis).
— Sciences (des) du Visconsin, à Madison.
— Sciences et Arts (des) de Zagrabia (Croatie).
— Sciences, Lettres et Arts des Agiati (des), à Rovereto (Italie).
— Reale Accademia delle Scienze dell' Instituto de Bologna.

Sociétés étrangères.

Antiquaires du Nord (des), à Copenhague.
Asiatic du Bengale, à Calcutta.
Basse-Alsace (de la), à Strasbourg.
Bibliothèque de Metz.
— de l'Université d'Upsala (Suède).
— de Tuffs-Collège, Massachusetts (États-Unis).
Bureau d'éducation, à Washington.
Collège des Sciences de l'Université impériale de Tokio (Japon).
Comité de géologie de la Russie, à Saint-Pétersbourg.

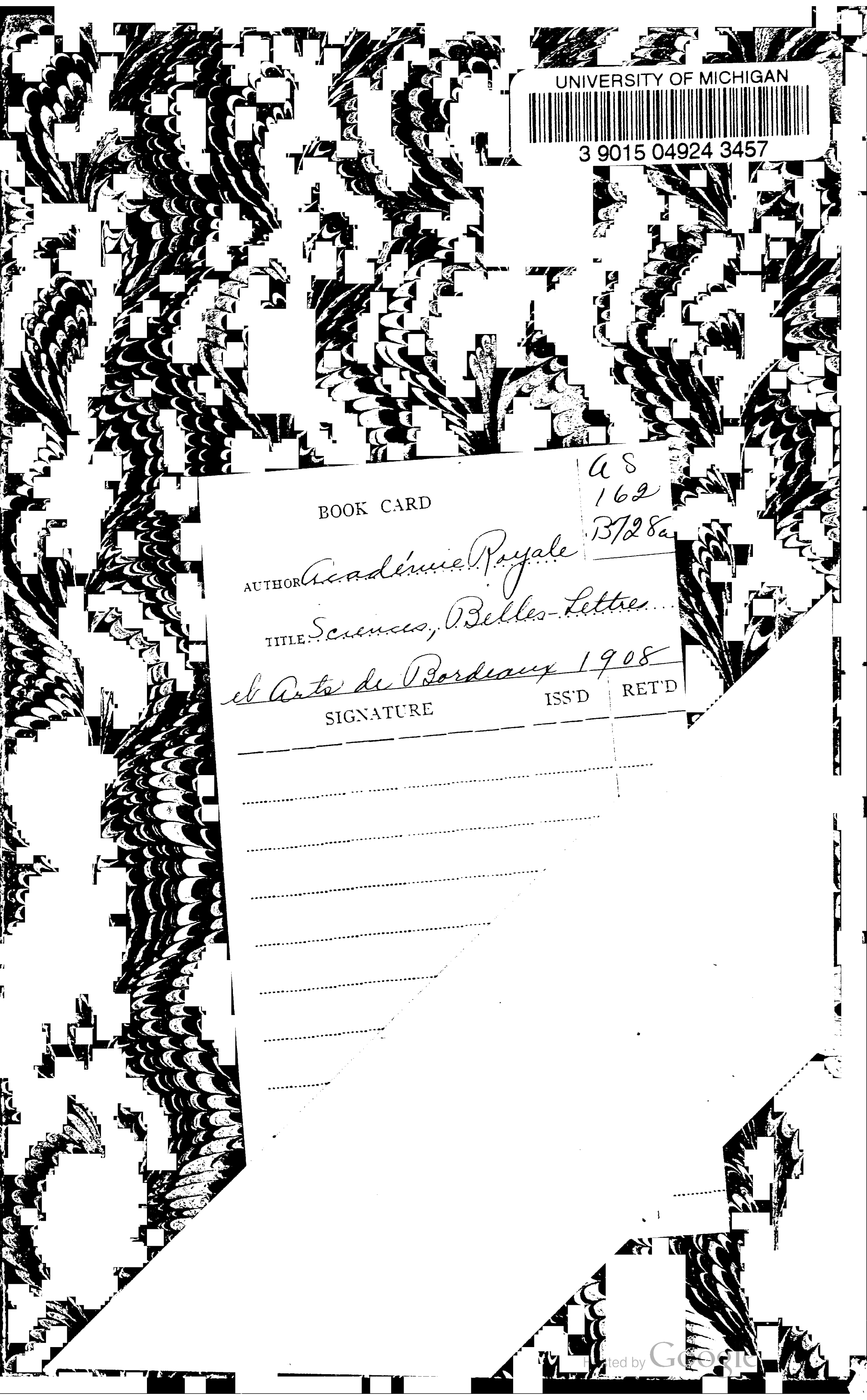
Essex Institut, à Salem.
Helvétique des Sciences, à Berne.
Histoire naturelle (d'), à Boston.
Impériale technique de Russie, à Moscou.
Industrielle de Mulhouse.
Institut canadien français, à Ottawa.
Institut canadien de Toronto.
Institut Smithsonien, à Washington.
Jardin botanique de Missouri.
Malacologique de Belgique.
Musée Teyler, à Harlem.
Musée de Stockholm.
Museum national do Rio-do-Janeiro.
Naturalistes de la Nouvelle-Russie (des), à Odessa.
Observatoire de Bruxelles.
Observatoire de Madrid.
Philosophique de Philadelphie.
Portugalia.
Sciences (des) de Liège.
Sciences naturelles (des), à Philadelphie.
Sciences physiques (des), à Kœnigsberg (Prusse).
Société des Lettres, à Upsala.
Société des Naturalistes de Kieff (Russie).
Société Antonio Alsate, de Mexico.
United States geological Survey, à Washington.
Université de Californie, à Berkeley (Alameda-Couen-dy).
Université Impériale de Saint-Wladimir, à Kiew.
Université de Sassari (Italie).

TABLE DES MATIÈRES

DU SOIXANTE-SEPTIÈME VOLUME (1908)

Bordeaux. — Impr. G. Gounouilhou, rue Guiraude, 9 et 11

251


UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 04924 3457
BOOK CARD
AS
162
B728a
AUTHOR Académie Royale
TITLE Sciences, Belles-Lettres
et Arts de Bordeaux 1908
SIGNATURE
ISS'D
RET'D